This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492506

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

SAINT-QUENTIN.

ANNALES

AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Deuxième Série. — Tome Sixième

Travaux de 1848.

SAINT-QUENTIN.

IMPRIMERIE DE COTTENEST, LIBRAIRE, GRAND'PLACE, 5.

1849.

Société Académique

de

Saint-Quentin.

Société Académique

de

Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE des sciences arts, belles-lettres, agriculture et industrie
DE
SAINT-QUENTIN.

ANNALES

AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Deuxième Série. — Tome Sixième.

TRAVAUX DE 1848.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAÔNE

SAINT-QUENTIN.
IMPRIMERIE DE COTTENEST, LIBRAIRE, GRAND'PLACE, 5.

1849.

Jumunz
Nyk
4-16-31
2136

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE SAINT-QUENTIN.

TRAVAUX DE 1848.

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE.

SÉANCE TRIMESTRIELLE D'AGRICULTURE

Du 9 Février 1848.

Présidence de Mr. BONNET.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre est lu et adopté.

M. le Président prononce une allocution dans laquelle il expose la situation de la Société et indique les questions que l'Assemblée va avoir à traiter.

La parole est à M. Fouquier d'Hérouël pour la lecture du rapport sur les modifications à apporter au réglement.

M. MONNOT propose l'impression et la distribution de ce rapport; il demande que la discussion en soit renvoyée à une autre séance.

M. LE PRÉSIDENT consulte la Société sur ces deux questions: 1°. Si elle entend passer de suite à la discussion;

2°. ou décider l'impression et la distribution du mémoire, afin que chaque Membre puisse en prendre connaissance.

M. Fouquier d'Héroüel ne s'oppose pas à l'ajournement et la Société décide que le rapport sera imprimé, distribué et porté à l'ordre du jour d'une séance spéciale qui est ensuite fixée au 9 avril.

M. Daudville, trésorier, présente le budget de 1848.

M. Ch. Besson annonce à la Société que des Membres correspondans de la section d'Agriculture ont refusé de payer la cotisation, sous le prétexte qu'on ne la leur réclamait pas ordinairement. Il exprime l'avis que ces personnes doivent cesser de faire partie de la Société.

M. Gomart donne quelques explications à ce sujet : la cotisation n'était perçue d'abord que dans l'arrondissement de St.-Quentin ; mais elle le sera maintenant dans tout le département, par les soins des percepteurs.

L'Assemblée décide qu'il sera écrit aux personnes qui ont refusé le paiement ; si elles persistent, elles seront rayées de la liste des Membres de la Société.

M. le Président propose de nommer une commission composée de dix personnes, qui sera chargée de régler l'époque des concours et d'en réviser le programme.

M. Dubois, du Petit-Fresnoy, demande que le nombre des Membres de la commission soit impair et réduit à neuf. Adopté.

Renvoi des nominations à la fin de la séance.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question des sucres.

M. Monnot dit que M. Devienne, d'Ollezy, ne pouvant venir à la séance, a envoyé un travail qui est destiné à être adressé à M. le Ministre de l'agriculture. M. Monnot donne lecture de ce mémoire.

M. Fouquier d'Hérouel fait observer que les délégués des colonies et les représentans de la sucrerie indigène ont conclu une espèce d'accord dont les bases sont :

1°. Le maintien du droit actuel sur les sucres étrangers ;

2°. La réduction de 50 °/₀ des droits sur le sucre indigène ;

3°. La réduction de 50 °/₀ sur les cafés.

M. Fouquier d'Hérouël pense que les six délégués que la Société va envoyer au Congrès central doivent avoir pour mission de soutenir ces trois propositions et de ne pas s'écarter des principes de cette convention. L'hostilité contre les colonies viendrait maintenant mal à propos ; elle serait une maladresse et une imprudence.

M. Ch. Lemaire et M. Bastie croient que la réduction réclamée sur le café est accessoire aux yeux des agriculteurs de l'arrondissement ; et que, dans l'intérêt surtout des ouvriers auxquels l'industrie du sucre indigène fournit du travail, on pourrait se borner à demander le maintien de la législation actuelle en ce qui concerne le sucre étranger et un dégrèvement sur le sucre indigène et des colonies.

M. Fouquier d'Hérouel annonce que M. Acar a examiné la question au point de vue du travail national.

M. Acar donne lecture du mémoire suivant, intéressant par les documens qu'il renferme.

Messieurs,

Voulant nous renfermer strictement dans les termes du programme, nous devons vous dire d'abord quel sens nous y attachons. La question pour nous est celle-ci : Quelle est la quantité de travail fourni par la sucrerie indigène? Autrement : A quelle somme s'élèvent les salaires qu'elle distribue à tous

ceux qui concourent à la production du sucre? Voilà, pensons-nous, la solution à donner.

Pour y arriver, nous avons dû établir nos recherches sur des bases irréprochables; aussi toutes nos moyennes sont-elles déduites du dépouillement de dix années de travail d'une fabrique dont les écritures régulières défient le contrôle le plus scrupuleux.

Notre point de départ sera donc une fabrique produisant 200,000 kilog. de sucre en 120 jours.

Pour arriver à ce résultat, notre fabrique emploie :

1°. 80 ouvriers, à 1 fr. 50 c. l'un, pendant 120 jours.	9,600 fr.
2°. 3,500,000 kilog. de betteraves fournies par 120 hectares; binage, arrachage et charrois, à 100 fr. l'hectare.	12,000
3°. 12,000 hectolitres de charbon de terre, frais de transport à 60 c. l'hectolitre.	7,600
4°. Frais de déchargement et charrois à la fabrique.	3,300
Elle paie à diverses industries, annexes, comme :	
5°. Celles du noir animal, acides, chaux, vannerie, huilerie, tannerie, toiles, cuivre, zinc, ferblanterie, serrurerie, menuiserie, charronnage, construction de machines, etc.	18,350
6°. Elle compte pour main-d'œuvre sur la dépréciation annuelle du capital engagé, une somme de	4,000
7°. Refonte des sucres communs et réparation des fourneaux de toute espèce.	6,000
	60,850

Elle produit 700,000 kilog. de pulpe qui peuvent engraisser 1,400 moutons, à raison de 5 kilog. par jour, pendant 100 jours; ou 100 bœufs, à raison de 50 kilog. par jour, pendant

140 à 150 jours. Elle fournit encore à la distillerie 75,000 kilog. de mélasses.

Si, maintenant que nous connaissons la dépense, distribuée en salaires et main-d'œuvre, nécessitée pour une production de 200,000 kilog., nous nous élevons de suite à la production totale du département de l'Aisne, estimée par nous à 5,000,000 kilog. environ (ses 31 fabriques à 150,000 kilog. l'une), nous trouverons que cette industrie verse annuellement en salaires et main-d'œuvre, dans le département de l'Aisne, la somme de 1,521,250 francs, à près de 5,000 ouvriers, hommes, femmes et enfans, principalement pendant les mois de l'année où ils sont le plus inoccupés.

Que les résidus, que les pulpes peuvent engraisser 35,000 moutons ou 2,500 bœufs.

Si ensuite nous décuplons cette somme pour la France entière, dont la production moyenne peut être évaluée à 50,000,000 kilog., nous aurons une somme de 15,212,500 fr., distribuée directement à 50,000 ouvriers employés à cette production et à un nombre à peu près égal pour toutes les industries qui se rattachent à la sucrerie. Nous montrerons aussi que 350,000 moutons ou 25,000 bœufs et vaches peuvent être livrés à la consommation, après avoir trouvé leur nourriture dans ses pulpes, résidu de la fabrication totale de la France.

Ce résultat inattaquable vous montre, messieurs, combien cette industrie eût été vivifiante pour le pays, si des mesures prématurées ne l'eussent arrêtée dans son développement. Aujourd'hui l'égalité d'impôt est un fait acquis, contre lequel nous ne voulons pas nous élever, nous l'acceptons; mais nous demandons que cette égalité soit respectée par tous, et que, sous un prétexte plus ou moins spécieux, on ne vienne pas la détruire au profit de l'un des deux sucres nationaux. Il n'est, selon nous, qu'un moyen de ramener la prospérité des deux industries coloniale et indigène, c'est celui d'un large dégrèvement sur l'impôt actuel, qui permette à la consommation d'arriver à 200,000,000 kilog. en peu d'années. Alors colonies

et métropole pourront donner le plus grand développement à leur production; car nous n'admettons pas que le sucre étranger puisse venir leur faire concurrence sur notre marché. En effet, favoriser, par des sacrifices du trésor, l'importation des sucres étrangers, même pour la réexportation, serait une idée tout-à-fait déraisonnable, et sacrifier à ces opérations les industries nationales, qui créent la valeur toute entière de la matière elle-même, ce serait une monstruosité. Le raffinage du sucre est une des industries qui ajoute la valeur la plus minime à celle de la matière première : dès qu'on cesse de considérer le raffinage comme un moyen de faciliter l'exportation d'un excédant de produit brut, on voit que c'est une industrie qui, sans aucun doute, contribue le moins à accroître la richesse publique. La main-d'œuvre est presque nulle.

Quant aux débouchés de quelques-uns de ses produits que la France peut y perdre, elle retrouvera au décuple le débouché de produits semblables, dans la consommation des travailleurs agricoles et industriels qui produisent le sucre à l'intérieur. Vous pouvez voir d'ici, messieurs, la vérité de cette assertion : parcourez les villages où existent des fabriques de sucre et comparez-les avec ceux qui en sont privés ou mieux avec eux-mêmes, avant l'existence de ces fabriques, et dites-nous si le bien-être qu'on y remarque, le confort même qu'on y rencontre ne profitent pas à tous les producteurs indigènes.

Laissant à d'autres plus experts le soin de vous raconter les bienfaits de cette industrie, en faveur de l'agriculture, par un assolement mieux raisonné, par l'intelligence qu'elle a développée dans nos campagnes, en y faisant pénétrer des notions exactes, en forçant, pour ainsi dire, maîtres et ouvriers à s'occuper des sciences physiques et chimiques, les uns pour se rendre compte de leurs opérations, les autres pour les conduire à bonne fin; par l'exemple qu'elle donne toujours la première de l'emploi des instrumens perfectionnés, par une

plus grande production d'engrais dont elle a besoin, engrais qui profite à la culture des céréales aussi bien qu'à celle des betteraves, nous n'abuserons pas plus long-temps de votre indulgence, et si nous avons pu vous faire partager nos convictions sur le bien qu'a produit dans notre pays la sucrerie indigène, ce sera pour nous une douce récompense de notre travail, tout imparfait qu'il soit.

M. Aug. Besson dit que ce document, plein de chiffres précieux, est le complément de celui de M. Devienne, qui s'est occupé surtout de la production agricole; il propose que les deux mémoires soient renvoyés aux délégués du Congrès central.

M. Monnot croit qu'effectivement la question doit être présentée parallèlement aux points de vue de l'agriculture et de la fabrication du sucre.

M. Leproux approuve la proposition; il demande que les délégués soient chargés de fondre les deux rapports de MM. Acar et Devienne.

M. Ch. Lemaire pense que, pour qu'il y ait de l'unité dans le travail, il est nécessaire de déterminer, d'adopter des conclusions.

M. A. Besson se range à cette opinion.

M. Vinchon, de Fluquières, l'appuie également.

M. le Président met aux voix les propositions :

1°. De renvoyer à la commission;

2°. D'établir les principales bases auxquelles elle devra se conformer. Adoptées.

L'Assemblée vote ensuite les conclusions suivantes :

1°. Le maintien de la législation actuelle sur les sucres étrangers;

2°. La réduction à 50 °/₀ des droits sur les sucres indigènes et des colonies.

La Société décide aussi que les délégués seront engagés à ne pas recommencer la lutte contre les colonies.

MM. Acar et Devienne feront de droit partie de la commission qui doit préparer le travail ; et ce mémoire, lorsqu'il sera rédigé, sera présenté à la signature du Président de la Société, puis adressé au Ministre.

Il est procédé à l'élection, au scrutin secret, de six délégués pour le Congrès central.

En voici le résultat :

MM.	Monnot Le Roy.	28 voix.
	Vinchon, de Fluquières.. . .	27
	Lefebvre, de Montescourt. .	27
	Fouquier d'Héroüel.	26
	Acar, de Ham.	26
	Mauduit, de Marteville. . . .	20
	Devienne.	13
	Virgile Bauchart.	4

MM. Monnot, Vinchon, Lefebvre, Fouquier d'Hérouël, Acar, Mauduit, sont élus ; et MM. Devienne et Virgile Bauchart sont délégués suppléans.

Sur la proposition d'un Membre, le bureau est chargé de nommer la commission qui doit s'occuper de l'organisation des concours.

M. Ch. Gomart proteste contre cette décision ; il insiste pour que la commission soit nommée au scrutin par l'Assemblée et non désignée par le bureau ; il fait valoir les réclamations élevées à plusieurs reprises par les Membres correspondans d'agriculture pour nommer leurs commissions. La protestation de M. Gomart sera insérée au procès-verbal.

La séance est levée.

Étaient présens parmi les Membres résidans : MM. Bon-

net ; Ch. Daudville ; Raison ; Leproux ; Héré ; Ch. Gomart ; Aug. Dufour ; Bastie ; Ch. Lemaire ; Gustave Demoulin ; L. Magnier.

Parmi les Membres correspondans : MM. A. Besson ; Martine aîné ; Fouquier d'Hérouël ; Fouquier, de Gricourt ; Monnot, de Pontru ; Laurens ; Ch. Besson ; Camus fils ; Acar, de Ham ; Lalaux, d'Urvillers ; Vinchon, de Fluquières ; François Bauchart ; Dubois, du Petit-Fresnoy ; Dambrun, de Vendelles ; Carlier, de Fieulaine.

LETTRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez invité à réunir la Société académique des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, pour qu'elle délibérât sur les meilleurs moyens de combiner, ainsi qu'il se fait déjà dans certaines régions, les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière. Je n'ai pas pu le faire immédiatement ; les Membres de la Société sont tous cultivateurs, fabricans, fonctionnaires, administrateurs ou membres de conseils électifs, et ils avaient, chacun de leur côté, une grande tâche à remplir, celle d'organiser de vastes ateliers de travail sur les divers points du département. Tous travaillaient donc à résoudre pratiquement la grande question que vous posez à la Société. Ce n'est que depuis quelques jours que j'ai pu les convoquer d'une manière utile. Je m'empresse de vous faire connaître le résultat de leurs délibérations.

La question que vous avez posée à la Société, en comprend trois autres qui peuvent se formuler ainsi :

1°. Est-il possible d'organiser d'une manière permanente

les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière de manière qu'ils se prêtent un mutuel concours?

2°. Est-il possible de tenir en réserve des travaux extraordinaires d'agriculture, pour y appliquer dans des moments de crise industrielle la population des manufactures?

3°. Est-il possible de tenir en réserve des travaux extraordinaires de fabrication, pour y appliquer la population des campagnes, dans les momens où elle est inoccupée?

La Société a successivement étudié ces trois questions, et elle est arrivée aux solutions suivantes :

Première Question. *Est-il possible d'organiser d'une manière permanente les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie manufacturière, de manière qu'ils se prêtent un mutuel concours?*

Lorsque la France était un pays essentiellement agricole, lorsque l'industrie n'était pour elle qu'un moyen de mettre en œuvre les produits du sol, cette situation existait. L'hiver, qui est la morte saison de l'agriculture, était employé à filer et à tisser la laine, le chanvre et le lin provenant des tontes et des récoltes de l'été précédent. Les fileurs et les tisseurs faisaient donc partie de la population rurale du pays. Mais lorsque la France devint un pays industriel, cet état de choses ne put être maintenu; on sait, en effet, qu'à cette époque les villages privés de bonnes voies de communication étaient, par ce fait seul, isolés des villes pendant l'hiver; comme l'industrie et le commerce ne prospèrent que là où les hommes peuvent se transporter à chaque instant et faire arriver les marchandises avec facilité, le premier soin des fabricans dut être d'appeler dans les villes les ouvriers propres à la fabrication dont ils s'occupaient; et c'est ainsi que presque partout la population industrielle se trouva séparée de celle des campagnes.

Quelques exceptions eurent cependant lieu :

D'abord, on continua à exercer à la campagne, on y créa même certaines industries, qui sont tellement unies à l'agri-

culture, qu'il est presque impossible de les en séparer. Telle est par exemple la fabrication du sucre de betterave : c'est là une de ces industries qui viennent éminemment en aide à l'agriculture, et qui lui seront toujours d'un puissant secours, parce que la fabrication du sucre commence exactement à l'époque où cessent les travaux de l'agriculture, pour finir le jour même où ils recommencent. Voilà ce qui explique l'insistance avec laquelle toutes les Sociétés d'agriculture en ont énergiquement demandé le maintien ; c'est qu'elle vient en aide aux travaux de l'agriculture, et qu'elle permet d'employer des bras qui, sans elle, seraient absolument inoccupés.

Saint-Quentin offre le remarquable exemple d'une autre exception, qui est beaucoup plus générale :

A Saint-Quentin, on s'est long-temps occupé d'une manière presque exclusive de la fabrication d'articles qui ont une valeur considérable sous un petit volume. Le transport de ces objets n'entrait dans leur valeur que pour une très-faible part relative. Aussi leur fabrication a-t-elle pu se maintenir dans les campagnes, à l'époque même où elles étaient privées de bonnes voies de communication. Mais aujourd'hui que, grâce aux sacrifices énormes faits par le département et par les communes, les chemins ont pris un développement considérable, l'industrie du tissage se fixe de plus en plus dans les campagnes, et dans quelques années, peut-être, il ne restera à Saint-Quentin que des banquiers, des commissionnaires et des marchands de détail.

Par l'intermédiaire des banquiers, l'argent circulera dans les plus petits villages.

Les commissionnaires tiendront en dépôt les matières premières et les vendront aux fabricans de la campagne.

Les marchands de détail leur vendront les objets de consommation journalière à de meilleures conditions que ne peuvent le faire les petits marchands du village.

Cette organisation de l'industrie, il faut que l'Etat la développe là où elle commence à exister, il faut qu'il la provoque là où elle n'existe pas encore.

Il peut le faire par des mesures générales et par des mesures particulières.

Les mesures générales consistent, chaque fois qu'une industrie tend à se développer dans un village, à établir des voies de communication faciles entre ce village et la ville industrielle la plus voisine, et à provoquer partout la création de maisons de banque et de comptoirs d'escompte. L'industrie ne se développe dans un pays que lorsque les hommes, les marchandises et les capitaux y circulent facilement. Or, les capitaux ne circulent que par les banques; les hommes et les marchandises n'arrivent que là où il y a des voies de communication bonnes et faciles.

Les mesures particulières consistent à rechercher quelles sont les industries qui peuvent être exercées avec avantage dans certaines localités déterminées, et à en provoquer la création par des encouragemens directs. Nous allons en donner deux exemples applicables à la ville de Saint-Quentin:

La culture et le rouissage du lin se pratiquent sur une grande échelle dans la partie de la vallée de l'Oise qui traverse l'arrondissement. Il est certain qu'une filature et un tissage de lin, convenablement administrés, y prospéreraient, avec d'autant plus de raison qu'on trouve dans la localité des chutes d'eau considérables que cette fabrication permettrait d'utiliser mieux qu'on ne le fait aujourd'hui. Il y aurait là une étude intéressante à faire et probablement un essai à tenter.

Tous les cultivateurs de l'arrondissement s'appliquent, depuis quelques années, à l'élève des moutons à laines fines. D'un autre côté, l'industrie Saint-Quentinoise s'applique tous les jours davantage au tissage des étoffes de laine. Cette industrie s'exerce déjà à la campagne, mais il est certain qu'elle pourrait y prendre un développement considérable.

Toutes les fois que l'industrie est installée dans les campagnes, l'intérêt privé des fabricants les portera à développer leurs travaux pendant l'hiver et à les restreindre pendant l'été, puisque le prix des journées est moindre en hiver qu'en

été. Ces travaux viendront donc naturellement en aide à l'agriculture qui a principalement besoin de bras pendant l'été.

En terminant cette première partie de notre examen, nous ferons observer que cette heureuse combinaison des travaux de l'industrie et de l'agriculture a souvent permis à la ville de Saint-Quentin de sortir, sans de trop rudes secousses, des crises industrielles qui désolaient le reste de la France. On a dit souvent que les pays industriels étaient des pays à crises; ils serait plus juste de qualifier de cette manière les pays à productions trop spéciales, qu'ils soient agricoles ou industriels. L'Irlande, et sur une bien moindre échelle les pays vignobles de France en offrent un remarquable exemple. Ces pays principalement agricoles sont cependant sujets à des crises terribles; des circonstances politiques dans lesquelles l'Irlande est placée, contribuent sans doute à la ruiner, mais à cette cause de misère permanente s'en ajoute une autre qui vient la frapper périodiquement de cinq années en cinq années. L'Irlande est éminemment un pays à culture spéciale, et le jour où les produits de cette culture manquent, le pays entier meurt de faim.

Je disais plus haut que Saint-Quentin avait souvent ressenti moins que d'autres villes les effets des grandes crises industrielles et j'en expliquais le motif. Mais elle est cette année rudement frappée, parce que la situation commerciale terrible qui pèse sur le pays, l'a surprise lorsque elle se ressentait encore des effets de la crise des subsistances, et elle ne peut plus être aujourd'hui un sujet d'envie pour les autres villes industrielles.

Seconde Question. *Est-il possible de tenir en réserve des travaux extraordinaires d'agriculture auxquels on puisse appliquer, dans des momens de crise industrielle, la population des manufactures ?*

Nous croyons que cela est possible, qu'il y a, et qu'il y aura toujours des travaux de cette espèce à exécuter.

Si nous ouvrons la statistique de la France, publiée par le ministre du commerce, nous voyons que les 50 millions d'hectares formant la contenance de toutes les propriétés imposables de France, en comprennent 8 de landes, pâtis, bruyères et marais; la moitié au moins de ces terrains est susceptible d'être mise en culture. Ce serait là un travail immense. Quelques économistes, peu au courant des conditions dans lesquelles existe l'agriculture en France, ont pensé que, dans les temps ordinaires, des spéculateurs pourraient trouver leur compte à exécuter ces travaux; c'est une illusion que nous ne partageons pas. Nous croyons que des travaux de cette nature ne peuvent être généralement exécutés avec avantage qu'à la condition d'y employer des bras qui seraient sans cela inoccupés. Il y a des exceptions à cette règle, mais elles sont peu nombreuses.

Mais c'est précisément parce que ces travaux ne peuvent pas être exécutés en temps ordinaire, qu'il faut les considérer comme une réserve à laquelle on appliquerait à la fois, dans les momens de crise, la population rurale et la population industrielle.

Saint-Quentin offre l'exemple de terrains placés de cette manière : cette ville est bâtie sur la Somme, dont la vallée est marécageuse depuis Saint-Quentin jusqu'à la limite du département de l'Aisne. — Il a été rédigé et présenté un projet de desséchement de la vallée, qui s'applique à une superficie de plus de 600 hectares de marais. L'exécution de ce projet coûterait 500,000 francs, non compris le défoncement des terrains desséchés, qui est évalué à raison de 300 francs par hectare, 180,000 francs.

La dépense totale serait donc de 680,000 francs. Le projet se divise en 3 parties à peu-près égales, qui pourraient être exécutées séparément, moyennant une dépense d'à peu-près 230,000 fr. pour chacune d'elles, et comme tous ces travaux sont à peu de chose près des travaux de main-d'œuvre, l'exécution de chaque partie permettrait de trouver l'emploi de 150,000 journées.

Le demandeur en concession offre d'exécuter les travaux de desséchemens généraux seulement ; et il recevrait pour ce travail les 4/5 de la plus-value des terrains desséchés. Le défoncement resterait à la charge des propriétaires, qui sont généralement des communes.

L'exécution du projet ne présente qu'une seule difficulté purement financière : En temps ordinaire, la main-d'œuvre est à un prix tel, que sa réalisation ne présente pas des bénéfices certains. En temps de crise, lorsque la main-d'œuvre varie, les capitaux sont rares, et on n'en trouve pas de disponibles pour une opération de cette nature. C'est alors qu'il serait digne d'une ville comme celle de Saint-Quentin, digne de l'état de faire les fonds de l'entreprise ; soit qu'ils voulussent exécuter les travaux par leurs propres mains, soit qu'ils prêtassent à un concessionnaire sérieux une partie de l'argent nécessaire pour les exécuter, sous la condition que la partie de la plus-value des terres desséchées, acquise au concessionnaire, formerait la garantie du prêt.

Les travaux généraux de desséchement exécutés, les terrains desséchés seraient affermés, sous la condition que les fermiers les feraient immédiatement défoncer.

Aucun projet n'est plus acceptable que celui dont nous venons d'indiquer les bases. Il permettrait d'employer immédiatement un nombre considérable d'ouvriers. Il assainirait définitivement une vallée vaste et populeuse, il ferait rentrer dans la commune des terrains aujourd'hui sans emploi, et il permettrait d'y installer d'admirables cultures.

Voilà un exemple de terrains en friche à mettre en culture. Nous allons maintenant rechercher comment on peut, dans des circonstances semblables, améliorer des terrains déjà en culture.

La profondeur des labours varie, en France, de 16 à 25 centimètres. Beaucoup de cultures exigent que le sol soit, à des époques plus ou moins éloignées, défoncé à une profondeur plus grande, et il ne peut alors être défoncé qu'à la main.

Telle est, dans certaines parties de la France, la culture de la vigne. Telle est dans d'autres contrées, dans la nôtre par exemple, celle de la betterave. Il faudrait, dans les années calamiteuses, encourager ces défoncemens, en dégrevant pendant un temps plus ou moins long les terrains défoncés, à charge par le fermier qui solliciterait ce dégrèvement, de faire constater la surface et la profondeur du défoncement. Ce serait là, surtout dans les départemens où la culture est aussi avancée que dans le nôtre, la source de travaux à la main considérables.

Nous pourrions enfin citer le marnage des terres, l'amélioration des chemins ruraux, et d'autres ouvrages de la même nature, comme exemples de travaux exécutables en temps de crise, par la population des manufactures.

Troisième Question. *Est-il possible de tenir en réserve des travaux extraordinaires de fabrication, auxquels on appliquerait la population des campagnes, dans des circonstances particulières?*

Nous ne le pensons pas, et nous ne connaissons point de travaux qui satisfassent à cette condition.

Telles sont, monsieur le Ministre, les idées générales qui nous paraissent dominer la question que vous avez posée à notre Société. Je les ai appuyées de quelques exemples propres à les rendre parfaitement intelligibles. Si vous vouliez qu'à ces aperçus on ajoutât des études de détail, la Société s'empresserait d'en rédiger le programme et de vous le soumettre.

PROGRAMME

DU CONCOURS D'ANIMAUX GRAS.

La Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin, décernera, le samedi 15 avril

1848, un prime de 300 fr. au propriétaire du bœuf gras qui sera jugé le mieux engraissé et le plus parfait de conformation. Le propriétaire devra nécessairement être domicilié dans le département de l'Aisne.

La prime sera décernée sans avoir égard à la race, à l'âge, à l'origine et au poids du bœuf présenté.

Dans le cas où il aurait été engraissé dans le département de l'Aisne, il sera en outre décerné à l'éleveur une médaille d'argent.

Si l'éleveur est resté propriétaire du bœuf primé, et le présente lui-même, il aura droit à la fois à la prime et à la médaille.

La prime sera décernée sous la condition que le bœuf primé sera promené, avant d'être abattu, dans les rues de Saint-Quentin, le dimanche 16 avril.

Des dispositions ont été prises, de concert avec l'administration municipale, pour qu'il soit fait, pendant la promenade, une quête dont le produit sera destiné à donner des secours aux ouvriers sans travail.

Il sera décerné le même jour par la Société :

1°. Une prime de 100 fr. au propriétaire du plus beau lot de 10 moutons gras, de race mérinos, sans distinction d'âge ni d'origine ;

2°. Une prime de 100 fr. au propriétaire du plus beau lot de 10 moutons gras, de race croisée, sans distinction d'âge ni d'origine.

Le jury sera composé de trois cultivateurs et de trois bouchers. Il sera présidé par un Membre résidant de la Société.

Pour être admis à concourir, il faudra produire, devant le jury, une déclaration faisant connaître l'origine de chaque animal, le nom et la résidence de l'engraisseur ;

si les animaux engraissés ont été achetés par l'engraisseur, ou sont nés dans la ferme.

Les animaux destinés à concourir devront être rendus à l'abattoir, à Saint-Quentin, le samedi 15 avril, avant dix heures du matin.

Les primes et la médaille seront décernées le même jour, à trois heures, dans le local ordinaire des séances trimestrielles de la Société.

Le Président, BONNET.

RAPPORT du Jury sur le Concours d'Animaux gras.

La Société Académique de Saint-Quentin a ouvert cette année un second Concours pour les animaux gras; tout en récompensant l'engraisseur, elle a aussi voulu que le pauvre eût une large part dans cette solennité; elle a donc décidé que le bœuf gras serait promené le dimanche 16 avril, dans les rues de la ville, et qu'une quête serait faite au profit des ouvriers sans travail.

La commission, composée de trois bouchers, MM. Gillard, de Guise; Chantrelle, de Ham; Horgne, de La Fère; trois cultivateurs, MM. Demarolle, de Neuville; Martine aîné, d'Aubigny; Ch. Besson, de Guise, et Ch. Gomart, de St.-Quentin, membre résidant, est entrée en fonctions à l'abattoir, le samedi 15 avril, à midi; 33 bœufs entraient en lice. Après avoir jeté un coup-d'œil sur ces différens animaux, douze d'entre eux ont fixé l'attention du jury. Parmi ces 12, le prix s'est disputé entre le n°. 4 et le n°. 9.

Le n°. 4 : robe pie-rouge; longueur, 2 mètres 50 centimètres; hauteur du garrot, 1 mètre 57 centimètres; largeur des hanches, 60 centimètres; poids vivant, 838 kilog. Le n°. 9 : chatain; longueur, 2 mètres 45 centimètres; hauteur du gar-

rot, 1 mètre 57 centimètres; largeur des hanches, 75 centimètres; poids, 885 kilog.

Le n°. 4 l'a emporté sur le n° 9, à cause de la longueur, de l'ensemble de toutes les qualités que le n°. 9 ne possède pas. Car le programme disait : *le mieux engraissé, et le plus parfait de conformation.* C'est à ce dernier titre que le n°. 4 l'a emporté sur le n°. 9.

Quatre lots de moutons ont été présentés. Deux de mérinos, l'un hors de concours (il n'avait pas d'état), l'autre appartenant à M. Fouquier d'Hérouël. Les 10 moutons pesaient 735 kilog. Ces animaux étaient bien engraissés et de belle conformation.

Le second prix de moutons s'est disputé entre deux lots; l'un de moutons Artésiens, l'autre de Kento-mérinos. Les 10 moutons Artésiens pesaient 970 kilog.; l'autre lot de 10 moutons Kento-mérinos pesait 779 kilog.; le second lot l'a emporté sur le premier pour deux motifs : le premier, à cause de la belle conformation des animaux, qualité inappréciable pour la viande, aptitude à prendre à la graisse dès le jeune âge; de là, avantage pour l'éleveur et l'engraisseur; 2°. débit plus facile et plus avantageux pour la boucherie. Les trois bouchers ont été unanimes sur ce point.

CH. BESSON, *Rapporteur.*

LETTRE DE M. LE PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ

A M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque, au mois de mars dernier, votre prédécesseur consulta la Société Académique de Saint-Quentin sur les meilleurs moyens de combiner, ainsi que cela se fait déjà dans certaines contrées, les travaux de l'agriculture avec ceux de l'industrie, de manière qu'ils se prêtent en temps de crise industrielle un mutuel concours, la Société lui répondit :

Qu'il était possible de mettre en réserve des travaux extraordinaires d'agriculture, et d'y appliquer en temps de crise la population industrielle des campagnes et même celle des villes.

Que le desséchement des marais et le défoncement des marais desséchés pouvaient être considérés comme des travaux extraordinaires de cette espèce.

Que la vallée de la Somme, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, offrait l'exemple de vastes terrains marécageux à dessécher ; que cette opération pourrait être entreprise immédiatement, qu'elle serait avantageuse à l'agriculture, et qu'elle présenterait, dans les circonstances actuelles, un double intérêt, puisqu'on pourrait y appliquer une partie de la population industrielle de la ville de Saint-Quentin, et surtout de celle des campagnes.

La crise qui pèse sur le pays se prolonge, et la Société Académique de Saint-Quentin croit rendre un service au pays, et accomplir un devoir, en appelant de nouveau votre atten-

tion sur cette grande opération du desséchement des marais de la Somme. Elle va d'abord vous en faire connaître les bases principales :

La vallée de la Somme, dans la partie comprise entre la ville de Saint-Quentin et le département de la Somme, renferme environ 600 hectares de marais à dessécher. Quelques desséchemens partiels ont été opérés avec le plus grand succès. Les terrains desséchés sont aujourd'hui transformés en prairies, ou livrés à la culture maraichère. Il est donc hors de doute que tout le marais serait cultivable s'il était desséché. C'est là un premier point qui n'est plus aujourd'hui contesté par personne.

Les 600 hectares de marais se divisent en deux masses principales, la première, comprise entre Saint-Quentin et le village de Tugny, contient 400 hectares. La deuxième, entre le village de Tugny et la limite du département de la Somme, en contient 200.

Le sieur Damis, agent-voyer du département de la Somme, a présenté deux projets séparés pour le desséchement de ces 2 masses de marais, et a demandé la concession du desséchement.

D'après ses projets, les travaux généraux nécessaires pour opérer le desséchement de la première partie, sont évalués à. . . . . 300,000 fr.

Il faudrait ensuite défoncer les marais desséchés; ce travail, évalué 300 fr. l'hectare, coûterait, pour 400 hectares. 120,000

TOTAL. . . 420,000

Les travaux généraux nécessaires pour opérer le desséchement de la 2e partie sont évalués, ... 150,000 fr.

Le défoncement coûterait, pour 200 hectares. 60,000

TOTAL. . . 210,000

Il serait accordé au concessionnaire, soit pour le couvrir de ses dépenses, soit à titre de bénéfice, les quatre cinquièmes de la plus-value des terrains desséchés.

Le projet de M. Damis a été soumis à plusieurs enquêtes publiques qui lui ont toutes été favorables. Il est aujourd'hui soumis à l'examen du conseil d'Etat. Nous venons, et c'est là le premier objet de notre demande, vous prier avec instance de vous concerter avec M. le Ministre des travaux publics et d'intervenir auprès du conseil d'Etat pour que cette grande affaire, dont l'instruction a duré 3 années entières, soit enfin terminée, c'est-à-dire pour que le projet présenté par M. Damis soit approuvé et que concession lui soit faite du desséchement auquel ce projet s'applique. Mais là ne doit pas se borner notre intervention, nous avons dû aussi nous préoccuper de la situation financière de la Société que M. Damis représente, et rechercher si elle pouvait exécuter seule les travaux qu'elle a projetés. Voici à cet égard quelle a été la déclaration faite par le sieur Damis à M. le Sous-Préfet de Saint-Quentin.

Lorsqu'il a formé sa demande, il était en mesure d'exécuter tous les travaux auxquels cette demande s'applique. Il ne l'est plus aujourd'hui. La crise financière ne lui permettrait pas de réunir immédiatement les 450,000 fr. dont il aurait besoin pour exécuter ses projets ; mais voici ce qu'il nous propose :

Il exécuterait immédiatement la deuxième partie du projet, estimé 150,000 francs, plus 60,000 francs de travaux de défoncement.

Quant à la première partie, il consentirait, ou à l'exécuter, si l'Etat lui faisait un prêt de 200,000 francs au moins, ou à vendre son projet à l'Etat, sur estimation, et l'Etat se chargerait d'exécuter lui-même.

Nous venons vous demander, M. le Ministre, de commanditer sur les fonds de votre ministère une opération qui se recommande par un si haut caractère d'utilité.

L'administration pourrait intervenir dans cette affaire de deux manières : ou elle achèterait la première partie du projet de M. Damis, et l'exécuterait directement, ou elle ferait à M. Damis un prêt suffisant pour qu'il pût exécuter immédia-

tement les travaux. Dans ce dernier cas, M. Damis consentirait sans doute à affecter à la garantie du prêt, jusqu'à concurrence du montant des sommes prêtées, les quatre cinquièmes de la plus-value des terrains desséchés, qui doivent former sa part de bénéfice dans l'opération.

Notre demande peut donc se résumer ainsi : ou l'exécution directe par l'Etat de travaux estimés 300,000 francs, ou un prêt de 200,000 francs à l'industrie privée, prêt au remboursement duquel le concessionnaire pourrait affecter une garantie plus que suffisante.

Si, contre notre attente, le trésor ne pouvait intervenir dans l'opération ni d'une manière ni de l'autre, nous ne vous en demanderions pas moins, M. le Ministre, de faire les démarches nécessaires pour que la concession du desséchement projeté ne soit plus retardée. Nous aurions au moins la certitude de voir entreprendre immédiatement le tiers de cette grande opération; les deux autres tiers le seraient certainement à la première reprise des affaires.

Le pays est en effet trop vivement préoccupé de la nécessité de modifier l'état actuel des marais, pour qu'une solution se fasse long-temps attendre. Il est impossible que la vallée entière de la Somme reste dans un état d'insalubrité qui excite les plaintes les plus légitimes, lorsque les terrains insalubres pourraient être convertis avec la plus grande facilité en prairies ou en jardins maraichers, et que les cultures maraichères manquent dans le pays à un tel point, que le marché de St-Quentin est approvisionné en partie par des maraichers qui en sont éloignés de plus de 15 lieues.

La Société Académique ne cessera, M. le Ministre, de demander énergiquement qu'on mette un terme à une situation aussi fâcheuse sous tous les rapports, et elle met avec confiance ses justes réclamations sous le patronage d'un Ministre dont la vie entière a été consacrée, non-seulement à l'étude des sciences agricoles, mais à la pratique de l'agriculture.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 4 Juin 1848.

Présidence de M. BONNET.

RAPPORT DU JURY

SUR LE CONCOURS DES BÊTES BOVINES.

Le Concours, quoique peu nombreux, était intéressant par les différentes races qui y ont comparu.

La *race Hollandaise* y était représentée par un taureau vendu dernièrement par la Société, appartenant à M. Montfourny, de Dallon.

La *race de Durham*, par un magnifique sujet provenant des étables de M. Seydoux, du Cateau.

La *race de Schwitz*, par trois sujets issus de divers croisemens, à différens degrés, de taureaux de la race de Schwitz, importés par la Société avec les races du pays, appartenant à M. Virgile Bauchart et Mme veuve Bobeuf Léandre, de Marcy.

En présence de ces animaux, le jury a été d'un avis unanime sur les bons résultats obtenus des taureaux de Schwitz et du peu d'avenir que lui offraient les taureaux de la race hollandaise nouvellement importée.

Dans cette conviction, il ne peut que prier la Société d'abandonner les taureaux de race hollandaise et de continuer les taureaux de race Schwitz.

1re. Catégorie. — *Elèves mêlés de 1 à 2 ans.*

Médaille d'or au no. 9, appartenant à Mme veuve Bobeuf Léandre, de Marcy. Taureau métis-suisse. — 2e. croisement, sans âge, robe noire; longueur, 2 mètres 10 centimètres; hauteur, 1 m. 40 c.; pourtour, 1 m. 90 c.; largeur du garrot, 35 c.; largeur des hanches, 54 c.

Médaille d'argent au no. 8, appartenant à Mme veuve Bobeuf Léandre, de Marcy. Taureau sans âge. — 1er. croisement, métis-suisse, robe noire; longueur, 2 mètres 10 centimètres; hauteur, 1 m. 45 c.; pourtour, 1 m. 82 c.; largeur du garrot, 36 c.; largeur des hanches, 50 c.

Médaille de bronze au no. 5, appartenant à M. Virgile Bauchart, d'Origny. Taureau sans âge. — 1er. croisement, métis-suisse, robe noire; longueur, 2 mètres 10 centimètres; hauteur, 1 mètre 49 c.; pourtour, 1 m. 82 c.; largeur du garrot, 30 cent.; largeur des hanches, 48 cent.

2e. Catégorie. — *Taureaux de 2 ans et au-dessus.*

Le jury a regretté de ne pouvoir accorder une médaille d'or au taureau de Durham, qui appartenait à cette catégorie, limitée aux animaux reproducteurs nés ou élevés dans le département de l'Aisne.

Cependant, vu les efforts intelligens de M. Seydoux, du Cateau, et le peu de distance de cette localité de la ville de Saint-Quentin et du département de l'Aisne, il a été d'un avis unanime de décerner une médaille d'argent au no. 2. Taureau âgé de 3 ans, race de Durham, robe pie-baie, appartenant à M. Seydoux, du Cateau. Longeur, 2 mètres 39 c.; hauteur, 1 m. 60 c.; pourtour, 2 m. 20 c.; largeur du garrot, 45 c.; largeur des hanches, 65 c.

La deuxième partie du concours, ouverte pour les génisses appartenant au département, n'a présenté qu'un seul sujet, dont la conformation n'a pas paru au jury digne d'une récompense.

Le jury était composé de MM. Garcin, de Saint-Quentin; Demarolle, de Neuville; Carlier père, de Fieulaine; Martine, d'Aubigny; Ch. Gomart, membre résidant.

BÊTES OVINES.

Médaille d'or. — M. Roger, de Dizy-le-Gros.

Mérinos. Béliers, 2 dents. — Médaille d'argent. M. Camus, de Berthaucourt. — Médaille de bronze. M. Crapier, de Maissemy. — Médaille de bronze. M. Houdin, de Sauvigny.

Mérinos brebis. — Médaille d'argent. M. Ancelot, de Champcourt. — Médaille de bronze. M. Demarolle, de Neuville-Saint-Amand.

Mérinos sans distinction d'âge. — Rappel de médaille. — M. Ancelot de Champcourt, (bélier provenant du troupeau de M. Gilbert). — Médaille d'argent. M. Demarolle, de Neuville-Saint-Amand, provenant du troupeau de Rambouillet.

Croisemens : — 1re. Catégorie. Pour une médaille. — 2e. Catégorie. Médaille d'argent à M. Martine, d'Aubigny. — 3e. Catégorie. Médaille d'argent à M. Martine, d'Aubigny.

PROGRAMME DES CONCOURS

Du 9 Octobre 1848.

CONCOURS D'INSTRUMENS D'AGRICULTURE.

La Société décernera, dans sa séance du 9 octobre 1848 :

1°. Une médaille d'argent (grand module), à l'inventeur d'une charrue, d'une araire, ou de tout autre instrument de culture proprement dit, supérieur aux instrumens connus;

2°. Une médaille d'argent (petit module), à la personne qui aura introduit un perfectionnement important dans la construction d'un instrument de culture connu;

3°. Une médaille d'argent (grand module), à l'inventeur d'un instrument nouveau ayant pour objet de rendre plus simple ou plus facile l'exécution de l'un des travaux qui s'accomplissent dans l'intérieur de la ferme ;

4°. Une médaille d'argent (petit module), à la personne qui aura introduit un perfectionnement important dans la construction de l'un des instrumens de la catégorie précédente;

5°. Dans le cas où il serait soumis à la Société un instrument nouveau, de l'une ou de l'autre catégorie, qui se recommanderait par un haut caractère d'utilité, le jury pourra décerner à l'inventeur une médaille d'or, hors ligne.

On n'admettra au concours que des instrumens entièrement achevés, et prêts à fonctionner. Le concours aura lieu le 9 octobre prochain, à neuf heures précises du matin, dans les cours ou sous les galeries de Fervaques, pour les instrumens de la ferme, et dans la rue Neuve-St.-Jean, pour les instrumens de culture proprement dits.

Les primes seront distribuées dans la séance publique qui aura lieu à deux heures, à Fervaques.

CONCOURS

POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

ART. 1er. Un concours est ouvert : 1°. Entre les jumens poulinières ; 2°. Entre les poulains et pouliches âgés de 2 ans ; 3°. Entre les chevaux hongres, âgés de 3 à 5 ans.

ART. 2. Sont seuls admis à concourir, les jumens, poulains et pouliches appartenant à des cultivateurs ou propriétaires domiciliés dans le département.

ART. 3. Les jumens, sans distinction d'âge, seront divisées en trois catégories : les jumens de selle, les jumens carrossières, les jumens de labour.

Une médaille d'argent (grand module), sera décernée à la plus belle jument de chaque catégorie.

Le jury pourra, en outre, décerner dans chaque catégorie, une deuxième médaille (petit module).

Les jumens pourront être accompagnées de leurs poulains. En l'absence du poulain, le propriétaire devra présenter un certificat signé de deux cultivateurs de la commune et légalisé par le maire, attestant que la jument a eu un poulain dans l'année.

ART. 4. Les poulains et pouliches seront divisés de même en trois catégories : les poulains et pouliches de selle, ceux d'espèce carrossière, et ceux de labour.

Il sera accordé aux poulains, dans chaque catégorie, une médaille d'argent, et aux pouliches, une médaille pareille.

ART. 5. Une catégorie nouvelle est créée pour les chevaux hongres de 3 à 5 ans, nés et élevés dans le département.

Deux médailles d'argent seront accordées à cette catégorie.

ART. 6. La Société se réserve de donner une médaille d'or, à titre de prix de supériorité, à la jument, au poulain ou à la

pouliche de l'une ou de l'autre catégorie indistinctement, qui présenterait des avantages exceptionnels.

ART. 7. Le concours aura lieu à Saint-Quentin, dans les cours de l'abattoir, le 9 octobre prochain, à 9 heures précises du matin, et les primes seront distribuées dans la séance publique qui aura lieu à 2 heures.

Le Secrétaire,

L. MAGNIER.

Le Président,

G. BONNET.

SÉANCE PUBLIQUE

Du 9 Octobre 1848.

Présidence de M. BONNET.

La séance est ouverte à trois heures.

M. BONNET, Rapporteur du Concours des instrumens aratoires, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Le jury que vous avez chargé de juger le Concours d'instrumens d'agriculture fondé par la Société, vient vous faire connaître le résultat de son travail.

Il n'a été présenté au Concours que 9 instrumens, savoir : 5 charrues, 3 herses et un fouilleur.

Avant d'exprimer notre jugement, nous vous rappellerons les termes dans lesquels votre Rapporteur s'exprimait en 1843, sur le mérite d'une bonne charrue.

« Les qualités essentielles de cet instrument sont, disait-il, d'être simple;

» De n'exiger qu'un faible effort de traction;

» D'être facile à régler, de manière à donner au sillon la largeur et la profondeur voulues;

» De bien couper le terrain, de faire un sillon régulier, et de ramener la terre du fond à la surface;

» D'être disposé de telle sorte que le laboureur conduise, en même temps et sans aide, le soc et l'attelage;

» D'obéir avec précision, dans tous ses mouvemens, à celui qui le conduit;

» Enfin d'être peu coûteux, solide et durable. »

Les cinq charrues présentées cette année au Concours, se rapportent à deux types différens, les seuls qui soient aujourd'hui adoptés par les cultivateurs de cette partie de la France, la charrue Brabançonne, et la charrue Guislain Dupont.

Elles sont entièrement en fer : 4 ont été construites par le sieur Pâris, de Saint-Quentin, une seule par le sieur Landa, de Neuville.

Le sieur Pâris a présenté :

1°. Une charrue Brabançonne double, système du sieur Pâris père, perfectionnée par le sieur Pâris fils;

2°. Une charrue Brabançonne simple;

3°. Une charrue Guislain Dupont, perfectionnée.

Son brabant double diffère des charrues qu'il a construites jusqu'à ce jour par la disposition de l'avant-train, qui est construit de telle façon qu'au moyen de deux vis de rappel, on peut constamment ramener la ligne de tirage des chevaux dans l'axe de la charrue, soit qu'on y attèle deux chevaux, soit qu'on y en attèle trois, par la disposition du régulateur, et enfin par une simplification ingénieuse du mécanisme, qui sert à retourner la charrue.

Son brabant simple se fait également remarquer par une nouvelle disposition du régulateur.

Enfin la charrue système Guislain Dupont présente les perfectionnemens suivans, qui sont très-bien entendus :

Le sep, le soc et le coutre ont été rendus entièrement indépendans l'un de l'autre.

Le sep est entièrement fixe.

La douille du soc est liée à un levier, et le laboureur peut, en élevant ou en abaissant ce levier, faire tourner la douille, et par conséquent le soc lui-même.

Enfin, la position du coutre est réglée au moyen de deux repères qu'on fait varier suivant la nature du labour à exécuter, et qui permettent de changer le regard du coutre.

Nous ne terminerons pas cet aperçu sans signaler un perfectionnement important dans la construction des roues des machines du sieur Pâris. Les moyeux de ces roues sont en fonte, fondus sur des rais qui sont en fer forgé. Le sieur Dégremont, de Saint-Quentin, a pris un brevet d'invention pour la construction de roues de cette espèce; vous en verrez des modèles exposés sous les galeries de la cour de Fervaques. Nous n'avons pas à discuter le mérite légal du brevet; mais nous ferons observer que les roues exposées sont très-bien construites, qu'elles présentent une solidité remarquable, et que le sieur Pâris en a fait une bonne application en les adaptant à ses machines.

M. Landa, que la Société a déjà primé en 1843, a présenté une charrue Brabançonne à laquelle il a fait les modifications suivantes :

Le coutre est monté sur une semelle qui peut glisser le long d'une coulisse, de manière qu'on le rapproche ou qu'on l'éloigne à volonté du soc.

Au patin, il substitue une rouelle de 25 centimètres de diamètre.

Le premier de ces deux changemens constitue une véritable amélioration; le deuxième peut quelquefois présenter des avantages.

Nous arrivons maintenant à la partie la plus intéressante du Concours, aux herses.

M. Pâris a présenté une herse remarquablement étudiée, et dont les détails sont tout-à-fait nouveaux.

Elle est entièrement en fer; les dents sont en acier; elles sont creuses en-dessous, et au lieu d'être fixes, comme dans la herse ordinaire, elles se démontent, ce qui rend les réparations très-faciles, et permet de se servir de dents plus ou moins larges, selon la nature du travail à exécuter. Cette herse

fonctionne très-bien, et sa disposition constitue un perfectionnement de premier ordre, sur lequel nous appelons d'une manière toute spéciale l'attention de la Société.

Les moyeux des deux roues de derrière peuvent s'élever ou s'abaisser à volonté au moyen d'une bascule d'un système très-simple, ce qui est d'une grande utilité, soit pour déplacer l'instrument soit pour le régler.

M. Pâris a présenté une autre herse plus petite, partie en bois, partie en fer, construite d'après le même système que la précédente, et plus particulièrement applicable aux petites cultures.

Enfin il a présenté un fouilleur qui permet d'approfondir de 10 ou 12 centimètres les sillons formés par la charrue. Cet instrument pourra rendre des services pour la culture des plantes pivotantes. Cependant plusieurs membres du jury pensent qu'on obtiendrait à peu près les mêmes résultats avec un brabant simple dont on enleverait l'oreille.

Votre Commission pense :

Que les modifications apportées par M. Pâris à la construction des instrumens de culture, constituent des perfectionnemens de premier ordre; que ses efforts méritent d'autant plus d'être encouragés, que le sieur Pâris est un simple ouvrier qui a toujours été livré à ses propres forces, et qui n'a pu disposer que de ressources très-bornées. Elle vous propose de lui décerner une médaille d'argent, et de lui accorder une prime de 100 francs, à titre d'encouragement.

Elle vous propose d'accorder une mention honorable au sieur Landa, pour les perfectionnemens qu'il a introduits dans la construction de la charrue Brabançonne.

Une partie des instrumens apportés au Concours appartiennent à MM. Demarolle, cultivateur à Neuville; Cailleux, cultivateur à Saint-Quentin; et Montfourny, cultivateur à Dallon.

Nous vous proposons de leur accorder une mention honorable pour le zèle avec lequel ils travaillent à propager l'usage des bons instrumens de culture.

M. DE TURENNE, de Landifay, donne ensuite lecture du rapport de la commission sur le Concours de la race chevaline.

Messieurs,

C'est avec regret que le jury, chargé par vous de l'examen des chevaux présentés au Concours de cette année, se voit forcé de vous dire qu'il n'a pas constaté les progrès qu'aurait dû faire espérer la sollicitude de la Société Académique, pour l'amélioration de la race chevaline. Il aime à penser que les circonstances difficiles de l'année 1848 ont seules causé l'infériorité de cette exhibition, en retenant chez eux nombre de cultivateurs qui ont déjà présenté dans vos solennités des sujets remarquables. Toute autre explication serait décourageante après tant d'efforts, et, c'est en partie pour ne pas fermer la carrière, et dans l'espoir que des circonstances plus prospères réveilleront le zèle de MM. les éleveurs, qu'il n'a pas jugé à propos de restreindre davantage la distribution de vos récompenses.

A cette observation générale, le jury croit devoir en ajouter quelques autres de détail. Ainsi, il regrette que les poulains amenés au Concours se soient montrés en général peu dociles et dépourvus de ce commencement de dressage que donnent toujours les bons soins et la main de l'homme. Il est loin de notre pensée d'exiger que de jeunes animaux soient faits au montoir : cette partie de leur éducation ne pourrait s'acquérir sans abuser de leurs forces encore incomplètes et sans détériorer l'animal ; mais quand il craint son maître et refuse de se laisser toucher ou approcher, il est certain, ou que les soins de l'homme lui ont manqué, ou qu'il en a été maltraité.

Nous déplorons encore la saillie trop précoce de jeunes pouliches devenues mères avant l'âge de 30 mois. Il est reconnu que ces gestations anticipées arrêtent le développement des jumens et altèrent leur organisation pour le reste de leur vie.

Quant au produit, personne ne prétendra que d'une organisation encore imparfaite, il puisse sortir un être parfait. MM. les cultivateurs doivent donc apporter tous leurs soins pour empêcher leurs pouliches d'être saillies avant l'âge de 3 ans faits, et s'il se peut, de 4 ans.

Nous leur recommandons encore de faire ferrer leurs jeunes poulains assez tôt pour prévenir la déformation du pied et l'altération de la corne.

Enfin nous insistons pour qu'ils n'attachent pas trop de prix à l'embonpoint de leurs élèves. Le cheval n'ayant d'utilité que par la force, il faut éviter chez lui la réplétion, parce que la graisse le charge et l'amollit, tandis que la force a son principe dans la fibre. Ainsi des muscles, le moins possible de tissu cellulaire, ce qu'on obtiendra facilement par la suppression des gros vivres et par un régime composé de paille et d'avoine.

Je passe maintenant, Messieurs, au jugement du jury.

1re Section. — JUMENS POULINIÈRES.

1re CATÉGORIE. — *Jumens de selle.*

Il n'a été présenté aucune jument de cette catégorie qui ait fixé le choix du jury.

2e CATÉGORIE. — *Espèce carrossière.*

Médaille d'argent à M. Alliot-Poizeaux, d'Etaves, pour une jument gris rouan.

2e Section. — POULAINS ET POULICHES.

1re CATÉGORIE. — *Poulains de selle.*

Médaille d'argent décernée à M. Beauvais, d'Holnon, pour un poulain hongre, 2 ans 1/2, sous poil rouan, balzane postérieure.

Médaille d'argent à M. Fouquier, de Gricourt, pour une pouliche bai-clair, 2 ans, produit de l'étalon Eastham.

2e Catégorie. — *Espèce carrossière.*

Médaille d'argent à M. Rocq, de Pontruet, pour un poulain hongre, gris de fer, 2 ans.

Médaille d'argent aussi à M. Rocq, de Pontruet, pour une pouliche grise, de 2 ans.

Le jury regrette qu'un engorgement au genou dont les conséquences ne peuvent guère se calculer, déprécie une pouliche bai-brun, appartenant à M. Marin, de Courbes. Sans cette tare, le jury n'eût pas hésité à lui décerner la médaille; mais à cause de sa supériorité sous le rapport des allures et des formes, il a cru devoir lui accorder la médaille d'argent de petit module.

3e Section. — Chevaux hongres.

1re Catégorie. — *Chevaux de selle.*

Médaille d'argent à M. Viéville, de Fluquières, pour un cheval hongre de 4 ans, bai, provenant de miss Annette et de prince Albert.

2e Catégorie. — *Carrossiers.*

Médaille d'argent à M. Monnot, de Pontru, pour un cheval hongre de 4 ans, bai-foncé.

M. Ch. Gomart, Rapporteur du jury du Concours de fermes, ouvert dans l'arrondissement de Soissons, pour la prime départementale de 500 francs, s'exprime ainsi :

Messieurs,

La Société Académique de Saint-Quentin a ouvert, cette année, dans l'arrondissement de Soissons, le 4e. Concours pour la prime départementale de 500 francs, *en faveur de l'exploitation la mieux dirigée, entretenant le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail*; en tenant compte de la nature du sol, des différences de la

situation, ou de toute autre condition particulière digne d'être notée.

L'annonce de ce Concours a été répandue avec toute la publicité possible, et par la voie des journaux du département, et par l'envoi de programmes faits à plus de mille cultivateurs de cet arrondissement ; malgré cet appel fait à l'agriculture, dans une contrée éminemment agricole, deux exploitations seulement se sont fait inscrire pour le Concours.

Il eût été désirable qu'un plus grand nombre de cultivateurs eût pris part à la lutte : car le prix ainsi disputé eût présenté plus d'intérêt ; cependant, nous le disons hautement et avec conviction, la Commission a rencontré dans les concurrens des hommes de talent et de progrès dont les bestiaux peuvent être cités et les exploitations placées au premier rang, concurremment avec celles déjà primées dans les autres arrondissemens de notre département.

Le jury du Concours n'a pas été formé sans peine par la Société de Saint-Quentin, dans un arrondissement qui repousse la création d'un comice agricole, et nous signalons ici avec regret cette lacune dans notre département, dans l'espoir que les cultivateurs du Soissonnais, mieux éclairés, comprendront bientôt qu'ils agissent contrairement aux intérêts et aux progrès de l'agriculture.

Le jury nommé par la Société était composé de MM Max. Lemaire, membre de l'Assemblée nationale ; A. de Pompery, propriétaire, à Ciry-Salsogne ; Véron, propriétaire et maire, à Noyant-et-Aconin; Destrez, propriétaire, à Vailly ; Mitteletre, cultivateur et maire, à Blanzy-les-Fismes ; Amory, cultivateur et maire, à Saint-Bandry ; Danré, propriétaire à Vouty, commune de Faverolle ; A. Gardin, fabricant de fécule, à Vic-sur-Aisne ; Juge, maire, à Mainville, commune de Ressons-le-Long ; Ch. Gomart, membre résidant, propriétaire, à Saint-Quentin.

Les deux cultivateurs qui se sont fait inscrire pour prendre part au Concours départemental, sont MM. Lecat, cultivateur,

à Villers-en-Prayères ; Binet, cultivateur, à Vaurin, commune de Vaudesson.

Une sous-commission, composée de quatre membres, a été spécialement chargée de la visite de ces deux fermes. Cette sous-commission a opéré sa visite le 17 août et constaté le résultat de son travail sur des tableaux dans une forme précise et qui ne laissent rien à désirer pour les renseignemens nécessaires à l'appréciation du jury.

Nous allons vous présenter ici le résumé succint du travail de la sous-commission, dans les deux exploitations.

FERME DE M. BINET, commune de Vaudesson.

PREMIÈRE PARTIE. — *BESTIAUX.*

Ecurie : — Un étalon percheron départemental, taille, 1 mètre 58 centimètres ; — 2 chevaux entiers ; — 17 jumens, taille moyenne, 1 m. 56 c., produits de croisemens de la race percheronne ; — 4 chevaux hongres ; — 3 chevaux de maître, dont 2 jumens demi-sang anglo-normand ; 2 élèves de deux ans, race percheronne, taille, 1 m. 50 c. ; nourriture : foin et luzerne, sainfoin.

Les chevaux travaillent en hiver 9 heures, en été 14 heures. — La quantité du travail exécuté est dans la proportion de 50 ares par jour. L'écurie ne laisse rien à désirer et pour la beauté des chevaux et leur bonne tenue.

Vacherie : — Un taureau de race Flamande, très-vigoureux, robe baie-brune, taille de 1 m. 40 c. ; — alimentation : en été, prairies artificielles en vert ; en hiver, racines, foin et fourrage ; — 9 vaches, race flamande, premières laitières, taille moyenne, 1 m. 40 c., robe baie-brune ; 2 élèves de 2 mois, race flamande, sexe féminin.

Bergerie : — Le troupeau de race mérinos-Rambouillet est bien suivi ; il se compose de 2 béliers, taille 0 m. 71 cent. ; poids, 50 kilog. ; alimentation d'été, luzerne, sainfoin ; d'hiver, prairies artificielles, jarros, hivernaches ; — 210 agneaux

blancs ; — 136 agneaux gris ; — 246 agneaux antenais ; — 274 de 4 ans et au-dessus.

Ce troupeau est nourri l'été aux pâturages, l'hiver de racines, son, prairies artificielles. Le poids du troupeau est, en moyenne, de 50 kilog. brut par tête, maigres ; et de 70 kilog. par tête, gras. — Le poids de la toison est de 2 kilog. 125 grammes, lavée à dos, et la nature de la laine, mérinos-Rambouillet. Cette année la vente n'a pu avoir lieu, mais l'année passée le prix a été de 5 fr. 30 c. le kilog.

Porcherie : — 3 truies portières ; 4 porcs à l'engrais, 3 élèves, race flamande, engraissés de pommes de terre et laitage : 600 volailles de toute espèce.

La disposition des bâtimens de la ferme est très-bonne ; ils suffisent à l'exploitation. Les écuries sont plafonnées, bien ventilées, convenablement percées, et d'une hauteur de 5 mètres. Les étables et bergeries, moins élevées, sont cependant bien disposées.

DEUXIÈME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Binet exploite, depuis 1840, 359 hectares de terres labourables et prés, plus 19 hectares 50 ares de bois et friches. Les 259 hectares de terres labourables sont classées, d'après la matrice cadastrale, savoir :

	hect.	ares.		
Prés.	11	50	— 1re	classe.
Terres labourables.	57		— 1re	id.
—	50		— 2e	id.
—	40		— 3e	id.
—	41		— 4e	id.
—	40		— 5e	id.

Evaluées, suivant le cadastre, à un revenu de 7,403 fr.

On a ensemencé en 1847-48,

Céréales d'hiver, blé, méteil compris, — 68 hectares, blé indigène ; seigle, 15 hectares. — Le rendement a été de 1,200 gerbes par hectare, donnant 26 hectolitres de grains.

Céréales de printemps. — Avoine, 66 hectares; — orge, 4 hectares; — sarazin, 50 ares, donnant pour l'avoine 600 gerbes à l'hectare, d'un rendement de 40 hectolitres.

Fourrages d'automne. — Hivernaches, jarros et lentilles, 10 hectares d'un produit, à l'hectare, de 1,300 bottes de 10 kilog.

Fourrages de printemps. — Féverolles, 2 hectares; — vesces, 1 hectare 50 ares d'un produit, à l'hectare, pour les féverolles, de 800 bottes de 10 kilog.

Prairies artificielles. — Luzernes mélangées de trèfle, sainfoin, 24 hectares, d'un rendement de 1,800 bottes de 6 kilog. à l'hectare, pour les trois coupes.

Prairies annuelles. — Trèfle ordinaire, 15 hectares, rendant 1,200 bottes de 6 kilog. pour les deux coupes.

Prairies naturelles. — 11 hectares 5 ares, rendant à l'hectare 800 bottes de 6 kilog.

Plantes sarclées. — Pommes de terre, 4 hectares, rendant à l'hectare 80 hectolitres; — carottes, 75 ares, rendant à l'hectare 130 hectolitres; — 50 ares, betteraves, rendant à l'hectare 35,000 kilog.

L'assolement suivi par M. Binet est triennal en partie, et la terre est le plus souvent préparée au moyen de trois labours.

M. Binet fume ses terres de 26 voitures de fumier à l'hectare, représentant un poids de 52,000 kilog.

Il fait usage de la marne. 180 hectares sont marnés; la durée du marnage est de 15 années. L'effet est très-bon pour les mars la première année, il active la végétation.

La cendre noire est employée à raison de 75 hectolitres à l'hectare, elle active la végétation pendant une année, rend la production plus abondante.

Le purin est employé à raison de 700 litres, la poudrette également à raison de 80 hectolitres à l'hectare.

Les instrumens dont on se sert pour la culture, sont sept charrues ordinaires, — 10 herses, — 4 rouleaux, — 3 tarares, — 2 coupe-racines, — trois chaudières à cuire à la vapeur. Ces instrumens sont parfaitement tenus.

FERME DE M. LECAT, commune de Villers-en-Prayères.

PREMIÈRE PARTIE. — *BESTIAUX.*

Ecurie : — Un étalon approuvé, race anglo-normande, taille, 1 m. 60 c., robe baie-brune ; — 18 jumens race du pays, taille moyenne, 1 m. 58 c. ; — 10 chevaux hongres du pays ; — 2 chevaux de maître ; — 4 élèves de deux ans et 3 suites de l'année, race anglo-normande, taille de 1 m. 15 c. à 1 m. 40 c. ; — nourriture : paille, luzerne, sainfoin.

Les chevaux travaillent l'été pendant 14 heures, l'hiver pendant neuf heures. Le travail exécuté est de 50 ares par jour.

Vacherie : — Un taureau de race croisée suisse-flamande, très-apte à la saillie, robe baie-claire, taille, 1 m. 20 c. ; alimentation : en été, trèfle, vesces en vert ; en hiver, racines, trèfles, fourrages. — 16 vaches, race croisée suisse-flamande, très-bonnes laitières, taille moyenne, 1 m. 40 c., robe baie-claire. — Six élèves de 18 mois et 6 de l'année, y compris un jeune taureau. Cette vacherie est admirable et fort bien tenue. Nous constatons ce fait avec d'autant plus de plaisir que, dans la plupart des fermes, la vacherie est reléguée au second plan et le plus souvent sacrifiée à la bergerie. Ici ces deux élémens de la prospérité agricole reçoivent les mêmes soins, des nourritures aussi abondantes : l'œil du maître a passé par là.

Bergerie : — Le troupeau mérinos se composait, au 17 août, de : — 4 béliers mérinos-Rambouillet, de 18 mois, taille, 80 c., poids, 75 kilog., nourris d'avoine, de luzerne, trèfle en vert ; — 298 agneaux blancs ; — 328 agneaux gris et antenais ; — 611 moutons et brebis de 4 ans et au-dessus.

Ce troupeau est nourri, l'été de pâturage, l'hiver de prairies artificielles, de jarros, etc. Le poids du troupeau est, en moyenne, de 46 kilog. brut, par tête d'animal maigre. — Le poids de la toison est de 2 kilog., agneaux compris. — La vente des laines a été nulle cette année.

Porcherie : — 2 truies portières ; — 3 porcs ; — 5 élèves. — Race croisée Tunkin-normande, poids moyen, 75 kilog. Dix animaux sont engraissés chaque année avec des pommes de terre et jarros concassés.

500 volailles de toute espèce.

La disposition des bâtimens de la ferme est bonne, commode et suffisante ; les écuries, d'une hauteur de 5 mètres, seules sont plafonnées, la ventilation en est facile au moyen des ouvertures qui y sont percées de chaque côté.

La bergerie est formée de quatre grands bâtimens formant carré ; la tenue en est très-bonne et ne laisse rien à désirer.

DEUXIÈME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Lecat cultive, depuis le 10 octobre 1842, 310 hectares.

	hect.		
Prés.	10	1re classe.	
Terres labourables.	20	1re classe.	Comprenant les jardins, chenevières et terres limoneuses.
—	125	2e —	Terres à froment.
—	155	3e —	Terres à seigle.
—	20	4e —	Pâtures, bordures de bois.

Évaluées, suivant la matrice cadastrale, à un revenu de 9,400 fr.

L'assolement suivi par M. Lecat est, en alternant le plus possible, les récoltes de fourrages avec celles des grains. Il n'emploie la jachère que comme préparation à une prairie artificielle ou pour nettoyer une terre sale et fatiguée.

On a ensemencé en 1847-48 :

Céréales d'hiver, blé, méteil compris, — 75 hectares blé du pays ; — seigle, 17 hectares. — Le rendement a été de 900 gerbes à l'hectare, donnant 20 hectolitres de grains, pour cette année faisant exception pour l'abondance.

Céréales de printemps. — Avoine, 70 hectares ; — orge, 6 hectares ; — sarrazin, 75 ares ; — donnant par hectare, pour l'avoine, 600 bottes d'un rendement de 40 hectolitres de grains, et pour l'orge 700 bottes d'un rendement de 30 hectolitres de grains.

Fourrages d'automne. — Hivernache seigleux, 4 hectares ; — jarros et lentilles, 22 hectares ; — d'un produit à l'hectare de 1,000 bottes de 10 kilog.

Fourrages de printemps. — Féverolles, 7 hectares ; — d'un rendement de 750 bottes de 10 kilog. à l'hectare ; — vesces, 1 hectare 50 ares.

Prairies artificielles. — Luzerne, 23 hectares ; — sainfoin, 7 hectares ; — d'un produit à l'hectare, pour la luzerne, de 1,400 bottes de 6 kilog. et pour le sainfoin, de 900 bottes de 6 kilog.

Prairies annuelles. — Trèfle incarnat, 1 hectare ; — trèfle blanc, 2 hectares ; — minette, 13 hectares, mangés verts ; — trèfle ordinaire, 17 hectares ; d'un rendement de 1,000 bottes de 6 kilog. à l'hectare.

Prairies naturelles. — 10 hectares rendant à l'hectare 700 bottes de 6 kilog.

Prairies créées par le fermier. — 7 hectares de pâtis mangés verts.

Plantes sarclées. — Pommes de terre, 3 hectares, rendant 80 hectolitres à l'hectare ; — carottes, 70 ares, rendant 80 hectolitres à l'hectare ; — betteraves, 4 hectares, rendant 35,000 kilog. à l'hectare.

M. Lecat prépare ses terres par deux labours et les fume de 20 voitures de fumier à l'hectare, représentant une masse de 40,000 kilog. de fumier.

75 hectares de terre ont été marnés, la durée est de 15 ans ; l'effet du marnage est d'accélérer la végétation en divisant la terre et en la rendant ainsi plus pénétrable aux influences atmosphériques.

La cendre noire a été employée sur 10 hectares, la végéta-

tion a été activée pendant une année et la récolte plus abondante.

La chaux n'est pas employée, ni le purin, mais des composts sont employés à raison de 150 hectolitres à l'hectare.

Les instrumens en usage dans la ferme sont 9 charrues du pays, un brabant à défoncer et 2 extirpateurs, — 14 herses du pays, — 3 rouleaux de diverses grandeurs, — 2 tarares, — une machine à battre, — un coupe-racines, — une chaudière à cuire à la vapeur.

La tenue des instrumens est très-bonne.

CONCLUSIONS ET MOTIFS.

Le jury s'est réuni à Laon, le 6 octobre, pour l'examen de ces documens et leur appréciation.

Pour la première fois, depuis 4 ans, les deux exploitations se trouvaient dans des conditions à peu près égales. Le classement cadastral ne signalait qu'une différence minime dans le revenu des terres, puisque le revenu moyen à l'hectare était, pour M. Binet, de 28 fr. 60 c. à l'hectare, et pour M. Lecat, de 28 fr. 48 c. à l'hectare.

Quoique le classement cadastral ne soit pas une vérité relative pour les terres d'un même terroir entre elles, et que le revenu et le classement appliqué aux parcelles d'une commune, ne puisse pas être appliqué d'une manière absolue à toutes les communes d'un arrondissement, cependant le jury a cru devoir admettre avec le cadastre les terres des deux exploitations dans des conditions égales pour la qualité, tout en signalant que l'évaluation cadastrale est relativement plus élevée pour M. Lecat que pour M. Binet.

Une autre circonstance venait encore niveler la position respective des concurrens, c'est que tous deux avaient joint à leur exploitation une égale portion de prés naturels.

La tâche du jury s'est donc trouvée ainsi bien simplifiée, et les deux fermes étant placées dans des circonstances égales

pour la qualité du sol, le travail de la commission s'est réduit à constater la plus forte proportion du meilleur bétail entretenu dans chaque exploitation, relativement à sa surface, et comme corollaire, le plus grand développement accordé à la culture des plantes fourragères.

Quel était *le meilleur bétail?*

Nous avons déjà, dans les précédens concours, signalé combien cette question était épineuse pour le jury, et nous pensons encore qu'il faut laisser au cultivateur éclairé le soin d'apprécier lui-même l'espèce de bétail la mieux appropriée aux ressources et à la nature du sol de son exploitation.

Ainsi, dans les fermes visitées nous avons rencontré des races de bestiaux différentes.

Pour l'écurie, M. Binet a préféré la race percheronne. M. Lecat, la race du pays.

Pour l'étable, M. Binet a choisi la race flamande. M. Lecat, la race croisée suisse-flamande.

Les bergeries des deux exploitations sont peuplées de moutons *mérinos-Rambouillet.*

Mais pour la race porcine M. Binet a préféré la race flamande et M. Lecat la race Tunkin-normande.

Chacun des cultivateurs avait donc choisi la race qui lui semblait offrir le plus d'avantages pour les besoins et la position de son exploitation, pour l'amélioration des produits de sa culture, et tous deux faisaient valoir des motifs puissans à l'appui de leur choix.

Le jury n'a pas cru devoir tenter de trancher une question si complexe que des Comices d'un même département repoussent d'un côté des animaux qu'on introduit de l'autre; et, attendu que, dans les deux exploitations, les animaux étaient très-beaux et parfaitement tenus, il a pris pour base d'appréciation le poids des animaux vivans entretenus dans chaque ferme, au moment de la visite, se conformant en cela aux instructions ministérielles.

Le dépouillement a présenté :

exploitation, parfaitement tenue, se fait surtout remarquer par une écurie dont la disposition, le choix des chevaux, leur bon état d'entretien peuvent être cités pour modèles. Pour récompenser ces améliorations la Commission vous propose de lui accorder une mention honorable.

M. LE PRÉSIDENT appelle M. Binet, présent à la séance, et lui adresse, au nom de la Société, des félicitations sur la bonne tenue de son exploitation, il lui décerne ensuite la médaille d'or de 500 francs, aux applaudissemens de l'assemblée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

SÉANCE TRIMESTRIELLE

Du 9 Novembre 1848.

Présidence de M. BONNET.

M. BONNET présente à l'Assemblée le résumé des travaux de la Société Académique de Saint-Quentin, en 1848. Il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Je viens, dans cette séance, qui sera probablement la dernière de l'année, vous rendre compte, suivant l'usage adopté par vos Présidens, des travaux accomplis par la Société depuis le premier janvier dernier.

La Société avait à peine repris ses travaux lorsqu'éclata la révolution de février.

Tandis que cette terrible secousse ébranlait le pays, que toute industrie s'arrêtait, que toute maison de commerce s'écroulait, l'agriculture seule restait debout; elle éprouvait sans doute quelques embarras, une certaine gêne, car la solidarité de tous les membres du corps social est telle, que le malaise de l'un réagit nécessairement sur l'état de tous les autres. Mais enfin, on ne peut nier que, relativement aux autres branches de production, elle ne se trouvât dans sa situation favorable, car sa position n'était pas dangereuse.

Ce calme relatif, elle le devait, non-seulement à la nature des choses, mais encore à sa bonne organisation, et c'est sur ce point que je dois particulièrement appeler votre attention.

L'organisation de l'agriculture française présente ce double caractère que la propriété y est éminemment individuelle, parce qu'elle est très-morcelée, et que l'exploitation agricole est surtout fondée sur l'épargne et non sur le crédit.

La propriété foncière est divisée en France entre près de cinq millions de chefs de famille, ce qui, en comptant quatre personnes par famille, donne vingt millions d'individus attachés au sol, sans compter les domestiques à l'année, les fermiers non propriétaires et les métayers. Cinq millions de chefs de famille propriétaires, et par conséquent prévoyans par nécessité, voilà le premier résultat de ce morcellement de la propriété, résultat immense, car il assure la régularité de la production. Qu'importe, en effet, dans une situation pareille, que le gouvernement chancèle, que la prévoyance publique faiblisse, la prévoyance individuelle est là, qui veille, qui travaille toujours, et qui peut dire avec raison, par rapport à l'administration de son patrimoine: l'Etat, c'est moi.

Le deuxième caractère de l'organisation de l'agriculture, c'est qu'elle est fondée sur l'épargne et non sur le crédit, d'où il résulte que cette organisation est très-solide, et que dans les crises politiques ou financières, lorsque toutes les sources du crédit sont taries, l'agriculture continue à marcher d'un pas ferme, c'est-à-dire à produire et à se développer.

L'agriculture a eu cette année une immense tâche à remplir. Lorsque toutes les relations commerciales étaient troublées en France, elle a nourri le pays, et les marchés n'ont pas cessé un seul instant d'être largement approvisionnés. Elle a payé la plus grande partie de l'impôt des 45 centimes, dont le produit a dû être cependant presque entièrement appliqué à soulager des misères que l'agriculture n'avait pas fait naître.

En lui demandant des sacrifices aussi considérables, le gouvernement prenait l'engagement moral de travailler à son

développement, de chercher à accroître sa prospérité par tous les moyens dont il dispose. J'ai à vous exposer comment il est entré dans cette voie, et quelle part la Société de Saint-Quentin a prise à l'œuvre que le gouvernement se prépare à accomplir.

D'abord il a parfaitement compris, et à une époque comme la nôtre où tout est remis en question, ce ne doit pas être un de nos moindres sujets de reconnaissance; il a parfaitement compris, dis-je, que l'organisation actuelle de l'agriculture est excellente en principe, qu'il ne s'agit pas de la bouleverser, mais seulement de la développer, en lui donnant toujours pour base l'exploitation individuelle et l'épargne. Aussi, les projets relatifs, soit à l'organisation de vastes associations agricoles, sous le nom de colonies intérieures, ou sous toute autre dénomination n'ont-ils pas même été discutés; ceux relatifs au crédit foncier ont été rejetés après un examen approfondi, et il a été bien reconnu, qu'indépendamment de leur inopportunité, ces derniers projets étaient rejetés pour ce motif, que les améliorations en agriculture doivent être principalement obtenues au moyen de l'épargne, et très-accessoirement seulement au moyen du crédit.

Le terrain ainsi déblayé, la question nettement posée, il restait beaucoup à faire, et pour l'Etat, et pour les départemens, et pour les Sociétés d'agriculture. Voici ce qui a été entrepris.

Dès le mois de mars dernier, le Ministre de l'agriculture a consulté la Société sur les meilleurs moyens de combiner, ainsi que cela se fait déjà dans certaines localités, les travaux de l'agriculture et ceux de l'industrie, de manière qu'ils se prêtent un mutuel concours.

Nous étions convaincus qu'il était possible d'appliquer utilement en temps de crise, la population industrielle des villes, à l'exécution de travaux de terrassemens. Nous avons signalé au ministre les desséchemens de marais, les défrichemens, les constructions de routes et de chemins, les défoncemens de

terrains déjà en culture, mais sur lesquels on veut installer des cultures nouvelles, qui exigent des labours très-profonds, comme remplissant le but indiqué. Nous avons insisté, à cette occasion, sur l'utilité d'arriver promptement au desséchement des marais qui avoisinent Saint-Quentin. Dans une circonstance récente, nous avons traité de nouveau cette question, et nous avons demandé au ministre, soit de faire exécuter cette opération aux frais de l'Etat, soit d'encourager sur les fonds de son ministère la compagnie qui se présente pour les exécuter ; cette demande n'a jusqu'à présent pas été suivie d'effet, mais il nous est permis de croire que les réclamations des diverses Sociétés d'agriculture n'ont pas peu contribué à décider le Ministre à réclamer un fonds extraordinaire de 6 millions pour la construction de nouveaux chemins vicinaux. Sur ces 6 millions, 3 doivent être également partagés entre les divers départemens ; les trois autres le seront entre les départemens qui auront offert de concourir à la dépense, et proportionnellement à leurs offres de concours. Le département de l'Aisne, qui a fait des sacrifices si considérables pour l'exécution de ses chemins, ne peut manquer de recevoir une large part de cette allocation.

Un décret récemment rendu par l'Assemblée nationale, organise en France l'enseignement agricole; ce sera à vous, Messieurs, à travailler comme agriculteurs et comme membres des Sociétés d'agriculture, à rendre cette institution véritablement féconde, en donnant à l'enseignement ce caractère pratique sans lequel elle serait plus dangereuse qu'utile. Vous aurez à vous prononcer aujourd'hui sur la question de savoir s'il sera établi dans l'arrondissement de Saint-Quentin une ferme-école et une école régionale à la fois. Vous entendrez dans le cours de cette séance un rapport qui a été préparé sur cet objet.

Le Ministre de l'agriculture vient de décider qu'une large place serait réservée, à la prochaine exposition des produits de l'industrie française, pour les produits de l'industrie agri-

cole, et il a demandé à la Société une énumération des produits qui pouvaient être envoyés par le département de l'Aisne. Le tableau que nous en avons fait dresser va vous être soumis, vous le discuterez et vous le compléterez, s'il y a lieu. La Société espère que vous ne ferez pas défaut à l'appel du ministre : le département de l'Aisne est l'un des plus riches de la France, l'agriculture y a fait depuis quelques années de rapides et d'importans progrès. Il est nécessaire que ce fait soit constaté publiquement, et il ne peut l'être qu'à une exposition publique des produits de tous les départemens français. Que les membres de la Société s'empressent de se rendre à ce grand concours, qui est ouvert pour la première fois; qu'ils n'oublient pas que le gouvernement réservera ses principales faveurs pour les départemens qui s'en seront montrés le plus dignes, et qu'ils ne compromettent pas, par une négligence qui serait sans excuses, un succès auquel leurs travaux et leurs sacrifices leur donnent des droits si légitimes. L'agriculture entre dans une ère nouvelle; l'enseignement agricole va être organisé partout; les encouragemens ne manqueront pas à ceux qui les mériteront : sachons nous en montrer dignes; c'est le meilleur, le plus sûr moyen de les obtenir.

Il me reste maintenant à vous parler des travaux propres de la Société, c'est-à-dire de ses publications et de ses concours.

Vous avez entre les mains le dernier volume de ses Annales; vous avez pu l'apprécier. Nous vous dirons seulement que ce recueil, tout modeste qu'il est, est favorablement jugé au-dehors. Des demandes d'échange nous sont fréquemment adressées. Nous regrettons que nos membres correspondans ne nous fournissent pas plus souvent l'occasion de publier leurs propres travaux. Nous savons qu'on ne peut guère demander à des cultivateurs occupés, des œuvres écrites d'une grande étendue; mais ils perdent trop de vue que de simples notes, rédigées par des hommes d'une valeur pratique aussi incontestable qu'eux, sont souvent d'un grand intérêt, et qu'elles ajouteraient beaucoup au mérite de nos Annales. Un de

nos honorables correspondans, M. Acar, a lu, dans l'une des dernières réunions de la Société, un travail plein d'intérêt sur la fabrication du sucre indigène. D'autres communications ont jeté beaucoup de jour sur des questions agricoles de premier ordre. Nous regrettons de n'avoir pas été mis en mesure de les publier au moins par extrait. Nous ne pouvons à cet égard que protester de votre bonne volonté.

La Société a ouvert cette année plusieurs concours. Celui d'animaux gras, dont la première idée vient de M. Fouquier d'Hérouël, a été très-brillant. Il a été l'occasion d'une petite fête municipale, qui a été organisée avec un très-louable empressement, par l'un des membres résidans de la Société.

Les concours de béliers et de brebis ont été intéressans. Ils ont mis en lumière ce fait que l'élève des mérinos et des croisemens de cette race occupe seul aujourd'hui les cultivateurs du département. Les croisemens de races anglaises n'ont figuré au concours que comme une exception fort restreinte, et il y aura lieu à prendre ce fait en considération lorsque vous rédigerez le programme des prochains concours.

Je n'ai rien de particulier à vous dire sur le concours de bonne exploitation, et sur celui de taureaux. — Le concours de plantes fourragères n'est pas encore jugé.

Le concours pour la race chevaline est loin d'avoir été brillant. Nous devons même dire qu'il n'a pas justifié du tout l'importance que la Société lui a toujours accordée. Vous aurez à rechercher la cause de ce fait. On y remédierait peut-être en demandant au gouvernement et au département une allocation plus considérable, en réduisant le nombre des prix et en en augmentant beaucoup la valeur. — Un concours de chevaux entraîne, pour ceux qui s'y présentent, des dépenses assez considérables, qui ne sont pas suffisamment compensées par l'obtention d'une médaille de 25 à 100 fr. — Les concours de chevaux ne sont efficaces que lorsqu'on les rend très-solennels et qu'on les encourage par l'appât d'une prime considérable. Vous aurez à examiner si les ressources de la Société

lui permettent d'entrer dans cette voie. Mais dans tous les cas il est devenu nécessaire de modifier les bases du concours, car il ne donne pas de résultats acceptables.

Le concours d'instrumens aratoires a offert de l'intérêt. Le sieur Pâris, de Saint-Quentin, a présenté quelques instrumens perfectionnés, fort bien étudiés, et pour lesquels il lui a été décerné une médaille et une prime.

La Société doit acheter, en 1848, et revendra dans le département, un certain nombre de taureaux de la race de Schwitz. Elle a jusqu'à présent hésité à consommer cette acquisition. La crise industrielle n'a permis, cette année, de tirer de Suisse qu'un très-petit nombre de taureaux. La Société avait espéré qu'il se ferait de nouveaux convois, et qu'elle pourrait avoir ainsi un peu plus de latitude pour les choix à faire. Ses prévisions ont été trompées, elle achètera sous peu de jours à Grignon et importera dans le département les animaux qu'elle est chargée d'y vendre.

Vous voyez, messieurs, par ce court exposé, que cette année, comme dans les années précédentes, la Société a rempli sa tâche. Elle l'a fait avec un succès qui est dû principalement à votre concours. Ce concours nous a toujours été acquis, et nous y comptons pour l'avenir, comme vous pouvez compter sur notre dévouement à la grande cause de l'agriculture française, qui est celle du pays tout entier.

CONCOURS DES PLANTES FOURRAGÈRES.

Le Président dit qu'il est nécessaire que le prix pour la culture des plantes fourragères soit décerné dans l'année. La Société décide que le jury sera convoqué dans quelques jours.

Le jury, réuni le 16 décembre, a, par l'organe de son Rapporteur, exprimé sa décision dans une séance de 1849;

mais nous croyons utile de placer ici le rapport qui appartient réellement aux travaux de 1848.

Messieurs,

Un Concours a été ouvert cette année (1848) dans les cantons de Vermand et de Saint-Simon entre les exploitations qui se livrent avec le plus d'avantages et de succès à la culture des plantes fourragères.

Trois concurrens se sont présentés :

MM. VINCHON, de Contescourt; MARTINE-LEFEBVRE, d'Aubigny; ROCQ, de Pontruet.

Le jury nommé par vous s'est transporté dans les trois fermes, le 17 août, et il a consigné le résultat de sa visite dans des tableaux dressés par les soins du Ministre de l'agriculture, dans une forme telle qu'aucune erreur ni omission ne sont possibles.

Nous allons vous présenter l'analyse de ces travaux.

FERME DE M. VINCHON, cultivateur à Contescourt.

CULTURE. — *Contenance totale de l'exploitation* : 163 hectares, dont 158 hect. de terres arables, 2 hect. de prés et 3 hect. de bois. Ces terres sont évaluées, en moyenne, à un revenu de 60 fr. de l'hectare.

Récoltes de 1847-48.

CÉRÉALES D'HIVER. — *Blé*, 50 hectares rendant en moyenne, par hectare, 900 gerbes. Le rendement de 1848 a été bon ordinaire.

Blé seigleux, 8 hectares, rendant en moyenne 900 gerbes à l'hectare.

Seigle, 5 hectares, donnant chacun 750 gerbes.

Orge, 36 ares, rendant 900 bottes à l'hectare.

CÉRÉALES DE PRINTEMPS. — *Blé de mars*, 4 hectares, donnant chacun 500 bottes.

Avoine blanche et noire, 21 hectares, rendant à l'hectare 750 bottes.

PRAIRIES ARTIFICIELLES VIVACES. — *Trèfle rouge*, 9 hectares. — *Minette*, 2 hectares. — *Trèfle blanc*, 3 hectares. — *Hivernaches*, 24 hectares 33 ares. — *Vesces*, 2 hectares 15 ares. — *Pois*, 25 ares. — *Féverolles*, 3 hectares 25 ares.

PRÉS NATURELS NON ARROSÉS, 2 hectares.

PLANTES SARCLÉES. — *Pommes de terre*, 1 hectare 25 ares. — *Carottes*, 68 ares. — *Betteraves*, 18 hectares. — *Colzas*, 68 ares. — *Jachères*, 4 hectares.

L'assolement est alterne. On sème les prairies artificielles dans les récoltes.

On emploie chaque année 310 hectolitres de cendres dont l'effet est très-bon. — On marne à raison de 200 hectolitres l'hectare. — On façonne 200 hectolitres de compost.

Le brabant, avec ou sans rouelles, est employé pour les différens travaux de culture. — Le chariot est préféré à la charrette.

Le personnel de l'exploitation se compose de 4 valets de charrue, — 2 bergers, — 1 homme de cour, — 5 parcours de moisson, — et 12 couples de faucheurs.

FERME DE M. MARTINE-LEFEBVRE, cultivateur à Aubigny.

CULTURE. — *Contenance totale de l'exploitation* : 184 hectares dont 180 hectares en terres arables, 3 hectares de prés et 1 hectare de bois. Ces terres sont évaluées, en moyenne, à un revenu de 65 fr. l'hectare.

Récolte de 1847-48.

CÉRÉALES D'HIVER. — *Blé*, 60 hectares, rendant en moyenne par hectare, 1,125 gerbes; le rendement de 1848 a été bon ordinaire.

Seigle, 3 hectares, rendant 1,050 bottes à l'hectare.

CÉRÉALES DE PRINTEMPS. — *Orge*, 1 hectare, rendant 1,200

bottes. — *Avoine*, 25 hectares, rendant 900 bottes à l'hectare.

Prairies artificielles vivaces. — *Luzerne*, 12 hectares, rendant 2,300 bottes à l'hectare. — *Trèfle rouge*, 15 hectares, rendant 1,800 bottes à l'hectare. — *Minette*, 2 hectares paturés verts. — *Trèfle incarnat*, 14 hectares, mangés verts.

Hivernaches, 12 hectares. — *Vesces*, 13 hectares. — *Trèfle blanc*, donné vert, 8 hectares.

Prairie créée par le fermier, 3 hectares, consommés verts.

Plantes sarclées. — *Betteraves*, 10 hectares. — *Carottes*, 3 hectares. — *Colzas*, 8 hectares. — *Jachères*, 3 hectares.

L'assolement est alterne. Les luzernes sont semées sur terres nues, défoncées à 50 centimètres.

Le fumier, mélangé de cendres noires, est répandu sur les terres à raison de 21 voitures de l'hectare. Les terres sont fumées ou parquées tous les trois ans.

2,000 hectolitres de cendres noires sont employés annuellement, — 200 hectolitres de chaux et environ 600 hectolitres de boue de rues.

Le brabant à patins, la herse à cinq fers sont employés pour les travaux de culture. — Le chariot est préféré à la charrette.

Le personnel de l'exploitation se compose de 4 valets de charrue, — 3 bergers, — 1 homme de cour, — 2 parcours d'août, — 17 couples de faucheurs. — Le service de la moisson est complété par les batteurs d'août.

FERME DE M. ROCQ, cultivateur à Pontruet.

Contenance totale de l'exploitation : 185 hectares, dont 175 hectares 30 ares de terres arables, calcaires pour les quatre cinquièmes, 7 hectares 30 centiares en prés, et 2 hectares 50 centiares en bois. — Ces terres sont évaluées, en moyenne, à un revenu de 40 fr. de l'hectare.

Récolte de 1847-48.

Céréales d'hiver. — *Blé*, 47 hectares, rendant en moyenne

par hectare, 660 gerbes. — Le rendement de la récolte de 1848 a été bon ordinaire. — *Blé seigleux*, 3 hectares, donnant 660 gerbes à l'hectare. — *Seigle*, 6 hectares, donnant 750 gerbes à l'hectare.

Céréales de printemps. — *Blé de mars*, 3 hectares, donnant 450 gerbes. — *Avoine noire*, 16 hectares, donnant 500 gerbes à l'hectare.

Prairies artificielles vivaces. — *Luzerne*, 3 hectares, rendant 1,500 bottes à l'hectare. — *Trèfle anglais*, 2 hectares 33 ares. — *Sainfoin*, 7 hectares 33 ares, rendant 1,650 bottes à l'hectare. — *Trèfle rouge et blanc*, 15 hectares, rendant 1,800 bottes à l'hectare. — *Minette*, 14 hectares, rendant 750 bottes à l'hectare. — *Mélanges*, 1 hectare 30 ares. — *Hivernaches*, 5 hectares 66 ares. — *Vesces, lentilles*, 17 hectares, rendant 1,200 bottes à l'hectare. — *Jarros*, 5 hectares. — *Féverolles*, 9 hectares 30 ares, rendant 750 bottes à l'hectare.

Prairies naturelles non arrosées, 7 hectares.

Plantes sarclées. — *Pommes de terre*, 68 ares. — *Betteraves*, 1 hectare. — *Carottes*, 69 ares. — *OEillettes*, 2 hectares 34 ares. — *Jachères*, 10 hectares 50 ares.

L'assolement est bisannuel dans 100 hectares; le reste est destiné à la culture des fourrages. — On sème les prairies artificielles dans les emblavures de seigle, blé et avoine.

Tous les quatre ans, les terres sont ou parquées ou fumées de 30 voitures de fumier à l'hectare.

Les cendres noires sont employées dans un rapport de 800 à 1,000 hectolitres (1). On marne 3 hectares par an, à raison de 250 hectolitres de l'hectare

(1) Les cendres noires pyriteuses, étant plus ou moins riches en alumine et autres sels, selon les pays, il n'est pas étonnant que, comme amendement, on obtienne des résultats différens; mais c'est une grave erreur de croire que la cendre employée au-delà de 15 à 20 hectolitres par hectare, devient nuisible en desséchant la terre: car au contraire, l'alun que contient la cendre pyriteuse, étant par

Un four à chaux a été établi sur la propriété, et, chaque année, on y fait cuire 450 hectolitres de chaux qui sont répandus sur les terres.

14 bateaux d'engrais de boues de ville ont été achetés et employés pour un quart cette année, à raison de 1,500 hectolitres à l'hectare.

Le Jury s'est réuni pour le dépouillement de ce travail, et, après discussion, il a décidé que les concurrens seraient classés d'après la surface relative de leurs cultures fourragères, ramenée à une unité commune, conformément à une échelle de réduction.

Le jury n'a pas cru devoir faire entrer en compte la qualité des terres, puisqu'il adoptait pour base de sa décision, non la quantité de fourrage produite en masse dans chaque ferme, mais la quantité de terres livrées à la culture des plantes fourragères, proportionnellement avec la quantité d'hectares dont se compose l'exploitation.

La question ainsi posée était facile à résoudre; mais comme toutes les cultures fourragères ne présentent pas les mêmes avantages, le jury a décidé qu'elles seraient ramenées à une unité commune, d'après l'échelle de proportion suivante :

Un hectare de minette, trèfle blanc, lentilles, mélanges, hivernaches, vesces, féverolles et prés non irrigués étant pris pour unité, on a décidé que tous les fourrages, ainsi que le seigle et l'orge mangés verts, seraient également comptés pour unité.

Un hectare de sainfoin ou trèfle rouge pour 2 hectares.

Un hectare de luzerne pour 3 hectares.

sa nature très-avide d'humidité, s'empare de toute celle qui se trouve dans l'air, et en fait profiter le sol et la plante. D'ailleurs, cette erreur trouve sa réponse la plus concluante dans la quantité de 250 hectol. par hectare, employée sur des terres blanches par M. Rocq, de Pontruet. Ajoutons que la cendre noire doit être semée avant l'hiver.

Un hectare de prairie irriguée pour 2 hectares.

Un hectare de pommes de terre et carottes pour 4 hectares.

Un hectare de betteraves pour bestiaux pour 3 hectares.

Un hectare de betteraves destinées à la fabrication du sucre, mais reprises en pulpes, pour 2 hectares.

On a évalué à 6,000 kil. de pulpes, en moyenne, le résidu produit d'un hectare de betteraves, après l'extraction du jus.

En comparant ensuite la culture des concurrens, ramenée à cette échelle de réduction, on a trouvé les résultats suivans :

M. Vinchon a livré, en 1848, à la culture des plantes fourragères une surface de 66 hectares dont il a retiré 98 hectares 27 centiares; soit dans une proportion de 62 ares par hectare des terres de sa culture.

M. Martine a livré, en 1848, à la culture des plantes fourragères une surface de 84 hectares dont il a retiré 152 hectares, suivant le tableau de réduction; soit 82 ares à l'hectare des terres qu'il cultive.

M. Rocq, de Pontruet, a livré, en 1848, à la culture des plantes fourragères une surface de 90 hectares dont il a retiré 120 hectares au tableau de réduction; soit 64 ares par hectare des terres de sa culture.

Il résulte de cette appréciation que M. Martine a livré à la culture des plantes fourragères la plus grande surface, soit à l'échelle de réduction 82 ares par hectare des terres de sa culture, et qu'il en a retiré le plus grand produit, puisque 84 hectares cultivés lui ont donné 152 hectares réduits.

En conséquence de ce résultat, le jury a décidé, à l'unanimité, que la prime de 300 francs convertie en une médaille d'or de même valeur, serait décernée à M. Martine-Lefebvre, d'Aubigny, comme étant celui des trois concurrens qui livrait une plus grande surface, avec le plus de succès, à la culture des plantes fourragères.

Les membres du jury étaient : MM. Monnot, de Pontru; Fouquier d'Hérouël; Delvigne-Baquet, de Dury; Dusanter, d'Artemps; Vinchon, de Fluquières; Quéquignon, d'Happen-

court ; Théry, de Grugis ; Mauduit fils, de Marteville, et Ch. Gomart, Rapporteur.

En conséquence de cette décision, la médaille d'or de 300 fr. est décernée par le Président à M. Martine-Lefebvre, d'Aubigny.

M. Ch. GOMART, Rapporteur de la Commission chargée de préparer la demande de fermes-écoles et d'une école régionale d'agriculture dans le département, a la parole.

Messieurs,

Tout le monde est presque d'accord en France, que jusqu'ici l'agriculture a été abandonnée à ses propres forces. Les encouragemens donnés avec parcimonie aux Sociétés d'agriculture et aux Comices ne pouvaient être que des palliatifs exerçant une influence très-secondaire sur ses progrès et sa prospérité. Malgré cet abandon, il est un fait reconnu : c'est que l'agriculture a prospéré en France depuis 30 ans. Les terres sont mieux cultivées, l'assolement est dirigé avec plus d'intelligence et, suivant les statistiques officielles, la quantité de bétail s'est accrue et tend tous les jours à s'accroître. Ces progrès sont dus en partie :

1°. Aux connaissances plus développées chez les cultivateurs ;

2°. Aux Sociétés d'agriculture qui, établissant des rapports entre les cultivateurs, signalent à tous les meilleurs procédés, les plus beaux animaux, les instrumens les plus parfaits ;

3°. Aux voies de communications améliorées ;

4°. Enfin, à la culture de la betterave et des plantes sarclées.

Malgré ces progrès, l'agriculture, en France, a encore beaucoup à faire, et il est reconnu qu'il n'y a pas d'intérêt plus grand ni plus pressant que de s'occuper d'accroître notre richesse agricole. Nous ne savons pas si, comme quelques bons esprits le prétendent, il serait aisé d'augmenter la pro-

duction agricole de 300 millions ; mais s'agirait-il d'un résultat moindre de moitié qu'il serait encore digne de tous nos efforts. Nous ne connaissons pas de moyen plus efficace de combattre le paupérisme, et l'on sait si jamais fléau a été plus menaçant.

Quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui, riche, instruit, placé à la tête de la population rurale, n'a pas été frappé des difficultés que rencontrent souvent les bonnes méthodes de culture pour pénétrer dans la pratique? Isolé sur son champ, le petit cultivateur est soumis par la force des choses à la routine ; grevé de frais généraux très-considérables, il ne parvient à les balancer que par un travail continu qui lui laisse à peu près juste le temps du repos, et jamais le loisir de s'initier aux progrès de son art. Quant aux expériences à tenter, comment voulez-vous qu'il aille, sur les promesses de la théorie, hasarder, pour un an, la récolte d'où dépend quelquefois le pain quotidien de sa famille.

Quel est encore celui qui, parmi vous, n'a pas senti à chaque instant dans la pratique la regrettable lacune existant entre lui et ses propres agens, et qui n'a pas désiré la création d'une classe intermédiaire assez éclairée pour comprendre les améliorations qu'amène chaque jour la marche de la science, et les faire adopter et mettre en pratique par les travailleurs ruraux.

C'est cette lacune que le Ministre de l'agriculture a voulu combler par la création de *fermes-écoles*, et l'Assemblée nationale s'est associée à sa pensée par le décret qu'elle vient de rendre pour leur institution dans chaque département, puis dans chaque arrondissement : enfin par la création de *fermes-écoles régionales* dans chacune des grandes divisions de la France.

Le but principal des fermes-écoles doit consister à former d'habiles cultivateurs praticiens, capables, soit d'exploiter avec intelligence leurs propriétés, soit de cultiver la propriété d'autrui, comme fermiers, métayers, régisseurs, soit enfin

de devenir de bons aides ruraux, commis de ferme, contremaîtres, chefs de main-d'œuvre ou d'attelage.

Il est bien compris qu'il n'est pas question de soumettre ces établissemens à un système uniforme de culture et qu'ils devront offrir toute la diversité que présentent les différentes contrées de la France. Leur institution doit présenter à l'agriculture locale tous les perfectionnemens dont sont susceptibles les différens modes d'exploitation que comporte le pays.

La Société académique de Saint-Quentin, saisie de cette question par l'exposé des motifs du Ministre de l'agriculture, a immédiatement nommé une commission composée de : MM. Monnot le Roy, de Pontru; Charles Besson, de Guise; Demarolle, de Neuville; Lecocq et Ch. Gomart.

Cette Commission a été saisie en même temps d'une lettre de M. Legru, directeur de la ferme et fabrique de Guizancourt, commune de Gouy, qui demandait qu'on érigeât en *ferme-école* l'exploitation qu'il dirige depuis six ans et que la direction de cet établissement lui en fût confiée.

Dans l'institution d'une ferme-école, la Commission a pensé qu'il y avait deux points à considérer : le *domaine* et l'*homme*. Voyons d'abord les conditions que doit présenter une propriété pour un établissement de ce genre.

Au premier rang il faut placer la position du domaine. La ferme de Guizancourt, située presque aux confins du département, serait mal placée comme ferme centrale, si le département de l'Aisne ne devait avoir qu'une seule *ferme-école*; mais comme cette organisation doit être successivement étendue à tous les arrondissemens du département, rien ne s'oppose à ce que cette ferme, placée dans un arrondissement essentiellement agricole, sous les yeux de la Société d'agriculture départementale, ne soit la première instituée dans le département de l'Aisne.

La contenance de l'exploitation, qui est de 230 hectares, est tout-à-fait dans les conditions favorables pour recevoir un assez grand nombre d'élèves et la ferme a des locaux suffisans pour offrir un logement à 40 apprentis agriculteurs.

Quant à la *nature du sol* dont se compose la ferme de Guizancourt, il provient de bois défrichés mis en culture depuis 12 à 13 ans, il est argileux pour les sept-huitièmes et crayeux pour le restant. Comme tel il ne représente pas en effet les différentes natures de fonds du département de l'Aisne, ce qui serait un phénomène ; mais il ne se trouve pas dans des conditions physiques exceptionnelles pour le pays et, en même temps qu'il offre la principale nature de terre qui domine dans la contrée, il est en rapport avec la majorité des exploitations du pays.

La fabrique de sucre attachée à cette exploitation agricole la met en rapport avec beaucoup de fermes de notre département qui exercent elles-mêmes cette industrie. La culture de la betterave qui a forcé à la meilleure culture du sol a jeté maintenant de profondes racines dans le pays et les bienfaits de cette industrie pour les travailleurs agricoles, pendant l'interrègne des travaux des champs, doivent être un motif puissant pour favoriser son développement.

L'établissement agricole de Guizancourt possède de plus diverses industries annexées à la ferme : une forge pour ferrer les chevaux, confectionner et réparer les instrumens aratoires, chariots, etc.; un atelier de mécanicien avec grand tour pour tout ce qui concerne la fabrique et les pièces soignées de la culture; un atelier de charronnage; un four à chaux fournissant de quoi faire les composts et chauler les terres; une machine à battre les grains, dans les meilleures conditions, mue par un manége, ayant un mouvement pour une meule qui sert à écraser les grains pour les bestiaux et faire de la farine. Un blutoir pour diviser cette farine en plusieurs qualités. Un moulin pour couper les fourrages. Un autre pour concasser les tourteaux, etc.

La Commission a pensé qu'on trouverait difficilement un établissement plus complet, dans une situation plus heureuse et mieux disposée pour la création d'une *ferme-école*.

« *La ferme-école est une exploitation rurale conduite avec*

» *habileté et profit.* » Cette définition, qui est celle même de la loi, vous indique assez dans quelle classe de cultivateurs devront être choisis les directeurs de ces nouveaux établissemens.

Voyons maintenant quelles sont les principales obligations du directeur. Son exploitation doit offrir aux élèves le meilleur enseignement professionnel, et au pays le modèle à suivre le plus profitable et par conséquent le seul bon.

Le directeur surveille et dirige toutes les parties de l'enseignement. Il doit expliquer aux élèves les faits les plus intéressans de la pratique et de l'administration rurale, en leur présentant, dans des conférences, sous la forme la plus simple, des notions de théorie. L'enseignement de la ferme-école ne doit être que l'explication fort claire, mais raisonnée, de la pratique. Il devra ne pas perdre de vue que l'institution n'est pas destinée à former des savans, mais de bons travailleurs agricoles. Il devra tenir une comptabilité en partie double, constamment à jour, et présenter tous les ans un compte-rendu de l'exploitation et de l'école, établissant sa réussite et son insuccès. Enfin, il devra, chaque année, obtenir du domaine un produit net au moins égal à celui fourni par les autres exploitations de la même région, en tenant compte des circonstances différentes.

Telles sont en substance les plus importans devoirs du directeur.

Le Ministre de l'agriculture s'en est réservé la nomination, et comme son choix ne peut être fait qu'à la suite de l'examen d'un inspecteur de l'agriculture, notre appréciation a dû être superficielle et n'a porté que sur les documens fournis par M. Legru lui-même, qui consent à accepter cette honorable mais lourde responsabilité.

Voici les intentions et les antécédens de M. Legru, exposés en ces termes dans sa demande :

« Pour ce qui me concerne, je puis vous assurer que je » serai heureux de pouvoir initier un grand nombre d'élèves

» à la pratique ainsi qu'à la théorie de tous les moyens de » produire abondamment. J'ai 29 ans, je m'occupe de culture » depuis ma plus tendre enfance; à 12 ans je conduisais la » charrue, et je me suis habitué à tous les travaux des » champs, à la direction d'une sucrerie, comme aux écritures » qui peuvent présenter un compte bien clair de tous les dé- » tails d'une exploitation agricole, etc. »

Ses *ressources* consistent dans la bonne disposition du propriétaire, qui prend l'engagement de rester intéressé dans l'exploitation, d'en être le bâilleur de fonds, et de disposer des locaux pour recevoir 40 élèves.

Quant à ses *capacités*, nous avons pu les apprécier sommairement par l'examen de l'assolement de la ferme et les évaluations des récoltes de l'année 1847, annexées au plan de la propriété même, car le nombre de gerbes de chaque champ a été exactement compté à la rentrée des récoltes, et des essais de battage faits de suite pour connaître le rendement en grains.

Nous avons reconnu que le rendement moyen à la récolte de 1847, a été :

Pour le blé, de 1,000 gerbes, produisant à l'hectare, 29 hectolitres 40 litres de blé en moyenne.

Le seigle a donné 975 gerbes qui ont produit 34 hectolitres à l'hectare.

L'avoine a donné 1,060 gerbes, qui ont produit 65 hectolitres.

L'hivernache a donné	1,325 bottes.
Le trèfle rouge,	810 bottes de 5 kil. en 1re coupe.
Les betteraves,	33,000 kilog. par hectare.
Les pommes de terre,	185 hectolitres à l'hectare.
Les carottes,	38,000 kilog. à l'hectare.

Vous remarquerez que le rendement en blé est magnifique, surtout sans jachères; celui des plantes sarclées n'est pas moins beau, et, en faisant la part de la qualité de la terre, il faut aussi reconnaître que la capacité, l'intelligence du direc-

leur ont dû beaucoup aider à ces bons résultats, obtenus rarement dans la plupart des fermes.

Par tous ces motifs, nous avons l'honneur de vous proposer de demander à M. le Ministre de l'agriculture *l'établissement de la ferme de Guizancourt* (commune de Gouy), *en* FERME-ÉCOLE, *et la nomination de M. Legru à la direction de cet établissement, en faisant observer que cette exploitation est essentiellement dans les conditions de la culture de l'arrondissement de Saint-Quentin :*

1°. Parce que M. Legru fournit par lui ou son propriétaire le capital nécessaire à l'exploitation.

2°. Parce qu'il est reconnu pour un des bons cultivateurs de la contrée, au courant des améliorations dont la culture locale est susceptible, et qu'il a prouvé par des résultats acquis tout ce qu'on peut attendre de lui pour l'application des bonnes méthodes.

Au-dessus des *fermes-écoles* destinées, comme nous l'avons dit, à l'instruction des agens immédiats de l'agriculture et des travailleurs ruraux, le décret place les *écoles régionales*, c'est-à-dire, correspondant aux diverses régions entre lesquelles se partagent les cultures si multipliées de la France, écoles dans lesquelles les chefs d'exploitation viendront s'instruire à la fois dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et se familiariser avec les principes de l'administration rurale.

Le personnel des élèves, fixé approximativement à 60 par école régionale, se composera de : 1°. 20 boursiers sortis par le concours des fermes-écoles ; 2°. de 40 élèves admis après examen et payant pension. A chacune de ces écoles sera attaché un personnel de 12 professeurs capables ou surveillans. A l'école régionale seront annexées en outre quelques industries qui se rattachent à l'agriculture, spéciales à la région — des sucreries dans le nord, — des distilleries dans l'est, — des magnaneries dans le midi. Ces industries accessoires seront d'une grande utilité en ce qu'elles satisferont à des besoins réels qui ont leurs racines dans la contrée même.

Ici ; l'enseignement ne sera plus exclusivement pratique, il s'occupera aussi nécessairement de théorie, d'essais, d'expériences, toutes conditions qui, pouvant compromettre les résultats particuliers de la culture, appellent plus spécialement des essais généraux tentés par l'État.

Des expériences seront faites sur la culture des plantes indigènes et l'acclimatation des plantes exotiques ; sur le croisement et le perfectionnement des animaux déjà connus en France ; sur l'acclimatation des races exotiques ; sur le meilleur mode de conservation ou de manipulation des produits agricoles, en un mot sur toutes les branches de l'économie rurale. Dans les fermes-écoles, on ne fait que des ouvriers et des contre-maîtres ; ici on fera des maîtres.

Le département de l'Aisne se trouve placé dans les circonstances les plus favorables pour obtenir une *ferme-école régionale*. Il est le point central de l'association des 7 départemens du nord de la France, association formée depuis 5 ans et qui, chaque année, a tenu un congrès régional dans l'un des départemens — du Nord, — du Pas-de-Calais, — des Ardennes, — de l'Aisne, — de la Somme, — de l'Oise et de la Marne.

Pour les zones de culture, le département de l'Aisne tient encore le milieu de la région des céréales, entre le Nord, région des pâturages et des plantes oléifères, et la Marne, région de la vigne.

Nous venons donc vous proposer de solliciter du Ministre, *la création dans le département de l'Aisne, d'une ferme-école régionale administrée et régie pour le compte de l'État*, en faisant valoir les motifs que nous venons de vous indiquer.

Une ère nouvelle commence, ère de régénération agricole. Après tant d'efforts, il est officiellement reconnu qu'une éducation spéciale est aussi indispensable au cultivateur, s'il veut prospérer dans son art, qu'à toute autre profession. Espérons que cette grande conquête ouvrira à l'agriculture une voie nouvelle et sûre de développement et de progrès, et deviendra ainsi la base de sa fortune et de sa liberté.

M. le Président donne des explications sur les fermes-écoles; il lit les termes du décret relatif à l'enseignement agricole. — Une discussion à laquelle prennent part MM. de Madrid, Monnot, Ch. Gomart, Bastie, Héré, Aug. Besson, s'engage. — M. de Madrid se prononce en faveur de fermes qui ne demanderaient pas un capital considérable et où l'on ne s'occuperait pas d'industrie. — M. Monnot dit qu'une seule ferme a été offerte. — M. Ch. Gomart insiste sur l'utilité d'une ferme avec une industrie, comme la fabrication du sucre, par exemple, ce qui est tout-à-fait en rapport avec le genre d'exploitation adopté dans l'arrondissement. — M. Bastie dit qu'il s'agit d'abord d'une question de fait, de principe; qu'il faut savoir quel système adopte la Société : Est-ce l'agriculture simple, ou l'agriculture jointe à l'industrie? — M. Héré pense que l'agriculture et l'industrie se viennent en aide et que la Société doit encourager leur utile union. — M. de Madrid soutient que l'avenir appartient à la culture morcelée; qu'on doit donner aux petits agriculteurs des exemples qu'ils puissent suivre. — M. Héré fait observer que les améliorations ne sont possibles d'abord que dans les établissemens fondés sur une grande échelle; la petite culture en fait ensuite son profit. M. Héré exprime l'opinion que d'ailleurs le gouvernement rédigeant lui-même un programme, la Société n'a pas à discuter le genre de culture qu'elle préfère. — M. de Madrid dit que, dans les environs de Vervins, une ferme de culture industrielle ne conviendrait pas. — M. Aug. Besson demande qu'il soit fait mention dans le rapport, que la Société se prononce en faveur d'une ferme avec culture industrielle, parce qu'il s'agit de l'arrondissement de Saint-Quentin. — Adopté. — Les propositions de la commission sont votées avec cette modification. On demandera au mi-

nistre qu'une ferme-école soit établie dans la ferme de Guizancourt, à Gouy, et que M. Legru soit nommé directeur. — M. Aug. Besson rappelle ensuite les services qu'a rendus à l'agriculture du département la Société académique de Saint-Quentin ; il demande que l'école régionale soit établie le plus près possible de Saint-Quentin. — Adopté.

M. le Président donne lecture d'une circulaire du ministre, invitant la Société académique à faire savoir quels seraient les produits agricoles de toutes sortes, de toute nature, de toutes formes, de tout degré de végétation, animaux, plantes, graines, fleurs, fruits, etc., etc., qui pourraient figurer à l'exposition de Paris. — La Société pense que les produits suivans pourraient être envoyés : la laine, le lin, le chanvre, leurs fils et tissus ; la betterave et ses produits, tels que sucre, mélasse, alcool et potasse, les moutons, les graines oléagineuses, huiles, tourteaux, les fécules et leurs produits, les chevaux, les fromages et beurres, les planches, les paniers d'Origny, etc.

M. Ch. Gomart lit un rapport sur le congrès de Reims.

Messieurs,

Vous avez délégué au Congrès agricole de Reims douze membres ;

Six ont répondu à votre appel et ont pris part à ses travaux, ce sont :

MM. Fouquier d'Hérouël ; Virgile Bauchart, de Montplaisir ; Carlier, de Fieulaine ; Tardieu-Dufour, de Saint-Quentin ; A. Besson, de Guise ; Ch. Gomart, de Saint-Quentin.

Le Congrès s'est ouvert le jeudi 19 novembre, à l'archevêché de Reims, dans la salle du Sacre, sous la présidence de M. de Tocqueville et la vice-présidence de M. Charpentier.

Courtin, président du Comice de Reims, et de M. Fouquier d'Hérouël; vice-président, élu.

L'archevêque a fait les honneurs de son palais archiépiscopal avec la plus grande aménité, et les membres du Congrès et des commissions ont trouvé dans les magnifiques appartemens du palais, les plus grandes facilités pour leurs travaux.

Vous savez que les questions mises à l'ordre du jour étaient au nombre de six.

1°. Crédit agricole.

2°. Crédit foncier.

3°. Quelle influence peut avoir la liberté illimitée du commerce sur le prix des laines et les produits du sol?

4°. Quel est le moyen de prévenir l'émigration des habitans des campagnes et des villes?

5°. Amélioration du sort des travailleurs agricoles.

6°. Enseignement agricole.

Je n'entrerai pas dans la discussion des diverses résolutions prises par le Congrès sur toutes les questions traitées.

Ce travail sera fait bien plus convenablement par un des membres qui ont suivi les discussions du Congrès. Nommé dès la première séance membre du jury, pour visiter les exploitations agricoles, j'ai employé tout le temps qu'a duré le Congrès à parcourir les cinq fermes qui s'étaient fait inscrire pour le concours. Je serais donc fort maladroit à vous présenter ici les travaux du congrès, et j'ajouterai que je n'aurais même pas pris la parole, si je n'avais à vous signaler quelques méthodes qui m'ont paru dignes d'intérêt, et que je livre à votre appréciation.

Dans les cinq exploitations, l'une d'elles, sise sur la montagne, au milieu des terres de toute qualité, mais pour la plus grande partie difficiles à cultiver, se rapprochait, par la nature et le sous-sol des terres, des montagnes du Soissonnais.

Les quatre autres appartenaient au sol de la Champagne proprement dit, crayeux, léger, superficiel, facile à labourer, mais ne produisant qu'avec des masses d'engrais.

Je parlerai de la première de ces exploitations, évidemment dans les mêmes conditions que la plupart des fermes de nos environs, seulement pour vous signaler une différence dont je vous laisse à apprécier le plus ou le moins de mérite. J'ai remarqué que les bergeries étaient mieux aérées et infiniment plus divisées que dans nos fermes.

Quant aux autres fermes, ce qui m'a frappé avant tout, c'est la manière intelligente et économique dont les fumiers sont traités, afin d'obtenir le plus grand développement de ses parties fertilisantes. La mauvaise qualité du sol de la Champagne a rendu indispensable la bonne administration des fumiers, et tout ce qui a rapport à leur confection a été l'objet de l'attention la plus éclairée de la part des cultivateurs. Rien n'a été négligé, dans chaque exploitation, pour augmenter la masse et la qualité des fumiers. Ainsi, non-seulement la quantité de bétail entretenu dans chaque ferme a été successivement accrue, mais elle est parvenue à ce point que, dans les anciennes fermes dont les bâtimens n'ont pu s'étendre, le bétail est entassé jusque dans les plus petits réduits.

Des chiffres feront mieux ressortir ce fait. Ainsi, le poids du bétail entretenu dans chaque ferme proportionnellement à la surface des terres exploitées, a été constaté par le jury être de 217, 305, 387, 552, 648 kil., par hectare, — en moyenne, de 307 kilog. par hectare.

Mettez maintenant ces chiffres en comparaison avec ceux des fermes visitées depuis quatre ans dans le département de l'Aisne, et dont la moyenne est de 366 kil., et vous reconnaîtrez, par ces rapprochemens, que l'avantage est pour le département de l'Aisne; mais que cependant le bétail est entretenu dans les fermes de la Champagne dans des proportions très-grandes avec la surface cultivée.

Le cultivateur de la Marne n'a pas seulement borné son industrie à accroître le bétail, mais il a judicieusement reconnu que le fumier de bêtes bovines convenait plus particulièrement au sol poreux et léger de la Champagne; qu'une

stabulation complète produisait 3 fois plus de fumier, soit dans une proportion de 36 à 12; enfin, que les animaux à l'engrais produisaient du fumier supérieur à celui des animaux maigres ou jeunes.

Comme conséquence de ces raisonnemens, nous avons rencontré dans les fermes beaucoup de bêtes bovines, souvent à l'engrais; et partout stabulation complète.

J'arrive à ce qui a surtout excité mon attention, et dont je veux vous entretenir, c'est-à-dire à la manière intelligente dont les fumiers sont traités, non pas exceptionnellement dans une ferme, mais dans les cinq exploitations visitées et jusque dans les plus petites fermes que le hasard nous a fait parcourir. Pardonnez-moi donc de m'étendre un peu sur ce sujet, car je pense qu'il y a quelque chose à faire chez nous, relativement au bon traitement des fumiers. C'est dans cette conviction que je prends la liberté de vous signaler ce que je crois vicieux dans nos habitudes, et que j'appelle votre attention sur ce que j'ai cru rencontrer d'utile dans les fermes de la Marne.

Dans beaucoup de fermes de notre département, on répand le fumier sur toute la surface de la cour, un peu creusée à cet effet; mais l'inconvénient de cette méthode est d'exposer, pendant l'été, les couches supérieures du fumier à être desséchées par les rayons d'un soleil brûlant.

Dans d'autres fermes, on fait, du fumier tiré des étables, des tas dans un coin de la cour; mais ces tas, accumulés dans un trou trop profond, y sont noyés par les eaux des pluies, ou, placés sur une élévation qui facilite l'écoulement des eaux, perdent, par cette mauvaise disposition, toutes leurs parties solubles qui s'échappent en pure perte au-dehors.

Dans ces deux cas, il ne reste, pour une bonne partie de ces fumiers qui auraient pu être rendus si fertilisans, que des pailles dépourvues de la plupart des sels et des sucs si nécessaires à la végétation.

Enfin, le mélange des fumiers n'est pas souvent pratiqué, et chaque espèce de fumier forme un tas à peu-près homogène

qui est transporté indistinctement sur la pièce de terre qu'on veut engraisser; ainsi quelquefois, il peut arriver qu'une terre forte, argileuse, reçoive du fumier de vaches, tandis que le fumier de cheval et de mouton serait mené sur un terrain poreux et léger.

Voyons maintenant comment le fumier est administré, dans les fermes visitées à Reims. Là, le fumier est à peu-près uniformément traité de la manière suivante : extrait tous les jours de l'étable et de l'écurie, et deux ou trois fois par semaine de la bergerie, suivant l'époque et la saison, il est mélangé et placé en un tas formant carré long régulier dans un endroit de la cour choisi de préférence au nord. On élève toutes les faces du tas aussi verticalement qu'une muraille, et, afin que le fumier plus ancien ne soit pas enfoui sous le nouveau, tous les 15 jours ou tous les mois, on fait un nouveau tas contigu au précédent. On peut ainsi enlever ou renouveler, à volonté, l'une de ces divisions de tas de fumier, suivant les loisirs ou les besoins de la culture. A côté du tas de fumier, on a pratiqué un réservoir, espèce de petite mare, rendue imperméable autant que possible, soit par un dallage ou béton, soit par une couche d'argile, vers laquelle les parties liquides du fumier se dirigent par la pente naturelle du sol.

Dans les temps de sécheresse ou de chaleur, lorsque la fermentation se développe plus rapidement, on arrose fréquemment les tas de fumier avec le liquide puisé dans le réservoir à purin, et, en cas d'insuffisance, avec de l'eau. Dans quelques fermes on fait dissoudre assez fréquemment dans ce jus de fumier du sulfate de fer, afin de fixer l'ammoniaque et d'absorber les gaz fétides qui s'échappent incessamment des fumiers en décomposition. Les bons effets de cette méthode nous ont été signalés comme ayant contribué à rendre les récoltes plus vertes et plus vigoureuses.

On va peut-être m'objecter que le fumier ainsi traité sera trop fait, trop court, et que le fumier long est préférable pour les terres argileuses de nos contrées, qu'il soulève, et dont il

diminue la tenacité. L'objection serait très-bonne, si les soins donnés *au fumier*, soins que je vous signale ici, avaient pour but de réduire le fumier à l'état de terreau. Remarquez bien que le fumier, en Champagne, n'est employé que demi-long et dès qu'il est parvenu à un état de fermentation graisseuse, telle que les gaz fertilisans sont parfaitement développés dans toutes leurs parties. On ne rencontre dans ces fumiers, ni des parties desséchées et brûlées par la chancissure, ni des parties blanches, encore à l'état de pailles de litière.

Un des cultivateurs les plus éclairés de notre arrondissement, délégué par vous au congrès, et qui s'était joint au jury dans la visite des fermes, frappé, comme moi, de la manière intelligente dont les fumiers étaient traités, a pris de suite les mesures nécessaires pour qu'un de ses parcours pût aller étudier cette industrie et introduire bientôt cette amélioration dans l'administration des *fumiers* de sa ferme.

Pour augmenter encore la masse des engrais, on dépose, dans quelques fermes, une couche de terre de 30 centimètres d'épaisseur, à l'endroit de la cour où doit être établi le tas de fumier à la sortie de l'étable. Cette terre s'imprègne de l'égoût des fumiers et forme un engrais très-puissant. Deux fois par an, ces couches sont enlevées et remplacées par de nouvelles terres. On obtient ainsi dans une ferme ordinaire 160 à 180 mètres cubes d'un excellent engrais.

Dans les étables, un encaissement a été pratiqué en talus, à partir des pieds de devant des animaux jusqu'à 40 centimètres au-delà des pieds de derrière, à une profondeur de 40 centimètres. Cet encaissement est rempli de terre, qui, tous les mois, est enlevée et remplacée par de nouvelles terres. Ces dispositions ont un double but d'assainir les étables et de produire un excellent engrais.

Des terres sont aussi placées dans les bergeries, la première couche d'une épaisseur de 10 centimètres; tous les mois une nouvelle couche de 5 à 6 centimètres est rapportée. Deux fois par an ces couches sont enlevées et remplacées. Ces composts

(c'est ainsi qu'on désigne ces terres animalisées), sont employés à l'engraissement des terres dans une proportion de 80 mètres cubes par hectare. On obtient ainsi, mais avec une manutention fort dispendieuse, selon moi, une masse considérable d'engrais, puisqu'elle s'élève pour une ferme ordinaire à 300 mètres cubes de terres animalisées. C'est le cas d'examiner si les avantages qu'on retire de ces composts indemnisent des frais de la manutention des terres, et s'il ne serait pas plus économique de recueillir l'urine des animaux des étables dans un réservoir.

Malgré la masse de fumiers et leur bonne confection, les cultivateurs de la Marne emploient encore une grande quantité d'engrais : le guano artificiel, — la poudrette, — le noir animalisé jouent un grand rôle dans la culture des terres de Reims. Les eaux grasses résultant du lavage des laines dans la fabrication de Reims, sont achetées par le cultivateur, et servent, soit à animaliser les terres, soit à arroser les fumiers; quelquefois elles sont répandues sur les terres. On utilise aussi les poussières de battages et les déchets de laines. On nous a signalé le pain de créton des fondeurs de suif, comme un des engrais les plus puissans pour la production des céréales. Il est employé à raison de 1,200 kilog. par hectare.

Une fabrique d'engrais s'est établie aux portes de la ville de Reims, en septembre 1847, et elle a acquis depuis un grand développement.

Appelé à la visiter avec le jury du concours, j'ai été étonné de la quantité de produits qu'elle avait placés depuis cette époque. Je crois devoir vous donner la liste des matières premières recueillies ou achetées, qui ont servi à la fabrication des engrais, en même temps que la quantité d'engrais confectionnée et livrée au commerce par cette fabrique, dans l'espace de 18 mois. On pourra ainsi apprécier quel rôle jouent comparativement toutes ces matières dans la fabrication des engrais.

Matières premières recueillies ou achetées pour entrer dans la confection des engrais.

1°.	Acide sulfurique.	2,660 kilog.
2°.	Acide chlorhydrique.	3,576 kilog.
3°.	Azotate de soude.	661 kilog.
4°.	Cendres sulfureuses	549 hect.
5°.	Cendres de tourbes.	1,995 hect.
6°.	Chaux.	355 hect.
7°.	Sulfate de fer.	2,402 kilog.
8°.	Sulfate de soude.	1,320 kilog.
9°.	Terres, sables, argiles, décombres. .	10,020 hect.
10°.	Pailles, herbes sèches, foins de marais	3,767 bottes.
11°.	Tannée	9,750 hect.
12°.	Tourbes.	5,560 hect.
13°.	Déchets de laine.	2,661 hect.
14°.	Os d'animaux..	13,752 kilog.
15°.	Matières fécales.	13,280 hect.
16°.	Viandes d'animaux.	115,334 kilog.

Engrais confectionnés.

17°.	Guano artificiel.	398,314 kilog.
18°.	Noir animalisé.	45 hect.
19°.	Fumiers et composts.	5,630 hect.
20°.	Poudrette.	3,864 hect.

A cette série de produits, un dépôt de guano d'Amérique été ajouté, et on a reçu jusqu'à l'époque ci-dessus, la quantité de 24,929 kilog.

Vous pouvez juger par ces chiffres exacts du développement que la fabrication des engrais a acquis dans cette contrée et combien ce levier puissant de l'agriculture est mis en usage.

Je ne terminerai pas sans jeter un coup-d'œil sur les récoltes qui vont être le complément de la fertilisation des terres.

La culture des prairies artificielles entre dans une propor-

tion de 25, 34, 35, 50 ares par hectare, suivant la quantité de bétail entretenue par le fermier. Le produit moyen est de 1,000 à 1,400 bottes par hectare.

L'assolement pour la culture des céréales a eu lieu en 1848 dans la proportion de 27, 28, 29, 30 ares à l'hectare, qui ont produit, suivant les fermes, en blé, 21, 22, 30, 36 hectolitres à l'hectare; en seigle, 31, 36, 38, 45 hectolitres.

Vous voyez que ce rendement est magnifique pour des terres d'une nature aussi inférieure, et cette déclaration, faite par les fermiers visités, pourra être d'autant moins contestée qu'elle a été contrôlée par quatre cultivateurs du pays, membres avec moi de la commission.

A côté de ces éloges justement mérités, disons que, pour les instrumens aratoires, le département de la Marne nous a paru en arrière de nos contrées. Cet état tient sans doute au peu de difficulté que présente la culture du sol léger de la Champagne, dont la profondeur de la couche arable est si mince.

Dans le concours qui a suivi le Congrès de Reims, le 22 octobre 1848, le département de l'Aisne a été représenté dans les différentes catégories, et presque toujours au premier rang :

1°. Par M. Soyer, de Grand-Lup, qui a remporté la première prime pour le plus bel étalon.

2°. Par M. de Saint-Vallier, de Coucy-lès-Eppes, pour la meilleure jument consacrée à la reproduction.

3°. Par M. Laluyé, de Rougemont, et M. Graux, de Mauchamp, pour les béliers magnifiques et reconnus les plus propres à la reproduction.

4°. Par M. Dégremont, de Saint-Quentin, pour des instrumens aratoires.

Ces primes ont été distribuées en séance publique, à tous les lauréats. Cette distribution, qui coïncidait avec celle des primes du comice de Reims, a été faite au milieu d'une foule de plus de 4,000 personnes réunies dans la grande salle du Sacre.

Dans cette même séance, il a été décidé que le prochain Congrès aurait lieu à Compiègne.

L'ordre du jour appelle la question de l'achat des taureaux hollandais. — La discussion s'engage. MM. Ch. Besson, Gomart, de Madrid, Bonnet, Monnot, Aug. Besson, Bauchart-Demarolle, Bastie, Prévosté, Aug. Dufour, y prennent part. — MM. Ch. Besson et Ch. Gomart pensent que les taureaux hollandais ne sont pas encore bien connus dans le département; qu'il y a lieu de continuer les essais avant de prendre un parti. M. de Madrid déclare qu'il est satisfait de la race hollandaise, le lait excepté, malgré la nourriture différente que cette espèce a trouvée dans notre contrée. M. Prévosté se prononce en faveur des taureaux hollandais. — M. Monnot propose l'ajournement de la discussion. — L'ajournement n'est pas adopté. — M. le président pose nettement la question : La Société a fait venir, en 1847, des taureaux hollandais, elle les a vendus avec une grande perte. Les taureaux de Schwitz, au contraire, sont recherchés. Cette année (1848), la Société va faire venir des taureaux de la race Schwitz. Doit-on choisir la race hollandaise pour l'achat de 1849? — M. Bauchart-Demarolle pense qu'il faut continuer d'acheter successivement la race suisse et la race hollandaise, conformément à la décision qui a été prise en 1846. — M. Aug. Besson demande également que l'on choisisse pour 1849 des taureaux hollandais. — La Société décide que des taureaux hollandais seront achetés en 1849.

MM. Fouquier d'Hérouël; Monnot; J. Vinchon, de Fluquières; Mauduit, de Marteville; Virgile Bauchart, de Montplaisir; Martine aîné, d'Aubigny; Carlier, de Fieulaine; Ch. Gomart sont délégués de nouveau au Congrès central. — M. Ch. Gomart est également conservé comme

délégué auprès du conseil d'administration du Congrès du Nord. — Le scrutin est ouvert pour l'élection, parmi les membres correspondans, de deux membres du bureau pour 1849. — Votans, 18. — M. de Madrid obtient 12 voix, M. Ch. Besson, 7; MM. V. Bauchart et Monnot, 6. — Sont élus MM. de Madrid et Ch. Besson.

La séance est levée. Etaient présens : MM. Bonnet; Héré; Gomart; Daudville; Bauchart-Demarolle; Raison; Dufour; Cordier; Lecocq; Bastie; Demoulin; H. Souplet; L. Magnier; Giraud; Vinchon, de Fluquières; de Madrid; Ancelin, de Ham; Ch. Besson; Aug. Besson; Demarolle père, de Neuville; Georges, d'Argival; H. Foulon; Mauduit père; Mauduit fils, de Marteville; Martine (Edouard), d'Aubigny; Martine-Lefebvre; Monnot; Camus père, de Bertaucourt; A. Crapier, de Maissemy; Carlier, de Fieulaine; Bauchart, d'Origny; Legru, de Guizancourt; Carlier, de Cerisy; Druet, de Douchy; Fouquier, d'Auroir; Richard, du Mesnil; Garcin; Sellier, d'Artemps; Guyard, de Séry-Mézières; Blin, de Catillon-du-Temple.

RAPPORT

Fait à la Société académique de St.-Quentin,

SUR L'ENGRAIS DE M. MALLET,

Par M. Monnot, de Pontru.

Chargé par la Société académique d'expérimenter dans ma culture l'engrais de M. Mallet, j'ai l'honneur de vous faire part des résultats que j'en ai obtenus.

La Société avait mis à ma disposition 239 kilog. d'engrais, qui ont été semés, à la main, le 10 novembre 1847, dans les proportions suivantes ; savoir :

100 kil. sur 17 ares de terre, de consistance moyenne, à fond calcaire, ensemencés en blé.

50 kil. sur 17 ares du même sol et de même ensemencement.

50 kil. sur 17 ares de terre calcaire (marlette) ensemencés en lentillon seigleux.

39 kil. sur 12 ares du même sol, semés en trèfle incarnat.

Chacune de ces parcelles de terre a été prise dans une pièce plus considérable, portant le même ensemencement et devant servir de point de comparaison.

Les 17 ares ensemencés en blé et ayant reçu 100 kil. d'engrais ont produit 110 gerbes du poids de 10 kil.

Les 17 ares également en blé et ayant reçu 50 kil. d'engrais ont produit 106 gerbes du même poids.

Les 17 ares en lentillon seigleux, ayant reçu 50 kil. d'engrais ont produit 128 gerbes du poids de 9 kil. 75 gr.

Le produit des 12 ares en trèfle incarnat n'a pas été constaté. La récolte a été consommée en vert et n'a paru se distinguer du reste de la pièce que par l'intensité de la verdure lors de la première végétation. Au moment de la fauchaison, toute différence avait disparu.

Voici quel a été le produit des parties de terre n'ayant pas reçu d'engrais :

En blé, 17 ares de terre ont produit 105 gerbes du poids de 10 kil. ;

En lentillon seigleux, 17 ares ont produit 122 gerbes du poids de 9 kil. 75 gr.

De la comparaison des produits respectifs, il résulte que, sur une étendue de 17 ares :

100 kil. de l'engrais de M. Mallet, semés sur blé, ont augmenté la récolte de 5 gerbes.

50 kil., aussi sur blé, l'ont augmenté d'une gerbe.

50 kil., sur lentillon seigleux, ont augmenté la récolte de 6 gerbes.

Ces résultats ne sont pas considérables, mais si l'on tient compte de la petite quantité d'engrais employée, de l'époque tardive où elle a été répandue sur le sol, on peut présumer qu'à dose suffisante et dans des circonstances plus favorables l'engrais de M. Mallet se montrerait plus productif. En attendant, disons qu'il est d'un emploi facile et que son état pulvérulent, son peu de volume devront le faire rechercher des cultivateurs et préférer pour l'amendement des pièces de terre éloignées, où il épargnerait une grande partie des frais que nécessite l'emploi des fumiers ordinaires. Cette préférence, toutefois, ne lui sera accordée qu'à la condition de nouvelles

expériences comparatives, qui établiront, d'une manière certaine, que la puissance et la durée de cet engrais sont telles, qu'il y a profit à l'employer, au prix actuel de 21 fr. les 100 kil. Quoi qu'il arrive à cet égard, M. Mallet aura bien mérité du pays en travaillant à la solution d'un problème aussi intéressant, pour l'agriculture, que celui de la création d'un engrais énergique et peu volumineux pouvant lutter en puissance, en prix et en durée, avec celui que produisent les animaux.

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES.

DE LA FRÉQUENCE DES SCROFULES A SAINT-QUENTIN.

OBSERVATIONS

SUR LEURS CAUSES ET LEUR TRAITEMENT;

Par M. Cordier, Membre résidant.

Le développement considérable des scrofules dans les villes manufacturières a été signalé, à plusieurs reprises, depuis quelques années. Notre ville ne fait pas malheureusement exception à cette règle: car dans les rues, dans les ateliers, à l'Hôtel-Dieu l'on rencontre chaque jour des victimes nombreuses de ce fléau. Bien que l'on observe le plus grand nombre de malades parmi les ouvriers des manufactures, la classe aisée n'en est pourtant pas exempte. Les scrofules ne se bornent pas, comme on pourrait le croire, à enlaidir la figure, à imprimer au cou des cicatrices et des écrouelles, cette maladie se jette sur tous les organes et sur tous les tissus, détermine le rachitisme, la débilité chétive des populations

qu'elle ravage ; elle revêt les formes les plus variées et fait le fond d'un grand nombre d'états morbides. Comparez ces populations courbées chaque jour sur leurs métiers, s'étiolant à l'ombre, avec les agriculteurs qui vivent et travaillent en plein air, au soleil ardent, et vous serez étonné de la différence. Cette différence est énorme, elle est bien connue des officiers de recrutement. L'étude des causes et du traitement de cette redoutable maladie m'a paru constituer un sujet intéressant d'hygiène publique à présenter à la Société.

Deux causes capitales doivent être d'abord signalées : l'hérédité et l'altération de l'air respiré. Relativement à la première cause, les preuves se présentent chaque jour et la transmission de la scrofule des parens à leurs enfans est un fait de notoriété populaire. Deux caractères principaux la font reconnaître : le premier est la généralité de la maladie dans la famille ; tous les membres présentent, plus ou moins, à l'observateur le cachet de la complexion scrofuleuse. Un second caractère de l'hérédité qui coïncide toujours avec le premier, c'est la mortalité qui règne dans les familles scrofuleuses ; la mort moissonne la moitié des enfans dans les premières années de la vie. Dans beaucoup de familles, il ne reste que deux enfans sur huit ou dix ; encore ceux qui survivent sont-ils scrofuleux. Une mortalité aussi effrayante ne peut avoir sa source que dans la santé des parens ascendans. Aussi, en interrogeant avec soin les malades et les parens des malades, on arrive presque constamment à reconnaître qu'un scrofuleux a eu, parmi ses ascendans paternels ou maternels, une ou plusieurs personnes affectées, soit de la même maladie, soit de la phthisie dont la nature est identique. On voit même souvent des enfans qui avaient reçu en naissant ce fatal héritage mourir avant leurs parens qui succombaient ensuite eux-mêmes plus tard à la même maladie, de sorte qu'il y a peu de familles nombreuses, parmi celles qui sont nées dans les grandes villes et qui les habitent constamment, dans lesquelles on ne puisse trouver, soit dans les ascendans soit dans les

descendans, un phthisique ou un scrofuleux. Cependant tous les enfans nés de parens atteints de l'une de ces maladies n'en sont pas victimes, parce que chacun d'eux apporte en naissant une constitution individuelle nécessairement plus ou moins différente de ceux qui lui ont donné le jour, et qui peut se modifier, surtout quand les influences hygiéniques sous lesquelles il est placé sont très-dissemblables.

Par suite de causes favorables à la propagation des affections tuberculeuses et scrofuleuses, notre espèce a dégénéré avec une effrayante rapidité : ces causes générales sont les guerres nombreuses qui ont ensanglanté l'Europe pendant un quart de siècle, les recrutemens permanens qui, aux derniers temps de l'empire surtout, ne laissaient dans nos provinces que les infirmes, les malades ou ceux qui s'étaient mariés hâtivement, afin d'échapper au sort inexorable qui les attendait à l'âge de 19 ans, et même avant cet âge. Durant cette période, les populations ont été renouvelées en très-grande partie par les hommes les moins propres à engendrer des enfans sains et vigoureux.

Les chefs de famille offraient généralement l'assemblage des conditions les plus favorables à la transmission des scrofules : une organisation originairement faible, un état de maladie plus ou moins manifeste, ou bien une constitution qui n'avait pas encore pris sa croissance. Telles sont les causes incontestables de la dégradation de notre espèce ; par suite, la force et la taille des hommes ont singulièrement baissé dans ces dernières années, ainsi qu'il a été constaté par des documens officiels ; on a été obligé, en 1832, de baisser le cens de la taille de 1 mètre 57 centimètres à 1 mètre 56 pour le recrutement de l'armée. Certes, une très-haute stature n'est pas toujours la preuve d'une vigueur proportionnelle ; mais dans les dimensions moyennes et sur l'ensemble de toute une population, la taille est en général en rapport avec le reste de l'économie ; il faut donc considérer ce fait comme un indice d'affaiblissement dans la constitution générale.

Comme nous l'avons dit, une seconde cause puissante du développement de la maladie scrofuleuse réside dans la viciation de l'air au milieu duquel on vit. Différens faits de physiologie comparée viennent à l'appui de cette proposition. En effet, les animaux domestiques qui sont renfermés succombent en grand nombre dans les conditions où l'homme dépérit et meurt. L'action de la chaleur ne saurait sauver les singes des dangers de la réclusion et de la privation de la liberté. Les poulets que l'on maintient dans un état prolongé de réclusion succombent atteints de tubercules et d'engorgement des jambes, que les villageois appellent les gouttes. Les vaches enfermées dans les étables des nourrisseurs de la capitale, vivant continuellement au milieu d'un air qui n'est pas suffisamment renouvelé, succombent en très-grand nombre, atteintes d'affection tuberculeuses, tandis que cette maladie est très-rare et presque inconnue dans les pâturages salubres de la Normandie, où ces animaux sont exposés toute l'année aux vicissitudes et aux rigueurs des saisons.

Pour prouver l'influence pernicieuse de l'altération de l'air respiré, Borden cite des faits nombreux, entre autres celui d'un enfant qui se porta bien tant qu'il coucha sur la dure ou tout au plus sur le gazon qu'il partageait avec les brebis, mais qui s'avisa de mendier, frappa tout le monde par sa candeur et par ses saillies naturelles, mérita les bontés d'une princesse à Barèges et devint malade dès qu'il fut renfermé, bien que couché à son aise et parfaitement nourri; en moins d'un an les scrofules firent de grands progrès et l'enfant mourut.

Le repos prolongé ou le séjour habituel dans les habitations est une cause fréquente de scrofules. Les professions sédentaires y disposent une foule de personnes qui peuplent les villes; la maladie atteint de préférence les tailleurs, les couturières, les lingères, les tisserands, les écrivains; elle est très-commune dans les ateliers, dans les fabriques où l'air est souvent très-chaud, peu renouvelé, et vicié par les émanations des ouvriers, par les odeurs de graisse et d'huile qu'exhalent

les rouages, par les parcelles de coton, de laine, suspendues constamment dans l'atmosphère. La maladie est très-rare au contraire chez les laboureurs, les charretiers, les cantonniers, et on voit pourquoi elle est rare dans les campagnes et pourquoi sa fréquence augmente en raison directe de la civilisation. Dans les villes, le nombre des professions sédentaires est considérable; dans les villages, tous les individus sont plus ou moins exposés aux influences atmosphériques, et presque tous se livrent à la locomotion ou aux travaux corporels.

L'insalubrité des logemens des ouvriers prédispose singulièrement aux scrofules; en effet, ils habitent, pour la plupart, des quartiers dont les rues sont étroites, tortueuses, sans soleil, sans ventilation, toujours humides et couvertes de boue pendant neuf mois de l'année. Les maisons sont construites au mépris de toutes les règles d'hygiène: à une allée sombre et fétide succède une cour étroite et sale; un escalier à marches étroites et sans lumière conduit à des chambres qui reçoivent par de petites fenêtres l'air méphitique de la rue. Ces masures sont adossées les unes aux autres et entassées de façon à refuser tout passage à l'air. Cependant un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfans se pressent dans ces demeures si insalubres. Il est impossible d'entrer dans ce foyer d'infection, et le médecin qui visite le pauvre ne peut supporter l'odeur fétide de la chambre.

Nous arrivons maintenant à l'étude de causes moins capitales que l'hérédité et l'altération de l'air respiré, mais qui n'en ont pas moins leur importance. Les vices de l'alimentation de la classe ouvrière ont été considérés avec raison comme pouvant contribuer au développement de la maladie scrofuleuse. En effet, la nourriture est presque exclusivement composée de végétaux, et par suite, très-débilitante. Des faits nombreux démontrent la nécessité d'une nourriture animale pour ceux qui doivent supporter beaucoup de fatigues, en même temps que leur corps se développe et que leur constitution se consolide. C'est dans ces conditions que se trouvent

les enfans des prolétaires, employés de bonne heure à de rudes travaux, et d'ailleurs mal protégés contre les rigueurs des saisons.

Les 17 départemens agricoles qui présentent chaque année le plus de cas de réforme, sont précisément ceux dont les habitans consomment le moins de viande, ceux dont la nourriture habituelle consiste principalement en châtaignes, en pommes de terre et en mauvais pain de sarrasin.

Il est à désirer que l'usage de la viande soit plus fréquent parmi les travailleurs. Partout où l'on a pu comparer le travail exécuté par des ouvriers soumis à des régimes différens, on a remarqué qu'il était plus énergique, plus prolongé, mieux supporté, quand l'alimentation était substantielle. On en cite comme preuve une expérience faite à Charenton, près Paris, par les propriétaires d'une fonderie, qui ne purent obtenir des ouvriers du pays la quantité de travail qu'ils obtenaient d'ouvriers anglais qu'en les obligeant à se nourrir comme ces derniers.

On avait cru pendant long-temps que les propriétés de l'eau potable avaient quelque influence sur le développement de la scrofule; et les partisans de cette opinion ont avancé, par exemple, que la grande quantité de scrofuleux qu'on observe à Reims dépend surtout de ce que l'eau est très-chargée de sels calcaires. Dans notre ville, environnée de terrains calcaires, le même inconvénient existe; l'eau de la fontaine d'Isle, de la fontaine Saint-Pierre, du puits de M. Lefranc, au Grosnard, contient une quantité notable de carbonate de chaux. Quoi qu'il en soit, nous considérons l'opinion énoncée plus haut comme erronée; dans plusieurs villes manufacturières dont les eaux ne sont pas séléniteuses, on compte un nombre aussi considérable de scrofuleux qu'à Reims et à Saint-Quentin. A Paris, les habitans de la rive gauche de la Seine ne boivent presque que de l'eau d'Arcueil, tandis que ceux de la rive droite ne boivent que de l'eau de Seine ou du canal de l'Ourcq, qui est moins chargée de ces sels, et cependant

on ne remarque pas plus de scrofuleux sur la rive gauche que sur la rive droite. Il est inutile de multiplier davantage les citations pour prouver le peu d'importance que les eaux peuvent avoir comme boisson dans la production de la scrofule.

Parmi les autres causes que nous devons encore signaler, nous mentionnerons le travail prématuré ou exagéré. Tous les vétérinaires, tous ceux qui s'occupent d'animaux domestiques, savent très-bien qu'une fatigue prématurée empêche le développement complet de la taille et des forces ; que, par exemple, les chevaux montés ou attelés trop jeunes, restent faibles, rabougris et se déforment de bonne heure. Le dépérissement de nos plus belles races en est la conséquence, et on doit l'attribuer à l'avarice mal entendue des éleveurs qui veulent trop tôt tirer parti de leurs jeunes bêtes. La même cause produit les mêmes effets dans l'espèce humaine; un travail prématuré ou exagéré arrête la croissance des enfans et produit leur déformation même avant la virilité. Nos législateurs ont fixé à huit ans l'âge auquel les enfans peuvent être employés dans les fabriques; c'est beaucoup trop tôt : la constitution est encore trop délicate pour supporter impunément une longue immobilité dans des positions forcées. Après 18 ans, le travail ne devrait jamais dépasser douze heures. M. Charles Dupin a trouvé que la journée de travail des adolescens s'élevait, dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure, à 15 et même à 16 heures par jour. Aussi n'obtient-on un contigent de 10,000 hommes qu'en réformant 15,528 conscrits, par conséquent plus des trois-cinquièmes de ceux qui sont arrivés jusqu'à 20 ans. Depuis vingt-cinq ans, le nombre des conscrits exemptés par les conseils de révision a plus que doublé.

Les inconvéniens d'un travail trop prolongé et son influence débilitante qui peut contribuer à développer les scrofules, n'existent pas seulement pour les enfans des ouvriers; ils s'étendent à la classe aisée de la société. En effet, dans les colléges, dans les pensions, la durée des études journalières

est trop longue ; les enfans âgés de 10 ans travaillent dix à onze heures par jour dans des classes souvent trop étroites, qui ne reçoivent pas une quantité suffisante d'air et de lumière. Les médecins hygiénistes ont souvent parlé du triste aspect des ouvriers à la sortie des manufactures ; le coup-d'œil est au moins aussi pénible pour les enfans à la sortie du collége et des pensions ; ils sont, pour la plupart, pâles, étiolés comme des plantes qui croissent à l'ombre ; quelques-uns sont rabougris et courbés comme de petits vieillards ; d'autres ont la figure hâve et l'empreinte scrofuleuse.

Nous savons en outre d'une manière précise qu'il existe dans les maisons d'éducation un vice caché qui peut concourir à déterminer l'affection scrofuleuse. La dépravation circule clandestinement des plus grands aux plus petits sans qu'aucune surveillance puisse l'arrêter, et par suite la constitution s'altère profondément.

Comme dernière cause, nous indiquerons la syphilis dont les ravages s'étendent à la santé des descendans, en subissant diverses transformations morbides.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer les symptômes de la scrofule, l'altération particulière du sang, notée récemment chez les malades ; nous n'avons voulu faire que des observations d'hygiène, et par conséquent nous nous occuperons de suite du traitement.

Il faut reconnaître, en premier lieu, qu'il est impossible de guérir cette maladie au milieu des causes sans cesse agissantes qui tendent à l'entretenir ou à la développer. Ainsi, pour traiter les scrofules, il faut d'abord placer le malade loin des circonstances qui les ont fait naître, et s'il n'est pas possible de les éloigner complètement, c'est contre elles et leurs effets que le médecin doit lutter constamment. Tous les praticiens qui se sont le plus occupés de scrofules depuis quelque temps, sont unanimement d'avis que les moyens hygiéniques constituent les agens les plus importans et les plus efficaces ; la thérapeutique est ici secondaire.

Puisque les grandes villes, les vallées profondes, le défaut d'insolation, les professions sédentaires contribuent puissamment au développement des scrofules, on conçoit la nécessité de placer les personnes disposées à cette maladie dans des conditions opposées. On leur conseillera de fuir les habitations autant que leur santé pourra le permettre, d'abandonner les vallées profondes et boisées, les rez-de-chaussée sombres et humides, de vivre sur les plateaux secs et élevés au midi. Les lieux trop ombragés ne conviennent pas aux personnes lymphatiques; les plantations élevées et touffues s'opposent à l'action des rayons solaires; elles diminuent l'évaporation, l'intensité des courans atmosphériques et augmentent ainsi l'humidité des milieux ambians.

Parmi les moyens tirés de l'hygiène se trouve au premier rang l'air pur et sec; cet agent est un des plus puissans pour les scrofules comme pour beaucoup d'autres maladies chroniques. L'exercice et le mouvement ajoutent beaucoup à son efficacité. Les scrofuleux qui guérissent le plus promptement sont ceux qu'on peut exercer à des travaux manuels en plein air, à la campagne. Nous croyons que, pour diminuer le nombre des scrofuleux de notre ville, il serait utile de les recevoir loin des autres malades, dans un local vaste et parfaitement aéré; il faudrait toujours les occuper en plein air, suivant l'état de leurs forces et leur âge, à des exercices manuels, à des travaux de culture, à différens exercices gymnastiques. Les scrofuleux qui guérissent radicalement à l'hôpital Saint-Louis ou à l'hôpital des enfans, à Paris, sont ceux qui ne restent dans les salles que pour y coucher, qui sont employés à chauffer les bains, à porter différens fardeaux, à rendre des services dans la maison, ceux enfin qui sont constamment en action et en plein air.

Pour les enfans renfermés dans les pensions, on préviendra ou on arrêtera le développement funeste des scrofules en fortifiant le système musculaire par des exercices variés; la gymnastique, les courses, l'équitation, la natation, la danse,

l'escrime, etc., seront recommandés avec avantage. Ce dernier moyen est souvent avantageux pour arrêter chez quelques scrofuleux des déviations commençantes de la colonne vertébrale, par prédominance d'action d'une des épaules. Presque toujours alors c'est la droite qui est la plus forte, parce que c'est le bras droit que nous exerçons le plus ; dans ces cas, on arrête ces déviations en faisant prendre des leçons d'armés de la main gauche.

Le genre d'alimentation qui convient aux scrofuleux est en général celui qui est le plus substantiel et le plus fortifiant. Les consommés, les viandes rôties ou grillées, le poisson, les œufs et le vin doivent faire la base de la nourriture. Quant aux substances plus indigestes, comme les fécules, les légumes secs et toutes les espèces de laitage, ils doivent être généralement proscrits ; ce sont des alimens trop débilitans.

Après l'influence de l'air, de l'exercice et des alimens, l'usage des bains simples ou composés est de tous les moyens le plus recommandable. Il est utile de baigner souvent les scrofuleux pour entretenir l'action de la peau ; les bains salés, iodurés, sulfureux, conviennent presque généralement. Les bains froids et les bains de mer rendent souvent service. On secondera avec avantage tous ces moyens par des frictions à la peau, faites avec une brosse ou un morceau de laine imprégné de vapeurs aromatiques excitantes, ou d'une liqueur spiritueuse. Il est presque inutile de dire que les scrofuleux doivent être en général vêtus chaudement et couverts de laine, immédiatement appliquée à la peau, surtout pendant les saisons froides et humides.

La coopération des agens pharmaceutiques ne doit pas être négligée ; des faits incontestables démontrent l'utilité des préparations d'iode, de fer, de quinquina, pour favoriser la guérison toujours très-lente de l'affection scrofuleuse.

Nous finirons en réprouvant la proposition émise par M. Lugol, médecin des scrofuleux à l'hôpital Saint-Louis. Pour arrêter la propagation des scrofules, il voudrait que l'état in-

tervînt dans les mariages comme il intervient dans le choix des conscrits pour l'armée, et jetât l'interdit sur les scrofuleux. Il est facile de comprendre qu'une loi semblable serait inique, immorale, jetterait la perturbation dans la société, et doit être considérée comme une utopie ; les médecins peuvent seulement donner quelques conseils individuels sur ce sujet délicat.

NOTE

SUR L'INNOCUITÉ DU BLEU DE PRUSSE;

PAR MM. J. LECOCQ ET H. SOUPLET,

Membres résidans.

Dans le courant de l'année 1847, M. le juge d'instruction près le tribunal de Saint-Quentin nous posa la question suivante : *Le bleu de Prusse est-il un poison?*

Voici l'opinion des auteurs que nous pûmes consulter.

Dictionnaire des dictionnaires de médecine, français et étrangers (tome III, page 232. — Paris, 1840).

« Son action toxique, disent MM. Trousseau et Pidoux, est fort douteuse, l'acide hydrocyanique qu'il contient n'étant mis en liberté qu'à une chaleur très-élevée. M. Coulon, d'ailleurs, a fait des expériences directes desquelles il résulte que le bleu de Prusse n'est pas un poison, à moins qu'il ne soit pris en quantité considérable.

» On l'a conseillé dans quelques maladies. Hasse prétend avoir guéri les fièvres intermittentes par le moyen suivant : Après avoir purgé le malade, il lui faisait prendre, pendant l'apyrexie et de quatre heures en quatre heures, des prises contenant un grain d'hydrocyanate de fer et un scrupule de poivre ou de moutarde en poudre. Il donnait de quatre à six dans le premier intervalle fébrile, puis trois et deux dans les suivans.

» Zollikoffer va jusqu'à le préférer au sulfate de quinine : 1°. parce qu'il ne possède aucune saveur; 2°. parce qu'il peut être également administré, et dans le paroxisme et dans l'a-

pyrexie; 3°. parce qu'il est suffisant d'en donner de petites doses, comme 2 à 3 décigrammes (4 à 6 grains), deux à trois fois par jour; 4°. parce que, introduit dans l'estomac, il n'excite ni oppression ni faiblesse; 5°. parce qu'il prévient les récidives plus sûrement que le quinquina; 6°. parce que, en général, il désigne beaucoup plus promptement les accès. La formule dont il se servait est la suivante : hydrocyanate de fer pulvérisé, sucre candi en poudre, de chacun un gramme (18 grains). Faites une poudre à prendre en trois fois dans la journée.

» Le même auteur conseillait le même médicament dans la diarrhée chronique. Dans ce cas, il portait le bleu de Prusse à 125, à 150 centigrammes (25 à 30 grains) par jour. Il est bien possible que, dans les deux cas que nous venons de citer, le bleu de Prusse n'agisse que par le fer et par l'alumine qu'il contient.

» Kirekhoff, d'Anvers, traitait l'épilepsie par les émissions sanguines, et en même temps par le bleu de Prusse, qu'il donnait à la dose de 5 jusqu'à 30 centigrammes (1 à 6 grains) par jour. Burguet, de Bordeaux, veut le même moyen dans la chorée; mais il employait concurremment les demi-bains et les applications réfrigérantes sur la tête. Or, que peut-on conclure de médications où l'hydrocyanate de fer tenait la place probablement la moins importante? »

— Liebig. — *Traité de chimie organique.* (Tome 1er, p. 163.) — Paris 1841.

« Le bleu de Prusse est insipide, insoluble dans l'eau et les acides étendus, et n'est pas vénéneux. »

— *Traité de matière médicale et de thérapeutique*, par le docteur Foy. (Tome Ier, p. 480.) — Paris, 1843.

« On sait que Hasse conseillait le bleu de Prusse comme excellent fébrifuge, à la dose de 5 centigrammes toutes les quatre heures pendant l'apyrexie. Zollikoffer le préférait même au sulfate de quinine, à cause de son insipidité, de la possibilité de le donner dans le paroxisme ou l'apyrexie, de

son peu d'action sur l'estomac, etc. Ce dernier praticien l'administrait de la manière suivante : bleu de Prusse et sucre candi en poudre, de chacun un gramme ; mêlez et divisez en trois parties égales à prendre dans la journée. Hasse l'associait à 12 décigrammes de poivre ou de moutarde en poudre. Enfin, le même médicament a été préconisé contre la diarrhée chronique, l'épilepsie, la chorée, etc. Toutefois, disons que cet agent thérapeutique est peu usité, et que ses congénères, beaucoup plus actifs et plus efficaces dans leurs propriétés médicales, ne le sont pas beaucoup plus (nous n'en exceptons pas même le radical), à cause de la difficulté avec laquelle on les conserve dans leur intégrité parfaite.

— *Nouveau formulaire magistral*, par Bouchardat, p. 96. — Paris, 1845.

« Le bleu de Prusse a été vanté à plusieurs reprises contre l'épilepsie ; mais les essais tentés à cet égard dans les hospices spéciaux ont échoué. Quoi qu'il en soit, M. Jansion prétend que, sans l'influence de ce moyen, on voit arriver la cessation des accès. Le bleu de Prusse est administré à la dose de 1 centigramme et demi, matin et soir, en augmentant de 1 centigramme tous les 3 jours, jusqu'à ce qu'on arrive à 10 centigrammes matin et soir ; en même temps, le malade prend une infusion de valériane. Ce traitement est continué jusqu'à ce que les attaques cessent. »

— *Traité de pharmacie théorique et pratique*, par Soubeiran. (Tome II, p. 394. — Paris, 1847.)

« Le bleu de Prusse a été employé en médecine comme fébrifuge, *à la dose de quelques grains*. On l'a conseillé aussi contre les névroses. »

Les principaux traités de toxicologie ne contiennent aucun article relatif au bleu de Prusse.

Consulté par nous sur cette question, M. Orfila nous répondit : « Je ne connais aucun fait qui établisse que le bleu de Prusse est vénéneux, quand il a été parfaitement lavé. Je sais d'un autre côté qu'il a été administré à l'homme *à d'assez*

fortes doses, sans aucun inconvénient et quelquefois avec avantage. »

Comme on le voit, les opinions des auteurs que nous venons de citer ne sont pas concordantes. Les uns, sans montrer une grande confiance dans le mode d'action de ce médicament, ne l'emploient qu'en quantité très-petite (2 décigrammes) quelques grains (par jour).

Les autres ne lui attribuent aucune influence vénéneuse, ou bien admettent qu'il peut être administré à *d'assez fortes doses*. Des considérations théoriques nous faisaient pencher en faveur de l'opinion de ces derniers. En effet, le bleu de Prusse n'est point attaqué par les solutions acides faibles; les solutions alcalines faibles ne le décomposent qu'à une température élevée. Or, dans l'économie, nous ne trouvons, comme agens chimiques, que des solutions étendues, acides ou alcalines, exerçant leur action à une température modérée. Cependant, en présence de la contradiction que nous avons signalée et en considérant la pratique ordinaire des médecins qui n'administrent le bleu de Prusse qu'avec une extrême réserve, nous crûmes devoir recourir à l'expérience directe.

Le bleu de Prusse, réduit en poudre, fut administré à un chien de moyenne taille par doses croissantes depuis 10 grammes jusqu'à 30 et même 40 grammes par jour. La dose totale qui fut prise dans l'espace de quelques jours, s'éleva à près de 200 grammes. Pendant tout le cours de l'expérience, l'animal ne manifesta aucun malaise; l'appétit resta le même. Le bleu de Prusse passait dans le tube digestif sans éprouver d'altération, et se retrouvait en entier dans les excrémens qu'il colorait en bleu foncé.

Cette expérience nous paraît démontrer d'une manière positive que le bleu de Prusse, administré même à des doses très-considérables, n'exerce sur l'économie animale aucune action fâcheuse.

SIÈGE

DE SAINT-QUENTIN, EN 1557;

Par M. Ch. Gomart, Membre résidant.

COUP-D'ŒIL

SUR L'ÉTAT ET LES RESSOURCES DE LA VILLE, EN 1557.

L'ancienne ville, *Augusta viromanduorum*, primitivement située vers le midi, sur le penchant de la colline qui descend vers la Somme, étendait son enceinte dans l'espace de la ville moderne qui comprend les quartiers du faubourg d'Isle, du Petit-Pont, de St.-Thomas, de Sainte-Catherine, de Saint-Martin et de Saint-Nicaise (1).

La partie la plus habitée de cette ancienne cité, était le quartier des Juifs, district Saint-Thomas, qu'on appelait alors le détroit d'aoûste (2), *districus Augustæ*.

Cette ville d'Auguste, que nous nommerons *la basse ville*, était, au neuvième siècle, ceinte d'une muraille peu élevée, fort épaisse et flanquée de tours carrées et rondes, avec paremens et piétemens en grès. Des traces de ces murs ont été retrouvés dans beaucoup de quartiers.

A côté de la basse ville, d'*Augusta viromanduorum*, se trouvait une seconde enceinte, située dans la partie la plus élevée de la colline et ceinte également de murailles flanquées de

(1) Coll., tome I^er^, f°. 59.

(2) Vente du détroit d'Aoûste, 1293. Hémeré, f°. 254. Coll., tome I^er^, f°. 60.

tours. Nous l'appellerons *la haute ville*. Cette dernière enceinte, qui avait la forme d'un camp romain, est nommée dans les auteurs d'abord *Castrum*, puis *Vicus*, *Castellum comitis*, enfin *Claustrum monasterii*. C'est la partie de la ville moderne renfermée dans le *Tour du Carolus*, nommé quelquefois *le Cambellain*, et aujourd'hui *Tour du Gouverneur*. Dans cette enceinte se trouvait, au septième siècle, la chapelle St.-Quentin, bâtie par St.-Eloi, le cloître, le palais des comtes de Vermandois et quelques habitations.

Les hordes belliqueuses des Normands prirent et ravagèrent, en 882, la basse et la haute ville. Les enceintes retranchées furent de vains obstacles qui n'arrêtèrent pas les agressions de ce flot dévastateur. Le monastère fut ruiné, et l'église de Saint-Quentin, bâtie par Fulrad, terminée seulement depuis 59 ans, devint la proie des flammes.

Après la retraite des Normands, *Teutricus*, ou Thierry, comte, abbé de St.-Quentin, fit, de 884 à 885, relever la muraille qui ceignait la ville (1), afin de mettre dorénavant les habitans plus à couvert de semblables invasions. Mais au lieu de borner ses travaux à la restauration des anciens murs, il réunit les deux villes dans une seule enceinte qu'il entoura d'une muraille commune. C'est de cette époque que la ville, agrandie, fortifiée, prit un accroissement rapide, et perdit le nom d'*Auguste de Vermandois* pour prendre celui de *St.-Quentin*, nom qu'elle a conservé depuis. Malgré un intervalle de six siècles, l'enceinte tracée par Teutricus n'avait pas subi de grands changemens lors du siége de 1557. Revêtemens en briques dans le haut avec piétemens en grès dans le bas, tours en moëllons, avec paremens en grès pour la plus grande partie ; courtines droites, sans angles, et sans autres saillies que des tours rondes ou carrées, placées à cent mètres de distance et dépassant la muraille des deux-tiers de leur épaisseur. Sur les tours principales, d'énormes buttes de terre avaient été

(1) Hémeré, f°. 139.

établies, surmontées des moulins à vent destinés à l'approvisionnement de la ville.[1]

Il est important de faire observer qu'à cette époque Saint-Quentin comprenait dans son enceinte les paroisses de St.-Eloi, St.-Quentin-en-l'Isle, St.-Pierre-au-Canal. Ces paroisses ont été retranchées de la ville, en 1350, par l'établissement de la nouvelle porte d'Isle au bas de la rue de la Gréance. Jusque-là on communiquait de ces paroisses avec le détroit d'Aouste (St.-Thomas) par une chaussée dont on a retrouvé des vestiges en faisant le canal. Cette chaussée, qui longeait l'Étang-de-bas, en diagonale, partant de l'abbaye d'Isle, aboutissait à une poterne située près d'un petit pont, établi au bas de la rue du Petit-Pont.

Au treizième siècle on pénétrait dans St.-Quentin par six portes ou poternes (1). 1°. La *porte Mairesse*; 2°. La *porte d'Isle*, ouvertes toutes deux dans l'ancienne muraille qui ceignait la paroisse Saint-Eloi, appelée depuis le faubourg d'Isle. — La première, conduisant à Grugies, Castres, placée vers la blanchisserie d'Ostende. — La seconde, conduisant à La Fère, Guise, située à l'ancien embranchement de ces deux routes.

3°. *La porte de Remicourt*, au bout de la rue de Remicourt. Cette porte fut interdite aux voitures et fermée par une barrière, en 1408 (2). C'est ce que nous apprend un différend entre les échevins et le Chapitre, qui réclama vivement contre l'interdiction de cette porte par laquelle on amenait des pierres pour la construction de l'église.

4°. *La Belle-Porte*, depuis nommée Porte St.-Jean.

5°. *La poterne du Vieux-Marché*, presque au bout de la rue Ste.-Marguerite.

6°. *La porte de Ponthoille*, située au bout du faubourg de Ponthoille. La porte St.-Martin ne date que de 1530 (3).

(1) Coll., tome II, f°. 828. Charte de Philippe V, novembre 1316.
(2) M. S. Delafons, bibl. de M. Le Serurier.
(3) Coll., tome III, f°. 345.

Parmi les changemens les plus importans faits à l'enceinte de Teutricus, nous allons citer ici, d'après les auteurs, les plus importans, exécutés jusqu'en 1557.

D'abord, la partie de la ville située en deça de la Somme, comprenant l'abbaye de St.-Quentin-en-l'Isle, les paroisses de St.-Pierre-au-Canal et de St.-Eloi, fut distraite de la ville en 1350, au moyen d'une nouvelle muraille qu'on éleva depuis *Tourrival* jusqu'à la nouvelle porte d'Isle, établie au bas de la rue de la Gréance, avec retour vers la *Tour à l'eau* (1). La barrière de Saint-Quentin était de ce côté naturellement la rivière de Somme, qui, passant dans un fossé large et profond en avant du nouveau mur, rendait l'accès de la ville bien plus difficile.

Malgré ces obstacles naturels, la rivière et ses marais fangeux, nous signalerons la tentative faite par Montigny, en juin 1486, pour surprendre la ville par la porte d'Isle (2); tentative infructueuse, grâce à l'énergie des habitans de la ville. Ce danger, auquel on avait échappé d'une manière si miraculeuse, fit ouvrir les yeux sur la nécessité d'ajouter à la muraille qui longeait la Somme un retranchement près la porte d'Isle et un autre avec traverse, en avant de Tourrival, pour surveiller le marais.

En 1470, Louis XI fit démolir les murailles et les tours de l'abbaye de St.-Prix, situées sur une colline, et qui dominaient tout le quartier de Ponthoille. Cette abbaye était un véritable château fort, pouvant offrir à l'ennemi un abri et un camp retranché d'où il eût été facile d'inquiéter toute la partie ouest de Saint-Quentin (3).

Charles de Bourbon, gouverneur de Picardie, continua, sous les règnes de Louis XII et de François Ier, de fortifier

(1) Jugement de 1384, rendu par Jehan Frappan, prévost royal à St.-Quentin. — Coll., tome III, f°. 345.

(2) Coll., tome III, f°. 92. — Hémeré, f°. 331.

(3) Coll., tome III, f°. 80.

Saint-Quentin, alors ville frontière du royaume. On chercha surtout à affranchir le quartier de Ponthoille des hauteurs qui le dominaient. On construisit, de 1500 à 1530, près du chaufour, à l'endroit appelé depuis le *bastion de Colombié*, une énorme tour demi-ronde, nommée alors la *grosse tour*, et en face de la colline de St.-Prix une autre tour quarrée, aussi élevée et aussi forte, nommée la tour Ste.-Catherine. Puis on lia ces deux tours par un mur très-élevé, fait en ligne droite, séparant la paroisse St.-Nicaise du reste de la ville (1). A dater de ce moment, cette partie de l'ancienne ville prit le nom de *faubourg de Ponthoille* et la porte ouverte dans la nouvelle muraille celui de *porte St.-Martin*.

Vers 1500 on élargit en bastion, faisant saillie sur l'enceinte, la muraille près la porte St.-Jean, vers le corps-de-garde Dameuse, afin de protéger toute la courtine du vieux marché (2).

Les autres travaux faits à l'enceinte de Teutricus s'étaient bornés à l'entretien des murs, des portes, des ponts, dépenses laissées à la charge de la Commune. Nous trouvons la preuve de ces réparations à chaque page de l'histoire du Vermandois.

Une charte de Philippe-le-Bel, de 1322, rétablit la charte octroyée par Raoul, comte de Vermandois, en 1102, abolie en 1317 par Philippe-le-Long, *en considération de l'offre faite par les habitans de se charger des fortifications* (3). En exécution de ces engagemens, et pour augmenter les fortifications, on imposa, en 1359, quatre deniers pour livre sur les denrées qui se vendaient dans la ville (4).

En 1405, le roi autorisa un impôt de deux deniers sur

(1) Coll., tome III, f°. 160 et 345. — Hémeré, f°. 242.

(2) M. S. Delafons. — Bibliothèque de M. Le Serurier.

(3) Livre rouge. — Archives de l'Hôtel-de-Ville.

(4) Coll., tome II, f°. — Il s'agit ici de la muraille de la porte d'Isle.

chaque pot-de-vin pour réparer les murs, attendu, est-il dit dans l'ordonnance, que la ville de St.-Quentin a déjà épuisé ses ressources et engagé le fonds de son domaine pour fortifier ses murs et construire des bastions (1).

L'enceinte de Teutricus, modifiée ainsi que nous venons de l'expliquer, renfermait donc, en 1557, l'espace de la ville moderne, borné, en 1847, par les rues d'*Orléans*, *Royale*, *Rond-Point-St.-Jean*, des *Vieux-Hommes*, de *Baudreuil*, rue *Dandelot*, joignant la *porte d'Isle*, *boulevart d'Isle*, puis remontant par la rue de *Tourrival* à la rue d'*Orléans*. L'enceinte se trouvait, en 1557, fortifiée de trois côtés :

1°. En avant de Ponthoilles (St.-Martin) par le bastion construit en 1500 et par la destruction de l'ancien abbaye de St.-Prix, 1470.

2°. Par la rivière de Somme et ses marais profonds pour la partie du mur depuis la porte St.-Martin jusqu'à la porte d'Isle.

3°. Par un petit retranchement établi sur la Somme, en avant de la porte d'Isle et par le faubourg d'Isle même, encore ceint de ses vieilles murailles.

Le quatrième côté, qui s'étendait depuis la porte St.-Jean jusqu'à la Tour à l'eau, formait la partie faible de la place. Cette partie de l'enceinte n'était protégée que par un large fossé sans eau et par un vieux boulevart. Des jardins particuliers, plantés d'arbres touffus et élevés, et qui s'avançaient jusqu'au pied du fossé dans la partie de Remicourt, pouvaient même fournir à l'assiégeant un abri pour approcher plus facilement de la place et l'attaquer avec plus de sûreté.

On pourra mieux apprécier par le plan ci-joint (2), les

(1) Coll., tome III, f. 28.

(2) APPENDICE DU PLAN DE 1557.

Les opérations du siége de 1557 n'ont pu être retracées d'une manière régulière qu'à l'aide d'un plan. Nous l'avons fait établir, en nous servant de tous les renseignemens puisés, soit dans les auteurs

ressources et les défauts des fortifications de Saint-Quentin. C'était, en 1557, une place dont l'enceinte élevée, bien entretenue, protégée par la rivière de Somme et par des fossés profonds, pouvait, défendue par la vigilance de ses habitans,

soit dans les plans que nous avons pu consulter. Nous n'avons pas la prétention d'avoir produit une œuvre exempte d'erreurs; mais nous avons la certitude que le plan est exact pour la plus grande partie, et n'est contestable que sur quelques points. Tout n'a pas été éclairci d'une manière satisfaisante, attendu que souvent les auteurs se contredisent eux-mêmes. Nous citons nos sources et nos motifs afin de provoquer la lumière sur tous les points qui pourraient postérieurement être rectifiés.

Le plan est à l'échelle de un m. pour cinq mille m.; la disposition des rues anciennes, qui a très-peu varié depuis 1557, a été calquée sur le plan dressé par l'administration des ponts-et-chaussées, en 1846, à l'occasion des deux projets de débarcadère étudiés pour le chemin de fer, à Saint-Quentin. Des modifications ont été faites dans les parties qui avoisinaient les remparts, suivant le plan de Saint-Quentin, de 1764, le plus ancien qui donne le tracé des rues intérieures de la ville.

Églises.

Ont été portés comme existans à l'époque du siége : l'Église collégiale, bâtie en 1120. — Le Beffroi, bâti avant 1259. — La Tour aux archives. — L'Hôtel-de-Ville, 1509 (A). — L'Église de N.-D. Labon (*Dominæ bonæ*), bâtie avant 1248. — L'Église Saint-Remy, bâtie avant 1045. — L'Église Saint-André, bâtie avant 1214 (B). — L'Église Saint-Jean-Baptiste, bâtie avant 1214. — L'Église Sainte-Marguerite, bâtie avant 1214. — L'Église Saint-Martin, bâtie avant 1214. — L'Église Saint-Jacques, sur la Place, bâtie avant 1214, détruite en 1557, et rétablie rue de la Poterie, en 1565 (C). — L'Église N.-D. de la Gréance (*in Grianchia*, sur la montagne), 1191. — L'Église Sainte-Peschine, bâtie en 1088. — L'Église Saint-Thomas, de Can-

(A) *Blusts*, revue Saint-Quentinoise, 1846, f°. 154.

(B) Coll., tome II, f°. 506.

(C) Mémoires de la Soc. acad. de Saint-Quentin, 1839 à 1842, f°. 213.

résister à un coup de main; mais ses moyens de défense n'étaient pas combinés pour soutenir un siége régulier, les efforts d'une artillerie nombreuse, bien fournie de munitions, de projectiles, et les travaux d'art que la stratégie avait commencé à introduire dans l'attaque des places fortes.

torbéry, bâtie en 1182. — L'Église de la Toussaints, bâtie avant 1214. — L'Église Sainte-Catherine, bâtie avant 1214.

En dehors de l'enceinte, mais enfermées dans les fortifications, l'Église Saint-Nicaise, bâtie en 1257, faubourg de Ponthoille. — L'Église Saint-Pierre-au-Canal, bâtie en 1146 (A), sur un bras de la Somme, entre la ville et le faubourg (B). — L'Église Saint-Eloi, dans le faubourg d'Isle, bâtie avant 1164.

Abbayes. — Couvens.

L'Abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle (*in insulâ sub urbi*), ordre de Saint-Benoît, 964 (C), sur un bras de la Somme, à peu de distance du puits, où fut trouvé le corps de saint Quentin. — L'abbaye de Saint-Prix, ordre de Saint-Benoît, transféré, en 1335, rue Saint-Martin (D). — Le couvent des frères prêcheurs ou Dominicains, mieux connus sous le nom de *Jacobins-St-Dominique*, établi en 1221, rue des Rosiers (E). — Le couvent des frères mineurs Saint-François ou *Cordeliers*, établi en 1221, rue des Cordeliers (F). — Le couvent des sœurs grises de Saint-François ou *Cordelières*, Clarisses de Saint-Quentin, fondé en 1223, rue des Juifs (G). — Les religieuses *Augustines* du prieuré et hôpital du Petit-Pont, sis au bas de la rue du Petit-Pont, bâti en 1352 (H). — La maison de refuge pour les reli-

(A) Hordret, fo. 141.

(B) Des pierres tumulaires qui formaient le dallage de cette église, trouvées au Coupement, lors de l'établissement du marché-franc, en 1842, ont fait reconnaître d'une manière certaine l'emplacement qu'elle occupait.

(C) Sigebert ad. ann., 964.

(D) Annales de la Soc., 5e vol., fo. 226. Hémeré, fo 326. — Coll., tome III, fo. 80.

(E) Coll., tome II fo. 589

(F) Coll, tome II, fo. 592.

(G) Coll., tome II, fo. 594.

(H) Coll., tome II, fo. 789.

L'histoire même nous fournit, à un petit intervalle, des exemples applicables à ces genres d'attaques. C'est Frédéric de Horne, seigneur de Montigny, attaché au parti des Flamands, qui, sur les promesses d'un transfuge St.-Quentinois, part de Valenciennes à la tête de 150 lances et de 900 fantassins pour surprendre Saint-Quentin et s'en emparer en pénétrant

gieuses d'Origny-Sainte-Benoîte, rue du Petit-Origny. — La chapelle des vierges de la communauté de N.-D. de Soissons, ou d'Epargnemaille, ravagée et détruite lors du siége, 1557 (A).

Chapelles.

La chapelle des religieux de la Trinité, près la porte Saint-Jean. — Sainte-Anne, rue des Flamands, béguinage d'Eskehéries, bâtie en 1344. — De la maison de Robert de Suzanne, sise rue Sainte-Pécinne, bâtie en 1334, derrière l'Église Sainte-Pécinne (B).

Maisons de refuge.

La maison de refuge de l'abbaye d'Homblières, dans la partie du Gouvernement, où a été bâtie la chapelle, en 1524. — De l'abbaye du Mont-Saint-Martin, rue des Belles-Portes, depuis nommée rue St.-Jean, n° 38, bâtie en 1244 (C). — De l'abbaye de Vermand, ou hospice de Prémontré (D). — De l'abbaye de Fervaques, rue Saint-Jean. On voit encore, au n° 82 dans la cave, cette inscription : « *Françoise de Balendre, abbesse de Fervaques, m'a fait fairre l'an* MVLIJ. » — De l'abbaye d'Ourscamp, rue Saint-Martin (E) 1130.

Hôpitaux.

Le grand hôpital, rue de la Sellerie. — L'hôpital de Mathieu Buridan, rue Saint-Martin (F) 1290. — L'hôpital Saint-Jacques, 1203, rue Saint-Jean, vis-à-vis la rue de la Fosse (G). — L'hôpital Saint-Antoine, rue Saint-Martin, bâti en 1094 (H).

(A) Coll., tome III, f°. 258.
(B) Hordret, f°. 224.
(C) Coll., tome II, f°. 90.
(D) Coll., tome I, f° 67.
(E) Coll., tome II, f°. 182.
(F) Coll., tome II, f°. 667.
(G) Coll., tome II, f°. 466.
(H) Coll., tome II, f°. 58.

jusque dans la ville par une digue peu connue qui longeait l'Étang-de-Bas. Arrivé près de l'Abbiette avec sa petite armée, dans la nuit du 26 juin 1468, il s'engagea dans les marais à la suite du guide, et en effet il parvint bientôt aux fossés de la ville. Là, une brèche ouverte fournit un passage à de Mon-

Établissemens détruits avant 1557.

Ceux que nous n'avons pas fait figurer, et qui n'existaient plus en 1557 sont : La chapelle de Saint-Ménne, rue de la Selleric, près le grand hôpital (A). — de Saint-Nicolas, dite *de Prémontré*, bâtie en 1330, en haut de la rue de la Gréance, près la petite Notre-Dame. — L'église des Templiers, bâtie en 1150, rue du Four-du-Temple (B). — Celle de Saint-Jean de Jérusalem, où est à présent le Petit-Saint-Martin, dans la rue de la Boulangerie. — La chapelle de N.-D. de Pitié, sur le chemin de Raulcourt. — de Sainte-Cécile, rue des Bordeaux. — La chapelle Ronde, située près l'église Sainte-Catherine (C).

L'hôpital du Château ou de la Trinité, sis rue des Belles-Portes (D). — L'hôpital de Ponthoilles (E). — L'hôpital du Cloître (*infrà claustra*), qui existait en 853. — L'hôpital des Enfiés, situé au *Cloquement* de l'église, c'est-à-dire dans la maison des Sonneurs, sur la petite place Saint-Quentin (F). — L'hôpital de Robert-Tito et de la Poudre. — L'hôpital de Lambais. — L'hôpital du Porchet. — L'hôpital des Lorges. — L'hôpital du Roi, près les Jacobins (G). — L'hôpital de la Gréance, qui existait en 920, au lieu où fut élevée postérieurement l'église de N.-D. de la Gréance (H). — L'hôpital de Prétencourt, qui existait en 1191, sis rue de la Gréance. — L'hôpital de St.-Nicolas de Saint-Just, qui existait en 1320, rue de la Gréance (I). — L'hôpital de la Croix-d'Or, rue des Liniers.

Établissemens postérieurs à 1557.

L'abbaye d'Isle, bâtie en 1582 (J). — Les Capucins, établis en

(A) Coll., tome II, fo. 506.
(B) Coll., tome II, fo. 406.
(C) Coll., tome II, fo. 587.
(D) Coll., tome II, fo. 179.
(E) Coll., tome II, fo. 314.
(F) Coll., tome II, fo. 305.
(G) Hordret, fo. 225.
(H) Coll., tome II, fo. 591.
(I) Coll., tome 2, fo. 753.
(J) Coll., tome III, fo. 246.

tigny ; Lassevens et plusieurs autres officiers escaladent le rempart et s'élancent avec lui dans la rue d'Isle. L'habitant, réveillé en sursaut par la lutte du poste de la porte d'Isle, qu'on essayait de forcer, n'eut qu'un cri : *Aux armes!* On accourt, on se précipite sur de Montigny et sur ceux qui l'accom-

1610 (A). — L'abbaye de Fervaques, bâtie en 1646 (B). — L'église Saint-Jacques, bâtie en 1565, rue de la Poterie. — La chapelle de l'hôpital Buridan, bâtie en 1645 (C). — La maison de Bornival, 1584 (D). — L'arsenal. — Le grand puits de la Place, creusé en 1719 (E).

Fortifications.

Quant aux fortifications, nous avons tracé la porte et le faubourg de Ponthoille. — La Grosse-Tour. — La tour Ste.-Catherine, — et la muraille de St.-Martin, 1521, suivant le plan Desnoyers, de 1624. — La courtine du Vieux-Marché avec ses tours rondes, sa porte, l'avancée du corps-de-garde Dameuse (1500), la porte St.-Jean, suivant le même plan de 1624 et celui de 1764. — Toute la courtine de Remicourt a été établie et flanquée de sept tours, depuis la Tour-à-l'Eau jusqu'à la Tour-Rouge, comme elles y sont présentées dans *la vue du plan et siége de St.-Quentin, en* 1557, *dédiée au roi d'Espagne.* — La muraille, depuis la Tour-à-l'Eau jusqu'à la porte d'Isle et de la porte d'Isle à Tourrival (1350), suivant le plan Desnoyers. Cette partie de l'enceinte, ainsi que le mur qui s'étend depuis la tour Ste.-Catherine jusqu'à la Grosse-Tour, sont bien remarquables en ce qu'ils diffèrent essentiellement de la fortification primitive qui subsiste encore dans la courtine du Vieux-Marché et de Remicourt. On n'y rencontre plus ces murs coupés par un grand nombre de tours ; la ligne droite a remplacé la ligne courbe ; l'enceinte se resserre, les murailles sont droites avec des plates-formes élevées ; on devine une transformation dans le système des fortifications, on pressent l'angle et le bastion destinés à offrir plus de ressources contre l'artillerie et la stratégie. — La vieille muraille du faubourg d'Isle, suivant le même

(A) Coll., tome III, f°. 333.
(B) Coll., tome III, fo. 369.
(C) Coll., tome II, f°. 722.
(D) Acquisition de Quentin Barré.
(E) M. S. de M. Desjardins.

pagnent, on les assaille de tous côtés, on les repousse avec perte vers la brèche par où ils sont entrés. Ceux qu'on put prendre furent tués ou pendus; les autres se sauvèrent. Depuis, on fit chaque année une procession le 27 juin, en l'honneur de ce glorieux fait d'armes (1).

Maximilien, duc de Bourgogne, ne put supporter l'affront de l'échec de Montigny. Il s'approcha de Saint-Quentin quelques mois après, par une nuit obscure, à la tête d'une nombreuse armée; déjà les échelles étaient plantées contre les murs, lorsqu'un jeune enfant accourut de la campagne et donna l'alarme. Colard, de Moï, gouverneur de la ville, fit allumer des feux dans toutes les rues, et jusque dans les fossés; et, à la tête de la garnison et des courageux citoyens, il repoussa avec avantage l'attaque de Maximilien, qui fut forcé de se retirer couvert de confusion.

plan de 1624. — Les deux poternes St.-Thomas et Ste.-Catherine, suivant le plan Le Tellier, de 1677.

Les batteries espagnoles qui avaient plus de 50 pièces de gros calibre, depuis la *porte Saint-Jean* jusqu'à la *Tour-à-l'Eau*, pour l'attaque de la courtine de Remicourt, sont figurées et placées, ainsi que les mines et tranchées, suivant le plan dédié au roi d'Espagne. — Les brèches suivant les indications de Coligny.

Fortifications faites après le siége.

Le bastion de la Reine, fait en 1559. — Les tenailles de Remicourt, de 1598 à 1624. — Le bastion du Roi, 1559. — La demi-lune St.-Jean, 1637. — Le bastion St.-Jean, 1633. — Le bastion Richelieu, 1634. — Le bastion de Longueville, 1590. — La demi-lune de Cavin, 1639. — Le bastion de Colombié, 1634. — Le bastion St.-Louis, 1635 (A). — Les cornes St.-Martin, 1642 à 1690. — La lunette Ste.-Catherine, 1596. — La lunette Tourrival et celle du pré St.-Thomas, 1660. — Le bastion de Pienne, 1570. — Les cornes de Vauban, 1612 à 1614. — La demi-lune de la porte d'Isle, 1639.

(1) Coll., tome III, f°. 92. Hémeré, f°. 331.

(A) Coll., tome III, f°. 345.

Le prince d'Orange, Jean de Nassau, vient, en 1536, à la tête d'une armée de 30,000 allemands, bourguignons et flamands, surprendre et investir la ville; mais, n'ayant pas d'artillerie de siége, il est forcé, après plusieurs attaques infructueuses et sur une diversion opérée par le maréchal de la Marck, de lever le camp le 10 août, à la gloire des habitans (1).

Le duc de Savoie, au contraire, lorsqu'il se présenta, en 1557, avait eu soin de se munir d'une artillerie formidable; il battit en brèche la partie des murs la plus découverte, employa les travaux d'art, les mines, et parvint à emporter la ville, malgré la vive résistance de l'Amiral et des habitans.

II.

LE SIÉGE.

Charles-Quint venait de voir avorter ses plus chères espérances. Vieil athlète, usé par quarante ans de combats, il succombait enfin à la fatigue de cette lutte continuelle, et venait de remettre, le 16 janvier 1556, dans le palais de Bruxelles, où il avait rassemblé les grands de son empire, la couronne d'Espagne et des Pays-Bas à son fils Philippe II. Il allait chercher dans le monastère de Saint-Just le repos qu'il ne devait trouver que dans la tombe.

La trève conclue, le 25 février 1556, un mois après cette abdication, entre la France et l'Empire, pour un espace de cinq années, n'avait eu d'autre but, de la part des Impériaux, que d'endormir la France, tandis qu'ils se préparaient à un

(1) Une procession solennelle fut instituée par le clergé et les habitans pour remercier Dieu de la conservation de la ville. Cette procession avait lieu chaque année le 10 août, anniversaire de la levée du siége. — Hémeré, f°. 344. — Coll., tome III, f°. 166.

grand effort en Italie. Le pape fit bientôt rompre, par ses intrigues, une trève qu'il eût été de l'intérêt de Henri II de maintenir; mais Paul IV n'avait même pas attendu la décision du roi de France pour provoquer Philippe II.

Il eût été de meilleure politique pour la France d'attaquer la puissance espagnole, non en Italie, mais dans la Flandre. Les grandes citées flamandes s'agitaient déjà sous l'étreinte du gouvernement espagnol, et ces belles et riches provinces, ouvertes à toutes les invasions, étaient aussi voisines de Paris qu'éloignées de Madrid, ce qui les rendait plus faciles à attaquer. Si, au lieu d'envoyer l'élite de son armée et de ses généraux en Italie, la France eût rassemblé toutes ses forces à l'abri des places frontières du nord, et se fût élancée à l'improviste dans les plaines de Flandre; puis, profitant des avantages de cette première invasion, si elle avait, par une habile politique, rendu aux communes flamandes leurs priviléges, elle eût trouvé dans cette conduite des armes bien puissantes et le côté faible du colosse espagnol. Mais, pour une aussi haute politique, il eût fallu s'affranchir de l'influence de Rome, et, dans l'exécution, faire agir les troupes par masses, en frappant sur-le-champ un grand coup, au lieu, suivant la stratégie de l'époque, d'éparpiller l'armée, en détachemens, autour des villes frontières. On pourrait croire que Coligny pratiquait ce genre d'attaque, lorsqu'il se jeta dans l'Artois, faillit surprendre Douai et brûla la petite ville de Lens. Malheureusement son armée était trop peu nombreuse, et ce ne fut encore là qu'une guerre d'escarmouche, faite suivant les idées de l'époque, et qui n'eut d'autre effet que d'attirer sur le nord de la France toute l'armée espagnole coalisée.

Après la provocation du Saint-Père, le duc d'Albe, qui avait passé du gouvernement de Milan à celui de Naples, envahit aussitôt ses États. Henri II envoya au secours du pape d'abord le maréchal Strozzi, puis le duc de Guise avec l'élite de l'armée française et de la noblesse.

Dès-lors Philippe II, qui brûlait de renouveler, contre le

roi de France, les luttes qui avaient si long-temps divisé leurs pères, saisit avec empressement cette occasion de rompre la trêve de 1556. Fort des ressources nombreuses que lui fournissaient l'Espagne et la Flandre, il voulut signaler son avènement au trône par des triomphes que l'armée française, occupée en Italie, lui laissait entrevoir. La monarchie universelle qui, pour Charles-Quint, n'avait été qu'un rêve, devenait une espérance pour Philippe II. Dans ces vues et pour augmenter toutes ses chances de succès, il détermina l'Angleterre, dont il avait épousé la reine Marie, à déclarer, sans aucun motif, la guerre à la France (1). Peut-être espérait-il, par une brusque invasion, avec des forces si considérables, dans les contrées du nord dégarnies de troupes, arriver jusqu'à la capitale du royaume de France. Et, en effet, sans la défense prolongée de la ville de Saint-Quentin et les hésitations du roi d'Espagne, il est présumable que Paris, pris à l'improviste, n'eût pas résisté à une aggression inattendue. Les hostilités furent commencées dans le nord, par les Espagnols, vers le commencement de 1557, et durant six mois ce ne fut qu'une guerre d'escarmouches, un assaut de surprises, tentées infructueusement de part et d'autres. Mais cet espace de temps fut employé bien différemment par les deux partis. Les troupes françaises, encore fatiguées des luttes précédentes et mécontentes d'être enlevées sitôt au repos qu'elles s'étaient promis, ne s'assemblèrent que lentement et tardivement; l'élite de l'armée française était d'ailleurs en Italie avec le duc de Guise. Après que l'armée fut à peu près rassemblée, on se contenta de couvrir la frontière de Champagne, qu'on regardait comme

(1) Cette déclaration de guerre à la France fut faite le 5 juin dans la ville de Rheims, en présence du roi Henri II, par le hérault Guillaume Norry. « Le roi s'en moqua, » dit Mezeray, « et se contenta d'opposer *femme à femme*, en engageant la reine d'Ecosse à déclarer la guerre à la reine d'Angleterre. »

Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tome, V, f°. 75.

la plus menacée; celle de Picardie, confiée à l'amiral Coligny, son gouverneur, resta sans défense. Le roi et le connétable agissaient, dans ces préparatifs de défense, comme si la guerre qu'on allait soutenir ne devait être qu'une continuation d'escarmouches sur les frontières.

Philippe II, au contraire, ne s'était pas contenté de rassembler des troupes nombreuses en Flandre, il avait encore engagé à son service des bandes d'aventuriers, des pistoliers allemands; et, de plus, dans un séjour fait en Angleterre, du 18 mars aux premiers jours de juillet 1557 (1), il avait obtenu de la reine Marie, son épouse, un renfort considérable de troupes et d'artillerie. L'armée espagnole, rassemblée à Givet, fut mise sous les ordres du duc de Savoie, si célèbre depuis par ses exploits contre la France, et qui avait à cœur de réparer son échec devant Metz, en 1553. Un ingénieur anglais, envoyé secrètement par ce prince, à Saint-Quentin, en mai 1557 (2), avait exploré toutes les parties de son enceinte et lui avait rendu compte des difficultés d'aborder certaines parties des fortifications et de la facilité que devait offrir à l'artillerie de siége toute la courtine de Remicourt, non protégée. Philibert, bien informé, dressa son plan de campagne à Bruxelles, de concert avec Philippe II, pour surprendre Saint-Quentin, l'investir à l'improviste, et diriger l'attaque de son artillerie sur les murs de Remicourt (3).

Jamais le nord de la France n'avait été exposé à une invasion aussi menaçante, en présence de moyens de résistance aussi faibles. Une armée de Flamands, d'Espagnols, d'Allemands,

(1) Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tome V, f°. 56.

(2) M. S. Delafons. — Bibliot. de M. Le Serurier.

(3) Une lettre de l'évêque d'Arras à Philippe II, du 4 juin 1557, contient le développement du plan de campagne arrêté à Bruxelles par le conseil du roi, pour la campagne de 1557, avec la déduction des motifs, le calcul des chances. La bonté de ce plan a été justifiée par la victoire de Saint-Laurent et par la prise de St.-Quentin.

Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tome V, f°. 115.

Il est beau, sans doute, le spectacle de guerriers vieillis dans les combats, debout sur les frontières de leur pays, l'entourant d'un rempart d'acier, soutenant en héros le choc d'une armée ennemie, et sauvant ainsi leur patrie des horreurs de la guerre. Mais combien sont plus admirables encore ces populations généreuses, qui se lèvent tout-à-coup et tout entières à l'aspect de l'étranger menaçant leurs foyers, et savent combattre, vaincre ou mourir au lieu même de leur berceau.

Le plus beau fleuron de la résistance de Saint-Quentin, c'est véritablement l'énergie que les citoyens ont déployée pendant le premier jour de l'invasion espagnole, lorsque, livrés à eux-mêmes, montés sur la mauvaise muraille du faubourg d'Isle, ils ont fait tête à un corps d'armée nombreux, discipliné et aguerri, donnant ainsi, par cet acte de courage, à l'amiral Coligny, gouverneur de la province (1), le temps de venir à leur secours avec des gens de guerre.

III.

L'ennemi parut en vue de Saint-Quentin, le 2 août, et, dès son arrivée, il dirigea le gros de la cavalerie espagnole et allemande vers la chaussée de Rouvroy. Les pistoliers, après avoir traversé la Somme, se divisèrent en détachemens qui se répandirent avec célérité sur la circonférence de la ville, occupant les abords des portes de Remicourt, de Saint-Jean et de Ponthoille. Pendant que ce mouvement s'exécutait, les vieilles bandes espagnoles attaquaient, avec toute l'impétuo-

(1) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, étant devenu roi de Navarre, du chef de sa femme, par la mort de son beau-père, Henri d'Albret, avait abandonné à Coligny le gouvernement de Picardie, pour succéder, dans celui de la Guyenne, à celui d'Henri d'Albret. — H. Martin, tome IX, f°. 585.

sité d'un premier choc, le boulevard extérieur établi nouvellement en avant de la vieille muraille du faubourg d'Isle.

L'élite des citoyens, avec la garnison, s'était portée en foule vers ce point; mais les assiégés étaient placés, pour la défense, dans les conditions les plus défavorables. Le boulevard n'avait point de parapet, il n'était protégé que par un fossé creusé en avant; son terre-plain, qui ne s'élevait pas au-dessus des terrains d'alentour, était dominé sur beaucoup de points par les hauteurs voisines et par plusieurs maisons situées sur le bord du fossé extérieur. Ces maisons, dont les Espagnols s'emparèrent, leur fournirent un moyen de plonger de toutes parts sur les assiégés et de leur tuer beaucoup de monde. Il fallut bientôt évacuer le boulevard. Les citoyens, après avoir résisté quelque temps au feu meurtrier des Espagnols, aidés de deux canons placés à la hâte sur le rempart, près la porte du faubourg d'Isle, se replièrent derrière la vieille muraille (1). Julien Romeron et Carondelet, officiers espagnols, qui avaient dirigé l'attaque, prirent possession du boulevard, s'emparèrent de toutes les maisons qui bordaient la chaussée de Guise et celle de La Fère, formant ce qu'on appelait alors le *haut faubourg*. Mais, telle avait été l'énergie de la défense que les Espagnols, quoique maîtres du terrain, ne poussèrent pas ce jour-là leur attaque plus avant. Ils se contentèrent de creneler toutes les maisons voisines de la vieille muraille, et ils y logèrent leurs meilleurs arquebusiers pour incommoder continuellement la garnison.

Que faisait pendant ce temps-là l'armée française, forte au plus de 8,000 hommes de pied, allemands et français, de 5,000 chevaux de gendarmerie et reitres, suivant Rabutin (2), et de 6,000 hommes de pied et 2,000 chevaux, suivant de Mergey (3). Elle était réduite, à cause de sa faiblesse, à un

(1) Coligny, f°. 65.
(2) Rabutin, f°. 537.
(3) De Mergey, f°. 254.

rôle d'observation. Conduite par le duc de Nevers, elle *côtoyait* l'armée espagnole à quatre ou cinq lieues de distance, sur les confins du Laonnois et de la Thiérache. Dès le 28 juillet, le connétable de Montmorency était venu prendre le commandement de cette armée, accompagné de l'amiral Coligny, du duc de Montpensier, du maréchal Saint-André, du duc d'Enghein, du Reingrave, du baron de Curton et du sieur de la Roche du Maine.

Dès qu'il avait vu l'armée espagnole passer le *Trou-Féron*, la Capelle, et s'acheminer vers Guise, l'amiral Coligny avait pressenti une attaque dirigée contre la province de Picardie, entièrement dépourvue de troupes. Il prêtait à l'ennemi ces projets parce qu'il n'avait pas appelé vers lui les vieilles bandes espagnoles qui se trouvaient au fort de Hesdin (1). Dans ces prévisions, il sollicita du général en chef la permission de partir avec quelques troupes pour aller défendre le passage de la Somme, et renforcer les garnisons de Saint-Quentin et de Péronne, si ces villes étaient attaquées. Il partit en effet le 2 août, dès le matin, du camp de Pierrepont (près Marle), où était campée l'armée française, pour aller s'enfermer dans Saint-Quentin. Il s'achemina vers La Fère, à la tête de sa compagnie et de celle des comtes d'Arran, de Jarnac, de Lafayette et des bandes de chevau-légers, conduites par les capitaines français, Miraumont et Thenelles, et Achisson, écossais. En approchant de Moy, il vit, par l'incendie des villages situés dans la direction de la Somme, que l'armée ennemie avait déjà quitté Guise pour se rapprocher de St.-Quentin. Il changea de route, se dirigea vers La Fère, et détacha, pour connaître la marche des Espagnols et éviter les surprises, deux compagnies de chevau-légers en éclaireurs sous les ordres du capitaine Thenelles, homme adroit, intelligent, et qui connaissait bien le pays.

A peine arrivé à La Fère, il fut rejoint par un envoyé du

(1) Mémoires de l'Amiral.

Connétable, le sieur de Coucy, qui l'informa que St.-Quentin était investi par l'armée espagnole, lui donnant l'ordre de se jeter de suite dans cette place avec le plus de soldats possible. Coligny, qui n'avait encore reçu aucune nouvelle de ses éclaireurs, calcula avec raison les difficultés qu'il rencontrerait pour pénétrer dans St.-Quentin par la route de La Fère, là où devait se trouver le plus gros de l'armée espagnole; il estima plus facile d'entrer dans la ville par le chemin de Ham qui, sans doute, n'était pas encore aussi *étroitement enveloppé*. Il partit donc immédiatement pour Ham en ordonnant aux cinq bandes de gens de pied qu'il avait trouvées à La Fère, de l'accompagner. Deux de ces bandes étaient placées sous les ordres des capitaines Caumont et Saint-André; Rambouillet et Poy, (Rabutin dit: Louis Poy) commandaient les trois autres. Il avertit en même temps le connétable qu'il ne laissait à La Fère que le sieur de Wallon et sa bande. A une lieue de La Fère, sur la route de Ham, rejoint par les éclaireurs, il apprit d'eux que les Espagnols étaient devant Saint-Quentin, qu'ils avaient leurs tentes dressées près de la Maladrerie du faubourg d'Isle, tandis qu'une partie de leur armée traversait la Somme.

A Ham il trouva un officier nommé Vaulpergues, envoyé de St.-Quentin par le gouverneur de Breuil, avec une lettre exprimant des craintes sur les dangers que courait, si elle n'était promptement secourue, la ville ainsi surprise à l'improviste. Sa résolution fut bientôt prise: en partant de suite pour St.-Quentin avec un guide sûr, il avait la chance de rencontrer moins d'obstacles pour entrer dans la ville, cette nuit là même, que lorsque l'ennemi aurait eu le temps de resserrer ses lignes plus régulièrement autour de l'enceinte. Il satisfaisait aux prières du gouverneur de St.-Quentin en même temps qu'il obéissait aux ordres pressans qu'il avait reçus du Connétable, le jour même, à La Fère. Cette détermination était du reste trop conforme à son devoir et à ses convictions personnelles, pour qu'il cédât aux représentations des sieurs de

Jarnac et de Luzarches, qui lui firent envisager les services qu'il pourrait rendre, en pleine campagne, avec plus de succès. Ces officiers lui offrirent d'aller, de concert avec les autres capitaines, s'enfermer dans St.-Quentin et d'agir ensuite d'un commun accord pour la meilleure défense de cette place. « *J'aimerais mieux, leur répondit l'Amiral, avoir perdu ce que j'ai valant, que d'y faillir. Vous verrez au moins que je ferai mon devoir pour entrer dans Saint-Quentin* (1). »

Il informa le Connétable de ses intentions, par de Borran, qui partait de Ham pour rejoindre l'armée, et il donna des ordres à sa troupe pour le départ sans désarmer. Mais, des cinq bandes qu'il avait cru pouvoir emmener avec lui de La Fère, deux seulement purent l'accompagner. Celle du capitaine Caumont, restée à La Fère pour déballer ses armes et ses munitions encore encaissées sur les chariots de voyage, n'avait pas encore paru, et la bande du capitaine Poy, qui arrivait de Gascogne, était si harrassée que plus de la moitié était restée sur le chemin de La Fère à Ham.

L'Amiral, sans les attendre, partit de Ham, le 2 août, à six heures du soir, à la tête de ses gendarmes et de deux compagnies de pied. A peine avait-il fait quelque chemin, qu'il rencontra l'abbé de Saint-Prix (2). Ce religieux était parti de Saint-Quentin ce jour-là même, à quatre heures de l'après-midi, et voyageait en toute diligence pour informer le roi de la position difficile de Saint-Quentin et réclamer des secours. Coligny obtint de lui plusieurs renseignemens sur la position des avant-postes ennemis, et sur le chemin le plus sûr pour pénétrer dans Saint-Quentin. Avant de quitter l'abbé, il le pria de dire au roi « *qu'il l'avait trouvé avec une bonne troupe » qui faisions tous notre compte, Dieu aydant, d'entrer cette*

(1) Coll., tome III, f°. 191.

(2) Jacques de la Motte était abbé depuis 1555. Hémeré nous apprend qu'il était chanoine de Saint-Quentin, chanoine de Paris, de Chartres et du Mans. Il lui donne encore deux prieurés et ajoute qu'il fut chambellan de cinq rois, en commençant par François I^er.

» *nuit dans Saint-Quentin, où j'espérai que nous lui ferions* » *un bon service* (1). »

Coligny continua de s'avancer avec précaution vers Saint-Quentin, en faisant éclairer sa troupe par cinquante cavaliers de gendarmerie et de bons guides. La route s'accomplit sans obstacles pour lui, car il pénétra avec les trois-quarts de sa gendarmerie dans Saint-Quentin, une heure après minuit; mais, des deux bandes de gens de pied avec lesquelles il était parti de Ham, à peine s'il entra avec lui cent vingt hommes conduits par le lieutenant du capitaine Rambouillet. Les uns, par suite d'une alarme, avaient perdu route dans le milieu de la nuit, d'autres étaient restés en arrière, faute de bonne volonté. Le restant des deux compagnies ne put entrer que le lendemain à Saint-Quentin, conduit par le capitaine Saint-André, qui s'était égaré pendant la nuit. En somme, ces deux bandes formaient en tout environ 250 hommes. Le faible secours d'hommes que l'Amiral venait d'introduire dans les murs de la ville investie, eût été bien insuffisant, si cet habile général n'y fût entré lui-même; mais sa présence donna aux assiégés un secours moral, qui ranima ceux qui chancelaient et ajouta à l'ardeur de ceux qui ne manquaient pas de courage.

Coligny, dès son arrivée, passa en revue tous les gens de guerre qui se trouvaient dans la place. Il fut peu satisfait de les voir en si petit nombre et quelques-uns en *si piètre équipage*. De Breuil, gouverneur de la ville, lui fit un récit fidèle des événemens de la journée précédente. L'Amiral se transporta avec lui sur le théâtre du combat, dans le faubourg d'Isle. Là, il visita la vieille muraille, étudiant les lieux et le boulevard que les Espagnols avaient pris la veille; et de cet examen il résulta pour lui la conviction qu'il importait, pour le salut de la ville, d'occuper le faubourg d'Isle le plus long-temps possible. C'est dans cette pensée qu'il proposa aux capitaines qui l'accompagnaient de faire une sortie, à la nuit tombante,

(1) Mémoires de l'Amiral, f°. 184.

afin d'incendier les maisons voisines des murs d'où les Espagnols incommodaient continuellement les soldats qui gardaient les remparts, et de chercher à reprendre le boulevard aux assiégeans. Si on réussissait, on pourrait alors creuser une tranchée en avant de la vieille muraille, pour la couvrir par un masque et garantir ses courtines des feux de l'assiégeant. En attendant, il donna l'ordre d'ouvrir à chaque flanc du rempart une embrasure dans laquelle on plaça deux pièces de canon. L'absence de l'ennemi, vis-à-vis la partie sud-ouest du rempart du faubourg d'Isle, lui permit de faire creuser une tranchée en avant de cette courtine, dominée par plusieurs points élevés du haut faubourg. Cette muraille avait d'autant plus besoin d'être fortifiée qu'une brèche pouvait y être ouverte en moins d'une heure, et qu'il n'y aurait pas eu d'homme assez hardi pour la défendre, parce que tous les points extérieurs étaient plus élevés que le rempart.

Après ces premiers ordres donnés au plus pressé, Coligny fit inviter les officiers municipaux de la commune à s'assembler à l'Hôtel-de-Ville avec les notables de chaque métier (1).

(1) Le *Corps de ville* de Saint-Quentin, en 1557, était composé de 25 officiers, savoir : le maïeur en charge, le maïeur sortant, 11 jurés et 12 échevins. Le maïeur et les jurés, primitivement officiers de la commune, faisaient anciennement un corps distinct et séparé de celui des échevins, officiers de la justice du Comte. Mais ces deux corps avaient été réunis en un seul par la charte du roi Jean, de juillet 1362 (A), et depuis ils avaient exercé ensemble la juridiction criminelle de police et de voirie. Ces magistrats élisaient et créaient eux-mêmes leurs successeurs, qu'ils prenaient parmi les bourgeois, marchands et habitans de Saint-Quentin, d'après les anciens usages émanés de leur charte, et plus particulièrement par suite d'un arrêt du parlement, du 16 décembre 1335, et d'une charte de Charles VI, de 1412.

L'élection avait lieu chaque année, le jeudi d'avant la saint Jean-

(A) Coll., tome II, f°. 438.

Là, il les harangua et chercha à leur inspirer confiance dans l'issue du siége. La sûreté de la ville n'était pas, selon lui, menacée sérieusement en face de ses moyens de défense et du courage des citoyens. Ces paroles, qui faisaient vibrer les cœurs Saint-Quentinois, provoquèrent d'unanimes témoignages d'assentiment.

Il formula ensuite diverses demandes à l'assemblée, l'invitant à faire le recensement des hommes valides qui se trouvaient dans la ville; de s'enquérir s'ils avaient des armes, s'ils étaient en état d'en faire usage; il demanda l'établissement d'un rôle d'inscription pour les manœuvres et les femmes en état de travailler aux terrassemens; la recherche des outils, hottes, pelles, paniers, pics et hoyaux, leur mise en dépôt à l'Hôtel-de-Ville pour, en cas de besoin, les avoir plus tôt sous la main; d'avertir et de tenir constamment prêts un grand nombre d'ouvriers d'état et d'artisans en état de réparer les murs. Puis, présumant qu'il devait y avoir dans la ville un grand nombre de bouches à nourrir, il réclama un état de tous les grains, vins, bétail et provisions de toute espèce qu'on rechercherait dans les maisons, afin d'établir un peu d'ordre dans la consommation et d'éviter ainsi le gaspillage. Enfin, il demanda, non-seulement un état exact de l'artillerie, mais encore de la quantité de poudre et boulets, et du nombre d'hommes qui faisaient le service des pièces.

L'Amiral, qui n'avait vu dans la ville que deux moulins, un moulin à vent, situé près la Tour-Rouge, au bout de la rue du Billon, et un moulin à eau, près la chaussée, dans le bas du faubourg d'Isle, sur la rivière de Somme, exprima la crainte

Baptiste. Le corps de ville, après s'être constitué, élisait ensuite le maïeur, l'argentier (trésorier), le greffier, les quarteniers, les commis aux clefs des coffres de la commune, les commis aux ouvrages, les commis aux pauvres, les commis aux bourgeois, les commis à l'artillerie, les commis au guet, les commis aux gens de guerre, le maïeur d'étape, et tous les esgardeurs des différens corps de métiers.

qu'il n'y eût pas assez de ces deux usines pour moudre la quantité de blé nécessaire à l'alimentation des assiégés ; mais il fut rassuré par les échevins qui lui donnèrent l'assurance qu'il y avait dans la ville quinze ou seize moulins à bras qu'on pouvait facilement faire travailler nuit et jour avec des chevaux. Après avoir fait prendre note de toutes les questions dont il sollicitait la réponse, il organisa le logement des compagnies, suivant la division de la ville, en quatre quartiers qu'il subdivisa en seize parties, en préposant à leur surveillance seize bourgeois. Postérieurement il leur adjoignit seize officiers. La troupe fut ensuite répartie à la garde des murs conjointement avec les milices bourgeoises, chacun dans ses quartiers respectifs. L'échevinage se constitua immédiatement en permanence, afin de pouvoir satisfaire plus promptement aux réquisitions de toute nature qu'il aurait à lui adresser. L'Amiral présenta au corps de ville les gentilshommes qu'il avait autour de lui, prévenant les officiers municipaux qu'il s'en servirait, pour le service, dans les rapports qu'il aurait avec eux. Le capitaine Languetot fut nommé surintendant de l'artillerie, et pour que sa surveillance fût plus efficace, on mit à sa disposition dix gens d'armes. On leur assigna mission de vérifier, auprès des canonniers qui faisaient le service des pièces, de la quantité de poudre employée chaque jour et de veiller à ce qu'elle fût toujours placée à l'abri de tout danger.

Coligny laissa l'assemblée bien disposée et se retira dans la maison du gouverneur, rue de la Monnaie. Là, il rassembla les officiers de toutes les compagnies de la garnison, et après les avoir informés des motifs puissans qui l'avaient déterminé à venir s'enfermer dans Saint-Quentin pour être à même de veiller plus efficacement à la défense de cette place si importante au salut de la France, il leur raconta les détails de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec les représentans de la Commune, les ordres qu'il leur avait donnés, et le bon esprit dont ils paraissaient tous être animés. Chaque capitaine, tant de cavalerie que d'infanterie, fut appelé à fournir le rôle de sa

compagnie ; on put ainsi connaître l'état des forces dont on pouvait disposer et prendre en même temps les précautions nécessaires à leur alimentation.

Après ces premiers soins, l'Amiral, accompagné de tous ses officiers, fit le tour des murs de l'enceinte, examinant les moyens de défense de la place et statuant sur les travaux les plus urgens, soit pour la réparation des remparts, soit pour la défense de ses parties faibles. Dans cette visite, Coligny accueillit les avis qui lui furent donnés de toutes parts, obtempérant de préférence aux observations des gens de guerre qui avaient déjà combattu dans des siéges précédens. On combla à la hâte toutes les excavations et les fossés intérieurs rapprochés des murs, on aplanit les élévations qui pouvaient offrir un couvert, on raffermit les parapets, on les garnit de fascines ; on répara les rampes, on crenela les murailles et les tours en beaucoup d'endroits, on commença à élever des plates-formes destinées à un armement plus considérable.

En parcourant les remparts, il remarqua, près la porte St.-Jean, à peu de distance des murs, un grand nombre de jardins remplis d'arbres fruitiers et entourés de haies élevées, touffues, plantées jusqu'au bord du fossé, qui pouvaient fournir à l'ennemi un couvert pour approcher des remparts ; on envoya chercher en toute hâte les charpentiers, mis en réquisition dans la ville, pour raser ces arbres et ces haies. On utilisa ces abattis en faisant des fascines.

Avant de quitter les officiers qui l'avaient accompagné dans la visite des remparts, il donna des instructions spéciales à MM. de Jarnac, de Théligny et de Luzarches, chargés d'exécuter la sortie du faubourg d'Isle, d'incendier les maisons nuisibles à la défense de la vieille muraille, en cherchant à reprendre le boulevard. Puis il monta au clocher de la Collégiale pour mieux se rendre compte, de ce point élevé, de l'investissement de la place et de la position des postes de l'armée espagnole. Vaulpergues, qu'il comptait envoyer au Connétable pour obtenir un renfort de troupes, tandis qu'il était

encore possible de ravitailler la place, l'accompagna et ils étudièrent de concert l'itinéraire du secours à introduire par les passages les plus dégarnis de postes ennemis. Le chemin de Savy, débouchant près d'une colline garnie de vignes, non loin de la chapelle d'Epargnemaille, parut l'endroit le plus favorable pour faire arriver les troupes à couvert à peu de distance de la place : le capitaine St.-André était entré par là en plein jour, on pouvait encore mieux profiter de ce chemin par une nuit obscure.

Vers la fin de la journée (3 août), les assiégés sortirent en armes du faubourg d'Isle et ils engagèrent une fusillade si vive, avec les Espagnols pris à l'improviste, qu'ils parvinrent à mettre le feu à quelques maisons situées entre la vieille muraille et le boulevard ; mais bientôt chargés avec furie par les bandes nombreuses de Carondelet, ils plièrent et se retirèrent vers la porte du faubourg d'Isle, suivis de si près par les Espagnols qu'on courut risque de les laisser entrer pêle-mêle dans l'enceinte. Malheureusement les maisons incendiées ne furent pas celles qui pouvaient causer le plus de dommages aux assiégés. Cependant l'Espagnol n'avait pu empêcher qu'on lui brûlât, dans cette sortie, un tapecu par où l'entrée du boulevard était plus facile ; car il ne restait qu'une petite porte qu'on pouvait facilement forcer, et, du boulevard, pour pénétrer dans le faubourg, il n'y avait qu'une muraille de 2 mèt. 50 centim. à 3 m., ouverte par deux brèches servant au transport de la terre destinée aux plates-formes de l'artillerie. Ces brèches n'étaient bouchées que par des claies et quelques balles de laine (1).

Cette tentative infructueuse découragea plusieurs capitaines, qui conseillèrent à l'Amiral de ne pas s'obstiner à défendre plus long-temps le faubourg d'Isle. Il n'était pas, selon eux, très-difficile à l'ennemi de surprendre la garnison du faubourg en la tournant par des passages ouverts des

(1) *Récit du siége.* M. S. Bibliothèque de St.-Quentin.

deux côtés de la vieille muraille, dans les marais de la Somme; si on voulait secourir le faubourg, on courrait risque de perdre la ville avec le faubourg. On devait plutôt chercher, avec une garnison peu nombreuse, à ménager ses ressources et à ne pas les sacrifier ainsi, puisque, dans la dernière sortie, quinze des meilleurs soldats, parmi lesquels était le capitaine Saint-André, avaient été mis hors de combat.

L'Amiral, tout en appréciant la force de ces observations, déclara qu'il n'évacuerait le faubourg d'Isle qu'à la dernière extrémité; et pour prouver sa volonté bien arrêtée, il mit, pendant la nuit du 3 au 4 août, la plus grande activité à faire creuser la tranchée vis-à-vis de la vieille muraille, tant pour donner le change à l'ennemi sur ses desseins, que pour ajouter aux moyens de défense du faubourg d'Isle. Les sentinelles furent doublées le long des marais, afin de ne pas être surpris par là.

Le lendemain, excité par le mauvais succès même du combat de la veille, Coligny crut devoir proposer de faire une nouvelle sortie; il exposa à son conseil que l'ennemi n'ignorait pas qu'il était entré du secours dans la place; mais qu'il ne pouvait en apprécier l'importance, qu'il était donc nécessaire de lui en imposer et de chercher à faire diversion par une sortie exécutée sur un autre point de la ville. Il signala en avant de Remicourt un poste d'Espagnols isolé, qu'il était facile de surprendre avec 30 ou 40 cavaliers de gendarmerie, et, selon la tournure que prendrait cette attaque, et la défense plus ou moins énergique des Espagnols, on pourrait pressentir quelles mesures on aurait à prendre pour l'avenir. Cette sortie ne devait pas être l'occasion d'une victoire, mais servir d'essai et de point de comparaison pour les sorties qu'on voudrait tenter ultérieurement.

L'exécution de ce projet (4 août), fut confiée à la compagnie du dauphin. Théligny, qui en était le lieutenant, fut chargé de la diriger, et, suivant les instructions de l'Amiral, de mettre à la tête du détachement un homme prudent et capable. Malheureusement, cette sortie eut encore une plus mauvaise

issue que celle de la veille : les premiers gendarmes envoyés en éclaireurs contre le poste espagnol, exécutèrent maladroitement la charge, et Théligny, voulant réparer leur faute, monta le premier cheval venu et courut au galop pour les rappeler; mais assailli lui-même par les Espagnols, il fut jeté par terre et laissé sur place, criblé de blessures. De Cuisieux, placé à cent pas de là, près du moulin de la Couture, avec 50 ou 60 chevaux, ne vit pas la chute du brave lieutenant, que lui dérobait un petit monticule, et rentra en ville sans avoir délivré Théligny.

Quelle fut la surprise de l'Amiral, qui, accablé de fatigues et de veilles, était allé se reposer, lorsque, réveillé en sursaut par de Jarnac et de Luzarches, il apprit ces fâcheuses nouvelles? Courir en toute hâte à la porte Saint-Jean (1), commander à la troupe de monter à cheval pour aller reprendre Théligny *mort ou vivant*, fut pour lui l'affaire d'un moment. Mais, sur le point de sortir, un soldat de la garnison, qui connaissait parfaitement les lieux, s'offrit d'exécuter seul cette commission; en effet il ne tarda pas à revenir, rapportant, à l'aide de quelques compagnons, Théligny, *navré* de profondes blessures en tant de parties du corps, qu'on s'attendait à lui voir rendre l'esprit. Ce malheureux officier n'eut pas plus plutôt aperçu l'Amiral qu'il le pria de lui pardonner d'avoir enfreint ses ordres. Coligny pour toute réponse le serra dans ses bras, en lui disant : « *C'est à Dieu qu'il faut demander pardon!* » On transporta le blessé dans son logis, où il expira quelque temps après. Ce jeune homme, dont on avait pu apprécier le courage et la belle conduite, depuis le commencement du siége, fut universellement regretté par les chefs et par les soldats de sa compagnie. On blâma la conduite de Cuisieux qui, à la tête de soixante chevaux, et n'étant pas à cent pas de l'action, avait laissé charger et massacrer presque

(1) M.-S. Bibliothèque de Saint-Quentin, f°. 36.

sous ses yeux l'infortuné lieutenant avec ses coureurs, attaqués par 18 ou 20 Espagnols seulement (1).

Le maïeur de la ville, Varlet de Gibercourt, homme d'une organisation d'élite, avait introduit, depuis deux jours, un peu d'ordre dans la consommation des vivres. Une surveillance rigoureuse, organisée dans les subdivisions de quartiers, ne laissait prise à aucun désordre, à aucun gaspillage; le logement des gens de guerre, réparti le plus régulièrement possible entre les habitans. Chacun, bourgeois ou soldat, devait se tenir dans le quartier qui lui avait été assigné (2). Les rues, obstruées d'immondices, provenant des bestiaux amenés par les gens de la campagne, furent nettoyées et débarrassées chaque jour dans un intérêt bien entendu de salubrité; tous les fours, les puits, les citernes, garantis des projectiles par des blindages. On avait affecté à l'usage d'hôpitaux, les établissemens de charité de la ville, les plus éloignés de l'attaque des assiégeans, et on avait abandonné les églises et les édifices publics pour asile aux gens de la banlieue qui s'étaient refugiés dans la ville.

(1) Théligny, qui meurt ici, était un gentilhomme de la Rouergue. C'est à tort que quelques auteurs l'ont confondu avec Théligny, le gendre de l'Amiral, tué à la Saint-Barthélemy.

(2) La ville était, lors du siége, divisée en quatre quartiers, chacun sous la garde d'un quartenier, bourgeois élu, chargé de surveiller les étrangers, de tenir la main aux ordonnances de police arrêtées par le Corps de ville, et, en temps de guerre ou de trouble, de faire faire bon guet et garde sur les remparts, aux portes de la ville et par les rues.

1°. *Le quartier Saint-Thomas* s'étendait depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la porte d'Isle.

2°. *Le quartier Sainte-Pécinne*, depuis la porte d'Isle jusqu'à la porte de Remicourt.

3°. *Le quartier Saint-André*, depuis la porte de Remicourt jusqu'à la porte Saint-Jean.

4°. *Le quartier Sainte-Marguerite*, depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la porte Ponthoille (Saint-Martin).

Habitans et soldats rivalisaient de zèle pour établir des plates-formes afin d'y placer les pièces en batterie. Des chariots transportaient continuellement des gabions et des palissades; on élevait des parapets sur tous les points les plus découverts du mur de l'enceinte.

L'état des vivres réclamé par l'Amiral venait d'être terminé; mais la visite, faite par les échevins et jurés peut-être un peu superficiellement, surtout à l'endroit des communautés religieuses, n'avait constaté qu'une quantité de vivres suffisante à la nourriture de tous les assiégés pendant trois semaines. Coligny s'alarmant de ce résultat, s'imagina que la recherche n'avait pas été faite avec toute la rigueur et l'exactitude nécessaire: il chargea donc quelques hommes d'armes de sa compagnie de recommencer le travail. Ceux-ci, pour entrer dans les vues de leur chef, procédèrent à cette visite avec tout le rigorisme des gens de guerre, et fournirent peu de temps après un état de vivres qui devait suffire, au dire de Coligny, à l'alimentation des assiégés, pendant trois mois (1). Dans ce

(1) Coligny dit, f°. 203 : « *Et de ma part je sollicitais ceux de* » *la ville, à toutes heures, pour savoir quelle quantité de tous* » *vivres ils trouvaient, et pour satisfaire sur les articles que je* » *leur avais baillés pour mémoire. Enfin, ils me baillèrent un* » *état desdits vivres, que je trouvai bien petit; car, à vivre assez* » *étroitement, à peine en pouvais-je avoir pour trois semaines,* » *et pour ce que je me doutais bien que cette recherche n'avait pas* » *été bien faite, je donnai charge à un homme d'armes de ma* » *compagnie de l'aller faire de nouveau.... et s'acquitta si bien de* » *sa charge, qu'au lieu que ceux de la ville ne m'avaient donné* » *connaissance des vivres que pour trois semaines, il s'en trouva* » *pour plus de trois mois, et s'y découvrit tous les jours quelque* » *chose de nouveau.* »

La différence signalée par l'Amiral, entre l'état de vivres fait par les bourgeois et celui dressé par les hommes d'armes de sa compagnie, ne provient-elle pas de ce que d'un côté on aurait compté nourrir tous les habitans et soldats renfermés dans la ville, tandis

nouvel état de vivres furent comprises les viandes tuées ou salées, provenant des bestiaux amenés en ville par les gens de la banlieue.

Le conseil de la ville, constitué en permanence depuis le commencement du siége, avait obtempéré aux communications et aux demandes de l'Amiral. Malheureusement, ce général, qui malgré ses hautes qualités n'était pas à l'abri des préjugés des gens de guerre, manqua souvent de confiance envers l'échevinage (1). Ce fut là la cause de la froideur que ce corps lui témoigna dans certains momens, et s'il n'obtint pas toujours des magistrats de la commune tout le concours qu'il aurait pu en exiger, il ne doit en accuser que sa conduite hautaine, peu

que de l'autre on n'aurait apprécié cette alimentation que, déduction faite des bouches inutiles? En adoptant cette idée, on pourrait ainsi justifier la conduite de Coligny, qui, quelques jours après ce recensement (les 8 et 10 août), expulsait de la ville, en deux fois, 1,500 bouches; « car, disait-il (f°. 67), il fallait les expulser ou les faire mourir de faim. » Comment qualifier cette conduite de l'Amiral envers de pauvres habitans, si l'état de vivres fabriqué par ses soldats eût été exact pour toute la population, et s'il eût eu réellement des vivres pour nourrir tous les assiégés pendant plus de trois mois? Nous aimons mieux croire à son exagération que d'accuser Coligny de cette cruauté.

(1) Coligny dit, f°. 211 : « Et pour gratifier ceux de la ville, j'allais ordinairement en leur Hôtel-de-Ville, où je faisais assembler » les principaux, et là je résolvais des choses *que je voulais bien* » *qu'ils sûssent.* Je ne dois pas omettre sur ce propos, que je ne » vis jamais de son état un plus affectionné ni plus diligent serviteur, qu'était le maïeur de la ville, nommé Gibercourt, tant pour » le service du roi que pour le bien et conservation de la ville; » mais il n'y en avait point d'autres qui le secourussent. »

La réserve des officiers municipaux prend sa source dans la conduite même de l'Amiral à leur égard, puisqu'il ne disait à ceux de la ville que ce qu'il voulait *bien qu'ils sûssent.* C'est à cette méfiance qu'il faut attribuer le découragement des officiers municipaux.

communicative envers ces citoyens dévoués qu'il avait déjà découragés.

Chaque jour l'ennemi resserrait de plus près le cercle qu'il avait tracé autour de la ville. Une reconnaissance des ouvrages de la place avait été faite par les assiégeans, et le duc de Savoie et son conseil avaient décidé qu'on attaquerait l'enceinte par deux points principaux : la courtine du *Vieux-Marché* et celle de *Remicourt*. Ces deux points étant arrêtés, on avait commencé à établir une contre-batterie sur les hauteurs de Florimont (1) et une batterie de brèche vis-à-vis la courtine du Vieux-Marché pour battre le revêtement de l'enceinte. Mais le projet fut abandonné presque aussitôt qu'il avait reçu un commencement d'exécution, parce que les assiégeans s'aperçurent que la batterie de brèche de la courtine du Vieux-Marché était placée sous le feu de la plate-forme St.-Jean, formant bastion en avant de la ligne des murs de l'enceinte.

L'attaque de la courtine de Remicourt n'offrait pas ce désavantage à l'artillerie espagnole, car les murs de la ville, dans la partie nord-est, formaient presque une ligne droite depuis la Tour-Rouge jusqu'à la Tour-à-l'Eau, et les batteries n'avaient pas à redouter, de ce coté, les feux plongeans et obliques des assiégés. La muraille qui livrait son escarpe vue jusqu'au pied, n'était pas même garnie de plates-formes pour y placer de l'artillerie; ce ne fut qu'à force de travaux et de peines que dans la suite on y improvisa quelques buttes pour y loger des pièces de canon fort exposées. C'est donc contre la partie du mur qui fait face à Remicourt que l'assiégeant dirigea les travaux principaux du siége. Il ouvrit une première tranchée de contrevallation pour envelopper les murs de la place depuis la porte St.-Jean jusqu'à la Somme, et dans ce fossé circu-

(1) Florimont était situé sur la hauteur où est maintenant *la ruelle d'Enfer*, ainsi nommée depuis à cause du feu d'enfer fait en 1557 contre la ville par l'artillerie flamande qui y était placée.

M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

laire il établit trois chemins couverts dont les travaux furent dirigés pour arriver à la contrescarpe par trois points : à la *Tour-à-l'Eau*, à la *Tour de Remicourt*, à la *Tour-Rouge*. Les arbres qu'on n'avait pas entièrement abattus de ce côté protégèrent long-temps les travaux des mineurs.

La défense des assiégés ne pouvait se prolonger avec succès qu'en faisant entrer promptement dans la place un grand nombre d'arquebusiers. Aussi, Coligny, dès son arrivée dans Saint-Quentin, envisageant la difficulté de soutenir un siége long et meurtrier avec une aussi faible garnison, avait envoyé immédiatement Vaulpergues à La Fère, vers le Connétable, pour en obtenir des secours. Montmorency avait remis au maréchal St.-André 400 hommes d'armes, un gros de cavalerie légère commandée par le duc d'Enghien et huit ou dix enseignes de fantassins sous les ordres du colonel d'Andelot, beau-frère de Coligny. Ces trois capitaines avaient pris le chemin de Ham, présumant qu'il serait plus facile de jeter des troupes dans St.-Quentin par le faubourg de Ponthoille dont les abords étaient garnis de postes moins nombreux, puisque un grand espace avait été réservé de ce côté pour le campement de l'armée anglaise qu'on attendait d'un moment à l'autre.

Les capitaines français avaient le projet de faire faire, sur un point éloigné, une fausse attaque par la cavalerie pendant que d'Andelot, bien guidé, percerait jusqu'à St.-Quentin avec 4000 hommes de pied, en arrivant par le chemin de Savy jusqu'au faubourg de Ponthoille. Ce plan, bien conçu, échoua malheureusement par la trahison de quelques chevau-légers anglais au service de la France qui, s'étant écartés du reste de la troupe, passèrent à l'ennemi, et lui découvrirent ce qu'ils savaient des projets de l'armée française (1). L'Espagnol ne

(1) Quelques auteurs allèguent pour la justification de ces cavaliers, qu'ils furent arrêtés fortuitement par les Espagnols, et qu'ils ne découvrirent la marche de l'armée française que sur le point d'être pendus.

perdit pas de temps, et, lorsque d'Andelot se présenta, les chemins de Savy et de Ham étaient coupés dans la vallée de Raulcourt et de St.-Phal par de larges fossés flanqués de barricades et garnis des meilleurs arquebusiers espagnols. Les Français, reçus par une vive fusillade qui les atteignait de tous côtés, essayèrent, mais en vain, de franchir ce mur de feu pour pénétrer jusqu'à la ville. Les uns furent tués ou faits prisonniers; le plus grand nombre battit en retraite avec d'Andelot. Le jour même de cette entreprise (8 août), malheureusement avortée, l'armée anglaise, forte de 12,000 hommes et d'une nombreuse artillerie, vint, sous les ordres de Pembrok, Clinson et Grey, se joindre à l'armée espagnole. Ils placèrent leurs tentes dans l'espace réservé entre Raulcourt, où était la bande du duc de Savoie, et Florimont, où campait celle du duc d'Egmont.

La défaite de d'Andelot, coïncidant avec l'arrivée de l'armée anglaise, apporta un abattement presque général chez les assiégés; mais bientôt le danger même excita leur courage; on sentit de toutes parts la nécessité de déployer de l'énergie, d'organiser la résistance, et, soldats et habitans se multiplièrent pour faire face à l'ennemi, qui resserrait la ville de plus en plus. Un grand nombre d'hommes des villages voisins s'étaient réfugiés dans la ville pour se mettre à l'abri des pilleries de l'Espagnol : on chercha à utiliser ces forces vives, dressées au rude métier de la guerre par ces temps d'invasion. Deux gentilshommes des environs, de Caulaincourt (1) et d'A-

(1) Jean V de Caulaincourt, marié le 4 août 1531, à Françoise du Biez, fille de Jean, baron de Nielle, sénéchal et gouverneur du Boulonais. Il était protestant. Pour récompense de ses services dans Saint-Quentin, assiégé, le roi Henri II, par ses patentes du 19 novembre 1557, lui accorda la franchise d'entrée et de sortie du royaume, des blés, vins et autres marchandises non prohibées, pour tout faire mener par terre, par mer et eaux douces dans les Pays-Bas du roi d'Espagne. Elle a duré dans la maison de Caulaincourt jusqu'à sa suppression, en 1725. Elle comprenait jusque 1,000 pièces de vin qu'elle pouvait transporter.

merval, venus pour contribuer de leur personne à la défense de Saint-Quentin, arborèrent chacun une enseigne, et, le jour même, on enrôla plus de 220 hommes, assez bien armés et équipés. Coligny, qui les passa en revue sur la grand'place de l'Hôtel-de-Ville, leur fit donner à chacun un écu, et les logea dans le quartier de Montescourt (1) comme il avait fait des autres compagnies; puis il leur assigna une place voisine de ce quartier, dans le service des remparts.

Après cet enrôlement, l'Amiral chercha à tirer parti pour les travaux de terrassemens des autres gens de campagne non armés, et qui s'étaient réfugiés dans la ville.

Les invalides et tous ceux qui ne voulurent pas accepter le travail, furent prévenus de se trouver une heure avant la nuit à la porte de Ham, pour sortir de la ville. Le soir, plus de sept cents personnes de tout âge et de tout sexe quittèrent la ville. Ces malheureux furent horriblement maltraités en traversant les lignes anglaises et espagnoles. Déplorable mesure, et qui nous paraît d'autant plus cruelle de la part de Coligny, qu'il a dit lui-même précédemment qu'il y avait dans la ville des vivres pour trois mois! Or, n'est-ce pas le cas, si le fait était vrai, de l'accuser de cruauté, et s'il était faux, de prétendre que l'état des vivres qu'il avait fait faire par ses soldats, était exagéré et moins véridique que celui fait par les délégués de la commune?

Pendant la nuit du 8 au 9 août, les Espagnols approchèrent leur batterie de brèche vis-à-vis la partie avancée de la vieille muraille du faubourg d'Isle. Coligny, averti de ce mouvement inusité qu'on avait d'abord pris pour des travaux de sappe, jugea le moment venu de se replier dans l'enceinte de la ville. Il donna des ordres pour l'enlèvement de l'artillerie, des boulets, des armes, outils, balles de laine, qui se trouvaient encore dans le faubourg; on ramena le tout dans la ville, puis on remplit de matières inflammables toutes les

(1) M. S. de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

maisons du bas-faubourg dont les habitans s'étaient retirés successivement depuis le commencement du siége, emportant dans la ville leurs effets les plus précieux. On doit reconnaître ici que l'Amiral avait agi avec prudence en n'évacuant pas le faubourg le 3 août, comme le demandaient ses officiers, puisqu'il avait retardé de cinq jours les travaux du siége sans perdre un seul homme.

Une demi-heure après la pointe du jour, le canon espagnol commença à *tirer à grande volée* contre la vieille muraille du bas-faubourg. L'Amiral fit alors seulement replier ses troupes en bon ordre vers la porte d'Isle, et mettre le feu à toutes les maisons abandonnées. On chargea spécialement de ce soin un artificier écossais de la compagnie du comte de Haran ; cet ordre fut si bien exécuté qu'en un instant tout le faubourg fut en flammes, depuis l'église de Saint-Eloi jusqu'à celle de Saint-Pierre-au-Canal. Il n'y eut que l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle qui ne put être incendiée, malgré les précautions prises pour y faire prendre le feu (1).

On mura à l'instant même la porte d'Isle, placée entre deux tours, pendant que Coligny surveillait ce travail pour inter-

(1) « Toutefois, cette abbaye fut garantie de sa ruine pour ce » coup; car, encore que toutes les maisons de ce faubourg eûssent » passé par les flammes, le feu ne put prendre aux bâtimens de » ce monastère, encore qu'on eût pris peine à y préparer tout ce » qui était nécessaire pour ce sujet et qu'on eût amorcé tous les » endroits plus propres et plus faciles à s'enflammer. Mais pour- » tant la conservation ne fut pas de longue durée; car les ennemis » s'étant rendus incontinent maîtres de ce faubourg, il se saisirent » aussitôt de cette abbaye où ils se logèrent, y faisant tout ce qu'ils » jugèrent leur pouvoir servir, pour de là battre et incommoder » les assiégés dedans la ville, jusque-là que j'ai ouï dire qu'ils y » firent une plate-forme sur les plus hauts bâtimens, afin d'y placer » quelques pièces d'artillerie pour battre le flanc tout le long des » remparts. »

M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

cepter toute communication avec l'extérieur. Un habitant du quartier, déjà âgé, crut devoir l'avertir qu'il savait par tradition qu'un ancien dépôt de poudres existait dans les tours, placées de chaque côté de la porte d'Isle. Le capitaine Languetot, chargé de la visite des munitions, n'avait sans doute pas porté ses recherches de ce côté, faute d'indication suffisante (1). On força les serrures verrouillées des portes dont les clés étaient perdues depuis long-temps, et on trouva en effet une assez grande quantité de poudres renfermées dans des caques; mais le bois en était si vermoulu qu'il tombait en poussière dès qu'on y portait la main, et qu'il était impossible de transporter la poudre autrement que dans des draps. Coligny ordonna de débarrasser ces poudres; mais soit qu'il n'eût pas

(1) Coligny dit dans son récit, f°. 206 : « *Après que j'eus retiré » tous les gens de guerre du faubourg d'Isle, je fis commencer à » remparer la porte de ce costé. Environ une demi-heure après » que j'eus commencé d'y travailler, il vint un homme de la ville » me dire qu'il serait bon de faire ôter quelque quantité de poudre » à canon qui était dans deux tours qui étaient à côté de ladite » porte, dont il n'avait jamais été parlé auparavant même au » capitaine Languetot, auquel j'avais donné charge de les visiter » toutes et les endroits où il y en avait. Je fis incontinent lever les » serrures des portes, parce que les clefs ne s'en trouvaient » point, etc.* »

Il est évident que ce dépôt de poudres était là, oublié depuis long-temps, puisque les caques qui contenaient cette poudre tombaient en poussière lorsqu'on les touchait, et qu'on fut obligé d'employer des draps pour la transporter. Si on ajoute que les clés des deux portes étaient perdues, on ne peut conclure que les officiers municipaux avaient connaissance de ce dépôt, mais plutôt qu'un ancien habitant du quartier, instruit par tradition, en avait donné bénévolement avis à l'Amiral. Les bourgeois n'avaient aucun intérêt à cacher ce dépôt à Coligny, et si on peut les accuser d'oubli dans un pareil moment, on doit bien autant s'en prendre à la négligence du capitaine Languetot, chargé spécialement de la visite de tous les magasins à poudres et munitions.

indiqué les précautions de sûreté indispensables pour un travail si dangereux, exécuté au milieu d'une confusion inévitable dans un pareil moment, soit qu'une étincelle des maisons qui brûlaient encore dans le faubourg, à peu de distance, ait été portée jusque-là, soit enfin qu'un boulet lancé par les canons espagnols, ait été jeté par-dessus la porte d'Isle, le feu prit aux poudres et fit sauter une des deux tours. Cet accident occasionna une ouverture si large, que vingt-cinq soldats pouvaient y entrer de front.

L'Amiral, qui était en ce moment à la Tour-à-l'Eau, accourut en toute hâte et se plaça sur la brèche avec les soldats et les habitans qui se trouvaient là. Heureusement que la flamme de l'incendie du faubourg d'Isle, parvenue à son plus grand développement, formait alors une immense colonne de feu et de fumée, interceptant pour ainsi dire toute communication avec la ville, car plus d'une demi-heure s'écoula avant que l'Amiral eût pu réunir sur la brèche les soldats qu'on avait retirés du faubourg, et qui étaient allés *se repaître et se rafraîchir*. Les habitans et ouvriers accourus de toutes parts, mirent tant d'empressement qu'en moins de deux heures la brèche était fermée et presque aussi forte qu'avant l'événement. On perdit dans cet accident une quarantaine de personnes, parmi lesquelles étaient cinq officiers, que Coligny regretta beaucoup.

La mauvaise issue de la tentative de d'Andelot, rendait tous les jours plus urgente, aux yeux de Coligny, la nécessité d'un secours; il s'ingéniait à trouver les moyens de l'introduire dans Saint-Quentin. Dans cette pensée, il fit étudier les moyens de traverser le marais du Grosnard, situé à peu de distance de Tourrival, pour ensuite gagner la Somme et la traverser dans la direction de l'Abbiette. On rendit le passage à peu près praticable au moyen de fascines et de planches jetées sur les tourbières. La troupe qu'on devait amener devait, au moyen de bateaux plats, traverser la Somme en biais, partant de la digue de Gauchy, aborder à la rive du

côté du mur de la ville, pour gagner, à travers les marais, par le passage improvisé, la poterne de la première tour. Coligny donna immédiatement, par trois archers, avis de ce projet au Connétable, à La Fère, en l'engageant à se procurer des bateaux plats, attendu qu'il n'avait à sa disposition que trois nacelles si petites qu'à peine pouvaient-elles contenir quatre hommes.

Le Connétable partit de La Fère le 8 août, et vint près du village d'Essigny-le-Grand, à la tête de 2,000 chevaux et 4,000 hommes d'infanterie, commandés par le capitaine Evard, mestre de camp. Là, après avoir mis son armée en bataille, il s'avança le plus près qu'il put des marais de la Somme, avec les capitaines les plus expérimentés de son armée, puis il fit étudier par trois officiers déguisés, parmi lesquels se trouvait le baron de Fumet, la position des Espagnols et la distance qui séparait leurs avant-postes de la ville et de la rivière. Ceux-ci s'acquittèrent de leur commission avec beaucoup d'intelligence. Ils laissèrent derrière eux un poste avancé d'arquebusiers espagnols, logé dans le moulin de Gauchy, et, quoique rencontrés plusieurs fois par des Allemands, au service de l'Espagne, qui, dit Delafons, n'avaient *ni truchement, ni croix rouge ou blanche*, ils reconnurent, sans éveiller les soupçons des assiégeans, le marais de Gauchy, sondèrent les abords de la Somme, près l'Abbiette, et parvinrent ensuite à rejoindre le Connétable sans accident.

Sur le rapport unanime de ces trois officiers, et, eu égard aux dispositions des avant-postes Espagnols, on décida que le ravitaillement de Saint-Quentin, par ruse, était fort difficile, sinon impossible, et qu'il valait mieux tenter de l'effectuer à force ouverte. Le Connétable fit donc rentrer ses troupes à La Fère et prit aussitôt les dispositions nécessaires pour secourir ouvertement la ville assiégée. Le 9 août, il rassembla à La Fère son infanterie, sa cavalerie et son artillerie (15 pièces), en même temps qu'il envoya l'ordre au maréchal Saint-André,

qui se trouvait à Ham, de venir le joindre le 10 août, de bonne heure, sur le chemin de La Fère à Saint-Quentin (1).

BATAILLE SAINT-LAURENT.

Pour l'intelligence de la bataille du 10 août et des opérations du siége, nous allons présenter ici le campement des troupes assiégeantes, espagnoles, anglaises et flamandes, tel qu'il est indiqué sur deux gravures des opérations du siége de Saint-Quentin, en 1557 (2). Nous ferons remarquer ici que la place assignée sur les gravures à chaque corps d'armée, diffère quelquefois de celle indiquée par Coligny, Hémeré et Colliette; mais nous sommes porté à croire plus exacte la position donnée aux corps assiégeans dans les gravures faites par des dessinateurs flamands, en l'honneur de Philippe II, sur les indications des chefs de l'armée assiégeante.

(1) De Mergey raconte dans ses mémoires un fait qui frappa les troupes, à leur départ de Ham, d'un sinistre présage. « Un grand » chien noir se vint présenter devant elle, et estant sur le cul, se » mist à hurler sans cesse, et quelque chose qu'on chassast le dict » chien, il retournait tousjours et continuoit ses hurlements : lors, » M. le comte, adressant la parole au dict sieur de la Capelle-Biron, » lui dist : *Que vous semble de ceci, mon père?* Qui luy répondit : » *Parbieu, mon fils!* (car c'était son serment) *qu'il ne savait qu'en* » *faire; mais, que c'était une musique malplaisante.* M le Conné- » table répliquant, lui dist : *Je croy, mon père, que nous allons* » *fournir la comédie.* — *Parbieu, je le croy,* répondit-il; et, se » trouve la prophétie du dict sieur véritable; car, le lendemain, la » tragédie fut jouée. »

Mémoires de Mergey, f°. 250.

(2) Paris, bibliothèque nationale, section des manuscrits.

Le gros de l'armée espagnole et allemande couvrait la plaine de Remicourt, depuis la route de Cambrai jusqu'à la rivière de Somme, c'est-à-dire l'espace qui s'étend sur le côté droit de la Somme, vis-à-vis les villages de Rouvroy, Morcourt, Remaucourt et Omissy. Le parc d'artillerie était placé entre l'*arbre de Remicourt* et la porte Saint-Jean, avec les munitions et boulets. Autour du faubourg Saint-Jean, vers Remicourt, on trouve les tentes du duc de Brunswick (Ernest), du duc de Brunswick (Henri), des comtes de Mansvelt, du marquis de Berghe, el conde de Rivagos, marquisa del Valle, Principe de Susmona, don Fernand de Gonzar, don Bernardino de Mendoça, el conde de Feria, l'évesq. d'Arras, co. de Chinchon, mons. de Bugincourt, mareschalle du camp, mons. de Bignecourt, marecial del campo, Lazarus de Zhwendy, mons. de Glasgeon, m. camp Carceris.

Au centre de la plaine, en arrière de Remicourt, le duc de Savoie, le prince d'Orange, don Juan Maurique. Quand le roi Philippe II arriva au camp, le 12 août, c'est là qu'il campa, dans la tente du duc de Savoie, entouré des sommeillers de corps, de la cavaleria major et de ses archiers. Le duc de Savoie éloigna alors sa tente plus bas, vers la Somme, avec le mestre de camp Uquarret et le comte Megheim.

Enfin plus en arrière, vers Rouvroy, près le Moulin de Luvigny, appelé depuis *Moulin-Brûlé*, on trouve mons. de Boussu, mons. de Berlaymont, *il Camino di Masières, l'amonition des vivres, les moulins du camp, les chevaux de l'amonition et piounniers, les troupeaux et les bagages.*

Les Flamands et Wallons, commandés par le comte d'Egmont, avaient planté leurs tentes sur la hauteur de Cepy, vers Florimont et la chapelle d'Épargnemaille, en descendant vers Noiremont et Bagatelle; on y voit indiqué le logement de Jorge van Holle. Vers la chaussée de Vermand, un camp indique Conrat van Pemelberch; à Raulcourt et près de la ferme de Saint-Prix, le comte de Euvestaing; en arrière du moulin de Raulcourt, la bande du duc de Savoie avec plusieurs autres;

au-delà de Raulcourt, l'infanterie anglaise; à Gauchy, les chevaux anglais; à Dallon, le comte de Horne, mons. de Havrincourt; en arrière de Dallon, le comte de Swarsembourcq; sur la hauteur du faubourg d'Isle, une batterie des Anglais; et dans le faubourg d'Isle même, deux batteries espagnoles de 8 canons super-étagés.

Le 10 août toute l'armée française se trouvait réunie à Jussy, à six heures du matin, et vers neuf heures elle était parvenue sur les hauteurs de Gauchy, en vue de l'armée espagnole. Voici quelle était sa force : 900 gendarmes, 1000 chevau-légers et arquebusiers à cheval, 15 compagnies françaises et 22 compagnies allemandes d'infanterie (1); 15 pièces d'artillerie, dont six canons, quatre longues coulevrines, trois moyennes et deux bâtardes. Le Connétable allait de compagnie en compagnie, disant à qui voulait l'entendre qu'il allait *montrer aux ennemis un tour de vieille guerre;* malheureusement il n'en fut pas ainsi (2). Ce capitaine, avec une grande valeur, était dépourvu de tactique et de prévoyance; il n'avait pas ce regard d'aigle, si précieux dans le poste élevé de général en chef, qui fait apprécier de suite la disposition des lieux, des armées, et en tire immédiatement parti, soit pour l'attaque, soit pour la retraite. Si on a bien étudié la position de Saint-Quentin, assise sur la rive droite de la Somme et celle des troupes assiégeantes qui l'entouraient, on a dû être frappé de cette

(1) Mémoires de Mergey, f°. 255.

(2) Melvil, dans ses Mémoires, raconte que, quelques jours avant la bataille de Saint-Quentin, le Connétable chassant avec Henri II auprès de Reims, fit rencontre d'une figure aussi extraordinaire que celle qui avait rendu fou le bon monarque Charles VI. Cette figure lui dit : *A toi, Montmorency, je t'annonce, au nom du ciel, que dans trois jours toute ta gloire sera en poudre!* Attends, répondit le Connétable, ta mâchoire sera en cendre auparavant. A ces mots, il porta en effet un coup rudement assené sur la tête du malheureux pèlerin, et s'en alla causer avec M. de Gonzague, duc de Nevers, comme si rien n'eût été.

circonstance que l'armée espagnole, anglaise et flamande était tout entière (sauf 14 enseignes) campée sur la rive droite autour de la ville et tout-à-fait séparée de l'armée française, maîtresse de la rive gauche. Un seul passage de communication existait entre les deux rives : la chaussée de Rouvroy, chaussée étroite et difficile. Tous les soins et les efforts du Connétable devaient être dirigés vers ce point, s'en emparer, l'intercepter ou l'occuper jusqu'après l'entrée dans St.-Quentin des secours qu'il amenait. Il eût été certain de ne pas être inquiété pendant le ravitaillement, et n'eût pas couru les risques de faire écraser sa petite troupe par un corps d'armée trois fois plus nombreux. L'issue de la journée eût tourné tout à l'avantage des armées françaises, si le Connétable, après avoir culbuté les avant-postes espagnols et bloqué dans le faubourg d'Isle les 14 enseignes du capitaine Carondelet qui y étaient logés, eût envoyé de suite couper le passage de la Somme à Rouvroy ou le faire occuper par deux pièces de canon soutenues d'arquebusiers. C'était le seul passage praticable pour traverser la Somme et encore était-il si étroit et si difficile qu'on ne pouvait y faire marcher que trois hommes de front (1). Les armées espagnoles, flamandes et anglaises, dont les camps s'étendaient sur la rive droite de la Somme à proximité de la ville, n'eussent pu traverser la Somme à proximité et s'opposer, en même temps, aux desseins de l'armée française, entièrement maîtresse de la rive gauche et pouvant ainsi opérer sa retraite en sûreté après avoir introduit sans obstacle un secours d'hommes dans St.-Quentin.

Au lieu de prendre ces précautions élémentaires et indispensables pour assurer, après le ravitaillement de St.-Quentin, la retraite de l'armée qu'il commandait, le général français, ne songeant qu'à l'attaque, culbuta les deux compagnies postées au moulin de Gauchy et bloqua dans le faubourg d'Isle les 14 enseignes espagnoles. Parvenu au bord de la Somme,

(1) De Thou, vol. II, f°. 512.

vis-à-vis Raulcourt, il fit mettre en batterie, le long de la rive gauche, l'artillerie qu'il avait amenée, et bientôt on envoya, des hauteurs qui avoisinent l'Abbiette, des boulets qui, passant au-dessus de la Somme, vinrent jeter l'épouvante dans le camp du duc de Savoie, assis sur la hauteur de Raulcourt. Un archer des gardes du duc de Savoie, fait prisonnier le matin même, avait indiqué aux canonniers français la tente de ce prince, et les boulets de nos canonniers arrivèrent bientôt si près de cette tente, que Philibert ne prit pas le temps de se revêtir de ses armes pour l'abandonner. C'était assurément bien glorieux de faire fuir ce fameux capitaine devant les boulets français; mais l'imprévoyance du Connétable devait, avant la fin de la journée, nous faire payer bien cher cette satisfaction d'amour-propre.

Les troupes destinées à être introduites dans la ville attendaient, rassemblées sur les bords de la Somme; mais les six à sept bateaux plats, amenés par le Connétable pour faciliter le passage de la rivière, avaient été maladroitement placés à la queue de la colonne, ils n'arrivaient que lentement. On perdit encore un temps précieux à les décharger et à les mettre à flot. Enfin, lorsqu'ils furent prêts, l'empressement des soldats français pour s'y jeter fut si grand que les barques trop chargées s'envasèrent dans le limon de l'étang de l'Abbiette et occasionnèrent de nouveaux retards au passage des troupes. On fut un temps infini à pouvoir les dégager et les remettre à flot, et le passage ne put s'effectuer qu'avec des lenteurs et des peines infinies. Les soldats débarqués sur l'autre bord, ne connaissant pas le passage dans le marais, furent exposés, dans leur précipitation, à tomber dans les fondrières tourbeuses de la Somme. Bon nombre s'enfoncèrent dans les boues mouvantes du marais ou se noyèrent dans les puisards.

Malgré tous les obstacles, il entra dans la ville, tant par la poterne de Tourrival que par la muraille même, au moyen d'échelles qu'on leur descendit, environ 450 soldats et canon-

niers (1), et plusieurs capitaines vaillans et expérimentés, parmi lesquels nous citerons d'Andelot, frère de l'amiral Coligny, qui ne lui cédait ni en courage, ni en habileté; il arriva trempé des eaux fangeuses de la Somme dans lesquelles il s'était élancé, le vicomte du Mont-Notre-Dame, les sieurs de la Cuces, de Nattas (2), de St.-Remy, ingénieur mineur fort instruit, qui avait contribué avec succès à la défense de Metz.

Cependant, le prince de Piémont, qui avait suivi tous les mouvemens de l'armée française, s'aperçut de la faute commise par le Connétable, et, voulant en profiter et prendre, s'il était possible, une éclatante revanche, il dirigea sa cavalerie vers le passage de la Somme, à Rouvroy, seul praticable à quelque distance. On fit traverser cette chaussée, au pas de course, au plus grand nombre de soldats possible d'infanterie et de cavalerie. Ces troupes, à mesure qu'elles débouchaient sur la rive gauche de la Somme, faisaient un circuit par Harly, vers le Mesnil, pour se dérober à la vue de l'armée française; cachant leurs manœuvres à la faveur de la fumée des chaumes qu'elles incendiaient sur leur route, et formant un vaste réseau autour de l'armée du Connétable, occupée sans défiance à l'embarquement des troupes.

Vers le milieu du jour, le duc de Nevers, envoyé par le Connétable avec ses compagnies de gendarmerie et les compagnies de Curton et d'Aubigné, pour éclairer les plaines de Neuville, fut bien étonné de voir, des hauteurs qu'il occupait, la cavalerie ennemie s'avancer comme un long ruban derrière Harly et se développer vers le Mesnil-St.-Laurent. Il comprit aussitôt la faute du Connétable et le danger que courait l'armée française. Un moment indécis, il hésita s'il attaquerait le prince de Piémont qui, à la tête de 2000 chevaux, protégeait le passage des troupes. Cette charge, faite avec des

(1) Le service des pièces avait été fait jusqu'alors par les canonniers de la ville.

M.-S. Bibliothèque communale de St.-Quentin.

(2) M.-S. Delafons.

forces bien inférieures en nombre, lui paraissait téméraire ; elle eût peut-être été avantageuse et salutaire : car il est possible qu'en se faisant tuer là, il eût donné le temps à l'armée française de se retirer ; mais, n'ayant pas d'ordres, il jugea plus prudent de prévenir le Connétable de ce qui se passait et de suivre ses instructions. Il replia ses compagnies sur un corps de cavalerie légère, commandé par le prince de Condé qui était en bataille au moulin de *Gratte-Panse*, sur le chemin du Mesnil, et il courut en toute hâte prévenir le Connétable de ce qui se passait. Celui-ci, après avoir pris l'avis des principaux capitaines de l'armée, ordonna de battre en retraite, mais avec prudence et en faisant tout pour éviter la bataille. On fit valoir qu'il était dangereux d'engager la lutte et qu'on devait se tenir satisfait d'avoir introduit un secours d'hommes dans St.-Quentin. Mais on n'avait pas pris les précautions nécessaires pour pouvoir se retirer avec sécurité ; il était trop tard pour éviter la bataille, en face d'un ennemi qui s'avançait menaçant et nombreux de tous les côtés. Dans ce moment d'anxiété on poussa la négligence si loin qu'on ne prit pas même la précaution d'embusquer une cinquantaine d'arquebusiers dans le moulin à vent placé, à peu de distance de la chaussée de Grand-Essigny, sur la hauteur de Grugies, afin de couvrir la retraite de l'armée et de retarder la marche de l'ennemi.

Ordre fut donné à l'infanterie française de s'ébranler, de prendre le devant. Elle s'avança en bon ordre, mais avec célérité, vers les bois de Jussy qui seuls pouvaient lui offrir un couvert contre les attaques de la cavalerie ennemie. A la vue de ce mouvement, les escadrons espagnols enveloppèrent plus étroitement l'armée française dans le vaste cercle qu'ils formaient déjà. Bientôt le comte d'Egmont commença la charge à la tête de 2000 chevaux ; il attaqua l'armée française par un flanc, tandis que Eric et Ernest de Brunswick la prenaient par l'autre flanc avec chacun mille arquebusiers à cheval. Pierre-Ernest de Mansfeld, avec les comtes de Willen, de Hornes,

d'Hoogstraten et de Lalaing (1) lancèrent en même temps le gros de leur cavalerie sur l'arrière-garde de notre armée, de manière à l'écraser ou à l'isoler des carrés d'infanterie. Le duc d'Enghien, jeune et plein d'ardeur, se rua à la tête de la cavalerie légère qu'il commandait pour entamer ce mur de fer et de feu qui se resserrait de plus en plus comme pour étreindre l'armée française ; mais déjà la confusion mise dans les rangs de l'arrière-garde française par les marchands et goujats de l'armée, qui fuyaient tout troublés, contribuait au premier succès de la cavalerie espagnole.

Le duc de Nevers, qui tenait la gauche de l'arrière-garde, pris en flanc par le prince de Piémont, fit face à l'ennemi dans la vallée de Crugies, à la tête de ses compagnies de gendarmerie; mais gêné également dans ses mouvemens par *la piétaille* qui accourait des hauteurs pour se mettre à l'abri dans les rangs de sa troupe et y jetait le désordre, il fut accablé et rompu par les charges impétueuses des pistoliers allemands. Un incident vint encore aggraver la position déjà bien difficile du duc de Nevers : une compagnie de chevau-légers anglais, à la solde de la France, tourna bride au milieu de la bagarre et passa tout entière à l'ennemi. En vain les officiers et leur capitaine Crécy s'efforcèrent de les arrêter ; non-seulement ils furent sourds à sa voix, mais ils poussèrent l'animosité contre l'armée française jusqu'à poursuivre dans la vallée de l'Oise un gros de notre cavalerie qui s'était écarté de ce côté (2).

Sous la protection de l'arrière-garde, l'infanterie, composée de vieilles bandes, avait continué à marcher en bon ordre avec le gros de l'armée, mais elle fut attaquée de tous côtés, à la sortie du village d'Essigny-le-Grand, lorsqu'elle était sur la chaussée qui conduit à Lizerolles. Au milieu d'une grande plaine, située entre Essigny-le-Grand, Montescourt-Lizé-

(1) De Thou, tome II, f°. 514.

(2) M.-S. Bibliothèque de M. Le Serurier.

rolles et Gibercourt, appelée par des historiens *Blanque-Fosse*, et par d'autres *Grincauval* ou *Vallée-Fouquet*, l'ennemi, qui l'entourait, se rua sur cette petite armée avec une impétuosité que les premiers succès rendaient plus difficile à soutenir. L'infanterie française se forma en carré et soutint, non-seulement ce choc terrible, mais encore des charges continuelles qui durèrent près de quatre heures. Il fallut avoir recours à l'artillerie pour entamer ce carré d'airain. L'infanterie française fut alors brisée, et ce ne fut plus qu'un carnage général jusqu'à la fin de la journée. Ceux qui ne furent pas tués évitèrent difficilement d'être faits prisonniers. Tous les canons restèrent au pouvoir des Espagnols, excepté deux pièces que le capitaine Bourdillon parvint à ramener à La Fère.

Il périt, dans cette bataille funeste à la France, et qu'on nomma *bataille Saint-Laurent*, à cause du nom du saint du dixième jour d'août, de cinq à huit mille hommes, suivant les divers historiens qui en font mention (1). Parmi les officiers de premier rang qui perdirent la vie, nous citerons principalement Jean de Bourbon, duc d'Enghien. Ce capitaine, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, traversé d'une balle au moment où il ramenait ses soldats au combat, fut jeté à bas de cheval et fait prisonnier par les Espagnols, qui le portèrent à Seraucourt, où il expira. On perdit encore François de la Tour, vicomte de Turenne, gendre du Connétable, et beau-

(1) Catherine de Laillier, femme ou mère de Louis Varlet, seigneur de Gibercourt, maïeur de St.-Quentin, ne put voir avec indifférence les corps des Français, tués dans cette journée, abandonnés sans sépulture au milieu des plaines de Montescourt, Gibercourt et Essigny. Elle consacra et fit bénir, près de Gibercourt, un champ nommé le *Vieux-Moustier* et depuis le *Cimetierre-le-Piteux*, dans lequel elle fit apporter et ensevelir la plus grande partie des cadavres des soldats français ou espagnols, tués dans cette sanglante journée.

Coll., tome III, f°. 201.

coup de capitaines et d'enseignes distingués. La principale noblesse de Picardie y trouva une mort glorieuse. Ce fut là le berceau du régiment de Picardie, premier régiment de France, surnommé depuis *l'Invincible*. Le Connétable, blessé d'un coup de pique, fut fait prisonnier avec Montbéron son jeune fils, les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal Saint-André, de Vassé, Louis de Gonzague, depuis duc de Nevers, de Curton, de la Roche du Maine, le Rhingrave, le comte de Larochefoucault, etc., et plus de trois cents gentilshommes, presque tous chevaliers de l'Ordre de France.

Le duc de Nevers, jeté plusieurs fois à bas de cheval, au milieu des plus grands dangers, eut la cuirasse entamée par deux coups de pistolet, mais il échappa à tous ces dangers, rallia plusieurs fois ses gendarmes et les ramena au combat. Après la déroute de l'infanterie, il fit sa retraite vers La Fère avec le prince de Condé et François de Montmorency. Le duc de Nevers avait tant de fois exposé ses jours avec témérité, que Philibert, qui l'avait plusieurs fois vu disparaître au milieu des plus grands dangers, fit chercher son corps parmi les morts, et quoiqu'on ne l'y eût pas trouvé, il ne fut persuadé qu'il avait échappé à tous les dangers qu'après avoir fait passer sous ses yeux tous les prisonniers français (1).

Autant l'issue de la bataille de Saint-Laurent attrista la France, autant elle flatta le roi d'Espagne. Il l'apprit à Cambrai, d'où il partit de suite pour Saint-Quentin. Son arrivée au camp (le 12 août) fut célébrée par des canonnades, des arquebusades, des cris de joie et des transports d'allégresse. On étala les dépouilles des Français, on fit défiler devant lui les gentilshommes faits prisonniers, et on planta en parade, sur les tranchées, en vue de St.-Quentin, les enseignes françaises prises dans la bataille. Philippe II vint loger dans la tente du duc de Savoie, près de *l'arbre de Remicourt*; mais l'Amiral, ayant vu flotter l'étendart royal, fit tirer de la plate-

(1) M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

forme de Remicourt, un coup de canon vers cette tente pour témoigner, malgré son deuil, autant de fierté que l'ennemi montrait de joie et d'orgueil. Le boulet était bien pointé, car Philippe II recula de suite hors de la portée du canon Saint-Quentinois.

A la suite de cette victoire, qui exalta au plus haut point la confiance des Espagnols, les principaux capitaines, parmi lesquels était Ferdinand de Gonzague, firent tous leurs efforts pour persuader à Philippe et au duc de Savoie de profiter de leur succès pour marcher vers Paris. On ne devait rencontrer aucun obstacle sérieux puisque l'armée française était détruite et que la consternation qui frappait la France entière contribuerait à en faciliter l'accès. Philippe, plus prudent que courageux, ne fut point à la hauteur du rôle gigantesque qu'il s'était arrogé (1), et, fidèle au plan de campagne qui avait été arrêté et tracé à Arras (2), il ne voulu pas se hasarder au cœur du pays ennemi avant d'avoir assuré sa retraite par la prise de St-Quentin (3).

(1) Lorsque Charles-Quint apprit à Saint-Just la victoire que l'armée espagnole venait de remporter près de Saint-Quentin, il s'écria : *Les Espagnols ont-ils marché sur Paris?* — Non, lui répondit-on. — *Eh bien!* dit-il, *mon fils n'a rien fait!*

(2) Une dépêche de *el obispo de Arras al rey Felipe II* de Buiselas, del 4 de julio 1557, contient le développement d'un plan de campagne adopté par le conseil du roi pour l'invasion de 1557, avec la déduction des motifs, le calcul des chances, etc.

Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tome V, f°. 115.

(3) « Estant là, je resçuz une lettre de M. le cardinal de Ferrare. » Il m'escrivoit la triste nouvelle de la défaicte de M. le Connestable, » à Sainct-Quentin; que si Dieu n'aidoit le roy, tout estoit perdu en » France.... Aussi fut-il plus conservé par la volonté de Dieu qu'autrement, car Dieu osta par miracle l'entendement au roy d'Espagne et au duc de Savoye, de ne suyvre leur victoire droict à » Paris, car ils avoient assez de gens pour laisser au siége de Saint-» Quentin, contre M. l'Admiral et pour suivre leur victoire, ou bien

La perte de la bataille Saint-Laurent porta dans toute la France la terreur et la désolation. Henri II, quoique frappé d'une profonde douleur, se montra ferme et actif dans le danger; n'ayant aucun moyen de repousser une attaque soudaine, il donna ordre de renforcer avec les débris de l'armée toutes les garnisons des villes de Picardie. La capitale était dans la plus grande consternation, et les habitans émigraient dans les villes voisines (1). Le roi prit les mesures les plus urgentes et les plus sévères pour sa défense et sa conservation. Les Parisiens, abattus d'abord, ne se tinrent pas ensuite au-dessous des événemens: ils offrirent au roi leur concours avec 300,000 livres pour subvenir à la défense du royaume. Nous citons ici ces faits pour exprimer quelle fut dans toute la France l'impression de cette malheureuse bataille, et combien, dans les circonstances présentes, il était important de gagner du temps. St.-Quentin, par une défense prolongée, pouvait donner au roi le temps de rassembler de nouvelles troupes et garantir ainsi de l'invasion espagnole le royaume mis à découvert par la défaite complète de l'armée française.

CONTINUATION DU SIÉGE.

Les assiégés ignorèrent pendant deux jours l'issue malheureuse de la bataille St.-Laurent; ils n'en furent informés que

» encore, après qu'ils eurent pris Saint-Quentin, ils avaient autant » de temps que jamais, et ne seurent prendre le party qu'un simple » capitaine eust faict. »

Commentaires de Montluc, f°. 183. — Coll., Michaud, vol. 7.

(1) Paris, considérant que Saint-Quentin ne saurait tenir, et que cette ville prise, l'Espagnol s'en viendrait à son aise et sans nulle résistance jusque devant la cité, capitale du royaume, et de cette frayeur vint une défiance telle que, plusieurs craignant la ruine de cette grande ville, s'en allèrent hors d'icelle avec leurs meubles, etc.

Belleforest, tome II, f°. 1592.

par quelques prisonniers français échappés du camp espagnol. La consternation se répandit par toute la ville, frappant aussi bien les hommes de guerre que les habitans. Coligny, s'il ressentit quelque crainte, ne la fit pas paraître; en un aussi grand péril, il employa ses efforts à rassurer tout le monde. Il redoubla d'énergie pour prolonger la défense de Saint-Quentin qu'il considérait comme le seul boulevard qui pût protéger la France contre l'invasion espagnole. Il fut vivement secondé par son frère d'Andelot et par le maïeur de la ville, dans la tâche qui lui restait à remplir.

Depuis l'arrivée de l'armée anglaise (8 août), une partie de l'artillerie qu'elle avait amenée avait été placée, comme auxiliaire, près le faubourg d'Isle, de l'autre côté de la Somme, sur les hauteurs du Petit-Neuville, avec une batterie espagnole de deux rangs de huit canons, étagée sur la rampe du faubourg d'Isle même, faisant face à la Tour-à-l'Eau. Bientôt, pendant le jour, les boulets anglais et espagnols labourèrent le chemin de ronde et la banquette de l'escarpe du mur intérieur qui formaient amphithéâtre dans cette partie des remparts de la ville, depuis la Tour-à-l'Eau jusqu'à la Tour-Rouge. Ce front, ainsi pris de revers et d'écharpe, était inabordable pendant le jour, pour les travailleurs et pour les soldats: car là, ces malheureux étaient découverts des canonniers anglais et espagnols depuis les pieds jusqu'à la tête (1). Aussi les travailleurs qu'on voulait forcer à réparer les murs dans un lieu aussi exposé refusaient de s'y rendre et se cachaient dans les caves et les greniers (2). D'Andelot, entré dans la ville,

(1) Et toutefois notre soldat était si défailli de cœur, qu'à peine en pouvait-on tirer service. La cause de ce découragement procédait de ce qu'à tous propos ils se voyaient tués et emportés par le canon de l'ennemi, en réparant les brèches...

Belleforest, tome II, f°. 1594.

(2) L'Amiral dit, f°. 225 : « La nouvelle de la défaite du Connétable étonna et découragea si fort tout le peuple de ladite ville,

avait à peine pris le temps de sécher ses vêtemens, qu'en examinant les moyens de défense de St.-Quentin, il fut frappé des dangers que présentait la garde des murs de Remicourt et leur réparation. Son esprit subtil et ingénieux eut bientôt trouvé un expédient pour préserver les assiégés des feux d'enfilade de l'artillerie anglaise et espagnole. Il fit amener (15 août) de vieux bateaux plats hors de service qui se trouvaient dans un chantier voisin de la rivière; on les échelonna, de distance en distance, les uns sur les autres en travers du parapet et, en les faisant emplir de terre, on improvisa ainsi des traverses qui, sans garantir entièrement les assiégés des boulets du faubourg d'Isle, permirent aux travailleurs de

» voire, si j'ose dire, une bonne partie des gens de guerre, que j'avais » bien affaire à les assurer; aussi, d'ouvriers, je n'en pouvais plus » quasi trouver, car ils se cachaient dans les caves et greniers: » pour ce qu'aux plus importans lieux, on n'y pouvait plus travailler » que de nuit à cause du grand dommage que nous faisait l'artillerie, » et quand les ouvriers avaient été mis en besogne et que l'on n'y » avait mis des guets de tous côtés, si ne pouvait-on faire en sorte, » qu'en moins d'une heure tout ne se dérobât. »

Les ouvriers éludaient le travail de la réparation des murailles, non par découragement de la défaite du Connétable, mais parce que l'Amiral n'avait pas su trouver les moyens de mettre les travailleurs à l'abri des boulets ennemis. Toute la courtine de Remicourt, prise en flanc par les batteries anglaises et espagnoles, étagées sur la rampe du faubourg d'Isle, était inabordable pour les hommes, même les plus braves, à plus forte raison pour des ouvriers peu familiarisés avec le fracas du canon. Il n'y avait pas d'endroits où l'on ne fût vu des pieds à la tête; mais dès que d'Andelot eut fait établir des traverses pour garantir les soldats et les travailleurs des boulets de flanc, on rivalisa de zèle pour réparer, même au milieu du feu ennemi, les dégâts causés par l'artillerie dans les parapets. Coligny le reconnaît plus tard et trouve, à diverses reprises, que les brèches étaient bien réparées, presque aussi vite qu'elles étaient ouvertes.

réparer les murs et aux soldats de les défendre avec plus de sécurité.

L'Amiral avait entrepris, avec l'aide d'un soldat mineur anglais, nommé Lauxfort, de creuser des contre-mines pour détruire celles des assiégeans, parvenus par des tranchées presque jusqu'à la contrescarpe du fossé. L'ingénieur St.-Remy prit, à son arrivée dans la place, la direction des travaux de mines, et il fit ouvrir des galeries souterraines plus profondes, afin d'épier le mineur ennemi, de se rendre maître du dessous du terrain, de découvrir ses galeries et de les crever par des fourneaux. Ces travaux furent poussés avec activité dans cinq à six directions différentes; mais malheureusement ils n'eurent pas tout le succès qu'on aurait pu en espérer.

L'arrivée de Philippe II (12 août) sous les murs de Saint-Quentin, avait imprimé une plus grande activité aux travaux des assiégeans, et deux nouveaux chemins couverts avaient été entrepris, le premier pour gagner la Tour-à-l'Eau, le second vis-à-vis le moulin de la courtine de Remicourt (1). Ce fut en vain qu'on lança du haut des tours dans les tranchées, les pavés des rues qu'on avait ôtés (2), les gabions qui masquaient les mineurs espagnols les garantirent de ces projectiles. Les chemins couverts, poussés avec activité, permirent bientôt aux assiégeans d'établir de nouvelles batteries de brèche bien épaulées de gabions. A partir du 21 août, ces pièces démasquées tirèrent par salves continuelles pour ébranler les revêtemens de la courtine de Remicourt. Les murs, déjà bien anciens de ce côté, n'avaient qu'un parement en grès pour offrir quelque résistance aux batteries de siége. Le ciment et les matériaux intérieurs étaient si mauvais que, dès que le revêtement venait à s'écrouler, la muraille entière s'ébranlait. Tous les jours, Philippe renforçait les bat-

(1) Plan de la bibliothèque nationale.

(2) M.-S. Bibliothèque de St.-Quentin, f°. 92.

teries de nouvelles pièces qu'il faisait venir de Cambrai, et, au 22 août, par suite de ces adjonctions successives, l'espace depuis la porte St.-Jean jusqu'à la Tour-à-l'Eau ne formait plus, pour ainsi dire, qu'une seule et immense batterie où plus de cinquante pièces d'artillerie de gros calibre battaient en brèche les murs, sur un espace de 1000 mètres seulement, c'est-à-dire les courtines de la Tour-Rouge, de Remicourt et de la Tour-à-l'Eau. Les batteries flamandes, établies sur la hauteur nommée depuis *ruelle d'Enfer*, battaient la courtine du Vieux-Marché et celle du corps-de-garde Dameuse. Les batteries anglaises, placées sur les hauteurs de St.-Prix, lançaient des boulets dans le faubourg de Ponthoille et contre la Tour-Ste.-Catherine; une partie de leur artillerie était détachée et étagée dans le faubourg d'Isle.

Le roi d'Espagne, pour exciter les canonniers, avait voulu assister en personne à l'établissement de la batterie du moulin *de la courtine de Remicourt* et il visitait souvent par lui-même toutes les autres batteries (1). Sous une aussi terrible canonnade, les parapets du rempart volèrent bientôt en éclats, et les revêtemens sillonnés horizontalement s'ébranlèrent dans leur base. C'était chercher une mort certaine que de se montrer sur les murs, soit pour les réparer, soit pour incommoder l'ennemi. Contre une pareille attaque, l'Amiral ne cessa de faire usage de son artillerie et de ses arquebusiers; mais il eut bientôt reconnu l'impuissance de ses moyens de résistance, et il chercha à obtenir de nouveaux secours pour repousser avec moins de désavantage un assaut devenu imminent. Il s'était mis, non sans beaucoup de peine, en rapport avec le duc de Nevers, à La Fère, il lui demanda une nouveau secours d'arquebusiers, en indiquant un passage, connu des pêcheurs, à travers les marais de l'Etang-de-Bas. Au moyen de ce passage on pouvait, étant bien guidé, traverser la rivière à gué, c'est-à-dire avec de l'eau seulement jusqu'à

(1) Coll., tome III, f°. 205.

ceinture d'homme. Coligny conseillait, pour faciliter l'entrée du secours dans la place, de détourner l'attention des enseignes espagnoles, qui gardaient les abords du marais, en donnant une fausse alarme sur un autre point de la Somme.

De Nevers, après avoir consulté les capitaines qu'il avait autour de lui, promit d'envoyer 300 arquebusiers dans la nuit du 22 au 23 août. *C'était*, disait-il, *tout ce qu'il pouvait faire de mieux*. Ces arquebusiers, bien guidés, parvinrent à l'entrée du passage, accompagnés d'un détachement de cavalerie de la compagnie du duc de Nevers, conduit par M. de St.-Simon qui en était le guidon; mais la nuit était si obscure, que les cavaliers français qui devaient faire la fausse attaque donnèrent l'alarme trop tôt; c'était le signal que d'Andelot et de Jarnac attendaient pour l'introduction du secours. L'ennemi, logé dans le faubourg d'Isle, ne voyant personne qui le chargeât, pris l'offensive, rencontra les arquebusiers qu'il attaqua au moment même où une partie était déjà engagée dans le passage du marais. Pris à l'improviste la nuit, au milieu d'un passage étroit et dangereux, ceux-ci n'opposèrent qu'une faible résistance. Le plus grand nombre fut dispersé ou taillé en pièces, et des 300 arquebusiers envoyés, il n'en parvint que 120 dans la ville, encore étaient-ils si mal armés, et pour le plus grand nombre si nouvellement recrutés, qu'ils furent peu utiles aux assiégés.

Ce fut là le dernier secours introduit dans la ville; car il devenait de plus en plus difficile même d'avoir des communications au-dehors, et ce fut en vain que plusieurs citoyens ou soldats essayèrent de traverser les lignes ennemies, ils furent tous pris ou tués. On cite parmi ceux qui furent pris, le brave lieutenant du capitaine Lestang, qui avait dit à l'Amiral en partant : *Comptez sur moi, je passerai, ou je serai pris ou tué*. Il ne fallait plus songer qu'à bien se défendre et à tirer tout le parti possible des ressources qu'on avait sous la main, pour retarder la prise de la ville. Dans cette circonstance, Coligny crut encore devoir expulser de la ville 600

bouches inutiles. Ces infortunés, victimes d'un faux calcul de l'Amiral, furent horriblement maltraités par les assiégeans.

L'ennemi augmentait chaque jour ses moyens d'attaque contre la ville; il avait tiré parti de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, restée debout lors de la retraite du 8 août. On avait monté dix à douze pièces de canon d'un moyen calibre, au premier étage et sur la terrasse du bâtiment principal (1), et de ce point élevé et rapproché, on tirait avec avantage, dès le 24 août, contre les murs et les remparts de la porte d'Isle. La plus furieuse canonnade qu'on puisse imaginer ébranlait de tous côtés et faisait voler en éclats les murs de l'ancienne enceinte, depuis la porte Saint-Jean jusqu'à la porte d'Isle. La barrière qui protégeait encore Saint-Quentin, s'abaissait tous les jours davantage. Les projectiles, concentrés sur les quartiers d'Isle et de Remicourt, tombaient là où ils devaient frapper un plus grand nombre de victimes; les maisons, les édifices croulaient avec fracas sous les boulets ennemis (2). A peine avait-on porté quelques secours à une maison, dans ces malheureux quartiers, que la maison voisine s'écroulait; ils devinrent bientôt inaccessibles aux plus intrépides, et les habitans eux-mêmes n'en sortirent qu'au péril de leur vie. Ils se réfugiaient silencieusement vers le quartier St.-Thomas, et bientôt leur ancienne demeure n'offrait plus à l'œil effrayé qu'un amas énorme de décombres; et cependant, au milieu de cette horrible tempête, de toutes ces horreurs qui frappaient les habitans dans ce qu'ils avaient de plus cher et de plus précieux, l'histoire ne nous apprend pas qu'aucun d'eux se soit plaint ou ait élevé la voix vers Coligny, pour lui proposer de capituler. En était-il de même des gens de

(1) M.-S. Bibliothèque de Saint-Quentin, f°. 96.

(2) Avant la réparation faite à la Collégiale de Saint-Quentin, en 1760, on voyait encore imprimés sur ses murs et dans les piliers du pourtour intérieur de l'église, les innombrables traces des boulets de Philippe II. Un seul est encore visible aujourd'hui.

guerre? L'Amiral lui-même nous apprend qu'ils murmuraient, qu'ils commençaient *à se refroidir à la besogne et à trouver difficiles tous les travaux qu'on leur proposait* (1).

Plusieurs capitaines avaient parlé assez haut de se rendre. Coligny en était arrivé au point de faire le sourd pour ne pas être exposé à répondre à de pareils propos, et il n'osait assembler son Conseil de peur d'être débordé et forcé de rendre la place. On doit ajouter, suivant les mémoires du temps, qu'il n'était pas lui-même à l'abri de l'émotion qui frappait tout le monde. D'Andelot et St.-Remy s'aperçurent de ces craintes; sa tête s'ébranlait et il subissait l'influence de ceux qui l'entouraient. Mais retrempé dans l'énergie de d'Andelot et le sang-froid de St.-Remy, il sut comprimer ses appréhensions et s'élever à la hauteur de la situation. S'il fut tenté de parler de composition, il préféra, sur leur conseil, attendre courageusement le premier assaut de l'ennemi, le bien repousser et puis après *que Dieu conseillerait ce qu'il y aurait a faire* (2). En attendant, il ne laissa rien transpirer de ses intentions, et, pour donner le change, il assembla ses officiers et le Corps de ville et il déclara hautement que, connaissant l'extrême importance de la conservation de St.-Quentin pour le salut de la France, il était bien décidé à défendre cette place jusqu'à la mort. « *Si vous m'entendez parler composition*, ajouta-t-il, *jetez-moi comme un poltron par-dessus les murailles; c'est ce que je ferai moi-même du premier qui me parlera de rendre la place;* » cherchant ainsi à étourdir tout le monde sur le danger, et à électriser les plus poltrons par le péril même.

Le 26 août, l'artillerie des assiégeans cessa de tirer vers deux heures de l'après-midi. A l'horrible fracas qui continuait sans interruption depuis cinq jours, succéda tout-à-coup un silence effrayant, précurseur d'un grand événement. Bientôt on vit les assiégeans s'avancer en foule dans les fossés par des

(1) Mémoires de l'Amiral, f°. 248.
(2) M.-S. Bibliothèque de St.-Quentin.

cheminemens à couvert jusqu'aux parapets, à une longueur de pique; on crut que le moment de l'assaut était arrivé et chacun se prépara à bien défendre la brèche qu'il gardait; mais les assiégeans s'occupèrent de faire jouer les trois mines établies sous les escarpes. Ces mines, d'un effet fort incertain, ne firent pas tout le dégât que les assiégeans en espéraient; ils ne trouvèrent sans doute pas la rampe suffisamment praticable pour l'assaut, car ils ne tardèrent pas à se retirer. Pendant que les assiégeans étaient dans les fossés, un incendie vint aggraver l'inquiétude et la position des assiégés, et, comme un fanal sinistre, éclairer la scène d'horreur qui se préparait; un boulet de canon avait mis le feu à des maisons couvertes en chaume, situées près le couvent des Jacobins. Coligny accourut en toute hâte sur le lieu de l'incendie, renvoyant à la défense des murs ceux qui cherchaient à l'éteindre, de peur que l'ennemi, profitant du désordre, ne se rendît maître des postes abandonnés. L'incendie fut promptement réprimé; cependant une trentaine de maisons avaient été brûlées en une demi-heure.

On travailla avec la plus grande diligence, pendant toute la nuit du 26 au 27, à relever les brèches du front d'attaque; on établit sur les remparts de nouveaux parapets en terre et en gabions pour en défendre l'accès. Trois mines et autant de contre-mines avaient fait ébouler le revêtement presque en entier et agrandi l'ouverture. L'Amiral fut satisfait de ces réparations improvisées; mais que pouvaient faire ces retranchemens incomplets, insuffisans, en présence des ravages de l'artillerie espagnole qui, depuis sept jours, n'avait cessé de sillonner tous les murs? L'assiégeant avait ouvert, dans un intervalle de mille mètres, depuis la porte d'Isle jusqu'à la porte St.-Jean, onze brèches, toutes suffisantes pour monter à l'assaut. Voici à peu près la situation des brèches et les noms des officiers préposés à leur garde, d'après le récit de Coligny :

La première, située dans la Tour de la Porte St.-Jean, était gardée par le comte de Breuil, gouverneur de la ville, avec sa compagnie.

La deuxième, ouverte dans la tour suivante, était gardée par le capitaine Rabielin *dit* Humes, avec la compagnie des Ecossais du comte Harran. L'Amiral dit qu'il n'avait pas de soldats plus contens, plus gais et plus laborieux.

La troisième, située dans la Tour *de la Couture,* était gardée par de Cuizieux avec une partie de la compagnie du Dauphin.

La quatrième, ouverte dans la Tour-Rouge (1), était gardée par le capitaine de la Garde avec l'autre partie de la compagnie du Dauphin et celle de St.-André.

La cinquième, située dans la tour au-dessous de la Tour-Rouge, était gardée par Coligny lui-même avec une partie de sa compagnie; il avait sous ses ordres le capitaine Gordes avec quelques arquebusiers.

La sixième, ouverte dans la tour au-dessus de la porte de Remicourt, était gardée par Rambouillet, avec l'autre partie de la compagnie de l'Amiral.

La septième, située dans la tour de Remicourt, était gardée par de Jarnac (2) avec sa compagnie, et le capitaine Bunon, *dit* Bune d'Arboville, et ce qui lui restait de sa compagnie.

La huitième, ouverte dans la tour Sainte-Pécinne, était gardée par les capitaines Forces, Oger et Soleil, le sieur Vaulpergues et des soldats de diverses armes.

La neuvième, située dans la tour au-dessus de la Tour-à-l'Eau, était gardée par d'Andelot, avec 35 hommes d'armes et des arquebusiers à la tête desquels se distinguait le capitaine de Saint-Romain.

La dixième, ouverte dans la Tour-à-l'Eau, était gardée par le capitaine de Lignières (3) avec sa compagnie.

(1) La Tour-Rouge était située derrière le jardin de la Monnaie, au bout de la rue du Billon.

M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

(2) Ce capitaine a laissé son nom à certaine botte secrète qu'il connaissait, et que depuis on a nommé *des coups de Jarnac.*

M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

(3) La famille de ce gentilhomme picard qui s'est distingué dans le siége, habite encore le pays, et reste à Viéville, près Ham.

La onzième, située à la porte d'Isle même, était gardée par le capitaine Sallevert et la compagnie La Fayette et divers autres capitaines, La Barre, Hacqueville et Sagauville (1).

Tous les gens de guerre qui formaient à peu près huit cents hommes, étaient répartis dans ces onze brèches. L'Amiral dit qu'il distribua la milice bourgeoise à la garde des quartiers qui n'étaient pas ébréchés; mais Delafons et Colliette nous apprennent qu'ils furent employés partout, exposés comme les hommes de guerre aux plus rudes attaques, et principalement à la défense de la Tour-à-l'Eau et de la brèche de la porte d'Isle, avec d'Andelot et de Jarnac, point que l'ennemi ne put jamais forcer (2).

L'ASSAUT.

Le 27 août, le canon des assiégeans gronda de tous côtés sans interruption et avec une fureur inexprimable, depuis le point du jour jusqu'à deux heures de l'après-midi, afin de rendre encore plus praticable le talus des brèches et d'en élargir l'entrée. Les boulets, les pierres lancées de tous les points et de toutes les batteries qui croisaient leur feu sur la malheureuse ville, faisaient crouler ce qui restait de ses murailles et de ses tours, en même temps qu'ils détruisaient ses maisons et ses édifices. Les citoyens tués sur les remparts, frappés dans les rues, atteints dans leur demeure; les femmes échevelées, chargées de leurs enfans, quittant avec peine leur humble toît qui s'écroulait sous les foudres ennemies; l'intrépide guetteur du beffroi, agitant incessamment une cloche dont le tintement lugubre ressemble au glas de la mort; le fracas continuel des batteries espagnoles, anglaises et fla-

(1) Mémoires de Coligny, f°. 253.
(2) M.-S. Delafons.

mandes, auxquelles les nôtres répondent sans cesse ; les hurlemens des malheureux, gisant blessés dans les carrefours ; les plaintes déchirantes des braves qu'on rapporte mourans de la brèche ; les cris *aux armes! aux armes!* répétés de quartier en quartier par des voix généreuses : telle est l'esquisse imparfaite de la première partie de cette terrible journée. La masse des citoyens qui avait montré jusqu'alors une résignation courageuse, en présence de ces périls terribles et inaccoutumés, puisa dans son courageux dévouement une nouvelle énergie. Les habitans, après avoir mis en sûreté dans les caves leurs femmes et leurs enfants, montèrent courageusement sur les remparts, aux postes assignés à chaque quartier, et que, depuis le commencement du siége, ils n'avaient pour ainsi dire pas quittés. Tous se tenaient sans jactance et avec le sang-froid du vrai courage, prêts à sacrifier leur vie dans la lutte meurtrière qui allait s'engager, comprenant que le premier, le plus sacré devoir d'un citoyen est de défendre ses foyers. Les prêtres, les moines, les chanoines, transformés en combattans (1) quittaient en foule leurs cellules, et pendant que les plus anciens de ces religieux restaient en prières, les plus jeunes, ceints de la cuirasse et armés de piques, s'étaient joints aux citoyens pour repousser l'attaque. Parmi les chanoines, on compte Jean de Flavigny, Jehan de Ville, Roland le comte, qui trouvèrent une mort

(1) Quelques chanoines de l'église de Saint-Quentin y ont été tués les armes au poing, pendant que les autres priaient Dieu pour la conservation de la ville, comme nous le savons particulièrement de M^r^. Jehan de Flavigny, Jean Deville, Roland le comte.

M.-S. Delafons. Bibliothèque de M. Le Serurier.

« Après la prise, lorsqu'ils n'avaient point de cimetière, plusieurs religieux furent enterrés dans des églises, entr'autres don Remy-de-la-Porte, qui fut enterré dans l'église des Cordeliers, près de don Jehan-Lance, qui y avait été enterré l'an 1557, ayant eu la tête emportée d'un coup de canon, le dix-septième jour d'août 1557. » (M.-S. Delafons.)

glorieuse sur les remparts. De cent Jacobins que l'amour de la patrie avait armés, il n'en resta pas quatre que la gloire eût épargnés.

Aussi, vers deux heures de l'après-midi, quand le feu de l'artillerie cessa et que les colonnes d'attaque furent lancées par le couronnement du chemin couvert dans les fossés des remparts, à peu-près comblés par les débris de maçonnerie; lorsque de toutes parts il s'éleva comme un cri confus qui enveloppa toute la ville, chacun des assiégés, excité par l'imminence du danger, recommanda son âme à Dieu, dans ce moment solennel, et se prépara avec le sang-froid de la véritable valeur, à repousser les bandes menaçantes qui s'ébranlaient de toutes parts, s'avançant comme une mer houleuse pour gravir la rampe des brèches.

Le signal de l'assaut venait d'être donné par le prince de Piémont, au moyen d'un drapeau hissé sur le saillant du chemin couvert, et trois colonnes d'assaut, lancées sur trois points, 1°. vers le couvent des Jacobins; 2°. vers la Tour-à-l'Eau; 3°. vers la porte d'Isle, franchissaient rapidement le glacis sous les feux obliques de la mousqueterie française, gravissant les brèches sur six hommes de hauteur. L'assaut de la brèche des Jacobins avait été confié aux vieilles bandes espagnoles ayant à leur tête Alonze de Cazières, et à 1500 Allemands sous les ordres de leur colonel Lazare Swendy. Rabielin, capitaine français, qui gardait la brèche voisine, nous a appris depuis que les Allemands furent, pour la plus grande partie, tués ou mis hors de combat dès le premier assaut. L'attaque de la brèche de la Tour-à-l'Eau, confiée au capitaine Navarret, à la tête des bataillons espagnols, et au comte de Megheim avec les Wallons, n'eut pas plus de succès.

A la porte d'Isle, le capitaine Carondelet s'était élancé avec trois enseignes bourguignonnes et 2000 Anglais; mais cet officier ayant eu la main emportée d'un coup de feu, et le capitaine Julien Romeron ayant été culbuté de la brèche dans le fossé avec les jambes cassées, l'ardeur des Bourguignons et des Anglais s'était ralentie.

Cette première attaque fut donc repoussée sur toute la ligne avec une intrépidité et un sang-froid remarquables; en vain la mort est partout, partout aussi se trouvent de courageux défenseurs qui savent la braver. Les colonnes d'attaque, plongées de toutes parts, perdent beaucoup d'hommes, sans gagner du terrain; le désordre se met dans leurs rangs, l'attaque se ralentit; l'assiégeant ne se maintient qu'avec de grandes pertes qui semblent donner l'espoir d'un triomphe; mais de nouvelles colonnes d'attaque sont lancées, le combat devient plus acharné, la lutte plus sanglante. Malheureusement, dans ce moment suprême, tous les gens de guerre ne firent pas également leur devoir. La compagnie du Dauphin, placée à la brèche de la Tour-Rouge (1), ne la défendit pas avec la même énergie que les assiégés déployèrent sur les autres points. Un groupe d'enseignes espagnoles ayant délogé les arquebusiers français qui gardaient la Tour-Rouge, profita de cet avantage pour s'avancer jusqu'au parapet du rempart et se glisser, file-à-file, jusque dans la tour même. Bientôt six enseignes espagnoles sautèrent de cette tour sur la banquette du rempart et attaquèrent vivement la compagnie du Dauphin qui, surprise à l'improviste, au lieu de résister, prit lâchement la fuite.

Coligny, qui gardait la brèche voisine avec sa compagnie, avait vu la manœuvre des enseignes espagnoles, et les avait gêné le plus qu'il avait pu, en leur envoyant en flanc des arquebusades; mais il n'avait pas été autrement inquiet de voir prendre aux Espagnols ce chemin difficile, parce qu'ils gravissaient la rampe avec beaucoup de peine et qu'il pensait impossible d'être forcé par cet endroit, si la compagnie du Dauphin eût fait résistance. Quel fut son étonnement, lorsqu'on vint lui dire que la brèche était forcée! Il courut aussitôt pour la secourir, disant à un officier qu'il rencontra, nommé Sarragosse: « *Il faut mourir ici, ou repousser l'ennemi!* » Mais pendant qu'il descendait sur le terre-plain du rempart avec

(1) Mémoires de l'Amiral.

sept ou huit hommes, tournant derrière une traverse qui lui avait dérobé ce qui venait de se passer, la courtine de la Tour-Rouge avait été envahie par un grand nombre d'Espagnols, et lorsqu'il y arriva il vit de loin, derrière la plate-forme du Moulin-à-Vent, l'enseigne de la compagnie du Dauphin fuyant avec les autres gens de guerre dans la direction des Jacobins. Au même instant, cerné et assailli, il fut fait prisonnier par un Espagnol nommé Francisque Dias (1).

La perte de cette brèche n'avait point arrêté la défense énergique qui se maintenait sur tous les autres points de l'enceinte, et Coligny raconte lui-même que, du camp espagnol où il fut conduit, il voyait encore long-temps après son frère d'Andelot et de Jarnac combattre sur les brèches confiées à leur garde avec un courage digne d'un meilleur sort. Ces vaillans champions, occupés des assiégeans qu'ils combattaient en face, ne s'aperçurent de l'entrée de l'ennemi dans la ville, que lorsqu'ils furent pris par le dos et attaqués des deux côtés à la fois. Une heure après la prise de la Tour-Rouge, les archers de la ville qui gardaient le rempart de la porte d'Isle (2) luttaient encore avec tant de courage et de désespoir, qu'il fallut rappeler les soldats espagnols occupés au pillage de la ville, pour prendre à revers les braves citoyens qui, ne pouvant croire la ville prise, soutenaient encore vaillamment la lutte sur plusieurs points. La plupart des soldats français et des habitans, surpris par-derrière dans cette affreuse mêlée, furent passés au fil de l'épée et tués sur la brèche même. Les plus élevés en grade furent seuls faits prisonniers. On montrait encore long-temps après, à la poterne Ste.-Pécinne, la place où ces nobles citoyens avaient été égorgés, sur les remparts, au bout de l'allée des Soupirs. Santeuil a immortalisé le courage et l'énergie des citoyens de St.-Quentin dans les vers suivans gravés sur une plaque de marbre, au front de notre Hôtel-de-Ville.

(1) Mémoires de l'Amiral, f°. 267.

(2) M.-S. Bibliothèque de Saint-Quentin, f°. 120.

Bellatrix, i, Roma, tuos nunc objice muros :
Plus defensa manu, plus nostro hæc tincta cruore,
Mœnia laudis habent. Furit hostis et imminet urbi ;
Civis murus erat : satis est sibi civica virtus.
Urbs memor audacis facti dat marmore in isto
Pro patriâ cæsos æternùm vivere cives.

« Va, belliqueuse Rome, oppose-nous maintenant tes » murs ; les nôtres, défendus par nos bras, et teints de notre » sang, sont bien plus illustres..... Nos murs, ce sont nos » Citoyens. »

Hémeré nous raconte un épisode de cette journée, qui fait ressortir autant le courage d'un citoyen de Saint-Quentin, que la clémence d'un officier espagnol. Hubert Ménécier avait, d'un coup de pique, jeté bas un officier espagnol qui montait à une brèche dont il soutenait presque seul la défense. L'Espagnol se relève, revient à la charge, suivi de bon nombre des siens, attaque ce courageux citoyen qui, assailli de toutes parts, finit par être renversé par terre. L'Espagnol, dans un premier moment de colère, le foule aux pieds et lève sur lui son épée ; mais au moment de l'immoler, vaincu par l'énergie même de son adversaire, il le relève et se jette dans ses bras, rendant ainsi hommage au courage malheureux de son ennemi.....

Parmi les capitaines français qui ont succombé dans cette fatale journée, on cite La Fayette, Sallevert, Oger, Vicques, de la Barre, de l'Estang, Gordes. Coligny, d'Andelot, de Jarnac, de Saint-Remy, Rabielin *dit* Humes, de la Garde, de Cuizieux, Moulin, de Breuil, Rambouillet et Saint-Romain, furent faits prisonniers (1).

Saint-Quentin succombait après une lutte glorieuse de près d'un mois : cette ville avait tenu tête pendant dix-sept jours à une armée victorieuse, sans espoir d'être secourue, et avec la seule perspective, au bout de ses efforts, de se sacrifier

(1) De Thou, vol. II^e., f^o. 523.

pour le salut de la France. Détournons les yeux des horreurs qui accompagnèrent le sac de la ville; nous ne pourrions retracer fidèlement les cruautés de toute espèce qui s'y commirent pendant les cinq jours qu'elle fut abandonnée à la fureur d'un ennemi victorieux. Le roi d'Espagne, dont la défense de profaner les choses saintes fut stérile, aurait-il pu obtenir merci pour les malheureux et protection pour les femmes et les vieillards? Pendant cinq jours le sang de ses enfans les plus chers teignit les rues et les maisons de Saint-Quentin sous le fer espagnol; le viol, le pillage, le meurtre et l'incendie régnèrent en maîtres dans toute la ville. Rien ne fut épargné, femmes, enfans, vieillards, moines et religieuses.

Le grand Hôtel-Dieu, appelé dans nos anciens livres *hospitalaria magna*, sis rue de la Sellerie, et occupant le carré de maisons circonscrit par les rues de l'Orfévrerie et de la Vieille-Poissonnerie, fut brûlé et entièrement détruit. Beaucoup d'autres maisons de charité eurent le même sort; nous citerons entre autres les hôpitaux réunis en 1562 à *l'hôpital Buridan*, par suite de la destruction de leurs maisons; *l'hôpital des Belles-Portes*, situé près la porte Saint-Jean; *l'hôpital Notre-Dame*, sis en la rue de la Gréance; *l'hôpital de Lambey*, dans la rue aux Fromages; *l'hôpital de Pontruet*, *l'hôpital de Saint-Antoine*, rue de Ponthoille, *le béguinage des Grenetiers*, *la maison du Séminaire*, rue Sainte-Pécinne.

Les abbayes, couvens et maisons religieuses furent pillés et en partie détruits. Quant aux églises de *Saint-Pierre-au-Canal et de la Toussaint*, qui avaient eu tant à souffrir pendant le siége, elles furent entièrement détruites. L'église collégiale, fort endommagée des boulets qui étaient entrés de tous côtés dans son vaisseau, eut toutes ses vitrines brisées, tant par les projectiles que par les commotions des décharges de l'artillerie (1).

(1) État de visite fait en 1567 par les maçons et charpentiers, sur une requête des chanoines au roi.

M.-S. Delafons, chap. 10. Bibl. de M. Le Serurier.

Les ennemis conquirent un magnifique butin, car Saint-Quentin était le principal entrepôt du commerce de la France avec les Pays-Bas. Les tapisseries du chœur de l'église de Saint-Quentin et celles de la chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville, furent enlevées et transportées à Madrid. On emporta dans les Flandres les trésors des saintes reliques, les cloches des églises et ce qui restait des feuilles de plomb couvrant alors une partie de la collégiale (1). Les ornemens et les vases sacrés furent la part des Anglais. Les manuscrits précieux, les chartes et titres concernant la ville et les établissemens de charité, renfermés depuis un temps immémorial dans la Tour-aux-Archives, située derrière l'Hôtel-de-Ville, furent transportés à Béthune et à Cambrai. Les ecclésiastiques épargnés par le fer ennemi, furent emmenés en captivité, et ce qui restait d'habitans fut expulsé en masse.

Les religieux fugitifs de l'abbaye d'Isle se retirèrent à Vendôme, à Pontoise, à Saint-Thierry-sous-Reims et Berthenicourt (2).

Le roi d'Espagne et le prince de Piémont furent d'autant plus fiers de la prise de Saint-Quentin, que ce succès réparait à leurs yeux l'échec qu'avaient éprouvé leurs armes devant Metz, en 1552. Philippe II y attacha une telle importance qu'il fit bâtir le palais de l'Escurial, à Madrid, en honneur de la bataille Saint-Laurent et de la prise de Saint-Quentin (3).

Ce succès des armes espagnoles répandit dans toute la France une grande consternation; le roi fut vivement con-

(1) Delafons nous apprend que les habitans avaient déjà converti pendant le siége une partie de ce plomb en balles contre les Espagnols.

M.-S. Delafons, chap. 10. Bibl. de M. Le Serurier.

(2) Coll., tome III, f° 236.

(3) On connaît la réponse d'un Français, à qui un Espagnol demandait avec toute la hauteur Castillane, ce qu'il pensait de ce superbe palais : *Je pense qu'il faut avoir eu diablement peur pour avoir fait ce vœu-là.*

trarié de la perte de Saint-Quentin, qui laissait à découvert toute la Picardie. Mais, soutenu par le cardinal de Lorraine, il se montra actif dans le danger, et tout en surveillant les travaux des fortifications de Paris, il ne négligea pas d'envoyer de tous côtés des ordres pressans aux gouverneurs des villes de Guise, La Fère, Péronne, Corbie, pour que ces places fussent mises en état de défense. Le duc de Nevers l'aida à recruter des Suisses, des Allemands; on ordonna la formation de nouveaux corps de gendarmerie et d'infanterie française. On publia partout le royaume, *que tous soldats, gentilshommes ou autres, ayant suivi les armes ou pouvant les suivre, eussent à se retirer à Laon, auprès de M. de Nevers, lieutenant-général du roi, à peine de punitions tant corporelles qu'abolition de noblesse.* Les seigneurs de Saussac, de Villebon et d'Estrées furent chargés de former un camp à Ham; mais ce dernier projet n'eut pas de suite, car le roi Philippe II ayant pris Ham, le 12 septembre, séjourna assez long-temps dans les environs de cette place, dont il faisait relever les fortifications avec celles de St.-Quentin (1), voulant ainsi faire un rempart de ces villes contre la France, pour la défense de son pays d'Artois (2).

Le danger était grand pour le royaume de France, soit que l'ennemi prît le chemin de Compiègne pour marcher sur Paris, soit qu'il se dirigeât par Soissons vers la Champagne, soit qu'il suivît la rivière de Somme vers la Picardie. Heureusement, le roi d'Espagne suivit à la lettre les conseils de l'évêque d'Arras, que nous trouvons exprimés dans une lettre, devant le camp de Ham, datée du 21 septembre 1557,

(1) Pendant les deux années de l'occupation espagnole, les murailles de Saint-Quentin furent relevées, et deux bastions en terre formés en avant du front de Remicourt. Ces bastions ont conservé le nom de *Boulevard du Roi et Boulevard de la Reine*, noms qu'ils devaient à leur origine espagnole.

(2) Belleforest, tome II, f°. 1595.

lettre dans laquelle cet évêque écrit au roi : « Qu'il ne serait » pas prudent de rien tenter contre les Français pendant le » reste de l'année, la saison s'y opposant, aussi bien que » la nature du pays; ce serait compromettre à la fois les » avantages déjà obtenus et la réputation des armes espa- » gnoles. Le mieux serait de se borner à inquiéter l'ennemi » en ravageant et en incendiant son territoire au-delà de la » Somme (1). »

Ce fut ainsi que Philippe employa les plus beaux jours de l'arrière-saison, jusque vers le milieu de l'automne. Il repartit pour Bruxelles, du 15 au 20 octobre, d'où il envoya l'ordre de séparer son armée. Pendant ces lenteurs du roi d'Espagne, le duc de Guise, rappelé d'Italie, venait d'arriver. Sa rentrée en France, dans les premiers jours d'octobre, dissipa la consternation générale qui pesait depuis deux mois sur toute la France; on avait confiance en sa grande capacité. Investi, par le roi, des pouvoirs les plus illimités, il sut les mettre à profit, et, en janvier 1558, la prise de Calais changea complètement la face des affaires. Cette victoire éclatante des armées françaises fut bientôt suivie de la prise des villes de Guines, Thionville, Charlemont, Dunkerque et Bergues St.-Winoc (2). Des conférences entamées entre la France et l'Espagne, à la suite de ce succès de nos armes, aboutirent au traité du Câteau-Cambraisis, et le 18 décembre 1559, Saint-Quentin et Ham étaient évacués et rendus à la France.

(1) Papiers d'Etat du cardinal Granvelle, tome V, f°. 128.
(2) De Thou, vol. II°. f°. 575.

AUTEURS CONSULTÉS

SUR LE SIÉGE DE SAINT-QUENTIN, DE 1557.

1°. *Mémoires de messire Gaspar* DE COLLIGNI, seignevr de Chastillon, admiral de France. Bonaventure et Abraham Elzevier. Leyde, 1643. — 1 vol. in-12.

Bibliothèque de M. Le Serurier.

Ce récit du siége de St.-Quentin, qui est le principal document de l'époque, a été écrit plutôt, par Coligny, comme mémoire justificatif d'un blâme qu'il redoutait de ses ennemis, auprès du roi, que comme un récit impartial des événemens du siége. Les faits sont présentés comme une apologie de sa conduite et expriment une série de plaintes contre tous ses auxiliaires, bourgeois et gens de guerre, sans distinction. Il ne mérite donc pas une confiance illimitée, et, sans engager une dissertation sur divers points fort contestables de ce récit, nous n'avons pas cependant su toujours résister à la tentation, soit de mettre en opposition, soit de réfuter les assertions de l'Amiral, empreintes d'une espèce de partialité. Le récit de Coligny, copié par François de Rabutin dans ses commentaires, et par de Thou, qui l'a analysé dans son histoire, n'a été connu à St.-Quentin qu'après son impression, qui eut lieu au milieu du dix-septième siècle. Les éditions les plus anciennes, citées dans les historiens et qu'on retrouve dans les bibliothèques publiques, sont une édition in-4°. Amsterdam, 1643. — Une autre, petit in-12, faite à Leyde, en 1643, de l'imprimerie de Bonaventure et Abraham Elzevir, et une autre, également in-12, de François Mavger. Paris, 1665 (1). — Une autre de Grenoble, 1669, in-12. Delafons, qui écrivait,

(1) Bibliothèque communale de Saint-Quentin. E. P. N°. 1947.

avant le milieu du dix-septième siècle, l'histoire de Saint-Quentin, n'avait pas connaissance du récit de l'amiral Coligny, puisqu'il donna une relation toute différente des opérations du siége de St.-Quentin, en 1557. Ce généreux citoyen, qui se plaignait vivement de la manière dont l'historien Dupleix défigurait le dévouement de St.-Quentin, ne serait pas resté indifférent aux assertions que le chagrin ou le dépit avait suggérées à l'Amiral. Les maïeurs, jurés et échevins de St.-Quentin, qui protestaient, en 1639, auprès du roi, contre le dire de son historiographe, à l'endroit de St.-Quentin, auraient rectifié les faits allégués par Coligny, alors que la tradition, encore récente, pouvait être invoquée. Il est donc évident que le récit de l'Amiral, imprimé pour la première fois en 1643, n'est parvenu à la connaissance des habitans de St.-Quentin qu'après cette époque, et qu'alors il était déjà difficile de réfuter quelques erreurs de Coligny, et de rendre aux habitans la justice que méritait leur dévouement.

2°. *Copie d'une lettre écrite au roi par l'Amiral*, du camp des ennemis devant Saint-Quentin, après que la place fut rendue, en 1557.

Recueil de Launel. — Paris, 1625. — in-4°.

3°. *Lettre du roi de France* Henri II à la reine d'Angleterre, relative à la bataille de St.-Laurent. — Août 1557.

M.-S. Archives du ministère des affaires étrangères.

4°. *Commentaires des dernières guerres*, en la Gavle Belgiqve, entre Henri, second dv nom, et Charles cinqvièsme, et Philippes son fils, roi d'Espaigne, par François de Rabutin, 1551 à 1558. — Paris, Marc Loqueneulx, 1574. — 1 vol. in-12 de 388 pages.

Cet écrivain a copié le récit de l'amiral de Coligny.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. P. 1521.

5°. *Mémoires du sieur Jean de* Mergey, gentilhomme Champenois, 1554 à 1589. — Ces mémoires sont relatifs à la bataille de Saint-Laurent, 10 août 1557. Ils sont imprimés dans le Panthéon littéraire, choix de chroniques et mémoires

sur l'histoire de France. XVI^e^. siècle. — Buchon. — Paris, 1839.

6°. *Un des chants de l'Araucana*, poème espagnol d'Ercilla, en 35 chants. — L'auteur avait combattu devant Saint-Quentin, dans les rangs de l'armée espagnole.

Paris, bibliothèque nationale, section des imprimés.

7°. *Relation fidèle de la bataille de Saint-Quentin*, au jour de Saint-Laurent, 1557 (en allemand).

Paris, bibliothèque nationale, section des imprimés, in-4°.

8°. *Vüe et plan du siége de Saint-Quentin, en* 1557, dessiné par un *Espagnol*, dédié à Philippe II, roi d'Espagne, avec cette épigraphe : *Gallorvm strages die X augusti. — Expugnatio urbis, die XXVII, eiusdem MDLVII.*

Paris, Bibliothèque nationale, section des estampes.

9°. Autre *vüe et plan du siége de* 1557, dessinés par un *Flamand*, avec cette épigraphe : *Hieronymus Cocq pictor fecit, cvm gratiâ et privilegio. Laet den cock coken en tvosckx visse.*

Bibliothèque nationale, section des estampes.

Ces deux gravures, 8^e^. et 9^e^., sont extrêmement intéressantes; elles présentent la vue de Saint-Quentin, au moment de l'assaut. Le campement des troupes assiégeantes est figuré à vol d'oiseau avec les divers épisodes du siége.

10°. *Le récit de ce qui s'est passé tant au siége de la ville de Saint-Quentin et à la bataille Saint-Laurent, qui y fut donnée, qu'à la prise de la même ville, par Philippe II, roi d'Espagne*, 1557, avec la mention suivante :

« Tous les faits cités au présent récit sont extraits, compilés, mis en ordre, d'après trois manuscrits anciens composés par des auteurs contemporains, savoir :

» 1°. De 1562, par René Tabary, maître des écoles;

» 2°. De 1565, par Victorice Bérat, clerc des chapelles;

» 3°. De 1569, par Médard Frémeau, sacristain-prêtre. »

M.-S. n° 82, cartonné. — Bibliothèque de Saint-Quentin. — in-4°. de 61 pages. E. P. 608.

11°. *Description abrégée du siége et de la prise par assaut*

de la ville de Saint-Quentin, arrivée en l'an mil cinq cent cinquante-sept. M.-S., inscrit en tête du premier registre (1562) de la chambre du conseil (1).

Archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

12°. Documens inédits sur l'histoire de France, *papiers d'état du cardinal* DE GRANVELLE, 6 vol. in-4°, publiés par le ministère de l'instruction publique. — Paris, imprimerie nationale.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. P. 555.

13°. *Plan de la ville de Saint-Quentin, en* 1624, par DESNOYERS.

Paris, bibliothèque nationale, section des estampes.

14°. *Histoire de saint Qventin*, par Claude DELAFONS. — 1627. — 1 vol. in-8° de 414 pages.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. I. 1211.

15°. *Augusta Viromanduorum illustrata, opera Claudii* HEMERCEI. — Paris, 1643. — 1 vol. in-4°. de 377 pages.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. F. 412.

16°. *Histoire du siége, de la bataille et de la prise de Saint-Quentin, en* 1557; extraite des mémoires manuscrits du sieur Quentin DELAFONS, chanoine de Saint-Quentin.

M.-S. de 26 pages, avec corrections et notes en marge. On trouve en tête cette mention : *Ces mémoires datent de* 1648.

Bibliothèque de M. Le Serurier.

17°. *Vue perspective de la ville de Saint-Quentin*, grand tableau peint à l'huile, sur toile, par RICHARD (1650), largeur, 3 mètres 15 centimètres; hauteur, 1 mètre 66 centimètres. — Ce tableau, qui se trouvait dans l'hôtel des Canonniers, a été donné à la ville en 1818 par MM. Thierry, Dufour et Dubois, propriétaires de l'hôtel.

Bibliothèque de Saint-Quentin.

18°. *Histoire universelle de Jacques-Auguste* DE THOU. — 1543 à 1601. — 12 vol. in-4°.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. P. 716.

(1) C'est là sans doute la copie du M.-S. original de René Tabary.

19°. *Mémoire sur la ville et les environs de Saint-Quentin, par l'abbé* PEITAVI, dans le recueil intitulé : *Nouvelles recherches sur la France.*

Paris, 1766. — in-12.

20°. *Plan et vue de la ville de Saint-Quentin*, fait à la plume par LE TELLIER, en 1677, *à l'échelle de* 300 *toises pour le plan et tout ce qui en dépend.*

Bibliothèque de M. de Chauvenet.

21°. *Plan en relief de la ville de Saint-Quentin, fait sur bois*, largeur, 90 centimètres sur un mètre 10 centimètres, à l'échelle de un mètre pour 2,000 mètres.

Musée de la Société académique de Saint-Quentin.

22°. *Veüe de la ville de Saint-Quentin, capitale du Vermandois.* AVELINE fecit. C. P. R., hauteur 20 centimètres ; largeur, 31 centimètres.

Cette vue, qui remonte au 18e. siècle (1), représente la vue perspective de Saint-Quentin, au 17e., prise d'une hauteur située près le chemin de Castres, entre Gauchy et le faubourg d'Isle. C'est la copie du tableau à l'huile, peint par Richard, en 1640 (N°. 17).

23°. *Plan de la ville de Saint-Quentin, en* 1764 ; échelle de 20 toises par pouce.

Archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

24°. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province du Vermandois*, par Louis-Paul COLLIETTE. — Cambrai, 1771. — 3 vol. in-4°.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. F. 416.

25°. *La défense des principales prérogatives de la ville et de l'église de Saint-Quentin*, par Claude BENDIER. — Saint-Quentin, Claude Lequeux, 1671. — feuille in-4°. de 93 pages.

Bibliothèque de Saint-Quentin. B. b. 167.

26°. *Arrêt du* 6 *novembre* 1673, qui exprime le motif suivant : « A cause de la fidélité inviolable des habitans de St.-

(1) Aveline vivait en 1750.

» Quentin qui, en 1557, après une bataille perdue, ont mieux » aimé s'exposer au sac et au pillage de la ville que se rendre » à l'Espagnol. »

Archives de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin.

27°. *Histoire des droits anciens et des prérogatives et franchises de la ville de Saint-Quentin*, par M. Louis Hordret. — Saint-Quentin, F.-T. Hautoy, imprimeur, 1781. — 1 vol in-8°.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. P. 873.

28°. *Dissertation historique et géographique sur Augusta*, ancienne capitale des Vermandois, par l'abbé Belley, au tome XIX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, f°. 671. — in-4°. de 20 pages.

Bibliothèque de Saint-Quentin. E. T. 694.

29°. *Lettre d'un citoyen de Saint-Quentin, à M. Garnier, historiographe du roi.* — Réponse de M. Garnier. — in-4°. de 48 pages.

Deuxième lettre du citoyen M....., de Saint-Quentin. — Hautoy, imprimeur, à Saint-Quentin, 1782. — feuilles in-4°. de 25 pages.

Bibliothèque de M. Ch. Gomart.

30°. *Le siége de Saint-Quentin*, roman patriotique, par M. M***, de Saint-Quentin. — Extrait de la bibliothèque des romans. Janvier 1782. A St.-Quentin, de l'imprimerie de Fouquier-Plomion, 1810. — Un petit vol. in-16 de 51 pages.

31°. *Plan de la ville de Saint-Quentin*, avec ses agrandissemens sur l'emplacement des fortifications cédées à la ville, par décret du 28 avril 1810, levé par MM. Vedie et Pelletier, publié en 1810, à l'échelle de un mètre pour quatre mille mèt. du terrain.

Bibliothèque de Saint-Quentin.

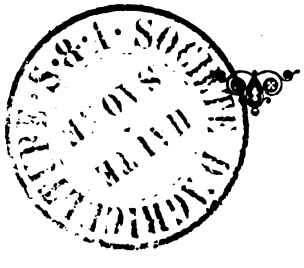

ntin
Siège
Ruelle
Rue du Vieux Cimetière
Rue de la Porte Cimetière
Rue de la Porte Cimetière

UNIV. OF MICH.

DES CONDITIONS DE STABILITÉ

DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN,

Par M. Bénard, Architecte-Ingénieur.

Il est peu de sujets qui soient, autant que celui-ci, dignes à tous égards de fixer votre attention ; son importance propre, son urgence, votre zèle éclairé pour le progrès et la conservation des œuvres de science et d'art, l'amour patriotique que vous avez voué aux grandes choses dont nos pères nous ont légué l'héritage, souvenirs et monumens ; tout me donne l'assurance que vous attacherez la valeur qui lui appartient, à la question dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir ; depuis long-temps déjà il y avait lieu de s'en préoccuper ; à l'heure où je parle, la reculer n'est plus permis ; les savans et les artistes, les ingénieurs et les architectes y sont engagés par un égal intérêt.

Je vais donc essayer de vous signaler l'état actuel de la stabilité de notre église, et de remonter avec vous à ses causes : lorsqu'elles seront bien connues, j'indiquerai quelques-uns des moyens de consolidation auxquels on peut avoir recours.

Messieurs, il importe de démontrer avant tout, que le chœur de l'édifice est totalement sorti de ses conditions normales, car cette proposition ne paraît pas être universellement acceptée. Quelques personnes, et des plus recommandables par l'étendue de leurs connaissances, excipant d'une analogie

lointaine et peu concluante ici, admettent que l'inclinaison des piédroits n'est pas le fait d'un déversement, mais bien l'exécution exacte des plans projetés dès l'origine. — Était-il généralement dans les habitudes des contructeurs gothiques de dresser leurs piédroits hors de la verticale? Peut-on citer une seule cathédrale établie dans ces circonstances inusitées? Ces architectes, dont tous les ouvrages respirent le beau et le savant, ont-il pu concevoir l'idée d'une combinaison à la fois disgracieuse et anti-stable? Non, Messieurs, il n'en a pu être, il n'en a pas été ainsi; il est possible que, dans certaines églises, les piédroits soient doués d'un fruit; ces églises, je ne les ai pas rencontrées; mais si le fruit excède de 0 m. 12 c. à 0 m. 15 c., il y a lieu de croire qu'il faut l'attribuer à un tassement; et d'ailleurs, elles sont toujours rétrécies dans leurs dimensions, et sous le rapport de la hauteur comme aussi sans doute sous celui du style, elles ne sont en rien comparables à nos immenses basiliques. Et puis, un fruit sur le parement d'un mur implique un fruit ou une verticalité sur le parement opposé. De ce qu'un mur à paremens droits est déversé, peut-on dire qu'il présente un fruit d'un côté, s'il penche de l'autre, suivant la même inclinaison? — Il y a plus : admettons pour un instant qu'un constructeur bizarre ait songé à incliner les piédroits du côté où les sollicite déjà la poussée de la voûte, comme si cette force ne tendait pas suffisamment au renversement, et qu'il ait voulu y ajouter celle qui provient de la composante horizontale du poids même du pilier (ce qui en passant est contradictoire à toutes les notions de stabilité), n'aurait-il pas au moins à l'extérieur disposé ses arcs-boutans de telle sorte, que leur réalisation neutralisât l'effort d'écartement des naissances? Et pourtant, il n'en est rien, le pilastre des arcs-boutans, malgré les nombreuses réparations qu'il a reçues de siècle en siècle, accuse aussi un déversement, et, chose remarquable, les deux coussinets de l'arc en décharge, dénotent une disjonction. Si l'on suppose au contraire que les piédroits du grand berceau aient

été verticaux à l'origine, tout rentre dans l'ordre, tout est fictionel. — Allons plus loin : en outre de ce déversement dans le sens vertical, un mouvement s'est opéré dans le sens horizontal : les lignes de niveau sont infléchies, elles se courbent de travée en travée, c'est-à-dire que les paremens du chœur font ventre vers l'extérieur, depuis les voûtes des contre-nefs jusqu'au couronnement, dans le sens de la hauteur; et de l'une à l'autre croisée dans le sens de la longueur; c'est à ce double mouvement qu'il faut attribuer les tassemens, les lézardes, les dénivellations si appréciables et si significatives dans toute cette partie de l'édifice.

Ici, messieurs, il importe de faire une remarque qui va jeter un jour nouveau sur la question et nous guider dans sa solution : c'est que le chœur et la grande croisée sont les seules parties du vaisseau qui aient subi cette dislocation; l'abside et la nef se sont parfaitement maintenues dans leurs conditions primitives. Il faut s'expliquer la singularité de ces circonstances. Il paraît en effet singulier au prime-abord, que l'abside dont l'architecture est tout aussi hardie que celle du chœur (avant qu'on ait repris ce dernier en sous-œuvre), se soit préservée de toute altération, tandis que celui-ci ait été si étrangement déformé, les mêmes plans ayant été suivis pour l'un et pour l'autre.

Pour bien nous rendre compte de la manière dont les choses se passent dans un système pareil à celui de l'édifice qui nous occupe, nous sommes conduits à nous rappeler en quelques mots les lois générales de l'équilibre des voûtes en berceau.

D'après les recherches de M. l'ingénieur Méry, dont je ne prétends pas ici vous développer les théories, mais dont je vais seulement avoir l'honneur de vous énoncer les résultats, tous les voussoirs d'un appareil en berceau sont soumis chacun à trois forces, leur poids, et les réactions des deux voisins; si l'on cherche sur chaque joint le point de passage de la résultante des pressions qui s'y exercent, et si l'on réunit tous ces points, on détermine une courbe qu'il a nom-

mée *courbe des pressions*. Pour l'équilibre, il faut que cette courbe, dont le premier élément à la clé est horizontal, ne sorte nulle part des lignes d'intrados et d'extrados; pour la stabilité, il faut qu'elle ne s'en approche pas au-delà de certaines limites qu'on peut toujours assigner d'avance, quand on connaît les circonstances de la construction, la forme de la voûte et la nature des matériaux. Assurément, les gothiques ignoraient les lois précises de cette théorie, puisqu'elle est fondée sur des notions algébriques qui ne nous sont acquises que depuis deux siècles, seulement, ils en avaient merveilleusement l'instinct, ils s'arrangeaient de telle sorte que tous leurs appareils sont en décharge; en d'autres termes, tous les efforts exercés dans leurs constructions, se composent en résultantes qui cheminent suivant certains axes, et ces axes portent la somme des pressions, pour l'allégement du reste; il leur a donc suffi de concentrer sur ces lignes privilégiées, le luxe des matériaux résistans et bien appareillés; en soutirant ainsi par ces conducteurs de réactions la totalité de poussées, le reste n'est plus soumis à aucune fatigue; on peut donc y pratiquer des évidemens de toutes formes ou y jeter des maçonneries de remplissage; voilà pourquoi, et encore à raison du profil ogival, le plus stable de tous les tracés des voûtes; voilà pourquoi, dis-je, ces énormes baies tout à jour et ces douelles non moins énormes, dont les arêtes sont enveloppées de pierrailles ou plâtras; c'est pour cette cause qu'avec un cube *minimum* de matériaux, les gothiques ont dressé des édifices si démesurés dans les trois dimensions.

Appliquons actuellement la théorie des courbes de pression à l'appareil ogival du chœur, armé de ses arcs-boutans. Pour la stabilité de la grande voûte, la courbe doit y suivre la marche déterminée par celle des pressions, mais cette courbe sort suivant une direction oblique, elle doit donc, abandonnée à elle-même, tomber en entraînant son piédroit à la renverse. Il est bien entendu, messieurs, que nous sup-

posons la voûte en équilibre, tendante à se renverser, mais non encore en marche; si nous prenons les deux composantes, la première n'influera en rien sur la chute du piédroit, et si nous trouvons moyen de neutraliser la seconde, la voûte doit persister. Dans tout ce que nous disons, nous supposons que toutes les maçonneries soient reliées par un mortier bien adhérent, et que chaque membre du système se comporte d'une pièce comme un seul bloc; pour que l'équilibre se maintienne, il faut que l'arc-boutant contre-balance la poussée; en traçant la courbe des pressions dans chacun des bras, nous voyons que chacune d'elles sort du massif, ce qui nous indique que le contrefort est trop léger; mais comme d'une part il n'est pas possible d'augmenter sa masse, à raison de la minceur de la colonne subjacente qui lui sert de siége, et comme de l'autre part il faut qu'il reste vertical, nous sommes obligés de l'appuyer lui-même par un second arc-boutant. Ici l'édifice nous donne toute latitude pour sa solidité; le mur de refend des chapelles sera la base naturelle de ce contrefort, et nous sommes maîtres de lui appliquer un poids qui annule les deux composantes. Mais si, par malheur, il arrive que ce dernier arc-boutant soit trop faible, alors toutes les contre-poussées fléchiront sous l'excès de la première réaction, tous les pilastres se déverseront de proche en proche, et un nouvel accident en sera la conséquence; ce sera la tendance du chapiteau à marcher en dedans, parce que la poussée de la voûte latérale sera aidée de la réaction oblique du piédroit, au lieu d'être combattue par son poids vertical comme elle l'était avant la rupture de l'équilibre normal.

Ces lois fondamentales étant admises, rien n'est plus simple, messieurs, que d'expliquer pourquoi l'édifice s'est comporté comme nous voyons qu'il l'a fait.

Au commencement du XII^e^ siècle, date de la construction de l'abside, l'art ogival atteignait son apogée de hardiesse et de perfection; des difficultés inouïes étaient vaincues ou tournées avec un génie qui tient du merveilleux; ce système des

décharges, voûtes de rejètement appuyées sur grand berceau, grand berceau appuyé sur piédroits, piédroits sur arcs-boutans, arcs-boutans sur contre-forts, contreforts sur nefs latérales, baies sillonnées de nervures, poussées de toutes directions, neutralisées les unes par les autres et conduites où l'on voulait par des routes assignées d'avance, c'était si neuf, si beau, si supérieur à toute la mécanique des maçonneries précédentes! Quel éternel sujet de recherches et d'admiration pour tous les architectes! Qu'ils étudient l'abside, et ils y retrouveront les traces d'une science qui, jusqu'en ces derniers temps était perdue pour eux. Oui, messieurs, lorsqu'on parcourt du regard ces piliers si minces, ces meneaux et ces arètes si frêles, ces arcs-boutans si déliés, tous ces appareils portant des masses de pierres suspendues à 43 mètres de hauteur, on ne peut se soustraire à un sentiment d'effroi? Qu'on se rassure, une circonstance heureuse vient apporter à ce morceau une condition de durée presqu'indéfinie, c'est son plan polygonal; grâce à cette disposition, les poussées de la voûte supérieure divergent en rayonnant du centre aux sommets du demi-dodécagonne, et chacune d'elles n'est qu'un septième de la poussée totale : grâce à elle encore, les contre-poussées du bas-côté de pourtour viennent s'appuyer contre les mêmes sommets, et produire un effet identique à celui du muraillement intérieur d'un puits destiné à maintenir la pression des terres. Tout le monde sait d'ailleurs qu'un mur en contour polygonal très-mince, comme un paravent, est stable dans des circonstances où un mur rectiligne, en tout pareil du reste, n'offrirait aucune sécurité.

Mais lorsqu'on voulut continuer dans le chœur les mêmes élévations, les conditions devenaient bien différentes : d'abord, les travées étant plus larges, et par conséquent les points d'appui de la grande voûte plus rares, les efforts étaient plus énergiques en ces points; et puis, l'appareil des douelles était en berceau, d'où résultait le parallélisme de ces efforts, et leur accroissement relativement à ceux développés dans l'ab-

side, dans le rapport de 1 à 3 ou 4; on le prévit bien, et l'on jugea qu'il fallait accroître la résistance empruntée aux arcs-boutans. Vous savez, Messieurs, le parti qu'on adopta : à l'abside, il avait suffi d'une seule série de contre-forts pour assurer la stabilité ; ici, on renforça la série homologue par une seconde ligne, parallèle à la première, c'est-à-dire que les contre-forts marchent par couple; et, pour prévenir le renversement latéral de ces couples, on les relia carrément par des arcs transversaux. Les constructeurs, dans leur sublime élan, semblent avoir voulu, autant que possible, dépouiller la pierre de sa substance, et la spiritualiser pour ainsi dire. Ils l'évidèrent jusqu'aux limites qui séparent le réel de l'idéal. Mais si l'inspiration peut concevoir des prodiges de génie, la pierre ne peut cesser d'être matière, et suivre si loin l'enthousiasme des inspirés ; elle a ses lois fatales auxquelles on ne peut la soustraire et auxquelles il faut qu'elle obéisse; elle ne leur a que trop bien obéi. A peine le chœur était-il achevé, à peine cette voûte immense était-elle livrée aux efforts déterminés par son poids, que ces efforts, supérieurs aux résistances, tendaient à l'affaissement de la clef, et à l'écartement des naissances. Ce mouvement dut être assez lent à se produire; mais lorsqu'une fois il eut acquis une certaine puissance vive, il marcha en progression géométrique, tandis que les temps correspondans s'écoulaient en progression arithmétique. C'est le *vires acquirit eundo* : plus un édifice s'écarte des conditions de la stabilité, plus il tend à s'en écarter, parce que les efforts destructeurs croissent sans cesse, en même temps que décroissent les efforts résistans. C'est par ces raisons, Messieurs, qu'un siècle et demi après l'achèvement du chœur, sa structure s'était déjà déjetée *presque* aussi violemment que nous le voyons aujourd'hui. Je dis *presque*, parce que je crois que ce déjètement n'avait pas, dès cette époque, atteint son *maximum*; il ne l'a pas atteint encore, car ce *maximum* c'est la chute. Théoriquement, c'est de toute évidence; et je l'ai démontré tout-à-l'heure; expérimentalement, c'est encore vrai.

S'il en était autrement, si, comme on l'a dit quelquefois, la déviation s'était opérée complétement dès l'origine, sans avoir fait depuis aucun progrès, d'où viendraient ces lézardes dans les paremens, ces cassures dans les butées des arcs, toutes dégradations qui n'auraient pu se produire une fois que l'édifice se serait tassé dans sa seconde assiette, et qu'on n'aurait pas manqué de réparer à chacune des restaurations partielles que l'édifice a subies depuis, et surtout à une époque où il était à peine construit jusqu'à moitié; tandis qu'au contraire il est accusé qu'après chaque réparation, des dislocations se révèlent à nouveau; c'est donc nécessairement que la déviation se propage encore; et d'ailleurs, pour en compléter la certitude, nous n'avons qu'à exposer les divers remèdes qu'on imagina successivement pour la combattre. En effet, après 150 ans de durée, on devait croire que le tassement avait atteint ses limites, puisque dans l'hypothèse que je cite pour la combattre, il aurait cessé d'augmenter; et pourtant, il n'en était rien, car, au contraire, on s'en alarma sérieusement. L'embarras était grand, Messieurs, et vous voyez que nous ne sommes pas les premiers qu'il ait préoccupés. Il y a du bon et du mauvais, du trop et du trop peu dans les réparations qu'on résolut d'appliquer; l'idée sous laquelle elles furent conçues était qu'il fallait tout consolider du bas en haut. On épaissit les piliers des contre-nefs, et on fut conduit par là à rétrécir la portée des voûtes; il fallut donc en fausser le profil si pur et si harmonieux pour les rendre boiteuses; on murailla les travées, on épaissit également à l'extérieur les piédroits de la grande voûte, on ajouta des bras à gauche et à droite. Eh bien! Messieurs, en vertu des données que j'ai exposées tout-à-l'heure, nous pouvons apprécier la valeur de ces restaurations. La seule cause de déversement dérivant de l'excès de la poussée sur la résistance des contre-forts extrêmes, il n'y avait qu'un bien faible intérêt à consolider la base; assurément qu'elle est actuellement plus stable, mais elle n'avait pas besoin de cet excès de stabilité, car elle est indépendante

des réactions du sommet; aussi je crois que c'est plutôt pour servir de fondement aux surépaississemens des piédroits supérieurs qu'on a accolé cette maçonnerie aux piliers du rez-de-chaussée. Aucun livre n'en donne atteinte; mais il me paraît que c'était là le but réel des constructeurs; dans ce sens, on peut l'excuser, sinon, c'eût été insignifiant. Les bras ajoutés aux arcs-boutans sont une excellente chose aussi; seulement j'aurais voulu à droite aussi bien qu'à gauche un arc en décharge. Voilà ce qu'il y a de bon; ce qu'il y a de mauvais provient d'insuffisance ou d'excès; l'excessif, ce sont les murailles qui enveloppent le chœur, et dont le but est réellement nul; l'insuffisant, c'est d'avoir laissé notre contre-fort extrême, ce contre-fort en qui réside exclusivement la résistance à la poussée, de l'avoir laissé dénué du poids qui lui est nécessaire pour la stabilité.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, cette restauration arrivait à propos, car sans elle, notre église suivait l'exemple de celle de Beauvais, qui tomba trois fois sur place. Le mouvement fut contenu, non que j'entende dire qu'il fut arrêté complétement, comme on s'en flatta un instant, mais il subit un ralentissement considérable; toutefois, ce ralentissement, par l'accumulation des années, n'en produisit pas moins inexorablement ses effets. Plus tard encore, au XV^e^. siècle, lorsqu'on s'occupa de l'érection de la nef, les constructeurs avaient toujours présent aux yeux le grave accident qui nous préoccupe. Cet enseignement ne fut pas perdu pour eux; et puis, il faut tout dire, la foi s'éteignait, les aspirations sublimes se retiraient de leurs œuvres; leur art enfin commençait à descendre sa contre-pente; de l'excès d'audace, ils tombèrent dans celui de prudence; non qu'ils fussent déjà pusillanimes; la nef est un chef-d'œuvre de grandeur et de virilité, mais on y sent que l'artiste doute, il prend ses précautions. Cet ouvrage est encore étonnant, mais c'est par sa masse, *mole suâ stat*; les lignes sont nettes, larges, fermes; mais il leur faut de quoi s'appuyer. Les piliers ont un volume quadruple de celui du

chœur ; un fruit de 0 m. 006 m. à 0 m. 008 m. sur toutes les faces ajoute encore à leur assiette ; les arcs-boutans sont d'une puissance indestructible. Cette partie de l'édifice nous tranquillise pour long-temps.

Mais entre la nef et le chœur, nous trouvons la croisée, lieu d'intersection des deux grands vaisseaux ; là encore, nous observons une grande déviation ; ce n'est pourtant pas la masse du pilier qui fait défaut, puisque leur périmètre excède 8 m. ; en outre l'équerre des paremens semble y favoriser la stabilité, mais la grande voûte de pénétration, à raison de son excessive ouverture, pousse les piliers au vide par le sommet de dedans en dehors suivant les diagonales, et les vastes baies évidées des derrières n'offrent en ces points aucune résistance à la poussée ; en outre, comme conséquence inévitable, les quatre arètes des bas-côtés poussent ces mêmes piliers par leur milieu de dehors en dedans suivant les mêmes diagonales, parce que la composante horizontale du poids vient en auxiliaire à l'effort de ces arètes. Ajoutons que ce morceau est transitoire entre le chœur et la nef, et nous comprendrons pourquoi il partage et le peu de solidité du premier et le peu de légèreté de la seconde. Cependant, le mouvement des voûtes du chœur poursuivait en silence sa marche fatale. Après une longue insouciance, un jour on se réveilla avec crainte : on entrevoyait encore de grandes dépenses pour maîtriser le déversement, on ne savait que faire : il fallait aviser ; enfin, on imagina de chaîner par ces tirans en fer qui vont de tête à tête de piliers ; excellente ressource lorsqu'elle n'est que provisoire, détestable lorsqu'on la veut rendre permanente. C'était facile à trouver, économique, on se croyait cette fois tiré d'affaire ; grâce à eux, il est vrai, les naissances cessèrent de s'écarter ; mais ces tirans, soumis à un puissant effort de traction, devaient finir par se fatiguer, si excellente que fût la qualité du fer. Aujourd'hui que l'art de la métallurgie est si avancé, nous savons que néanmoins une barre tirée par les deux bouts ne peut avoir qu'une résistance limitée ; un fer

bien corroyé et dont les molécules sont dans un état d'agrégation parfaitement homogène offrira sans doute une grande sécurité à l'origine; mais il devient tout autre au bout d'un certain nombre d'années: ses molécules changent de qualité et de position relative. L'action chimique de l'air, ses vibrations, ses variations de température et d'autres circonstances déterminent ces modifications fâcheuses. Arrive enfin un moment où il se rompt; c'est ce que je prévoyais malheureusement depuis quelques années, c'est ce qui vient d'arriver. On me disait ces jours derniers qu'encore bien que le fer se fût brisé, ce n'était pas à la traction qu'il fallait attribuer cette cassure, attendu qu'on n'avait observé aucun accroissement dans la déviation. Je crois qu'on se trompe; car il ne faut pas conclure qu'il n'y a pas de tirage parce qu'il n'y a pas d'écartement; c'est au contraire par le tirage que l'écartement est maintenu; lorsqu'on mesure l'excessif renversement des piliers, on ne peut dire qu'il ne tende pas plus que jamais à augmenter. A-t-on déjà vu quelque part une barre de fer d'un pareil échantillon se rompre spontanément, sans aucun effort?

C'est là un grave symptôme, Messieurs; car dans ces circonstances il y a tout à craindre que les tirans qui font suite à celui-là, recevant de sa rupture un accroissement de traction, ne suivent son exemple de proche en proche. En attendant, je crois qu'il faut se hâter de le remplacer; mais dans tous les cas, ce ne peut être que provisoirement; car une construction considérable comme une cathédrale, et dont la durée doit être pour ainsi dire indéfinie, ne peut reposer sur des appuis aussi précaires que ces tirans. Veuillez remarquer, Messieurs, que je n'entends pas proscrire le chaînage des édifices; une chaîne est un excellent appareil de liaison entre des murs stables, dans la crainte qu'ils ne s'écartent; elle n'agit pas réellement, elle est toujours prête à agir; ici, c'est tout autre chose: c'est un écartement déjà très-prononcé qu'on veut combattre; l'effort transmis à la chaîne est énorme, la chaîne est donc vicieuse si elle doit persister; et l'on peut dire en

général que, dans les édifices de cet ordre, tous les matériaux doivent agir par pression, jamais par traction; on sait comment se comporte la pierre ou le métal sous une pression donnée, on ne peut jamais répondre de la résistance d'une barre de fer soumise indéfiniment à une traction inconnue.

Je pense, Messieurs, que ce rapide aperçu donne une idée suffisamment exacte des causes qui ont dû amener la collégiale dans l'état où nous la voyons; il nous apprend encore que c'est du chœur seul que nous avons à nous inquiéter; là seulement, il faut chercher les remèdes à appliquer et les moyens d'appliquer ces remèdes; ils sont urgens en effet, et je n'ai pas besoin de vous faire voir qu'aujourd'hui le mal atteint sa dernière période, il n'est que trop visible par lui-même, la situation de l'église est alarmante; à un autre âge, on aurait cru à un secours miraculeux. Vous êtes frappés des ravages que ce travail intestin et irrésistible a répandus partout, je n'exagère rien, car ces surplombs, ces gauchissemens, ces fissures, cette désagrégation générale et incessante en sont de douloureux témoignages. Demandons-nous donc :

A Quels remèdes faut-il recourir?

En théorie, Messieurs, ils sont bien simples; il n'y a qu'à se servir des notions que j'ai eu l'honneur de vous rappeler il y a un instant, relativement à l'équilibre des voûtes ogivales.

On devra, sur une grande échelle, tracer l'épure exacte d'une moitié de la voûte pour deux travées consécutives; on en connaîtra donc la portée, la flèche, l'épaisseur et le poids; on construira la courbe des pressions par la théorie des momens; on déterminera la réaction horizontale de la demi-voûte symétrique à la clé et la réaction oblique à la naissance; on prendra la composante horizontale de cette réaction; on saura donc à quelle contre-poussée les arcs-boutans devront faire équilibre.

Avant d'aller plus loin, il y a encore une circonstance à mettre en ligne de compte, c'est le ventre des piédroits, livrés

à eux-mêmes sur une hauteur considérable, surtout ceux du côté droit; il faut s'y fier d'autant moins que, malgré le rejointoyement des paremens, exact en apparence, il y a lieu de craindre que le mortier intérieur ne soit mauvais, ce n'est pourtant qu'une probabilité, tirée par analogie avec ce qui se passe dans la nef. Là, en effet, les mortiers sont désagrégés, pulvérulens, friables sous le doigt, et les joints ont jusqu'à 0 m. 028 m. d'épaisseur, de sorte qu'on peut dire que c'est dans la masse même des matériaux et non dans la liaison empruntée aux cimens, que cette partie du monument puise toute sa solidité; il importe donc beaucoup à mon sens de venir épauler les piédroits du chœur vers le maximum de leur flèche par un troisième arc, dans la première série des arcs-boutans et par un deuxième arc dans la seconde série. Ces arcs, n'ayant d'autre destination que de s'opposer à une plus grande flexion des piliers, n'auraient qu'un effort insignifiant à supporter, et l'on pourrait les réduire à une faible section.

Arrivés là, et si nous observons que les arcs ne servent qu'à transmettre la pression, et ne l'équilibrent point par eux-mêmes, nous voyons que c'est aux contreforts qu'il faut demander les points d'appui, c'est en vertu de leur poids surtout que ces contreforts agissent; ce poids, je l'ai démontré insuffisant; et comme, en définitive, toutes les poussées se reportent sur ceux de la deuxième série, c'est donc à ces derniers qu'il faut appliquer un poids plus considérable. Mais quel sera ce poids? De combien devra-t-il surpasser celui qu'ils possèdent aujourd'hui? Nous livrerons-nous aux mêmes hasards que les constructeurs primitifs? Il y a un grave intérêt à s'éclairer à cet égard. Si, d'un côté, ce poids est encore trop faible, nous n'aurons rien gagné à notre travail; si, de l'autre côté, ce poids est excessif, nous tomberons dans deux inconvéniens également fâcheux, l'un au point de vue de l'économie, l'autre au point de vue de l'art; le premier sera d'entraîner dans une dépense purement perdue de matériaux,

et le second de rendre la construction trop massive et de la mettre en contre-sens avec le style général du vaisseau. Eh bien! Messieurs, rien n'est encore plus simple que de déterminer rigoureusement le poids et le volume de ces contre-forts ; nous n'avons qu'à dire qu'il faut que le système des deux arcs-boutans avec la demi-voûte soit en équilibre stable.

Donc on tracera la courbe des pressions dans les deux bras du premier arc-boutant, on en déduira la composante horizontale, obtenue par la combinaison des deux résultantes; on fera ensuite la même chose pour le bras additionnel, en cherchant la réaction horizontale qui résulte virtuellement de son poids et de son profil; on suivra une marche en tout pareille pour les deux bras du second arc-boutant, et l'on calculera les dimensions que doit avoir le contrefort, afin que la courbe ne passe pas à une grande distance de l'arête extérieure de sa base, et qu'elle soit telle qu'en supposant les 2/3 de la pression totale, répartis sur la maçonnerie, le contrefort puisse porter avant de commencer à s'écraser, dix fois la même charge rapportée à l'unité de surface.

Il n'y a pas autre chose à faire pour dresser le projet de restauration, car on sera sûr que, dans ces conditions, l'édifice sera nécessairement stable; il va sans dire qu'on aura par avance étudié avec soin l'architecture générale du chœur, qu'on se sera initié à la pensée qui l'a créé, et qu'on reproduira religieusement sur le contrefort le caractère du monument. Ce que je dis pour l'un des six arcs-boutans, s'applique en son entier pour tous les autres.

Je crois que, dans les quatre angles extérieurs de la grande croisée, il y aurait également intérêt à épauler les piédroits de la voûte de pénétration par des arcs en décharge : les contreforts actuels me paraissent assez robustes pour en supporter la réaction, sans qu'il soit besoin d'ajouter à leur masse.

Il y aurait bien encore à signaler des dégradations nombreuses dans les grandes voûtes, et notamment à l'aile latérale de droite qui sépare le chœur de l'abside; là surtout, le

mortier s'est désagrégé, et tous les joints sont à nu ; ces dégradations, dues en majeure partie, je crois, aux infiltrations des eaux par le mauvais état dans lequel la toiture est si long-temps restée, sont plus effrayantes à l'œil que graves en réalité, car la minceur des appareils, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer avec vous, en rend les réparations peu dispendieuses ; seulement, il y a danger réel de chute, et si quelques pierres se détachaient, tout le panneau serait entraîné, puisque son soutènement ne se conserve que par la pression réciproque des voussoirs.

Mais il n'en est plus de même, si nous portons nos regards dans les appareils extérieurs du chœur, encore bien que depuis quelques années nous ayons beaucoup fait pour leur consolidation, plusieurs contreforts et arcs en décharge sont dans un désolant état de délabrement, descellement des joints, épaufrures des arêtes, tout concourt à en exiger la restauration immédiate.

Pour me résumer, Messieurs, je pense qu'il importe au plus haut degré d'appliquer les travaux de réparations aux voûtes crevassées, et à tout le système des arcs-boutans du chœur, si l'on est obligé de reconstruire quelques-uns d'entre eux, il y aurait danger de laisser pendant le temps de la réédification la voûte abandonnée aux efforts qui tendent à l'ouvrir plus encore, on pourra y remédier par l'appareil suivant : Imaginez des poutres armées en charpente suivant la forme d'un solide d'égale résistance, afin qu'elles soient également fatiguées en chacun de leurs points ; ces poutres marcheront par paires, chaque paire embrassera un pilier à droite et à gauche de chaque arc-boutant, des entretoises posées carrément sur ces poutres, recevront les abouts de tirans en fer destinés à maintenir momentanément la poussée, pour éviter d'affaiblir les piédroits en les trouant, certains passeront dans l'évidement des vitraux. Quand les piliers seront ainsi assujétis, on démolira en toute hâte ; les épures auront été tracées, les pierres appareillées au chantier, et l'on

procédera de suite au levage des nouveaux arcs-boutans; on démontera toutes les charpentes, on supprimera tous les tirans, et si les constructions ont été faites avec de bons matériaux, on aura toute sécurité pour la durée indéfinie de l'ouvrage.

Pardonnez-moi d'avoir tenu si long-temps votre attention fixée sur ce sujet; c'est qu'il est vraiment capital. Pourquoi faut-il que notre église soit au premier rang parmi les cathédrales qui exigent ces remèdes souverains, sans lesquels je ne crois pas qu'elle puisse se sauver d'une ruine imminente? devons-nous nous accuser nous-mêmes? je n'ose dire non; car depuis quelques années le mal s'est accru au-delà de ce qu'on imaginerait, et les réparations partielles que nous avons exécutées ont été timides et appliquées souvent à côté; je n'ose non plus dire oui, car c'était il y a un siècle qu'il fallait combattre le mal, et ne pas suivre une marche qu'on peut traduire par ces mots : nos enfans feront ce qu'ils pourront. Ce que nous pourrons, Messieurs, c'est ce que nous voudrons; si nos pères ont été animés d'une assez grande énergie pour construire un édifice aussi magnifique, nous ne souffrirons pas que nos neveux nous accusent de n'avoir pas su le leur conserver; la pensée des peuples peut se modifier, mais leur caractère doit rester intact, sinon, malheur à eux! c'est qu'ils déclinent. Que la pensée du moyen-âge soit religieuse, que la nôtre soit sceptique, c'est possible, mais son caractère est encore le nôtre; nous aimons toujours ce qui est beau, grand, et national! Si la majesté des arts du moyen-âge atteste qu'à cette époque déjà la France menait la tête de la civilisation, nous n'entendons pas qu'elle descende de ce rang pour lequel Dieu l'a prédestinée; et ce qui le prouve, Messieurs, c'est ce besoin de nous retremper aux sources fécondes qu'elle a ouvertes; c'est cette ardeur avec laquelle nous étudions, nous restaurons les édifices gothiques, ces augustes interprètes de notre passé. Cette collégiale, à laquelle Charlemagne et saint Louis sont venus apporter leur

pierre, sous les arceaux de laquelle ils se sont agenouillés, ne peut rester sous le coup d'une ruine imminente. Ce n'est plus le moment de s'affliger ou de discuter, il faut agir, sans retard, et avec vigueur; il y a quelques mois, un habile architecte vous l'a dit : si vous différez, les dépenses croîtront dans une proportion énorme, car ses ravages s'aggravent tous les jours. Qui sait si bientôt même il n'y aurait plus d'autre remède que de rebâtir intégralement le chœur? Voulez-vous laisser indéfiniment suspendue sur la tête des citoyens cette menace de chute? Faudra-t-il déserter l'église, en condamner les portes, et attendre la catastrophe?

La commune est sans ressources, sa caisse est épuisée; est-ce une raison? Se peut-il que l'existence d'une cathédrale soit subordonnée à la richesse d'une ville? L'édifice est-il Saint-Quentinois où est-il national? Pensez-vous que ce cri : Une grande basilique va crouler, ne trouvera plus d'écho dans notre France? Ne nous décourageons pas, adressons-nous à la fortune publique, exposons sérieusement, sans exagération (il n'en est pas besoin) l'état de l'édifice pendant qu'il n'est pas encore désespéré; mais il n'attendra pas, il suit sa loi fatale. Qu'attendons-nous donc?

Vous surtout, Messieurs, qui, par votre caractère, vos fonctions, vos talens, avez su vous faire dans la cité une juste place d'initiative, c'est à vous que les habitans ont le droit d'en demander davantage, réunissez vos efforts, et j'ose dire que la cause du monument sera gagnée.

LECTURES

FAITES A LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1848,

Qui n'ont pu être imprimées dans ce Recueil.

1°. *Description des bas-reliefs du martyre de saint Quentin, qui ornaient le pourtour du chœur de la Collégiale de Saint-Quentin;* par M. Ch. GOMART, membre résidant.

2°. Rapport de M. BASTIE, membre résidant, sur l'ouvrage de M. Henri Martin, intitulé : *De la France, de son génie et de ses destinées.*

3°. *Du travail des enfans dans les manufactures;* par M. BAUCHART-DEMAROLLE, membre résidant.

4°. Rapport sur l'ouvrage de M. BASTIE. *La démocratie et la religion;* par M. G. Demoulin, membre résidant.

5°. Rapport sur le même ouvrage; par M. BONNET, membre résidant.

6°. *Essai philosophique sur la formation et le développement de la langue française;* par M. Ch. DAUDVILLE, membre résidant.

7°. *De la littérature française,* depuis son origine jusqu'au VIII^e^. siècle; par M. HÉRÉ, membre résidant.

TROISIÈME SECTION.

INDUSTRIE.

SOCIETÉ DE PRÉVOYANCE

ET

DE SECOURS MUTUELS.

STATUTS.

Rapporteur, M. Aug. DUFOUR.

Au mois de décembre 1847, la Société académique de Saint-Quentin, adoptant les conclusions d'un mémoire qui lui avait été présenté par l'un de ses Membres, sur les sociétés de secours mutuels, sur leur incontestable utilité et leur organisation, a chargé une commission du soin de formuler les statuts d'une association de prévoyance, applicable aux ouvriers de Saint-Quentin.

Cette commission se composait de MM. Bauchart-Demarolle, Charles Lemaire, Bonnet, Quentin Bauchart,

Leclerc-Cambronne, Charles Serret, Auguste Dufour, rapporteur.

La Commission, pour rendre ce travail aussi prompt et aussi complet que possible, a dû nécessairement s'entourer des documens qui existaient déjà, étudier les statuts des nombreuses Sociétés mutuelles qui, dans des conditions plus ou moins vitales, plus ou moins rationnelles, fonctionnaient depuis un certain nombre d'années.

Elle a principalement consulté les statuts des Sociétés de Metz et de Nantes, de la Société protestante de Paris, et *surtout* l'excellent ouvrage de M. de Boutteville. (Quelques-uns des articles des présens statuts, ceux qui touchent aux détails d'organisation, ont été extraits, *en entier*, du traité de M. de Boutteville.)

La Commission a voulu surtout que ces statuts fussent l'expression fidèle des principes posés dans le mémoire adopté par la Société académique, et c'est sous ce point de vue qu'ils diffèrent essentiellement des statuts qu'elle a consultés.

PREMIERE PARTIE.

DISPOSITIONS FONDAMENTALES.

ARTICLE PREMIER. — La Société a pour unique objet d'assurer aux membres qui la composent les ressources dont ils peuvent avoir besoin lorsque des maladies, des accidents, ou la vieillesse, les privent des moyens d'existence qu'ils trouvaient dans leur travail.

La Société, en donnant à ses membres des habitudes d'ordre, d'économie, de prévoyance, en les appelant à jouir des bien-

faits d'une mutualité sagement organisée, se propose ainsi de les unir par les liens d'une bienveillante confraternité, et de leur faire apprécier les avantages d'une association qui leur assure des secours dont ils seraient privés s'ils vivaient dans l'isolement.

Pour atteindre ce but, la Société, au moyen de subventions mensuelles, donne à chacun de ses membres :

1°. Des secours en cas de maladie ou d'infirmités ;

2°. Une pension dans la vieillesse ;

3°. Des funérailles décentes après la mort.

Art. 2. — La Société prend le titre d'*Association de Prévoyance et de Secours mutuels entre les Ouvriers de Saint-Quentin.*

Art. 3. — La Société admet dans son sein les ouvriers et les artisans de toute profession, non insalubre, d'une bonne santé, de bonnes vie et mœurs, de l'âge de vingt-et-un à quarante-cinq ans.

Sont considérés comme exerçant des professions insalubres : *les étameurs de glaces, les doreurs sur métaux, par des procédés qui admettent l'emploi du mercure, les plombiers, les ouvriers employés dans les manufactures de céruse, les peintres en bâtimens*, etc., etc.

La Société, en assemblée générale, et sur l'avis de son médecin ou d'un jury médical, pourra prononcer sur la non-admissibilité des ouvriers d'autres professions jugées malsaines ; elle pourra également admettre des ouvriers compris dans la catégorie ci-dessus, s'il lui est prouvé par l'expérience que les procédés d'après lesquels tel ou tel état s'exerce dans la localité, lui enlèvent tout ou partie de son insalubrité.

Art. 4. — Les Sociétaires ont tous des droits égaux ; ils participent dans des proportions égales aux charges et aux bénéfices de l'association ; leur part est la même dans le partage des secours et des pensions, pourvu qu'ils remplissent exac-

tement les obligations qui leur sont imposées, et qu'ils se conforment aux prescriptions réglementaires de la Société.

La position des membres honoraires, lesquels n'ont aucun droit aux allocations de la Société, est fixée par les dispositions contenues aux articles 1, 2 et 3 du réglement.

ART. 5. — Il est expressément interdit à tout membre de la Société, de réclamer pour lui, pour sa femme, ou les enfans qui habitent avec lui, pendant tout le temps qu'il fera partie de l'association, les secours du bureau de bienfaisance de la commune.

ART. 6. — Dans le calcul des versemens à faire par chaque membre à la caisse sociale, l'âge de 21 ans a été considéré comme âge normal d'admission; les membres entrant dans la Société, à cet âge, ne paieront aucun droit d'admission, mais seulement une contribution annuelle de 24 francs.

Tout membre admis après vingt-et-un ans révolus, acquittera, comme droit d'admission, une somme équivalente à l'avoir que doit posséder dans la caisse sociale chacun des membres de son âge, et sa cotisation annuelle sera toujours de 24 francs. Toutefois, pour ne pas exiger des membres qui ont dépassé 21 ans, le versement immédiat de la somme qui forme l'avoir individuel d'un membre du même âge, admis à 21 ans, et dans le but de rendre ainsi les admissions plus faciles, la Société adopte en principe :

Que tout membre admis après 21 ans, c'est-à-dire entre 21 et 45 ans, pourra payer annuellement, et pendant un laps de temps que les proportions mathématiques détermineront, un chiffre de cotisation plus élevé que celui de 24 francs. De cette manière, l'importance *des droits d'entrée*, payable immédiatement, se trouvera diminuée, et les admissions n'en deviendront que plus faciles.

ART. 7. — Les sommes dues à titre de droit d'admission, seront payées un cinquième comptant, et le surplus dans le

courant de la première année, de *trois en trois mois*; la cotisation annuelle sera acquittée chaque mois, par douzième, et devra être payée, *à dater du premier jour du mois qui suivra l'inscription provisoire*, jusqu'à la fin de la soixante-cinquième année, ou jusqu'au jour de la sortie de la Société.

ART. 8. — Un médecin ou plusieurs médecins, *selon le développement que pourra prendre l'association*, attachés à la Société et rétribués par elle, seront chargés de visiter *à domicile* et de soigner chacun de ses membres malades.

ART. 9. — La Société fournit gratuitement tous les médicamens que le médecin ordonne; il en est de même des bains et des bandages.

ART. 10. — Le sociétaire malade ou blessé reçoit, pour les indispositions qui ne rendent pas le travail impossible pendant plus de deux jours, la visite du médecin, les médicamens et les bains; après ce terme, le sociétaire dont la maladie se prolonge, reçoit pour chaque jour de maladie rendant le travail impossible,

Pendant les trois premiers mois, un fr. vingt-cinq centimes.

Du quatrième au sixième mois, 0 fr. soixante-quinze cent.

Dans ce cas, les deux premiers jours de maladie ont aussi droit à l'indemnité.

Tout sociétaire dont la maladie se prolongera au-delà de six mois, sera assimilé aux infirmes, et recevra *cinquante* centimes par jour jusqu'à la fin de la maladie..

ART. 11. — La Société n'accorde aucune espèce de secours pour les maladies ou les accidens qui seraient les suites de la débauche ou de l'ivresse, ni pour les blessures reçues dans une rixe, lorsqu'il est prouvé que le sociétaire était l'agresseur.

L'infirmité ou la maladie feinte sont l'objet de la même exclusion.

Aucune subvention pécuniaire n'est accordée dans les cas

de petite vérole, à moins que le sociétaire ne prouve qu'il a été vacciné.

Art. 12. — Le sociétaire atteint d'infirmités le rendant incapable de gagner plus du tiers du salaire moyen d'un ouvrier de son âge et de sa profession, recevra annuellement un subside de 150 fr., *payable par semaine.*

Si l'incapacité de travail est absolue, la pension annuelle sera portée à 180 fr.

Art. 13. — Tout sociétaire parvenu à l'âge de 65 ans révolus, aura droit à une pension annuelle de cent quatre-vingt francs.

De 75 ans jusqu'au terme de son existence, cette pension sera de deux cent quarante francs.

Art. 14. — La pension des infirmes et des malades atteints d'affections chroniques, cessera de leur être servie du jour où, à raison de leur âge, ils acquerront des droits à la pension des vieillards.

Art. 15. — Tout sociétaire, jouissant d'une pension à titre de vieillard, d'infirme, ou par suite de prolongation de maladie devenue chronique, cessera d'avoir droit à aucune allocation, à raison de maladie intercurrente. Il continuera seulement à recevoir les visites du médecin et les médicamens.

Art. 16. — La Société pourvoit aux frais d'inhumation des sociétaires décédés;

Une somme de trente-cinq francs est affectée à couvrir les frais de chaque inhumation.

Art. 17. — Les seules dépenses de la Société étant donc; — les secours aux malades (qui comprennent les honoraires du médecin, les médicamens et les allocations en argent), — les pensions aux infirmes et aux vieillards, les frais d'inhumation et les frais généraux d'administration, aucune somme

ne pourra être dépensée par la Société, en dehors de ces destinations spéciales.

Art. 18. — Aucun membre n'a droit aux secours pécuniaires de la Société, pour une maladie ou une infirmité, que soixante jours après son admission.

Tout nouveau membre qui, au moment où il tomberait malade, n'aurait pas acquitté la portion échue de son droit d'admission, ne pourrait prétendre aux secours en argent de la Société.

Tout membre redevable envers la Société d'une somme quelconque sur le prix de la cotisation mensuelle, à raison d'amendes encourues, ou de toute autre manière, sera passible de retenues sur les premiers secours en argent à lui alloués.

Si le sociétaire tombe malade avant d'avoir payé les sommes échues, soit pour cotisations, soit pour droits d'admission, il reçoit le traitement médical et pharmaceutique; et sur les paiemens en argent qui doivent lui être faits, la Société retient l'importance des cotisations arriérées, ou de la partie échue du droit d'admission, jusqu'à parfaite libération, de manière toutefois que le sociétaire malade reçoive encore par jour la moitié du prix alloué par journée de maladie.

Art. 19. — Tout membre qui, prenant son domicile en dehors de l'enceinte de la ville, et des faubourgs de Saint-Quentin, qui comprennent Rocourt et Oëstres, rendrait ainsi impossible la constatation régulière et efficace de son état de maladie ou de santé, cessera par cela même d'avoir droit à aucune assistance pour cause de maladie.

Il ne rentrerait dans la plénitude de ses droits qu'en fixant de nouveau son domicile dans l'enceinte de la ville.

Art. 20. — Le sociétaire qui aurait transporté son domicile hors des limites ci-dessus fixées, mais dans un rayon de quatre kilomètres de la ville, et qui, dans le but d'obtenir

plus tard la pension destinée à la vieillesse, continuerait à payer ses cotisations, n'aurait droit seulement qu'aux médicamens, et à la moitié de la subvention en argent qui lui serait accordée, s'il était resté dans l'enceinte de la ville. Le paiement de cette allocation lui sera fait sur la présentation d'un certificat de son médecin, lequel certificat doit être légalisé par le maire de la commune où il réside. La Société ne lui accorde plus la visite gratuite de ses médecins.

ART. 21. — Tout membre de la Société qui s'engagerait dans l'armée de terre ou de mer, comme remplaçant et à prix d'argent, perdra tous ses droits sur son avoir individuel qui restera en entier la propriété de la caisse sociale.

ART. 22. — Tout sociétaire qui s'éloigne de plus de quatre kilomètres de la ville, pendant un an au moins, cesse de faire partie de la Société.

ART. 23. — Dans le cas prévu par l'article précédent, le conseil d'administration pourra déclarer que le sociétaire a changé de résidence pour des motifs légitimes, et par cas de force majeure; sur cette déclaration, il aura droit au remboursement des deux-tiers de son avoir individuel, toutes ses dettes envers la Société préalablement payées.

ART. 24. — Tout membre qui abandonne la Société, sans s'éloigner de la ville, perd tous ses droits sur son avoir individuel.

Cependant, si le conseil d'administration, après avoir eu connaissance des motifs qui nécessitent la retraite du sociétaire, déclare les approuver, il pourra l'autoriser, par exception, à emporter avec lui une partie de son avoir, partie qui, dans aucun cas, ne pourra excéder les deux cinquièmes.

ART. 25. — Le bénéfice des deux articles 23 et 24 ne peut s'appliquer :

1°. Aux membres exclus de la Société pour faits prévus par les réglemens ;

2°. Aux membres qui n'auraient pas fait partie de la Société pendant cinq ans.

ART. 26. — A la fin de chaque année, au 31 décembre, l'état de situation sera établi de la manière suivante :

La somme représentant l'avoir d'un sociétaire, portée aux colonnes du tableau annexé aux présens statuts en regard de chaque âge, sera multipliée par le nombre des Membres de cet âge, tenus au paiement des cotisations qu'indique chacune des colonnes du tableau ; — tous les produits partiels, ainsi obtenus, seront additionnés pour former un total qui peut être considéré comme représentant le montant des obligations dues par la Société à l'ensemble de ses membres.

Puis aux fonds placés ou existans dans la caisse de la Société, les dettes déduites, s'il s'en trouve quelqu'une à acquitter, on ajoutera les sommes restées dues par les divers membres qui n'auraient pas payé la totalité de leurs droits d'admission.

Le produit de cette addition présentera l'avoir total de la Société.

ART. 27. — S'il existe un déficit, il sera comblé sans retard par une ou plusieurs des mesures ci-après :

1°. Diminution de 9 à 18 fr., par an, soit de 75 cent. à 1 fr. 50 cent. par mois, sur les pensions payées aux vieillards de 60 à 70 ans ;

2°. Réduction de 15 cent. sur les journées de maladies pendant les trois premiers mois, et de 10 cent. sur les autres ;

3°. Cotisation supplémentaire de 20 à 50 cent. par mois.

L'emploi de ces moyens sera calculé de telle sorte que le déficit soit comblé dans un espace de six mois au plus, et autant que possible, pour une moitié, par des accroissemens

de cotisation, et pour l'autre moitié, par des réductions d'allocations.

Art. 28. — Les vingt-sept articles qui précédent sont déclarés bases fondamentales de la Société.

Aucun ne pourra être changé ni modifié avant que les formalités suivantes n'aient été remplies :

1°. Pétition, en assemblée générale, de cinq membres au moins demandant abrogation ou modification d'une ou de plusieurs des dispositions qu'elles renferment;

2°. Appui donné à cette pétition par cinq autres membres présens à l'assemblée;

3°. Renvoi à une commission composée de sept membres, dont quatre, au moins, faisant partie du bureau;

4°. Rapport écrit, lu dans le comité d'administration, puis en assemblée générale des sociétaires convoqués spécialement cinq jours à l'avance.

Cette assemblée aura lieu dans l'espace de trois mois, à dater du jour où la pétition aura été présentée.

5°. Assentiment donné aux modifications proposées par les trois-quarts des membres présens.

L'assemblée ne pourra avoir lieu si les deux-tiers des membres titulaires ne sont présens ou régulièrement représentés. Dans ce cas, elle sera ajournée après nouvelle convocation.

Art. 29. — La dissolution de la Société, et le partage de tout ou partie des valeurs qui lui appartiennent ne pourront être prononcés qu'en suite des formalités ci-dessus énoncées, et avec l'assentiment des cinq-sixièmes des membres titulaires, faisant alors partie de la Société, et en outre, de tous les membres sans exception, participant actuellement aux secours, ou y ayant droit.

DEUXIÈME PARTIE.

DISPOSITIONS D'EXÉCUTION.

TITRE 1er.

Des Membres honoraires ou Associés libres.

ARTICLE PREMIER. — La Société pourra s'adjoindre tel nombre de *membres honoraires* ou *associés libres* qu'elle jugera à propos.

Les associés libres sont des citoyens qui, sans prendre part aux secours fournis par la Société, sont admis à coopérer, par leur participation active, leurs conseils et leurs souscriptions, à la prospérité de l'association.

Un associé libre, pour faire partie de la Société, devra être présenté par un sociétaire-ouvrier, et agréé par le conseil d'administration.

ART. 2. — Les associés libres auront le droit d'assister à toutes les réunions de la Société; ils reçoivent des convocations pour toutes les assemblées, mais ils ne sont pas tenus d'y assister.

Ils n'ont que voix consultative, avec le droit toutefois de faire des propositions.

Les associés libres faisant partie du conseil d'administration, ou remplissant quelques fonctions dans la Société, auront voix délibérative.

S'ils acceptent une des fonctions de la Société, ils seront tenus de toutes les obligations y attachées, et cela aux mêmes conditions que les membres titulaires.

Art. 3. — Les associés libres versent annuellement une certaine cotisation dont le minimum est fixé à *dix francs*, et qui s'applique spécialement à l'acquit des frais d'administration de la Société.

Tout associé libre qui cesse, pendant un an, de verser sa cotisation, est regardé comme démissionnaire.

TITRE II.

Conditions de réception des Membres titulaires.

Article premier. — Tout candidat demandant à être reçu dans la Société comme membre titulaire, devra remplir les conditions suivantes :

1°. Résider à Saint-Quentin, être âgé de 21 ans, ou ne pas dépasser l'âge de 45 ans ;

2°. Être présenté en séance mensuelle du conseil d'administration par deux membres ;

3°. Justifier par un acte authentique de son âge, et donner la preuve qu'il a satisfait à la loi sur le recrutement ;

4°. Indiquer par la présentation du livret, l'état qu'il exerce ; produire un certificat signé du maître qui l'emploie, et de trois personnes notables attestant sa bonne conduite et sa moralité.

Si ces pièces sont régulières et favorables au candidat, ses noms et prénoms, âge, profession et demeure seront affichés pendant un mois dans le local de la Société.

Pendant ce laps de temps, le candidat subira l'examen du médecin de la Société ou d'un jury médical (composé de l'un des médecins de la Société et de deux autres médecins) qui certifiera qu'il n'est atteint d'aucune maladie chronique, ni d'aucune plaie incurable de nature à faire craindre de nombreuses suspensions de travail.

A l'expiration de ce délai d'un mois, et si tous les rensei-

gnemens parvenus sur le récipiendaire sont satisfaisans, le conseil votera, au scrutin, sur son admission.

Art. 2. — Quand l'admission définitive d'un candidat a été prononcée, il reçoit des mains de l'agent un livret portant le numéro d'ordre de son inscription, indiquant ses noms, prénoms et âge, sa profession et son domicile, revêtu de sa signature ou de sa croix, et auquel est annexé le réglement (pour lequel il paiera la somme fixée par délibération de l'assemblée générale). Il est fait mention, dans le livret, de la délibération du conseil qui a prononcé l'admission; et cet extrait du procès-verbal est revêtu de la signature de l'un des deux secrétaires.

TITRE III.

Des Allocations aux Malades.

Article premier. — Lorsqu'un sociétaire est blessé ou tombe malade, il doit sans retard avertir ou faire avertir le médecin et le visiteur du quartier, pour que la maladie soit constatée dès son principe.

A cet effet, il fait remettre chez le médecin et chez le visiteur les deux cartes délivrées par la Société à chacun de ses membres titulaires, et qui porte le nom et l'adresse du membre auquel elle appartient.

Art. 2. Tout sociétaire qui n'aura pas été visité par le médecin de la Société dans les 24 heures, par le visiteur, dans les 48 heures qui suivront la déclaration de la maladie, est tenu d'en prévenir l'agent général, qui en préviendra de suite le médecin, et en référera sans retard au président de la Société.

Celui-ci devra s'enquérir immédiatement des causes de cette négligence, y remédier, ou convoquer, s'il est néces-

saire, une réunion du comité, qui prendra telles mesures qu'il jugera utiles.

ART. 3. — Le samedi de chaque semaine, le rapport du médecin, constatant les maladies par lui reconnues, et les droits aux allocations, est remis au président, qui signe l'ordre de paiement.

Cet ordre est remis au malade le dimanche matin, avant dix heures, afin qu'il puisse le toucher ou le faire toucher le même jour.

ART. 4. — Tout malade est tenu de garder la chambre pendant le temps que dure sa maladie; sauf le cas où il obtiendrait du médecin, et par écrit, l'autorisation de sortir.

ART. 5. — Tout malade rencontré hors de chez lui sans y être autorisé, celui qui a pris des médicamens à l'insu du médecin, ou des alimens contraires à ses ordonnances, celui qui a fait usage de liqueurs alcooliques, cessera de recevoir la subvention pécuniaire.

ART. 6. — Les secours en argent cessent également d'être donnés à celui qui serait trouvé exerçant son état, ou faisant tout autre travail lucratif, les malades ne devant se livrer à aucune occupation qui pourrait empêcher ou retarder leur rétablisssement.

ART. 7. — Les secours cessent dès que le sociétaire a recouvré la santé; il doit, lorsqu'il est en état de travailler, en prévenir le médecin et le visiteur.

A défaut par lui de le faire, le médecin constatera d'office son rétablissement.

ART. 8. — Tout le temps qu'un membre reçoit les secours de maladie, il est tenu d'admettre à le visiter, le médecin, les visiteurs et les membres du conseil d'administration, chaque fois qu'ils se présentent.

ART. 9. — Lorsqu'une maladie se déclare moins d'un mois après la fin de la précédente, et lorsque, par son caractère bien prononcé, elle peut être reconnue pour être la même que celle dont le sociétaire a déjà été atteint, elle est traitée comme une rechute, à moins d'une attestation du jury médical, et les journées de la première sont comptées avec celles de la seconde, afin de se conformer à l'ordre établi par l'article 10.

ART. 10. — Le membre qui aura reçu la pension des infirmes, et en aura été privé pour guérison apparente, s'il retombe malade dans un délai de moins de quatre mois, et si la rechute présente les caractères de la première infirmité, sera remis à la pension des infirmes.

S'il s'est écoulé six mois depuis l'interruption des secours jusqu'à la rechute, et si la maladie nouvelle n'offre plus les mêmes caractères, le sociétaire aura droit aux secours ordinaires.

ART. 11. — S'il est constaté qu'un sociétaire malade ait besoin de quitter la ville pour cause de santé, la Société lui continue, pendant cet état de maladie, les secours pécuniaires auxquels il a droit.

ART. 12. — Le sociétaire qui serait, en raison de circonstances spéciales, obligé d'entrer dans un hôpital, ne recevra que la moitié du secours fixé par les statuts.

Si ce sociétaire a une femme, ou bien s'il a un ou plusieurs enfans âgés de moins de seize ans, l'autre moitié de l'allocation sera versée entre leurs mains, ou entre les mains des personnes qui en prennent soin.

TITRE IV.

Des Pensions aux Infirmes.

ARTICLE PREMIER. — La pension, pour cause d'infirmités ou

de prolongation de maladie, est accordée par le comité d'administration, sur un certificat motivé du médecin ou du jury médical de la Société, et sur le rapport écrit de deux membres du comité d'administration, délégués par le président pour visiter le réclamant et constater son état.

ART. 2. — La pension d'infirme cesse d'être servie du jour où les causes qui avaient donné lieu à sa délivrance ont cessé d'exister.

ART. 3. — Les pensions sont payées sur mandat du président, par le trésorier, le premier dimanche de chaque mois, pour le mois précédent.

ART. 4. — Le sociétaire infirme qui, dans un intérêt de santé et sur l'avis du médecin (avis donné par écrit), obtient du comité d'administration la faculté de résider à la campagne, sera autorisé à faire toucher sa pension par trimestre, sur la présentation d'un certificat de vie bien et dûment légalisé, et sans frais.

Le comité d'administration reste toujours libre de donner ou de retirer cette autorisation.

TITRE V.

Des Pensions aux Vieillards.

ARTICLE PREMIER. — Les pensions aux vieillards ayant atteint l'âge fixé par l'article 13 des dispositions fondamentales, leur sont accordées par le conseil d'administration, sur le vu de leur acte de naissance, et sur le rapport de l'agent, contresigné par le secrétaire.

ART. 2. — Les pensions seront payées sur mandat du président, par le trésorier, le premier dimanche de chaque mois, pour le mois précédent.

Art. 3. — Si le pensionnaire est malade, il fera prévenir le visiteur du quartier qu'il habite; celui-ci, après informations prises, attestera l'existence du sociétaire malade, qui pourra alors recevoir son mandat de paiement.

Art. 4. — Tout membre, pensionné pour vieillesse, pourra transporter son domicile en-dehors de la commune, partout où il voudra.

Dans ce cas, la pension lui sera payée de trois mois en trois mois; les fonds lui seront envoyés selon le mode qu'indiquera le sociétaire, mais tous les frais de correspondance et d'envois de fonds seront à sa charge.

Pour chaque paiement trimestriel, le pensionnaire absent devra produire un certificat de vie, délivré par le maire de la commune qu'il habite, en présence de deux témoins qui signeront l'acte.

Art. 5. — Tout terme de pension non payé, lors du décès du sociétaire, est acquis à la Société.

Art. 6. — Les dispositions de l'article 12 du titre III, relatives aux malades admis gratuitement dans les hôpitaux, sont applicables aux vieillards reçus dans les hospices.

TITRE VI.

Des Inhumations.

Article premier. — La Société se charge de pourvoir à l'inhumation de ses membres.

Si la famille désire prendre ce soin, la Société lui remboursera les dépenses, jusqu'à concurrence de la somme de 35 francs, pourvu qu'il soit justifié que les debours faits sont au moins égaux à ceux-ci; si les frais avaient été moindres, le remboursement serait seulement égal à la dépense effectuée.

Art. 2. — Lors du décès d'un sociétaire habitant la commune, l'agent convoquera pour assister à son inhumation :

1°. Dix membres, s'il s'agit d'un simple sociétaire;

2°. Quinze membres, s'il s'agit d'un membre du conseil d'administration, ou d'un associé libre;

3°. Vingt membres, s'il s'agit d'un des censeurs, du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier.

Dans l'un ou l'autre de ces trois cas, un membre du conseil d'administration devra toujours assister au service, et prendre la direction des sociétaires présens.

Art. 3. — Les sociétaires seront convoqués par ordre de liste. Ils ne peuvent se dispenser de ce devoir de confraternité que dans les cas d'empêchemens majeurs que l'agent appréciera, en en rendant compte toutefois au conseil d'administration.

Art. 4. — Tout sociétaire qui, sans excuses valables, manquerait à ce devoir, encourrait une amende conformément à l'article 2 du titre XVIII.

TITRE VII.

Du Médecin et du Comité médical.

Article Premier. — Le conseil d'administration choisira le médecin ou les médecins qui seront appelés à donner leurs soins aux membres de la Société, et conviendra avec eux d'un traitement fixe et annuel.

Art. 2. — Le médecin, ainsi choisi, devra soigner les malades de la Société, et leur faire des visites aussi fréquentes que l'exigeront la nature et la gravité de la maladie. Il leur donnera ses conseils et dirigera leur traitement sans aucune rétribution spéciale de leur part.

ART. 3. — Chaque médecin recevra, tous les trois mois, de l'agent de la Société, la liste exacte des sociétaires auxquels il peut être appelé à donner des soins.

ART. 4. — Sur la présentation de la carte dont il est parlé à l'article 1er du titre 3, le médecin se transportera près des malades qui ne pourront se déplacer, et fera chez lui, à une heure fixée, la visite de ceux qui pourront aller le consulter.

ART. 5. — Le médecin inscrira sur la feuille de visite de chaque malade, dans la forme qui lui conviendra :

1°. La nature de la maladie, ou de l'indisposition des sociétaires ;

2°. Son avis sur le droit que celui-ci pourrait avoir aux secours ;

3°. Les prescriptions et ordonnances essentielles ;

4°. La permission ou la défense de sortir ;

5°. Les infractions du sociétaire à ces prescriptions.

ART. 6. — Toute feuille de visite doit être signée du médecin, et porter la date du jour où la maladie a commencé, celle de la convalescence du malade, et celle du jour où il peut reprendre ses travaux.

ART. 7. — Lorsque l'état d'un malade est grave, le médecin peut prendre un consultant parmi les autres médecins de la Société, où, à leur défaut, parmi les médecins étrangers.

ART. 8. — Tout membre qui voudrait se faire soigner par un médecin autre que celui de la Société, sera libre de le faire, mais à ses frais. Cependant, dans ce cas, le médecin de la Société sera admis à le visiter, pour constater le début, la nature et la fin de la maladie.

ART. 9. — Le conseil d'administration formera un jury médical, composé de trois médecins de la Société, si elle en compte trois ; si elle n'a qu'un médecin, ce jury se composera

du médecin de la Société et de deux autres médecins de la ville.

Ce jury a surtout pour mission de juger de l'état de santé des candidats, conformément à l'article 1er. du titre II, et d'étudier exceptionnellement les questions médicales que le comité d'administration soumettra à leur examen.

ART. 10. — Le médecin ou chaque médecin de la Société doit, à la fin de l'année, fournir un compte exact et détaillé du nombre des malades qu'il a traités; il aura soin d'indiquer les proportions dans lesquelles chaque profession y aura concouru, le genre de maladie qui a dominé et les causes auxquelles il faut attribuer cette prédominance.

ART. 11. — Le président du jury médical (ou le médecin de la Société, si les deux autres membres du jury sont étrangers), prenant, pour base de son travail, le compte-rendu annuel de tous les médecins de la Société, devra faire, dans l'assemblée générale annuelle, un rapport sur le service médical pendant l'année qui vient de s'écouler, et indiquer toutes les mesures à prendre pour améliorer l'état sanitaire des familles des ouvriers associés.

TITRE VIII.

Du Service pharmaceutique.

ARTICLE PREMIER. — Tout sociétaire reçoit gratuitement les médicamens qui lui sont ordonnés par les médecins de la Société, conformément au formulaire adopté par eux.

ART. 2. — Le comité d'administration désignera ceux des pharmaciens de la ville qui seront chargés de la fourniture des médicamens; il veillera à ce que ces médicamens soient toujours livrés au meilleur marché possible.

ART. 3. — Tous les trois mois, chaque pharmacien présentera le mémoire des fournitures qu'il aura faites à la Société. (A l'appui de ces mémoires devront être produits les bons des médecins.)

ART. 4. — Le comité d'administration et les médecins de la Société pourront, aussi souvent qu'ils le jugeront convenable, s'assurer de la qualité des médicamens fournis par les pharmaciens.

TITRE IX.

Du Conseil d'administration et de ses attributions.

ARTICLE PREMIER. — Le conseil d'administration est composé ainsi qu'il suit :

Un président.
Un vice-président.
Un secrétaire.
Un vice-secrétaire.
Un trésorier.
Un agent rétribué.
Neuf administrateurs.

ART. 2. — Les membres composant le conseil d'administration pourront être choisis parmi les membres titulaires ou les associés libres.

Un, au moins, des neuf administrateurs sera choisi parmi les médecins de la Société.

ART. 3. — Les attributions ordinaires du comité d'administration sont les suivantes :

1°. La direction ou la surveillance de l'agent qui ne reçoit ses instructions que du comité ;

2°. Le visa mensuel des recettes et des dépenses, la vérifi-

cation des comptes, et le vote de toute dépense extraordinaire autorisée par les statuts ;

3°. Le recouvrement, l'emploi et le placement des fonds ;

4°. Le visa des mandats tirés sur le trésorier pour subvenir aux besoins du service ;

5°. L'admission (dans les formalités fixées par les statuts) des membres titulaires et des associés libres ;

6°. L'admission aux pensions données à la vieillesse ou à l'infirmité.

Le conseil d'administration se fait présenter, à la fin de chaque trimestre, par le trésorier, un état des recettes et des dépenses des trois mois expirés, et il en vérifie l'exactitude.

Il prononce, sauf recours à l'assemblée générale, sur les réclamations des membres qui se croient lésés dans leurs intérêts.

Il prononce la radiation des membres qui sont en retard de paiement, et auxquels il n'est pas accordé de délai.

Il prononce l'exclusion dans les cas prévus par le réglement.

Il applique les amendes et peines pour inobservation ou transgression des statuts de la Société.

Il décide quels sont les livres affectés aux comptes de la Société, et par quels membres du conseil ces livres doivent être tenus.

Il dirige et surveille les rapports de la Société et de chacun de ses membres avec les personnes chargées du service médical et pharmaceutique.

Le conseil d'administration discute préalablement les matières qui doivent être soumises à l'assemblée générale des sociétaires, et en prépare la solution par des rapports spéciaux, s'il le juge nécessaire.

Art. 4. — Le conseil d'administration peut appeler dans son sein toutes les personnes qu'il veut consulter, mais elles n'y ont pas voix délibérative.

Tout membre qui devra paraître devant le conseil d'admi-

nistration pour affaire personnelle, pourra se faire représenter ou assister par un membre de la Société.

Art. 5. — La moitié, plus un, des membres du conseil d'administration est nécessaire pour délibérer; et, sur la demande de l'un d'eux, on vote au scrutin secret.

Art. 6. — Le conseil d'administration se réunit le premier dimanche de chaque mois en séance ordinaire, et en séance extraordinaire aussi souvent que l'exigent les besoins du service.

Les convocations, pour les cas exceptionnels, sont faites par les secrétaires, au nom du président.

Art. 7. — La Société a des visiteurs et des correspondans attachés à chacune des sections de la ville. Ces fonctionnaires, choisis exclusivement parmi les sociétaires, ne font point partie du Conseil d'administration. Leur nombre est proportionné à celui des sociétaires, de façon qu'il y ait environ un visiteur sur vingt sociétaires, et un correspondant sur dix.

TITRE X.

De la nomination des Fonctionnaires et de la durée de leurs Fonctions.

Article premier. — Le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire-adjoint sont nommés, la première année, dans l'assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des voix.

Les membres qui ne pourraient écrire leurs bulletins, les feront écrire par un des Sociétaires présens. Il est procédé par un vote distinct et successif à chacune de ces nominations.

Art. 2. — Le vice-président et le secrétaire-adjoint rem-

plissent leurs fonctions pendant une année, à partir du jour où ils ont été nommés. L'année suivante, après qu'il a été pourvu à leur remplacement, ils deviennent, de droit, et pour une autre année, le premier, président, et le second, secrétaire.

ART. 3. — Le président et le secrétaire sortans peuvent être réélus membres du conseil d'administration; mais ils ne peuvent être appelés qu'un an après aux fonctions de vice-président et de secrétaire-adjoint.

ART. 4. — Tout membre qui a rempli les fonctions de président ou de vice-président, de secrétaire ou de secrétaire-adjoint, de trésorier ou de membre du conseil d'administration, a le droit de refuser toute nouvelle fonction pendant deux ans.

ART. 5. — Le trésorier est nommé pour deux ans et rééligible.

ART. 6. — Les neuf membres du conseil d'administration sont nommés pour deux ans, et se renouvellent chaque année par moitié.

A la fin de la première année d'existence de la Société, et pour cette fois seulement, le sort désignera les noms des membres qui devront cesser de faire partie du Conseil.

ART. 7. — Toutes les fonctions de la Société sont honorifiques, à l'exception de l'agence, et ne donnent lieu à aucun appointement ou indemnité.

ART. 8. — Aucun sociétaire ne peut refuser les fonctions qui lui sont déléguées par le vœu de l'assemblée, ou par le choix du conseil d'administration, si ce n'est pour des motifs graves, reconnus suffisans par le conseil.

ART. 9. — Dans le cas de démission, de décès ou de cessa-

tion de fonctions pour cause de maladie, le président et le secrétaire sont remplacés par leurs adjoints ; la durée des fonctions de ceux-ci, comme titulaires, s'accroît de tout le temps que n'ont pas accompli leurs prédécesseurs.

Le trésorier est remplacé par un membre du conseil d'administration, au choix du président.

Il est pourvu par le conseil d'administration, et par un choix fait dans son sein, au remplacement du vice-président et du secrétaire-adjoint ; ces nouveaux fonctionnaires acquièrent les mêmes droits qu'avaient les membres qu'ils remplacent.

Le président doit alors convoquer une assemblée générale extraordinaire, pour compléter le nombre des neuf membres appelés à siéger dans le conseil d'administration.

Si un surveillant ou un visiteur est empêché pour absence légitime, ou pour cause de maladie, il doit en prévenir le président qui le remplace d'office.

TITRE XI.

Des Attributions des Fonctionnaires.

Fonctions du Président.

ARTICLE PREMIER. — Le président a la direction des affaires de la Société ; — il donne des ordres pour la convocation de toutes les assemblées générales et du conseil d'administration, ordinaires et extraordinaires ; — il préside ces réunions dont la police lui appartient ; — il prononce, après avoir pris l'avis du secrétaire et du trésorier, les amendes encourues pour faits qui se passent pendant la durée des séances ; — il ordonnance toutes les dépenses et tient, à cet effet, un registre sur lequel il inscrit les mandats qu'il délivre ; — il conserve l'une des clés de la caisse renfermant les titres de créances de la Société ; — il assure l'exécution des statuts et du règlement,

ainsi que les décisions prises par le conseil d'administration, ou par la Société réunie en assemblée générale ; — il signe, avec le secrétaire, les lettres qui traitent des affaires importantes de la Société.

De concert avec le conseil d'administration, il examine, tous les trois mois, les comptes du trésorier ; il nomme, dans le conseil d'administration, les membres des commissions dont il fait partie de droit, ainsi que le secrétaire, sans que toutefois le président et le secrétaire soient obligés d'assister aux réunions des commissions.

Si, dans une assemblée générale, le président a une proposition à faire qui soit de nature à devenir l'objet d'une délibération, il cédera le fauteuil au vice-président, et fera sa proposition comme simple sociétaire.

Fonctions du vice-Président.

ART. 2. — Le vice-président seconde le président dans toutes ses fonctions, et le supplée, en cas d'empêchement ou d'absence.

Il doit particulièrement s'assurer si les visiteurs remplissent les devoirs qui leur sont prescrits, et si les secours sont régulièrement distribués.

Les feuilles de visites aux malades sont signées par lui ; il assiste aux séances du jury médical, et il est de droit membre de toute commission sanitaire.

Fonctions du Secrétaire.

ART. 3. — Le secrétaire tient la correspondance, d'accord avec le président, et la transcrit ou la fait transcrire sur un registre. — Il convoque, sur l'ordre du président, l'assemblée générale et les réunions du conseil d'administration, du jury médical et des commissions, en indiquant, autant que possible, pour les séances extraordinaires, les matières qu doivent faire l'objet des discussions.

Il rédige les procès-verbaux des séances du conseil d'administration, des assemblées générales et du jury médical. — (Les procès-verbaux sont, après leur adoption, transcrits sur les registres spéciaux). Il donne connaissance aux parties intéressées des décisions prises par ces différentes assemblées.

Il conserve l'une des clés de la caisse, renfermant les titres de créances de la Société.

Fonctions du Secrétaire-adjoint.

Art. 4. — Le secrétaire-adjoint seconde le secrétaire, et le supplée en cas d'empêchement ou d'absence.

Il tient le registre-matricule des membres de la Société, sur lequel il porte les noms et prénoms des membres, l'époque et le lieu de leur naissance, leur âge au moment de l'admission, leurs professions, leurs demeures, les conditions de leur admission.

Il se fait remettre les pièces qui doivent être produites par les récipiendaires. Il dresse à la fin de chaque année, conjointement avec l'agent général, la liste des membres titulaires, avec leur âge, et la remet au trésorier pour lui faciliter l'établissement de l'état de situation annuelle pour les pensions.

Fonctions du Trésorier.

Art. 5. — Le trésorier encaisse les sommes dues à la Société, acquitte toutes ses dettes sur ordres délivrés par le président, conserve par devers lui ces ordres, ainsi que tous reçus et quittances de paiement qu'il a effectués ; — il inscrit régulièrement ces recettes et ces dépenses sur un livre coté et paraphé par le président. — Il conserve l'une des clés de la caisse, renfermant les titres de créances de la Société. — Il ne peut garder en caisse que la somme nécessaire pour le service courant, et dont le chiffre est fixé par le conseil d'administration. — Il place, conformément aux intentions du conseil, le surplus des recettes, au fur et à mesure des recouvremens.

Il dresse et signe, conjointement avec l'agent général, l'arrêté de compte annuel, qui est visé par le président ; il présente tous les 3 mois, au conseil d'administration, un état sommaire de l'état de la caisse.

TITRE XII.

Du Service actif ou de l'Agent général comptable (1).

Article premier. — Un agent comptable rétribué, nommé par le conseil, et choisi de préférence parmi les membres de l'association, est chargé, dans les limites des statuts du présent réglement, de tous les détails du service, ainsi que des écritures qu'il nécessite, et qui ne sont pas expressément réservés au président, au secrétaire ou au trésorier.

L'agent comptable assiste, avec le trésorier, à la recette des cotisations mensuelles, des droits d'admission, et de toutes les sommes dues, pour quelque cause que ce soit.

Il inscrit sur le livret du sociétaire chaque somme reçue, en y apposant sa signature.

Il dresse la liste des sociétaires qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations, et la remet au président; — il réclame à ceux-ci, d'après l'ordre du président, le paiement de leurs cotisations, et celui des amendes qu'ils ont encou-

(1) Note extraite d'une lettre de M. Billaudel, président honoraire de la Société de Metz, en 1841.

« L'agent général reçoit annuellement 400 fr. C'est une création de cette année; l'expérience m'en avait démontré la nécessité. (Il donne à la Société trois heures de présence par jour.)

» Le trésorier ne figure pas comme appointé. Il touche seulement 100 francs pour remboursement de ses frais.

» Il existe un commissionnaire auquel on donne 70 francs par an, pour faire toutes les courses relatives au service général, et aller en recouvrement chez les associés libres. »

rues ; — il prépare les mandats que doit signer le président ; — il reçoit les déclarations de maladies faites par les sociétaires, inscrit ces déclarations sur un registre tenu à cet effet, et voit si elles sont d'accord avec les feuilles de visites signées par les médecins.

Il remet, au commencement de chaque trimestre, aux médecins de la société, une note indiquant les nom, prénoms, demeure et profession des sociétaires que le médecin doit visiter.

L'agent comptable tient les écritures de la Société en partie double ; en conséquence, il établira les livres dont le président lui donnera le détail. Ces livres sont habituellement :

1°. Un livre-matricule d'inscription, contenant les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, domicile et profession de chaque sociétaire ;

2°. Un livre-journal constatant le mouvement journalier de la comptabilité ;

3°. Un livre de caisse. L'agent prendra pour ce livre les instructions du trésorier ;

4°. Un livre de comptes courants, où seront portées toutes les sommes au débit et au crédit de chaque sociétaire, sous le numéro de son livret ;

5°. Les livres auxiliaires reconnus nécessaires.

L'agent comptable veille à la conservation du matériel appartenant à la Société. Il en présente, à la fin de chaque année, un inventaire estimatif.

TITRE XIII.

Des Fonctions spéciales de quelques Membres du Conseil d'administration, des Visiteurs et des Correspondans.

Article premier. — Le conseil d'administration choisira parmi les neuf administrateurs du conseil d'administration

une commission permanente composée de quatre membres qui, sous la surveillance du vice-président de la Société, aura pour mission spéciale de diriger et de surveiller le service des visiteurs et des correspondans, et de s'assurer si le service médical et pharmaceutique ne laisse rien à désirer; de faire des démarches officieuses et conciliantes près des sociétaires en retard de trois mois de cotisation, ou qui, sous d'autres rapports, négligent de remplir leurs obligations; de donner tous ses soins à l'accroissement de la Société.

ART. 2. — Cette commission se réunira tous les mois, et fera appeler dans son sein les surveillans qui feront leurs rapports sur chacun des malades de leur circonscription.

Des Visiteurs.

ART. 3. — Les visiteurs servent d'intermédiaires entre la Société et le malade.

Ils sont nommés pour six mois, à tour de rôle, parmi les sociétaires âgés d'au moins vingt-cinq ans, suivant leur ordre d'inscription.

Ces fonctions, qui sont toutes fraternelles, ne peuvent se refuser. Chaque sociétaire est tenu de les remplir, à moins qu'il ne soit déjà chargé d'une des fonctions de la Société; le conseil d'administration est seul juge des cas d'exemption.

ART. 4. — Dans les 24 heures de l'avis qu'un visiteur reçoit du malade ou de l'agent, il doit se transporter au domicile du sociétaire malade, pour apprécier son état, faire venir le médecin, s'il n'est pas encore venu, et faire constater la maladie.

ART. 5. — Les visiteurs doivent aller au moins deux fois par semaine chez leurs malades; ils doivent inscrire sur la feuille de visite le jour et l'heure de leur présence, veiller à ce que les malades reçoivent régulièrement les soins du médecin et

les allocations en argent, et signaler, si besoin est, dans un rapport à l'agent comptable, les besoins qu'ils ont constatés dans l'intérêt du malade ou les abus qu'ils ont reconnus. Ils rendent compte, chaque quinzaine, le dimanche, à la commission permanente, de l'état des malades.

Ils s'assurent si le malade se conforme aux dispositions des statuts et des réglemens, et s'il observe les prescriptions des médecins.

Les visiteurs doivent redoubler de surveillance lorsque la maladie approche de son terme, afin d'éviter toute espèce d'abus.

Ils doivent même avertir le médecin, si l'état de convalescence leur paraît évident.

Ils donnent avis à l'agent du rétablissement ou du décès des malades.

Des Correspondans.

ART. 6. — Les correspondans sont chargés de communiquer dans le plus bref délai, à tous les membres de la Société, les avis et circulaires émanés du président, du secrétaire et de l'agent comptable.

Il y aura un correspondant sur dix sociétaires. Ces fonctions, comme celles de visiteurs, ne peuvent se refuser.

TITRE XIV.

Conseil supérieur de surveillance.

ARTICLE UNIQUE. — En dehors des fonctionnaires composant le conseil d'administration, il existera un conseil supérieur de surveillance, composé du *Maire de la ville, du Président du Tribunal de commerce et d'un Membre de la Société académique de Saint-Quentin*, nommé tous les trois ans par cette Société.

une commission permanente comp
qui, sous la surveillance du vice-r
pour mission spéciale de dirige
visiteurs et des correspondan
médical et pharmaceutique
des démarches officieuses
en retard de trois mois
rapports, négligent d
tous ses soins à l'ac

ART. 2. — Ce
fera appeler d
ports sur ch

ée, le premier dimanche de
de l'après-midi, et le second di-
, la Société tiendra une assemblée géné-
membres.

. 2. — Indépendamment de ces deux assemblées géné-
les, le président pourra en convoquer de semblables chaque fois qu'il le jugera nécessaire aux intérêts de la Société.

Le conseil d'administration, sur un vote de la majorité de ses membres, ou un dixième des sociétaires sur demande écrite et signée d'eux, indiquant l'objet de la réunion proposée, auront pouvoir pour obtenir du président la convocation d'une assemblée générale.

ART. 3. — Tous les membres titulaires de l'association devront être présens aux assemblées générales.

Les seules excuses valables que pourront alléguer les absents, sont, l'âge de 70 ans accomplis, une maladie personnelle ou celle d'un proche parent, et l'éloignement de plus de 10 kilomètres de la ville.

ART. 4. — Le président, au nom de la Société, invite les

délibérer, quel que soit le nombre de ses membres présens, excepté sur les matières spécifiées aux articles 28 et 29 des statuts fondamentaux.

ART. 8. — Les décisions sont prises par assis et lever, à la majorité des suffrages des membres présens. On ne fait usage du scrutin secret que sur la demande de cinq membres.

ART. 9. — On ne peut prendre la parole sans la permission du président; mais dans toutes les discussions, les membres du conseil d'administration sont entendus dès qu'ils le demandent.

ART. 10. — Il ne pourra jamais être question d'objets étrangers au but de la Société. Toute discussion politique est formellement interdite.

ART. 11. — A l'ouverture de la séance, le président nomme deux censeurs qui sont pris parmi les titulaires, et qui sont chargés de maintenir le bon ordre. La police supérieure de la séance appartient au président, qui seul peut donner aux sociétaires l'autorisation de sortir avant la fin de la séance.

ART. 12. — L'assemblée générale fixée au second dimanche de septembre sera consacrée surtout à l'élection des fonctionnaires de la Société.

Les membres titulaires et les associés libres exerçant quelques fonctions dans la Société, ont seuls le droit de voter.

Les votes sont recueillis par un bureau composé du président, du vice-président, du secrétaire et de quatre scrutateurs désignés par le président.

Un premier scrutin a lieu pour l'élection du vice-président et du secrétaire-adjoint.

Un second scrutin a lieu pour l'élection du trésorier (lorsqu'il doit sortir dans l'année).

Un dernier scrutin pour la nomination des administrateurs; ces membres sont nommés à la majorité relative.

Chaque scrutin doit rester ouvert pendant une heure.

Le bureau juge provisoirement les difficultés qui peuvent s'élever sur les opérations de l'assemblée.

Le président du bureau proclame le résultat du scrutin, et les dignitaires, nouvellement élus entrent, dès le lendemain de la séance, en fonctions.

ART. 13. — Dans cette séance de septembre, la liste nominative des membres auxquels il a été accordé dans l'année des pensions, à raison d'infirmités ou de vieillesse, est lue en assemblée générale. Les motifs qui ont donné occasion à ces pensions, sont spécifiés pour chacune d'elles.

TITRE XVI.

Du paiement des sommes dues par les Membres de la Société.

ARTICLE PREMIER. — Les sommes dues à titre de droits d'admission sont acquittées directement aux mains du trésorier.

ART. 2. — Le trésorier et l'agent comptable doivent être présents le premier et le troisième dimanche de chaque mois, de dix heures du matin à midi, au lieu fixé par le conseil d'administration, pour perçevoir les fonds de la société et acquitter les bons de secours ou de pensions signés du président.

ART. 3. — Les cotisations mensuelles et les amendes sont perçues par le trésorier ou par l'agent comptable en présence du trésorier.

La cotisation est acquittée le premier dimanche de chaque mois, intégralement, sans qu'il puisse être reçu d'à-compte. Chaque amende est également payée en une seule fois.

ART. 4. — Le trésorier peut se faire, exceptionnellement, remplacer par un des administrateurs.

ART. 5. — Tout membre a la faculté de payer, par anticipation, un ou plusieurs mois de ses cotisations.

ART. 6. — Les amendes prononcées doivent être acquittées au plus prochain jour fixé pour le paiement des cotisations, et en même temps qu'elles.

ART. 7. — Un sociétaire ne peut payer sa cotisation courante qu'après avoir acquitté ses cotisations anciennes.

ART. 8. — Si un membre se trouve en retard de quatre mois sur le paiement de sa cotisation mensuelle, ou des amendes encourues, et de six mois sur le paiement des droits d'admission arriérés, la note de sa dette, signée du trésorier et du secrétaire, lui sera adressée par la poste, avec invitation de se libérer, en tout ou partie, avant la prochaine réunion mensuelle ordinaire du conseil d'administration, sous peine d'être rayé de la liste des sociétaires, et de perdre tous ses droits sur les fonds qu'il a pu déposer dans la caisse de l'association.

Cet avis sera transmis au moins vingt jours avant la réunion indiquée pour le conseil.

ART. 9. — Il peut être sursis par le conseil d'administration aux poursuites contre le sociétaire en retard dans le paiement des sommes arriérées qu'il doit, lorsqu'il est justifié que ce retard n'est occasioné que par un manque momentané d'occupation, et qu'il ne tient ni à la négligence, ni à l'inconduite.

ART. 10. — Si le débiteur, exclu en exécution de l'article 8 du titre XVI, fait partie de la Société depuis cinq ans, il y sera, de droit, réintégré, pourvu qu'il en fasse la demande dans le courant d'une année, à partir de l'époque de sa radiation des contrôles; qu'il justifie de son état de santé, comme il est prescrit à l'article 1er. du titre II, et qu'il acquitte immédiatement la totalité des sommes dont il est resté redevable, et des cotisations mensuelles échues depuis le jour de sa radiation.

Le membre réintégré n'aura droit aux secours pour maladie ou infirmités qu'après le délai porté au paragraphe de l'article 18 des statuts.

ART. 11. — La demande de paiement, prescrite par l'article 8 du titre XVI, sera inscrite par le secrétaire sur les registres de la Société, ainsi que la décision du comité, portant exclusion du membre dont les paiemens sont arriérés, ou sa réadmission dans les cas prévus par les articles 8 et 10 du titre XVI.

Il sera donné connaissance de cette décision à l'assemblée générale dans sa plus prochaine réunion.

TITRE XVII.

Du mouvement et du placement des fonds.

ARTICLE PREMIER. — Les fonds excédant les besoins présens de la Société ne pourront être employés, suivant le choix qu'en aura fait l'assemblée générale, pour l'année courante, qu'en placemens à la caisse d'épargnes, en rentes sur l'Etat, ou dans une des banques autorisées par une loi.

Chaque placement sera fait par le trésorier, en présence du secrétaire, sur un ordre signé du président, du secrétaire et du trésorier, indiquant la somme dont le placement doit être fait, et où il doit être fait.

Les reçus, reconnaissances et titres de placement seront déposés dans la caisse de la Société, après avoir été inscrits sommairement sur un registre tenu par le secrétaire-adjoint, afin de faciliter toutes recherches et recours de droit, en cas de pertes ou de soustraction de l'original.

ART. 2. — Aucune somme placée ne pourra être retirée, en tout ou en partie, que sur un ordre signé du président, du secrétaire et du trésorier.

TITRE XVIII.

Jugement des contestations ; pénalités, radiation, exclusion.

ARTICLE PREMIER. — Toute contestation entre un ou plusieurs membres de la Société et le conseil d'administration sera soumise aux trois membres du conseil supérieur de surveillance.

Ces arbitres statueront, comme amiables compositeurs, sans s'astreindre aux règles de la procédure, en dernier ressort, sans appel, ni recours en cassation.

ART. 2. — Le conseil d'administration établira le tarif des amendes à perçevoir pour toutes transgressions aux présens statuts, ou pour manque à tout devoir d'un fonctionnaire envers la Société, ou d'un membre de la Société envers ses collègues.

ART. 3. — Cesseront de faire partie de la Société et seront rayés des contrôles sans pouvoir prétendre à aucun remboursement :

1°. Celui qui n'a pas payé dans les délais prescrits par le réglement (article 8 du titre XVI) ;

2°. Celui qui se pourvoit devant les tribunaux contre une décision du conseil d'administration ou du conseil supérieur de surveillance ;

3°. Celui qui est reconnu en avoir imposé par de fausses déclarations pour se faire admettre, qui a caché une maladie chronique ou des plaies incurables, dont il était atteint à l'époque de son admission ;

4°. Celui qui a détourné des fonds à son profit ;

5°. Celui dont la conduite et les mœurs sont notoirement déréglées ;

6°. Celui qui a été condamné à des peines mêmes correc-

tionnelles, pour des faits contraires à l'honneur et à la probité !

ART. 4. — Le conseil d'administration pourra prononcer, sauf appel au conseil supérieur de surveillance, l'exclusion des sociétaires qui se trouveraient dans les cas précités.

Mais, avant le renvoi, le sociétaire inculpé sera appelé à fournir ses moyens de justification ; il lui sera, en conséquence, donné avis du jour de la réunion du conseil, qui devra statuer sur l'accusation portée contre lui, et s'il fait défaut, il sera passé outre.

TITRE XIX.

Des modifications à apporter aux présens Statuts.

ARTICLE PREMIER. — Aucuns changemens ou modifications ne pourront être apportés à cette seconde partie des statuts de la Société, que dans la forme et après les épreuves suivantes :

Proposition écrite, présentée en assemblée générale par trois membres titulaires de la Société ;

Renvoi, si la proposition est appuyée, à une commission de sept membres désignés par le président, et acceptés par la majorité de l'assemblée ;

Rapport de cette commission, lu dans une des séances du conseil d'administration, puis en assemblée générale, convoquée spécialement et en temps, à cet effet ;

Approbation, après discussion, par les deux-tiers des membres présens, pourvu que celle-ci réunisse le nombre des membres prescrits par l'article 28 des dispositions fondamentales.

ART. 2. — Les membres malades, infirmes ou absens, sont autorisés à se faire représenter dans toutes les assemblées où

il sera question de modifications à apporter aux réglemens de la Société. Le représentant devra, lui-même, être membre de la Société, et autorisé par écrit. Un membre ne pourra représenter qu'un autre sociétaire, et il aura ainsi deux votes à émettre.

TITRE XX.

Relatif à la Société académique de Saint-Quentin.

Article unique. — La Société académique de St.-Quentin, par les soins de laquelle les présens statuts ont été préparés, sera admise de droit à se faire représenter par un ou plusieurs de ses membres, à chacune des assemblées générales.

Elle recevra, par lettre adressée à son président, avis de ces réunions.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

CLASSÉES PAR DÉPARTEMENT.

Aisne.

Comice agricole de Château-Thierry.
Comice agricole de Marle.
Comice agricole de Vervins.
Comice agricole de Soissons.

Allier.

Société d'Agriculture de l'Allier, à Moulins.

Alpes (Basses-).

Société d'Agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

Ardennes.

Société d'Agriculture du département des Ardennes, à Mézières.
Comice agricole de Rocroi.
Id. de Rethel.
Id. de Sedan.
Id. de Vouziers.
Id. d'Attigny.
Id. de Givet.

Ariège.

Société d'Agriculture, des Arts, de l'Ariège, à Foix.

Aube.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

Aveyron.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France, à Rhodez.

Bouches-du-Rhône.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Marseille.
Société d'Horticulture de Marseille.

Calvados.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Association normande, à Caen.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société française pour la conservation et la description des monumens historiques, à Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société d'Agriculture et de commerce de Caen.
Société d'Horticulture de Caen.
Société académique agricole, industrielle, d'Instruction, de l'arrondissement de Falaise.

Cantal.

Société d'Agriculture du Cantal, à Aurillac.

Charente-Inférieure.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Dijon.
Société médicale, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à St.-Brieuc.
Société d'Agriculture et de Commerce de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

Doubs.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Besançon.

Drôme.

Société départementale d'Agriculture de la Drôme, à Valence.

Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles, à Valence.

Eure.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Eure-et-Loire.

Comice agricole de l'arrondissement de Chartres.

Finistère.

Société d'émulation, à Brest.

Société vétérinaire du département, à Morlaix.

Gard.

Académie du Gard, à Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.

Société d'Agriculture du département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Gironde.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux.

Commission des Monumens historiques, à Bordeaux.

Société d'Horticulture de Bordeaux.

Société académique de la Gironde.

Société archéologique de Béziers.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Ille-et-Vilaine.

Association bretonne, à Rennes.

Société des Sciences et Arts, à Rennes.

Indre.

Société d'Agriculture du département de l'Indre, à Châteauroux.

Indre-et-Loire.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société archéologique de la Touraine, à Tours.

Isère.

Société des Sciences, Arts et Agriculture, à Grenoble.

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société d'Agriculture et des Arts de l'arrondissement de Dôle.

Landes.

Société économique d'Agriculture, Commerce, Arts et Manufactures du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Loir-et-Cher.

Société des Sciences, Lettres et Agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.

Loire.

Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Loire (Haute-).

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Société Nantaise d'Horticulture.

Loiret.

Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans.

Société d'Horticulture d'Orléans.

Lot.

Société agricole et industrielle du département du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

Lozère.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.

Maine-et-Loire.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers.
Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Marne.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
Comice agricole de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne.
Comice agricole de Sainte-Menehould.
Académie de Reims, à Reims.
Comice agricole de Reims.

Marne (Haute-).

Société départementale d'Agriculture de la Haute-Marne, à Chaumont.

Meurthe.

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy.
Société centrale d'agriculture, à Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Moselle.

Académie des lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz.

Nord.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Valenciennes.
Id. de Dunkerque.
Id. d'Avesnes.

Société d'Agriculture d'Hazebrouck.
Id. de Bailleul.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Horticulture de Douai.
Id. de Lille.
Id. de Valenciennes.

Pas-de-Calais.

Société pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, à Arras.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et Arts, à Boulogne-sur-Mer.
Société d'Agriculture, de Commerce, Sciences et Arts, de Calais.
Id. de Montreuil.
Id. de Béthune.
Comice agricole d'Etaples.
Id. d'Hucqueliers.
Id. de Fruges.
Id. d'Avesnes-le-Comte.
Id. Auxy-le-Château.
Id. Houdain.
Id. Fauquemberg.

Puy-de-Dôme.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales.

Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et Agricoles des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhin (Bas-).

Société des Sciences, Agriculture et Arts, à Strasbourg.

Rhin (Haut-).

Société industrielle de Mulhausen.

Rhône.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société d'Agriculture, à Lyon.
Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.

Saône (Haute-).

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Saône-et-Loire.

Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlons-sur-Saône.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Mâcon.
Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

Sarthe.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.

Seine.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
Société des Antiquaires de France, rue de Taranne, 12.
Société de l'Histoire de France.
Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville.
Société libre des Beaux-Arts, à l'Hôtel-de-Ville.
Société philotechnique de Paris, Id.
Société philomatique, rue d'Anjou-Dauphine, 6.
Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue du Bac, 22.
Académie de l'Industrie agricole, manufacturière et commerciale, place Vendôme, 22.
Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26.
Société centrale d'Agriculture, à l'Hôtel-de-Ville.
Société des Progrès agricoles, rue de Taranne, 10.
Société agricole, rue de Taranne, 12.
Société d'Horticulture de Paris, rue de Taranne, 10.
Cercle général d'Horticulture, rue d'Anjou-Dauphine, 6.
Société de la Morale chrétienne, rue de Taranne, 12.
Société pour l'instruction élémentaire, Id.

Seine-Inférieure.

Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen.

Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre d'Emulation, à Rouen.

Société centrale d'Horticulture de Rouen.

Cercle pratique d'Horticulture de Rouen.

Société Hâvraise, d'Études diverses, au Hâvre.

Seine-et-Marne.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Seine-et-Marne, à Meaux.

Société d'Horticulture de Meaux.

Seine-et-Oise.

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, à Versailles.

Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société des Conférences horticoles pratiques, à Meulan.

Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, à Versailles.

Somme.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres, Arts, d'Amiens.

Comice agricole d'Amiens.

Id. de Péronne.

Id. de Montdidier.

Id. de Doullens.

Id. d'Abbeville.

Société d'Emulation, à Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Société des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts, du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.

Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var, à Draguignan.

Vienne.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, de Poitiers.

Vienne (Haute-).

Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, de Limoges.

Yonne.

Société archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Belgique.

Société Historique et Littéraire de Tournay.
Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand.

TABLEAUX

DES

MEMBRES RÉSIDANS ET CORRESPONDANS

DE LA SOCIÉTÉ

Des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture

DE SAINT-QUENTIN,

PENDANT L'ANNÉE 1848.

Composition du Bureau :

MM. LE PRÉFET DE L'AISNE.
WALKENAER [le baron]. } Présidens honoraires.

1848.

MM. G. BONNET, *Président.*
L. MAGNIER, *Secrétaire.*
CH. DAUDVILLE, *Trésorier.*
CH. GOMART, *Secrétaire-Archiviste.*

Commission Administrative : — MM. Q. BAUCHART, HÉRÉ, Ch. LEMAIRE, Aug. DUFOUR.

Commission d'Impression : — MM. Ch. GOMART, BASTIÉ, SOUPLET, E. CARPENTIER.

Commission du Musée : — MM. Ch. GOMART, LEMASLE, DEMOULIN, LEPROUX.

Commission du Jardin botanique : — MM. LECAISNÉ-LEMAIRE, MAGNIER, BOURBIER, LECOCQ.

Membres résidans.

MM.

1842. Bastie, pasteur de l'Église réformée.
1835. Bauchart, avocat, membre du Conseil général de l'Aisne et de l'Assemblée nationale.
1842. Bauchart-Demarolle, membre du Conseil général des manufactures, directeur du Comptoir d'escompte de la Banque de France, à Saint-Quentin.
1841. Bonnet [Gustave], ingénieur des ponts-et-chaussées.
1825. Bourbier, docteur-médecin, maire de Saint-Quentin.
1834. Carpentier [Emile], négociant.
1848. Cordier, docteur-médecin, à St.-Quentin.
1825. Daudville [Charles], négociant.
1842. Demoulin [Gustave], professeur à l'école primaire supérieure.
1848. Desains [Auguste], membre du Conseil municipal, juge suppléant au Tribunal civil.
1844. Dufour [Auguste], propriétaire, membre du conseil municipal de St.-Quentin.
1840. Gomart [Charles], propriétaire.
1825. Héré, professeur de mathématiques au Collége, membre du Conseil municipal de St.-Quentin.
1848. Lecocq, pharmacien à St.-Quentin.
1844. Leproux [Jules], ancien membre de l'Assemblée nationale.
1841. Magnier [Léon], directeur du *Courrier*.
1849. Mennechet [Auguste], membre du Conseil municipal.
1825. Raison, notaire, juge-suppléant au Tribunal civil.
1844. Souplet [Henri], professeur de physique au Collége de St.-Quentin.

SECTION DE LITTÉRATURE.

Membres correspondans.

MM.

1847. ANDRIEUX, docteur-médecin, à Amiens.
1843. ARCHIAC DE SAINT-SIMON [le vicomte Adolphe d'], président de la Société géologique de France, à Paris, 29 bis, rue Vaneau.
1837. BAUCHART (✱), ancien conseiller de préfecture de l'Aisne, à Laon.
1848. BEAUVAL [L.-J.], mathématicien, à Etalondes *(Seine-Infér)*.
1836. BENOIST, docteur-médecin, à Chauny.
1826. BOTTIN (✱), ancien administrateur, à Paris, 20, rue J.-J. Rousseau.
1826. BOUTHORS [Alex.], greffier en chef de la cour d'appel d'Amiens.
1846. BUCELLY D'ESTRÉES [le chevalier de], ancien receveur de l'Administration des Hospices, à St.-Quentin.
1848. CAILLETTE L'HERVILLER [Edmond], membre du Comité historique de Compiègne.
1829. CHERVIN (✱), docteur-médecin, à Paris, 25, rue Richelieu.
1849. CLÉMENT [M^me^] née Hémery, littérateur, à Cambrai.
1848. CONTANT, notaire et membre de l'Académie, à Reims.
1846. CONTENCIN [de] (✱), préfet du Cantal.
1849. CORBLET [l'abbé Jules], membre de plusieurs Sociétés savantes, à Roye.
1845. COULON-GIRAUD, négociant, rue de la Prison, à St.-Quentin.
1841. DEBOUT, docteur-médecin, à Paris, 38, Chaussée-d'Antin.
1842. DEMONCHAUX, docteur-médecin, à St.-Quentin.
1846. DENIS [Ferd.], conservateur de la bibliothèque de Ste.-Geneviève, à Paris.
1844. DÉPENSIER, juge de paix, à St.-Simon.
1831. DESAINS [Ch.], peintre d'histoire, à Paris, 6, rue Cassette.

1845. Desains [Ed.], professeur de physique au Lycée Corneille, Paris, 26, rue de l'Ouest.

1845. Desains [Paul], professeur de physique au Lycée Bonaparte, Paris, 26, rue de l'Ouest.

1829. Desbordes-Valmore [Marceline M^me^.], littérateur, à Paris, 8, rue de Tournon.

1844. Dinaux [Arthur], réd. des *Archives du Nord*, à Valenciennes.

1834. Duchesne [E.-A.] (✻), docteur-méd., à Paris, 1, rue d'Assas, faubourg Saint-Germain.

1827. Dupin [le baron Ch.], (O. ✻, ✻), membre de l'Institut de Paris, 26, rue des Saints-Pères.

1845. Durieux (✻, ✻), col. d'ét.-major de S. M. le roi de Sardaigne.

1833. Dusevel [Hyacinthe], membre de la Société des antiquaires de France, à Amiens.

1834. Girard, ancien membre résidant, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens *(Somme)*.

1843. Giraudeau de Saint-Gervais, docteur-médecin, à Paris, 6 bis, rue Richer.

1848. Gousset [Thomas], archevêque de Reims.

1843. Grégoire [Théophile], avocat, à Coucy-le-Château.

1817. Guiraud [le baron] (✻), membre de l'Académie française, à Paris, 20, rue du Duphot.

1844. Guy (✻), architecte, à Caen *(Calvados)*.

1846. Janin [Eug.], élève de l'éc. des Chartes, Grand'Rue, 37, à Passy.

1829. Jomard (✻), membre de l'Institut de France, à Paris, 13, rue Grenelle-Saint-Honoré.

1826. Lair (✻), ex-conseiller de préfecture, à Caen *(Calvados)*.

1848. Landouzy [H.], docteur-médecin, président de l'Académie de Reims.

1846. Laurens, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*.

1828. Lecointe [A.] (✻), chef du 1^er^ bureau à la préfecture de l'Aisne, à Laon.

1826. Le Glay, correspondant de l'Institut, archiviste général du département du Nord, à Lille.

1839. Leloup de Sancy (✻), ex-président du Tribunal civil de St.-Quentin et ancien membre résidant, à Paris, 6, rue Neuve-des-Mathurins.

1826. Lemaire [Charles], préfet de la Meuse, à Bar-le-Duc.

1826. LEMAIRE, ancien pensionnaire du roi de Rome, sculpteur à Valenciennes *(Nord)*.

1846. LEMASLE (✻), peintre du roi de Naples, professeur de l'école gratuite de dessin de Saint-Quentin.

1826. LE SERURIER [Félix] (✻), procureur général à la cour d'appel d'Orléans.

1829. LOURMAND, directeur de l'école orthomatique de Paris, rue Neuve-Saint-Jean.

1848. MALÉZIEUX, ingénieur du canal, à Bar-le-Duc.

1828. MANGON DE LA LANDE (✻), chef d'escadron d'état-major, à Paris, 36, rue du Bac.

1837. MARTIN [H.], professeur d'histoire moderne à la Sorbonne.

1847. MATTON, conservateur des archives de la préfecture de l'Aisne, à Laon.

1827. MAULÉON [de] (✻), directeur-fondateur de la Société phylotechnique industrielle française, 26, rue Caumartin, à Paris.

1826. MAUPASSANT, professeur de rhétorique, à Châlons *(Marne)*.

1828. MÉCHIN [le baron G.] (✻), conseiller d'Et., à Paris, Chaussée-d'Antin.

1829. MELLEVILLE, membre de la Société géologique de France et propriétaire, à Laon.

1830. MINARD (O. ✻), inspecteur divisionnaire, à Paris, 20, rue de l'Université.

1848. MIRBEL DE MONTVAILLERS [Charles], membre de l'Athénée du Beauvoisis.

1847. PAYEN, membre de l'Institut, rue St.-Martin, 208, à Paris.

1829. PAILLETTE [Benjamin], ancien membre résidant, à Paris, 12, rue Montholon.

1843. PAILLETTE [Edmond] (✻), officier aux spahis d'Oran, à Paris, 18, rue Montholon.

1830. PAILLETTE [Adrien] (✻), ingénieur des mines de Poullaouën, près Morlaix *(Finistère)*.

1846. PARINGAULT [Eugène], juge-suppléant au Tribunal de Beauvais.

1837. PARIS [C.-J.-H.], peintre, à Paris, 15, rue Poissonnière.

1828. PEGHOUX, docteur-médecin, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Clermont-Ferrand *(Puy-de-Dôme)*.

1837. PIETTE, banquier, à Vervins *(Aisne)*.

1839. Reboul, poète, à Nimes *(Gard)*.
1845. Reume [de] (✻), capit. d'artill., 5, rue du Canon, à Bruxelles.
1826. Richard, docteur-médecin, à Noyon *(Oise)*.
1827. Rigollot fils, docteur-médecin, à Amiens (*Somme*).
1836. Riquier (✻), conseiller de préfecture de la Somme, à Amiens.
1829. Rogé [Adolphe], négociant, à Cambrai *(Nord)*.
1843. Rondot [Nat.] (✻), directeur de l'enquête industrielle de Paris, rue de Montholon, 24, à Paris.
1846. Salats, avoué, à St.-Quentin.
1826. Salvandy [comte de] (G. O. ✻, ✻), membre de l'Académie française, ancien député, ancien ministre de l'instruction publique, à Paris, 30, rue Cassette.
1833. Schworer, professeur à l'école d'Alfort, ancien membre résidant.
1833. Sebastiani [le comte] (G. C. ✻, ✻), maréchal de France, à Paris, 55, faubourg Saint-Honoré.
1839. Signier [le comte de] (✻), ancien colonel, à Laon.
1829. Siméon [le vicomte Henri de] (✻), anc. maître des requêtes, à Paris, rue de Provence.
1846. Simonin, principal du collége de St.-Quentin.
1844. Suin [Victor], avocat-général, à Paris.
1837. Surrel de Montchamp (✻), capitaine au 11e de ligne.
1829. Talayrat [baron de] (✻), membre de plusieurs Sociétés savantes, maire de Brioude *(Haute-Loire)*.
1826. Thénard [le baron de] (O. ✻), anc. membre de l'Institut et de la chambre des députés, à Paris, 12, rue Gren.-St.-Honoré.
1845. Thillois, ancien maire, bibliothécaire, à Laon.
1847. Vaïsse, préfet du Doubs, à Besançon.
1842. Vicence [le duc de], propriétaire et membre du conseil général de la Somme, à Caulaincourt.
1832. Warenghien, ancien membre résidant, conseiller à la cour d'appel de Douai.

SECTION D'AGRICULTURE.

MEMBRES CORRESPONDANS,

Appartenant au département de l'Aisne.

MM.

1844. Abric (J.), maître de poste, à St.-Quentin.
1847. Amory, cultivateur et maire, à St.-Bandry, près Vic-sur-Aisne.
1843. Allin (Gédéon), prop. et maire, à Sequehart, par le Câtelet.
1834. Allin, juge de paix, à Bohain.
1843. Alliot-Poizot, cultivateur, à Beautroux, commune d'Étaves-et-Bocquiaux, par Fresnoy-le-Grand.
1839. Ancelot fils, propriétaire, à Champcourt, commune de Châtillon-lès-Sons, par Marle.
1843. André (Franç.) fils, cultivateur, à Brissay-Choigny, par Moy.
1848. Bancourt, médecin-vétérinaire, au Câtelet.
1848. Batelle, médecin-vétérinaire, rue d'Isle, à Saint-Quentin.
1848. Bauchart-Carlier, cultivateur, à Marly, par Guise.
1848. Bauchart (Louis), cultiv., à Tilloy, commune de Remaucourt.
1839. Bauchart (Virgile), cultivateur, à Montplaisir, près Origny.
1839. Bauchart-Lamarez (Auguste), propriétaire, à Origny.
1835. Bauchart-Remy, propriétaire, à Origny.
1847. Beaufrère (Pierre-J.), meunier, à Macquigny, par Guise.
1843. Beauvais, cultivateur et maire, à Holnon, près St.-Quentin.
1843. Belin-Cugnet, cultivateur, à Senercy, commune de Séry-lès-Mézières, par Origny.
1829. Belin père, propriétaire, à Câtillon-du-Temple, près La Fère.
1829. Belin fils, cultivateur, à Câtillon-du-Temple, près La Fère.
1848. Bellot, médecin-vétérinaire, à Fresnoy-le-Grand.
1843. Belmer (Claude), cultivateur, à Clastres, par St.-Simon.
1847. Belseur (Pierre-Théodore), cultivateur, à Brazicourt, commune de Grandlup, par Marle.
1833. Bertaux (Pierre-Joseph), cultivateur, à Bony, par le Câtelet.

1836. Besson (Aug.), cultivateur et ancien juge de paix, à Guise.
1835. Besson (Ch.), ancien élève de Grignon, cultivateur, à Guise.
1833. Billiard (Aug.), maître de poste, à Bellicourt, par le Câtelet.
1837. Billiard, cultivateur, au Verguier, par Vermand.
1847. Binet (Louis-C.), prop. et maire, à Vaudesson, par Chavignon.
1847. Binet (Marie-Ch.-J.) cult. et maire, à Leuilly, par Blérancourt.
1844. Blamoutier, maire, à Cugny, par Roupy.
1834. Bobeuf fils cultivateur à Fervaques, commune de Fonsomme, par Fresnoy-le-Grand.
1843. Bobeuf (Pierre-Eloi-Valentin), cultivateur, à Fontaine-Uterte, par Fresnoy-le-Grand.
1843. Bobeuf, notaire, à Ribemont.
1846. Boitel, élève de Grignon, cultivateur, à Villers-St.-Christophe, par Ham.
1848. Boittelle, propriétaire, à Homblières.
1849. Bonjour Edouard), propriétaire négociant, à Ribemont.
1834. Borel boulevart et rue Sainte-Anne, à Saint-Quentin.
1849. Borniche propriétaire, à Soissons.
1844. Bouré cultivateur, à Levergies, par le Câtelet.
1849. Bourgeois-Lefebure, cultivat., à Pont-à-Bucy, près La Fère.
1839. Boutroy, cultivateur à Autremencourt canton de Marle.
1839. Boutroy (Florency), cultivateur, à Méchambre, commune de Renansart, par Ribemont.
1848. Boutroy-Bobeuf, cultivateur, à Marcy.
1847. Braconnier Jean-Marie), marchand de grains et maire, à Evergnicourt par Neufchâtel.
1843. Brailly, médecin-vétérinaire à Guise.
1843. Briffoteaux (Jean-Baptiste-Gervais), cultivateur et maire, à Neuvillette par Origny.
1843. Briquet (Marin) cultivateur, à Saint-Lazare; commune de Neuville-St.-Amand.
1843. Brucelle-Boutroy, cultiv. à Laferté-Chevresis, par La Fère.
1841. Brucelle-Legras, cultivateur, à Voyenne canton de Marle.
1843. Cabaret père, médecin-vétér., à Bucy-lès-Pierrepont, près Montcornet.
1844. Cailleaux (Clovis), percepteur, à Fresnoy-le-Grand.
1844. Canus fils, cultivateur, à Bertaucourt, commune de Pontru, près St.-Quentin.

1845. Camus (P.-Ant.), cult. et maire, à Bertauc., comm. de Pontru.
1842. Cappon, prop. et anc. maire, à Homblières, près St.-Quentin.
1847. Carlier (Alfred), cultivat., à Fieulaine, par Fresnoy-le-Grand.
1849. Carlier (Léandre) fils, cultivateur, à Fieulaine.
1844. Carlier, maître de poste, à Cerisy.
1827. Carlier, propriétaire, à Tavaux-Pontsericourt, près Marle.
1843. Carlier (Quentin-Vincent) fils, cultivateur, à Origny.
1849. Cavenne-Grouzelle, cultivateur, au Mont-d'Origny.
1843. Chaseray, propriétaire, au Val-St.-Pierre, commune de Braye, près Vervins.
1845. Chauvenet (Adelaïde-Emile de), cultivateur et maire, à Bellenglise, par le Câtelet.
1843. Chauvenet (Henri-Gaëtan de), propriét. et maire, à Pontruet.
1835. Chauvenet (de), prop. et maire, à Parpeville, par Origny.
1843. Chenest père, propriét., rue du Gouvernement, à St.-Quentin.
1843. Chevalier fils, cultivateur, à Magny-la-Fosse, par le Câtelet.
1847. Coetlogon (Emmanuel, le comte de), propriétaire et maire, à Chérêt, près Laon.
1847. Collart, propriétaire et maire, à Mennevret, par Etreux.
1847. Cordier (Louis-Désiré), fabricant de sucre et maire, à Ugny-le-Gay, par Chauny.
1845. Cornaille (André), maire, à Vendhuile, près le Câtelot.
1843. Coutant (Louis), maire, au Verguier, par Vermand.
1849. Coutte (Charles), cultivateur, à Germaine, par Ham.
1843. Crapier (Alexandre), cultivateur, à Maissemy, par Vermand.
1848. Courval (le vicomte de), membre du conseil général de l'Aisne, propriét., à Pinon, par Anizy-le-Château.
1843. Darancourt, cultivat. et manufact., à Avesnes, près St.-Simon.
1843. Dambrun (Olivier) fils, cultivateur, à Vendelles, par Vermand.
1845. Damoisy fils, cultivateur, à Parpe-la-Cour, commune de Pleine-Selve, par Origny.
1833. Danré, propriétaire à Vouty, commune de Faverolles, près Villers-Cotterêts.
1848. Davanne (Charles), cultiv., à St.-Bandry, près Vic-sur-Aisne.
1843. Debeaux, médecin-vétérinaire, à Crécy-sur-Serre.
1844. Debrotonne, membre du conseil général de l'Aisne et de l'Assemblée législative, président du comice agricole de Marle, propriétaire, à Marle.

1844. DEBROTONNE (Arsène), propriétaire, à Tavaux-Pontsericourt, près Marle.
1846. DEBROTONNE, cultivateur, à Clermont, près Montcornet.
1843. DECROIX, cultivateur, à Laferté-Chevresis, par La Fère.
1843. DEFRANCE, cultivateur et maire, à Omissy.
1843. DELACOURT-DELACOURT (Achille), cultivateur, à Gricourt.
1844. DELACOURT-MACAIGNE, propriétaire, à Fresnoy-le-Grand.
1843. DELACOURT (Pierre-Charlemagne), cultivateur, à Lehaucourt.
1845. DELACOURT (Ulysse), cultivateur, à Gricourt.
1843. DELAPLACE (Calixte-Emmanuel) fils, cultivateur, à Vermand.
1848. DELAPLACE (Henri), cultivateur, à Courcelles, commune de Fonsomme.
1845. DELEFOSSE, marchand de grains, au Câtelet.
1827. DELVAL, propriétaire et cultivateur, à Eraucourt, commune d'Autremencourt, par Marle.
1846. DELVAL fils, cultivateur, à Autremencourt, par Marle.
1843. DELVIGNE-BAQUET, ancien membre du conseil général de l'Aisne, à Dury, par Ham.
1848. DELVIGNE (Charles), fabricant de sucre, à Dury.
1840. DEMAROLLE (Henri), propriétaire, à Neuville-St.-Amand, près St.-Quentin.
1843. DEMONT (Louis), cult. et maire, à Montigny-Carotte, par Bohain.
1843. DEMONT (Marie-Amédée-Georges), cultivateur, à Montigny-Carotte, par Bohain.
1835. DENIZARD, propriétaire, à Brissay-Choigny, près La Fère.
1847. DESTREZ (Marie-Aug.), docteur en médecine et maire, à Vailly.
1845. DEVAUX, marchand brasseur, au Câtelet.
1844. DEVIENNE, propriétaire et cultivateur, à Ollezy, par Ham.
1849. DEVIVAISE, cultivateur, à Anizy-le-Château.
1845. DEZAUX fils, cultivateur, à Soyécourt, commune de Vermand.
1849. DIDIER-POTIER, propriétaire, à Soissons.
1845. DOFFÉMONT fils, cultivateur, à la ferme de Haut-Renansart, par Origny.
1843. DOFFÉMONT fils (Désiré), cultivat., à Renansart, par Origny.
1840. DRUET, propriétaire et maire, à Douchy, par Roupy.
1839. DUBOIS (Claude-Jean-François), cultivateur, à Artemps.
1839. DUBOIS, cultivateur, au Petit-Fresnoy, près St-Quentin.
1845. DUBOIS-MARÉCAT, propriétaire, à Sehoncourt, par Bohain.

1845. Ducauroy fils (Ch.-Louis), propriét., à Alaincourt, par Moy.
1844. Duflot, cultivateur, à St.-Germain, commune de Lesquielles, par Guise.
1827. Duflot, propriétaire, à Agnicourt, près Montcornet.
1843. Duplaquet (François-Aug.), cultivateur, à Beautroux, par Fresnoy-le-Grand.
1835. Duplaquet, membre du conseil général, propriétaire et maire, à Viry-Noureuil, par Chauny.
1842. Dusanter (Nic.-J.-B.), cultivat., à Artemps, près St.-Simon.
1842. Dusanter fils, cultivateur, à Artemps, près St.-Simon.
1843. Elliot (J.), propriétaire, à Montigny, par Bohain.
1840. Estrées Philippy (Gust. d'), propriétaire, au Tronquoy, commune de Lesdins.
1848. Fera, cultivateur et maire, à Estrées.
1849. Flament fils, maire, à Lempire, près le Câtelet.
1834. Fouquier (Alexandre), propriét., à Gricourt, près St.-Quentin.
1834. Fouquier d'Héroüel, membre de l'Assemblée législative et du conseil général de l'Aisne, cultivateur et fabricant de sucre, à Foreste, par Ham.
1827. Fouquier, propriétaire, à Auroir, près Ham.
1843. Fournival, cultivateur et maire, à Rouvroy.
1843. Garcin, médecin-vétérinaire, à St.-Quentin.
1847. Gardin (Auguste), fabricant de fécule, à Vic-sur-Aisne.
1847. Gaudelot (Charles-Louis-Gervais), cultivateur et maire, à Clacy-et-Thierret, par Laon.
1843. Georges (Pierre-François), cultivateur, à Argival, commune de Vendhuile, par le Câtelet.
1847. Gilbert, cultivateur, à La Selve, près Sissonne.
1845. Gladieux-Dezeaux, cultivateur, à Montigny, par Bohain.
1843. Gobert, médecin-vétérinaire, à Laon.
1849. Godard (Fortier) fils, cultivateur, à Monceaux-lès-Leups, près La Fère.
1847. Godart (Napoléon-Désiré), cultiv., à Courbes, par La Fère.
1841. Godelle, membre de l'Assemblée législative et du conseil général de l'Aisne, propriétaire, à Guise.
1843. Guffroy (Charles), cultivateur, à Montbrehain, par Bohain.
1843. Guiard fils aîné, cultivateur, à Berthenicourt, par Moy.
1843. Guiard jeune (V.), cultivateur, à Berthenicourt, par Moy.

1843. Guilbert, notaire, à Vermand.
1843. Hacquart, cultivateur et maire, à Remigny, par Vendeuil.
1844. Herbert (André), cultivateur, à Fresnoy-le-Grand.
1844. Herbot aîné, mécanicien, à Fresnoy-le-Grand.
1849. Hocquet, médecin-vétérinaire, à Moy.
1847. Hutin, propriétaire et maire, à Hautevesne, par Gandelu.
1848. Hutin, cult., à Lessart, c. de Montron, par Neuilly-St.-Front.
1848. Joy, médecin-vétérinaire, à Montescourt-Lizerolles.
1843. Jumeaux, ancien notaire, à Beaurevoir, par le Câtelet.
1847. Juge (Louis-Théodore), docteur en médecine et maire de Mainville, comm. de Ressons-le-Long, près Vic-sur-Aisne.
1847. Lacroix de Saint-Vallier (le vicomte de), propriét. et maire, à Coucy-lès-Eppes, par Laon.
1836. Lalaux (Anicet), propriétaire et cultivateur, à Urvillers.
1844. Lalbalettrier, chef d'Institution, à St.-Quentin.
1838. Laluyé-Fouquier, propriétaire, à Rougemont, commune de Bucy-lès-Pierrepont, par Montcornet.
1847. Laluyé-Poinsinet, propriétaire et maire, à Prouvais, par Neufchâtel.
1849. Laurès (de), propriétaire et maire, à Jouaignes, par Braisne.
1827. La Tour du Pin Chambly (le comte de), propriét. et maire, à Arrancy, par Festieux.
1847. La Tour du Pin Chambly (le comte de), propriétaire, à Bosmont, par Marle.
1849. Latour-Guiard, cult., à Croix-Fonsomme, près St.-Quentin.
1839. LeCaisne-Lemaire, propriétaire, à St.-Quentin.
1847. Lecat (Pierre-Antoine-Jules), cultivateur et adjoint, à Villers-en-Prayères, par Beaurieux.
1844. Lecocq, pharmacien, à St.-Quentin.
1843. Lecrinier, greffier de la justice de paix de Moy.
1834. Lefebvre, cultivateur, à Montescourt-Lizerolles.
1848. Lefèvre-Desains, propriétaire, à St.-Quentin.
1834. Lefèvre (Jean-Pierre), cultivateur, à Homblières.
1847. Legrand, propriétaire et maire, à Vaux-Andigny, par Etreux.
1847. Legru, sous-directeur de la ferme-école de Guizancourt, commune de Gouy.
1848. Lemaire (A.), cultivateur, à Cœuvres-et-Valsery, près Vic-sur-Aisne.

1847. LEMAIRE (Maxime), cultivateur, à St.-Pierre-Aigle, près Soissons, membre du conseil général et ancien membre de l'Assemblée nationale.

1843. LEMAIRE, notaire, à Bohain.

1847. LEMOINE (Ch.), propriétaire et maire, à Gland, par Château-Thierry.

1847. LENAIN-HUGET, propriét. et maire, au Sart, par le Nouvion.

1844. LENFANT (Célestin), cultivateur, à Alaincourt, par Moy.

1843. LESUR-GROUZELLE, cultivateur, à Regny, par Origny.

1847. LE SELLIER DE CHÉZELLES (Alexis-César-Henri, vicomte), propriétaire et maire, à Frières-Faillouël, par Chauny.

1847. LEVÉ DE CHAUVENET, propriétaire et maire, à Beautor, près La Fère.

1837. LHÉRONDELLE, maire, à Fayet.

1835. LHOTTE-DELANCHY, cultivat^r. et maire, à Fontaine-les-Clercs.

1828. LHOTTE-HÉRIGNY, propriétaire, à Valécourt, commune de Chevresis-Monceau, par Origny.

1847. LILETTE (Pierre-M.), propriétaire et maire, à Craonnelle, par Beaurieux.

1843. LOCQUENEUX (Nicolas-Henri-Th.), cultivateur, à Gouy, par le Câtelet.

1847. LOGEART (Jean-François), propriétaire, à Berry-au-Bac.

1847. LOSTANGES (comte de), propriétaire et maire, à Epaux, par Château-Thierry.

1837. MADRID (le vicomte de), président du Comice agricole de Vervins, propriétaire, à Le Hérie-la-Vieville, par Guise.

1849. MAHIEUX, propriétaire, à Origny-Ste-Benoîte.

1839. MALÉZIEUX, cultivateur, à Voharies, près Marle.

1843. MALFUSON (Louis), propriétaire, à Jeancourt.

1845. MARCHANDIER (H.), pharmacien, à St.-Quentin.

1845. MARIN (L.-Ch.-Ph.), cult. et maire, à Courbes, par La Fère.

1843. MARIN fils, cult., à St.-Lazare, comm. de Neuville-St.-Amand.

1847. MARTIN, membre du conseil-général, propriétaire, à Rosoy-sur-Serre.

1844. MARTINE père, cultivateur, à Aubigny, près Ham.

1838. MARTINE (Ed.), propriétaire et fabricant de sucre, à Aubigny, près Ham.

1827. MARTINE-LEFEBVRE, cultivateur, à Aubigny, près Ham.

1843. Martine (Marie-F.), cultiv., à Tugny-et-Pont ; par St.-Simon.
1848. Mascret, cultivateur, à Homblières.
1845. Mascret-Elliot, cult., à Vadencourt, comm. de Maissemy.
1843. Mascret-Savreux, cultivateur, à Thenelles.
1837. Matra fils aîné, propriétaire, à Bucy-lès-Pierrepont, par Montcornet.
1834. Mauduit père, propriétaire, à Marteville.
1843. Mauduit fils (Charles), cultivateur, à Marteville.
1847. Maurgny (Jean-Sébastien), propriétaire, à Craonne.
1834. Maussion (de), propriétaire, à Fossoy, près Château-Thierry.
1847. Méhant, cultiv. et maire, à Aguilcourt, par Berry-au-Bac.
1845. Mennechet-Boitel, cultivateur, à Thorigny.
1845. Mennechet (Melchior), cultivateur, à Essigny-le-Petit.
1827. Meunier (Joseph), prop., à la Neuville-Housset, près Marle.
1847. Meunier, cultivateur, à Autremencourt, par Marle.
1847. Meuret, cult., à Valécourt, commune de Chevresis-Monceau.
1826. Michelot, ancien notaire, juge de paix, à Chauny.
1843. Mignot-Lefèvre, cultivateur, à Presselles, près Levergies, par le Câtelet.
1843. Mismaque-Bobeuf, propriétaire, à Homblières.
1847. Mitelette (Henri-Hubert), cultivateur et maire, à Blanzy-lès-Fismes, par Fismes.
1843. Moisson (Louis-J.-D.), cult., à Fieulaine, par Fresnoy-le-Gr.
1849. Monard, cultivateur, à Brissay-Choigny, par La Fère.
1843. Monfourny (Félix), cultivateur, à Dallon, près St.-Quentin.
1843. Monnot le Roy, cultivateur et fabricant, à Pontru.
1847. Moreau, propriétaire et adjoint, à Coberchy, commune de Monthurel, près Condé-en-Brie.
1845. Morlet fils (Antoine-Constant), cultivateur, à Moy.
1844. Mouret, secrétaire du Comice agricole de Marle, docteur-médecin, à Marle.
1834. Namuroy, propriétaire, à Thorigny, par le Câtelet.
1835. Niay, juge de paix, à Marle.
1847. Niay, ancien député, notaire honoraire, à Ribemont.
1847. Nottelet, propriétaire et maire, à Athies, par Laon.
1835. Ostrel (le chevalier d'), prop., à Urvillers, près St.-Quentin.
1843. Pagnon-Malin, cultivateur, à Courcelles, près Fonsomme.
1843. Paringault (Ch.), cultivateur, à Fontaine-Notre-Dame.

1843. Passet (Hyacinthe), cultivateur, à Aubencheul-aux-Bois, par le Câtelet.
1847. Prhu (Jean-Baptiste), propriétaire et maire, à Urcel, par Chavignon.
1837. Piette banquier, à Vervins.
1827. Pompery (A. de), propriétaire, à Ciry-Salsogne, par Braisne.
1834. Prulhot père, médecin-vétérinaire, à Saint-Quentin.
1838. Quéquignon (Désiré), cultivateur et maire, à Happencourt, par St.-Simon.
1847. Quéquignon, propriétaire, à Roupy, près St.-Quentin.
1843. Rabouille, médecin-vétérinaire, à Vigneux, près Montcornet.
1843. Richard cultivateur au Mesnil-St.-Laurent.
1849. Rigault-Vion propriétaire à Origny-Ste-Benoite.
1844. Robert, cultivateur à Gouy, par le Câtelet.
1844. Robert (Jean-Baptiste), cultivateur, à Fresnoy-le-Grand.
1844. Rocq, cultivateur, à Pontruet, près Saint-Quentin.
1847. Roger, cultivateur, à Dizy-le-Gros par Montcornet.
1847. Romain (F.-Théodore), cult., à Coincy par Oulchy-le-Château.
1847. Romain, propriétaire à Coincy canton de Fère.
1843. Sallandre cultivateur et maire à Surfontaine, par La Fère.
1843. Santerre fils, cultivateur, à Ribemont.
1847. Sarrazin (Victor-Abel), propriétaire et maire, à Chevennes, par Sains.
1843. Savreux (Quentin), propriét. et maire, à Regny, par Origny.
1843. Sellier fils, (Joseph), cultivateur, à Artemps, par St.-Simon.
1847. Sergent (Nicolas-Isidore), cultivateur et maire, à Nampcelles-la-Cour, près Vervins.
1849. Severin (Charles), cultivateur, au Verguier.
1845. Sohier, cultivateur, à Grandlup, près Marle.
1843. Tabary fils (Casimir), cultivateur, au Câtelet.
1845. Tardieu-Dufour propriétaire, à St.-Quentin.
1848. Testart fils, cultivateur, à Croix-Fonssomme.
1843. Testart-Herbert, brasseur, à Fresnoy-le-Grand.
1834. Théry, propriétaire et maire, à Grugies près St.-Quentin.
1844. Tillancourt (de) membre de l'Assemblée nationale, président du Comice agricole de Château-Thierry.
1843. Toffin (Marie-Damas-Louis), notaire, à Bohain.
1844. Trocmé, maire, à Hargicourt, près le Câtelet.

1843. TURENNE [le comte de], (✻), ancien colonel au corps royal d'état-major, à Landifay, par Guise.

1849. TURQUIN-LABRUSSE (Charles), cultivateur, à Chalandry, près Laon.

1845. VAIRON, cultivateur et maire, à Jeancourt.

1848. VATIN, propriétaire, à Bohain.

1844. VENET (Jean-François), cultivateur, à Croix-Fonsomme.

1847. VÉRON, propriét. et maire, à Noyant-et-Aconin, par Soissons.

1843. VICAIRE (Benoni), cultivateur, au Petit-Fresnoy, commune de Gricourt.

1839. VIÉVILLE (Edouard), cultivateur, à Chevresis-Monceau, près Origny.

1847. VIÉVILLE (Victor), cultiv., à Chevresis-Monceau, près Origny.

1832. VIÉVILLE, cultivateur, à Pouilly, près Laon.

1843. VILLAIN, ancien notaire et cultivateur, au Câtelet.

1835. VINCHON père, propriétaire, à Roupy, par St.-Quentin.

1843. VINCHON (Jules), propriétaire, à Fluquières, par Ham.

1843. VION (Hippolyte), cultivat., à Lesard, commune de Lempire, par le Câtelet.

1848. WATEAU, médecin-vétérinaire, à Origny-Ste-Benoîte.

1844. WAXIN-CHATELAIN, négociant, à Vendhuile, par le Câtelet.

1843. WAXIN-PLAQUET (Charles-Narcisse), cultivateur, à Vendhuile, par le Câtelet.

1847. WUAFLART (Antoine-Auguste), cultivateur et maire, à Aumont-Ferme, commune de Vesles-et-Caumont, par Marle.

1843. Y (d'), propriétaire-cultivateur, à Omissy.

SECTION D'AGRICULTURE.

Membres correspondans.

MM.

1826. Acar, fabricant de sucre, ancien maire de Ham *(Somme)*.

1847. Bailly de Merlieux, secrétaire-général de la Société nationale d'horticulture de Paris, 8, rue du Jardinet.

1846. Beaumont [de], membre de l'Assemblée législative, rue de Suresne, 17, à Paris.

1843. Bixio, membre de l'Assemblée législative, à Paris, 25, rue Jacob.

1845. Bossin, grainier-fleuriste et pépiniériste, quai aux Fleurs, 5, à Paris.

1846. Bouchardat, pharmacien en chef des hospices de Paris.

1846. Boulard (✻), secrétaire du comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

1843. Cambacérès [de], membre de l'Assemblée législative, à Paris, 119, rue Saint-Dominique.

1843. Camus fils, garde-général des forêts, à Noyon *(Oise)*.

1848. Carlier [Benoni] fils, cultivateur, à Hancourt, près Péronne, *(Somme)*.

1847. Cases [le duc de] (✻, ✻), ancien prés. du Congrès central, à Paris.

1840. Caumont [de] (✻), directeur de l'Association normande, à Caen *(Calvados)*.

1848. Charpentier-Courtin, président du Comice agricole de Reims *(Marne)*.

1847. Chauvinière [le chevalier D. de la] (✻), directeur du *Cultivateur, journal des progrès agricoles*, à Paris, 10, rue Taranne.

1847. Cunin-Gridaine (G. O. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

1838. DELAFOSSE (✻), professeur à l'école normale et à la faculté des Sciences, à Paris, 47, rue d'Enfer.

1848. DELACOURT-DELVIGNE, cultivateur et fabricant de sucre, à Sancourt, près Ham.

1843. DOTTIN, propriétaire et maire, à Berny, par Estrées-Déniécourt *(Somme)*.

1844. DUMONT, membre du conseil général de l'Oise, propriétaire, à Clermont *(Oise)*.

1844. DUBOIS [Amable], membre de l'Assemblée législative et de l'Académie d'Amiens, docteur-médecin, à Amiens.

1844. DUROISEL, maître de poste, à Ham *(Somme)*.

1834. GALBOIS [le baron de] (G. O. ✻), lieutenant-général, à Paris, 14, rue Miroménil.

1844. GASPARIN [le comte de] (G. O. ✻), membre de l'Académie des Sciences, à Paris, 79, rue de Lille.

1849. GOSSIN, professeur d'agriculture au collége de Compiègne.

1840. HARLÉ (✻), ancien député de la Somme, propriétaire à Aizecourt-le-Haut, près Péronne *(Somme)*.

1844. HAVRINCOURT [le marquis d'], membre de l'assemblée législative, prop., à Havrincourt, par Cambrai *(Pas-de-Calais)*.

1828. HÉRICART DE THURY [le vicomte] (O. ✻), membre de l'Institut académique des Sciences, à Paris, 29, rue de l'Université.

1844. HUBERT, propriétaire et maire, à Guiscard *(Oise)*.

1838. JACQUES (✻), ancien jardinier du roi, à Neuilly, près Paris.

1848. JAMIN [J.-L.], pépiniériste à Bourg-la-Reine, près Paris.

1847. JAUBERT [le comte de] (✻), président du bureau central de la Société d'agriculture des Ardennes, à Mézières.

1826. JUSSIEU [Adrien de] (✻), membre de l'Institut, professeur au jardin des Plantes, à Paris.

1847. LABROSSE-BECHET (✻), président du Comice agricole de Sedan *(Ardennes)*.

1841. LAMBERT, propriétaire et cultivateur, à Saint-Eloy *(Eure)*.

1848. LÉCOMTE aîné, fabricant d'engrais, à Reims *(Marne)*.

1841. LEFÈVRE [Elisée], directeur des bergeries de Rambouillet.

1844. LEFRANT, fabricant d'huile, à Muille-Villette, près Ham *(Somme)*.

1841. LEVÊQUE, directeur de la *Gazette de Cambrai*, à Cambrai *(Nord)*.

1844. Lignières [le comte de] (✻), propriétaire, à Viéville, par Ham *(Somme)*.

1843. Malingié-Nouel (✻), propriétaire de l'établissement pastoral de la Charmoise, à Pont-Levoy (*Loir-et-Cher*).

1844. Martine [Alphonse], propriétaire et cultivateur, à Tirlancourt (*Oise*).

1847. Millart, secrétaire du bureau central de la Société d'agriculture des Ardennes, à Charleville.

1841. Mortemart [le baron de Boisse] (✻), à Paris, 9, rue Jean-Goujon.

1843. Obry, ancien président du Comice agricole d'Amiens, cultivateur et maire, à Villers-Bretonneux (*Somme*).

1845. Odart [le comte] (✻), propriétaire à la Dorée, près Cormery (*Indre-et-Loir*).

1848. Paquet [Victor], directeur de l'*Instructeur jardinier*, 5, rue Rousselet-St.-Germain, à Paris.

1848. Peteaux, médecin-vétérinaire à Pont-Audemer (*Eure*).

1829. Philippar, directeur du jardin des Plantes, au Petit-Trianon, à Versailles.

1843. Pinteville-Cernon [de], président du Comice agricole de la Marne, à Châlons (*Marne*).

1845. Poiteau (✻), botaniste, et rédacteur des *Annales* de la Société d'horticulture, à Paris, 29, rue Saint-Victor.

1843. Pommier (✻), directeur du journal l'*Echo agricole*, à Paris, 22, rue Coquillière.

1844. Rendu [V.] (✻), inspecteur de l'agriculture, à Paris, 12, rue de l'Abbaye.

1843. Seydoux, membre de l'Assemblée législative, directeur de la filature de laine du Câteau (*Nord*).

1845. Soyer de la Sologne, maire, à Argent (*Cher*).

1843. Tocqueville [le baron de], prés. du Congrès du Nord et de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne (*Oise*).

1848. Trien de Terdonck [du], président de la Société d'agriculture d'Anvers (*Belgique*).

1848. Vandenputte, médecin-vétérinaire du gouvernement, à Malines *(Belgique)*.

1848. Van Houtte, horticulteur, à Gand (*Belgique*).

1848. Verschaffelt [Alexandre], horticulteur, à Gand (*Belgique*).

1848. Vis, président de la Société d'agriculture de Middelbourg (*Hollande*).

1833. Vivien (✻), membre du Conseil d'Etat, ancien ministre de la justice et des cultes, 8, rue Rumfort, à Paris.

1840. Yvart (✻), inspecteur-général des bergeries nationales, 49 *bis*, rue de Chabrol.

1845. Zeller, médecin-vétérinaire, à Ham (*Somme*).

SECTION INDUSTRIELLE.

Membres correspondans.

MM.

1846. Bosquette, apprêteur, à Saint-Quentin.
1846. Casalis, ingénieur-mécanicien, à Saint-Quentin.
1846. Cordier [Clovis], blanchisseur, second adjoint au maire de la ville de Saint-Quentin.
1844. Cordier-Nobécourt, ingénieur, négociant, à Saint-Quentin.
1846. Daudville [Alphonse], négociant, id.
1846. Denoyon [Ernest], marchand de tissus, id.
1846. Foulon [Hippolyte], fabricant d'huile, id.
1846. Giraud, fabricant de tulles, id.
1846. Guilbert, négociant, id.
1846. Leclerc-Cambronne, filateur, id.
1846. Lefranc [Emile], blanchisseur, id.
1846. Lehoult, [Jules], négociant, juge au Tribunal de Commerce.
1846. Semet, directeur de l'usine à gaz, à Saint-Quentin.
1846. Serret, blanchisseur, président du Conseil des prud'hommes.
1846. Tausin, apprêteur, à Saint-Quentin.
1843. Tardieu-Lalaux, fabricant de produits chimiques, à Jussy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME 6me DE LA 2me SÉRIE.

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE.

	Pages.
Séance trimestrielle d'agriculture, du 9 février 1848.	6
Question des sucres.	7
Mémoire de M. Acar, de Ham.	8
Première lettre de M. le président de la Société à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.	13
Programme du Concours d'animaux gras.	20
Rapport de M. Besson sur le Concours d'animaux gras. . . .	22
Deuxième lettre de M. le président de la Société à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.	24
Séance publique, du 9 juin 1848.	28
Rapport du jury sur le Concours de bêtes bovines.	28
Rapport du jury sur le Concours de bêtes ovines.	30
Programme du Concours d'instrumens d'agriculture.	31
Programme du Concours pour l'amélioration de la race chevaline.	32
Séance publique, du 9 octobre 1848.	34
Discours de M. Bonnet, président.	34
Rapport de M. de Turenne sur le Concours des chevaux. . .	35
Rapport de M. Ch. Gomart sur le Concours de fermes en 1848, prime départementale de 500 fr. à l'arrondissement de Soissons.	40

Pages.

Séance trimestrielle d'agriculture, du 9 novembre 1848. . . 53
Discours de M. Bonnet. 53
Concours de plantes fourragères de 1848 ; prime d'arrondissement, de 300 fr.; rapport du jury. 60
Rapport sur la création de *fermes-écoles*, par M. Ch. Gomart. 66
Décision de la Société. 75
Produits agricoles présentés au jury départemental. 75
Rapport de M. Ch. Gomart, sur le Congrès de Reims. 75
Délibération relative à l'achat de taureaux hollandais. 84
Rapport de M. Monnot sur l'engrais de M. Mallet. 86

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES.

De la fréquence des scrofules à St.-Quentin — Observations sur leurs causes et leur traitement; par M. Cordier, membre résidant. 89
Note sur l'innocuité du bleu de Prusse, par MM. J. Lecocq et H. Souplet, membres résidans. 100
Le siége de St.-Quentin, en 1557, par M. Ch. Gomart, membre résidant. 104
Coup-d'œil sur l'état et les ressources de la ville, en 1557. . . 104
Appendice du plan de 1557. 109
Le siége. 116
Investissement de la ville. 122
Mort de Théligny. 134
Bataille St.-Laurent. 146
Continuation du siége. 157
L'assaut. 167
Des auteurs consultés sur le siége de St.-Quentin. 177
Plan de la ville de St.-Quentin et des opérations du siége, en 1557. 182

Pages.

Des conditions de la stabilité de l'église de Saint-Quentin, par M. Benard. 183

Lectures faites à la Société, pendant l'année 1848, qui n'ont pu être imprimées dans ce recueil. 200

TROISIÈME SECTION.

INDUSTRIE.

Statuts de la Société de prévoyance et de secours mutuels; rapport de la commission, par M. Aug. Dufour. 201

Première partie. Dispositions fondamentales. 202

Deuxième partie. Dispositions d'exécution. 211

Titre Ier. Des membres honoraires ou associés libres. 211

— II. Conditions de réception des membres titulaires . . . 212

— III. Des allocations aux malades. 213

— IV. Des pensions aux infirmes. 215

— V. Des pensions aux vieillards. 216

— VI. Des inhumations. 217

— VII. Du médecin et du comité médical. 218

— VIII. Du service pharmaceutique. 220

— IX. Du conseil d'administration et de ses attributions. . 221

— X. De la nomination des fonctionnaires et de la durée de leurs fonctions. 223

— XI. Des attributions des fonctionnaires. 225

— XII. Du service actif ou de l'agent comptable. 228

— XIII. Des fonctions spéciales de quelques membres du conseil d'administration, des visiteurs et des correspondans. 229

— XIV. Conseil supérieur de surveillance. 231

— XV. Des assemblées. 232

— XVI. Du paiement des sommes dues par les membres de la Société. 235

Pages.

— XVII. Du mouvement et du placement des fonds. . . . 237
— XVIII. Jugement des contestations, pénalités, radiations, exclusions 238
— XIX. Des modifications à apporter aux présens statuts. . 239
— XX. Relatif à la Société académique de St.-Quentin. . . 240
Etat détaillé des recettes et des dépenses d'une Société de prévoyance. 249
Listes des Sociétés correspondantes, classées par département. 241
Tableau des membres résidans. 250
— correspondans, section de littérature. . 252
— — d'agriculture. . 255
— — industrielle. . 269

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE
SAINT-QUENTIN.

ANNALES AGRICOLES, SCIENTIFIQUES
ET INDUSTRIELLES,
DU
DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Deuxième Série. — Tome Septième.

TRAVAUX DE 1849.

SAINT-QUENTIN,
IMPRIMERIE DE DOLOY ET TEAUZEIN, GRAND'PLACE, 21.

1850.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE SAINT-QUENTIN.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

SAINT-QUENTIN.

ANNALES AGRICOLES, SCIENTIFIQUES

ET INDUSTRIELLES,

DU

DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Deuxième Série. — Tome Septième.

1849.

SAINT-QUENTIN,

IMPRIMERIE DE DOLOY ET TEAUZEIN, GRAD'PLACE, 21.

1850.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE
DE SAINT-QUENTIN.

TRAVAUX DE 1849.

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE.

Séance trimestrielle du 9 mars 1849.

Présidence de M. A. Bonnet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la révision du programme des concours; M. Ch. Gomart demande que l'on substitue une médaille d'argent, petit module, à la médaille de bronze pour le second prix. Cette proposition est adoptée.

M. Fouquier d'Hérouël pense que l'on devrait limiter l'âge des brebis pour les présenter dans les concours; leur admission n'aurait lieu que pour les brebis dites 4 dents, qui ont de 27 à 30 mois au moment de les livrer

à la reproduction; de cette manière on ne pourrait présenter les brebis dans plusieurs concours.

M. Monnot ne regarde pas comme un obstacle la présentation plusieurs fois renouvelée; il croit qu'on ne doit pas faire de distinction d'âge. Sur sa demande, l'examen de la révision du programme est renvoyé à une commission, qui est ainsi composée d'après le résultat du scrutin.

MM. Monnot, Fonquier d'Hérouël, Ch. Gomart, Carlier fils, Demarolle, de Neuville; Rocq, de Pontruet; Martine-Lefebvre.

La même commission sera chargée de proposer le mode d'emploi des 1500 francs alloués à la Société par le conseil-général.

M. Lalaux demande qu'une commission soit nommée pour organiser le marché aux laines à St.-Quentin. La Société adopte cette proposition, et nomme commissaires : MM. Lalaux, d'Urvillers; Ch. Gomart, Boittelle, d'Homblières.

M. Ch. Gomart donne lecture du programme de l'exposition de fleurs, de fruits et légumes, et fait appel à MM. les membres de la section d'agriculture pour encourager cette exposition par leur présence, par des envois et par des acquisitions de fleurs.

MM. Demarolle, de Neuville; Monnot, Ch. Besson, sont nommés juges du concours des animaux gras.

Membres présents : MM. Bastie, Ch. Gomart, Demoulin, Héré, Lecocq, Cordier, Fouquier, d'Hérouël; Martine-Lefèvre, d'Aubigny; Boittelle, d'Homblières; Carlier père, de Fieulaine; Carlier fils; Legru, de Guizancourt; Testart fils, de Croix-Fonsommes; Ch. Mauduit, de Marteville; Demarolle, de Neuville; Richard,

du Mesnil ; Lefebvre-Desains, Rocq , de Pontruet; Rocq, de Lamotte; Monnot, de Pontru; Garcin, Bobeuf, de Fontaine-Uterte; Lalaux, d'Urvillers; Druet, de Douchy; Marin père, de St-Ladre ; Marin fils, Graux, de Lanchy; Lhotte, de Fontaine-les-Clercs; Mismaque, d'Homblières.

SÉANCE DU 26 MARS 1849.

PRÉSIDENCE DE M. BASTIE.

M. Garcin fait le rapport sur le concours d'animaux gras,

Ire CATÉGORIE. — BŒUFS GRAS.

Le grand nombre des sujets présentés l'année passée nous avait donné l'espoir de voir cette année un brillant concours, et par le nombre et par la beauté des sujets appelés à y prendre part. Mais nos espérances ont été trompées, car une seule personne a répondu à l'appel fait par la Société académique, en soumettant à l'appréciation du jury huit individus de la même race.

Certes, en pareille occurrence, votre commission a dû se demander s'il y avait lieu à maintenir le concours, et après un rapide examen des sujets présentés pour se disputer la prime, elle s'est prononcée à l'unanimité pour l'affirmative. Car tous offraient à l'œil du connaisseur des signes non équivoques d'un engraissement satisfaisant. Deux surtout ont plus spécialement attiré l'attention du jury; ce sont ceux portant les numéros 1 et 6.

Le bœuf n° 1, sous poil alezan foncé, a pesé 785 kilos et donné à la mesure les proportions suivantes.

Hauteur,	1m	50c
Longueur,	2	24
Circonférence,	2	30
Largeur des hanches,	0	60

Après avoir été abattu, cet animal a donné les chiffres suivants :

Cuir,	57 kil.	500 gr.
Suif,	72	500
Quartiers,	480	000

Le bœuf n° 6, sous poil fauve, a pesé vivant 944 kilos, et a donné à la mesure les proportions suivantes :

Hauteur,	1m	60c
Longueur,	2	30
Circonférence,	2	43
Largeur des hanches,	0	63

Cet animal, quoique moins régulier dans ses formes que le précédent, a néanmoins remporté la prime par la supériorité apparente de son engraissement, et, après la mort, les faits sont venus confirmer la décision du jury; en effet :

Le cuir pesait,	65 kilos.
Le suif,	85
Les quartiers,	610

La graisse de cet animal était blanche, fine, tandis que, chez son antagoniste, on a remarqué que la graisse était jaune et moins délicate.

Tous les concurrents appartiennent à M. Corduant, marchand boucher à St.-Quentin.

IIe CATÉGORIE. — MOUTONS ENGRAISSÉS.

Deux primes devaient être délivrées, l'une au propriétaire du lot de dix moutons mérinos jugés les plus gras, l'autre était destinée pour le lot de moutons de race croisée.

Aucun sujet n'ayant été présenté pour concourir dans cette seconde section, il n'y a pas eu lieu de délivrer la prime.

Quatre lots de dix moutons chacun, de race mérinos, figuraient dans les bergeries de l'abattoir comme devant

prendre part à ce concours, et la lutte n'a été sérieuse qu'entre les sujets des cases n° 7 et n° 10; les premiers ont pesé 675 kilos, et les seconds 674 kilos; mais ces derniers, quoique plus petits, ont cependant obtenu la préférence; ils appartiennent à M. Théry-Prévot, de Seraucourt.

Le prix de 300 francs fondé pour le bœuf gras le mieux engraissé est décerné à M. Corduant.

Le prix institué pour les moutons gras, à M. Théry, de Seraucourt.

Étaient présents : MM. Bastie, Gomart, Demoulin, Lecocq, Cordier, Desains, Garcin, Théry-Prevot, de Seraucourt; Besson.

Séance trimestrielle du 9 avril 1849.

Présidence de M. Bastie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président prononce un discours sur l'importance et l'avenir de l'agriculture.

La révision du programme des concours est ensuite soumise à la discussion ; il est décidé que le prix de 500 francs, alloué à la meilleure culture sera décerné pour 1849 dans l'arrondissement de Vervins.

M. Ch. Gomart demande que le prix de 500 francs offert à la culture des plantes fourragères soit divisé : on donnerait la première prime de 300 francs au cultivateur dont l'exploitation présente la plus grande extension donnée à la culture des plantes fourragères, relativement à l'étendue des terres cultivées, et la seconde prime de 200 francs à l'exploitation produisant la plus grande quantité comparative de fourrages. L'examen du jury aurait lieu vers le 20 juin. M. A. Besson pense qu'il serait utile de donner effectivement une part de la prime à la culture la mieux soignée, la plus nette, à celle qui ne contient pas d'haves, de chiendents, et M. de Madrid pense qu'on doit avant tout se préoccuper de l'abondance des plantes fourragères, et distribuer la prime comme par le passé ; car ce fut dans le but d'éten-

dre cette culture, autrefois insuffisante, que le prix fut fondé. Après cette discussion, la proposition de M. Ch. Gomart est adoptée.

Relativement à ce concours, une proposition est présentée par MM. Fouquier d'Hérouël et Carlier, de Cerisy, de ne pas admettre les fabricants de sucre, parce qu'ils produisent dans un but industriel, non dans un but agricole. M. Monnot ne pense pas de même et regarde la culture des betteraves comme une branche de l'agriculture. La proposition précédente n'est pas adoptée. L'échelle de réduction adoptée par le concours précédent est exposée par M. Ch. Gomart, elle paraît convenable, et sera laissée à l'appréciation du prochain jury.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les 400 fr. de primes fondées pour l'amélioration de la race chevaline. La minorité de la commission voyant que ce concours n'avait pas donné, les années précédentes, des résultats satisfaisants, propose de supprimer les primes et de les affecter à la meilleure confection des engrais.

Sur les observations de M. Bonnet et de M. de Madrid, qui démontrent la nécessité de ce concours, il est maintenu par la Société; il aura lieu le 24 juin, et sera donné aux chevaux de traits améliorés, quelle que soit la race.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé qu'on cessera de donner un prix pour les animaux gras; le prix de 500 francs sera affecté au meilleur mode de préparation des fumiers, et notamment à l'emploi d'engrais liquides, à la construction de fosses à purin, à l'utilisation d'engrais négligés dans le pays.

Les conclusions de la commission pour les autres concours sont adoptées. M. A. Besson demande que l'on

n'admette dans les concours que des propriétaires du département ; cette proposition est adoptée.

M. Bonnet propose ensuite une souscription pour l'acquisition d'un étalon percheron, une commission de 5 membres, composée de MM. Carlier, de Cerisy; Duflot, de Lesquielles ; Garcin, Bonnet et Gomart, sera chargée de cette souscription.

Etaient présents : MM. Bastie, Daudville, Gomart, Lecocq, Magnier, Desains, Demoulin, Cordier, Ch. Besson, de Guise; A. Besson, Monfourny, de Dallon; Fouquier d'Hérouël, Rocq, de Pontruet; Godelle, de Guise; Demarolle, de Neuville; Monnot, de Pontru; Ch. Mauduit, de Marteville; Bobœuf, de Fontaine-Uterte; Carlier, de Cerisy; Duflot, de St-Germain ; Delfosse, du Câtelet ; Brailly, de Guise ; Mauduit père ; Vinchon, de Fluquières ; Georges, d'Argival ; Garcin, de Saint-Quentin.

Séance trimestrielle du 20 mai 1849.

Présidence de M. Bonnet
ET VICE-PRÉSIDENCE DE MM. A. BESSON ET MARTINE AINÉ.

La séance, qui est fort nombreuse, a lieu dans la salle de la Justice-de-Paix, à Fervaques.

M. le président ouvre la séance en annonçant que le tirage au sort de l'étalon percheron n'aura pas lieu, parceque la souscription, quoique déjà fort élevée, n'est pas jugée suffisante pour l'achat d'un étalon reproducteur de choix. Le tirage est remis au prochain concours de la race chevaline, 24 juin, pour recueillir de nouvelles souscriptions.

M. le président fait ensuite savoir à l'assemblée que trois taureaux suisses, de la race améliorée de Schwitz, achetés par la Société, seront vendus, aux enchères, dans la cour de Fervaques, à l'issue de la séance. Les trois taureaux hollandais n'arriveront qu'à la fin du mois, et ils seront vendus lors du concours du 24 juin prochain.

M. Bauchart-Demarolle fait connaître le résultat du concours de bêtes ovines.

MESSIEURS,

Si, par ses longs et persévérants efforts pour encourager les améliorations de la race ovine, la Société a bien

justifié son titre de Société d'agriculture départementale, les agriculteurs se sont empressés, par leurs sacrifices, de reconnaître qu'ils avaient compris combien cette impulsion pouvait être favorable à l'industrie agricole du département ; le concours de cette année en est une nouvelle preuve ; les produits exposés sont la démonstration que la bonne renommée des beaux troupeaux de MM. Camus-Vinchon, de Berthaucourt; Robert, de Gouy; Rocq, de Lamotte ; Ancelot, de Champcourt ; Demarolle, de Neuville ; Martine aîné, d'Aubigny , etc., est justement méritée ; mais il faut dire que les succès ne s'obtiennent que par la persévérance et des sacrifices; aussi, malgré la tourmente révolutionnaire, si peu favorable aux progrès de l'industrie, nos honorables concurrents n'ont pas reculé devant de nouvelles avances de capitaux ; espérons qu'ils en recueilleront le fruit.

C'est pour atteindre ce but de l'amélioration fructueuse, que la Société a recouru avec tant de succès aux conseils du commerce des laines; le cultivateur, tout entier à la direction si difficile d'une grande exploitation, direction qui exige toute son énergie, tout son savoir, ne peut se tenir au courant des variations de l'industrie ; il faut alors consulter la boussole du commerce qui conduira l'agriculteur vers un débouché certain et avantageux.

Le commerce est unanime pour déclarer que la production de la laine extra-fine ne peut offrir de grands avantages à notre agriculture, parce qu'elle se trouve en concurrence avec la production étrangère, et que cette dernière est dans des conditions de production si favorables, qu'il est très difficile de lutter avec elle en France ; le haut prix des terres et leur division placent le producteur dans une mauvaise position pour la résistance. Les négociants nous conseillent donc la production de cette laine dite française qui, à une finesse déjà fort avancée, unit la

force, la souplesse et le rendement; or, c'est précisément dans cette voie que se sont engagés nos agriculteurs, car nos lauréats sont presque tous issus de cette belle race importée avec tant de persévérance dans notre département par M. Laluyé de Clermont, et provenant des bergeries de M. Gilbert; depuis que le jury a prononcé, j'ai appris que les deux premiers prix avaient cette origine.

Cette année, les bêtes de croisements n'étaient pas nombreuses, il paraît que plusieurs cultivateurs se découragent; il ne faut pas s'en étonner, car le problème est difficile à résoudre. Le commerce réclame sans doute une race intermédiaire entre la race anglaise et la race mérine, une race qui, au brillant et à la force de la production anglaise joindrait la souplesse et la finesse de la production mérine; cette laine se vendrait avec beaucoup d'avantage et trouverait un grand débouché; la Société a donc raison d'engager les cultivateurs à diriger leurs efforts de ce côté.

Toutefois elle ne saurait trop leur recommander d'agir avec prudence; il ne faut pas se le dissimuler, si l'amélioration d'une race avec des types supérieurs de cette race exige déjà un grand discernement, une grande persévérance, la création d'une nouvelle race par le croisement de deux races différentes est *un véritable tour de force;* il faut, pour réussir, de grands capitaux, une connaissance approfondie des qualités propres à chaque race, et surtout une décision bien claire sur le but qu'on se propose d'atteindre; même en réunissant toutes ces qualités, l'éleveur qui entre dans cette voie éprouve souvent d'amères déceptions; malgré des soins persévérants dans l'accouplement des reproducteurs, malgré toute l'intelligence prodiguée dans cette délicate opération, les produits ne répondent pas toujours à son attente; il faut donc une grande ténacité pour arriver au but que l'on se propose.

M. Martine aîné, l'un de nos lauréats, ne s'est point laissé rebuter par tous ces obstacles, et le succès paraît devoir couronner ses efforts : nous sommes heureux de le proclamer ; nous ne saurions trop l'engager à persévérer à faire de nouveaux efforts, le succès est au bout et il sera fructueux : je dis fructueux, car il ne suffirait pas d'avoir un beau troupeau, si le livre de comptabilité, cette véritable pierre de touche de toutes les améliorations agricoles, venait révéler que cette branche de l'industrie de la ferme est onéreuse. Un nouveau concurrent est entré dans la lice avec M. Martine; ses débuts sont heureux ; qu'il continue de marcher avec prudence dans cette voie, la Société le verra avec joie arriver au succès qui couronne les entreprises conduites avec intelligence et persévérance.

Une médaille d'honneur devait être décernée au bélier, sans distinction d'âge et de race, qui présenterait le plus d'avantages à l'industrie et à l'agriculture; une médaille en or devait également être décernée au plus beau lot de femelles, sans distinction d'âge.

Le jury a décidé qu'il ne serait décerné qu'une seule médaille d'or pour les béliers ; malgré la beauté des lots de femelles présentées, il a pensé qu'ils n'étaient pas assez remarquables pour mériter cette distinction. Il a également décidé que les deux médailles destinées aux béliers et agnèles, croisés de 18 mois, ne seraient pas distribuées, et que l'une d'elles serait reportée sur les béliers mérinos de 18 mois ou 2 dents, qui étaient fort beaux et fort nombreux. Ces décisions ont été confirmées par la Société.

Quarante-deux béliers et 123 femelles figuraient dans les cases du concours dont voici le résultat :

1re PARTIE. 1re CATÉGORIE. Béliers mérinos de 18 mois dits 2 dents. 1re médaille d'argent au bélier n° 2, appar-

tenant à M. Robert, de Gouy ; 2e médaille d'argent au bélier n° 9, appartenant à M. Rocq, de Lamotte. 1re mention honorable au bélier n° 12, à M. Camus-Vinchon, de Bertaucourt ; 2e mention honorable au bélier n° 7, à M. Coutte, de Germaine ; 3e mention honorable au bélier n° 6, à M. Richard du Mesnil-St-Laurent.

2e Catégorie. Agnèles de 18 mois, dites 2 dents. Médaille d'argent au lot de 15 agnèles à M. Ancelot de Champcourt. Mention honorable au lot de 15 agnèles à M. Demarolle, de Neuville.

3e Catégorie. Béliers mérinos, sans distinction d'âge. Médaille d'argent n° 8 au bélier 4 dents, à M. Crapier-Santin, de Maissemy ; mention honorable, n° 10, au bélier à Mme Bobeuf, de Marcy.

4e Catégorie. Brebis mérinos, sans distinction d'âge ; médaille d'argent au lot de 30 bêtes 4 et 6 dents, à M. Camus-Vinchon.

2e PARTIE. 1re et 2e Catégorie. Béliers et agnèles de 18 mois dits 2 dents, issus de divers croisements. Il n'a point été décerné de médaille dans ces deux catégories. Mention honorable au lot de 15 agnèles de 18 mois, à M. Alliot, d'Homblières.

3e Catégorie. Béliers croisés, sans distinction d'âge ; médaille d'argent au bélier 4 dents, à M. Martine, d'Aubigny.

4e Catégorie. Brebis croisées, sans distinction d'âge ; médaille d'argent au lot de 13 brebis croisées, 4 et 6 dents, à M. Martine.

3e PARTIE. Médaille d'or d'honneur. Bélier mérinos de 18 mois, n° 11, dit 2 dents, appartenant à M. Camus-Vinchon, de Bertaucourt.

La supériorité incontestable des béliers n° 11 et 2 a écarté le beau bélier croisé de M. Martine ; la lutte entre les deux mérinos a été vive, le jury a balancé long-temps,

et rigoureusement on aurait pu décerner deux médailles d'or; toutefois, obligée de se prononcer, la majorité a décerné la médaille au n° 11 qui, s'il est moins grand, est plus formé et paraît devoir être d'un entretien plus facile. Plusieurs éleveurs distingués pensent d'ailleurs qu'une taille fort élevée dans le mâle reproducteur n'est pas toujours avantageuse.

Comme il n'y avait que trois lots de bêtes croisées, les deux sections du jury se sont réunies dès le commencement des opérations.

Membres du jury : MM. Virgile Bauchart, de Montplaisir; Auguste Besson, de Guise; Bobeuf, de Fervaques; Carlier fils, de Fieulaine; Duflot, de Lesquielles-St-Germain; Blondeau, négociant; Théry, de Seraucourt; Bauchart-Demarolle, rapporteur.

CONCOURS DE BÊTES BOVINES.

M. Garcin présente le rapport sur le concours de bêtes bovines.

Messieurs,

Le programme du concours de bêtes bovines n'indiquait que deux médailles à délivrer; l'une en or, à la section des taureaux; l'autre en argent, à celle des génisses.

Mais le nombre et la beauté des concurrents ont déterminé votre Commission à demander à la Société un plus grand nombre de médailles, ce qui lui a été accordé sans difficulté.

1re PARTIE. — Taureaux. Cinq sujets ont été présentés, parmi lesquels il y avait deux hollandais pur sang, un métis suisse-picard et deux flamands. Nonobstant la différence de constitution que présentaient ces concurrents, tous ne se trouvaient pas avoir le même âge, et si votre commission avait suivi à la lettre le programme du concours, un seul sujet aurait pu y prendre part; elle a donc

décidé que les sujets de deux dents et ceux de quatre dents pouvaient, sans inconvénient, se disputer le prix. Le taureau suisse-picard ayant été mis hors du concours pour son âge trop avancé, la lutte n'est devenue sérieuse qu'entre les deux taureaux hollandais. En effet, ces deux sujets ont pendant longtemps attiré l'attention du jury par la beauté et l'élégance de leurs formes, et ce n'est qu'après un sérieux examen et une juste appréciation de leurs qualités respectives, qu'il s'est décidé en faveur du taureau n° 5. Cet animal, quoique beau, n'est pas cependant exempt de quelques reproches; car l'avant-train est beaucoup trop grêle et contraste singulièrement avec le développement des formes que l'on rencontre dans l'arrière-train; mais il n'a que deux dents, des membres forts, nets et secs, et comme il y a lieu d'espérer que la partie antérieure de cet animal se développera en avançant en âge, votre Commission lui a décerné la médaille d'or. Ce taureau est sous poil pie-noir, de race hollandaise pur sang, il appartient à M. Boittelle, d'Homblières.

Le taureau n° 3 pêche dans un sens inverse, c'est-à-dire que les hanches et la croupe sont serrées et la queue mal attachée; il y a dans cette région quelque chose de défectueux, tandis que le garrot est large, les épaules sont fortes, et l'encolure et la tête belles et grâcieuses. On remarque chez lui des membres moins forts, mais aussi nets que ceux du n° 5, et s'il n'a pas obtenu le premier prix, c'est à cause de son âge plus avancé : il a quatre dents. En conséquence, votre commission vous prie de lui accorder une médaille d'argent. Ce taureau, pur sang hollandais, sous poil pie-noir, appartient à M. Ch. Besson, de Guise.

2me PARTIE. — Dix sujets ont été présentés dans cette catégorie, savoir : Deux sans dents, deux de deux dents, deux de quatre dents, trois de six dents et un de huit dents.

Votre commission, appréciant la beauté des concurrents, a, comme dans la section des taureaux, cru pouvoir déroger aux principes du programme, sans cependant primer des sujets ayant plus de quatre dents. En conséquence, tous ceux qui ont présenté plus de quatre dents ont été mis hors de concours.

Parmi les sujets appelés à prendre part au concours, votre Commission a établi trois catégories; dans la première se trouvaient tous ceux à deux dents; dans la seconde étaient placés ceux sans dents, et dans la troisième les génisses à quatre dents.

Dans la première catégorie (celle à deux dents), se trouvaient deux sujets flamands, et votre Commission s'est décidée, à l'unanimité, en faveur de la génisse n° 10. Cette bête, sous poil alezan, à ventre blanc, appartient à M. Séverin, du Verguier.

Dans la deuxième catégorie (génisses sans dents), deux sujets y ont pris part, le n° 9 et le n° 1. La génisse n° 9 est pur sang hollandais et possède des formes assez belles pour que votre commission se soit décidée à vous engager à lui délivrer une médaille d'argent; elle appartient à M. Boittelle, d'Homblières. La génisse n° 1 est une métisse suisse-picard, sous poil pie-alezan, qui, quoique jeune encore, se recommande par ses formes belles et régulières. En raison de ces motifs, et pour encourager les croisements, votre commission vous prie de lui accorder une mention honorable; elle appartient à M. Museux, du Petit-Neuville.

Enfin, dans la troisième catégorie (génisses à quatre dents), deux sujets ont encore pris part au concours, et tous deux étaient métis suisse-picard. Ici votre Commission s'est décidée, à l'unanimité, en faveur de la génisse n° 7, sous poil alezan clair, ayant le dessous du ventre blanc.

Votre Commission vous prie donc, Messieurs, de lui

décerner une médaille d'argent ; elle appartient à M. Demarolle, de Neuville.

Membres de la Commission : Lecocq, de St-Quentin ; Monfourny, de Dallon ; Martine, d'Aubigny ; Legru, de Guizancourt ; Mismaque, d'Homblières, et Garcin, de St-Quentin, rapporteur.

Concours de bêtes porcines.

M. Boittelle proclame le nom des lauréats du concours de la race porcine.

Les animaux de la race porcine, amenés au concours, étaient peu nombreux. Avant de procéder à l'examen des sujets présentés, le jury d'examen décida que la prime serait délivrée, même en l'absence des concurrents, aux animaux réunissant à la beauté des formes les qualités économiques exigées de la race porcine.

Quatre sujets amenés au concours furent soumis à l'examen du jury : un verrat et deux truies portières de la race anglo-chinoise, et une jeune truie de la race du pays.

Les animaux de la race anglaise fixèrent l'attention du jury ; tous trois avaient le dos et les reins larges, le ventre rond et pendant, les jambes courtes, les os menus, les parties charnues très développées. Le mâle surtout avait les épaules et toute la partie antérieure du corps d'une force et d'une beauté remarquables. La tête de ces animaux, un peu forte, laissait quelque chose à désirer sans être défectueuse ; enfin la construction des sujets, la douceur de leur naturel, présentaient tous les caractères d'un engraissement prompt et facile.

Le jury a décidé que le verrat anglo-chinois appartenant à M. Coutte, de Germaine, méritait la distinction d'une prime. Une prime a été également attribuée aux deux

truies portières de la même race anglo-chinoise, appartenant aussi à M. Coutte, de Germaine

Le jury, tout en reconnaissant le parfait état d'entretien et de développement dans lequel se trouvait la jeune truie de 7 mois, race du pays, soumise à son jugement, n'a pas cru devoir lui accorder de prime.

Membres du jury : MM. Namuroy, de Thorigny; Rocq, de Pontruet; Carlier, de Fieulaine; Mascret, de Vadencourt; Boittelle, d'Homblières, rapporteur.

VENTE DE TAUREAUX SUISSES.

A la suite de ce rapport, il a été procédé, dans la cour de Fervaques, à la vente des trois taureaux de Schwitz.

Le n° 1, *Galbor*, âgé de dix mois, a été adjugé à M. Besson, de Guise, pour le prix de 140 fr.

Le n° 2, *Gemnor*, âgé de douze mois, a été adjugé à M. Mascret de Vadencourt, pour le prix de 135 fr.

Le n° 3, *Amnor*, âgé de quinze mois, a été adjugé à M. Bauchart Virgile, de Montplaisir, pour le prix de 230 francs.

PROGRAMME

DE LA

PREMIÈRE EXPOSITION HORTICOLE

A SAINT-QUENTIN.

Une exposition horticole aura lieu les 19, 20 et 21 mai 1849, dans la grande salle de Fervaques, à Saint-Quentin.

L'exposition ne sera publique que les dimanche 20 et lundi 21 mai, de 10 heures à 5 heures: les sociétaires-souscripteurs seront seuls admis le premier jour, 19 mai.

Seront admis à l'exposition, les plantes d'agrément en fleurs; les plantes rares ou précieuses non fleuries; les fruits, les légumes remarquables par leur beauté, leur nouveauté ou leur état de conservation; les outils, instruments ou modèles; les machines horticoles; les fruits, les fleurs imités, les fleurs peintes, les fruits peints ou modelés, enfin tous les objets d'art, d'industrie, de fabrication qui ont rapport au jardinage.

Les personnes qui voudront prendre part à l'exposition devront en prévenir, avant le 15 mai, le secrétaire de la commission, rue d'Isle, 16, à Saint-Quentin, en lui envoyant autant que possible la liste des objets qu'ils se proposent d'exposer. Les plantes et objets présentés devront être garnis d'une étiquette portant le nom de la plante et un numéro d'ordre coïncidant avec la liste remise à la commission; ils seront envoyés sans frais, à Fervaques,

les 17 et 18 mai, ils ne pourront être retirés qu'après la séance solennelle du 21 mai.

La Société propose les concours suivants :

1er concours : Pour la plus belle collection de plantes de serre, en espèces variées et fleuries.

2e concours : Pour la plus belle collection de plantes fleuries, de serre, d'un seul genre.

Pour ces deux concours seulement, les concurrents seront divisés en deux catégories. Il y aura une médaille d'argent grand module pour chaque catégorie. 1re catégorie : les horticulteurs commerçants ; 2e catégorie : les amateurs.

Pour les autres concours, les amateurs concourront indistinctivement avec les horticulteurs.

3e concours : Pour la plus belle collection de plantes de pleine terre, la plus variée et dans le plus bel état de floraison.

4e concours : Pour la plus belle collection d'un seul genre de plantes de pleine terre en fleurs.

5e concours : Pour les plus beaux légumes de primeur.

6e concours : Pour les beaux légumes de saison : le nombre, la beauté, la variété, seront les conditions essentielles de ce concours.

7e concours : Pour la culture du melon, la plus développée et la mieux conduite.

8e concours : Pour la culture la plus étendue, la plus plus intelligente et la mieux tenue du jardin maraîcher, à Saint-Quentin.

9e concours : Pour la meilleure tenue des arbres fruitiers.

10e concours : Pour les pots à fleurs les plus solides et les mieux confectionnés.

11e concours : La Société décernera en 1850, une prime de 100 fr. à la création d'une pépinière d'arbres fruitiers de jardin, d'une étendue d'un hectare, en un seul ou plu-

sieurs lots, dans un rayon de dix kilomètres de Saint-Quentin.

Il sera décerné dans chacun des 5, 6, 7, 8, 9 et 10e concours, une médaille d'argent. Il pourra être ajouté, s'il y a lieu, une médaille en bronze et une mention honorable.

Les horticulteurs ou amateurs qui voudront prendre part aux 5, 9, 8 et 9e concours, devront se faire inscrire chez M. Ch. Gomart, secrétaire de la commission, rue d'Isle, 16, avant le 12 mai. La commission enverra un jury dans les jardins pour examiner les cultures.

Trois jurys de cinq membres seront nommés par la Société pour contribuer au jugement; les exposants pourront être membres du jury, mais dans d'autres catégories que que celles dans lesquelles ils concourrent.

A la suite du jugement des jurys qui aura lieu le 19 mai, les commissaires feront placer au centre de chaque collection une carte indiquant les noms, qualité et demeure de l'exposant, ainsi que le titre de la distinction que sa collection aura obtenue.

Les prix, médailles, mentions honorables seront distribués en séance solennelle, le dimanche 21 mai 1840, à trois heures de l'après-midi, dans le lieu même de l'exposition.

La commission d'organisation a déjà obtenu une souscription qui s'élève à 1,200 fr., destinés à l'achat d'objets exposés. Il y a lieu de croire que les achats dépasseront encore ce chiffre de beaucoup.

Pour faciliter la vente, les exposants devront ajouter à la liste qu'il remettront à la commission, le prix des objets exposés qu'ils veulent vendre.

Afin d'augmenter l'intérêt de cette première exposition, les amateurs d'horticulture sont invités particulièrement a

présenter à l'exposition les plantes, arbustes, dont ils pourraient disposer.

Les Membres de la Commission : MM. Bourbier, maire, président; Bonnet, Lehoult père, Lecaisne-Lemaire, Cambronne aîné, de Courval, A. Mennechet, Thiesset, Lécot fils, Duplaquet, de Viry, Carlier fils, Ch. Gomart, secrétaire.

Séance publique du 21 Mai 1849.

PREMIÈRE EXPOSITION HORTICOLE.

L'exposition des fleurs, fruits et légumes, instituée par la Société, par sa délibération du 7 mars 1849, a eu lieu le 19, 20 et 21 mai. Plus de trois mille plantes en fleurs étaient rangées dans la grande salle de Fervaques.

Tous les jardiniers fleuristes de la localité, ainsi que plusieurs jardiniers étrangers, y ont pris part avec une louable émulation. MM. Van Houtte, de Gand, et A. Werschaffelt, de Bruxelles, avaient envoyé des plantes rares dont plusieurs inédites, parmi lesquelles nous citerons le *Boronia polygalœfolia*, le *Pharus scraber vittatus*, *Contradenia floribonda*, etc.

Un grand nombre d'amateurs ont envoyé leurs plantes les plus précieuses; parmi ceux-ci nous citerons MM. Mortier, Bonnet, d'Amerval, de Courval, Lehoult, Cambronne aîné, Tausin, Cordier.

M. Vasseur, jardinier de M. de Caulaincourt, et M. Legrand, jardinier de M. de Courval, avaient envoyé, le premier de très beaux fruits conservés, le second des légumes de primeur, melons, concombres, fraises, haricots verts, etc.

M. V. Paquet, rue Rousselet-Saint-Germain, 5, à

Paris, avait contribué à l'intérêt de cette première exposition, en envoyant une collection remarquable de deux cent huit espèces de céréales.

M. Jamin-Durand, pépiniériste à Bourg-la-Reine, avait exposé les plus beaux fruits de ses immenses pépinières, moulés en cire, pour faire connaître et populariser les bonnes espèces d'arbres fruitiers.

La commission d'organisation avait garanti aux horticulteurs la vente de 1,200 fr. de plantes, et dès le premier jour plus de 1,500 fr. de fleurs ont été vendues. On assure que les achats ont dépassé 2,000 fr.

Une institution qui, dès son premier pas, a été aussi bien accueillie, est désormais un fait acquis pour la ville, et le goût des fleurs ne peut que se développer là où des collections particulières peuvent déjà lutter avec celles des horticulteurs commerçants.

M. Bourbier expose, en quelques mots, les avantages de cette exposition horticole, pour arriver au développement du goût des fleurs et à la meilleure culture des légumes et des bonnes espèces de fruits.

M. Lecaisne-Lemaire a lu le rapport suivant sur le 1er et le 2e concours entre les jardiniers. — 1re catégorie.

Messieurs,

La Commission composée de MM. Bourbier, Bonnet, Thiesset, Mortier et moi, m'a chargé de vous faire son rapport. Elle avait pour mission de faire l'examen des plantes de serre, exposées par MM. les jardiniers-fleuristes commerçants, et formant le premier et le deuxième concours de votre programme :

1er Concours. — *Pour la plus belle collection des plantes de serre, en espèces variées et fleuries.* La commission, sans hésiter, a décerné ce prix à M. Philippet, jardinier en

cette ville, dont l'exposition est aussi remarquable par le nombre des plantes que par leur beauté et leur bon choix.

Votre programme n'accordait qu'un seul prix, mais la commission, en voyant la grande quantité de plantes exposées, et désirant récompenser le zèle vraiment remarquable de MM. les jardiniers exposants, a sollicité et obtenu de vous l'autorisation de donner un deuxième prix, qu'elle a décerné à M. Colle-Gaudefrain, dont la collection, presque aussi nombreuse que celle de M. Philippot, se distingue aussi par la beauté et la variété des sujets.

2e Concours. — *Pour la plus belle collection de plantes fleuries, d'un seul genre.* La commission a encore donné le prix à M. Philippot, pour ses Verveines, toutes nombrées et fort belles, ses Bruyères dont plusieurs nouvelles pour nous et surtout pour ses magnifiques Azalées.

Votre programme n'annonçait pas de concours particulier pour l'exposition de plantes rares, mais en voyant les belles plantes que M. Van Houtte, de Gand, a bien voulu envoyer à notre exposition et qui faisaient un de ses plus beaux ornements, la commission s'est empressée de solliciter de vous un prix pour la collection de ce célèbre horticulteur.

Nous avons remarqué dans cette collection les plantes suivantes :

Cattleya mossiæ major; *Gongora Buffoni*; *Acantophippium bicolor*; *Gompholobium polymorphum*; *Maranta species foliis rosespictis*; *Pharus scaber villatus*; *Borronia polygalæfolia*; *Cyrtoceras multiflorum*; *Fuchsia macrantha*; *Siphocampylus glandulosus*; *Pimelea Verschaffeltiana*; *Cyrthochilum leuchochilum*; *Castilleja lithospermoides*; *Centradenia floribunda*, *etc.*, *etc.*, et d'admirables Azalées.

M. Verschaffelt, de Gand, nous a envoyé aussi une pe-

tite collection, dans laquelle nous avons vu avec plaisir des Amaryllis et surtout des Orchidées, dont une l'*Oncidium species nova*, et l'autre le *Cattleya species nova* de Sainte-Catherine, introduite en 1849, et fleurissant pour la première fois.

Le résultat du jury de jardiniers, chargé d'examiner les plantes de serre exposées par MM. les amateurs, a été présenté par M. Douchy fils.

1er Concours. — *Pour la plus belle collection de plantes de serre, en espèces variées et fleuries.*

Premier prix, à M. Mortier, amateur, pour son exposition remarquable de plantes variées. — Deuxième prix, à M. Cambronne aîné, amateur.

2e Concours. — *Pour la plus belle collection de plantes fleuries de serre d'un seul genre.*

Premier prix, à M. Bonnet, amateur, pour sa superbe collection de Calcéolaires. — Deuxième prix, à M. d'Amerval, amateur, pour ses Geraniums.

M. Mennechet a lu le rapport du jury pour les 3, 4, 5 et 10e concours;

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez bien voulu confier le soin d'examiner les objets des 3, 4, 5 et 10e concours, s'est acquittée de son mieux de cette délicate mission, et m'a chargé de vous présenter son rapport.

Permettez-moi, Messieurs, avant d'entrer dans les détails des objets soumis à son appréciation, de vous exprimer en son nom, l'impression agréable qu'elle a ressentie de l'ensemble d'une exposition qui, pour être nouvelle dans notre cité, n'en est pas moins appréciée comme très complète, et comparable aux plus belles expositions de fleurs que l'on ait vues.

Espérons, Messieurs, qu'un aussi beau début, dû surtout aux amateurs et particulièrement au bon goût de nos jardiniers-fleuristes, aura infailliblement pour effet de développer le goût des fleurs, mais aussi la culture des légumes de primeur et de saison, et la conservation des fruits, car il est bien de trouver ainsi réunis et marchant de front l'utile et l'agréable.

3e et 4e Concours. — Aucune plante fleurie, de pleine terre, objet de ces deux concours, n'avait été mise à l'exposition au moment de la réunion. Leur absence paraissait évidemment dûe à la température refroidie que nous venons d'éprouver, et qui n'a pas permis aux plantes de développer leurs fleurs.

Nous avions néanmoins remarqué un groupe d'œillets très bien tenus, mais non encore fleuris, exposés par M. Emile Delavenne.

Mais, après les opérations du jury, M. Saget du faubourg d'Isle a fait exposer, trop tard pour concourir, une collection de pensées des plus complètes et aussi variées que rares dans la forme.

En exprimant nos regrets de ce retard, et de ce que les jardiniers, bien qu'avertis par la publicicité, n'aient pas répondu entiérement à l'attente de la Société, nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accorder à M. Saget une mention honorable en dehors du concours.

5e Concours. — Les légumes comprenaient plusieurs lots dont trois exposés par M. Boulanger, du faubourg d'Isle, savoir : une corbeille de choux, qui, quoique beaux, n'ont rien de rare pour la saison. — Une corbeille de carottes et de romaines. Ces deux derniers objets, remarquables de beauté et de force, sont évidemment le résultat d'une culture très soignée et faite avec intelligence, aussi nous avons l'honneur de vous proposer de décerner le prix à M. Boulanger.

Deux lots, l'un de pommes de terre assez belles, et l'autre de champignons très forts, ont été exposés par M. Lécuyer, jardinier.

Une corbeille de fruits, composée de poires de doyenné d'hiver, a été exposée par M. Cambronne-Tausin.

Ces fruits sont encore aussi frais que s'ils quittaient l'arbre, et n'ont pas la plus légère tache. C'est assez dire que leur conservation est complète et qu'elle ne laisse rien à désirer. — Nous vous proposons, Messieurs, d'accorder le prix à M. Cambronne-Tausin.

Le château de Caulaincourt a bien voulu aussi fournir son contingent à l'exposition, par son jardinier Vasseur. Une corbeille composée de belles oranges, de citrons assez forts, et de poires assez bien conservées, et une corbeille d'oseille remarquable surtout par la force de sa feuille, ont pris place dans les objets du 3e concours, et nous paraissent mériter une mention honorable.

La Commission doit ici exprimer le regret de n'avoir pu admettre au concours les objets envoyés par M. de Courval. Ces objets, qui n'ont été exposés qu'après la décision prise par le jury, se composent : de deux beaux melons, de haricots verts déjà fort avancés, de concombres très-rares pour la saison, de fraises remarquables de force et de maturité, de trois corbeilles de fleurs coupées, très variées et de pleine terre; d'un *ananas* d'une belle végétation cultivé en serre froide.

M. de Courval avait, en outre, ajouté, comme instruments de jardinage, un extirpateur et un émousseur d'un genre nouveau, et un modèle de barrière, objets dont la confection est due aux soins intelligents de M. de Courval.

En vous exprimant le regret de n'avoir pu comprendre ces objets dans le concours, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accorder, en dehors, une mention honorable à M. de Courval.

Nous avons eu aussi le regret de ne pouvoir que mentionner une corbeille de belles pommes de terre exposées par M. Chenest, après décision du jury.

Les fruits modelés de MM. Jamin et Durand, pépiniéristes à Bourg-la-Reine, ont été placés à l'exposition après les opérations du jury ; mais la commission n'en a pas moins, ultérieurement, apprécié le mérite d'une idée qui, par l'imitation la plus frappante de la nature, permet aux acheteurs d'arbres fruitiers de juger d'avance de la beauté et de la forme des fruits de l'arbre qu'ils veulent acheter. Ces habiles horticulteurs, dont la réputation est européenne, ont bien voulu, par les modèles exposés, nous faire connaître une partie des trésors que renferment leurs immenses pépinières : idée excellente, que nous sommes heureux de vous signaler, en vous exprimant le désir qu'il soit accordé, en dehors du concours, une médaille à MM. Jamin et Durand.

10e Concours. — Les pots à fleurs devaient aussi trouver place dans cette belle exposition. Il est juste, en effet, en développant le goût des fleurs, de rechercher les moyens de donner au vase qui contient la plante, une forme tout à la fois élégante et utile à son développement. C'est ce qu'ont essayé de faire MM. Alexandre Drouard, de Paris, et Lefèvre, d'Esmery-Hallon, qui ont bien voulu exposer chacun un lot des produits de leurs établissements.

Mais nous ne pouvons néanmoins signaler comme amélioration sérieuse, en ce qui concerne M. Drouard, que les pots *dits godets* d'une forme très belle et de proportions convenables, et en ce qui regarde M. Lefèvre, que la nature de la terre qui a permis de diminuer l'épaisseur des pots, ce qui les rend plus légers sans nuire à la solidité.

Nous pensons que les pots exposés, péchant par leur forme trop conique, sauf les godets de M. Drouard, qui ont de belles proportions, n'en sont pas moins faits avec des

soins peu ordinaires, et qu'à ce titre MM. Lefèvre et Drouart ont droit à une mention honorable.

M. Ch. Gomart lit le rapport suivant sur les 7e et 8e concours.

Mesdames et Messieurs,

7e Concours. — *Pour la culture du melon la plus développée et la mieux conduite.*

La science horticole n'a pas seulement pour objet la culture des fleurs, source inépuisable de plaisirs, mais elle embrasse, dans son immense étendue, tous les genres de production qui se recommandent aux économistes.

La production des légumes, l'éducation des arbres fruitiers ne sont pas moins intéressants que la culture des fleurs.

La culture maraîchère est déjà bien dévoloppée à Saint-Quentin, mais elle tend encore à s'accroître et elle s'étendra infailliblement autour de la ville, jusqu'à ce qu'elle ait affranchi ses habitants du tribut qu'ils paient aux villes voisines pour les légumes qu'ils nous envoient.

La Société académique de Saint-Quentin rend un grand service à l'horticulture, en récompensant la production maraîchère: ces encouragements doivent développer la culture des plus beaux légumes, exciter une noble émulation chez les jardiniers, en faisant connaître ceux dont la culture maraîchère est la plus remarquable.

Trois concurrents se sont fait inscrire pour le prix de la culture du melon : M. Brin, jardinier maraicher, rue Ste-Catherine, n° 16 ; M. Boulanger, jardinier maraîcher, rue Mayeure, 217; M. Besson, jardinier maraîcher, route de Lafère, 88.

1°. M. Brin cultive 300 pieds de melons sous chassis et 1000 pieds sous cloches ; il préfère le cantaloup fond blanc. Les pieds de melons sont bien portants et les plus avancés ont desmailles ; la taille est faite à quatre ou cinq nœuds.

— Une pratique fort industrieuse à été mise en usage par ce jardinier pour avancer ses melons : les pieds, plantés d'abord sur des demi-couches, élevées de terre et distantes l'une de l'autre de un mètre cinquante centimètres, acquièrent une grande vigueur, lorsque l'intervalle laissé vide entre les demi-couches, est successivement rempli de fumier, au fur et à mesure de son entrée dans le jardin.

2°. M. Boulanger, cultive 500 melons sous chassis et 800 pieds sous cloches ; il donne la préférence aux cantaloups fond blanc. — Les melons que nous avons vus sous chassis et sous cloches sont bien tenus, en fleurs et vigoureux ; il sont taillés à deux et trois nœuds.

3°. M. Besson ne cultive que 200 pieds de melons sous cloches, il taille à deux et trois nœuds. Ses melons ne sont pas aussi avancés que ceux de ses concurrents, et cela se comprend, puisqu'il ne cultive que le melon sous cloche.

Ce dernier concurrent ne pouvait entrer en lice avec les deux autres, ni sous le rapport de la quantité, ni sous le rapport de la précocité ; la lutte restait donc entière entre M. Brin et M. Boulanger. La Commission a long-temps hésité, car elle trouvait des deux côtés culture égale en quantité. Cependant en examinant de plus près l'état actuel des sujets et les résultats obtenus, la Commission a jugé que les melons de M. Boulanger l'emportaient sur ceux de M. Brin par leur vigueur, et par une taille plus heureuse.

Par ces motifs, à l'unanimité, le jury a donné la médaille d'argent à M. Boulanger, et pour reconnaître les efforts et l'intelligence de M. Brin dans la culture du melon, il lui a décerné une mention honorable.

8° Concours *pour la culture la plus étendue, la plus intelligente et la mieux tenue du jardin maraîcher à Saint-Quentin.*

Les jardiniers maraîchers qui viennent approvisionner

nos marchés sont dignes de tout notre intérêt. Permettez-moi de vous citer ici quelques lignes tracées par MM. Moreau et Daverne sur les habitudes et la manière d'être des jardiniers de Paris ; ces quelques lignes sont applicables aux jardiniers de Saint-Quentin :

« Les maraîchers de Paris forment la classe de travailleurs la plus laborieuse, la plus constante, la plus paisible de toutes celles qui existent dans la capitale. Quelque dur, quelque pénible que soit son état, on ne voit jamais le maraîcher le quitter pour en prendre un autre. Les fils du maraîcher s'accoutument au travail, sous les yeux et à l'exemple de leur père, et presque tous s'établissent maraîchers ; les filles se marient rarement à un homme d'une autre profession que celle de leur père.

» Quoique le métier soit très-dur, le maraîcher s'y attache ; quelque multipliées que soient ses fatigues et ses veilles, elles ne lui paraissent jamais trop pénibles, et lorsque l'inclémence des saisons vient contrarier ses projets, il se flatte d'être plus heureux une autre fois ; jamais il ne désespère de la providence.

» Nous sommes même persuadés que c'est à la confiance qu'ils ont dans la providence que les maraîchers doivent le bon accord qui existe parmi eux. Les ressorts qui font remuer les passions chez les autres hommes leur sont inconnus. Leur seule ambition, à eux, est de chercher les moyens d'arriver les premiers à porter des primeurs au marché et une telle ambition ne trouble jamais certainement la tranquillité publique.... »

Quatre concurrents se sont fait inscrire : M. Douchy, jardinier, vieux chemin de Vermand, n° 104; M. Boulanger, jardinier, rue Mayeure, 217; M. Brin, jardinier, rue Sainte-Catherine, n° 16; M. Lécuyer, jardinier, rue du Faucon, n° 19.

1° M. Douchy cultive un hectare 20 centiares; il fait annuellement 800 melons tant sous chassis que sous cloches. Sa culture, conduite avec un soin particulier, embrasse tous les légumes maraîchers: carottes, chicons, pois en fleurs, artichaux vigoureux, choux d'Yorck, fraisiers, etc.

2° M. Boulanger, cultive 66 ares; il fait annuellement 1300 melons sous chassis et sous cloches. Culture de légumes bien assolée, d'un ensemble facile à saisir.

Nous avons remarqué des choux d'Yorck bien pommés, des chicons très beaux, carottes très-fortes, etc.

3° M. Brin fait valoir 90 ares, il fait annuellement 1300 melons sous chassis et sous cloches. Jardin divisé et superétagé. Cette culture, entreprise depuis huit mois seulement, est déjà bien menée: — pois hâtifs cultivés en grand, — chicons bien suivis, — carottes belles, — potirons fort avancés.

4° M. Lécuyer, cultive 50 ares; il fait annuellement 800 pieds de melons sous chassis et sous cloches. Exposition très-belle, sol aride; pois hâtifs et pommes de terre hâtives, fraises, salades, etc.

Le programme exprimait trois conditions pour obtenir le prix :

1° La culture la plus étendue,

2° La plus intelligente,

3° La mieux tenue du jardin maraîcher.

1°. *La plus étendue* appartenait à M. Douchy, puis venaient M. Brin et MM. Boulanger et Lécuyer.

2° *La plus intelligente* : Cette condition a été interprétée par la Commission au point de vue de la production la plus abondante des plus beaux légumes dans un espace donné. M. Boulanger est celui dont l'exploitation horticole est la plus riche en produits de toutes espèces, dans la proportion de son étendue.

3° *La mieux tenue* : sous le rapport de la netteté, de la

propreté, de l'ensemble du jardin, l'exploitation de M. Douchy est la mieux tenue. Mais le jury, pour rendre sa décision, a considéré que si l'étendue et la bonne tenue du jardin maraicher doivent être signalées, c'est la production la plus abondante des plus beaux et des meilleurs légumes qu'il faut par-dessus tout récompenser; c'est par ces motifs qu'à l'unanimité, le jury a décerné la médaille du 8e Concours à M. Boulanger, pour l'assolement maraicher le mieux conduit; pour la plus grande production de légumes les plus beaux et les plus précoces; pour la culture la mieux remplie dans la proportion de son étendue.

La culture de M. Douchy, conduite avec un soin remarquable, n'a pas paru présenter à la Commission la même abondance de produits.

La culture de M. Brin a éprouvé quelques lacunes, mais cela s'explique, puisque ce jardinier n'est en possession du terrain qu'il cultive que depuis huit mois seulement; il a triomphé déjà de bien de difficultés, et si nous en jugeons sur ce que nous avons vu, tout nous fait présumer qu'il arrivera avant peu à prendre place au premier rang parmi les principaux jardiniers de Saint-Quentin.

M. Lécuyer apporte de grands soins dans la tenue de son jardin et beaucoup d'intelligence, mais l'aridité du sol les rend quelquefois inutiles.

9e Concours. *Pour la meilleure tenue des arbres fruitiers.*

La production et l'éducation des arbres à fruits de table est la branche de l'horticulture la plus négligée à Saint-Quentin, on voit rarement de beaux fruits sur le marché.

Cette lacune tient à deux causes:

1° A l'absence de pépinières d'arbres fruitiers dans les environs de Saint-Quentin, riches en espèces précieuses, aussi nombreuses, aussi vastes que les pépinières les plus renommées;

2° A la négligence apportée à la taille des arbres fruitiers.

La Société a voulu remédier à ces deux causes :

1° En offrant une prime de 100 fr. à la création d'une pépinière d'arbres fruitiers, d'une étendue d'un hectare, en un seul ou plusieurs lots, dans un rayon de 10 kilomètres de Saint-Quentin ;

2° En récompensant la meilleure tenue des arbres fruitiers.

Quatre concurrents se sont fait inscrire pour le concours :

1° M. Douchy, jardinier, vieux chemin de Vermand, 104.

2° M. Irénée Calay, jardinier depuis 4 ans de M. Davin-Desfresne.

3° M. Vasseur, (jardinier depuis 3 ans chez M. Tausin.)

4° M. Cambronne aîné, amateur.

1° M. Douchy cultive 500 à 600 espaliers. Tous sont parfaitement dressés, quelle qu'en soit la forme, ils sont conduits d'après les meilleurs principes, soit en éventail, soit à la forsyth. Tous les arbres sont d'une admirable tenue et parfaitement disposés. La vigne y est parfaitement bien taillée.

2° M. Calay, jardinier de M. Davin, est très-intelligent ; il tient parfaitement ses arbres ; ses quenouilles sont bien préparées, les espaliers sont bien disposés ; nous avons remarqué surtout un poirier en éventail et un magnifique pêcher dressée à la forsyth. Malheureusement les accidents causés cette année, par la variation de la saison, en ont arrêté tout le mérite.

3° Chez M. Tausin, les espaliers sont bien formés, les pêchers d'une santé supérieure à ceux remarqués dans les autres jardins, les arbres sont bien tenus, malheureusement ils ont passé par plusieurs mains, et M. Vasseur, jardinier qui les conduit aujourd'hui, n'a pu les retaire alors qu'ils étaient déjà formés.

4° Chez M. Cambronne aîné, nous avons été frappé de la végétation luxuriante des quenouilles, ces arbres ne laissent rien à désirer: pincements intelligents, taille raisonnée, graduée suivant les espèces; aussi les produits sont-ils magnifiques, et nous avons pu en apprécier la beauté par la corbeille admirable de doyennés d'hiver qu'il a exposée. La tenue des espaliers n'est pas aussi bien pratiquée, la taille fait présumer que le jardinier n'avait pas de système bien arrêté en les commençant.

Tous les arbres du jardin de M. Cambronne proviennent des pépinières de M. Philippot.

La Commission, après cette visite dont elle comprenait toute l'importance, a mis tous ses soins à s'éclairer et à comparer la méthode et le succès des jardiniers. En première ligne se distinguent, parmi les concurrents: MM. Douchy pour ses espaliers, et M. Cambronne pour ses quenouilles.

La Commission a pensé que la difficulté de diriger et d'équilibrer la sève dans les espaliers était plus grande que dans les quenouilles. Elle a donc décerné le premier prix du 9e Concours à M. Douchy, attendu que cet horticulteur présentait un grand nombre d'arbres à fruits tous parfaitement dressés sous différentes formes, qu'il avait fait par-là preuve de grandes connaissances et d'une grande habileté.

Le second prix a été mérité par M. Cambronne aîné, amateur, pour la manière intelligente et remarquable avec laquelle ses quenouilles sont conduites.

Qu'il nous soit permis, a dit en terminant le Rapporteur, de remercier au nom de la Commission:

Les Dames de Saint-Quentin, qui ont bien voulu consentir à prendre sous leur patronage cette première exposition.

Les amateurs d'horticulture qui nous ont prêté leur bienveillant concours, en faisant sortir de leurs serres leurs fleurs les plus précieuses, objets de tous leurs soins.

Honneur aux jardiniers de Saint-Quentin, qui ont répondu avec un empressement si louable à l'appel que leur a fait la Société académique !

Honneur aux horticulteurs étrangers, qui n'ont pas reculé vis-à-vis des frais et des embarras de toute espèce, pour concourir à l'embellissement de cette première exposition.

Honneur enfin à la Société académique, à qui nous devons cette fête si éclatante et si nombreuse, que son succès doit la rendre une institution désormais acquise à la ville.

C'est par de semblables expositions que nous propagerons le goût des fleurs.

C'est par des récompenses distribuées avec discernement que nous exciterons une noble émulation dans la culture maraîchère et que nous arriverons, dans un avenir peu éloigné, à affranchir les habitants des tributs qu'ils paient aux villes voisines, pour les légumes de saison, et, à Paris, pour les légumes de primeur.

C'est en faisant connaître les meilleures espèces de fruits, en récompensant la taille des arbres de jardin, que nous parviendrons à améliorer nos vergers, et à introduire en abondance, sur le marché de Saint-Quentin, les fruits les plus utiles et les plus intéressants.

M. Philippot, jardinier, a pris la parole au nom de tous les jardiniers exposants :

MESSIEURS,

Les jardiniers ont répondu avec empressement à l'appel de la Société académique de Saint-Quentin ; ils ont apprécié de suite tous les avantages qui devaient résulter pour la ville et pour eux, d'une exposition de fleurs, de légumes et de fruits ; toutefois ils se plaisent à le proclamer ici, l'exposition a de beaucoup dépassé leurs espérances.

La Société académique a désormais réalisé au sein d'une ville de commerce et d'industrie, une de ces innovations qui contribueront à développer à Saint-Quentin le goût des fleurs, la culture des légumes de primeur et la propagation des bonnes espèces de fruits.

Les jardiniers n'oublieront jamais ce qu'ils doivent de reconnaissance aux Commissaires organisateurs du Concours, qui ont tant fait pour sa réussite, et aux dames patronnesses qui ont bien voulu souscrire pour assurer la vente des fleurs.

Proclamons hautement que dans les circonstances difficiles où le pays se trouve, la Société académique de Saint-Quentin a dignement soutenu les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Rapport de M. Ch. Gomart,

sur les Cultures utiles et d'agrément de M. de Courval, à Pinon (Aisne).

—

Lors de l'exposition ouverte avec tant de succès, en mai 1849, par la Société académique de Saint-Quentin, M. de Courval, propriétaire à Pinon, près Anizy-le-Château, avait témoigné le désir qu'une Commission fût envoyée chez lui pour visiter ses cultures utiles et d'agrément; mais le jury chargé de la visite des jardins ne put alors faire cette excursion, faute de temps suffisant, tant à cause de la distance à parcourir, que de la difficulté des communications. Depuis, la Commission a délégué cinq de ses membres pour faire cette visite, examiner les nouveaux procédés de culture horticole mis en usage, les mé-

thodes de drainage, et par-dessus tout, le mode suivi pour la régénération, la conduite et l'exploitation des forêts de Pinon, mode dont le succès a maintenant acquis la consécration d'une expérience de vingt années.

Le jury de visite, composé de MM. Duplaquet, de Genlis; Cambronne aîné, Lecaisne-Lemaire, Philippot et Ch. Gomart, s'est transporté à Pinon les 27 et 28 juin.

M. de Courval est un homme de progrès, de lumières, qui, appréciant du point où l'avait placé la fortune, le bien qu'il pouvait faire dans le pays, par de bons exemples, a, par d'utiles travaux exécutés avec intelligence, répandu autour de lui l'aisance, assisté l'ouvrier d'une manière honorable, tout en améliorant et en embellissant son vaste et magnifique domaine.

Le domaine de Pinon est, sans contredit, l'œuvre la plus intelligente d'un esprit progressif et toutes les parties, parfaitement tenues, concourent à la beauté et à l'utilité de l'ensemble.

Le parc, successivement agrandi par l'acquisition de plusieurs parties de terres importantes qui y ont été réunies, est converti en une immense prairie naturelle, sillonnée par le cours d'eau d'un bras de rivière dont les cascades, artistement combinées à travers les rochers, au milieu de plantes aquatiques, diversifient agréablement la scène, coupée par plusieurs ponts remarquables.

Cette immense pelouse, si belle dans toutes ses parties, a été amenée à un degré de fertilité presque uniforme, quoique les terres du parc n'étaient pas toutes de même nature, mais les terrains marécageux et les couches d'argile plastique, ont été complètement modifiées par des canaux souterrains d'épuisement. Ces travaux de drainage sont tellement simples et économiques qu'ils pourraient, s'ils étaient adoptés généralement, rendre de grands services et changer la face de bien des vallées de

notre département, tout en augmentant considérablement la production agricole.

La manière habile dont les eaux sont dirigées à travers le parc, donne encore le moyen d'irriguer facilement la plus grande partie des prairies. Ce sont là des améliorations qui ont complètement changé la production du sol et amélioré les foins qu'on y récolte; toutes ces prairies sont purgées des mauvaises herbes, telles que *le plantago, rumex, taraxacum, juncus*, au moyen d'un instrument, *l'extirpateur Courval*, qu'un enfant de 10 à 12 ans peut manier facilement.

La création de ces belles prairies naturelles dans un terrain jusqu'alors rebelle est d'une haute portée pour l'exemple; vous savez combien les prairies sont un acheminement vers l'agriculture progressive. C'est avec le foin qu'on nourrit le bétail et avec le bétail qu'on obtient l'engrais qui féconde la terre et procure d'abondantes moissons. Signalons en passant que les sujets de l'étable de Pinon, issus de la race suisse de Schwitz, sont d'une beauté remarquable et l'objet des soins les plus suivis.

Le jardin fleuriste est disposé en amphithéâtre, à l'exposition du sud-est; il est séparé du parc par un bras de rivière qui en défend l'accès sans faire obstacle à l'ensemble du paysage. Des groupes nombreux d'arbustes de terre de bruyère, les uns remarquables par leur taille, les autres par leur nouveauté, couverts de fleurs de toutes couleurs, de toutes nuances, de toutes dimensions, tous également intéressants sous le rapport du choix, produisent par leur réunion des scènes diverses qui présentent un coup-d'œil admirable.

Parmi les plus beaux groupes, la Commission a surtout remarqué un massif d'arbustes de terre de bruyère d'une longueur de 120 mètres sur 7 mètres de largeur, formant la ceinture du jardin fleuriste. Au premier plan on trouve des

azalées, *kalmia*, *mahonia*, *andromèdes*, et un grand nombre d'autres arbustes d'une beauté remarquable. Au second plan des *kalmia-latifolia* de 2 mètres à 2 mètres 50 de hauteur, des *azalées*, des *clethras* et autres plantes.

Au troisième plan, des *rhododendrons* de plus de 50 espèces ou variétés, dont beaucoup d'exemplaires, semblables à nos pommiers des champs, se couvrent chaque année de 2 à 3,000 corymbes de fleurs. Le fond du massif est composé d'un grand nombre de magnolias de première force, parmi lesquels on remarque le *magnolia-macrophylla*, de 8 à 9 mètres de hauteur, le *grandiflora*, le *Yulan*, le *Thomsonia*, l'*auriculata*, le *pyramidata*, le *rustica*, le *glauca*, le *cordata*, le *tripetala*, le *Soulangiana*, le *discolor*, tous de 7 à 10 mètres de hauteur, et enfin, plusieurs autres variétés et espèces intéressantes, entre autres, un *magnolia* porté sous le nom de *grandiflora la Galissonnière*, qu'on nous a donné comme très rustique. En arrière de ce massif, un vigoureux *bignonia-capreolata* en fleurs garnit, d'un immense tapis de verdure, un mur très élevé.

Sur la pelouse, en face du massif, nous avons trouvé plusieurs arbres intéressants, tels que le *liquidambar-styraciflua*, de 10 à 11 mètres; un *hêtre pourpre* et un *hêtre pleureur* de 8 à 9 mètres; 2 *cèdres deodora* de 2 à 3 mètres; 1 *maclura-aurantiaca*, des *araucaria*, le *sophora-japonica*, un énorme *eleagnus-argentea*, un *diospyros*, le *virgilea-lutea*, des *cèdres du Liban*, l'*abies-pinsapo*, l'*abies-alba-canadensis*, le *laurus-sassafras*, etc., etc.

Des massifs de fleurs sont convenablement groupés pour rompre la monotonie de la pelouse et ajouter aux scènes diverses que présente le jardin. Chaque massif est composé d'un grand nombre de plantes variées : les *cuphea-strigulosa* et *platycentra*, *pétunia*, dont une nouvelle variété remarquable, connue sous le nom de *pétunia-Rabeuf*, *geranium emperor*, *rosiers du roi nains*, *thumbergia*, *héliotropes* variés,

fuchsia variés, *verveines* variés, *penstemons* variés, *lantana*, *calcéolaires*, *hortensias*, *zinnias*, *pivoines en arbre*, *erytrina crista-galli*, *lupins*, *coreopsis*, *tigridies*, *dalhias*, *chrisanthèmes* variés, etc.

Nous avons remarqué une pépinière très considérable de rhododendrons obtenus de semis hybridés, dont plusieurs variétés (nouvelles d'après le feuillage) présentaient déjà des gains intéressants pour les amateurs. C'est là un moyen intelligent d'alimenter les jardins et d'obtenir de nouvelles variétés.

M. de Courval nous a mis en rapport avec son jardinier en chef, M. Legrand (Louis-Alexandre), homme aussi distingué que modeste, et dont vous avez récompensé les produits en légumes de primeur à votre exposition de mai.

A l'époque de notre visite, nous n'avons plus trouvé que les débris de la culture des légumes de primeur de la première et deuxième saison; des pommes de terre cultivées sans feu ni fumier, qui avaient donné abondamment depuis le 5 mars, des champignons qui avaient produit tout l'hiver, des concombres russes (pour salade) qui donnaient depuis le 15 mars, des salades de primeur, des fraises, variété *keens seedling* produisant depuis le 25 avril, des haricots verts, des petits pois; enfin des ananas cultivés avec succès pendant 18 mois, sans fumier ni feu, et ensuite en serre chauffée.

Nous avons constaté, lors de la visite, 100 plantes d'ananas de 6 mois, 140 de 18 mois, les unes marquant fleur, les autres présentant des fruits plus ou moins développés et devant arriver à maturité à peu près hebdomadairement. En résumé, l'ensemble des cultures forcées et des cultures ordinaires de M. Legrand nous a paru mériter de nombreux éloges; mais, ce qui a le plus fixé l'attention de votre Commission et sur quoi elle doit insister auprès de

vous, c'est sur la culture de l'ananas (*bromelia ananas*, variété *sativa*), en serre froide jusqu'à 18 mois.

Cette culture est d'une haute portée et pour les horticulteurs et pour la science, et cependant les moyens employés par M. Legrand pour faire végéter en serre froide une plante qui, jusqu'ici, n'a fleuri, fructifié que par une chaleur de vingt-cinq à quarante degrés centigrades, sont extrêmement simples.

Voici comment l'ananas est cultivé par M. Legrand :

Vers la fin d'août, il fait une couche, de 50 centimètres d'épaisseur, de feuilles ramassées l'année précédente. Après huit ou dix jours, lorsque la couche est échauffée, il décolle les œilletons qui se trouvent dans les aisselles des anciens ananas et les plante sous chassis dans des petits pots de 4 pouces, remplis de terre de bruyère; les œilletons d'ananas s'enracinent en peu de temps. Il les laisse sur cette même couche jusqu'en novembre; à cette époque, il refait une nouvelle couche en bonnes feuilles, de 1 mètre d'épaisseur sur lesquelles les jeunes plantes restent jusqu'au mois de mars suivant; il refait alors une nouvelle couche en bonnes feuilles, de 66 centimètres d'épaisseur et la charge de 22 à 30 centimètres de terre de bruyère. Lorsque la couche commence à s'échauffer, il dépote les œilletons d'ananas et les met en pleine terre sous chassis, sur cette même couche, à 40 centimètres de distance. Il les y laisse jusqu'en novembre, époque où les ananas ont atteint environ un mètre de hauteur; il les arrache alors de pleine terre en leur conservant une motte de la grosseur du poing, et les rempote dans des pots de 5 pouces de diamètre. Puis il les place dans une serre chaude, chauffée par un nouveau système très économique, adapté au thermosiphon, produisant une chaleur humide et continuelle de 30 à 40 degrés. La plante, manquant de nourriture dans le vase étroit où elle est enfermée, ne

tarde pas à marquer fruit. C'est alors seulement qu'il rempote ses ananas dans des pots de 10 à 12 pouces, et qu'il les place en pleine terre de bruyère, dans la serre chaude. Il obtient bientôt après des fruits parfaitement beaux et arrivant à maturité successivement depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre.

L'ananas, ainsi cultivé, n'a donc besoin de la serre chaude que pendant un espace de temps assez restreint.

M. Legrand prétend cependant pouvoir obtenir des fruits de l'ananas sans le secours de la serre chaude.

Voici alors les moyens qu'il emploie :

Il traite la plante, pendant la première année, comme il vient d'être expliqué, et, au mois de novembre suivant, après avoir rempoté les plantes dans des pots de 6 pouces, il les place sous chassis sur une nouvelle couche de feuilles, préparée à l'avance et entourée de coffres qu'il élève encore à mesure que les plantes grandissent; il les laisse passer l'hiver sous ce chassis, en ayant soin de les garantir de la gelée par des paillassons et des réchauds de feuilles et de fumier. En mars, il les change de couche sans les changer de pots; puis, en juin et juillet, lorsque les plantes commencent à montrer leurs fruits, il les met en pleine terre de bruyère ou dans des pots de 18 pouces sur une bonne couche de feuilles.

Les ananas, ainsi cultivés, donnent des fruits à maturité en novembre. Cette culture, quoique très ingénieuse, a paru à votre Commission moins intéressante que la première qui, au moyen de la serre chauffée pendant un léger espace de temps, produit l'ananas de mai à septembre, dans la saison des grandes chaleurs, au moment même où ce fruit délicieux est le plus recherché.

Tout le monde sait qu'en général, nos forêts ne sont pas dans un état prospère, et qu'il y a urgence de les restaurer et de les augmenter. La pénurie des bois nécessaires à

la marine, à l'artillerie, aux constructions; leur prix excessif sont autant de motifs pour recueillir et propager tout ce qui peut aider à la solution de cette question si importante pour l'avenir du pays, et aussi peu étudiée que mal comprise jusqu'à ce jour.

Le but à atteindre, notamment dans la conduite des arbres à haute tige réservés, dans les bois aménagés en coupes périodiques réglées et composées sous futaies, est donc d'*obtenir la plus grande quantité de bois possible et de la qualité la meilleure et la plus recherchée, sur une surface donnée.* M. de Courval s'est posé ce problème, et après avoir cherché, tâté, mettant à profit le fruit de ses observations, tant en France qu'à l'étranger, il a fini par adopter un mode de traitement qui doit aider beaucoup à la solution du problème de la régénération des forêts, au point de vue de la Commission.

Cette méthode, appuyée d'une expérience de vingt-cinq années, est exempte de la plupart des inconvénients signalés dans celles usitées, et elle diffère autant du système belge que du système trop longtemps proné du chicotage.

Nous ne vous donnerons pas ici les détails de réensemencements naturels et artificiels pratiqués à Pinon; mais nous vous signalerons la création de vastes pépinières d'arbres forestiers en essences choisies qui ont servi à reboiser les parties de la forêt peu couvertes. On a judicieusement introduit des espèces nouvelles indigènes ou exotiques, plus productives, tant comme arbres à haute tige que comme taillis, et par là, on est parvenu à supprimer entièrement les mauvaises essences de bois et à les remplacer en grand par d'autres essences analogues mieux appropriées au sol, sous-sol, exposition.

Ces plantations sont devenues une spéculation excellente; elles ont embelli la propriété en y apportant une plus-value réelle, et les pépinières de Pinon jouissent maintenant d'une réputation méritée.

Les arbres sont soumis, *dès leurs plus jeunes années*, à un élagage raisonné, graduel et successif. C'est là le principe et la base du système de M. de Courval; on applique à ces rois des forêts un peu de ce qui se pratique pour les arbres fruitiers, c'est-à-dire qu'on supprime successivement les branches que l'on juge inutiles ou nuisibles, par des amputations, soit complètes, soit partielles, soit à leur naissance, soit à une certaine longueur, en raison de la place qu'elles occupent sur le tronc et sur les principales ramifications. On parvient ainsi à n'avoir jamais à supprimer entièrement rez-tronc que des branches très-jeunes, qui, par conséquent, ne laissent sur la tige verticale que des plaies d'une petite dimension et qui se recouvrent très facilement.

On a constamment présent à l'esprit que les soins du forestier doivent tendre, soit dans les hautes futaies, soit dans des réserves ou bordures, le long des routes et allées, à donner le plus de hauteur possible au tronc des arbres, sans branches inutiles et surtout sans nœuds, sans plaies, ni ulcères, ni cicatrices, en adoptant pour règle générale de ne donner au corps du sujet qu'une longueur égale à celle de la tête qu'on lui a laissée. On ne supprime jamais complètement qu'une couronne au plus à la fois, et on raccourcit seulement les plus fortes branches de la couronne supérieure, afin de les affaiblir, de détourner une partie de leur sève en la paralysant, pour ainsi dire. C'est-là un moyen de rendre l'amputation plus facile et moins dangereuse, lorsque le moment de la suppression complète est arrivé. On opère à une époque de la vie de l'arbre où son écorce est mince et souple et sa sève abondante; on obtient ainsi que les plaies se ferment, se cicatrisent en quelques mois et toujours avant que la partie du bois mise à découvert par l'amputation ait pu entrer en décomposition. On évite encore les ulcères incurables, les pertes de sève ou

autres maladies qui ôtent souvent aux arbres abandonnés ou mal élagués une si grande partie de leur valeur. Pour compléter ces opérations et en assurer la réussite d'une manière certaine, on recouvre les plaies, par un temps sec d'une couche de goudron ou de résidu de gaz; ce moyen peu dispendieux est pratiqué à Pinon avec succès.

Ces opérations délicates, qui demandent autant de raisonnement que d'habileté et d'adresse de la part de l'ouvrier et d'où dépendent tout l'avenir et toute la valeur de l'arbre forestier, peuvent s'appliquer également à l'arbre d'alignement qui doit être aussi conduit de manière à laisser pénétrer le plus d'air et le plus de soleil possible sur les terres cultivées ou sur le sol des routes.

Cependant l'arbre de bordure exige peut-être des soins plus fréquents encore pour empêcher l'apparition et obtenir la disparition complète des bourgeons qui y repoussent plus vivement encore autour des plaies causées par l'amputation des branches, à cause de l'air et de la lumière qui les frappent de toutes parts.

L'exposé sommaire que nous venons de faire de la méthode de M. de Courval ne doit pas vous satisfaire, mais il faudrait plus de temps et d'espace que ne comporte un tel rapport pour vous indiquer une foule de détails qui le compléteraient; ainsi, il serait nécessaire de vous faire connaître l'âge où doivent commencer les élagages, la manière de les pratiquer, en raison de la nature du sujet, de sa force, de l'usage auquel on le destine, du terrain dans lequel il croît, ou de celui dans lequel il doit être replanté, du climat, de l'exposition et d'autres circonstances dont les planteurs se préoccupent fort peu en général et qui, cependant, doivent être étudiées et consultées avant l'application d'une méthode qui peut être modifiée sans cesse et qui doit toujours être dictée par le raisonnement et la réflexion.

Il faudrait vous démontrer aussi l'importance de l'exploration non-seulement du sol, mais encore du sous-sol; qui joue le plus grand rôle dans la végétation des arbres forestiers, établir les règles suivies pour donner à la tige de l'arbre une hauteur en raison de sa nature, de sa longévité ou du terrain : vous faire connaître les moyens de lui donner une forme régulière et bien équilibrée, défendre ses racines des eaux stagnantes aussi bien que sa tête des grands vents; vous signaler les procédés employés pour rendre à un arbre mutilé sa forme normale et une partie de ses qualités primitives et par suite de sa valeur; vous faire connaître les principes suivis pour le choix si important des réserves, modernes et baliveaux à laisser dans les coupes périodiques ou d'éclaircissement; vous faire la description des outils employés pour les élagages, de la manière de s'en servir, de l'époque la plus convenable de l'année pour les pratiquer.

Enfin, messieurs, il faudrait, pour compléter ce travail, appuyer toutes ces observations de preuves authentiques et de résultats obtenus; mais tous ces développements, bien qu'utiles, ne peuvent trouver place dans ce rapport nécessairement fort restreint et incomplet quoique déjà bien long; nous ne pouvons, pour ces détails et leur développement, que vous renvoyer à un ouvrage avec planches, (fruit de son expérience et de ses nombreux travaux) que M. de Courval se propose de publier bientôt.

En résumé, votre Commission vous signale la forêt de Pinon comme remarquablement tenue dans son ensemble; les arbres à haute tige réservés sont admirables à la fois pour leur vigueur, leur belle direction et les taillis, poussant à l'ombre et sous les ailes pour ainsi dire de la haute futaie, acquièrent un développement rapide sous l'influence tempérée de l'air et de la lumière, ces deux agents de la végétation; ajoutez que la forêt est convenablement percée

d'allées très-spacieuses, en grande partie macadamisées, qui sont d'utiles auxiliaires pour l'enlèvement, en toute saison du bois placé sur le bord des taillis.

C'est sous le mérite de ces observations que la Commission vous propose de décider que copie de ce rapport sera envoyée à M. le directeur général de l'administration des forêts de la République et à M. le directeur de l'école nationale forestière de Nancy, afin d'appeler l'attention de ces administrateurs éclairés sur les améliorations obtenues dans la forêt de Pinon.

La Commission termine en vous signalant les cultures utiles et d'agrément de M. de Courval comme très-intéressantes et les travaux qu'il a fait exécuter, comme devant produire un grand bien dans le pays, en même temps qu'ils seront d'un excellent exemple. Si, en France, tous les grands propriétaires agissaient ainsi, il en résulterait un bien immense, car c'est d'en haut que doit venir le progrès. N'est-ce pas là le plus utile et le plus intelligent emploi de la fortune? N'est-ce pas là le moyen de répandre autour de soi l'aisance, le goût du bon et du beau? N'en reste-t-il pas quelque chose dans le pays? Les anglais l'ont admirablement et depuis longtemps compris; chez eux, les possesseurs des plus grands noms et des plus grandes fortunes rivalisent dans la voie des progrès agricoles, et c'est par eux que l'impulsion est donnée.

Séance publique du 24 Juin 1849.

Présidence de M. Bonnet.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. le président prononce le discours suivant :

Messieurs,

Vous m'avez appelé, en 1848, à l'honneur de vous présider ; la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée, le parfait accord qui n'a cessé de régner entre cette assemblée et le Bureau appelé à diriger ses opérations, me rendraient la continuation de mes fonctions bien précieuse, si je ne la devais à une circonstance pénible. Notre président en exercice, M. Bastie, s'est vu contraint, par le mauvais état de sa santé, à prendre un congé assez long. Vous vous associerez à nos regrets et aux vœux que nous formons pour qu'il puisse promptement reprendre des fonctions qu'il a su remplir avec un zèle que vous avez su apprécier, et qui est au-dessus de tout éloge.

Vous êtes, Messieurs, convoqués en séance d'agriculture pour trois objets. La Société va décerner les primes qu'elle a fondées pour encouragements à l'amélioration de la race chevaline. Il sera ensuite procédé à la vente de trois taureaux de la race hollandaise, nouvellement introduits ; ensuite deux étalons percherons, achetés par voie

de souscription et par les soins de la Société, seront tirés au sort, séance tenante, entre les souscripteurs.

Le Concours pour la race chevaline n'a pas encore répondu, cette année, à l'attente de la Société. Il n'a été présenté qu'un petit nombre de chevaux, et les animaux présentés avaient généralement peu de mérite. Il en est un cependant qui a attiré l'attention du jury, c'est un cheval hongre, appartenant à M. Cazé, de Bellicourt, et âgé de 4 ans: ce cheval n'est malheureusement compris dans aucune des catégories que la Société doit primer cette année, aux termes de son programme; mais le jury, voulant donner un encouragement à M. Cazé, a proposé de lui décerner, pour ce bel animal, une médaille d'argent, hors rang. Cette proposition, comme toutes celles pour lesquelles il est dérogé au programme de la Société, sera soumise à son approbation avant d'être mise à exécution.

Nous devons l'acquisition des 3 taureaux hollandais qui vont être mis en vente, à l'issue de la séance, aux bons soins de M. Ch. Besson, de Guise.

Le Bureau lui a déjà adressé ses remerciements, pour le zèle avec lequel il s'est acquitté de la mission que vous lui aviez confiée. Le Bureau prie la Société de vouloir bien rendre ces remerciements plus solennels, en ordonnant qu'ils seront exprimés à M. Ch. Besson au nom de la Société entière, et qu'il en sera fait mention expresse au procès-verbal.

Je profite de cette circonstance pour appeler l'attention publique sur les efforts que la Société fait depuis quelques années pour encourager l'introduction dans le pays des bonnes races de taureaux. Elle achete, à des prix très élevés, des animaux parfaits de conformation et admirables de vigueur, sur les meilleurs marchés de Suisse et de Hollande, elle en tire de l'institut agronomique de Grignon, elle les paie un prix énorme et les fait ensuite vendre dans le

département. Mais il faut bien le dire, le public ne lui tient pas suffisamment compte de ses efforts; il ne se présente pas toujours à ses ventes, et, faute de concurrence, des animaux achetés 500 fr., n'ont été, à la dernière vente, payés que 150 ou 200 fr. Les pertes faites par la Société sont, par conséquent, énormes, et elle est obligée de restreindre considérablement ses achats. C'est là un fait fâcheux et qu'il est de notre devoir de vous signaler. Il faut que les cultivateurs s'occupent enfin sérieusement de l'amélioration de leur gros bétail. Les cultivateurs ont fait, depuis quelques années (la Société ne l'ignore pas, et ses encouragements en font foi) de louables et persévérants efforts pour améliorer la race ovine, mais elle regrette qu'ils ne se soient pas occupés aussi sérieusement de leurs races de vaches.

La Société est décidée à travailler de tous ses efforts à cette amélioration par les moyens dont elle dispose, mais il faut que vous la secondiez, en vous présentant à ses ventes, en ne laissant pas déprécier, faute de concurrence, les taureaux qu'elle importe, en n'oubliant pas que ses ressources sont limitées, et que l'argent que vous lui laissez perdre sur les animaux qu'elle achète est, en définitive, de l'argent perdu, non par elle, mais par l'agriculture, qui, seule profite des progrès dus aux encouragements de la Société.

J'arrive maintenant au troisième objet de la séance, au tirage au sort de deux étalons percherons achetés par la Société, sur le produit d'une souscription ouverte par elle. Cette mesure, Messieurs, est la première réalisation, réalisation imparfaite encore, il faut bien le dire, d'une idée éclose au sein de la Société.

La Société a reconnu depuis longtemps avec peine, que les progrès de la race chevaline dans ce département sont lents et incertains. La monte se fait par des étalons de

races diverses, d'origine souvent inconnue, et mal appropriés aux juments du pays. La Société pense que le moyen le plus prompt pour sortir de ce désordre, consisterait à introduire chaque année dans le pays un certain nombre de bons étalons percherons, qui seraient livrés à la reproduction. Malheureusement les ressources dont elle peut disposer sont si faibles qu'elle ne peut rien, absolument rien en distraire, pour l'affecter à des acquisitions d'étalons. Elle a alors conçu l'idée d'ouvrir, entre tous les cultivateurs du département, une souscription applicable à cet usage, et de faire tirer au sort les étalons achetés, entre tous les souscripteurs. Deux étalons viennent d'être achetés par cette voie, et le tirage au sort doit avoir lieu aujourd'hui.

Je vous ai dit que cette première réalisation d'une idée que je crois féconde, était imparfaite, je dois vous en faire connaître les motifs :

D'abord, la souscription a été proposée tardivement. Elle n'a été ouverte que pendant quelques jours, et elle a à peine produit 2500 fr. Les Commissaires de la Société sont partis immédiatement, mais lorsqu'ils sont arrivés dans le Perche, la monte était commencée, on ne trouvait pas d'étalons primés à acheter ; les prix étaient d'ailleurs plus élevés que le montant des souscriptions. Vos Commissaires ont donc dû se résigner à acheter, non pas des animaux parfaits, mais les animaux les moins imparfaits qui fussent disponibles en ce moment.

Ils ont, du reste, profité de la mission qu'il avaient reçue pour étudier les races du Perche, et la manière dont se fait le commerce des chevaux percherons : vous entendrez tout à l'heure l'intéressant rapport de l'un d'eux, M. Garcin, médecin vétérinaire à Saint-Quentin. Il en ressort plus d'un enseignement utile, dont la Société fera à l'avenir son profit.

Je ne crois pas, Messieurs, que cette tentative d'intro-

duction de la race percheronne dans le département doive s'arrêter. Et voici la suite que je vous propose d'y donner: je l'ai rédigée sous forme de proposition:

1° Il sera formé dans le sein de la Société une Commission spéciale et permanente pour l'introduction de la race percheronne dans le département.

2° Une souscription sera ouverte dès à présent entre tous les cultivateurs du département; le produit de cette souscription sera intégralement appliqué à l'acquisition d'étalons percherons, et elle ne sera fermée qu'au commencement de 1850, lorsque la Société décidera qu'il y a lieu à commencer les acquisitions.

3° Le montant de chaque souscription sera fixé à 10 fr. Chaque souscription donnera droit à une action portant un numéro d'ordre; on aura le droit de souscrire pour une ou plusieurs actions. Aussitôt que la souscription sera close, on groupera les souscripteurs par canton, et on groupera ensuite un certain nombre de cantons voisins, ayant donné un nombre de souscripteurs suffisant pour l'achat d'un étalon.

5° Il sera formé autant de séries de numéros qu'on sera ainsi parvenu à former de groupes. Chaque série concourra pour un étalon différent.

6. Les étalons seront tirés au sort entre les souscripteurs. La Commission instituée par l'article 6 réglera les détails du mode de tirage au sort.

Je crois, Messieurs, qu'en entrant dans cette voie de l'institution d'une Commission permanente pour l'introduction d'étalons de la race percheronne, et en la suivant résolument, vous rendrez un service immense à l'agriculture du pays, et vous acquerrez ainsi un titre nouveau à sa reconnaissance.

Je ne terminerai pas, Messieurs, cet exposé, sans vous proposer un vote de remercîments à MM. Garcin et Duflot,

qui ont accepté la mission d'aller faire vos acquisitions dans le Perche même, et d'y étudier la race que nous voulons importer. Si ce premier essai est, comme je l'espère, suivi d'essais plus concluants, ils auront la gloire d'avoir contribué à en assurer le succès par de bons et utiles conseils.

M. Carlier, membre de la commission, devait se joindre à eux; une maladie subite l'a empêché de le faire. Nous lui devons également des remerciements pour l'empressement avec lequel il avait offert son concours.

M. Garcin présente ensuite le rapport sur le concours pour l'amélioration de la race chevaline.

Messieurs,

Le concours n'a pas été brillant cette année, puisque douze sujets seulement y ont été présentés, 6 poulains et 6 pouliches.

1re Catégorie. — *Poulains.* — Parmi les 6 sujets présentés, il en est un qui, joignant à un ensemble parfait de conformation une constitution robuste, avait en outre des allures rapides, légères et gracieuses, et malgré sa supériorité incontestable sur tous les autres concurrents, votre Commission a cru devoir cependant le mettre hors de concours, par rapport à son âge avancé.

Mais désirant attirer à vos concours le plus grand nombre possible de sujets distingués, elle a l'honneur de vous proposer de décerner une médaille d'argent à cet animal, qui appartient à M. Cazé, de Bellicourt.

Parmi ceux remplissant les conditions du programme, nous avons remarqué un poulain sous poil gris de fer, bien proportionné, marchant et trottant bien, propre au service de trait. Cet animal, à qui nous avons décerné le premier prix, appartient à M. Monard, meûnier à Brissy-Hamégicourt.

Le second prix a été décerné à un poulain sous poil

gris de fer, décousu dans son ensemble, marchant mal, mais trottant parfaitement bien; il appartient à M. Rocq, de Pontruet.

2e Catégorie. — *Poulichets.* — Celle qui nous a paru mériter la première prime est propre au carrosse; elle est sous poil bai-clair, se recommande par des formes assez belles et par des allures vives et régulières; elle appartient à M. Monfourny, d'Urvillers.

Le deuxième prix a été donné à une pouliche sous poil gris de fer, propre au gros trait, trottant très bien, mais se balançant en marchant; elle appartient à M. Crapier-Santin, de Maissemy.

Membres de la commission : MM. Monnot, de Pontru; Carlier, de Cerisy; Duflot, de Lesquielles; Bobeuf, de Fontaine-Uterte, et Garcin, de Saint-Quentin, rapporteur.

M. Ch. Gomart rend compte à la Société des dépenses faites pour l'achat des étalons percherons.

	f.	c.
Recettes	2500	
Dépenses.	2462	10
Restant en caisse.. . . .	37 f.	90 c

M. Garcin donne ensuite lecture de son rapport sur l'achat de deux étalons percherons.

Messieurs,

Vous nous avez chargés, messieurs Duflot, Carlier et moi, de l'honorable mais difficile et délicate mission d'aller choisir dans le Perche un ou deux étalons propres à améliorer notre race équine. Ayant fait tous nos efforts pour répondre à la confiance que vous aviez mise en nous, je viens vous faire connaître, Messieurs, le concours de circonstances qui nous a déterminé à vous amener les deux étalons que vous connaissez déjà, et qui vont bientôt être tirés au sort.

Mais, sachant que la Société académique se propose de doter notre département d'un grand nombre d'étalons percherons, je crois utile, avant de vous parler de notre voyage, de vous donner un extrait analytique de l'ouvrage de M. Flotte, inspecteur particulier au haras du Pin, sur la race percheronne, afin que vous sachiez les diverses phases par lesquelles passent ces chevaux avant d'être mis dans le commerce ou d'être livrés à la reproduction.

Notre but en vous faisant connaître les renseignements qu'on possède sur ce sujet est, d'une part, de propager le plus possible ces documents qui ne sont jamais inutiles, et d'autre part, de vous mettre à même d'apprécier notre conduite dans la tâche que nous venons de remplir.

Le Perche se trouve enclavé au centre de quatre grands départements. L'Orne, la Sarthe, l'Eure-et-Loir, et Loir-et-Cher.

Son territoire est formé :

Dans l'Orne, par l'arrondissement de Mortagne et une partie de celui d'Alençon.

Dans l'Eure et-Loir, par l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou et une fraction de ceux de Chartres, Dreux et Châteaudun.

Dans la Sarthe, par une grande partie des arrondissements de Mamers et Saint-Calais.

Dans le Loir-et Cher, enfin, par une fraction de l'arrondissement de Vendôme.

C'est une ellipse de cent kilomètres de long sur quatre-vingts de large, bornée au nord par la Normandie, à l'ouest par la Normandie et le Maine, à l'est par le pays Chartrain et le Dunois, au sud par le Vendômois et trois fractions de l'ancien Orléanais.

Aux extrémités de l'ellipse, pays d'herbages, on trouve une population considérable de pouliniéres; là est le siége, le berceau du cheval du Perche.

Au centre, dont les points principaux sont Mauves, Bellême, Reymalard, Longny, etc., l'industrie est tout autre; on ne voit plus de juments, mais les nombreux produits de celles de Mortagne, Nogent-le-Rotrou, Montdoubleau, Laferté, Vibray, Saint-Calais, etc.

Ainsi, on produit aux extrémités, on élève au centre :

Dans tous les pays de production, la jument est livrée chaque année à l'étalon : la gestation n'en interrompt pas l'usage; quelques jours de repos seulement lui sont donnés avant et après la mise bas. Du cinquième au sixième mois, le poulain est sevré, puis vendu; son prix varie de 300 à 600 francs, c'est presque un bénéfice net, car il n'a encore coûté que le prix de la saillie; conduit dans les fermes de l'intérieur, vers Mauves, le Pin, Longny, Raymalard, etc., il reste un an sans rien produire que du fumier. Pendant l'hiver, il est particulièrement nourri de trèfle à l'écurie. Dès la belle saison, il est mis en liberté, et se nourrit de ce qu'il trouve aux champs. On évalue à 100 francs la dépense de ces douze mois. Il compte à peine dix-huit mois, qu'il passe à la condition de travailleur : il va, en compagnie de trois, quatre ou cinq de sa race et de son âge, labourer, charroyer, concourir à tous les travaux de la ferme. On ne demande guère à tous que la tâche facile à deux chevaux faits. Ainsi conduit avec intelligence, avec douceur, le poulain grandit, s'épaissit et se fortifie.

A trois ans à peine, le poulain percheron passe en d'autres mains; le fermier de la Bauce s'en empare et se charge de compléter son élevage; il est payé 700, 800 et 900 francs, et quelquefois plus. Là il est soumis au travail de la ferme; ce travail est sérieux et pénible, les déperditions sont considérables, et l'animal cependant ne doit pas perdre de sa valeur, on lui donne en compensation une nourriture abondante en fourrage et en grains; cette

nourriture produit force et santé, travail et fumier. Il passe ainsi deux ans, devenant cheval de poste, de diligence, d'omnibus, de charrois et de toute destination du même ordre. A quatre et cinq ans, il revient à Chartres et peuple le marché de la Saint-André; son prix varie alors de 800 à 1200 francs, le bénéfice n'est pas gros, mais il n'y a pas de perte. C'est ainsi qu'avant d'arriver à sa destination définitive, le cheval percheron a passé par des mains différentes, il n'a rien coûté pendant la gestation, la mère a toujours travaillé; il coûte 100 francs à peine à celui qui le conserve jusqu'à trois ans; enfin son travail a payé sa nourriture chez le fermier beauceron, qui gagne encore, en moyenne, 150 à 200 francs sur le prix d'achat.

Ce système, si économique et si rationel, n'a pas été combiné de premier jet; il est le fruit du temps, de l'expérience, des conditions dans lesquelles le pays lui-même et les contrées adjacentes se trouvent placés. Les risques sont partagés entre plusieurs mains; c'est le principe de la division du travail. Si l'éleveur percheron était obligé de garder son cheval pendant quatre ans, l'industrie deviendrait languissante et perdrait toute sa prospérité. N'y aurait-il pas possibilité, dans notre département, de diviser ainsi la race chevaline?

A présent, Messieurs, je vais tâcher de vous rendre compte de notre voyage, et vous dire pourquoi nous n'avons pas ramené de plus beaux reproducteurs.

D'abord votre Commission avait décidé de se rendre à la foire de Chartres, qui a lieu le 11 mai de chaque année, pour faire l'acquisition d'un ou deux étalons, mais les élections qui eurent lieu à peu près à la même époque, ne nous permirent pas de nous déplacer en ce moment, et nous fûmes forcés de remettre à plus tard notre voyage.

Malheureusement, le jour fixé pour notre départ, une indisposition fâcheuse força M. Carlier à rester chez lui,

et nous fûmes ainsi privés de ses lumières, qui nous eussent été d'un grand secours par la grande habitude qu'il a de ces sortes d'affaires.

La foire était passée et nous dûmes, M. Duflot et moi, diriger nos pas vers le pays de production le plus rapproché de la Beauce, où nous pensions trouver le cheval type dans le cas où il nous aurait été impossible de nous procurer l'un des nombreux étalons qui sont livrés à la reproduction.

Ayant sacrifié notre première journée à parcourir l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, dans le but de nous procurer l'un des étalons qui se trouvent dans le pays, il nous fut impossible d'en rencontrer un seul, parce que, en ce moment, la monte avait lieu et qu'ils voyageaient tous de village en village et de ferme en ferme.

Nous nous sommes informés alors du prix que pourrait nous coûter un de ces animaux, et on nous répondit que le moindre ne nous serait pas livré au-dessous de trois mille francs.

Il est facile de se rendre compte du prix exorbitant de ces animaux, quand on considère que chacun d'eux produit à son propriétaire, et pendant la monte seulement, qui dure environ quatre mois, la somme environ de 1,800 à 2,000 francs.

Nous voyant donc dans l'impossibilité, vu le peu d'argent que nous avions à notre disposition, de ramener un sujet distingué, nous nous dirigeâmes vers la Beauce, dans l'arrondissement de Châteaudun, et après avoir parcouru plusieurs villages et visité un bon nombre de chevaux, nous étions presque décidés, vu le peu de distinction que possédaient les chevaux qu'on nous présentait, et le prix excessif qu'on nous en demandait (de 15 à 1800 francs), nous étions décidés, dis-je, à revenir sans acheter; mais cette réserve de notre part plaîrait-elle à la société que nous re-

présentions, elle qui déjà avait fixé et publié le jour pour le tirage au sort de l'étalon ? Devant cette réflexion nous crûmes de notre devoir de pousser plus loin nos recherches; et c'est alors que nous rencontrâmes les deux étalons que nous avons achetés et que vous connaissez.

Ce qui nous a déterminé à en faire l'acquisition, c'est leur prix qui ne nous a pas paru être trop élevé, surtout en le comparant à celui des chevaux que nous avions déjà marchandés, et qui n'avaient pas plus de distinction qu'eux.

Il s'en faut de beaucoup, Messieurs, que ces animaux soient à la hauteur de l'être idéal que vous attendiez ! Non, ces étalons ne sont pas parfaits; ils pèchent sur différents points; et c'est avec connaissance de cause que nous nous sommes décidés pourtant à vous les amener.

Vous ne doutez pas, Messieurs, que s'il nous eût été possible de vous conduire un étalon plus conforme à vos désirs, qui sont les nôtres, nous eussions joui de notre réussite, et été grandement dédommagés de nos peines, mais n'en ayant pas trouvé de plus beaux, nous avons crû devoir faire abnégation complète de notre amour-propre et agir selon les désirs de la Société qui nous avait commissionné.

Si en achetant quand même, nous ne sommes pas entrés dans les vues de la Société, eh bien ! il nous reste encore pour toute satisfaction que notre faute pourra servir de ligne de conduite à ceux d'entre vous, Messieurs, qui seront appelés à nous succéder dans cette mission toute honorifique.

La Société académique est dans une bonne voie, nous le pensons du moins, et nous aimons à croire que, aidée de votre concours, elle conduira sa tache à bonne fin, car les étalons achetés, tels qu'ils sont, produiront toujours, nous avons cet espoir, des sujets plus beaux que ceux que nous

donne la grande majorité des étalons rouleurs, et n'offriront pas dans leurs produits les moins-valeurs décourageantes que l'on rencontre si souvent chez les descendants des demi-sang anglais.

Sur la proposition de M. le président, la Société vote à l'unanimité des remerciments à MM. Garcin, Duflot et Carlier de Cérisy, qui ont bien voulu se charger de l'achat des deux étalons.

Sur la proposition de M. Bonnet, la Société décide qu'il sera formé, par les soins du Bureau, une Commission permanente qui s'occupera de l'introduction des étalons percherons, dans le département de l'Aisne, au moyen de loteries.

M. Bonnet fait part à la Société que le Congrès des agriculteurs du Nord de la France s'ouvrira le 8 juillet prochain à Compiègne; après avoir donné lecture du programme, il invite tous les agriculteurs à prendre part aux travaux de ce Congrès et demande que l'on désigne, plus particulièrement, un certain nombre de membres de la Société. L'assemblée délègue MM. Ch. Gomart, Monnot de Pontru, Carlier (Alfred), Duflot de Lesquielles, Théry de Grugies, Demarolle fils, George d'Argival, Boittelle d'Homblières, Martine d'Aubigny, Coutte fils de Germaine, Vinchon de Fluquières, Mauduit fils de Marteville, Auguste Besson de Guise, Briquet fils, Lhotte de Fontaine-les-Clercs

M. le président annonce qu'il va être procédé au tirage au sort, entre les souscripteurs, des deux étalons percherons, achetés par les soins de la Société.

Le numéro 242, sort le premier, il appartient à M. Mauduit de Marteville; le numéro 107 sort le deuxième

il appartient à M. Féra, maire à Estrées. En conséquence, M. Maudnit à le choix entre les deux étalons.

VENTE DE TAUREAUX HOLLANDAIS.

Il a été ensuite procédé, dans la cour de Fervaques, à la vente aux enchères de trois taureaux de la province de Frise (Hollande), race très-estimée, tant pour la qualité de la viande que pour l'abondante production du lait, achetés par les soins de M. Ch. Besson de Guise.

Le numéro 1er, *Witgaard*, âgé de deux ans, a été adjugé à M. Rigault-Vion, d'Origny, pour le prix de 280 francs.

Le numero 2, *Wirdaam*, âgé de 18 mois, a été adjugé à M. Latour-Testart, de Croix-Fonsomme, pour le prix de 230 francs.

Le numéro 3, *Audrewia*, âgé de 18 mois, a été adjugé à M. Ch. Besson, de Guise, pour le prix de 160 fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance trimestrielle du 9 novembre 1849.

Présidence de M. Bonnet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président annonce que le conseil général a alloué à la société la somme de 1500 fr. pour primes à l'agriculture.

M. le président fait part à l'Assemblée que la Société vient d'admettre comme membres résidants MM. Migneret et Foulon.

M. Charles Gomart a la parole pour le rapport sur le concours des fermes dans l'arrondissement de Vervins. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Depuis cinq années, la Société d'agriculture de Saint-Quentin a ouvert successivement un concours de fermes dans chacun des arrondissements du département, pour la prime départementale de 500 francs allouée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce en faveur de *l'exploitation qui entretient le mieux, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail.*

Le concours de 1849 a été attribué à l'arrondissement de Vervins, et nous en félicitons hautement les cultivateurs

de cette contrée, l'appel a été entendu ; les agriculteurs les plus éclairés ont mis un noble empressement à venir disputer cette distinction. Sept cultivateurs se sont fait inscrire pour prendre part à la lutte : quatre dans le canton de Guise, deux dans le canton de Vervins, un dans le canton d'Hirson. Ce sont :

1° M. Rocq-Gantier, cultivateur à Lamotte, commune de Guise.

2° M. Charles Besson, cultivateur à Guise.

3° M. Auguste Besson, cultivateur à Guise.

4° M. Dieu-Carlier, cultivateur à Louvry, commune d'Audigny.

5° M. Dubuquoy-Brucelle, cultivateur à Eparcy, près Hirson.

6° M. Cardot, cultivateur à Martigny, près Aubenton.

7° M. Lejeune, cultivateur à Martigny, près Aubenton.

Les membres du jury étaient MM. Jules Bailly, de Mondrepuis ; Loncle, brasseur à Saint-Michel ; Pecheux, meunier à Bucilly ; Lamarez, de la Cense Lenglet, commune de Thenailles ; Bocamp de Coquibus, commune de Thenailles ; Nice, cultivateur à Blanche, commune de Berelles ; Sergent, de Nampcelles-la-Cour ; Proisy, de Rogny ; Malézieux, de Voharies ; Dussart, de Grosnard ; Lhote, de Belimont, commune de Burelles ; Wateau-Contant, de la Danteuse, commune de Thenailles ; Ancelot, de Housset, Aubert, de Bertaignemont, commune de Landifay ; Latour, d'Audigny ; Viéville, de Létang ; Turquin, de Clanlieu ; Labarre, de Louvry, commune d'Audigny ; Rocq, cultivateur à Pontruet ; Montfourny, cultivateur à Dallon ; Quéquignon, cultivateur à Happencourt ; Ch. Gomart, propriétaire à Saint Quentin, rapporteur.

Une partie des fermes a été visitée en juin 1849, par une sous-commission de visite ; les autres exploitations, assez éloignées, n'ont pu être visitées complétement en

octobre, par suite de la difficulté de réunir messieurs les membres du jury de visite en nombre suffisant, à une époque mal choisie. Il a été suppléé aux renseignements qui manquaient à la Commission, lors de la visite, par des déclarations faites par les concurrents eux mêmes. Ces déclarations contrôlées par ceux des membres du jury qui connaissaient les fermes et qui en avaient fait la visite, peuvent être considérés comme très complètes, et le jury réuni les a admises après examen, comme véridiques. Vous allez, du reste, apprécier ce travail par la série de renseignements, concernant chaque exploitation, que nous vous demandons la permission de faire passer sous vos yeux.

FERME DE M. CH. BESSON, cultivateur à Guise.

PREMIERE PARTIE. — *BESTIAUX.*

Ecurie : — Vingt chevaux de travail, percherons légers, race du pays améliorée, en bon état. — Nourriture de foin, avoine, féverolles, hyvernaches, avec addition de sel, — très bien pansés à l'étrille et à la brosse. — 7 heures de travail, l'hiver; 9 heures l'été. — Cinq élèves en bon état.

Vacherie : — Un taureau hollandais; — 11 vaches, tant hollandaises pures qu'originaires de Flandre française, croisées avec des taureaux hollandais, très lactifères; lait crémeux et de bon goût, en toute saison; — nourries aux paturages pendant les mois de juillet, août, septembre, et octobre, et à l'étable pendant les huit autres mois; — veaux très estimés pour la boucherie, 4 élèves, génisses demi-hollandaises.

Bergerie : — Le troupeau est de race kento-mérinos, haut de taille et en bon état, Il se compose de 3 béliers, — 230 brebis portières, — 229 moutons et brebis de l'année, — 140 agneaux gris. — Il est nourri, pendant la mauvaise

saison, d'hivernaches, féverolles, tréfles, carrottes et betteraves; — au printemps, de seigle vert, tréfle blanc, vesces d'été, et patorage dans les jeunes tréfles, de 15 hectares en 15 hectares. Le troupeau à naturellement une très grande aptitude à l'engraissement. Le poids de chaque tête de bétail est, en moyenne, de 40 kilog., — Le poids de la toison est de 4 kilog. de laine, lavée à dos. Cette laine, très estimée des fabricants, est vendue 5 fr. le kilog.

Porcherie: — Sept truies portières; 1 verrat; 40 élèves; — race anglaise assez féconde, très apte à l'engraissement; les élèves sont revendus pour être engraissés.

La disposition générale des bâtiments laisse à désirer, mais les bâtiments sont très commodes et bien disposés; l'écurie est très élevée, plafonnée et bien aérée. — Les étables sont carrelées, de manière à utiliser les urines. — Les bergeries sont vastes, saines et bien ventilées. La cour est disposée pour conserver au fumier tous ses sels. Les fumiers, quoiqu'ils n'aient pas acquis toutes les qualités que nous avons rencontrées dans les fermes de la Champagne, sont cependant mieux faits que dans la plupart des fermes visitées.

DEUXIÈME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Charles Besson exploite, depuis le 1er mai 1840, 150 hectares de terre (dont un tiers se compose de terre silico-argileuses), évalués en moyenne à un revenu de 50 fr. l'hectare pour les terres, et de 75 fr. l'hectare pour les près naturels. Le revenu total de la ferme s'élève, sur ces bases, à 7,900 fr., soit en moyenne 50 fr. 50 c. l'hectare.

Le personnel de l'exploitation se compose de 4 charretiers, un berger avec aide, un homme de cour, 6 batteurs 12 moissonneurs, 80 sarcleuses et faneuses.

On a ensemensé en 1848-49 :

Céréales d'hiver: *Blé*, 50 hectares.— Le rendement a

été de 800 gerbes donnant 24 hectolitres à l'hectare. *Seigle* : 6 hectares. — Le rendement a été de 600 gerbes donnant 20 hectolitres à l'hectare.

Céréales de printemps : *Orge*, 7 hectares, rendant 800 gerbes, donnant 40 hect. de grains. — *Avoine*, 15 hectares, rendant 500 gerbes, donnant 30 hectolitres de grains.

Fourrages d'automne : *Hivernaches*, 10 hectares produisant 1200 bottes de 6 kilog.

Fourrage de printemps : féverolles, 15 hectares produisant 1000 bottes de 6 kilog.

Prairies artificielles : *Luzerne*, 5 hectares produisant, en 3 coupes, 1800 bottes. — *Trèfle rouge*, 16 hectares produisant en deux coupes 2500 bottes. — *Minette et trèfle blanc*, 10 hectares produisant 1200 bottes.

Prairies naturelles : 16 hectares, paturés après la 1re coupe, qui rend 800 bottes.

Plantes sarclées : *Betteraves*, 3 hectares rendant 36000 kilog. à l'hectare. — *Carottes*, 3 hectares rendant 25000 kilog à l'hectare.

Cultures industrielles : *Colzats*, 13 hectares rendant 30 hectolitres à l'hectare. — *Œillettes* 5 hectares rendant 60 hectolitres à l'hectare.

L'assolement est tantôt alterne, tantôt quadriennal, il a pour base d'alterner une plante améliorante avec une plante épuisante. La luzerne et les plantes légumineuses suivent toujours les plantes sarclées.

Assolement alternal :	*Assolement quadriennal* :
1° Plantes sarclées après fumure.	1° Plantes sarclées après fumure.
2° Blé et trèfle.	2° Blé trèfle.
3° Trèfle	3° Trèfle.
4° Blé.	4° Blé.
5° Plantes à cosses.	5° Féverolles avec fumure.
6° Avoine.	5° Blé.

On sème le blé d'écosse, qui rend 1/4 de plus que le blé du pays ; son poids, en moyenne est de 77 kilog. à l'hectolitre.

Les terres sont fumées, tous les 4 ou 6 ans, de fumier fait, à raison de 20 charriots à l'hectare. — Dix hectares de terre sont régulièrement marnés chaque année, — cinq hectares sont amendés de cendrons de chaux, à la quantité de 160 hectolitres à l'hectare; les boues de la ville de Guise dont M. Besson s'est rendu adjudicataire, pour la moitié de la ville, sont aussi répandues chaque année sur les terres.

Les instruments dont on se sert pour la culture sont la charrue Guislain Dupont, la herse Bataille; la herse Valcour à parallélogrammes obliques, tarares, — hache-paille, — Coupe racines. — Il n'y a pas de batteuse, parce que l'exploitation est divisée. — Les chemins d'exploitation sont bons. — on se sert du charriot.

FERME DE M. DUBUQUOI-BRUCELLE. —

Cultivateur à Eparcy, par Hirson.

PREMIÈRE PARTIE — *BESTIAUX.*

Ecurie : Un étalon boulonnais de 7 ans ; 5 chevaux hongres du pays. de 3 ans 1/2 à 12 ans: — 13 juments du pays. — Nourriture d'été : foin, trèfle et avoine ; — d'hiver : trèfle ou foin et féverolles. — Travail : l'hiver, 7 heures; l'été, 11 heures. 6 poulains mâles, 8 pouliches de 3 mois à 28 mois, produits de la ferme.

Vacherie : Un taureau flamand de 15 mois ; — 14 vaches de race flamande, de 3 à 8 ans, excellentes laitières, donnant de 20 à 25 litres de lait par jour. Paturage pendant six mois, stabulation pendant six mois. — Quatre génisses de 15 mois ; — sept veaux de l'année, produits de l'étable.

Bergerie : Le troupeau est de race mérinos. Il se compose de 2 béliers, — 372 brebis portières, 60 antenais, — 62 antenaises, — 80 agneaux, — 72 agnelles. — nourriture en foin, trèfle et luzerne ; un repas de grains. — Le poids du troupeau est en moyenne de 36 kilog. brut par tête ; — le poids de la toison est de 2 kilog. 150 grammes, lavée à dos.

Porcherie : 5 truies, — 15 élèves. — Race croisée anglaise.

La ferme est très-bien construite dans son ensemble ; tous les bâtiments sont couverts en ardoises. — L'écurie et les étables, élevées de 4 mètres, sont bien aérées et renduites en plâtre entre les doubleaux.

DEUXIÈME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Dubuquoi exploite, depuis le 1er juin 1842, 140 hectares de terre labourables et prairies. Le revenu des terres est assez difficile à apprécier, attendu que le domaine d'Eparcy se compose de trois fermes et que les terres forment pour ainsi dire trois natures de terres différentes, 1/3 terres glaiseuses mauvaises, — 1/3 médiocres, — 1/3 bonnes.

Il a été évalué, par la Commission, à 32 fr. l'hectare, pour les terres, et à 48 fr. l'hectare pour les prés naturels, à cause de la difficulté de mettre en culture le sol cru d'Eparcy, dans lequel manque la marne. Le revenu général de la ferme s'élève, sur ces bases, à 4800 fr. soit en moyenne à 34 fr. l'hectare.

Le personnel se compose de 4 charretiers, un parcour, un berger, 2 hommes de journée, 3 batteurs, 9 couples de moissonneurs.

On a ensemensé en 1848-49 :

Céréales d'hiver : blé, 43 hectares 10 centiares. — Le rendement en 1849, qui est au-dessus de la moyenne, a

été de 1000 gerbes donnant 18 hectolitres de graine à l'hectare. — Seigle, 2 hectares rendant 1200 gerbes donnant 20 hectolitres de grains à l'hectare.

Céréales de printemps: Avoine, 15 hectares, rendant 600 gerbes donnant 27 hectolitres à l'hectare. Orge, 15 hectares rendant 500 gerbes donnant 32 hectolitres à l'hectare.

Fourrages d'automne: jarros, 6 hectares 98 centiares; rendant 1000 bottes, donnant 18 hectolitres. — Dravières d'hiver, 3 hectares 78 centiares, rendant 700 bottes, donnant 16 hectolitres. — Lentilles, 1 hectare, rendant 700 bottes.

Fourrages de printemps: Féverolles, 10 hectares 70 centiares, rendant 700 bottes, donnant 10 hectolitres à l'hectare. — Dravière de mars, 7 hectares rendant 700 bottes, donnant 16 hectolitres par hectare.

Prairies artificielles: Luzerne, 5 hectares 50 centiares, rendant 1500 bottes en 3 coupes. — Trèfle, 12 hectares 85 centiares, rendant 1150 bottes en 3 coupes. — Minette, 9 hectares 78 centiares, rendant 800 bottes en une coupe.

Prairies naturelles: 20 hectares, rendant 700 bottes à l'hectare.

Plantes sarclées: un hectare de pommes de terre et carottes.

L'assolement est alterne dans les bonnes terres et en général triennal dans les terres médiocres; il n'y a pas d'assolement régulier pour les plus mauvaises. M. Dubuquoy empouille toujours plus du tiers de ses terres en froment qu'il sème après féverolles, dravières, trèfles et minettes. Il cultive le blé du pays et un peu de blé d'Ecosse, qui a fait défaut en 1849. Il ne cultive pas les graines grasses, parce que la terre n'est pas assez en avance d'engrais, malgré son nombreux bétail et les deux à trois mille bottes de paille qu'il achète chaque année et qu'il convertit en fumier. — Les urines des étables, conduites vers les fumiers, se répandent pour le surplus dans un enclos attenant à la ferme.

M. Dubuquoy fume ses terres de 20 voitures de fumier à l'hectare. Il a déja fait marner le tiers des terres de son exploitation. Il emploie en guise de marne la *castine*, qu'il répand à très fortes doses dans les terres glaiseuses, 300 à 400 muids à l'hectare, et pour les autres 200 à 250 muids. La castine coûte, pour extraction et transport, 50 à 60 centimes le muid.

Il emploie la cendre noire sur les prairies artificielles, sur les hivernaches et sur les grains de mars, à la quantité de 12 à 15 hectolitres par hectare.

Après avoir essayé l'emploi du brabant simple et du brabant double, il est revenu forcément aux charrues du pays, à cause de l'impossibilité de diviser la terre en temps de pluie. — Extirpateur. — Rouleau en bois et en pierre. — On se sert du charriot. Chemins passables pour la culture. — Terres placées sur un bout du terroir.

FERME DE M. ROCQ-GANTIER, — cultivateur à la ferme de Lamotte, commune de Guise.

PREMIÈRE PARTIE. — *BESTIAUX.*

ECURIE : Quarante chevaux de tout âge et sexe ; — douze élèves.

ETABLES : Un taureau, — 8 suivants, — 30 vaches.

BERGERIES : Le troupeau est de race métis mérinos ; il se compose de 350 brebis portières, — 350 moutons blancs, — 100 agneaux gris, — 100 agneaux, 3me année ; — 120 moutons à l'engrais. Poids moyen du troupeau, 36 kilog. par tête d'animal vivant.

PORCHERIE : Cent cinquante porcs de tout âge ; mauvaise condition d'élevage, de soins et de nourriture.

La cour est mal disposée pour la confection du fumier. Les bâtiments sont irréguliers.

DEUXIÈME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Rocq-Gantier exploite, depuis 1837, 287 hectares de terres labourables, dont un tiers de terres fort inférieures situés sur Robé ; le revenu des terres a été porté à 48 fr. l'hectare, et celui des prés naturels à 72 fr. ; ce qui donne pour toute la ferme un revenu de 14,022 fr., soit 48 fr. 70 c. à l'hectare, en moyenne.

Le personnel de la ferme se compose de : un concierge, 7 charretiers, 2 garçons de cour, 2 bergers, 1 porcher, 46 moissonneurs, 12 batteurs, 20 sarcleuses, 15 faneuses, 1 jardinier.

On a ensemencé en 1848-49 :

Céréales d'hiver : blé, 82 hectares, rendant 19 hectolitres 1/2 à l'hectare. Seigle, 5 hectares, rendant 28 hectolitres 1/2 à l'hectare.

Céréales de printemps : orge, 4 hectares, rendant 29 hectolitres à l'hectare. — Avoine, 29 hectares, rendant 30 hectolitres à l'hectare. — Orge de Russie, 2 hectares 50 centiares, rendant 28 hectolitres à l'hectare. — Pamelle, 5 hectares, rendant »» hectolitres à l'hectare.

Fourrages d'automne : hivernache, 15 hectares, rendant 900 bottes à l'hectare. — Jarros, 7 hectares 50 centiares, rendant 600 bottes à l'hectare. — Lentilles, 11 hectares 25 centiares, rendant 600 bottes à l'hectare.

Fourrages de printemps : féverolles, 15 hectares, rendant 800 bottes à l'hectare. — Vesces, 15 hectares, rendant 800 bottes.

Prairies artificielles : luzerne, 17 hectares 50 centiares, rendant 900 bottes à l'hectare. — Sainfoin, 5 hectares, rendant 700 bottes à l'hectare. — Trèfle rouge, 22 hectares 50 centiares, rendant 900 bottes à l'hectare. — Trèfle blanc, 17 hectares 50 centiares, rendant 700 bottes à l'hectare.

Prairies naturelles : 9 hectares, rendant 800 bottes à l'hectare.

Plantes sarclées: carottes, 2 hectares, rendant 20,000 kilog. — Pommes de terre, un hectare 50 centiares, rendant 20,000 kilog à l'hectare.

Culture industrielle: colzat, 13 hectares 50 centiares, rendant 22 hectolitres à l'hectare. — OEillettes, 5 hectares, rendant 16 hectolitres à l'hectare.

L'assolement suivi par M. Rocq a été triennal jusqu'en 1845; depuis, au moyen de ses engrais et des instruments aratoires perfectionnés, il a mis une grande partie de ses terres à deux soles (c'est-à-dire, blé mars, graines grasses, prairies artificielles, etc.) Il cultive, de préférence, le blé roux du pays. Il a cependant essayé le blé blanc, mais il l'a abandonné parce qu'il n'en a pas été satisfait, et qu'il dégénérait trop facilement sur les terres de son exploitation.

M. Rocq fume sa terre à raison de 20 voitures de fumier à l'hectare. Il fait de plus usage d'une composition de fumiers, cendres noires, chaux, etc. Il répand chaque année sur 200 hectares, empouillés, tant en avoines qu'en prairies artificielles, du cendron de chaux, à raison de 16 hectolitres à l'hectare. Il emploie la marne depuis très longtemps, à raison de 800 hectolitres à l'hectare.

FERME DE M. DIEU-CARLIER, cultivateur à Louvry, commune d'Audigny, canton de Guise.

PREMIERE PARTIE. — *BESTIAUX.*

ÉCURIE: Trente-deux chevaux ou juments de tout âge, et du pays, tous élèves de la ferme et pour son service. — Nourriture de féverolles, le soir, sans avoine; au matin et à midi, luzerne et sainfoin avec avoine; paille à volonté. — Sept heures de travail, l'hiver; 9 heures en été. — Cinq élèves produits d'un étalon ardenais qui appartenait au propriétaire.

Vacherie : Deux taureaux de jeune âge, race de pays; — 13 vaches marolaises, achetées pour la plupart sur les foires marchandes du pays, généralement bonnes laitières. — Quinze élèves de 18 mois à deux ans, de la même race.

Bergerie : Le troupeau est de race mérinos métis, bon ordinaire. Il se compose de 6 béliers, 400 brebis portières, — 380 brebis de l'année, — 200 agneaux gris, — 200 ageaux 3e et 4e année. Il est mené aux champs dès que les minettes sont bonnes à manger, et il rentre vers la fin d'octobre. — La nourriture des brebis portières se compose d'un repas de lentilles, carottes et betteraves avec paille; au soir un repas de vesces. — La nourriture des moutons est de jarros, paille, vesces et trèfle.— Le troupeau s'entretient très bien et s'engraisse facilement. Le poids du troupeau est, en moyenne, de 34 kilog brut par tête ; — le poids de la toison est de 2 kilog. 250 grammes en moyenne, vendue au prix de 4 fr. 75 c. le kilog.

Porcherie : Sept porcs, engraissés par les soins de la ferme et pour la vente, du poids, en moyenne, de 75 kilog.

La cour est bien disposée, les écuries, bergeries et étables sont bien aérées. Les granges, qui sont très vastes, ont les arches creusées de deux mètres au-dessous du sol.

DEUXIEME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Dieu exploite, depuis 1840, 265 hectares de terres labourables et prairies naturelles. — Sol crayeux et léger. Le revenu a été établi, par la commission, à 35 fr. l'hectare pour les terres, et à 54 fr. pour les prairies naturelles, ce qui donne pour toute la ferme un revenu total de 9521, soit 36 fr. 50 c. à l'hectare, en moyenne.

Le personnel de la ferme est de 7 domestiques de labour, un parcour, 2 bergers, 3 batteurs et journaliers, 4 hommes de peine, 18 couples de moissonneurs.

De l'ensemencé en 1848-49 :

Céréales d'hiver : blé, 77 hectares. — Le rendement a été de 800 bottes, donnant à l'hectare 20 hectolitres de grains. — Seigle, 7 hectares, donnant à l'hectare 600 bottes, rendant 22 hectolitres de grains.

Céréales de printemps : avoine, 33 hectares, rendant 28 hectolitres. — Orge, 10 hectares, rendant 35 hectolitres à l'hectare.

Fourrages d'automne : jarros, 9 hectares 50 centiares, rendant 900 bottes. Lentilles, 15 hectares, rendant 600 bottes.

Fourrages de printemps : féverolles, 9 hectares, rendant 800 bottes. — Vesces, 14 hectares, rendant 800 bottes.

Prairies artificielles : luzerne, 25 hectares, rendant 2200 bottes. — Sainfoin, 3 hectares, rendant 600 bottes. Trèfle rouge, 20 hectares, rendant 800 bottes. — Minette mangée en vert, rendant 400 bottes.

Prairies naturelles : 4 hectares 50 centiares, rendant 700 bottes.

Plantes sarclées : pommes de terre, un hectare 25 centiares, rendant 40 hectolitres. — Carottes et betteraves rendant 25000 kilog.

L'assolement suivi par M. Dieu est alterne, pour les terres franches, et, triennal, pour les terres légères.

Assolement des terres légères.	*Assolement des terres franches.*
1° Blé,	1° Blé,
2° Jarros ou lentilles,	2° Fumure d'hiver et féverolles ou vesces,
3° Minettes, fumier,	
1° Blé.	1° Blé et trèfle,
	2° Trèfle,
	1° Blé.

Dans les bonnes vallées et terres grasses, on sème le blé roux ; dans les terres légères, le blé du pays.

On sème la luzerne après un blé fortement fumé, on

donne un labour avant l'hiver ; deux binages au printemps, on sème la pamelle et, après un tour de herse, la luzerne dans la pamelle.

Toutes les petites terres sont fumées tous les trois ans, et les bonnes terres parquées ou fumées tous les 4 ans, de 18 à 22 voitures par hectare, représentant un poids de 40 kilog de fumier. — Malheureusement il n'y a pas d'amélioration dans le traitement des fumiers, — Pendant une année M. Dieu s'est rendu adjudicataire des fumiers de l'artillerie de Lafère.

M. Dieu fait un grand usage des cendres noires qu'il sème sur toutes les prairies artificielles et les fourrages de printemps à la quantité de 16 hectolitres à l'hectare. — Il fait usage de la chaux sur les petites terres empouillées en blé. — Toutes les terres fortes et argileuses ont été successivement marnées à la quantité de 600 hectolitres à l'hectare. Le marnage dure de 15 à 20 ans.

Les instruments dont on se sert pour la culture sont : le brabant double, la herse Bataille, l'extirpateur, la charrue à 4 faces, la machine à battre.

Les chemins d'exploitation sont bien entretenus. — On se sert du charriot.

FERME DE M. AUGUSTE BESSON, — cultivateur à Guise.

PREMIÈRE PARTIE. — *BESTIAUX.*

Ecurie : Trente-quatre chevaux de culture, — un cheval de selle, — 5 poulains de 18 mois, 2 poulains de l'année, — une anesse

Vacherie : Deux taureaux de la race pure suisse de Schwitz, — 10 vaches laitières très belles et bien tenues, — 2 génisses de 3 ans, — une génisse de 2 ans, — 2 gé-

nisses de un an, — une génisse de 6 mois, — 3 veaux de l'année, — 7 bouvis de 30 mois à 5 ans. La vacherie se compose ordinairement de 20 sujets au moins; il avait été vendu, peu de temps avant la visite de la commission, 2 vaches, 4 bœufs et 9 veaux.

Bergerie: Le troupeau est de race mérinos, race petite mais fine de toison. Il se compose de 7 béliers, — 320 brebis portières, — 110 antenaises et 43 antenais, prenant quatre dents; — 100 antenaises et 118 antenais de 2 dents, — 293 agneaux blancs, — 126 moutons sortis, depuis peu, d'un poids en moyenne de 34 kilog l'un, rendant un kilog. 750 grammes de laine, lavée à dos, vendue 5 fr. 50 c. le kilog.

Porcherie: Race anglo-croisée, bien nourrie; — 2 verrats, — 8 truies, — un jeune élève mâle, — une femelle id., — 6 coureurs de trois mois; — 57 petits cochons de différents âges.

Les bâtiments de la ferme sont bien disposés, spacieux, aérés, commodes; la cour reçoit, et conserve, dans les fumiers, les urines des étables, les fumiers sont consommés convenablement. — Machine à battre, fonctionnant bien, armée d'un coupe-racines et d'un hache-paille.

DEUXIÈME PARTIE. — *RECOLTES.*

M. Auguste Besson exploite, depuis 1837, 280 hectares de terres labourables et prairies naturelles, généralement bonnes, classées, par la commission, à 54 fr. de revenu à l'hectare, et à 81 fr. pour les prés naturels, soit, pour le revenu général de la ferme, un revenu de 15,471 fr. ou 55 fr. à l'hectare, en moyenne.

Le personnel de l'exploitation se compose de six domestiques de labour, pendant l'hiver, et ce nombre s'élève successivement à 9 jusqu'à la fin des semences d'automne, 2 bergers, un homme de cour, chargé de l'élevage des poulains et de préparer la nourriture aux animaux de l'é-

table ; il a un aide chargé de la direction de la vacherie ; 4 personnes à la machine à battre, 4 manœuvriers pour battre les menus grains et charger le fumier ; pour la moisson, six personnes en sus des moissonneurs pour faucher et entasser.

On a ensemencé en 1848-49 :

Céréales d'hiver : Blé, 80 hectares, rendant 1000 gerbes qui ont donné 25 hectolitres à l'hectare. — Seigle, 12 hectares. — Orge de couvraines, 7 hectares.

Céréales de printemps : Avoine, 34 hectares, rendant 700 bottes à l'hectare. — Orge, 5 hectares.

Fourrages d'automne : Hivernaches, 10 hectares, rendant 1200 bottes à l'hectare. — Jarres, 9 hectares. — Lentilles 5 hectares.

Fourrages de printemps : Féverolles, 22 hectares, rendant 1000 bottes et 25 hectolitres de grains à l'hectare. — Vesces, 6 hectares.

Prairies artificielles : Luzerne, 10 hectares 1/2. — Trèfle ordinaire, 20 hectares. — Trèfle rouge, 4 hectares. — Trèfle blanc, 4 hectares. — Minette, 9 hectares.

Prairies naturelles : 13 hectares, foins et enclos.

Plantes sarclées : Carottes, 2 hectares. — Betteraves, un hectare. — Pommes de terres, un hectare.

Cultures industrielles : Colzats, 22 hectares, rendant 25 hectolitres à l'hectare. — Œillettes, 3 hectares.

M. A. Besson cultive en petit le blé Saumon, d'un poids très élevé, grain court, mais ne rapportant pas selon lui autant à l'hectare que le blé du pays. Il le met de préférence dans les vallées ou ce blé verse moins, sa tige étant plus forte quoique sa paille soit moins délicate. Il a cultivé le blé d'Ecosse ou blé blanc, plus grenu, mais plus difficile à battre, et s'égrenant moins dans les champs. M. Auguste Besson s'est attaché plus particulièrement au blé blanc d'Armentières, près Lille, qu'il met dans ses meilleures terres;

ce blé qui rend bien 4 hect. de grains de plus à l'hectare que le blé ordinaire, exige aussi plus de soins à l'époque de la récolte, il germe très facilement, la pluie le fait gonfler dans ses barbes; il se vend 1 fr. à 1 fr. 50 c. plus cher à l'hectolitre que le blé du pays. La semence doit être renouvelée tous les 4 ans, attendu que ce blé se mélange facilement. La première année après le changement de semence il exige une terre plus profonde.

M. Besson suit l'assolement sexennal dans lequel il fait entrer généralement trois récoltes améliorantes ou sarclées avec fumure abondante. Le but de cet assolement est d'obtenir deux recoltes de blé, deux récoltes de fourrages (soit un trèfle, ou une plante à cosses) et une plante sarclée qui ne reviennent pas toujours exclusivement dans chaque période. Quand il n'y a pas de plantes sarclées, il y a une prairie artificielle de plus (minette ou lupuline qui, mangée en vert de bonne heure, est abondamment fumée pour procéder à une récolte de colzats.) Le principal, dans l'assolement suivi, est de n'avoir qu'une récolte d'avoine.

M. Auguste Besson a fait marner presque toutes ses terres depuis son entrée en jouissance. Il recommencera après un intervalle de 15 à 20 ans. Il fait répandre des cendres noires sur les prairies naturelles, et presque sur toutes les prairies artificielles, quelquefois sur les fourrages d'automne, lorsque l'hiver les a fait souffrir. Il ne fait pas emploi du plâtre; quant à la chaux, il forme un composé de boues des rues, cendres noires et cendrons de chaux qu'il fait répandre sur ses colzats, quelquefois, et presque toujours sur les oillettes à la quantité d'environ 4 hectolitres à l'hectare.

FERME DE M. CARDOT, — au Faye, commune de Thenailles, canton et arrondissement de Vervins.

PREMIERE PARTIE. — *BESTIAUX.*

ECURIE : Quinze chevaux entiers ardennais de 5 à 6 ans, — 10 chevaux hongres de même race, de 4 à 7 ans, pour le travail.

VACHERIE : Un taureau flamand de 15 mois — 6 vaches laitières d'un poids moyen de 375 kilog. l'une, donnant en moyenne 16 litres de lait par jour.

BERCAIL : Le troupeau est de race croisée mérinos. — 20 béliers, — 900 brebis, — 100 antenaises. — Le poids moyen du troupeau est de 36 kilog par tête de bétail et le poids moyen de la toison de 2 kilog.

DEUXIEME PARTIE. — *RÉCOLTES.*

M. Cardot exploite, depuis 1825, 200 hectares de terres labourables, dont une partie est sablonneuse et siliceuse, évalués par la commission à 44 fr. l'hectare de revenu, soit pour toute la ferme un revenu de 8,800 fr.

Le personnel de la ferme se compose de 8 hommes l'hiver et de 12 pendant l'été.

On a ensemencé en 1848-49 :

Céréales d'hiver : Blé, 28 hectares, rendant 1100 gerbes, en grains 20 hectolitres à l'hectare. — Seigle, 30 hectares, rendant en grains 50 hectolitres.

Céréales de printemps : Avoine, 52 hectolitres sur défriché de luzerne, rendant 900 gerbes, en grains 52 hectolitres à l'hectare. — Orge, 40 hectolitres sur défriché de luzerne, rendant 40 hectolitres à l'hectare.

Prairies artificielles : Luzerne, «» hectares, rendant 2250 bottes en 2 coupes.

Plantes sarclées : 3 hectares 50 centiares de carottes rouges, rendant 700 hectolitres à l'hectare.

Le blé cultivé est le blé indigène et le blé d'Ecosse. Pour l'assolement, les terres sont divisées en deux soles.

Pour engrais, M. Cardot s'est servi de la chaux combinée avec fumier et il s'en est bien trouvé, cependant il préfère le fumier et le parc, attendu que cet engrais coûte moins cher que l'engrais composé et donne autant de produits. Avec son bétail et ses prairies artificielles, M. Cardot obtient du fumier en quantité suffisante pour fumer ses terres chaque année. — Il emploie la cendre noire, principalement sur les terres à fourrages, à raison de 5 hectolitres à l'hectare. Il fait usage de la marne à la quantité de 225 hectolitres à l'hectare, c'est peu, mais M. Cardot préfère recommencer le marnage plus souvent, il estime que la marne éventée perd une grande partie de ses propriétés.

Quant à M. Lejeune, cultivateur à Martigny, il n'a pas été admis à prendre part aux concours, par l'insuffisance des renseignements envoyés par la Commission de visite et qui n'ont pu être complétés par suite de son silence aux questions qui lui avaient été adressées par le jury, pour remplir l'état de proposition concernant sa ferme.

Le jury, en possession des renseignements concernant les six autres exploitations, s'est réuni à Saint-Quentin, sous les auspices de la Société, pour statuer sur le mérite des concurrents. Dans le dépouillement qu'il a fait des pièces qui lui étaient soumises, ses investigations se sont d'abord portées sur le bétail entretenu dans chaque exploitation, évalué sur le poids brut vivant de chaque animal, en tenant compte de sa force, de son âge et de son état d'entretien.

Les chevaux à 600 kilos; — les poulains à 300 kilos; — les taureaux de 400 à 600 kilos suivant l'âge; — les vaches laitières de 350 à 450 kilos; — les génisses de 100 à 250 kilos; — le troupeau 34 à 40 kilos par mouton, suivant la force et la taille du troupeau; — les porcs de 60 à 100 kilos; — les élèves de 10 à 15 kilos.

En opérant successivement pour chaque ferme avec ces chiffres, nous avons trouvé que la masse de bétail entretenue était par

MM. Ch. Besson, de	45,740k	soit 304k	»» à l'hect.
Dubuquoy d'Éparcy,	42,493	303	50
Rocq, de Lamotte,	83,995	271	»»
Cardot, du Fay,	54,520	272	50
Dieu, de Louvry,	71,659	270	»»
A. Besson, de Guise,	75,558	270	»»

Soit pour la moyenne générale de toutes les exploitations visitées, un chiffre de 282 kil. de bétail à l'hectare.

Si les six fermes eussent été dans des conditions égales, quant à la qualité des terres, le prix eut été mérité par M. Ch. Besson qui entretient le plus de bétail, en proportion de la surface de terre qu'il exploite; s'il eut fallu décerner le prix au bétail de la ferme le mieux entretenu dans tout son ensemble, écurie, étable, bergerie, porcherie, nous eussions placé au premier rang M. Aug. Besson, de Guise; mais le programme indiquait la plus grande quantité de bétail, bien entretenu, en tenant compte de la nature du sol, des différences de situation ou de toute autre condition particulière digne d'être notée. C'est pour arriver à cette péréquation que le jury a attribué à chaque ferme un revenu proportionnel tout à la fois à la qualité des terres et aux locations du pays.

Le revenu a été fixé pour M. Aug. Besson à 54 fr. l'hectare pour les terres, et à 81 fr. pour les prés naturels. La qualité des terres généralement bonnes, leur agglomération, leur situation à l'encontre de trois routes superbes, ont motivé ce chiffre de la part du jury qui, sur cette base, porte le revenu total de l'exploitation à 13,471 fr., soit 55 fr. en moyenne à l'hectare.

Les terres de la ferme de M. Ch. Besson ont été évaluées à un revenu de 50 fr. l'hectare pour les terres, et à 75

fr. pour les prés naturels ; parce qu'un tiers de l'exploitation se compose de terres silico-argileuses. Sur ces bases, le revenu total de la ferme serait de 7,900 fr., soit 50 fr. 50 cent. à l'hectare.

Les terres de M. Rocq ont été évaluées à un revenu de 48 fr. l'hectare, et les prés naturels à 72 fr. Les terres de Lamotte qui sont généralement bonnes, ont été abaissées à ce taux à cause des terres fort inférieures de Robé, comprises dans l'exploitation (sol caillouteux, montagneux, et auquel il faut une masse d'engrais pour produire). Le revenu total de la ferme sur cette base, s'élève à 14,022, soit en moyenne à 48 fr. 70 l'hect.

Les terres de M. Cardot ont été évaluées à 44 fr. l'hectare ; en tenant compte d'une part de leur agglomération, et de l'autre, de ce qu'une bonne partie est sablonneuse et siliceuse. Le revenu total de la ferme s'élève à 8,000 fr.

L'exploitation de M. Dieu-Carlier de Louvry a été évaluée à un revenu de 36 fr. de l'hect. pour les terres, et à 54 fr. pour les prairies. Ce taux est en rapport avec l'infériorité des terres et avec le prix de location des fermages voisins de même nature. Suivant cette estimation, le revenu général de la ferme s'élève à 9,621 fr., soit 36 fr. 50 à l'hectare.

L'exploitation de M. Dubuquoy a été descendue à 32 fr. de revenu à l'hect. pour les terres, et à 48 fr. pour les prés naturels. En raison de la difficulté de mettre en culture le sol d'Epercy, cru, froid, siliceux sur les hauteurs et dans lequel on ne trouve pas de marne ; le revenu de la ferme s'élève sur ces bases à 4,800 fr., soit 34 fr. l'hectare.

La moyenne du revenu général des terres et prés des six exploitations, étant de 46 fr. l'hectare, nous avons établi, par une règle de proportion, le poids de bétail que chaque exploitation devait entretenir, eu égard à l'évaluation du revenu de ses terres.

M. A. Besson, devait entretenir 338 de bétail par hre.
MM. Ch. Besson, id. 310 id.
Rocq, de Lamotte, id. 301 id.
Cardot, du Fay, id. 270 id.
Dieu, de Louvry, id. 224 id.
Dubuquoy, d'Eparcy, 209 id.

Or, nous avons établi précédemment que :

MM. A. Besson, entretenait 270 000 de bétail par hre
Ch. Besson, id. 304 900 id.
Rocq, de Lamotte, entre 294 000 id.
Cardot, du Fay, id. 272 500 id.
Dieu, de Louvry, id. 270 000 id.
Dubuquoy, d'Eparcy, 203 500 id.

MM. Dubuquoy, entret[n] donc 95 508 en plus, à l'hre.
Dieu, de Louvry, ent[n] donc 46 000 id.
Cardot, 2 500 en moins, à l'h.
Ch. Besson ; id. 6 000 id.
Rocq, id. 10 000 id.
Aug. Besson, id. 68 000 id.

Certes, au milieu des six exploitations agricoles visitées, qui se recommandent toutes par une culture soignée, intelligente, et séparément, par des améliorations pratiques, spéciales à chacune d'elles, si le jury n'eût eu à considérer que la plus grande quantité de produits obtenus de la terre, l'exploitation de M. Ch. Besson eut été placée au premier rang pour le rendement des soles de l'année 1847-48, et la plus large part comparative de terres consacrées aux plantes sarclées, sans que la culture proportionnelle des céréales et des plantes fourragères ait été diminuée ; mais le jury avait un but tracé à l'avance par le programme : *récompenser la plus grande quantité du meilleur bétail entretenu dans la ferme, en tenant compte de la nature du sol.*

Le jury, en s'appuyant donc sur les chiffres exprimés ci-dessus qui sont le résultat consciencieux de son travail,

vous propose, à l'unanimité, de décerner le prix de fermes de l'arrondissement de Vervins à M. Dubuquoy, d'Eparcy. Le jury regrette de ne pouvoir accorder une seconde prime à M. Dieu, de Louvry, qui vient immédiatement après, et qui se recommande aussi par la grande quantité de bétail qu'il entretient, au-dessus de la moyenne.

C'est une vérité reconnue que plus le sol est mauvais, ingrat, plus y a nécessité, pour le cultivateur, d'augmenter le bétail de sa ferme, s'il veut arriver à une production qui lui donne quelque profit, au-delà de ses frais de culture; ne nous étonnons donc point que la plus grande quantité comparative de bétail entretenu se trouve encore, comme dans les concours précédents, là où sont les plus mauvaises terres, tandis que des exploitations parfaitement tenues sous tous les rapports, dirigées avec intelligence par des hommes d'une haute capacité, se trouvent dépassées. Voyons plutôt, dans ce fait, une nécessité que la nature ingrate des terres impose partout au cultivateur comme première loi de son succès.

M. Bottelle, d'Homblières, lit le rapport suivant sur le concours des plantes fourragères dans les cantons de Saint-Quentin, de Bohain et du Catelet.

Messieurs,

Le jury que vous avez nommé pour procéder aux opérations du concours ouvert cette année dans les cantons de Saint-Quentin, de Bohain et du Catelet, entre les exploitations qui se livrent avec le plus de développement et de succès à la culture des plantes fourragères, a l'honneur de vous soumettre l'analyse de ses travaux et les divers éléments d'appréciation qui ont déterminé son choix.

Le concours se divise en deux parties distinctes, à chacune desquelles est affectée une prime particulière, la première prime de 200 fr. doit être décernée au cultivateur

dont l'exploitation présente la plus grande extension donnée à la culture des plantes fourragères, relativement à l'étendue des terres cultivées.

La seconde prime de 200 fr. doit être accordée à l'exploitation produisant la plus grande quantité comparative de fourrages.

Un appel fut fait par la voie de la presse aux cultivateurs des trois cantons désignés plus haut. Deux concurrents seulement se firent inscrire. J. Elliot, propriétaire-cultivateur à Montigny-le-Court, et M. Sauvaige-Fretin, propriétaire et directeur de la ferme-école de Guizancourt.

Le jury se fractionna en deux sous-commissions chargées d'aller séparément visiter les deux fermes; cette visite eut lieu pour la ferme de Montigny-le-Court, le 28 juin, et pour la ferme de Guizancourt, le 29 du même mois.

La juste appréciation de l'étendue des cultures fourragères dans chaque exploitation, et par conséquent l'équité du jugement à rendre dans la première partie du concours, dépendait absolument du soin qui serait apporté dans le choix de l'échelle de réduction à laquelle seraient ramenées les diverses surfaces cultivées en fourrages.

La position exceptionnelle d'une des deux fermes rivales, à laquelle est attachée une fabrique de sucre de betteraves, compliquait le travail du jury et réclamait toute son attention; il importait, en effet, qu'il déterminât exactement quelle était la partie de la récolte de betteraves à laquelle on pouvait attribuer le caractère de culture fourragère.

Le jury, en déclarant qu'il ne s'est pas cru lié par les chiffres de réduction adopté dans les concours précédents, vous demande la permission, Messieurs, de vous indiquer avec quelques détails les raisons qui l'ont déterminé à adopter les chiffres de réduction servant de base à ses calculs.

L'hectare de pré non irrigué dont le rendement moyen

est généralement égal à trois mille kilogrammes; ayant été pris pour unité, les chiffres de réduction attribués à chacune des récoltes fourragères ont été déterminés en établissant une proportionalité entre le rendement moyen des prés et le produit moyen de chaque nature de fourrages; tout en ayant égard aussi à la valeur nutritive de ces fourrages, relativement au foin. A l'aide de ces données, le jury a décidé que l'hectare de pré non irrigué étant 1,

Il compterait :

1 hectare de seigle mangé en vert,		» 50
»	id. minette, trèfle blanc, trèfle incarnat,	» 75
»	id. navets, deuxième récolte,	1 »
»	id. lentillon, féverolles, hivernaches, trèfle rouge, sainfoin,	2 »
»	id. luzerne,	3 »
»	id. betteraves,	3 50
»	carottes, pommes de terre,	4 »

Il restait au jury à déterminer le chiffre de réduction applicable à un hectare de betteraves livrées à la fabrication du sucre, et dont les résidus en pulpe sont consommés comme fourrages, une pareille récolte est en même temps industrielle et fourragère; en l'absence de documents fournis par les différents auteurs agricoles qui se sont occupés de la valeur nutritive des diverses espèces de fourrages, le jury a cru pouvoir admettre en principe, que les chiffres de réduction de l'hectare de betteraves entièrement consommées comme fourrages, et de l'hectare de betteraves dont la pulpe seulement sert à l'alimentation des bestiaux, seraient entre eux comme les chiffres exprimant leur valeur nutritive.

Pour connaître la valeur nutritive de la pulpe provenant d'un poids donné de betteraves, relativement à ce poids de betteraves, il fallait rechercher les éléments de nutrition qu'il contenait, constater quels étaient ceux de ces

éléments que la fabrication enlevait ; le reste présentait nécessairement la valeur nutritive de la pulpe provenant de la quantité de betteraves sur laquelle on avait opéré.

La betterave à sucre contient généralement par 100 kil. 85 à 87 soit 86 °/₀ d'eau de végétation (non nutritive) 10 à 12 soit » 11 » °/₀ de sucre,

» 2.50 °/₀ de parties ligneuses,

» » .50 °/₀ de différents produits chimiques,

en considérant la valeur nutritive des parties ligneuses et chimiques comme égales au dixième de celles du sucre, cela donne pour un poids quelconque de betteraves 14 , 30 °/₀ de parties nutritives.

Une bonne fabrication tire en moyenne 6 °/₀ de sucre cristalisé ,

20 °/₀ du poids du sucre en mélasse et écumes 1 20 °/₀

Soit, enlevées par la fabrication , 7, 20 de parties nutritives; reste donc pour la pulpe, 4 10

Le chiffre de réduction de l'hectare de betteraves entièrement consommées comme fourrages étant 3.50, les pulpes provenant de cet hectare auront pour chiffre de réduction 1.30. (1)

Le jury vous prie, Messieurs, de lui pardonner la longueur de ces détails et la multiplicité de ces calculs en faveur de l'importance de la question : en effet la position tout exceptionnelle des fermes, auxquelles est joint un établissement d'industrie agricole, exige la plus rigoureuse exactitude dans l'appréciation de la valeur fourragère à donner aux résidus de la fabrique consommés dans la ferme, cette exactitude peut seule empêcher que les cultivateurs, découragés par l'inégalité des conditions de la lutte, ne se retirent des concours.

(1) Quant à la qualité des terres, il n'en a pas été tenu compte dans cette partie du concours ; en effet l'étendue seule des cultures fourragères était à apprécier.

Le rapporteur présente le travail des deux sous-commissions relativement à la première partie du concours et, après avoir rendu justice à la beauté des bestiaux de l'exploitation de M. Jules Elliot, à la parfaite tenue de la ferme, au véritable esprit d'amélioration qui préside à toutes les opérations de la culture, il constate que sur une étendue de 51 hectares 09 ares, les cultures fourragères sont mises à l'échelle de réduction, donnant 105 hectares 22 ares.

Le rapporteur, suivant la sous-commission chargée de la visite de la ferme de Guizancourt dans les détails de son travail statistique, se plait à reconnaître que la ferme de M. Sauvaige-Fretin est dirigée avec autant d'intelligence que de succès par M. Legru. Il arrive ensuite à constater que, sur une étendue de 140 hectares 02 ares, les cultures fourragères ramenées à l'échelle de réduction présentent un total de 190 hectares 33 ares, puis le rapporteur continue ainsi :

« M. J. Elliot livre à la culture des plantes fourragères une étendue de 51 hectares 09 ares produisant d'après l'échelle de réduction 105 hectares 22 ares, ce qui fait pour 112 hectares 74 ares de terres cultivées 93, 33 %.

L'étendue de terres livrées à la culture des plantes fourragères par M. Sauvaige-Fretin est de 140 hectares 2 ares, produisant d'après l'échelle de réduction 196 hectares 33 ares, soit pour 206 hectares 47 ares de terre cultivées, 92, 18 %.

Différence en faveur de M. Elliot 1 15 %.

Le jury a décidé à l'unanimité que la première prime de 300 fr. serait décernée à M. Jules Elliot, propriétaire-cultivateur à Montigny-le-Court.

Le jury avait à se prononcer dans la deuxième partie du concours, sur la plus grande quantité comparative de fourrages produits, pour arriver à comparer entre elles les deux exploitations en présence et déterminer les quantités

de fourrages produites par chacune d'elles, il était indispensable, après avoir pris en considération la qualité relative des terres de chaque exploitation, de ramener la totalité des différents fourrages produits à un type commun qui serait pris pour unité.

Dans cette partie de son travail, le jury a pris pour guide les documents fournis par les différents auteurs agricoles qui se sont plus particulièrement occupés de la matière, tels que Thaer, Block, Schwerz, Mathieu de Dombasle; seront donc considérés comme valant 100 kil. de foin sec :

100 kil. de sainfoin, luzerne, trèfle rouge, trèfle blanc, minette, féverolles, hyvernaches, lentillon.

137 kil. 80 de pulpe,

150 » »» trèfle incarnat et seigle mangé en vert (calculé sur le rendement en sec),

200 » »» pommes de terre,

250 » »» betteraves et carottes,

400 » »» navets.

Le chiffre de conversion de la pulpe en foin n'est donné par aucun auteur; le travail auquel s'était précédemment livré le jury lui donnait le moyen de fixer ce chiffre : 100 kil. de betteraves contiennent 11, 30 % de parties nutritives, et donnent 20 kil. de pulpe contenant 4, 10 % de parties nutritives, soit pour 100 kil. de pulpe 20, 50 parties nutritives; le chiffre de conversion de la betterave en foin étant 250, celui de la pulpe sera 137 80. »

Quoique le classement des terres de M. J. Elliot, d'après la matrice cadastrale, soit meilleur que le classement des terres de M. Sauvaige, cependant le sol de la ferme de Montigny-le Court est généralement moins bon que le sol de la ferme de Guizancourt. Toutefois, la différence n'est pas telle, qu'elle puisse influer sur le résultat que la comparaison de fourrages produits dans les deux fermes est appelé à donner.

Le travail opéré sur les fourrages produits par la ferme de Montigny-le-Court se présente ainsi qui suit :

	hect. a.	rendant par hectare	à l'échelle de conversion
Pâtures.	4,09	3060 k.	12770
Minette.	7,94	800 bottes de 5 k.	31760
Sainfoin.	»,86	500 id	2150
Trèfle rouge. . .	6,86	1500 id	49450
Luzerne.	11,25	2000 id	112500
Hyvernaches. . .	6,18	1200 gerb. de 8 k.	59328
Lentillon	7,55	800 id	48320
Féverolles. . . .	3,02	700 id	16912
Betteraves. . . .	1,55	35000 kilogrammes	21420
Carottes.	»,69	36000 id	9936
Pommes de terre. .	1,12	150 hect. de 80 k.	6720
	54,09		370766

Voici maintenant le détail de l'opération à l'aide de laquelle le jury est parvenu à déterminer la quantité de fourrages produite dans l'exploitation de M. Sauvaige-Fretin.

	hect. a.	rendant par hectare	à l'échelle de réduction
Lentillon dans le seigle	4,19	350 gerbes de 8 k.	11732
Patures.	10,14	6000 k.	60840
Trèfle incarnat . .	3,30	900 bottes de 5 k.	14850
Seigle mangé vert .	6,00	750 gerbes de 8 k.	36000
Hyvernaches. . .	6,69	1400 id	72528
Trèfle rouge . . .	21,00	1200 bottes de 5 k.	126000
— blanc.	3,00	900 id	13500
Navet 1re récolte. .	0,30	30000 k.	1800
— deuxième récolte.	10,00	15000 k.	30000
Betteraves. . . .	73,00	6300 id	474500
Carottes.	0,70	38000 id	10640
Pommes de terre. .	1,70	200 hect. de 80 k.	13600
	140,02		865990

La culture de la betterave pour sucrerie est en même temps industrielle et fourragère dans les exploitations qui consomment les pulpes provenant de leur récolte en betteraves ; en admettant les bases posées précédemment, il est

facile de constater qu'un hectare cultivé en betteraves pour sucrerie, est, pour les 63 centièmes, culture industrielle, et, pour 37 centièmes, culture fourragère. En effet, un hectare de betteraves contient 11,30 parties nutritives, dont 7,20 °/₀ sont livrées à l'industrie en sucre cristallisé, mélasses et écumes, et 4,10 parties nutritives restent dans les pulpes consommées dans la ferme; il faut donc ne compter les 73 hectares cultivés en betteraves par M. Sauvaige que comme 45 hectares 99 ares cultivés en fourrage, ce qui réduit le chiffre devant servir de diviseur à la masse de fourrages produite par la ferme de Guizancourt et le porte à 94 hectares 3 ares au lieu de 140 hectares 2 ares que l'on semblerait devoir prendre au premier abord.

Vous serez peut-être étonnés, Messieurs, du rendement considérable que nous avons admis pour les patures de Guizancourt; rendement porté par nous à 6000 kil. par hectare. Le motif qui nous a déterminé à adopter ce chiffre est celui-ci: les 10 hectares 14 ares de pature dont il est ici question, entretiennent pendant huit mois de l'année dans un excellent état de santé et de produit, une moyenne de 25 vaches dont le paturage peut être évalué à 40 kil. de foin vert par tête et par jour, soit pour 25 vaches pendant 240 jours 240,000 kilog. de foin vert, ou 60,000 kil. de foin sec, et pour 10 hectares 6000 kil. par hectare.

Dans la première comme dans la deuxième partie du concours, 10 hect. en navets, deuxième récolte, que M. Legru a déclaré avoir l'intention de semer, ont été comptés, quoique ce fait n'ait pas pu être constaté par la sous-commission chargée de la visite de la ferme de Guizancourt. L'hect. de navets 2e récolte a été évalué à la moitié d'un hect. de navets 1re récolte.

M. Elliot livre à la culture des plantes fourragères une surface de 51 hectares 09 ares, il en retire une somme de produits alimentaires égale à 370,766 kil. de foin sec, soit 7257 kil. par hectares.

M. Sauvaige-Fretin sur une surface de 94 hectares 03, cultivée en fourrages, retire une masse de produits alimentaires égale à 865,990 kil. de foin sec, soit 9,209 kil. par hectare, ce qui donne en faveur de M. Sauvaige-Fretin, une différence de 1,952 kil. de foin sec par hectare.

Le jury a décidé, à l'unanimité, que la prime de 200 fr. pour la plus grande quantité comparative de fourrages produits serait décernée à M. Sauvaige-Fretin, propriétaire de la ferme de Guizancourt.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant d'appeler votre attention sur quelques questions qui ont rapport aux règles et aux conditions suivant lesquelles les fermes industrielles pourront dans l'avenir être admises aux concours.

Indépendamment de la fixation de la partie de la récolte de la betterave que l'on doit considérer comme récolte fourragère, d'autres questions se présentent et méritent votre examen.

Ainsi la plu part des fermes dans lesquelles on exploite l'industrie sucrière achètent leurs avoines et ensemencent en betteraves la sole destinée à porter cette céréale, on augmente de cette façon la surface cultivée en fourrage.

Dans d'autres fermes industrielles, la totalité des résidus n'est pas consommée dans la ferme, une partie est vendue aux cultivateurs voisins.

Dans d'autres au contraire, et la ferme de Guizancourt est de ce nombre, il est acheté, pour l'alimentation de la fabrique de sucre, une certaine quantité de betteraves dont les pulpes sont en partie laissées pour être consommées dans la ferme.

Le développement des cultures fourragères est l'âme de toute amélioration agricole; rien ne doit donc être négligé pour entourer de toutes les garanties possibles un concours destiné à encourager cette sorte de culture.

M. Charles Gomart lit le rapport suivant sur la foire

aux laines de Saint-Quentin, au nom de la Commission chargée de rechercher les causes de sa décadence.

Messieurs,

Quelles sont les causes de la décadence de la foire aux laines à Saint-Quentin, autrefois si fréquentée? Y aurait-il un moyen de rendre à cette institution son ancienne splendeur, ou du moins un mouvement d'affaires en rapport avec les accroissements qu'elle a reçus dans quelques villes voisines? Telle a été la question que vous avez renvoyée à l'étude d'une Commission composée de MM. Lalaux, Boittelle et moi.

On nous a dit: c'est inutile de chercher à raviver cette institution qui n'est plus dans nos habitudes. Les ventes de laines se font maintenant par l'entremise de commissionnaires qui parcourent les campagnes. Je conviens que les fortes parties de laines se vendent ainsi dans les environs de Saint-Quentin, cependant, pourquoi ne pas reconnaître que les foires aux laines, dans certaines villes voisines, ont encore un très grand développement et qu'il tend chaque jour à s'accroître.

Un autre motif doit aussi nous guider: c'est que nous ne devons pas seulement considérer la grande culture qui trouvera toujours moyens d'écouler ses produits, mais nous devons également favoriser de tous nos efforts la petite culture et lui ouvrir, par la foire aux laines, un débouché pour la vente de ses produits. C'est donc dans cet esprit, dans ce but, que nous avons travaillé et recherché les causes principales de la décadence de cette institution. Nous allons vous les signaler et en même temps vous indiquer les moyens que nous croyons les plus efficaces d'y apporter remède.

Voyons d'abord quels sont les arrêtés qui régissent la foire aux laines à Saint-Quentin.

Saint-Quentin possède depuis longtemps une foire aux

laines qui s'ouvre chaque année le 9 juillet et qui dure 15 jours.

Un arrêté du maire, du 15 juin 1839, fixe les droits à payer aux portefaix pour le transport des laines de la manière suivante :

« *Frais au compte du vendeur pour le transport des laines* » *de la place à la halle aux grains, où se trouvent les balances.*

» Pour une drapée de laines de 10 à 50 kil., » 25 c.
» — 51 à 100 — » 50 c.
» — 101 à 150 — » 75 c.
» — 151 et au-dess. 1f 00 .

» *Frais au compte de l'acheteur, pour le transport des* » *laines des balances aux magasins* :

» Pour une drapée de laines de 10 à 50 kil., » 15 c.
» — 51 à 100 — » 25 c.
» — 101 à 150 — » 35 c.
» — 151 et au-dessus » 50 c.

Un autre arrêté du maire, du 20 décembre 1838, règle les droits de pesage sur les laines et les fixe de la manière suivante :

« Art. 3. Toutes les pesées qui ne dépasseront pas dix » kil. seront payés 10 c. — Celles de 10 kil. à 100 kilog. » payeront 3/4 de centime par kilog. — A partir de 100 » kilog. il sera payé en plus 1/2 centime par kilog. »

Il résulte de ces tarifs que les droits à payer sont compliqués, établis d'une manière difficile à saisir, et de plus, ils sont plus élevés que ceux des tarifs des villes voisines. Pour quiconque n'a pas l'habitude des calculs, il est difficile de trouver de suite ce qu'on aura à payer. C'est cela qu'il faut particulièrement éviter. Il faut des tarifs d'une application facile et extrêmement modérée.

Ces droits élevés et compliqués ont dû être une gêne pour les marchands qui fréquentaient la foire aux laines

de Saint-Quentin, mais il y a selon nous une cause plus déterminante de cet abandon. Nous voulons parler de la durée trop prolongée de la foire. Quinze jours de marché sont un espace de temps si étendu qu'il est difficile pour les acheteurs et les vendeurs de s'y rencontrer. Dans le siècle où nous vivons, les affaires se traitent promptement et l'économie du temps est la première et la plus utile. Chacun le sent et les vendeurs et les acheteurs ont quitté peu à peu Saint-Quentin et son marché pour avoir perdu un temps précieux, fait de grandes dépenses dans un séjour trop prolongé, par la durée de la foire même. Remarquez que dans toutes les villes où le marché aux laines a du succès, il ne dure qu'un jour, alors négociants et cultivateurs s'y rendent à jour et heure fixe, avec la certitude de s'y rencontrer.

A Amiens, le marché au laines a lieu chaque mois; il ne dure qu'un jour, de 8 heures du matin à 4 heures du soir; il est très-important pendant les mois de mai, juin et juillet.

A Châlons-sur-Marne, les marchés aux laines ont pris un grand développement, depuis 1847 surtout. A quelques-unes de ces foires, il a été vendu jusqu'à 150 mille kilog de laines, lavées à dos. Les marchés ont lieu le samedi de chaque semaine.

A Guise, la foire aux laines, fixée au 7 et 8 juillet, ne dure le plus souvent qu'un jour, les ventes faites le 8 n'étant que le résultat des négociations de la veille. Il s'y vend de 18 à 20000 kilog. de laines.

A Reims, la foire aux laines, autorisée par ordonnance du 19 juillet 1834, n'a jamais existé que sur le papier. A quoi tiennent les motifs de cette indifférence, peut-être à la concurrence de la foire de Châlons, peut-être à des époques trop rapprochées pour les marchés.

Pour rendre à la foire aux laines de Saint-Quentin son

mouvement d'affaires, il est urgent de restreindre sa durée et de diminuer les droits à payer sur les denrées qui y seront vendues.

La Commission vous propose de demander à l'autorité municipale de modifier l'époque (9 juillet), et la durée (15 jours) de la foire actuelle, par un article ainsi conçu :

« Il sera établi dans la ville de Saint-Quentin trois foires aux laines qui se tiendront annuellement les 9 juin, 9 juillet, 9 août. Chacune de ces foires durera un jour.

Quant aux droits à payer au péseur juré et aux portefaix, la Commission, d'accord avec eux, propose de les réduire et de les établir ainsi :

Pour pesage des laines (droit de balance au péseur juré) 25 c. les °/₀ kilog brut. Les pesées au-dessous de ce poids seront comptées comme 100 kilog.

Pour déchargement et mises dans les balances, le vendeur aura à payer, aux portefaix, 25 centimes des °/₀ kilog.

Pour sortie des balances et transport au magasin dans un rayon de 500 mètres de la place, l'acheteur aura à payer 25 c. des 100 kilog.

Nous espérons que ces modifications dont nous vous avons démontré la nécessité, ramèneront les vendeurs sur le marché aux laines et qu'il deviendra dans quelques années un centre d'affaires pour les laines, en même temps qu'un débouché avantageux pour les produits de la petite culture.

L'Assemblée, après une discussion à laquelle prennent part MM. de Turenne, Besson et Charles Gomart, adopte les conclusions de la Commission, et décide que copie de ce rapport sera adressée à l'autorité municipale.

L'Assemblée nomme ensuite une Commission de trente membres, chargée de rechercher quelle sera l'époque la plus favorable pour la tenue du Congrès du Nord à

Saint-Quentin et quelles seront les questions à traiter et les concours à établir. Cette Commission, qui pourra se subdiviser en trois parties, devra faire un rapport à la Société dans la séance de février 1850.

Ont été nommés : MM. Migneret ; Bonnet ; Foulon ; Daudville ; Gomart ; Monnot ; Auguste Besson ; Legru ; Charles Mauduit ; Charles Delvigne, de Dury ; Boittelle, d'Homblières ; Carlier, de Bellecour ; A. d'Estrées ; Charles Coutte, de Germaine ; Demarolle, de Neuville ; Martine, d'Aubigny ; Delacourt, de Sancourt ; Vinchon, de Fluquières ; l'Hotte-Delanchy ; Villain, du Châtelet ; Thiéfaine ; Vatin, de Bohain ; Georges, d'Argival ; Briquet ; Rocq, de Pontruet ; Quéquignon, d'Happencourt ; de Tillancourt ; de Madrid ; Debrotonne ; Virgile Bauchart ; Richard, du Mesnil ; Viéville ; Bobeuf, de Fontaine-Uterte.

Un mémoire de M. Batel, vétérinaire à Saint-Quentin, sur l'amélioration de la race bovine dans le département de l'Aisne, est renvoyé à la commission des étalons percherons.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maire d'Etaves, qui demande les moyens légaux de se procurer de l'arsenic pour détruire les souris qui ravagent les champs récemment ensemencés de blé et de trèfle. Cette lettre est communiquée à la Société par M. le sous-préfet, avec prière de lui en adresser un rapport dans le plus bref délai.

Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Bourbier, Cordier, Bauchart, Auguste Besson et Lecocq, l'Assemblée nomme deux commissions, l'une composée de MM. Charles Gomart, Garcin et Héré, pour examiner les possibilités de détruire les souris à l'aide de piéges ; l'autre composée de MM. Bourbier, Cordier et

Lecocq, pour indiquer quelles seraient les substances vénéneuses qui pourraient être employées pour arriver au même but.

Etaient présents: MM. Bonnet, Gomart, Daudville, Héré, Cordier, Bourbier, Migneret, Foulon, Démoulin, Lecocq, Auguste Besson, Charles Besson, Boittelle, Garcin, Capon, Sauvaige, Legru, Vilain, Georges, Rocq, de Turenne, Carlier de Fieulaine, Camus père, Camus fils, Lalaux, Daudville, Lemaire, Bauchart-Remy, Bauchart, Demarolle de Neuville, Martine d'Aubigny, Bobeuf de Fontaine, Duflot de Lesquielles, etc.

DE LA DESTRUCTION DES SOURIS
DANS LES CHAMPS.

Au moyen du Poison.

Dans la séance trimestrielle du 9 novembre, la Société académique, consultée par M. le Sous-préfet de l'arrondissement, sur les moyens à employer pour la destruction des souris qui, dans certaines localités, exercent des ravages considérables dans les champs récemment ensemencés en trèfles et en blés, a désigné pour examiner cette question, une commission qui, reconnaissant que la pâte à l'arsenic dont la formule a été publiée par l'école de pharmacie de Paris, seule préparation arsenicale dont la vente soit autorisé par la loi, pour détruire les animaux nuisibles, est d'un usage très peu commode et qu'il serait presque impossible de l'employer dans les circonstances présentes, propose de la remplacer par :

1° La noix vomique en poudre, mélangée à son volume de sucre et de farine de froment. Cette poudre peut être employée comme l'arsenic blanc, en en soupoudrant des morceaux de carottes qui seraient distribués dans les trous.

2° La noix vomique, en décoction, préparée en faisant bouillir cent grammes de poudre dans un litre d'eau pendant un quart d'heure. On y ferait infuser soit des morceaux de carottes, de pommes ou des grains de blé.

3° La noix vomique en poudre, introduite dans une omelette et employée comme cela se pratique pour la destruction des loirs.

4° Le vert de gris en poudre, *(acétate de cuivre)* mélangé à son volume de sucre et de farine de froment.

La Commission est convaincue que les préparations qui précèdent donneront des résultats aussi efficaces que l'arsenic blanc qu'on regarde à tort comme le seul moyen de détruire les animaux malfaisants. Elle fait observer en outre que la vente et l'emploi de l'arsenic, sous forme de poudre, sont sévèrement interdits, sous peine de fortes amendes et même d'emprisonnement.

Au moyen de pièges.

En même temps qu'elle a fait connaître les substances qui pourraient remplacer avec efficacité l'arsenic, pour la destruction des souris, la Société a nommé une Commission chargée de signaler à l'attention de MM. les agriculteurs les moyens employés jusqu'ici, par la culture éclairée, pour arriver au même but sans poison.

Parmi les moyens que nous allons vous signaler, il en est qui ne peuvent être employés avec le même succès dans tous les terrains : ce sera au cultivateur à apprécier par lui-même des chances d'efficacité qu'ils lui présenteront.

Le premier, le plus élémentaire, et qui est en usage dans quelques fermes du canton de Vermand, consiste à faire suivre la charrue, pendant le labour, par un enfant, armé d'un bâton ou balai; il tue les souris au fur et à mesure de leur sortie du sillon. On paie cet enfant au cent, pour l'intéresser à cette chasse. L'inconvénient de ce mode de destruction est de ne pouvoir être mis en usage qu'au moment du labour; mais quand la terre est ensemencée, si l'empouille est dévastée par les souris, nous conseillons le piège suivant, mis en usage avec

succès dans les fertiles plaines du Santerre, tout en faisant observer qu'il ne peut être employé efficacement que dans les terrains forts, compacts, argileux.

On fait établir, dans les champs dévastés, au moyen d'une tarrière, des trous ronds, de cinquante centimètres de profondeur. On imprime ensuite, autour de ces trous, avec un bâton posé à plat par terre, des rayons ou coulottes aboutissant de tous les côtés au centre du trou. Chaque jour, on fait parcourir les champs par un enfant armé d'un bâton dont l'un des bouts est garni de pointes; avec cette arme l'enfant tue les souris tombées dans les trous pendant la nuit.

Dans les terres friables, sablonneuses, nous conseillerions l'emploi d'un pot, ou d'un tube en grés, qu'on enterrerait dans le trou même fait par la tarrière. Ce pot, dont la paroi intérieure est lisse, remplirait le même but que la terre compacte, en rendant impossible à la souris la sortie du trou.

La Maison Rustique indique un moyen efficace d'enfumer les souris dans leurs terriers, au moyen d'un appareil aussi simple que peu coûteux. L'appareil est composé d'un cylindre en tôle, de trente-trois centimètres de longueur (soit par exemple un bout de buse de poêle); on ferme l'un des bouts avec de la tôle à laquelle on donne la forme d'un cornet avec un trou à la pointe. On ferme l'autre bout du cylindre par une bonde en bois dépassant de huit centimètres; on y ajuste en dehors deux pieds en bois, écartés de manière à tenir le gros bout du cylindre exhaussé de trente centimètres de terre, au milieu de cette bonde on perce un trou d'un diamètre suffisant pour recevoir le bout d'un soufflet de cuisine. Quand on veut se servir de l'appareil, on emplit le cylindre de

vieux chiffons, avec un peu de fleur de souffre qu'on allume et lorsque la fumée commence à s'échapper, on place le petit bout de l'appareil dans un trou de souris; pendant qu'un homme envoie avec un soufflet, par le bout opposé, de la fumée dans le terrier, une autre personne bouche successivement avec un coup de talon chaque ouverture du terrier, à mesure que la fumée s'en échappe. Les souris enfumées dans leurs terriers, ne tardent pas à succomber asphyxiées. Ce moyen a été employé avec succès dans les environs de Guise.

Nous signalerons, en terminant, un autre moyen employé avec succès dans l'arrondissement de Vervins. On fait conduire dans le champ ensemencé et ravagé par les souris un assez grand nombre de claies de parc qu'on étend à plat sur la terre, dans les endroits les plus dévastés. On recouvre ces claies d'un lit de paille courte, brisée, d'une épaisseur de vingt centimètres environ. Pendant la nuit les souris quittent leur terrier et viennent se loger dans la paille, deux hommes enlèvent successivement chaque claie le lendemain et l'emportent à un endroit du champ où ils brûlent ou enterrent cette paille avec les souris qu'elle contient.

Blé Saumon.

M. Monnet-Leroy, propriétaire à Pontru, a introduit, depuis trois ans dans ses cultures, un blé dit *Saumon*. Ce blé dont il a envoyé des échantillons en gerbes et en grains à l'exposition de 1849 a été semé le 11 janvier 1849, et récolté le 30 juillet, de la même année.

Ce blé est d'origine anglaise. La paille, ferme, ne verse pas, malgré la pesanteur de l'épi; le grain, court, plein, est de la meilleure qualité; comparé avec les autres blés cultivés à Pontru, il a généralement donné, en gerbes, un quart en sus; le rendement en grain promet d'être au moins aussi considérable, notamment dans les gerbes provenant des ensemencements faits en octobre, dont l'un d'eux (le seul à la vérité) a presque atteint le chiffre de 1,000 gerbes à l'hectare qui rendront de 33 à 34 hectolitres de grains. Mais ce qui distingue particulièrement ce blé, c'est le peu de semence qu'il exige; doué d'une faculté remarquable de taller, il ne demande au plus que deux hectolitres de semence par hectare.

Séance trimestrielle du 9 février 1849.

Présidence de M. Hémé.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre dernier est lu et adopté.

M. le président prononce le discours suivant :

Messieurs,

Appelé de nouveau à l'honneur de présider vos réunions, j'ai besoin de réclamer encore cette indulgence que vous m'avez déjà si souvent accordée. Uni à la plupart d'entre vous par des sentiments de confraternité qui datent déjà bien des années, lié à un grand nombre de nos jeunes agriculteurs par des sentiments qui ont précédé nos liens académiques, je compte, Messieurs, sur votre bienveillance accoutumée. Cette bienveillance rendra ma tâche facile. Grâce à vous, nos séances conserveront cet intérêt qu'elles doivent à vos lumières, à vos connaissances théoriques et pratiques ; elles conserveront aussi cette bonne tenue, ce bon ton qui les ont toujours distinguées.

Les questions qui vont vous être soumises aujourd'hui sont nombreuses et fort importantes. Il n'est guère possible de les résoudre toutes en une séance. Vous jugerez sans doute convenable, Messieurs, de décider que vous aurez une séance extraordinaire d'aujourd'hui en un mois. Dans

cette séance extraordinaire, vous entendriez les rapports des commissions auxquelles vous auriez renvoyé l'examen des questions que vous n'auriez pu décider aujourd'hui.

Voici, Messieurs, un aperçu des questions que vous avez à traiter :

1°. M. le Préfet nous adresse des questions qui lui sont envoyées par M. le ministre de l'agriculture :

1°. Sur le chiffre des existences en bétail dans le département ;

2°. Sur le nombre et les principales provenances des bestiaux importés pour compléter l'approvisionnement ;

3°. Sur le chiffre des abattages ;

4°. Sur le prix moyen du bétail sur pied et de la viande de boucherie pendant chacune des dernières années, avec indication de la plus-value qu'ajoute le droit d'octroi payé à l'entrée des villes;

5°. Sur le chiffre de consommation totale du département et celui de la consommation moyenne par habitant ;

Enfin M. le ministre désire connaître l'opinion de la Société sur la question de savoir s'il convient de modifier le tarif des bestiaux, et dans quelle mesure.

M. le préfet demande que notre réponse lui parvienne d'ici au 25 de ce mois. Les difficultés que renferment ces questions, le peu de temps qui nous est accordé pour y répondre, exigent que la Société s'occupe sans retard du travail qui lui est demandé.

2°. Vous aurez à nommer des délégués au congrès central d'agriculture, qui, d'après l'avis que j'en ai reçu, doit s'ouvrir le 18 mars prochain, à Paris, au palais du Luxembourg. Il convient, à cette occasion, que les membres qui seront désignés fassent connaître, sans retard, leur acceptation, afin que la Société soit certaine, par avance, d'être convenablement représentée dans cette circonstance importante.

3° La commission chargée de l'organisation du Congrès

du Nord, qui doit, cette année, tenir sa session à Saint-Quentin, s'est réunie ce matin; elle vous fera connaître le résultat de son travail.

Outre les questions de programme, vous aurez à voir, Messieurs, s'il ne convient pas de faire en sorte que cette réunion du Congrès coïncide avec l'inauguration de notre chemin de fer. Cette circonstance attire nécessairement à Saint-Quentin beaucoup de monde; ce concours et les fêtes que la ville sera appelée à donner contribueront à donner encore plus d'importance au Congrès, qui lui-même contribuera, pour sa part, à la solennité de l'inauguration.

4°. Vous entendrez aussi le rapport de la commission des étalons percherons, et, à cette occasion, j'aurai à vous communiquer une proposition de M. de Turenne qui m'a écrit hier pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

5°. Vous auriez aussi, Messieurs, à fixer les concours pour 1850 et à en arrêter les programmes; mais la tenue du Congrès agricole des départements du Nord, qui doit avoir lieu cette année à Saint-Quentin, devant modifier le nombre et l'importance des concours, vous jugerez sans doute convenable de renvoyer cette question à la commission d'organisation du Congrès qui vous fera ses propositions.

6°. Enfin, Messieurs, il est une question qui préoccupe en ce moment beaucoup les esprits. C'est celle de l'établissement du crédit-foncier. Vous penserez sans doute que cette question, qui intéresse l'agriculture, est digne de toute votre attention, et vous voudrez aussi apporter la part de vos lumières à la solution de cette grave question.

Vous le voyez, Messieurs, toutes ces questions sont capitales et réclament un examen sérieux et approfondi.

Il est décidé que le bureau s'adjoindra quelques membres agriculteurs pour fournir à M. le Préfet les rensei-

gnements qu'il a demandés à la Société sur la quantité de bestiaux existants dans le département.

M. Villain, au nom de la Commission chargée d'organiser le Congrès des agriculteurs du Nord de la France, lit le rapport ci-après :

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée à votre dernière session, s'est réunie ce matin pour s'occuper des questions qui étaient soumises à son appréciation avant que d'être discutées en assemblée générale.

Cette Commission, que M. Héré n'a pu présider, a constitué son bureau.

C'est sous la présidence de M. Quéquignon, l'un des membres de cette assemblée, qu'elle a procédé à ses travaux.

La Commission nous a chargé de tenir note de ses décisions et de vous en apporter le résultat.

La première question sur laquelle a porté son attention et qui sert en effet de base à ses travaux postérieurs est celle de la fixation de l'époque à laquelle devrait avoir lieu le Congrès des agriculteurs du Nord dont la session prochaine doit, vous les savez Messieurs, se tenir à Saint-Quentin.

Plusieurs opinions ont été émises dans le sein de la Commission.

L'un de ses membres a proposé de choisir, pour le Congrès, l'époque du mois d'octobre ou novembre.

Cette opinion n'a point été partagée par la majorité des membres de la Commission qui a décidé que le Congrès devait avoir lieu après les semailles de mars.

La Commission a pensé qu'il serait bon de faire coïncider l'époque de la réunion du Congrès avec celle de l'inauguration du chemin de fer de Paris à Saint-Quentin.

Les raisons qui ont déterminé la majorité de la Commission doivent vous être exposées ici.

Elle a pensé qu'après les semailles de mars les agricul-

teurs des divers départements qui prennent part aux travaux du Congrès auraient plus de liberté et pourraient plus facilement nous apporter le concours de leurs lumières.

Elle a cru qu'il fallait, par le choix de l'époque, faciliter les déplacements qui sont plus agréables et plus commodes pour tout le monde dans les mois de mai et de juin.

La Commission en demandant à faire coïncider le Congrès avec l'inauguration du chemin de fer a vu dans cette réunion simultanée de deux solennités un accroissement de retentissement pour les questions traitées par le Congrès et les solutions qu'il proposera.

La décision prise par la Commission présente des avantages que la Société appréciera, nous n'en doutons pas, et comme organe de cette Commission, nous venons lui proposer de sanctionner cette décision en demandant que le Congrès ait lieu d'ici au 24 juin prochain, au plus tard, et qu'il tienne la session à l'époque de l'inauguration du chemin de fer.

M. Boittelle, membre de la Commission, dit que le temps a manqué pour délibérer avec maturité; il demande que l'époque du Congrès ne soit décidée que plus tard dans une séance extraordinaire de la Société, qui pourrait avoir lieu le 9 mars prochain; la Commission présenterait alors un travail d'ensemble qui comprendrait le programme complet du concours.

M. Villain soutient la proposition de la commission; il faut, dit-il, fixer, avant tout, l'époque de la tenue du Congrès; et c'est seulement lorsque la Société l'aura déterminée, que la Commission pourra préparer le programme; car les concours à établir différeront nécessairement, suivant la saison adoptée.

Après quelques nouvelles observations de MM. Gomart, Monnot et Dandville, l'assemblée décide qu'elle tiendra

une séance extraordinaire le 9 mars prochain, pour l'organisation du Congrès, mais qu'elle va en déterminer l'époque dès aujourd'hui, et la discussion s'ouvre sur cette question.

M. Aug. Besson est d'avis que le Congrès ait lieu dans les premiers mois de l'année, comme le propose la Commission, parce que les concours les plus importants ont ordinairement lieu dans cette saison, qui d'ailleurs est plus favorable sous le rapport de la température.

Le peu d'importance des travaux agricoles pendant cette partie de l'année est une considération déterminante, et la coïncidence de l'inauguration très probable du chemin de fer avec la tenue du Congrés donnerait à cette réunion tout l'éclat et toute l'animation possible.

M. Gomart répond que jusqu'alors les Congrès fixés à l'époque du printemps n'ont pas bien réussi, tandis que ceux qui ont eu lieu pendant l'arrière-saison ont obtenu un plein succès; l'opinion de la Commission permanente de Paris est fixée dans ce sens, et elle consentirait difficilement à ce que le Congrès de Saint-Quentin se réunit au commencement de l'année; il est d'ailleurs indispensable que les convocations soient faites environ deux mois à l'avance, ce qui devient impossible, si elles étaient subordonnées à la date encore incertaine de l'inauguration du chemin de fer; enfin les fêtes de cette dernière solennité nuiraient aux travaux du congrès qui doivent être calmes et sérieux; M. Gomart croit donc préférable de choisir le mois d'octobre.

M. Villain fait observer que le mois d'octobre est le moment des semailles, que les cultivateurs ne sont pas libres, et se déplacent difficilement, et qu'alors aussi les moutons qui figureraient dans le concours seraient dé-

pouillés de leur laine; il ajoute que la Société ne doit pas trop se préoccuper de la décision que prendra le comité de Paris, à moins qu'elle ne veuille renoncer entièrement à son initiative; l'affluence des étrangers attirés par les fêtes du chemin de fer contribuera beaucoup à répandre les idées émises au Congrès. Il maintient en conséqence la proposition de la Commission.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

M. Garcin demande, au nom de la Commission des étalons percherons, que la Société organise une nouvelle souscription avec loterie pour l'achat d'étalons de cette race, destinés à la reproduction dans le département. — Adopté.

M. de Turenne, retenu chez lui par une indisposition, a écrit à la Société une lettre conçue en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'attachais la plus grande importance à entendre le rapport de M. Garcin sur les étalons percherons. Mais l'apreté du temps et ma santé fort ébranlée par ce long hiver m'empêcheront sans doute de me rendre à la séance de samedi. Permettez-moi donc de vous soumettre quelques réflexions qui touchent de si près à l'objet du rapport et aux intérêts de l'agriculture de ce pays, que vous jugerez peut-être utile de les communiquer à la Société, comme un élément du programme du prochain Congrès.

Le choix de l'étalon percheron, comme type amélioratéur des races de notre pays, me paraît parfaitement logique et judicieux. La race percheronne est une de celles qui ont conservé le plus de sang. Elle offre, réunies à un point très satisfaisant, les formes, la force et la légèreté. Elle a donc tout ce qu'on recherche : l'aptitude au travail et la vitesse exigée pour la selle. Mais il ne suffit pas d'avoir trouvé le type générateur, ni même de lui confier de

bonnes juments ; il faut encore placer les produits dans des conditions favorables. Or, si les conditions du travail sont telles que le produit soit ruiné avant d'avoir atteint l'âge de cheval, il est évident que, quelque parfaits que soient les éléments créateurs, on ne réussira jamais à améliorer.

Ceci posé, je prie la Société de considérer le système de véhicules adopté par l'agriculture du pays. Je ne parle pas des instruments aratoires. La Société a beaucoup fait pour les simplifier et les alléger. Ses efforts n'ont pas été vains. L'agriculture est entrée dans cette voie. Elle y persévérera ; et je ne crains pas qu'elle recule. Mais il n'en est pas de même de ses instruments de traction ; et je n'hésite pas à dire que, tant que le système de nos voitures ne sera pas changé, il est impossible d'amener un élève à bien. La charrette dite *Maringotte* est jugée. Rien de plus barbare que cette lourde machine, entre les limons de laquelle un malheureux cheval est sans cesse balloté en plaine ; coupé en deux, s'il faut monter, et, littéralement écrasé, s'il faut descendre. Quant au charriot, il ne vaut guères mieux. Une voiture qui pèse communément de 5 à 600 kilos à vide ; qui exige deux chevaux pour sortir de la remise ; dont le timon, de treize pieds de long, traine presqu'à terre et bat sans cesse dans les jambes des chevaux ; dont la charge, placée à cinq pieds et demi du sol s'élève souvent jusqu'à douze pieds de haut, est une négation de toutes les régles de la mécanique et du bon sens. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer à ce lourd charriot un charriot léger, que je supposerais de six pieds de haut seulement avec sa charge. Il est clair que, si ces deux voitures viennent à tomber l'une après l'autre dans un trou de leur route, elles éprouveront un cahot et une réaction mesurée par leur hauteur qui représente la longueur d'un bras de levier. Or si la réaction exercée sur le charriot léger est égale à *un*, la réaction exercée sur le gros charriot sera double ou égale

à *deux*. D'autre part, en supposant que, dans ces cabots, l'extrémité du levier du premier parcoure une déviation égale à *un*, l'extrémité du bras de levier du gros charriot parcourra une déviation double, c'est-à-dire égale à *deux*; et comme cette déviation s'accomplira dans le même temps que l'autre, sa vitesse sera double; enfin la charge est également double : Or les puissances de ces réactions sont proportionnelles à la longueur des leviers, à la distance parcourue, à la vitesse et à la pesanteur. Ainsi dans le petit charriot, tous ces éléments étant exprimés par le chiffre *un*, leur produit ou l'intensité de réaction sera égale à *un*. Dans le gros charriot, au contraire, le produit de ces mêmes éléments, ou la réaction, sera huit fois plus forte. De là vient qu'il n'y a pas de bois assez forts, de fers assez massifs pour construire un gros charriot solide, et qu'ils durent d'autant moins, qu'ils sont plus lourds.

Supposons maintenant deux charriots légers attelés chacun de deux chevaux, et un gros charriot attelé de quatre chevaux, la charge sera la même. Mais les premiers seront bien plus vite chargés; car on peut presque charger les gerbes à la main; tandis que le fourcheur d'un gros charriot, quand il arrive au quatrième et au cinquième lit, à les bras brisés, se repose souvent et va très lentement. Un gros charriot coûte 7 à 800 fr., un petit de 200 à 250 fr. Le gros écrase les chevaux et les hommes, il accoutume ceux-ci à la brutalité. Il est d'un entretien très coûteux, ruine les équipages, les harnais et il oblige le cultivateur à ne tenir que des chevaux lourds, lents, gros-mangeurs, qui ne résistent que par leur masse et ne tirent qu'avec leur poids. Il est impossible d'améliorer et d'alléger l'espèce dans ces conditions.

Il y aurait donc un immense avantage pour l'agriculture à ce qu'elle entrât dans la voie de la réforme de ses véhicules. Deux charriots légers, conduits par le même charre-

tier, sont ainsi employés dans beaucoup de nos départements ; ils n'exigent que des chevaux de taille moyenne, mais lestes, adroits et énergiques. Ce n'est que dans ce système, qu'on peut obtenir une amélioration effective, et qu'on peut surtout arriver à ce but si désirable et dès longtemps atteint dans les autres pays, d'une race de chevaux uniforme, propre à tous les services et offrant à la remonte de cavalerie la masse entière des chevaux de l'agriculture.

J'ose prier la Société de prendre cette question en grande considération et de la faire entrer dans le programme du prochain Congrès. Après l'avoir étudiée, peut-être trouvera-t-elle à propos d'instituer des prix, offerts aux cultivateurs qui donneront l'impulsion à cette désirable réforme.

J'ose vous prier encore, M. le Président, de vouloir bien appeler l'attention de la Société sur deux découvertes très importantes. La première est la méthode *Guénon* au moyen de laquelle on peut, toujours et dès la naissance, s'assurer des facultés laitières dans l'espèce bovine, de la quantité, de la qualité et de la durée du lait. Je n'ai pas ouï dire que la Société s'en soit encore occupée. La deuxième est la méthode américaine de castrer les vaches laitières, déjà pratiquée en Angleterre, en Suisse et dans d'autres contrées, et introduite en France par M. Charlier, médecin-vétérinaire à Reims. Il résulte d'expériences, qui datent seulement de deux ans, que les vaches ainsi opérées ont donné en moyenne huit cent quatre-vingt litres de lait par an de plus qu'avant la castration ; que le lait est beaucoup plus gras, et qu'il dure indéfiniment. D'ailleurs les vaches castrées sont toujours grasses, propres à la boucherie et la chair en est plus délicate.

Les grands avantages qui peuvent résulter de ces deux découvertes m'ont fait penser qu'il serait utile d'en faire le sujet d'une des questions à soumettre au Congrès.

Cette lettre est prise en considération et renvoyée à la Commission d'organisation du Congrès.

M. Gomart fait la proposition suivante :

Messieurs,

Le décret du 8 octobre 1848, relatif aux *Fermes-écoles*, institue, en même temps, des *Fermes régionales*. La France, dit le titre 2, sera divisée en régions culturales. Dans chaque région, il y aura une école régionale, qui sera une exploitation agricole, en même temps expérimentale et modèle pour toute la contrée à laquelle elle appartiendra. Les expériences et leurs résultats recevront la plus grande publicité.

L'Assemblée constituante, en votant les fonds nécessaires à la création de quatre fermes régionales, a voulu donner au président de la république les moyens de créer ces quatre établissements et de les répartir sur le territoire français, afin d'étendre le réseau de leurs expériences sur le sol de la France.

Quatre fermes régionales sont en voie d'organisation :

La ferme de Grand-Jouan, pour l'ouest; — la ferme de la Saulsaie, pour le midi; — La ferme de Saint-Angeau, (Cantal), pour le centre, — et celle de Grignon, pour le Nord; or, cette ferme, trop rapprochée de la ferme nationale de Versailles, ne représente nullement la contrée du Nord. Elle n'a ni le même sol, ni le même climat, ni les mêmes cultures.

Les sept départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, du Nord, de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne au centre peuvent être considérés comme formant la région culturale du Nord de la France. Ces départemens se trouvent dans des circonstances athmosphériques à peu près identiques, et, si l'on excepte le département de la Marne, la nature du sol de chacun d'eux, quoique infini-

ment variée, conserve beaucoup d'analogie ; les méthodes de cultures se ressemblent, et ils ont un grand nombre de produits agricoles communs.

Déjà les agriculteurs de ces sept départemens ont formé entre eux une association pour hâter le développement des progrès agricoles et ils se réunissent tous les ans, pour discuter en commun leurs intérêts, en une assemblée générale, désignée sous le nom de *Congrès des agriculteurs du Nord de la France*.

La fertilité du sol, la convenance du sous-sol, l'emploi des bonnes méthodes, le secours des capitaux, ont fait faire de grands progrès à l'agriculture de ces départemens, et ils forment sans contredit la région agricole la plus riche de la France. Cependant il est certain que la propagation et la diffusion d'une instruction agricole large et forte donneraient une impulsion nouvelle à la première des industries de ces départemens.

Dans cette région privilégiée, la plus grande partie des fermes importantes peut être considérée comme une ferme école ; il faut donc bien moins de ces établissements propres à donner à l'agriculture des agents subalternes intelligents et capables que des écoles destinées à former des chefs d'exploitation joignant à la science économique, la connaissance approfondie de tous les détails techniques et pratiques du métier. Les hommes sortis de ces écoles auront les connaissances nécessaires pour choisir les méthodes qui conviennent à leur position spéciale ; ils pourront facilement former des agents subalternes, habiles dans la pratique des opérations agricoles, en restreignant leur enseignement aux procédés avantageux pour la localité où ils se trouvent.

Ici, l'enseignement ne sera plus exclusivement pratique ; il s'occupera aussi nécessairement de théorie, d'essais, d'expériences, toutes conditions qui, pouvant compromettre

les résultats particuliers de la culture, appellent plus spécialement des essais généraux tentés par l'État.

Des expériences seront faites sur la culture des plantes indigènes et l'acclimatation des plantes exotiques, sur le meilleur mode de conservation ou de manipulation des produits agricoles, en un mot sur toutes les branches de l'économie rurale. Dans les fermes écoles, on ne fait que des ouvriers et des contre-maîtres; ici, on fera des maîtres.

Bien des questions, dans ces contrées si riches et si intelligentes, sont encore à résoudre: un meilleur mode de croisement des races, de reproduction des animaux, de nourriture et d'engraissement des bestiaux, peut augmenter d'une façon notable les services des bêtes de travail et les produits des bêtes de rente.

De nombreux perfectionnements peuvent être apportés dans la confection des fumiers, des composts, et dans le bon emploi des urines et des différentes sortes d'engrais.

L'importation judicieuse et la naturalisation dans la région du Nord des espèces de céréales les plus productives, des graines exotiques qui pourraient renouveler avantageusement les plantes indigènes et en augmenter le nombre et la production.

Toutes ces dépenses d'expérimentation qui entraînent souvent des pertes ne peuvent être faites par les cultivateurs. Toutes les fois qu'on veut améliorer, marcher au progrès, il y des essais à faire, des mécomptes à éprouver, et ces pertes ne peuvent être supportées que par une ferme régionale. Ce ne sont pas seulement les risques à courir, mais encore les avances de capitaux qui arrêtent la plupart du temps les cultivateurs. Beaucoup d'entre eux, quoique animés d'un véritable esprit de progrès, ne veulent pas se livrer à de grandes dépenses pour tenter des expériences dont les résultats, toujours incertains, peu-

vent se faire longtemps attendre, et, en admettant même qu'ils consentiraient à de grands sacrifices et qu'ils auraient la patience d'attendre, la nature de leurs occupations s'opposera toujours à ce qu'ils apportent, dans ces expériences, la continuité d'efforts et la méthode, sans laquelle les résultats sont nuls ou peu concluants.

Ce rôle d'initiative que ne peut prendre l'agriculture privée, le Gouvernement doit le prendre et le pratiquer dans les fermes régionales. Ces établissements publics d'instruction peuvent seuls apporter, dans les essais théoriques et pratiques, ces trois éléments de succès, indispensables à leur réussite : l'*argent*, — la *suite* — et la *méthode*.

Les expériences relatives aux croisement des races, à l'amélioration des bestiaux seront bien plus efficaces en les restreignant aux espèces les plus avantageuses à la région du Nord et spécialement propres au genre d'industrie qu'on y pratique. C'est là qu'on élèvera les beaux types propres à servir de chefs de race et qui seront ensuite livrés, dans les ventes publiques aux agriculteurs.

Les acclimatations et naturalisations de graines et plantes ne peuvent se faire avec fruit qu'au milieu des influences atmosphériques dans lesquelles ces plantes sont destinées à vivre.

Quant aux expérimentations sur les engrais, elles seront plus utiles en opérant sur les matières qui se trouvent dans les pays même où on doit les employer.

De plus, toutes ces expériences, en dehors des effets utiles, produits par leurs résultats constatés, agiront puissamment, par exemple, dans un rayon très étendu. La ferme régionale pourra en outre approvisionner les cultivateurs des meilleures semences et graines nouvelles, et mettre à leur portée les instruments aratoires, les plus perfectionnés, à des prix modérés.

Une ferme régionale sera donc un immense bienfait

pour les riches et opulentes contrées du Nord, et il est certain que sous la double influence de l'instruction et de l'expérimentation, les richesses territoriales de cette région recevront un accroissement prodigieux.

Le département de l'Aisne se trouve placé dans les circonstances les plus favorables pour obtenir la ferme régionale du Nord. Il est le point central de l'association des sept départements du Nord de la France, association formée déjà depuis six ans et qui a tenu chaque année un Congrès régional dans chacun de ces départements. Pour les zônes des cultures, il tient encore le milieu de la région des céréales: entre le Nord, région des paturages et des plantes oleifères, et la Marne, région de la vigne.

CONCLUSIONS.

Nous venons donc vous proposer de *solliciter du ministre de l'agriculture la création, dans le département de l'Aisne, de la Ferme école régionale du Nord, administrée et régie pour le compte de l'Etat*

Si, comme nous l'espérons, vous prenez cette demande en considération, nous vous prions de nommer une commission chargée de porter la demande qui en sera faite en votre nom, au président de la République, en donnant à cette Commission mandat de rechercher les voies et moyens les plus convenables pour obtenir cette création dans le département de l'Aisne.

Un membre, en appuyant la proposition de M. Gomart, fait observer que cette demande a déjà été adressée au ministère par la Société; il propose de charger les délégués qu'elle enverra au Congrès central, de la rappeler à M. le ministre et de presser de tous leurs efforts la création de cette institution agricole que réclame aussi le conseil général de l'Aisne.

Cette proposition est adoptée.

M. Gomart fait connaître que la Société d'agriculture de Paris a décidé qu'à l'avenir tous les agriculteurs de France seraient admis à concourir pour les prix dont elle dispose.

L'assemblée charge son bureau de désigner une Commission de cinq membres qui aura pour mission de mettre en rapport avec la Société centrale les agriculteurs du département qui voudront prendre part à ses concours.

L'ordre du jour appelle la nomination, au scrutin secret, des délégués au Congrès central d'agriculture qui se tiendra à Paris le 18 mars prochain.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants 34. — Ont obtenu : MM. Gomart, 34 suffrages; Monnot, de Pontru, 32; Boittelle, d'Homblières, 30; Martine, d'Aubigny, 21; Besson (Auguste), 18, Bauchart (Quentin), 14; Villain, du Câtelet, 11; Carlier, de Bellicourt, 11; Quéquignon, d'Happencourt, 4.

En conséquence, MM. Gomart, Monnot, Boittelle, Martine, Besson et Bauchart sont nommés délégués, et MM. Villain, Carlier et Quéquignon, délégués suppléants au Congrès central.

La séance est levée.

Étaient présents : parmi les membres résidants : MM. Héré, Gomart, Bauchart-Demarolle, Bourbier, Daudville, Garcin, Démoulin, Foulon.

Et parmi les membres résidants : MM. Duflot, de Lesquielles; Monnot, de Pontru; Demarolle, de Neuville; Aug. Besson, de Guise; Demarolle fils, de Neuville; Fouquier, d'Autoir; Damoisy, de Parpe-la-Cour; Quéquignon, père et Quéquignon fils, d'Happencourt; Druet, de Douchy; Martine père, Martine Edouard, Martine-Lefèvre d'Aubigny; et Martine-Hubert, Coutte père et fils, de Ger-

maine; Capon, d'Homblières; Batel, de Saint-Quentin; Carlier père et fils, de Fieulaine; Cornaille, de Vendhuile; Marin, de Courbes; Rocq, de Pontruet; Virgile Bauchart, de Montplaisir; Bauchart, d'Origny; Georges, d'Hargival; Boittelle, d'Homblières; Vatin, de Bohain; Lhotte, de Fontaine-les-Clercs; Belin, de Senercy; Bobeuf, de Fontaine-Uterte; Villain, du Câtelet; Briquet, de Saint-Lazare; Legru, de Guizancourt; Dieu, de Louvry; Delacourt, de Sancourt; Briffoteaux, de Neuvillette; Wateau, d'Origny; Delval, d'Autremencourt; Gauderlot, de Clacy; Bobeuf, de Fervaques; Mismaque, d'Hombliéres; Giraud, de St-Quentin; Devaux, du Câtelet; Testart fils, de Croix-Fonsomme; Bancourt, du Câtelet; Camus père et fils, de Bertaucourt; Crapier, de Maissemy; Lalaux, d'Urvillers; Dusanter, d'Artemps, etc.

Séance extraordinaire d'Agriculture

DU 9 MARS 1850.

Présidence de M. Hémé.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté. MM. Charles et Auguste Besson, de Guise, écrivent qu'une maladie grave de leur mère les empêche de se rendre à la séance.

La Société a reçu de M. Salmon aîné des graines de *Paulownia imperialis* récoltées à St-Claude, près Saint-Quentin. Ces graines sont mises à la disposition des membres de l'assemblée, qui vote des remercimens à M. Salmon.

M. le Président annonce qu'il a transmis à M. le préfet les renseignemens qui ont été recueillis sur les bestiaux du département.

M. le préfet ayant écrit à la Société pour l'inviter à lui faire connaître les effets de la réduction de l'impôt sur le sel, en ce qui concerne l'Agriculture, M. le Président donne connaissance à l'assemblée de renseignemens obtenus, tant par correspondances que dans une réunion récente de la commission du Congrès de Saint-Quentin.

Voici le résumé de ses informations pour chaque arrondissement :

Arrondissement de Saint-Quentin. — MM. Monnot, de Pontru, et Bobœuf, de Fontaine-Utertre, ont essayé l'emploi du sel comme amendement; le premier, sur la betterave, et le second, sur le blé. Les feuilles de la betterave soumises à cet engrais conservent leur verdure plus long-temps, mais il n'en résulte aucune augmentation de produit, et le sel absorbé par la betterave, doit nuire à la défécation du sirop. — La dose de sel employée par M. Bobeuf est de 2 kil. 500 gr. par are, et n'a produit aucune différence ni dans la nature, ni dans la quantité, ni dans l'époque de la maturité du blé récolté.

La réduction de l'impôt n'a causé aucune augmentation dans l'emploi du sel pour l'agriculture de l'arrondissement.

Arrondissement de Vervins. — Le sel n'y est pas utilisé comme engrais, mais quelquefois seulement comme condiment dans la nourriture des animaux; cette consommation est extrêmement restreinte, et la loi nouvelle ne l'a pas rendue plus considérable. (*Lettre de M. Auguste Besson.*)

Arrondissement de Laon. — M. Marin, de Courbes, écrit que la taxe sur le sel aurait pu être maintenue sans inconvénient, et que l'Agriculture n'en fait pas usage; un seul agriculteur, M. Debrotonne, de Clermont, a fait répandre du sel mélangé avec de la cendre noire sur une terre empouillée en trèfle; il a fait semer en même temps sur une autre partie du même champ de la cendre noire pure, dans une proportion égale, et il n'a trouvé de différence ni dans la végétation ni dans le rendement, il y aurait donc perte réelle à employer le sel au lieu de la cendre qui coûte cinq fois moins.

M. Laluyé, de Rougemont, présent à la séance, dit

avoir employé le sel pour la culture du blé à la dose de 8 hectogrammes par are, en 1848, et de 1 kil. 300 gr. en 1849, le seul effet remarqué par lui a été un retard dans la maturité du blé.

Arrondissement de Soissons. — Il résulte de lettres reçues de MM. Maxime Lemaire et Lecat, que le sel y est utilisé seulement comme condiment dans la nourriture des chevaux fatigués et que la réduction de la taxe n'a pas amené de changement dans l'importance de la consommation.

Arrondissement de Château-Thierry. — MM. de Maussion, de Fossoy, et Hutin, de Lesart, écrivent que le sel n'est employé ni comme amendement des terres, ni comme assaisonnement de la nourriture des animaux, et que l'effet de la loi sur la consommation a été complètement nul.

M. le Président fait connaître à l'assemblée que M. le ministre de l'agriculture et du commerce a accordé à la Société, pour 1850, une subvention de 1,500 francs, ainsi répartie: bonne exploitation, 500 francs; cultures fourragères, 500 francs; bêtes bovines, 300 fr.; médailles, etc., 200 francs.

La parole est à M. Boittelle, rapporteur de la commission d'organisation du Congrès des agriculteurs du Nord de la France (sous-commission des concours).

Les propositions de la commission, sur le rapport verbal de M. Boittelle, se résument ainsi:

La Société espère obtenir une allocation de 3,000 fr. de M. le ministre à l'occasion du Congrès et 2,000 francs du département, ensemble 5,000 fr.

La commission est d'avis d'établir les concours pour les races chevaline, bovine, ovine et porcine, ainsi qu'il suit :

PRIMES RÉGIONALES

pour lesquelles ont droit de concourir les Cultivateurs des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, des Ardennes, de l'Oise, de la Marne et de l'Aisne.

Race chevaline.

ÉTALONS DE TRAIT (4 a. et au-des.)

1re	Prime et Médaille.	250 fr.
2e.	— d°. . .	200

ÉTALONS CAROSSIERS.

1re	Prime et Médaille.	250 fr.
2e.	— d°. . .	200

POULINIÈRES (4 a. et au-des.)
Les propriétaires doivent être munis d'un certificat de saillie.

1re	Prime et Médaille.	150 fr.
2e.	— d°. . .	100
3e.	— d°. . .	80

POULAINS (de 2 à 4 dents.)

1re	Prime et Médaille.	120 fr.
2e.	— d°. . .	100
3e.	— d°. . .	80
4e.	— d°. . .	70

Race bovine

Taureaux (18 mois à 2 ans et au-dessus.)

1re	Prime et Médaille.	200 fr.
2e.	— d°.	150
3e.	— d°.	100

Vaches.

1re	Prime et Médaille.	150 fr.
2e.	— d°. . .	100
3e.	— d°. . .	80
4e.	— d°. . .	60
5e.	— d°. . .	50

Elèves.

1re	Prime et Médaille.	100 fr.
2e.	— d°. . .	80
3e.	— d°. . .	60
4e.	— d°. . .	50
5e.	— d°. . .	30

Race ovine.

Béliers.

1re	Prime et Médaille.	150 fr.
2e.	— d°. . .	100
3e.	— d°. . .	80
4e.	— d°. . .	60

Brebis (lot de 10 bêtes du même âge.)

1re	Prime et Médaille.	150 fr.
2e.	— d°. . .	100
3e.	— d°. . .	80
4e.	— d°. . .	60
5e.	— d°. . .	50

Race porcine.

Verrats.

1re	Prime et Médaille.	90 fr.
2e.	— d°. . .	60

Truies.

1re	Prime et médaille.	70 fr.
2e.	— d°. . .	50

Les Conducteurs d'animaux primés recevront une gratification de 5 fr.

Instrumens aratoires.

Primes et Médailles aux instrumens aratoires proprement dits.			200 fr.
—	d°	machines.	150
—	d°	outils	50
Prime pour un Charriot, avec essieu à patente, pouvant servir à l'agriculture . . .			200

Récapitulation.

Race chevaline.	1600 fr.
— bovine	1200
— ovine	830
— porcine	270
Instrumens aratoires	600
Aux conducteurs d'animaux et faux frais.	500
	5,000 fr.

La valeur des médailles sera prélevée sur le montant des primes.

Elles consisteront en une médaille d'argent grand module, pour les primes au-dessus de 100 francs et petit module, pour les primes moins élevées.

La discussion s'ouvre sur cc rapport :

M. Garcin demande que l'âge des étalons soit fixé à cinq ans au moins; M. Ch. Gomart fait remarquer que le gouvernement n'exige que quatre ans et cette fixation d'âge est adoptée.

M. Garcin est d'avis qu'il faut exclure du concours les poulains au-dessous de deux ans; après une discussion à laquelle prennent part MM. Bauchart-Demarolle, Gomart, Bauchart (Virgile) et Boittelle, la proposition de M. Garcin est adoptée.

M. Ch. Gomart fait remarquer que la race ovine a beaucoup plus d'importance dans le département que la

race chevaline, et demande, en conséquence, que l'on retranche 200 francs sur les primes attribuées aux chevaux pour les reporter sur les moutons; on pourrait ainsi allouer des primes spéciales pour favoriser les croisements de moutons de races différentes.

M. Boittelle répond que l'importance des primes proposées par la commission est en rapport avec la valeur des animaux qui en sont l'objet, et qu'en réduisant celles destinées à la race chevaline, on s'expose à faire déserter ce concours.

MM. Bauchart-Demarolle et Laluyé ajoutent quelques observations, après lesquelles l'assemblée décide que les chiffres établis par la Commission seront maintenus et que, s'il existe un excédant de fonds, on allouera jusqu'à 200 francs en plus à la race ovine, mais sans établir un concours spécial pour les moutons de race croisée.

Après quelques nouvelles discussions auxquelles prennent part MM. Vinchon, de Fluquières; Demarolle, de Neuville; Fouquier, d'Auroir; Boutroy fils, et Duflot, de Lesquielles; les autres parties du projet de la commission sont adoptées.

M. Boittelle soumet à l'assemblée les propositions de la Commission concernant les concours particuliers de la Société.

Les ressources dont elle dispose pour cette effet consistent en :

1° 1,500 francs alloués par M. le ministre et affectés par lui à des destinations spéciales, comme il est dit plus haut; 2° 1,000 francs alloués par le département. Ensemble 2,500 francs que la Commission est d'avis de répartir ainsi ;

1° Concours de fermes dans l'arrondissement de Châ-

teau-Thierry.		500 fr.
2° Cultures fourragères dans les cantons de Moy et Ribemont :		
1er *prix* pour la culture fourragère la plus étendue	200 fr.	500 fr.
2e *prix* pour la production la plus considérable obtenue d'une surface donnée	200	
3e *prix* pour l'introduction d'un fourrage nouveau ou précoce	100	
3° Création de prairies naturelles, une prime de		100
4° Introduction dans un canton où elles n'existaient pas encore d'espèces ou de variétés de blé froment plus productives que celles du pays, une prime de		100
5° Perfectionnements introduits dans la préparation et la conservation des fumiers ou purins, une prime de		100
6° Semis en ligne, une prime de		100
7° Pour la meilleure tenue du bétail, sous le rapport du logement et de la nourriture, une prime de		100
8° Concours des agents de l'agriculture dans l'arrondissement de Saint-Quentin.		
Charretiers,	1e prime et livret 150 fr.	
—	2e » 100	300
—	3e » 50	
Bergers	1e » 100	
—	2e » 60	200
—	3e » 40	
Garçons de cour.	1e » 70	
—	2e » 50	150
—	3e » 30	
A reporter		2,150

		Report.		2,150
Servantes	1re		70	150
—	2e		50	
—	3e		30	
Batteurs-moissonrs	1re		60	100
—	2e		40	
Gardes-Champêtres	1re	médlle d'arg.	25	65
—	2e		20	
—	3e		20	
		TOTAL.		2,465
Primes.				35
Somme allouée.				2,500

La moitié de la valeur des primes accordées aux agents de l'agriculture leur sera remise en livrets de la caisse d'épargnes.

M. Ch. Gomart, également rapporteur de la commission d'organisation du Congrès (pour la sous-commission des sujets à traiter), propose la série de questions suivante :

1° Organisation de l'agriculture;

2° Crédit foncier;

3° Amélioration des baux;

4° Sucres (envisagés au point de vue législatif, industriel et agricole).

5° Laines;

6° Police rurale;

7° Cadastre;

8° Statistique agricole comparée dans les sept départements.

9° Des institutions de bienfaisance dans les campagnes.

Ce programme est adopté. — Il est ensuite décidé

qu'une demande sera adressée au Conseil municipal pour obtenir une allocation de fonds à l'occasion du Congrès.

L'ordre du jour appelle l'assemblée à délibérer sur la race qu'il convient d'adopter pour les taureaux reproducteurs que la Société doit acquérir en 1850.

MM. Rocq, de Pontruet; Gomart, Boittelle, Boutroy fils, et Virgile Bauchart prennent successivement la parole sur cette question. — Les inconvénients et les avantages respectifs des races suisses et hollandaises qui seules ont été employées jusqu'alors à la reproduction par la Société, ne paraissent pas assez démontrés pour que l'assemblée donne la préférence exclusive à l'une de ces races sur l'autre; en conséquence, elle décide que l'on achetera d'abord un ou plusieurs taureaux suisses, et de plus un ou plusieurs taureaux hollandais, en se réglant sur l'état des finances de la Société.

Il est ensuite procédé au scrutin secret pour la désignation des deux membres correspondants qui seront adjoints au bureau dans les séances d'agriculture de cette année.

En voici le résultat :

Nombre des votants 19 :

Ont obtenu : MM. Boittelle, d'Homblières, 16 suffrages; Martine-Lefèvre, d'Aubigny, 9.

Le surplus de voix s'est disséminé sur cinq personnes.

En conséquence MM. Boittelle et Martine sont proclamés membres adjoints du bureau pour 1850.

La séance est levée.

Etaient présents parmi les membres résidants : MM. Héré, Gomart, Dufour, Daudville, Cordier, Garcin, Demoulin, Bauchart et Foulon.

Et parmi les membres correspondants : MM. Laluyé-Fouquier, de Rougemont ; Boittelle, d'Homblières ; Delacourt, de Sancourt ; Duflot, de Lesquielles ; Elliot, de Montigny ; Bauchart, de Tilloy ; Carlier, de Bellecourt ; Bauchart, d'Origny ; Pecqueux, de Lehaucourt ; Vinchon, de Fluquières ; Damoisy, de Parpe-la-Cour ; Coutte, de Germaine ; Lefèvre-Desains, de Saint-Quentin, Bauchart, de Montplaisir ; Testart fils, de Croix-Fonsommes ; Fournival, de Rouvry : Giraud, de Saint-Quentin ; Boutroy père et fils, de Marcy ; Rocq, de Pontruet ; Martine père et Martine fils, d'Aubigny ; Fouquier, d'Auroir ; Dubuquoy, d'Eparcy ; Mauduit fils, de Marteville ; Vatin, de Bohain ; Ancelot fils, de Champcourt ; Demarolle, de Neuville ; Richard, du Mesnil ; Briffotteaux, de Neuvillette ; Cavenne, du Mont-d'Origny ; Beauvais, d'Holnon ; Latour de Croix-Fonsomme, etc.

CONGRÈS DES AGRICULTEURS DU NORD.

SÉANCE SOLENNELLE

DE LA

DISTRIBUTION DES PRIMES.

Présidence de M. De Tocqueville.

Le concours du Congrès a été admirable dans toutes ses parties. Aucun Congrès n'a eu jusqu'alors une pareille exhibition d'animaux, dans toutes les races; cinq départements, sur sept, étaient représentés dans presque tous les concours. Plus de 200 chevaux, étalons et poulinières, étaient en présence dans le concours de la race chevaline. Plus de 100 bêtes à cornes, dont 24 taureaux de choix, des vaches et des élèves, occupaient la moitié du marché franc. Les parcs pour recevoir la race ovine, quoique doublés, étaient insuffisants pour contenir plus de 300 béliers et brebis de choix. La race porcine était bien représentée par des animaux de race. Les instruments aratoires étaient nombreux et la plupart ont été l'objet de nombreuses récompenses.

M. de Tocqueville, président du Congrès, ouvre la séance par le discours suivant :

Messieurs,

L'association des agriculteurs du Nord de la France ne

croirait pas remplir dignement sa mission qui a pour but la diffusion des idées d'améliorations et de progrès, si l'étude des faits n'était pas toujours placée par elle à côté de la discussion, et si elle ne s'attachait pas à descendre en quelque sorte dans la pratique agricole, après avoir abordé les questions théoriques de l'ordre le plus élevé et le plus général.

C'est pour rester fidèle à cette pensée qu'elle institue, chaque année, un concours public d'animaux et d'instruments, auprès de l'enceinte même de ses séances.

Vous avez pu juger par vous-mêmes, Messieurs, dans la journée d'hier, de l'importance et de la haute utilité de semblables concours, ouverts aux producteurs de sept départements aussi riches que ceux compris dans notre association.

Jamais encore celle-ci n'a eu autant à se féliciter, et, je pourrais ajouter, à s'ennorgueillir, d'être entré dans cette voie, car jamais ses exhibitions n'ont eu jusqu'ici l'éclat et l'intérêt que celle d'hier nous a présentés, tant en ce qui concerne le nombre et le choix remarquable des animaux, que pour le mérite des instruments aratoires.

En présence d'une semblable affluence de types d'une haute distinction et d'instruments d'une incontestable valeur, nous sommes contraints de reconnaître l'insuffisance de nos primes, insuffisance qui laissera malheureusement beaucoup d'habiles producteurs sans encouragements et sans récompenses, bien que l'association attache un grand prix à constater ainsi tous les progrès et à honorer tous les triomphes.

L'amélioration de nos diverses races d'animaux domestiques a été l'objet principal de ses préoccupations parce qu'elle est la base de notre agriculture et par conséquent la source féconde d'où découle la richesse productive du pays.

La première de ces races est celle du noble et docile animal, compagnon et auxiliaire si utile de nos travaux qui, se modelant sur nos besoins et se transformant selon nos goûts, tantôt devient l'élégant et fier lutteur de nos hippodrômes, ou, non moins rapide, mais plus fortement membré, entraine nos chars légers dans l'espace; tantôt le coursier belliqueux, qui répond par ses hennissements au bruit du clairon et, animé de la même ardeur que son cavalier, vole avec lui au danger.

Après cette admirable race, vient celle moins brillante, mais non moins utile, qui nous aide aussi de son travail et qui, en outre, nous nourrit de sa chair et de son lait, cette précieuse race bovine qui se perfectionne si remarquablement en France, depuis quelques années, et dont la population, qui excède déjà douze millions de bêtes, tend sans cesse à s'accroître; de telle sorte qu'à une époque peu éloignée, nous verrons le vœu du Béarnais, non pas seulement réalisé, mais heureusement dépassé, et que ce ne sera plus la poule au pot que chaque ménage se donnera le dimanche, mais un pot-au-feu plus substantiel, qui viendra, une fois au moins la semaine, entretenir et réparer ses forces.

Qui ne reconnaît, messieurs, les inappréciables qualités de la race ovine, indépendamment des ressources alimentaires qu'elle aussi vous procure: n'est-ce pas à elle que nous devons ces étoffes chaudes, brillantes et légères tout à la fois, qui nous garantissent contre les intempéries des saisons, ainsi que les tissus, merveilleux de souplesse, de transparence et de finesse, que le génie industriel revêt de formes si variées, de si vives couleurs, et qui se prêtent si complaisamment à toutes les exigeances connues, à tous les caprices de la mode!

N'est-ce pas enfin la race ovine qui nous fournit ces tapis épais et moëleux, émaillés des fleurs les plus vives,

que nous foulons aux pieds, ainsi que ces chefs-d'œuvre de l'art français qui sortent des ateliers des Gobelins ou de Beauvais et qui, d'un prix supérieur à la fortune même d'un prince, ne peuvent être acquis que pour la magnificence d'une grande nation comme la nôtre.

Après ces trois principales races, en vient une dernière qui n'a aucune prétention aux qualités brillantes et qui est souvent même, un objet de répulsion et de dégoût, mais qui se recommande par un mérite particulier, et que nous ne devons pas dédaigner, messieurs, car elle est la ressource du pauvre. C'est elle qui pénètre jusque dans les plus humbles chaumières de nos campagnes où elle améliore l'alimentation de la famille agricole, soutient ses forces, entretient sa santé et corrige l'insipidité de sa nourriture ; vous n'ignorez pas qu'elle entre, pour une très grande proportion, dans l'alimentation de la population ouvrière de nos villes; c'est à ce double titre que la race porcine est digne de tout notre intérêt, ainsi que des encouragements que nous lui accordons dans nos concours. Qui ne sait d'ailleurs que l'art de l'éleveur rencontre aussi des difficultés dans le perfectionnement de cette race? il vous paraîtra donc juste de tenir compte aux producteurs agricoles de leurs efforts persévérants et de leurs succès.

Il est, messieurs, une qualité commune aux quatre races que nous venons démontrer, et celle-là n'est point la moins précieuse aux yeux des agriculteurs, ce sont elles qui nous fournissent l'*engrais*, ce moteur par excellence et ce nerf de notre agriculture.

Tout s'enchaîne dans les faits agricoles et économiques et l'on ne peut se rendre compte, que par l'accroissement successif de la masse des engrais, depuis le commencement du siècle, du développement considérable de notre agriculture, comme ce développement donne seul, à son tour, la raison des progrès, du bien-être et de l'aisance, qui se sont

répandus graduellement au sein de nos campagnes, progrès favorisés d'ailleurs par des institutions sagement libérales et par les bienfaits de la paix.

Pour quiconque a vécu depuis 30 ans au milieu de la population agricole, l'amélioration y est sensible, en effet, en ce qui concerne les habitations qui sont plus vastes aujourd'hui, plus salubres et plus aérées que par le passé ; l'alimentation plus substantielle et plus variée, les vêtements plus confortables et mieux appropriés aux diverses saisons. Si l'on considère, d'une autre part, le pays dans son ensemble, depuis la fin du siècle dernier, on trouve une augmentation de plus d'un tiers dans sa population, l'accroissement de près de moitié dans la durée de la vie moyenne de ses habitants, et un progrès continu du bien-être général qui dépasse de beaucoup le progrès même de cette population.

Ce sont là, Messieurs, des avantages qui, sans doute, ne sont pas dus exclusivement à notre agriculture, mais qu'il eût été, du moins, impossible de réaliser sans elle et dont il est juste conséquemment de lui attribuer la plus large part.

Si des souffrances qui ont leurs causes en dehors d'elle, ralentissent sa marche en ce moment, elle est prête encore, soyez-en sûrs, à s'avancer rapidement dans le champ du progrès, aussitôt qu'un ciel plus serein favorisant ses efforts, lui permettra de rentrer dans la pleine disposition de ses forces et d'exercer librement et sans entraves son action salutaire.

Mais deux conditions lui sont nécessaires pour atteindre ce but si désiré: *la sécurité* et *la stabilité*, qui ne peuvent lui être garanties que par un gouvernement assez fort pour être réellement protecteur et par des institutions assez judicieusement libérales pour être efficacement tutélaires.

Faisons donc des vœux, nous agriculteurs, qui ressen-

tons si cruellement aujourd'hui les tristes effets des convulsions sociales, pour voir enfin les intérêts moraux et matériels du pays sérieusement garantis et les citoyens énergiquement protégés dans leur travail et dans leur industrie; c'est alors, mais alors seulement que nous retrouverons cette sécurité dans le présent qui doit rendre la vie et le mouvement à notre agriculture, ainsi que cette confiance dans l'avenir qui achèvera comme un baume puissant de cicatriser ses plaies.

M. Garcin, rapporteur du jury pour le concours de la race chevaline, a la parole :

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargée d'examiner les sujets de l'espèce chevaline, présentés au Concours, m'a désigné pour vous rendre compte du résultat de ses opérations. Mais je dois, avant tout, vous faire savoir que, quoique déjà composée de neuf membres, votre Commission a cru devoir, s'adjoindre en outre, quatre autres personnes déléguées des Sociétés d'agriculture d'Amiens et d'Avesne.

Le concours a été brillant, et par le nombre des sujets qui y ont été présentés; et par la beauté, la bonté et l'élégance qu'un grand nombre d'entre eux offraient à l'admiration des commissaires. Cent deux sujets ornaient la place du marché aux chevaux, savoir : douze étalons de gros trait; onze étalons carrossiers; trente-sept poulinières et quarante deux poulains et pouliches.

Votre Commission s'est d'abord occupée du classement des étalons présentés, deux catégories étaient indiquées par le programme, savoir : celles des étalons de gros trait et celle des étalons carrossiers. Eh bien! ce n'est pas sans quelques difficultés que votre Commission est arrivée à la solution de cette question, car certains sujets mixtes ont été l'objet d'une discussion longue et soutenue, de part et

d'autre, avec des arguments valables. Cette dissidence entre les membres d'une même Commission nait souvent de l'aptitude aux deux genres de service que possède le sujet examiné. Mais il faut dire aussi que le goût, le caprice du juge et la mode y contribuent pour une bonne part.

Limitée par le petit nombre de primes qu'elle avait à sa disposition, votre Commission a exprimé ses regrets de ne pas en avoir une quinzaine de plus pour pouvoir les distribuer à des concurrents qui les méritaient, à des titres différents. Enfin, elle s'est vue forcée, avec regret, de laisser sans distinction des sujets dignes d'une récompense convenable; considérant les mentions honorables comme étant un trop faible gage de sa satisfaction, elle a décidé à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à en délivrer.

Le concours était brillant, avons-nous dit, mais ce qui le relève encore plus aux yeux de votre Commission, et ce qui lui fait espérer qu'une amélioration sensible de notre espéce chevaline ne se fera plus longtemps attendre, c'est que, parmi les sujets présentés et surtout parmi ceux livrés à la reproduction, presque tous se distinguaient par une taille moyenne, une constitution robuste, des membres forts, nets et solides, un ensemble léger et gracieux, beaucoup de souplesse dans les mouvements et de la vitesse dans les allures.

Cet état de choses, Messieurs, témoigne assez du dégoût que vous avez, avec raison, pour le grand, lourd et massif cheval qui jadis figurait dans vos écuries. Vous avez compris que cette machine vivante n'était plus en rapport avec les progrès que fait chaque jour notre agriculture, ni avec le besoin du siècle. — Persévérez donc dans cette voie qui vous offre un meilleur avenir, apportez tous vos soins aux appareillements, nourrissez vos chevaux et vos élèves surtout, avec une alimentation substantielle, c'est là le seul moyen qui pourra vous affranchir du tribut que vous portez annuellement à l'étranger.

Je dois vous dire, Messieurs, que, quoi qu'ayant présenté des concurrents, M. de la Tour du Pin faisait partie de la Commission, mais que cet honorable membre s'est abstenu chaque fois qu'il a fallu juger ses produits.

Il me reste à présent à vous faire connaître, Messieurs, l'ordre dans lequel les lauréats ont été primés.

Étalons de trait.

1re prime et médaille de 250 fr., à M. Fulgence Dufour, cultivateur à Becquincourt (Somme); pour un étalon, sous poil gris pommelé, âgé de 5 ans.

2e prime et médaille de 200 fr., à M. Dehon-Vandelet, brasseur à La Capelle (Aisne); pour un étalon, sous poil gris-argenté, âgé de 8 ans.

Étalons Carrossiers.

1re prime et médaille de 250 fr., à M. Dehon-Bonneterre, cultivateur à La Neuville-lès-Dorengt (Aisne); pour un étalon, sous poil bai-clair.

2e prime et médaille de 200 fr., à M. Rocq, cultivateur à Pontruet (Aisne); pour un étalon, sous poil bai-foncé.

Poulinières.

1re prime et médaille de 150 fr., à M. Fernand de la Tour du Pin, propriétaire a Bosmont (Aisne); pour une jument, sous poil bai-cerise, propre au carrosse, âgée de 8 ans.

2e prime et médaille de 100 fr., à M. Alliot-Poizot, cultivateur à Beautroux (Aisne); pour une jument, sous poil gris-rouan, propre au trait léger, âgée de 8 ans.

3e prime et médaille de 80 fr., à M. Vigneron, cultivateur à Neuvillette (Aisne); pour une jument, sous poil rouan vineux, propre au gros trait, âgée de 4 ans.

Poulains et Pouliches.

1re prime et médaille de 120 fr., à M. Fernand de la Tour du Pin, propriétaire à Bosmont (Aisne); pour un poulain entier, propre à la selle, sous poil bai-cerise, âgé de 8 ans.

2e prime et médaille de 100 fr., à M. Auguste Bryer, cultivateur à Becquincourt (Somme); pour un poulain, sous poil gris étourneau, âgé de 4 ans.

3e prime et médaille de 80 fr., à M. Denis, cultivateur à Toul, commune d'Offois (Somme) ; pour un poulain entier, sous poil bai-cerise, âgé de 2 ans.

4e prime et médaille de 70 fr., à M. Soyer-Henain, de Grandlup, canton de Marle (Aisne), pour une pouliche, sous poil noir, âgée de 3 ans.

Membres de la Commission : MM. Deschizeaulx, directeur du dépôt d'étalons de Braisne, président ; Fernand de la Tour du Pin, propriétaire à Bosmont (Aisne) ; Delacourt, cultivateur à Sancourt, pres Ham (Somme) ; Carlier père, maitre de poste à Cerisy, près Moy (Aisne) ; Boutroy, cultivateur à Autremencourt, près Marle ; Aug. Besson, propriétaire-cultivateur à Guise ; Boittelle, propriétaire-cultivateur à Homblières ; Baillet, délégué de la Société d'agriculture d'Amiens ; André Couture, de Beaumont ; Lelong, maitre de poste à Avesnes, délégué de la Société d'agriculture d'Avesnes ; Loth, propriétaire à Brouchy (Somme) ; Garcin, médecin-vétérinaire à Saint-Quentin, rapporteur.

M. Boitel, professeur d'agriculture à l'Institut national agronomique de Versailles, donne lecture du rapport suivant sur le Concours de la race bovine :

Messieurs,

Les races soumises à l'appréciation du jury étaient :

La race Flamande,
La race Hollandaise,
La race Cotentine,
La race Bretonne,
La race Suisse, dite de Schwitz,
La race Anglaise, dite de Durham.

La race Flamande est celle que nous croyons devoir le

plus encourager ; nous n'avons pas de race plus remarquable pour le lait, et, sous le rapport de la viande et du travail, elle est égale, sinon supérieure, aux autres races tentées jusqu'ici dans la région du Nord. Sous le rapport de la viande, nous n'entendons pas la comparer à la race de Durham, qui n'est encore qu'une exception sur laquelle nous reviendrons tout-à-l'heure. Comme race pure, la race Flamande doit être d'autant plus recommandée qu'il nous est possible de lui offrir des conditions identiques à celles de son pays natal.

Elle doit encore occuper le premier rang comme race devant apporter dans les bêtes à cornes du pays les améliorations les plus faciles et les plus durables. Son analogie avec les bêtes du pays qui, sans nul doute, ne sont que des Flamandes dégénérées, justifie suffisamment cette préférence.

Nous recommandons la race Hollandaise pour le lait et la viande, et, sous ce double rapport, nous la mettons volontiers sur la même ligne que la Flamande. Nous l'apprécions comme race pure, mais nous n'en conseillons pas le croisement avec les bêtes du pays. Il y a entre ces animaux des différences trop tranchées pour que ce croisement donne des résultats satisfaisants.

La race Cotentine représentée par un taureau et quelques génisses, dont l'une assez remarquable, n'offre sur les races précédentes aucun avantage qui nous engage à en encourager la production dans la région du Nord.

La race Bretonne nous paraît précieuse pour la petite culture. Suivant Guenon, elle donne, relativement à la nourriture consommée, un lait abondant et d'excellente qualité. Elevée sans soin, presqu'à l'état sauvage, dans des conditions culturales très-mauvaises, elle est rustique et facile à nourrir. Beaucoup de petits cultivateurs qui n'ont point assez de nourriture pour la vache volumineuse du pays, entretiendront facilement une petite vache Bretonne.

La Bretonne s'exporte depuis un temps immémorial dans le Sud-Ouest de l'Europe. Prise au port de Bayonne, à 100 lieues de son pays natal, elle se vend de 80 à 100 fr. prête à vêler. On pourrait l'avoir au même prix dans la région du Nord.

Cette petite race, importée chez nous, servira d'intermédiaire entre la chèvre et la vache du pays, et, à côté de nos belles races du Nord, elle pourra, dans une sphère plus modeste, rendre d'excellents services à la petite culture.

En primant les Bretonnes qui nous ont été présentées, nous avons plutôt entendu encourager la race que les individus de cette race. Nous avons surtout voulu prouver aux petits cultivateurs que nous désirions leur ouvrir les portes d'un concours qui, jusqu'à présent, s'est montré plus généreux pour la grande que pour la petite culture. Nous recommandons la Bretonne comme race pure, mais nous ne conseillons nullement son croisement avec d'autres races.

La race Suisse, dite de Schwitz, séduisante par ses formes arrondies, mais inférieure sous d'autres rapports à nos races du Nord, ne peut être considérée chez nous que comme une race de luxe et de fantaisie.

Quant à la race de Durham, aucune race française ne lui est comparable pour la précocité et la facilité à prendre la graisse. Nous ne pouvons en faire de meilleure éloge qu'en rappelant qu'au concours de Poissy ce sont les métis de Durham qui obtiennent les prix les plus beaux et les plus nombreux. Quand nos conditions économiques seront tellement changées que la production de la viande aura chez nous, comme chez les Anglais, plus d'importance que le lait et le travail, la race de Durham nous sera précieuse pour donner aux races Flamandes et Hollandaises plus de précocité et plus d'aptitude à la graisse. C'est en obéissant à ces raisons d'économie bien entendue que nous n'avons pas

cru devoir primer le magnifique taureau de Durham de M. D'Havrincourt, bien que ce reproducteur fût le roi du concours pour la beauté de ses formes et son aptitude à l'engraissement.

Les mêmes motifs nous ont fait éliminer une très-belle vache de Durham de M. Ledou de Montey.

C'est d'après les considérations qui précèdent que le jury a distribué les primes comme il suit :

Taureaux.

1re prime et médaille de 200 fr., à M. Lobry-Petit, de Villers Plouich (Nord).

2e prime et médaille de 150 fr., à M. Rigaut-Vion, propriétaire à Origny-Sainte-Benoite (Aisne).

3e prime et médaille de 100 fr., à M. Boittelle, propriétaire à Homblières (Aisne).

Vaches.

1re prime et médaille de 150 fr., à M. Sauvaige-Fretin, directeur de la Ferme Ecole de Guizancourt (Aisne).

2e prime et médaille de 100 fr., à M. Coutte, propriétaire-cultivateur à Germaine (Aisne).

3e prime et médaille de 80 fr., à M. Robert de Massy, propriétaire à Saint-Quentin (Aisne).

4e prime et médaille de 60 fr., à M. Boutroy, cultivateur à Marcy (Aisne).

5e prime et médaille de 50 fr., à M. Martine-Lefèvre, cultivateur a Aubigny (Aisne).

Élèves.

1re prime et médaille de 100 fr., à M. Séverin, de Santin, commune d'Estrées-en-Chaussée (Somme).

2e prime et médaille de 80 fr., à M. Ch. Besson de Guise (Aisne).

3e prime et médaille à M. Duflot, cultivateur à Lesquielles-Saint-Germain (Aisne).

4e prime et médaille de 40 fr., à M. Sauvaige Fretin de Guizancourt (Aisne).

5e prime et médaille de 30 fr., à M. Sauvaige-Fretin de Guizancourt (Aisne).

Les membres composant le jury étaient: MM. de Madrid, de Le-Hérie-la-Viéville, président du jury; Ch. Gomart, secrétaire-archiviste de la Société académique; Vion, propriétaire-cultivateur à Lœilly (Somme); Didier-Potier, de Soissons; Bobeuf, propriétaire à Fontaine-Uterte; C. Batel, médecin-vétérinaire à St-Quentin; Testart fils, cultivateur à Croix-Fonsommes; A. Boitel, professeur d'agriculture à l'Institut national agronomique de Versailles, rapporteur.

M. Bauchart-Demarolle lit ensuite le rapport suivant sur le Concours ouvert pour la race ovine :

Messieurs,

Ce Concours était magnifique; trente propriétaires avaient amené trois cents animaux, tous remarquables à différents titres; trente récompenses auraient pu être décernées, mais le jury n'avait que neuf primes à répartir, il a donc fallu faire un choix, peser les titres, tâche extrêmement délicate, lorsqu'il faut procéder aussi rapidement. Toutefois, comme les membres du jury s'étaient entendus avant toute opération sur les bases de leur travail, les décisions ont pu être rendues à l'unanimité.

Le temps ayant manqué aux membres compétents du jury pour rédiger un rapport technique, il a été décidé qu'en ma qualité de membre résidant, je me bornerais à donner une analyse succincte des opérations, pour proclamer immédiatement les décisions du jury.

En jetant les yeux sur l'ensemble du Concours, il était facile de décider, à la première vue, que la supériorité appartenait à la variété de mérinos originaire de Rambouillet, dont les formes se sont élevées, dont la laine a gagné en longeur et réunit toutes les qualités propres aux laines peignées.

La laine spéciale à la carde qui compte de beaux troupeaux dans nos sept départements ; n'était pas représentée. Cinq départements, l'Aisne, les Ardennes, la Marne, l'Oise et le Nord, avaient envoyé des animaux sur le champ du Concours.

Quelques sujets de l'ancienne race picarde figuraient dans les cases ; ils étaient beaux, mais ils ne pouvaient entrer en lice.

MM. Martine, Seydoux, du Câteau, et J. Joly de Bammeville exhibaient de beaux béliers de race croisée anglo-mérinos.

Si le Congrès avait déterminé une récompense spéciale pour les races de croisement, M. Martine d'Aubigny aurait obtenu un nouveau triomphe et les autres exposants auraient pu être également primés ; mais la race mérinos pure était supérieure, et, en l'absence d'une prime spéciale, le jury ne peut que mentionner hors concours ces exposants, en les engageant à persévérer dans la tâche qu'ils ont courageusement entreprise ; la consommation demande des animaux propres à la boucherie, l'industrie, une laine intermédiaire entre la laine mérinos et la laine anglaise : une race qui réunirait les deux avantages serait donc une précieuse conquête, et ceux qui la créeront y trouveront largement la récompense de leur efforts.

Le jury aurait désiré vivement pouvoir donner une nouvelle médaille d'encouragement à M. Graux, de Mauchamp, pour sa tentative si audacieuse ; en effet, c'est déjà une tâche laborieuse de chercher à créer une race nouvelle par le croisement raisonné de deux autres ; M. Graux fait un essai beaucoup plus hardi ; avec un seul sujet que le hazard a fait naître dans ses bergeries, il y a 20 ans, il veut créer une race tout entière, dont la laine aurait la finesse du mérinos et le brillant de la laine anglaise.

Malgré les énormes difficultés d'une pareille entreprise,

le jury croit sincèrement que M. Graux réussira, s'il continue ses sacrifices, et si, comme par le passé, toute la science de l'éleveur est mise par lui au service de son industrie, en un mot, s'il ne se décourage pas. Déjà les formes du troupeau de Mauchamp sont assez belles, assez fixées, pour que des béliers de son troupeau, introduits dans les bergeries de M. Charpentier-Courtin, de Reims, aient pu améliorer sa laine, sans nuire aux formes des animaux; le jury répète donc à M. Graux : courage, persévérance, et vous réussirez.

La supériorité de la race mérinos ne rendait pas plus facile la tâche du jury, car la lutte s'établissait entre deux variétés distinctes, qui réunissent chacune des mérites spéciaux appréciés fort diversement par nos éleveurs, qui ne sont nullement d'accord sur la préférence à leur accorder.

L'une de ces variétés, dont M. Laluyé est l'heureux introducteur dans notre département, sort des beaux troupeaux de M. Gilbert; elle se distingue par la force des animaux et l'abondance de sa laine nerveuse, dont la finesse est déjà remarquable; elle est très hâtive et très prisée par les éleveurs du nord de notre département, dont elle favorise les spéculations, car ces messieurs entretiennent un grand nombre de brebis mères, dont les produits, lorsqu'ils ne sont pas destinés à la reproduction, sont vendus à l'âge de 18 mois à deux ans. Les jurys de nos concours académiques ont une préférence marquée pour cette variété à cause de sa spécialité. Ils prétendent qu'elle est fort avantageuse aux cultivateurs, que la laine se vend, à peu de chose près, aussi cher que la laine plus fine, et que les animaux en produisent beaucoup plus; que ces animaux eux-mêmes se vendent mieux à cause de leur force.

L'autre variété, dont le troupeau de M. Moquet, de Brassoir, est l'un des types les plus remarquables, est renommée pour la finesse, la blancheur, le nerf et le soyeux

de la laine ; cette laine est peut-être moins tassée et moins abondante que celle de M. Gilbert, mais elle est d'une grande pureté et aussi égale que possible sur toutes les parties de l'animal ; les industriels qui faisaient partie du jury ont proclamé sa supériorité ; aussi est-ce dans les pays où cette variété est répandue que nos peigneurs et nos filateurs vont chercher leurs plus beaux lots, ceux qui produisent cette variété infinie de tissus dont la consommation intérieure est fort grande et qui se vendent par masses pour l'exportation.

Les animaux qui produisent cette laine sont un peu moins forts que ceux de M. Gilbert, mais les formes en sont plus pures ; ils sont aussi très propres à la boucherie ; ceux qui leur donnent la préférence prétendent qu'ils utilisent mieux la nourriture qu'on leur donne, qu'avec une quantité de vivres donnée, on nourrit plus d'animaux de cette variété que de celle de Gilbert, que les animaux se vendent bien, que la laine, dans lès contrées où elle est répandue, est d'un prix assez élevé pour que chaque toison produise autant que celles qui sont moins fines et plus pesantes, que dès lors elle est aussi avantageuse aux cultivateurs que la variété Gilbert, et plus recherchée par l'industrie.

La comptabilité agricole n'existe pas, ou du moins elle est si peu répandue, qu'il est très-difficile de résoudre les questions de profit qui peuvent d'ailleurs varier, suivant les localités.

Le jury appelé à prononcer sur le mérite d'animaux élevés dans nos sept départements, ne pouvait se décider, comme nos jurys académiques, au point de vue spécial de notre département, il devait se prononcer d'après le mérite intrinsèque de chaque sujet, en prenant en considération les avantages divers qu'il présentait, soit à l'agriculture, soit à l'industrie.

Le jury, sans méconnaître les services que peut rendre

l'importation des types destinés à améliorer les troupeaux de nos sept départements, a cependant été fort heureux de trouver le plus grand nombre de ses lauréats parmi les animaux sortis des troupeaux de la région formée par le Congrès des sept départements du Nord.

Le jury régional a pu se tromper, mais je puis affirmer qu'il s'est prononcé avec impartialité ; chacun de ses membres a défendu son opinion, et c'est le résultat de ces discussions qui a produit les décisions unanimes que je vais proclamer. Si la finesse, la pureté et la blancheur de la laine du troupeau de M. Moquet lui ont valu les premières médailles, les troupeaux améliorés par les importations de la race Gilbert n'en ont pas moins tenu un rang distingué dans le concours, quoique la laine fût moins fine. Il est bien entendu d'ailleurs qu'il ne s'agit point ici de la finesse exceptionnelle des laines d'Allemagne, finesse que nous ne devons pas rechercher, mais de la finesse demandée pour l'ensemble de produits des l'industrie de la laine peignée, industrie qui joue un si grand rôle dans les départements de notre région.

Le jury a réparti les récompenses dans l'ordre suivant:

Béliers.

1re prime et médaille de 150 fr., à M. Moquet, Julien, cultivateur à Brassoir, commune de Morienval (Oise).

2e prime et médaille de 100 fr., à M. Charpentier-Courtin, propriétaire à Reims (Marne).

3e prime et médaille de 80 fr., à M. Demarolle, cultivateur à Neuville-Saint-Amand (Aisne).

4e prime et médaille de 60 fr., à M. Camus, cultivateur à Bertaucourt commune de Pontru (Aisne).

Brebis.

1re prime et médaille de 150 fr., à M. Moquet, de Brassoir (Oise).

2e prime et médaille de 100 fr., à M. Hutin, de Lessard, commune de Montron (Aisne).

3e prime et médaille de 80 fr., à M. Camus, de Bertaucourt (Aisne).

4e prime et médaille de 60 f., à M. Ancelot, cultivateur à Champcourt (Aisne).

5e prime et médaille de 50 fr., à M. Robert, Constant, cultivateur à Gouy.

Membres du Jury. — MM. Allart-Dacheux, contremaître de la maison Cambronne frères à Saint-Quentin; Dumont, cultivateur à Pierrefonds (Oise); J. Elliot, cultivateur à Montigny-Carotte (Aisne); G. Francart, à Guise (Aisne), trieur de la maison Bernoville frères, à St-Quentin; Graux, cultivateur à Mauchamps (Aisne); Richard, cultivateur au Mesnil-St-Laurent.

M. Carlier, de Belle-Cour, rapporteur, expose que le concours de bêtes porcines était remarquable, et par le nombre et par la beauté des sujets présentés. Il proclame ensuite les noms des lauréats.

Verrats.

1re prime et médaille de 90 fr. à M. d'Havrincourt, propriétaire à Havrincourt (Pas-de-Calais).

2e prime et médaille de 60 fr. à M. Demarolle, de Neuville-Saint-Amand (Aisne).

Truies.

1re prime et médaille de 70 fr. à M. Coutte, cultivateur à Germaine (Aisne).

2e prime et médaille de 50 fr. à M. Sauvaige-Fretin, cultivateur à Guizancourt (Aisne).

Membres du jury : MM. Rocq, cultivateur à Pontruet; Mauduit fils, cultivateur à Marteville; Amédée d'Estrées, propriétaire au Tronquoy; Blanchart, cultivateur à Labbiette; Carlier fils, cultivateur à Belle-Cour, commune de Remaucourt, *rapporteur*.

M. Charles Besson, cultivateur à Guise, rapporteur du Concours ouvert pour les Instruments aratoires, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

La commission pour le concours des instruments aratoires, pour le Congrès des sept départements du Nord réunis, se compôsait : de MM. de Tocqueville, président du Congrès; Hamoir, propriétaire, cultivateur, fabricant de sucre à Saultain, (près Valenciennes); Cheval-Finez, propriétaire-cultivateur, à Estreux (Nord); Gratien, propriétaire-cultivateur, à Rieux-Hamel, près Granvilliers *(Oise)*; Maxime Lemaire, ancien cultivateur-propriétaire, à Soissons; Marin-Briquet, propriétaire-cultivateur, fabricant de sucre, à Saint-Lazare, (près Saint-Quentin); Monfourny, propriétaire-cultivateur, à Dallon, (près Saint-Quentin); et Charles Besson, propriétaire-cultivateur, à Guise, rapporteur.

La commission a dû être portée à huit membres au lieu de cinq, attendu que plusieurs des membres, étant exposants, ont été obligés de se récuser au moment où l'on arrivait à l'examen de leurs instruments. L'honorable M. de Tocqueville a bien voulu nous aider de son expérience et de ses lumières pendant tout le cours de notre opération.

Le programme portait: primes et médailles aux instruments aratoires proprement dits 200 fr. Il ne s'agissait pas d'instruments nouveaux, mais plutôt d'instruments perfectionnés déjà connus, l'avis de la commission a été de récompenser les uns et les autres, si toutefois, après un mûr examen, ils étaient trouvés dignes de l'être.

En agriculture il ne faut rien d'absolu; tel instrument peut être bon, applicable dans une localité et ne le sera pas dans un autre; cela dépend de la nature du sol, s'il est par exemple siliceux calcaire, ou bien argilo siliceux; le sous sol doit être aussi pour beaucoup dans l'emploi de tel ou tel

instrument. D'après ces motifs la commission n'a pas cru devoir exclure du concours des instruments, quoiqu'elle ne les connût pas, toutes les fois que les exposants prouvaient par des certificats, émanant de cultivateurs honorables, que leurs instruments avaient amélioré la culture du pays où on les avait employés. En effet la commission s'est toujours pénétrée de cette idée, que le concours était institué par les sept départements du Nord réunis :

Charrues.

Dix charrues sont entrées en lice :

N° 1. Une charrue brabant double en fer, appartenant à M. Legrand Charlemagne, propriétaire-cultivateur, à Grougies. Cette charrue paraissait solidement établie, mais elle avait un grand défaut, c'était de ne pas assez retourner la bande de terre ce qui faisait qu'une grande partie retombait dans la raie. La force demandée équivaut à 350 k.

N° 2. Une charrue appartenant à M. Grain-Lemaire, serrurier mécanicien, à Guise. C'est un double brabant en fer, exigeant 280 kil.; elle a paru à la commission très bien travaillée; quoique solide, il y avait de la légèreté et de l'élégance dans la construction. La terre était bien divisée, retournée et formant un angle de 45 degrés. Cette charrue a aussi un avantage, c'est qu'elle n'a qu'un coutre au lieu de deux; elle coûte 180 fr.

N° 3. Charrue double brabant en fer, deux coutres exigeant 340 kilos, elle est plus forte que la précédente, elle est destinée aux défrichements, elle appartient aussi à M. Grain-Lemaire, possesseur du n° 2.

N° 4. Brabant double en fer, à M. Lalaux, cultivateur-propriétaire, à Urvillers, cette charrue paraît assez énergique, mais il y a dans la confection quelque chose de défectueux qui fait qu'elle exige 300 kil. de force d'après le dynamomètre. La terre retombe aussi dans la raie.

N° 5. Double brabant en fer, appartenant à M. Mon-

fourny, de Dallon. Le poids indiqué par le dynamomètre allait à 280 kil. La terre était bien divisée et retournée, le fond de la raie bien nettoyé.

N° 6. Une charrue double brabant en fer, appartenant à M. Paris, mécanicien, à Saint-Quentin. La force de traction marquait du dynamomètre 250 kil. La terre était assez divisée, Mais elle laissait à désirer pour le renversement, on aurait désiré que le fond de la raie fut mieux nettoyé, néanmoins c'est celle qui exigeait le moins de force de traction.

N° 7. Brabant, à roues inégales, façon Rosé, appartenant à M. Minette, cultivateur, près Saint-Quentin. Cette charrue laissait beaucoup à désirer pour la qualité du labour, le système de M. Rosé est bien connu, et généralement cette charrue est très estimée. Elle exigeait 310 kilos de force.

N° 8. Une charrue à M. Legrand, de Grugies, façon de brabant double en fer, elle laissait à désirer pour le travail quoiqu'elle fût assez bien confectionnée.

N° 9 et 10. Deux *harna* ou charrues belges, appartenant à M. Hamoir, propriétaire-cultivateur, à Saultain, près Valenciennes; l'une de ces charrues est en fer, elle est destinée à approfondir le sol pour la culture de la betterave; elle est à tourne oreille, par conséquent le soc est triangulaire, il est très petit et pointu, ce qui fait qu'elle peut puiser jusqu'à la profondeur de dix-huit pouces; cette charrue sert aussi à enfouir les fumiers qui se dégagent très bien à cause de la disposition de la charrue et de la longueur du versoir. L'autre charrue était en bois; comme elle était la même, nous ne faisons que la mentionner attendu que M. Hamoir ne l'avait amenée que comme point de comparaison. Le *harna* en fer demandait 230 kilos de force.

Extirpateurs.

Trois extirpateurs ont été soumis à notre examen.

N° 1. Un extirpateur à cinq socs et en fer, à M. Minette,

près Saint-Quentin. Cet instrument possède un mécanisme assez ingénieux pour donner l'enterrure, mais il y avait un défaut que nous n'avons pu découvrir, un des côtés s'enterrait plus fort que l'autre, sans que l'on pût y remédier sur le terrain.

N° 2. Un extirpateur tetracycle bréveté, fabriqué dans les ateliers de M. Gratien-Desavoye, cultivateur, à Rieux-Hamel, canton de Granvilliers (Oise); cet instrument est d'une grande solidité, et par un mécanisme très simple, il se retourne sans dessus-dessous, de sorte qu'il est très facile à conduire aux champs. Les socs sont disposés de manière à ce que la marche ne puisse pas être interrompue par les herbes, les mottes de terre, ou tout autre objet. M. Gratien a reçu des médailles aux expositions des produits de l'industrie en 1840 et 1844. Le tirage de l'instrument est de 260 kil.

Le n° 3. Un extirpateur à cinq socs, appartenant à M. Hamoir. Cet instrument, par sa disposition ingénieuse due à M. Hamoir, qui en est l'inventeur, est destiné a être d'une grande utilité à l'agriculture; l'enterrure se fait au moyen d'une vis de pression à la partie antérieure de l'instrument: cette vis donne l'impulsion à un levier qui réagit sur tout le mécanisme, au moyen de la puissance du levier; M. Hamoir nous fit herser un chemin pratiqué dans une pièce de terre, depuis plusieurs mois. Cet avantage incontestable attira l'attention de tous les cultivateurs présents.

Herses.

Quatre herses Bataille ont été soumises à notre examen.

N° 1. Une herse à treize dents de M. Lefèvre cultivateur, au Mesnil, près Péronne. Cette herse paraissait assez bien confectionnée, mais elle laissait à désirer pour la disposition des dents, car à chaque instant elle était engorgée.

N° 2. Une herse à onze dents présentée par M. Paris,

mécanicien, à Saint-Quentin ; cet instrument était très bien fait, mais il n'y avait rien de particulier avec ceux connus antérieurement.

N° 3. Une herse bataille à treize dents à M. Monfourny, de Dallon. Cet instrument est destiné à affiner les terres pour la culture des betteraves, on s'en sert immédiatement après la herse à onze dents ; il a paru à la commission très bien fonctionner.

M. Mouret, cultivateur à Remy près Compiégne, nous a présenté une herse triangulaire : on l'appelle *releveur;* en effet au moyen d'un mécanisme très simple, on lève la herse lorsqu'on rencontre un choc quelconque, l'instrument reprend de suite son assiette habituelle ; il est surtout utile, lorsqu'on herse une terre où il y a des herbes. M. Mouret, possède de nombreux certificats des cultivateurs du département de l'Oise. M. de Tocqueville, notre honorable président, a bien voulu examiner attentivement sa herse, et lui a délivré un certificat de concert avec M. L. Gossin, ancien élève de Grignon, professeur d'agriculture à Compiégne, et secrétaire-général du Congrès des sept départements Nord.

Charrues à défoncer et fouilleurs.

Une charrue à défoncer a été présentée par M. Sauvaige, directeur de la ferme Ecole de Guizancourt. Cette charrue paraissait solidement établie, mais elle laissait à désirer pour le travail, elle arrêtait à chaque instant.

Un *fouilleur* appartenait aussi à cet établissement, nous ferons la même observation qu'au premier instrument ; ces instruments en général demandent a être bien conduits pour remplir un but convenable.

Un autre fouilleur a été présenté par M. Monfourny, de Dallon, c'est le fouilleur Bazin, modifié par ce cultivateur ; les socs sont moins larges qu'au fouilleur Bazin, ce qui le rend plus léger et par conséquent d'une conduite

plus facile ; les dents ressemblent aux dents du *scarificateur Beatson.*

Une *charrue bisoc* présentée par M. Monfourny, de Dallon ; cet instrument a paru utile à la commission, surtout pour couvrir les grains de mars et d'automne. On peut même faire une bonne culture avec cet instrument dans les terrains légers.

Semoirs divers.

Quatre semoirs ont été soumis à notre examen.

N° 1. Semoir Decamp, venant de Cambrai, à six socs, il sème les céréales et les graines oléagineuses. Un semoir allemand à cuillères, ces semoirs appartiennent à la ferme de Guizancourt, ils sont bien connus. Un semoir à brouette propre à la petite culture. Un autre semoir Jacquet-Robillard, d'Arras. Le mécanisme de cet instrument est très ingénieux, au moyen d'un tourne-vis on augmente ou on diminue la prise de la semence, il coûte 35 fr. on adapte le système sur tous les instruments qui peuvent tracer un sillon, la semence y est déposée et de suite recouverte. Ce semoir est mis en usage dans le Pas-de-Calais pour la petite culture, on peut aussi l'appliquer en grand.

Rouleaux.

Trois rouleaux ont été présentés, l'un rouleau hérissien, armé de dents en fer, avec lequel on peut herser la terre arrière dents et à pleins dents. Il est destiné à préparer les terres pour les betteraves, et à couvrir les semailles d'automne et de mars.

Le rouleau *Croskil*, *rouleau anglais*, construit entièrement en fonte, il est destiné à rouler les terres les plus dures, c'est aussi un instrument bien connu.

Un autre rouleau a été présenté par M. Vinchon, de Fluquières, c'est le rouleau du pays auquel M. Vinchon a fait subir une modification bien importante, il se compose de quatre pièces. Les boîtes sont en fonte ; au moyen de

ce système, on peut pivoter au bout de la pièce sans amasser. Condition très importante pour rouler surtout les graines oléagineuses, il a paru à tous les cultivateurs présents très utile, c'est un système que l'on peut appliquer à tous les autres rouleaux et cela avec peu de frais.

Une machine à battre, système *écossais*, a été présentée par M. Mariolle, mécanicien, à Saint Quentin. Beaucoup de ses machines ont été montées chez les cultivateurs de ce département. Il parait qu'ils sont contents de l'usage qu'ils ont fait de cet instrument. La machine qui est exposée parait bien confectionnée, mais il eût été à désirer qu'elle marchât devant la commission.

Il y avait aussi un *debordoir* que nous ne faisons que mentionner, attendu que nous ne l'avons pas vu fonctionner.

Enfin on nous a présenté un *charriot à essieux à patentes*, il appartenait à M. Cheval-Finez, cultivateur à Etreux, près Valenciennes. Ce charriot paraissait très solidement construit, le mécanisme de l'essieu est très ingénieux; au moyen d'une petite goupille, on alimente d'huile de l'essieu sans être obligé de rien déranger.

Après avoir fait un examen attentif de tous les instruments soumis à la commission, elle nous a chargé de vous proposer de distribuer les primes dans l'ordre suivant :

1re prime de 60 fr. à M. Grain, de Guise, pour double brabant en fer.

2e prime de 50 fr. à M. Paris, de Saint-Quentin, pour un brabant en fer.

3e médaille de 40 fr. à M. Monfourny de Dallon, pour un double brabant en fer.

1re médaille, grand module, à M. G. Hamoir de Saultain, près Valenciennes, pour une charrue en fer appelée *Harna*.

Une médaille, grand module, à M. Hamoir de Saultain, pour un extirpateur Hamoir.

Une prime de 50 fr. à M. Gratien, cultivateur à Rieux-

Hamel, près Granvilliers (Eure), pour un extirpateur *tetracycle*.

Une prime de 40 fr. à M. Paris de Saint-Quentin, pour une herse Bataille à onze dents.

Une médaille, petit module, à M. Monfourny, cultivateur à Dallon, pour une herse Bataille à treize dents.

Une médaille, petit module, à M. Mouret, cultivateur à Remy (Oise), pour une *herse releveur*.

Une médaille, petit module, à M. Delapierre, cultivateur au Plessis-de-Roy (Oise), pour un semoir brouette.

Une médaille de 50 fr. à M. Jacquet-Robillard, mécanicien à Arras, pour un Semoir-Binoit.

Une médaille, petit module, à M. J. Vinchon, cultivateur à Fluquières (Aisne), pour son rouleau articulé.

Une médaille, grand module, à M. Mariolle-Pinguet, mécanicien à Saint-Quentin, pour sa machine à battre (système écossais).

Une prime de 200 fr. à M. Cheval-Finez, cultivateur à Etreux, près Valenciennes, pour un charriot avec essieux à patentes.

CONCOURS PARTICULIERS

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

PRIMES AUXQUELLES ONT SEULS DROIT DE CONCOURIR LES CULTIVATEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN.

M. Carlier, de Bellecour, rapporteur, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Un seul Concurrent, M. Sauvaige, directeur de la ferme-école de Guizancourt, s'est présenté pour les primes 1, 2, 3, et 5 du programme. Nous allons successivement vous exposer les motifs qui ont déterminé la Commission à décerner des récompenses, dans ces quatre concours.

1° *Pour les perfectionnements introduits dans la préparation et la conservation des fumiers ou purins.*

Il n'est pas un cultivateur qui ne reconnaisse en principe l'utilité du fumier, cet auxiliaire indispensable de la production, et cependant, nous sommes forcés d'avouer que, dans la plupart de nos contrées agricoles, on en laisse perdre une grande partie, faute de soins intelligents. Tantôt le jus du fumier, ou pour mieux dire, une dissolution de tous ses principes fertilisants, coule dans la rue pour détériorer les chemins au lieu d'améliorer les terres ; tantôt le fumier est en suspension dans l'eau et y laisse ses parties les plus nutritives, c'est-à-dire les excréments; d'autres fois l'inverse arrive, c'est-à-dire que le fumier blanchit. Il semblerait que la confection du fumier, dans la plupart de nos fermes, est abandonnée au hasard. Nous pouvons donc poser en principe que le fumier doit être mis en plusieurs tas pour activer la fermentation et, par là même, la décomposition non-seulement de tout ce qui le compose, mais encore des mauvaises graines qu'il contient et qui empoisonnent les terres quand on y transporte du fumier pailleux. Alors au lieu de deux mois, il n'en faut qu'un pour avoir un fumier parfait. Un autre motif c'est que la cour n'est pas souvent vide quand le champ est fumé, et le meilleur fumier reste pour une autre fois. Nous demandons plusieurs tas, afin d'avoir un tas fait plus vite et toujours prêt. M. Sauvaige a fort bien compris qu'il fallait soigner le fumier pour obtenir des résultats avantageux. La ferme de Guizancourt est divisée en plusieurs parties, parce qu'il a fallu augmenter les constructions à mesure que l'exploitation prenait plus d'importance. D'un côté sont les chevaux de travail, les vaches laitières et les moutons d'engrais; d'un autre, une partie des bœufs de travail et d'engrais, et enfin, derrière la ferme, on a construit des bocks, espèces de loges où les bêtes à cornes sont engraissées séparément.

Les tas sont disposés de la manière suivante : on a construit, pour recevoir le fumier plusieurs plates-formes pareilles dans chaque cour; chaque plate-forme est bordée de trois côtés par une rigole destinée à recevoir le purin et construite de manière à éloigner les eaux pluviales; le quatrième côté, un peu au-dessus du niveau du sol, permet aux voitures d'approcher pour en faciliter le chargement.

Chaque jour, on dépose par couches le fumier des différents animaux qui avoisinent le tas et, suivant les besoins du fumier, c'est à-dire au bout de deux ou 3 jours, on recouvre le tas d'un mélange de cendres noires, poussières et purin, afin de le tasser, pour en activer la fermentation et par cela même la décomposition. Quand le tas est fini, c'est-à-dire au bout de quinze jours, on le recouvre encore du même mélange, pour y fixer les principes fertilisants qui tendent toujours à s'en échapper par la fermentation, c'est la cendre noire (ou sulfate de fer) qui joue le plus grand rôle, en transformant les sels ammoniacaux en sulfates d'ammoniaque. Le plâtre cru serait peut-être encore préférable, parce qu'il ne brûle pas comme la cendre. Les côtés des tas qui regardent le Midi sont aussi enduits de boue, afin de préserver le fumier de l'ardeur du soleil, une fois le tas terminé, on se contente de l'arroser de temps à autre et, au bout de quinze jours, on peut transporter sur les terres un fumier bien noir et bien gras dans toutes ses parties.

Il y a encore à Guizancourt une fabrique d'engrais non moins intéressants, c'est le fumier fait dans les bocks; les animaux y séjournent le temps nécessaire à l'engraissement. C'est-à-dire environ trois mois, et aussitôt que le boucher les emmène, on en ôte un fumier qui n'a coûté aucune manutention et est au moins égal en qualité à celui fait en tas. En résumé, il est impossible de mieux soigner les fumiers; aussi, nous n'avons pas craint de dire que personne n'eût pu l'emporter sur M. Sauvaige; bien que seul concurrent,

la commission a été unanime pour lui décerner la prime de 100 fr.

2°. *Concours pour la meilleure tenue du bétail sous le rapport du logement et de la nourriture.*

La Commission a visité avec plaisir les écuries de Guizancourt ; les animaux y sont en général bien logés et bien tenus. Les écuries des bœufs de travail et d'engraissement ont principalement attiré l'attention de la Commission. L'écurie des bœufs de travail est un rectangle large de 7 mètres 50 centimètres, divisé par parties de 10 mètres ; chaque division forme, pour ainsi dire, une écurie dans laquelle les animaux se trouvent les uns en face des autres et n'ont pour revevoir leur nourriture que des auges séparées par un petit corridor nécessaire à la distribution de la nourriture et correspondant à un corridor longitudinal indispensable à la circulation. L'écurie est pavée et derrière les animaux il y a de petites rigoles correspondant à une autre qui conduit les urines dans un réservoir pour, plus tard, arroser le fumier ou les terres.

Parallèlement à cette écurie, on en a construit une autre en appentis, à un niveau bien inférieur, pour économiser un mur et mettre les animaux d'engrais en pleine obscurité. L'écurie est simple, avec un corridor pour la distribution de la nourriture et une rigole pour l'écoulement des urines ; il y a de plus une pompe pour abreuver les bœufs sans les sortir, en leur présentant de l'eau dans un seau.

Les bocks ne sont pas moins intéressants pour l'engraissement que pour la confection du fumier. Ils forment un long rectrangle, large de 3 mètres 50 centimètres, dans lequel on a formé 33 cases de 2 mètres 70 centimètres sur un mètre de profondeur, afin de réserver un corridor nécessaire à la distribution de la nourriture, sans déranger les animaux qui n'en sortent que pour aller à l'abattoir. La

construction en est on ne peut plus simple : les carrés sont faits avec quelques planches de peu de valeur, la charpente consiste en perches, et la couverture en paille pour maintenir les animaux dans un milieu plus frais; mais les couvertures en paille sont une exception. Il paraît que cette construction coûte moitié moins qu'une étable où tous les animaux seraient logés ensemble.

La nourriture de toutes les bêtes à cornes consiste en hachis de paille en hiver, et de fourrages verts au printemps mêlés de pulpes et de tourteaux. Ce mélange est fait dans de grandes cuves où on fait arriver de la vapeur pour cuire les aliments et en faciliter la mastication; c'est l'alimentation la plus économique.

La Commission a été d'avis que M. Sauvaige-Fretin, directeur de la ferme école de Guizancourt, a mérité la prime.

3°. *Concours pour les Semis en ligne.*

On a voulu contester les avantages des semis en lignes, tout en en reconnaissant l'urgence pour les plantes sarclées. Le semoir, au contraire, permet d'appeler toutes les plantes cultivées, plantes sarclées, parce que toutes, sans exception, peuvent se semer en lignes. Dans certaines parties de l'Ouest de la France, on sème la luzerne en ligne, afin de pouvoir la biner tous les ans.

M. Sauvaige a fort bien compris tous les avantages des semis en lignes; aussi, à l'exception des blés dont il ne sème que la moitié, tous les autres ensemencements sont faits au semoir.

La Commission a même trouvé, malgré l'économie de moitié de semence, plus de régularité dans les parties de blé semées en lignes; cela vient de ce que tous les grains placés à la même profondeur sont dans de bonnes conditions de germination; l'élongation en est aussi plus régulière, et par cela même, toutes les plantes mûrissent en mê-

me temps, ce qui produit un grain mieux nourri et par conséquent de plus de valeur. Les sarclages coûtent moitié moins et sont encore mieux faits; ainsi, en ne tenant compte que de l'économie de semence et de sarclage, le semoir serait plus que payé la première année en semant la moitié du blé d'une culture un peu importante.

Les avoines semées en lignes étaient très-bien levées. Au moyen d'un binage, M. Sauvaige assure la réussite des trèfles et des minettes, qui manquent quelquefois faute d'être recouvertes d'un peu de terre. Il est aussi urgent de semer en ligne le colzat que la betterave; ceux de Guizancourt, bien que semés après l'hivernache, récoltée en sec, sont aussi beaux que ceux que nous faisons sur jachère.

On n'a généralement pas l'habitude de semer les œillettes en lignes et cependant c'est peut-être encore plus avantageux que pour toute autre plante, puisque leur réussite dépend souvent de la promptitude que l'on met à faire le premier binage, et à peine voit-on les œillettes que l'on peut les travailler, tandis que, semées à la volée, il faut encore attendre 15 jours.

Les œillettes de Guizancourt étaient semées, et à peine les voyait-on, que M. Sauvaige voulait y mettre les sarcleuses. M. Sauvaige emploie plusieurs semoirs, les uns pour les petites, les autres pour les grosses graines.

Ce court exposé vous prouve assez que M. Sauvaige a déjà rendu des services incontestables à l'agriculture; aussi vous proposons-nous de lui accorder la prime de 100 fr. pour les semis en lignes.

5°. *Pour la création de prairies naturelles.*

M. Sauvaige a créé 11 hectares de prairies naturelles, en trois parties, qui suffisent à la nourriture de 40 bêtes à cornes, évaluées à 33 laitières, ce qui fait 3 bêtes par hectare. Ces prairies ne reçoivent d'autres engrais que les ex-

créments déposés des vaches et étendus de temps en temps. Les animaux y passent 7 à 8 mois de l'année et en sortent toujours en meilleur état qu'ils n'y sont entrés ; une fois dans la prairie, les vaches n'en sortent plus, on va les y traire deux fois par jour.

On peut facilement voir, par ce qui précède, que les prairies de M. Sauvaige produisent autant que les pâtures des pays herbagers. On estime qu'il faut de 30 à 40 ares pour engraisser un bœuf en 3 ou 4 mois, et comme les bœufs d'engrais consomment deux rations, une d'entretien et une de production, cela revient à les entretenir pendant 7 ou 8 mois. Les prairies rendent donc un très grand service à la culture de M. Sauvaige ; c'est un produit sur lequel il peut compter, c'est une ressource que beaucoup de cultivateurs pourraient se créer, parce qu'il n'est pas indispensable d'avoir un terrain humide pour créer des paturages abondants ; un terrain un peu frais et bien fumé convient fort bien.

Pour reconnaître les efforts qu'a faits M. Sauvaige dans la création de prairies, et pour encourager les cultivateurs à suivre son exemple, la Commission a été unanime pour lui accorder la prime de 100 fr. N'oublions pas de mentionner honorablement M. Legru, sous-directeur de la ferme école, pour le zèle et l'habileté qu'il met à seconder M. Sauvaige dans la direction et l'administration de cet important et intéressant établissement agricole, si complet dans toutes ses parties.

M. Amédée d'Estrées présente le rapport de la Commission chargée de statuer sur le concours ouvert, dans l'arrondissement de Saint-Quentin, pour l'introduction dans un canton où elles n'existaient pas encore, d'espèces ou de variétés de blé froment plus productives que celles du pays.

Messieurs,

La Commission nommée par la Société académique pour juger les différents concours ouverts dans l'arrondissement de Saint-Quentin, ne pouvant, quant à celui pour l'introduction dans un canton où elles n'existaient pas encore d'espèces ou de variétés de blé froment plus productives que celle du pays, émettre exactement son opinion, en se rendant sur les terres alors ensemencées, et connaître, par ce moyen, les résultats plus ou moins avantageux que l'on peut obtenir de telle ou telle espèce de blé, la Commission, dis-je, a cru devoir formuler une série de questions et les adresser aux personnes qui s'étaient fait inscrire pour ce concours.

Trois cultivateurs distingués se sont empressés d'y répondre.

M. Monnot-Leroy, de Pontru, pour le blé anglais dit *Saumon;*

M. Virgile Bauchart, de Montplaisir, pour le blé *Roux*, le blé *Saumon*, et le blé *Barbu*, ou blé de Champagne, ou *Locar;*

M. Chantraine, de Saint-Quentin, pour le blé de *Miracle*, épi velu, (*triticum turgidum*).

La Commission, après avoir, sur les réponses faites par ces Messieurs, scrupuleusement étudié les différentes variétés de blé soumises à son appréciation, croit devoir recommander particulièrement, pour les avantages bien marqués qu'il présente sur ceux du pays, le blé anglais dit *Saumon*, que M. Monnot-Leroy cultive avec succès depuis trois ans.

Ce blé, tallant beaucoup, demande pour les semailles une quantité bien moindre de grains, puisqu'il n'est employé qu'à raison de deux hectolitres de grains par hectare, et dans un sol de nature très calcaire, varié de rougeron. Il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la rusticité, puis-

qu'il a parfaitement supporté les hivers de 1847-48 et 49. Sa végétation étant aussi plus forte, il monte moins facilement à filet, et résiste aux froids qui arrêtent ordinairement la pousse, pour reprendre le dessus aussitôt que la température devient plus douce. Ce blé peut être semé dans le courant d'octobre, à fin de novembre et même beaucoup plus tard, puisque des essais faits en janvier ont parfaitement réussi, et que la récolte en a eu lieu à la fin de juillet suivant; la paille étant aussi plus ferme, supporte plus facilement le poids de son grain et elle est par là moins sujette à verser, préjudice trop souvent occasionné par nos blés du pays.

Ce qu'il faut surtout considérer, Messieurs, c'est la différence du rendement du blé nouveau avec celui du pays: ainsi deux hectares de terre d'une nature identiquement la même ensemencé, l'un en blé *saumon* et l'autre en blé du pays, ont donné des résultats bien différents. Celui ensemencé en blé *Saumon* a produit, en gerbes, un quart de plus que celui du pays; en grains, un cinquième. Ce blé a aussi la supériorité pour le poids, mais la différence n'en est pas bien sensible, chaque espèce de blé variant de poids suivant qu'elle est plus ou moins bien placée ou bien venue.

La Commission a regretté que le blé cultivé par M. Chantraine (*triticum turgidum*), qui offre des résultats étonnants, n'ait pas encore fait ses preuves sur une plus grande échelle, et dans les conditions ordinaires du pays; ainsi ce blé, qui jusqu'alors n'a été semé dans ce département que dans un sol d'étang desséché a produit de quatre vingt à cent hectolitres de grains par hectare, et même plus; on fait des récoltes prodigieuses, mais alors il faut une terre très substantielle; du reste, si ce blé offre quelques avantages, il a aussi des inconvénients, mais nous ne pouvons les préciser exactement, n'ayant pas encore sur sa culture tous les renseignements désirables.

La Commission a vu aussi avec plaisir que M. Virgile Bauchart, de Montplaisir, cultivait trois espèces de blés nouveaux, cités plus haut ; seulement ils ne lui ont pas paru présenter dans le produit les mêmes avantages que le blé de M. Monnot-Leroy, mais ne voulant pas s'en rapporter à ce seul examen, elle a cru convenable de faire la comparaison des échantillons de ces blés nouveaux que ces Messieurs avaient bien voulu faire remettre à la Société. La commission a encore classé en première ligne le blé saumon, de M. Monnot-Leroy, qui l'emporte pour sa pureté et sa belle qualité sur les blés présentés par M. Virgile Bauchart, aussi a-t-elle été unanimement d'avis de décerner la prime de 100 fr. à M. Monnot-Leroy, de Pontru.

La commission a également admiré les superbes épis du *triticum turgidum*, et elle a accordé une mention honorable à M. Chantraine, pour l'engager à continuer ses expériences sur la culture de ce blé qui pourra certainement rendre des grands services dans beaucoup de localités.

Membres de la Commission : MM. Carlier fils, de Belle-Cour ; Coutte, de Germaine ; Quéquignon, d'Happencourt ; Briquet fils, de Saint-Lazare ; Demarolle fils, de Neuville ; Villain, du Châtelet ; Ch. Gomart ; Amédée d'Estrées, de Tronquoy, *rapporteur*.

NEUVIÈME SESSION

DU

CONGRÈS DES AGRICULTEURS

DU NORD DE LA FRANCE.

Présidence de M. de Tocqueville.

Séance du 27 mai 1850.

Le bureau est occupé par M. Héré, président de la Société académique de Saint-Quentin, vice-président du Congrès; M. Ch. Gomart, secrétaire-archiviste de la même Société, vice-président du Congrès; M. de Rainneville, d'Amiens, vice-président du comice d'Amiens; Max. Lemaire, président du comice agricole de Soissons; de Tillancourt, président du comice agricole de Château-Thierry;

MM. Gossin, professeur d'agriculture au collége de Compiègne, secrétaire général du Congrès; MM. Foulon et Boittelle d'Hombliéres, secrétaires du Congrès pour la session de 1850.

On remarque parmi les membres du Congrès :

MM. Boitel, professeur d'agriculture à l'Institut national agronomique de Versailles;

MM. de Kergorlay; Charpentier-Courtin, président de

comice agricole de Rheims; Bazin du Mesnil, président du comice de Montdidier; G. Hamoir, de Saultain, délégué de la Société d'agriculture de Valenciennes; Hochedez, Dufour, Graux, Villain, Quéquignon, membres du Conseil général de l'Aisne; Sauvaige-Fretin, directeur de la ferme-école de Guizancourt, Legru, sous-directeur; Aug. Besson, vice-président du comice agricole de Vervins.

MM. Cornet d'Humval, délégué de Saint-Omer; Dumont, délégué de Clermont; A Destell, délégué des Ardennes; Baillet, délégué d'Amiens; Leclerc Eugène, délégué de l'Oise; Coursier, délégué du Nord; Petit, de Buire-Courcelles, délégué de Péronne.

MM. Didier-Pottier, de Soissons; Garcin, de Saint-Quentin; Demarolle, de Neuville; Martine père, d'Aubigny; Monnot-Leroy, de Pontru; Bauchart-Demarolle, de Saint-Quentin; Carlier père et fils, de Fieulaine; Dieu, de Louvry; Théry, de Grugies; Théry, de Seraucourt; Coutte, de Germaine; Conseil, d'Oulchy-le-Château; Pecqueux, de Lehaucourt; Bobeuf, de Fontaine-Uterte; Bouthors, de Saint-Aubin; J. Vinchon, de Fluquières; Amédée d'Estrées, du Tronquoy; De Pompery, de Ciry-Salsogne; Richard, du Mesnil; Villain, de Gouy; Vinchon, de Trefcon; Malézieux, du Petit-Fresnoy; Ch. Mauduit, de Marteville; Beauvais, d'Holnon; Lécuyer, de Tertry; Lalaux, d'Urvillers; Camus, de Bertaucourt; Ancelot, de Champcourt; Damoisy, de Parpe-la-Cour; Georges, d'Hargival; Mignot, de Prézelles; L. Pinart, de Marquise; Legrand-Coutte, de Cepy; A. Viéville, de l'Etang; Ducauroy, de Berthenicourt; Debrotonne, de Clermont; Druet, de Douchy; Delval, d'Autremencourt; Laluyé, de Clermont; Monfourny, de Dallon; Dusanter, d'Artemps; Bourd, de Lavergies; Vinchon, de Contescourt; Briquet,

de Saint-Lazare; P. Théry, de Seraucourt; Wuaflart, de Vesley-et-Caumone; Ch. Devienne; F. Malézieux; Coursier, de Nonnecourt (Nord); Vinchon, de Trefcon; Fournival, de Rouvroy; Lemaire fils, du Câtelet; Martine, de Tirlancourt (Oise); Séverin, du Verguier.

MM. Picard, Cambronne, Lécuyer, Blondeau, Bernoville, Lefèvre-Desains, Giraud, Lecaisne-Lemaire, Borrel, de Saint-Quentin.

Le Congrès décide que le Congrès de 1851 aura lieu à Arras (Pas-de-Calais).

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de l'*amélioration des baux*.

M. Héré expose que la Société académique a, suivant le désir de M. de Tocqueville, mis à l'étude la question des baux; si le rapport n'est pas déposé, ce qui est fort regrettable, cela tient à des circonstances étrangères à la Société.

M. Charpentier demande qu'on ouvre la discussion, en prenant pour point de départ un travail individuel fait par M. Villain sur cette question; il en demande la lecture.

L'Assemblée décide le renvoi du travail de M. Villain à la commission des baux.

M. de Tocqueville fait remarquer que neuf questions sont portées au programme du Congrès. Il faudra, en conséquence, nommer 10 commissions, en y comprenant celle des vœux. Trouvera-t-on dans l'Assemblée les éléments nécessaires pour les composer?

M. Bauchart-Demanolle croit que si le Congrès est peu nombreux, cela tient à ce que le concours a devancé la session, contrairement aux usages précédents.

M. de Tocqueville rappelle qu'au Congrès de Méziéres le concours a eu lieu dès le commencement de la session,

et l'Assemblée a été, après le Concours, aussi nombreuse, au moins, qu'elle était auparavant.

M. Bazin pense que si un choix n'est pas fait parmi les questions à étudier, aucun travail ne pourra être prêt en temps utile.

Consultée par M. le président, l'Assemblée se prononce en faveur du choix immédiat d'un certain nombre de questions, et elle décide que cinq questions seront soumises chacune à l'examen d'une commission, et que le choix de ces questions sera fait immédiatement et sans égard pour l'ordre d'inscription.

En vertu de cette décision, l'Assemblée adopte : La question des baux, celle des sucres, celle du crédit foncier, celle de l'organisation de l'agriculture, celle des laines.

M. le Président rappelle que les commissions se formeront par inscription volontaire. Il invite MM. les membres du Congrès à se faire inscrire pour l'une ou pour l'autre de ces questions auxquelles se joindra celle des vœux à renouveler, de sorte qu'il y aura en tout six commissions.

Les inscriptions terminées, M. le président invite les commissions à se constituer de suite dans les locaux mis à leur disposition.

La séance est levée.

Séance du 28 *Mai* 1850.

A midi, la séance est ouverte. Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le président donne lecture à l'Assemblée des propositions suivantes que leurs auteurs désirent voir converties en vœux par le Congrès :

1re *Proposition.* — Le Congrès émet le vœu qu'en vue de favoriser certaines cultures maraichères d'un haut intérêt, les plus grandes facilités soient données dans les forêts de l'Etat pour l'enlèvement gratuit des feuilles d'arbres tombées sur les chemins. Signé DE TILLANCOURT.

2e *Proposition.* — Le Congrès émet le vœu que des documents statistiques soient recueillis sur la condition des classes pauvres dans les campagnes; on chercherait, d'après un questionnaire uniforme, la situation morale et matérielle de ces classes.

Ce travail servirait de base pour la création d'institutions de bienfaisance dans les campagnes.

Signé DE KERGORLAY.

3e *Proposition.* — Attendu que, dans la session du Congrès de 1850, la question du cadastre ne peut être mise à l'ordre du jour,

J'ai l'honneur de proposer le renouvellement d'un vœu qui, au Congrès de Mézières, en 1847, a été l'objet d'une discussion importante et que je formule en ces termes :

Le Congrès des agriculteurs du Nord émet le vœu qu'il soit fait application du cadastre à la propriété, de telle sorte qu'un plan où figureraient toutes les parcelles du terroir, plan signé contradictoirement par les intéressés, constitue un titre général définitif, régulier, inattaquable.

Signé AD. PECQUEUX.

4e *Proposition.* — J'ai l'honneur d'adresser au Congrès des agriculteurs du Nord la proposition que j'ai faite à la Société académique de Saint-Quentin, en faveur de la création d'une ferme régionale, dans la contrée du Nord de la France, et qui a été prise en considération par cette Société.

J'appelle l'attention du Congrès sur les motifs invoqués à l'appui de cette demande. Signé CH. GOMART.

Ces quatre propositions sont renvoyées à la Commission des vœux.

Le rapport sur l'amélioration des baux n'étant pas terminé, la parole est à M. Boittelle d'Homblières, rapporteur de la commission du crédit foncier, qui s'exprime ainsi :

Messieurs, la question du crédit foncier dont la maturité est incontestable et incontestée, a déjà été l'objet de sérieuses études et de longues discussions : le sujet, on peut le dire, en a été épuisé : cependant, les intérêts du pays sont si intimement liés à la solution de cette grave question qu'il n'est permis à aucune réunion agricole de la passer sous silence, tant qu'elle n'aura pas reçu une solution satisfaisante.

L'utilité du crédit foncier n'a plus besoin d'être démontrée ; cette utilité est passée à l'état d'axiôme ; nous allons donc entrer immédiatement dans l'examen et dans l'appréciation des moyens d'organisation qu'il convient d'adopter.

Et d'abord déclarons une fois pour toutes que nous repoussons de toutes nos forces le système de l'organisation du crédit foncier par l'Etat, au moyen d'un papier-monnaie; le papier-monnaie n'est autre chose que de la fausse monnaie ; c'est une valeur purement illusoire, et je le démontrerai, si mon assertion est contestée : un moyen semblable de crédit a pu être employé comme expédient dans les temps de révolution, mais il ne peut s'appliquer à la réalisation d'une institution éminemment pacifique et durable, et son adoption entraînerait la ruine du pays qui se laisserait séduire par cette dangeureuse apparence.

Le système auquel votre Commission se rallie est celui

que le Congrès central a déja sanctionné dans sa dernière session; mais, la rédaction définitive du vœu émis par ce Congrès nous a paru trop concise, et nous préférons, sauf quelques modifications, que nous aurons l'honneur de vous proposer, nous préférons, dis-je, comme plus explicite le projet de vœu présenté d'abord au Congrès central par M. Josseau, rapporteur.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de prendre ce projet comme point de départ de votre délibération et d'en examiner successivement les articles.

M. Graux de Mauchamp développe un projet de banque hypothécaire, soumis par lui au Conseil général de l'Aisne, en 1848.

Ce projet dont la base repose sur l'émission du papier-monnaie, avec cours forcé, est écarté par le Congrès après une discussion à laquelle prennent part MM. Boittelle et de Tillancourt.

M. Boittelle ajoute qu'il saisit l'occasion de s'exprimer nettement sur l'augmentation factice du capital par le papier-monnaie. Le papier-monnaie est une véritable spoliation des particuliers par l'Etat, puisqu'il les oblige, d'après la loi, à recevoir comme ayant valeur réelle, un chiffon de papier. Si l'Etat veut, dans un moment de détresse, créer un capital factice, autant voudrait diminuer le poids de monnaies. Ce serait plus franc et plus simple.

M. Charpentier-Courtin appuie les raisons exprimées par M. Boittelle, et signale plusieurs contradictions dans le projet de M. Graux.

M. Gomart : Jusqu'alors la discussion n'a pas porté sur la réforme hypothécaire, qui a eté considérée comme accessoire de l'organisation du crédit foncier; je suis per-

suadé, au contraire, que cette réforme doit être demandée avant tout et que sa réalisation seule permettra de préparer le projet définitif et durable de l'organisation du crédit foncier. Je propose donc d'émettre le vœu que la loi hypothécaire soit discutée d'urgence à l'Assemblée législative, et que les réformes à introduire dans la législation civile précèdent l'institution du crédit foncier.

Je ne partage pas l'avis de la Commission, en ce qui concerne l'établissement d'une banque spéciale de crédit avec des succursales; nous voulons qu'on améliore la loi, non dans l'intérêt d'un seul établissement, mais dans l'intérêt de tous, afin que tout capitaliste devienne un agent du crédit foncier et sans qu'il soit besoin d'établissements spéciaux, car la banque qu'on créera n'aura qu'un capital limité que le chiffre des prêts ne pourra dépasser, tandis qu'en admettant le concours des particuliers, les fonds sont inépuisables.

La Banque de France est disposée à accepter comme équivalente à une troisième signature, la garantie que présenterait le gage, dès que la réforme hypothécaire sera accomplie. Pourquoi donc n'admetterait-on pas cet établissement à faire profiter de ses capitaux l'institution du crédit foncier?

M. Auguste Besson appuie l'opinion de M. Gomart.

M. Boittelle : malgré l'imperfection du régime hypothécaire actuel, l'organisation du crédit foncier serait un grand allègement pour les agriculteurs, puisqu'il les affranchirait des frais considérables qu'ils supportent inutilement lorsqu'ils empruntent; ne dût-on réduire immédiatement que de 1 pour 100 les charges des emprunteurs, ce serait un motif suffisant pour demander l'organisation du crédit, sans la subordonner au vote d'une loi qui peut se faire encore longtemps attendre.

M. DE TILLANCOURT est d'avis qu'il faut demander les deux réformes à la fois, sinon le gouvernement pourra penser qu'on attache moins d'importance à celle qui ne sera pas sollicitée; et, pour obtenir, il faut demander plutôt plus que moins.

Après quelques nouvelles observations de MM. Auguste Besson, Bazin et Charles Gomart, la résolution suivante est proposée de concert avec MM. Bazin et Gomart :

Le Congrès appelle de tous ses vœux l'institution du crédit foncier comme urgente et indispensable pour soulager les souffrances de l'agriculture et, pour en assurer le succès, il demande que les réformes à introduire dans le système hypothécaire actuel précèdent cette institution.

Cette proposition est adoptée par l'Assemblé.

M. CHARPENTIER demande que les autres conclusions de la Commission soient communiquées au Congrès.

Ces conclusions ne donnent lieu à aucune discussion sérieuse, et elles sont successivement adoptées dans les termes suivants:

1° Qu'il soit créé, sous la surveillance de l'Etat, une institution ayant pour but de créer aux propriétaires un crédit en titres garantis par la propriété foncière;

Que cette institution ait son siége à Paris, et des succursales dans toutes les villes où le besoin s'en fera sentir.

2° Qu'elle soit autorisée à émettre, sur affectation hypothécaire, des titres jusqu'à concurrence d'une certaine fraction de la valeur libre de chaque propriété.

Que l'on détermine cette valeur, soit d'après la quantité de l'impôt foncier, soit, si la demande en est faite, au moyen d'une expertise.

2° Que les titres émis imposent au propriétaire qui les aura obtenus, l'obligation de verser, à des époques pério-

diques, une redevance annuelle de 5 pour cent, qui sera affectée ainsi qui suit: 1° 2 fr. 75 c. °/₀ aux intérets; 2° 1 °/₀ à l'amortissement; 3° le surplus aux frais de l'institution, aux droits du trésor, et, s'il y a excédant, aux fonds de réserve.

4° Que les titres émis puissent être fractionnés, pourvu que les coupons ne soient pas inférieurs à 100 fr.

Qu'ils soient au porteur, et qu'ils puissent, si le porteur le demande, devenir nominatifs.

5° Que tout porteur de titres puisse en toucher l'intérêt dans l'úne ou l'autre caisse de l'arrondissement, à son choix.

6° Qu'il soit fait, à des époques déterminées, un tirage entre les titres émis, et que ceux désignés par le sort soient remboursés, jusqu'à concurrence des sommes alors disponibles.

Que, néanmoins, le débiteur ait la faculté de se libérer, par anticipation, de tout ou partie de sa dette non amortie.

7°. Que le débiteur, lorsqu'il aura remboursé une certaine portion de sa dette, puisse exiger la radiation partielle de l'inscription posée sur son immeuble.

8° Qu'en cas de déterioration du gage ou d'inexécution des obligations prises par le débiteur, le capital intégral puisse devenir exigible et qu'il puisse être procédé au séquestre des revenus.

Que les formalités nécessaires pour arriver à l'expropriation du prix soient simplifiées.

9° Que, pour parer aux éventualités, il soit formé un fond de réserve.

10° Que le projet de loi, sur la réforme hypothécaire, soit mis le plus promptement possible en discussion dans l'Assemblée législative.

11° Qu'en attendant la réalisation des vœux précédemment exprimés par le Congrés central, relativement à l'im-

périeuse nécessité de cette réforme, la purge légale, aujourd'hui restreinte en cas de vente d'immeubles, soit, non seulement permise, mais imposée à l'institution avant toute émission de titres, sur les immeubles offerts en garantie.

Le Congrès passe à l'examen de la question de l'organisation de l'agriculture, et M. Didier-Potier, rapporteur de la commission chargée d'élaborer cette question, présente un projet complet de l'organisation de l'agriculture qui, ayant l'élément électif pour base et la commune pour point de départ, comprend :

1° La section cantonale, le conseil des prudhommes ruraux et les commissaires statisticiens.

2° Le Comice agricole de l'arrondissement.

3° La Société centrale d'agriculture au departement. La Chambre consultative d'agriculture, formée par la société centrale.

4° Et enfin les deux membres du Conseil supérieur de l'agriculture.

M. DE RAINNEVILLE : L'électeur politique peut voter à 21 ans, tandis que le projet exige 25 ans pour l'élection agricole. Cette différence doit amener des résultats différents.

M. DE TILLANCOURT : Il existe une autre différence très-importante, c'est que d'un côté le vote est direct, tandis que de l'autre, l'élection se fait à deux et même à trois degrés.

M. PICARD : J'avais l'honneur de faire partie de la commission du Conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce dans le sein de laquelle la question de la création des Chambres consultatives d'agriculture a été examinée; cette commission a été unanime pour demander qu'il fût créé de 90 à 110 circonscriptions agri-

coles représentées chacune par une Chambre consultative. Mais le mode d'élection a été fort controversé.

M. LE PRÉSIDENT: J'avais également l'honneur de faire partie du Conseil et je dois dire à l'assemblée qu'une considération générale a dominé ses décisions dans la question qui nous occupe; ça été d'établir la plus grande analogie possible entre l'organisation actuelle des Chambres du commerce et de l'industrie et celle qu'on propose de fonder pour l'agriculture.

M. BAZIN fait observer que, dans une réunion d'agriculteurs, la nécessité et la justice des Chambres consultatives d'agriculture n'a pas besoin de démonstrations, mais qu'au dehors, il s'est produit, contre cette institution, certaines objections qu'il est utile d'examiner et de combattre dans le sein du Congrès afin de ne pas les laisser grandir dans l'esprit des personnes qui n'auraient étudié cette question que superficiellement.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Aug. Besson, F. Dufour, Monnot, de Tillancourt et Charpentier-Courtin, l'assemblée vote à l'unanimité la mention suivante, sur la proposition de M. de Kergorlay:

Le Congrès est convaincu que les Conseils-généraux ne peuvent, en aucune façon, remplir les fonctions des Chambres consultatives d'agriculture, et que leurs fonctions n'ont aucune similitude; loin qu'on doive craindre une rivalité entre ces deux sortes de corps délibérants, il est certain que les Conseils-généraux trouveront dans les Chambres d'agriculture un utile secours pour éclairer les questions relatives aux intérêts agricoles dont ils se trouveraient saisis.

Après quelques nouvelles observations échangées entre

MM. Monnot, de Rainneville et Picard, M. Besson demande qu'il soit délibéré successivement sur chaque article des résolutions à prendre en suivant l'ordre adopté par le Conseil-général de l'agriculture, des manufactures et du commerce. Ce mode de délibération est adopté et donne pour résultat le projet suivant :

Organisation de l'Agriculture.

1° Il sera statué par un réglement d'administration publique en ce qui concerne la création et l'organisation des Chambres d'agriculture.

2° Il y aura une Chambre d'agriculture par département.

3° Le nombre des membres sera égal à celui des cantons compris dans la circonscription départementale.

4° L'élection se fera à la commune ; le dépouillement des scrutins communaux s'opérera au chef-lieu du canton.

5° Seront électeurs agricoles, tous ceux qui, âgés de 25 ans, ont été domiciliés depuis un an dans la commune et seront dans les conditions ci-après déterminées :

1° Les propriétaires de terrains ;

2° Les chefs d'exploitation agricoles, qu'ils dirigeront comme fermiers, comme colons partiaires ou métayers.

Les électeurs communaux se réuniront en assemblée électorale pour nommer des délégués qui se rendront au chef-lieu de canton pour y procéder à l'élection du membre de la Chambre d'agriculture.

6° Tout électeur sera éligible.

7° Le comité d'agriculture aura au moins une réunion annuelle ; sa session ne pourra durer plus de 10 jours. Le préfet peut la convoquer extraordinairement.

8° La chambre se divise en Comités d'arrondissement qui pourront se réunir librement pour étudier les intérêts compris dans l'arrondissement et proposer les questions qui doivent être discutées par la Chambre d'agriculture.

9° Les membres des Chambres d'agriculture seront nommés pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans.

10° Ils seront rééligibles.

11° Chaque Chambre d'agriculture nommera au moins un délégué au Conseil-général de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

L'agriculture sera représentée dans ce Conseil par un nombre égal à celui des deux industries réunies.

La séance est levée.

Séance du 29 Mai 1850.

La séance du Congrès des agriculteurs du Nord, du 29 mai, a été ouverte par la lecture du travail de M. de Kergorlay, rapporteur de la commission des vœux.

Le Congrès a adopté, sans discussion, suivant les conclusions de ce rapport, le renouvellement d'un vœu du Congrès de 1847, sur l'application du cadastre à la propriété, puis un vœu demandant, au profit des cultures jardinières, l'enlèvement gratuit des feuilles sur les chemins dans les forêts de l'Etat.

Le troisième article des conclusions du rapport, sur le vœu exprimé par M. Ch. Gomart, était ainsi conçu :

« Qu'il soit créé dans la région des sept départements qui forment l'association des agriculteurs du Nord de la France, une Ferme-Ecole régionale administrée et régie pour le compte de l'Etat. »

MM. Boitelle et Héré ont demandé que le vœu fût exprimé de manière à faire sentir la nécessité pour cette création d'une position centrale dans la région du Nord.

Le Congrès a tenu compte de cette observation, sans

cependant rien préciser d'absolu sur le choix de l'emplacement de l'Ecole régionale.

L'article additionnel adopté avec le vœu proposé par la commission est formulé de la manière suivante :

« Que l'Ecole régionale soit, autant que possible, placée vers le centre de la région du Nord, et que les délégués des sept départements de cette région soit consultés sur le lieu de l'emplacement. »

Le quatrième article des conclusions de la commission tendait à demander une sorte de statistique sur l'état hygiénique et les besoins médicaux des populations des campagnes.

Après la discussion à laquelle ont pris part MM. Boittelle, Bauchart, de Tocqueville, le Congrès pénétré de l'urgente nécessité d'améliorer le serviee sanitaire dans les campagnes, a modifié le vœu de la commission en le formulant ainsi qu'il suit :

« Que les associations agricoles du ressort du Congrès, étudient le plus promptement possible les besoins médicaux des populations rurales et les meilleurs moyens à employer pour améliorer les services qui s'y rapportent. »

La discussion sur le rapport de la commission des vœux étant épuisée, M. Villain, rapporteur, a donné lecture de son rapport sur l'amélioration des baux.

Le Congrès a remarqué que la pensée prédominante du travail de la commission tendait à faire adopter en principe l'intervention habituelle de la loi dans les conventions actuellement libres qui se font entre le propriétaire et le fermier.

M. Gossin s'est opposé à l'adoption d'un tel principe qui, suivant son opinion, irait directement, dans l'application, à l'encontre du but qu'on se propose, l'amé-

lioration du sort du fermier et serait, de plus, en une foule de circonstances, contraire au droit de propriété.

L'assemblée, pénétré de l'immense gravité de cette question, l'a remise à l'étude dans les points les plus importants pour le Congrès de 1851.

MM. de Tillancourt, Bauchart, Boittelle, Charpentier-Courtin, Bazin ont pris part aux discussions soulevées par les différents articles des conclusions du rapport.

M. Bazin, rapporteur de la commission des sucres, a ensuite donné à l'assemblée lecture de son travail, s'attachant surtout à présenter l'industrie sucrière dans ses rapports avec l'agriculture.

Les conclusions ont été adoptées dans les termes suivants :

« Le Congrès reconnaît :

1° Que la fabrication du sucre contribue toujours au progrès de l'agriculture dans la commune où elle est placée et dans les communes voisines ;

2° Que c'est l'industrie qui procure le plus régulièrement du travail pendant toute l'année à l'ouvrier des campagnes et à sa famille ;

Et il émet le vœu :

1° Qu'un dégrèvement progressif de 20 fr. sur le droit actuel qui frappe tous les sucres français soit également opéré en quatre années :

2° Que la surtaxe imposée aux sucres étrangers ne soit en aucun cas au-dessous de 15 fr.

Les questions mises à l'étude se trouvant alors épuisées, M. le Président a levé la séance, remettant la suite des travaux du Congrès à la session de 1851 à Arras.

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES.

OS FOSSILES

TROUVÉS DANS L'ALLUVION ANCIENNE.

Note par Ch. GOMART.

La géologie du département de l'Aisne a été l'objet de bien des études, et les travaux des Poiret, des D'Archiac, des Melleville et des Ad. Paillette ont jeté une vive clarté sur la constitution physique, la formation et les groupes de notre département. Toutes les découvertes qui peuvent, soit confirmer les études faites, soit rendre la classification des terrains plus certaine, doivent être accueillies avec intérêt. C'est à ce titre que nous avons pris la liberté d'appeler l'attention des géologues sur les os fossiles trouvés dans l'alluvion ancienne, près Saint-Quentin.

Le chemin de fer (*c*) du Nord, pour établir sa chaussée

et son débarcadère dans l'étang d'en bas de la porte d'Isle, près de la ville de Saint-Quentin, a pris les terres nécessaires à cet immense travail à un mammelon (*a*) qui se trouvait assez rapproché de la ligne du chemin de fer (*c*), à gauche de l'ancien coulant de la Somme, sur la commune de Gauchy, au lieu dit *le champ Bazeron.*

Plan du champ Bazeron.

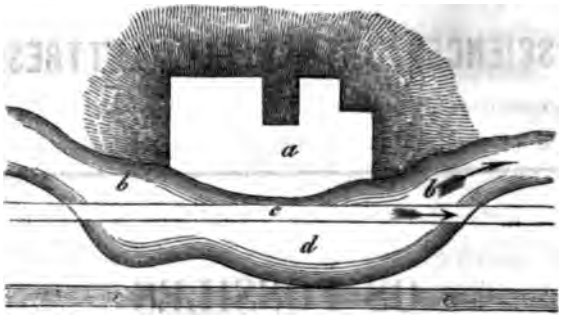

a déblai.

b ancien lit de la rivière de Somme.

c chemin de fer (remblai à travers l'étang d'en bas).

d étang d'Isle dit: d'en bas.

e nouveau lit de la rivière de Somme.

La terre a été enlevée par tranches, en coupant le mammelon (*a*) dans toute sa hauteur, sur presque toute sa largeur; on a donc pu reconnaitre les différentes couches superposées à l'intérieur. Nous en donnons ici un profil et coupe, qui indique une partie des différentes couches trouvées. Nous ferons remarquer que, dans les parties basses qui descendent vers la rivière, l'alluvion repose immédiatement sur la craie. Dans les parties hautes, de nouvelles formations se présentent qui sont le résultat d'un bouleversement. Il est assez difficile de caractériser ces couches qui varient; nous allons cependant indiquer une coupe prise dans la plus grande épaisseur.

Profil et coupe des déblais.

a alluvion ancienne jaune.
b alluvion mélangée de nodules.
c alluvion ancienne d'une teinte plus foncée.
d lignites.
e marne sableuse feuilletée.
f marne à gros grains.
g craie blanche et jaune.
h ligne de niveau d'eau.

A la surface du sol, on rencontre un banc d'alluvion ancienne (*a*) (terre jaune et terre à brique) de deux à trois mètres d'épaisseur. Immédiatement au-dessous, et parfaitement distinct du premier, on trouve un banc d'alluvion, mélangé de nodules (*b*); de trois mètres d'épaisseur. Ce banc diminue de puissance à mesure que le terrain s'abaisse. On rencontre ensuite un nouveau lit d'alluvion ancienne (*c*), sans mélange, dont l'argile présente à l'œil une teinte plus foncée, surtout dans la partie inférieure. Cette alluvion repose souvent sur l'argile plastique, avec quelquefois un liseré de lignites (*d*). Sous ces lignites, on remarque une grande bande blanche (*e*) de marne sableuse, durcie, feuilletée, contenant des *Lymnées*, *Cyclades*, etc., et autres coquilles d'eau douce, identiques à celles existantes aujourd'hui. Au-dessous règne une masse irrégulière de marne à gros grains (*f*), renfermant des nodules creuses en forme de géodes. Au fond se trouve le banc de craie (*g*), tantôt blanche et tantôt jaune (comme à St-Simon. Aisne). Le cailloux roulés manquent complètement.

C'est dans le banc d'argile (*c*), à trois mètres environ au-dessus du banc de craie (*g*) que les ouvriers terrassiers ont trouvé une grande quantité d'os fossiles. Ces os n'étaient accompagnés d'aucun corps organisé. On a pu cons-

tater et reconnaître des dents et os de cerf et de cheval ; une machoire de blaireau ; des os de blaireau, de renard, de chat ou sarigue, de bœuf, et un énorme fragment d'os formant le tiers inférieur de l'humerus gauche d'un hippotame. Voici les caractères que nous avons remarqués et qui distinguent cette portion d'os de la portion semblable de l'humerus de l'éléphant.

La surface articulaire est bien plus large que celle du même os de l'éléphant. Le condyle externe est plus saillant que l'interne ; mais sa créte ne saille point au-dessus de lui le long de l'os, comme dans l'éléphant. La partie articulaire est oblique du dehors en dedans et plus grosse au côté interne.

Nous ne donnerons pas à la découverte de ces os fossiles, au fond d'une masse d'alluvion d'une grande épaisseur, une importance qu'elle ne peut avoir ; nous constatons un fait, tout en faisant remarquer que les os de blaireau sont rares et que l'hippopotame n'est pas jusqu'alors cité dans les mammifères de l'alluvion ancienne ; enfin, dans la désignation des lieux où des fossiles ont été trouvés dans l'argile, on n'a pas encore cité Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE HAUTE SAÔNE

DE LA

GUÉRISON DES PIEDS BOTS,

par H. Cordier, docteur-médecin, membre résidant.

On sait que sous le nom vulgaire de *pied bot* sont comprises plusieurs déviations du pied ; l'étude de ces vices de conformation avait été jusqu'ici complètement négligée ; leur nature intime était mal connue, et on abandonnait aux mécaniciens le soin de redresser les boiteux ou de les estropier tout-à-fait. En 1782, un médecin saxon, Thilénius, met terme aux tentatives infructueuses de la mécanique ; il coupe le tendon d'Achille, et le succès couronne la hardiesse de l'opération. Michaëlis et Sartorius l'imitent, mais, chose incroyable, cette solution d'un problème qu'on cherchait à résoudre depuis Hippocrate, passe inaperçue, et tout le monde continue l'exclusif emploi des moyens mécaniques. Plus tard le savant Delpech, de Monpellier, dont la science a déploré la perte prématurée, s'aperçoit que dans la plupart des déviations du pied, il y a raccourcissement des muscles du mollet, et ne voit rien de mieux à faire que de ressusciter l'opération de Thilénius; malheureusement l'exemple de ce grand praticien reste aussi sans imitateurs, la déplorable routine et des préventions malheureuses l'empêchent de se reproduire, comme cela arrive si souvent pour les progrès les plus éminents et les découvertes les plus admirables ; on trouva plus commode de ne pas étudier la question et de l'étouffer en disant que l'opé-

ration était absurde et téméraire. Dans le même temps, la lithotritie subissait le même accueil ; heureusement pour l'humanité, ces deux découvertes si importantes devaient être bientôt tirées de l'oubli, pour occuper une place glorieuse dans les annales de la chirurgie moderne.

On s'en tint donc, après l'opération de Delpech, comme on le faisait auparavant, à l'usage exclusif des appareils mécaniques ; malgré leur perfection, le plus grand nombre des pieds bots se montraient rebelles. C'est en 1835 que, grâce aux études spéciales de quelques praticiens, cette partie si importante fut enfin mise à la hauteur de l'art. Depuis lors des guérisons multipliées, sans un malheur, ont démontré la possibilité de redresser les pieds bots par la section des tendons.

Il est fâcheux que la connaissance de ces heureux résultats n'ait pas pénétré dans nos campagnes ; l'on n'y verrait pas aussi souvent des adultes atteints de pieds bots, qui sont tailleurs ou cordonniers dans les villages, et qui traînent l'existence la plus malheureuse en comparaison de la carrière si différente qu'ils auraient pu parcourir. Depuis 5 ans, j'ai eu occasion de faire souvent cette section de tendon sans aucun accident : toutes les observations se ressemblent, et je donnerai seulement la plus récente à la Société, en lui exposant par des moules l'étendue de la déformation.

Le 3 décembre, on amena dans mon cabinet l'enfant du nommé Druelle, né dans la matinée du même jour. Cet enfant était affecté d'un pied bot varus équin ; la déformation était considérable ; les deux pieds étaient fortement renversés sur leur face externe, les talons fort remontés, la pointe de chaque pied était portée en haut et en dedans et le gros orteil tendait à toucher la jambe ; par suite de cette fâcheuse disposition, le poids du corps eût été soutenu par le tiers externe de la face dorsale du pied.

La section du tendon d'Achille était indispensable ; elle eut lieu le 11 décembre, immédiatement après que les pieds bots eussent été moulés habilement par M. Guyot. L'opération fut simple et très prompte. L'enfant étant couché sur le ventre, un aide maintint fortement le pied, en le portant dans le sens de la flexion, de manière à tendre le tendon ; je pratiquai avec une lancette une petite piqûre longitudinale de quatre à cinq millimètres, par laquelle fut introduit le ténotome pour couper le tendon ; je fus averti de suite que la section était achevée par la cessation de la résistance et par l'écartement subit des deux bouts.

Aussitôt la section, le pied fut fléchi, ramené à sa direction normale et placé dans un appareil convenable. La petite plaie se cicatrisa en deux ou trois jours ; une substance intermédiaire aux deux bouts du tendon se forma promptement, et la continuité fut rétablie avec la même consistance vers le vingtième jour.

Le 10 janvier, un mois après l'opération, les membres non seulement avaient leur rectitude normale, mais encore la conservaient lorsqu'on les abandonnait sans soutien. Le moule qui en fut pris immédiatement, rend parfaitement compte de la guérison complète.

Les faits semblables que j'ai observés confirment les conclusions suivantes qui ont été déjà établies par d'autres praticiens :

1° La section du tendon d'Achille guérit promptement les pieds bots dans des cas jusqu'à présent réputés incurables.

2° Cette section est aussi simple dans son exécution que peu dangereuse dans ses suites.

LA SORCIÈRE DE RIBEMONT

Episode Historique de 1579.

Par Ch. Gomart, membre résidant.

Le vulgaire, qui a toujours eu un attrait pour le merveilleux, abandonne rarement sa dernière croyance soit aux apôtres d'une religion nouvelle, soit aux énergumènes d'une philosophie sceptique. L'étude des superstitions d'un peuple fait donc partie de l'examen philosophique de ses mœurs, de ses coutumes, de sa littérature, principaux éléments qui constituent son individualité nationale. Les sorciers, les possédés, les thaumaturges ont existé de tout temps; l'antiquité a eu ses sybilles, sa mythologie; le moyen-âge, sa magie, sa sorcellerie. Les sorciers existent encore aujourd'hui, mais sous des dénominations différentes (1); ils existeront probablement toujours.

Il faut reconnaître aussi qu'il est des temps et des lieux qui conviennent plus particulièrement aux étranges destinées des thaumaturges. La Flandre et la Picardie sont des contrées qui prêtent merveilleusement à la réussite du visionnaire; en effet, un ciel brumeux, un climat froid, triste et souvent chargé de brouillards, prédisposent plus facilement l'imagination aux idées surnaturelles. On a pu remarquer en même temps que les malins esprits fréquentent moins les villes que les villages, ou les lieux déserts

(1) Les jongleurs, les physiciens, les somnambules, les magnétiseurs, ne sont-ils pas devenus les devins de la civilisation ?

et marécageux. On les rencontre surtout dans les lieux dont les émanations font, en certains cas, apparaître la nuit des gaz ou des feu-follets.

Les écrivains du moyen-âge n'ont été ni assez éclairés, ni assez hardis, pour révoquer en doute l'existence des sorciers et des fantômes; car, à une certaine époque, l'esprit fort qui aurait hésité à croire aux pratiques de la sorcellerie eût été soupçonné d'y participer. La croyance en ces absurdités était donc, pour plusieurs, un article de foi; pour d'autres, une suite de leur prudence.

Nous sommes heureusement arrivés à un point de civilisation où la sorcellerie n'existe plus, pour ainsi dire, que dans les romans et dans les souvenirs des vieilles femmes; à peine reste-t-il quelques villages isolés des grandes villes et des routes fréquentées, quelques hameaux enclavés dans les forêts, qui possèdent encore un vieux berger, sorcier honteux, isolé, exerçant dans le mystère, non sans crainte, et presque toujours sans profit. C'est aujourd'hui un sot métier qui ne nourrit plus son maître, et le conduit assez souvent sur les bancs de la police correctionnelle, et la parole magique d'un éloquent avocat ne suffit pas toujours pour l'en retirer. La génération nouvelle de nos villages, où la bienfaisante instruction se répand de plus en plus, ne craint plus de rencontrer sur son chemin, après le soleil couché, soit la vieille édentée au regard louche, soit le berger malin aux cheveux grisonnants.

On est frappé, en parcourant les différents procès de sorciers qui ont eu quelque retentissement, au seizième siècle, de rencontrer chez les hommes et chez les femmes accusés de sorcellerie, cette foi vive qui, le plus souvent, leur faisait soutenir naïvement, au milieu des souffrances de la torture, qu'ils avaient assisté au sabbat, décrivant, comme si c'était une réalité, les circonstances les plus minutieuses et les plus bizarres de leur vision. Pour un exa-

médecin impartial, la possession séculière est plus difficile à expliquer que la possession religieuse, à moins d'accorder à la maladie ou à un compérage bien organisé la plus grande part dans l'action.

Jusqu'en 1682, la procédure suivie pour la poursuite des sorciers fut à peu près arbitraire. Les lois et ordonnances de Charles VIII, enjoignaient *de rotir, brûler, sans autre forme de procès, les sorciers, magiciens et autres qui pullulaient dans le royaume.* L'ordonnance de juillet 1682 fit révolution dans ce système absurde, et, dès que les sorciers ne furent plus poursuivis que comme trompeurs, profanateurs, ou empoisonneurs, c'est-à-dire pour leurs véritables crimes, leur nombre diminua visiblement. On venait d'arracher le masque qui couvrait leurs artifices.

Un juge présidial au baillage de Laon, Bodin, Angevin, a écrit plusieurs ouvrages pour prouver l'existence des sorciers, entr'autres: *Colloquium de abditis sublimium rerum arcanis* et la *Démonomanie des sorciers*, un vol. in-8°. Paris, 1581. Dans ce dernier ouvrage, il a rassemblé une énorme quantité de matériaux, cité un grand nombre de faits pour faire prévaloir son opinion. A chaque pas, on trouve des citations relatives à une pauvre femme, nommée Jehanne Harvillers, qu'il fut appelé à juger à Ribemont, en avril 1578, et qu'il condamna comme sorcière à être brûlée vive. C'est avec les faits cités par Bodin, (1) dans *la Démonomanie* que nous avons essayé de reconstruire avec ses

(1) Bodin (Jean), conseiller de François, fils de France, comte d'Anjou, secrétaire de ses commandements, maître des requêtes de son hôtel et son grand-maître des eaux et forêts, puis procureur du roi du Présidial de Laon. Grand publiciste, il est considéré dans son livre *De la République* comme le précurseur de Montesquieu. Grand orateur, sa mâle éloquence en fit l'oracle des premiers Etats de Blois. Né en 1530, — mort en 1596.

Manuel hist. du départ. de l'Aisne, 193.

incidents le procès de la sorcière de Ribemont, tout en nous aidant, pour le surplus, de ce qui s'était passé dans les procès analogues qui avaient lieu, à la même époque, dans la Flandre française.

On comprend aujourd'hui difficilement jusqu'où des hommes respectables, des religieux, des prélats, des gouverneurs de provinces, des juges même, ont poussé la crédulité sur ces matières; on ne peut, on ne doit pas leur supposer d'intentions cruelles, dès-lors, il faut admettre qu'ils se repaissaient d'illusions et que la créance des récits merveilleux trouvait facilement accès dans leur esprit.

Jehanne Harvillers était de cette race de bohémiens que les croisés avaient ramenée d'Orient à leur suite, race qui n'avait pu se fondre dans celle du pays qui la repoussait. Quoiqu'au moment de son procès elle eût déjà 50 ans, on voyait encore des traces de son ancienne beauté. On remarquait en elle non-seulement le teint sombre, mais encore le caractère de sa physionomie de Bohême. De grands yeux brillants d'un feu dont on avait peine à supporter la vivacité et l'éclat, un profil aquilin, une véritable finesse de traits, des dents dont l'émail rivalisait avec la perle et des cheveux autrefois noirs comme la plume du corbeau, maintenant grisonnants, longs et ondoyants autour de ses tempes formaient une singulière beauté, qui, avec l'étrangeté de sa mise, tranchait sur les autres habitants du baillage.

Depuis peu d'années elle habitait, au faubourg de Suzenval, non loin de la rivière d'Oise, une mauvaise chaumière vivant, avec sa fille Rosalie, on ne sait de quelles ressources. Quelle vie avait menée Jehanne jusqu'alors? c'est un mystère que nous laissons à d'autres la mission de vous dévoiler, mais une rumeur sourde l'avait depuis longtemps signalée comme sorcière. Personne dans le canton ne savait d'où elle venait, ni même depuis combien de temps elle habitait le pays. On avait aperçu quelquefois

des lumières pendant la nuit, à travers les huis de sa maison, aussi disait-on communément qu'elle avait *communié avec l'hostie rousse.* (1)

Dans une maison où elle était entrée, la pâte s'était gâtée. — Dans une autre la crême avait refusé de se convertir en beurre. — Une année, elle avait fait périr les fruits de la terre. — Une autre fois, elle avait répandu des germes d'épizootie dans les étables et jeté des sorts aux animaux. Avec une pareille renommée, elle fut bientôt la bête noire de toute la contrée, et aucun accident n'arriva qu'il ne fût aussitôt attribué à ses maléfices. Les commères de Ribemont lui attribuèrent des charmes d'un autre genre : on l'accusait d'*envouter* et de fabriquer des images de cire pour inspirer l'amour, ou donner la mort (2). On disait tout bas qu'elle avait envoyé des langueurs à la fille du procureur du roi de Ribemont, Claude Dofay. — Le tabellion du château n'avait pas été lui même à l'abri de ses coups, et les malignes langues disaient qu'il avait l'éguillette nouée et, qu'il n'habitait plus avec sa femme, (3) depuis l'arrivée de Jehanne à Ribemont, quoiqu'il eût vainement mangé nombre de fois des piverts rôtis, à jeûn, avec du sel beni (4).

---

(1) C'est une opinion populaire que les sorciers communiaient au sabbat avec une *hostie rousse.*

(2) Cette espèce de sacrilège était connu des anciens.

Ovide. *Epis.* 6, *vers* 91.

Tibulle. *Libre* 1, *Elégie* 9, *vers* 18.

(3) J'ai su d'un gentilhomme que sa tante avait empêché la femme d'Iceluy d'avoir enfants, comme elle confessa en mourant, pour faire tomber la succession à ses enfants. Sitôt qu'elle fut morte, la nièce fut enceinte, qui est accouchée depuis sa mort, et bientôt après fut encore enceinte, combien qu'il y avait onze ans qu'ils étaient mariés. *Démonomanie de* Bodin, page 236.

(4) L'oiseau qu'on appelle pivert est un souverain remède contre le sorcilège de l'éguillette nouée, si on le mange rôti, à jeûn avec du sel béni... *Secrets du Petit Albert*, page 15.

Enfin on ajoutait bien bas, en se signant, qu'elle avait fait danser le grave abbé de St-Nicolas sous Ribemont, René-Hector de Mégrigny, nu-pieds, sa chemise aux dents, en lui faisant prendre en guise de tabac une poudre mystérieuse. (1).

Tous ces dires colportés dans les veillées, grossis par les bonnes langues, indisposaient la population contre la pauvre Jehanne, lorsqu'un fait dans lequel elle se trouva impliqué fit éclater contre elle l'animadversion générale. François Prudhomme, cultivateur fort estimé de Ribemont, fut atteint subitement d'une maladie aigüe, en passant par un sentier qui traversait l'héritage de la chaumière de Jehanne. Cette femme eut beau recueillir le malade chez elle, lui prodiguer ses soins, employer les remèdes les plus efficaces pour le soulager, on ne lui tint aucun compte de ses efforts; bien plus, on la menaça de la lapider si Prudhomme mourait.

Voici comment elle raconta depuis au juge cet accident, résultat d'un sacrilége, au dire de Bodin; — « Un jeune » homme, André Brûlart, a battu ma fille, ma chère Ro- » salie, ma pauvre enfant, l'unique objet de ma ten- » dresse, la seule joie de mon âme, belle sous les hail- » lons comme la filleule d'une fée! — Oh! si vous saviez » ce qu'on éprouve quand on entend les cris de douleur de » son enfant, quand on voit briller son œil noir à travers » les larmes, comme cela remue les entrailles et fait bouil-

(1) Prenez de la marjolaine sauvage; de la franche marjolaine du thim sauvage, de la verveine, des feuilles de myrthe, avec trois feuilles de noier et trois petites souches de fenouille; tout cela cueilli la veille de la saint Jean, avant le soleil levé. Il faut les faire sécher à l'ombre, les mettre en poudre et les passer au fin tamis de soye. Quand on veut exécuter ce badinage, il faut souffler de cette poudre en l'air dans l'endroit où est la personne, ou lui en faire prendre en guise de tabac, et l'effet suivra de près...

Secrets du Petit Albert, page 22.

» lir le sang !.... J'ai couru pour la défendre, mais André
» m'a repoussée et nous a frappées toutes deux. J'ai juré
» que nous serions vengées, et, le soir même, j'ai reçu de
» celui qui venait me visiter une poudre (1) qui, placée
» sur le passage de mon ennemi, sous l'influence plané-
» taire de la lune, devait lui donner la mort. J'ai été la
» répandre, le lendemain, sur les branches de la haie qui
» bordait mon verger, dans le sentier même qu'André seul
» a l'habitude de prendre. Par une malheureuse fatalité,
» François Prudhomme, celui de nos voisins que j'estime le
» plus, est entré dans le chemin empoisonné. En vain,
» j'ai couru vers lui, en lui criant de se détourner, et lui
» faisant signe d'écarter les branches de la haie, il n'est
» arrivé à moi que pour tomber en défaillance dans mes
» bras. Si Dieu pardonne à ceux qui sont repentants, cette
» faute ne me sera pas comptée, car j'ai employé pour
» Prudhomme tous les remèdes que je connaissais, mê-
» me les préservatifs les plus puissants, le *Citron*, la
» *Rhue*, les *Pilules cordiales*, le *Mithridate* et le *Thériaque*.
» (2) A l'insuccès de ces remèdes, j'ai compris bientôt que
» celui-là seul qui avait fait le mal pouvait le réparer. Le
» soir, je lui contai ma vive douleur, j'embrassai ses
» genoux; il m'a souri d'une affreuse manière, et il est resté
» inflexible à toutes mes prières..... »

Le malheureux Prudhomme mourut après deux jours d'horribles souffrances. Jéhanne sans ressource, sans es-

---

(1) Arsenic, réalgar, orpiment et sublimé.

(2) Il est inutile de prouver l'excellence de ces cinq préservatifs, savoir du *Citron*, de la *Rhue*, des *Pilules cordiales*, du *Mithridate* et de la *Thériaque*; on peut s'en servir sans crainte et suivant la manière prescrite... Ils font les plus merveilleux effets dans les maladies dangereuses: à la *paralysie*, *epilepsie*, *apoplexie*. *hidropisie*, à la *goutte*, à la *manie*, à la *pierre*, à la *lèpre*, etc. *Les Secrets d'Albert-le-Grand*, page 294 et 299.

pérance, saisie de frayeur, courut aussitôt par les rues de Ribemont, disant son malheur à qui voulait l'entendre, demandant des secours à tout le monde et n'en trouvant nulle part. Puis, comprenant que la main de la justice allait s'appesantir sur elle, elle se cacha dans une grange en attendant la nuit ; mais elle fut bientôt traquée et traînée, au milieu de la population frémissante de Ribemont, vers le siège du procureur de roi, Dofay. Celui-ci fit mettre immédiatement la coupable sous les verroux, dans la tour du Chin, et, de crainte que le peuple, qui menait grand tapage, ne lapidât magistrat et sorcière, il promit bonne et prompte justice. (1)

Des informations prises (2) il résulta que l'accusée avait plusieurs fois changé de domicile et de nom pour couvrir son origine, et que partout elle avait été soupçonnée d'être sorcière. Elle s'appelait Jehanne Harvillers, née à Verberie. A l'âge de 20 ans, elle avait été fouettée, en 1548, sur la place publique, à Senlis, comme fille de sorcière, en même temps que sa mère était brûlée vive par arrêt de la cour du parlement, confirmatif de la sentence du juge de Senlis. C'était-là une charge accablante pour la pauvre Jehanne, car la fille d'une sorcière pouvait-elle ne pas l'être elle-même ? Chacun lui attribua hautement tous les malheurs, toutes les pertes qu'il avait essuyés depuis un temps immémorial ; le Procureur lui-même ne fut pas, malgré sa conscience, à l'abri de la prévention que la malheureuse sorcière n'était pas étrangère aux langueurs qui depuis quelques temps consumaient sa fille.

Le procès s'instruisit avec l'adjonction de deux commissaires. Jehanne parut devant ses juges, pieds nus, et trai-

(1) Peu de temps auparavant, à Hargunone, près Laon, deux sorciers, condamnés au fouet, avaient été arrachés des mains des officiers de la justice et lapidés séance tenante. Bodin, *livre 4*, page 166.

(2) Démonomanie de Bodin, *livre 4*, page 169.

née à reculons par l'huissier. (1) La grande taille de cette femme avait quelque chose de surnaturel; ses habillements, ou plutôt sa manière de les arranger, indiquait je ne sais quoi d'étranger. Une étoffe de coton rouge, roulée autour de la tête, formant turban, faisait ressortir le feu de ses yeux, et ses traits hâlés par les intempéries de l'air. Ses longs cheveux grisonnants s'échappaient en boucles mêlées au travers de sa bizarre coiffure. Quiconque eut observé ses joues creuses, son œil cave et brillant, et, sous leurs noirs vêtements, ses formes, quoique bien prises et bien proportionnées, mais ayant je ne sais quoi de repoussant; ses cheveux tombant le long de son visage, semblables à des algues marines enchevetrées, aurait reconnu qu'elle était visionnaire. Il était impossible de ne pas admirer la singularité de ce visage, dans lequel cependant on surprenait l'expression astucieuse et farouche, que la guerre avec la société avait imprimée sur la face du peuple à part qu'elle rappelait.

On procéda à son interrogatoire: elle répondit qu'elle était née à Verberie, près Compiègne. Sur ce, le président mit ses lunettes, et se prit à l'interroger pendant plus de quatre heures:

D. Savait-elle ensorceler?

R. Non, elle n'entendait rien à la magie.

D. N'était-elle pas sorcière ou magicienne?

R. Si elle était ce qu'on imagine, serait-elle prisonnière?

D. N'avait-elle pas donné naguère son âme au démon?

R. Si elle avait donné son consentement à telle chose, elle le saurait, et ne le scay point.

D. N'avait-elle jamais évoqué le diable?

---

(1) Cette ridicule précaution était toujours employée lors de la première apparition d'une sorcière devant ses juges. On s'imaginait que sans cela elle les fascinerait de ses regards. *Revue B.* page 307.

R. Dieu la préserve d'un pareil malheur !

D. Néanmoins plusieurs personnes l'avaient vu rebaptisée par le démon dans les eaux de l'Oise.

R. Elle s'était baignée dans la rivière, vu qu'il faisait fort chaud.

D. N'était-elle point allée au Sabbat ?

R. Elle ne savait rien de ce qu'on lui demandait ; c'était tout songe que cela.

D. Ceci n'est-il pas ton onguent de sorcière, que le greffier a trouvé dans ton bahut ? Que dit-tu de cet onguent ? Voyons, parle !

R. C'était un onguent pour la peau, pour guérir les gerçures, du moins l'apothicaire de Saint-Quentin à qui elle l'avait acheté le disait ainsi.

D. Encore une fois Jehanne, avoue que tu es sorcière ?

R. Ne le suis, vous dis-je, et n'ai aucun pouvoir diabolique ni autrement ; sinon auprés d'un autre que vous, à cette heure je serais.

D. Tu persistes à le dire ?

R. Je le soutiendrai jusqu'à la mort.

Elle nia ensuite la plus grande partie des sacriléges qu'on lui attribuait ; mais elle avoua avoir répandu des poudres malfaisantes dans la haie prés de laquelle Prudhomme était passé, le jour où il était tombé si gravement malade, — ajoutant qu'elle avait fait depuis tout son possible pour sauver cet homme innocent.

Sa voix lente, grave et remarquable par une ampleur, une mélodie naturelle ; son maintien taciturne, rêveur, sombre ; ses manières empreintes d'une froideur invariable, et son air préoccupé, tout avait vivement impressionné l'auditoire.

Nous allons analyser les charges du procès, et les crimes imaginaires dont elle était accusée. Ces témoignages feront voir que Jehanne, douée d'une imagination exaltée, ma-

ladive, était plus visionnaire que coupable, et que les prétendus sacriléges qu'on lui attribuait se bornaient au débit de quelques drogues insignifiantes comme les charlatans et marchands d'orviétan en débitent encore aujourd'hui sur la place publique.

Un gastronome de Ribemont, Grégoire Savouret, argua contre la pauvre Jehanne que l'ayant consultée sur le moyen de pouvoir boire beaucoup, sans perdre la raison, elle lui avait conseillé, pour se garantir de l'ivresse, lorsqu'il serait convié à quelque festin, de prendre, avant de se mettre à table, deux cuillerées d'eau de Bétoine, — qu'il avait pris exactement cette eau, mais qu'elle ne l'avait pas empêché de perdre une grande partie de sa raison. — Il convenait du reste, comme circonstance atténuante, avoir copieusement bu. (1)

Marguerite Carpentier, femme Michel Lequeux, couvreur en la paroisse de Sissy, âgée de 40 ans, déposa que Jehanne Harvillers étant venu la voir, lui avait marchandé un coq noir, assez beau en plumage, mais qu'elle n'avait pas voulu le lui vendre; si bien que le dit coq tôt après devint malade, et mourut, à quelques jours de là, desséché et léger comme une plume. — La déposante s'appercevant que ses poules étaient accidentées du même mal, et s'imaginant que c'était par sortilége, a employé l'assistance des révérends pères de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, pour

(1) Comme l'homme n'a rien de plus estimable que sa raison et qu'il lui arrive souvent de la perdre, par l'excès du vin; si vous craignez de succomber à la douce violence de Bacchus, vous boirez, avant de vous mettre à table, deux cuillerées d'eau de Bétoine et une cuillerée d'huile d'olive, et vous pourrez boire du vin en toute sûreté..... Vous prendrez garde que le verre ou la tasse dans quoi on vous servira à boire ne sente point la sariette ou la moutarde d'anglet; car ces deux ingrédients contribuent beaucoup à l'ivresse. — *Les secrets du Petit-Albert*, page 83.

faire exorciser ses poules, comme aussi le reste de ses bestiaux ; ensuite de quoi lesdits poulets ont été guéris.

Geneviève Nique, de Sissy, déclare que n'ayant pu se rendre à la Saint-Nombre, deux ans auparavant, elle avait acheté à Jehanne Harvillers plusieurs bottes de chanvre, que celle-ci disait avoir ramenées de Barisis. Mais ce chanvre, placé sur la quenouille, s'était mêlé à n'y pouvoir trouver un bout, et elle, la meilleure fileuse de Ribemont, perdait ses peines et ne produisait qu'un fil inégal rempli de bourras et cassant à tout moment. — La toile faite avec un pareil fil avait été inégale, toujours écrue, quoiqu'elle eut été trempée, à plusieurs reprises, dans l'urine d'un bouc noir. — Elle ajoutait que le jour où son mari s'était couché dans les draps de ce fil maudit, il avait été paralysé et perclus de tous les membres. — Elle avait consulté l'Egyptienne sur ces maléfices, et celle-ci lui avait répondu : Le temps est arrivé ! — Le destin est accompli ! — La roue tourne ! puis elle lui avait donné une emplâtre composée d'encens, de myrrhe, de térébentine, de costus, de grains de laurier, de souchet (cyperus), de miel, de fiente de bœuf, de pigeon, de chèvre, de cheval, etc. ; (1) mais que son pauvre défunt était mort, malgré cette emplâtre.

Un autre témoin, André Tupignon, vint déposer que Jehanne avait, l'année passée, si bien charmé un jeune homme de Parpeville, qui sentait déjà le dernier froid dans ses cheveux, qu'elle l'avait guéri en lui faisant avaler un *bolus purgatif*; elle avait chassé, de plus, par un talisman mystérieux, la maladie dans le corps d'un âne qui était mort incontinent.

Un cultivateur de Monceau-le-Viel, Mathieu Gordet, dé-

(1) Recette indiquée par Ambroise Paré. Voir ses œuvres, page 300.

clara qu'il s'était moqué de Jehanne, qu'il appelait alors vielle folle, radoteuse, bonne à dire la bonne fortune aux enfants, mais il ajouta, en se signant, que depuis quelque temps rien ne lui réussisait : la maladie avait envahi ses étables, ses troupeaux ; — le blé qu'il avait semé ne gaillait plus; — son pigeonnier était vide; — son verger rongé par des milliers de chenilles. En vain il avait suspendu au-dedans du colombier le crâne d'un vieillard dans lequel il avait placé le lait d'une femme allaitant une fille de deux ans, (1) les pigeons n'avaient pas multiplié, et malgré la grosse nourriture qu'il leur avait donnée, ils avaient déserté le colombier. — Chaque jour l'acheminait vers sa ruine, les gens de loi avaient planté des pieux garnis de paille dans toutes ses empouilles pour en annoncer la vente ; — le collecteur des tailles, qui n'était point payé, menacait de saisir ses meubles et d'emporter au besoin les huis et les fenêtres. — Enfin, il ajoutait que Catherine Moutier, la plus jolie fille du baillage, avec qui il avait échangé la bague de fiançailles, repoussait maintenant ses cadeaux et ses avances, quoi qu'il eut pendu à son bras gauche l'aquilaire. (2)

A la suite de ces dépositions, le juge fit de nouvelles questions à l'accusée :

D. — Pourquoi, si elle était innocente, avait elle promis à Geneviève Nique de lui donner un nouveau coq ?

R. — C'était par bonté.

---

(1) Si vous suspendez au dedans du colombier le crâne d'un vieillard dans lequel on mettra le lait d'une femme qui allaite une fille de deux ans, soyez assuré que les pigeons se plairont dans le colombier et y multiplieront abondamment...

Les secrets du Petit-Albert, page 28.

(2) Si on veut donner de l'amour, on prend l'aquilaire, pierre qu'on trouve ordinairement dans le nid de l'aigle.... Cette pierre, étant pendue au bras gauche, donne de l'amour.... etc.

Secrets d'Albert-le-Grand, page 107.

D. — Pourquoi avait elle jeté un sort sur les moissons de Mathieu Gordet ?

R. — Oncques ne fit mal à aulcun par sa volonté.

D. — Nierait-elle également que, par sa malice, la femme Lombry eût donné naissance à un diablotin, lequel, à peine au jour, s'était enfui par la fenêtre.

R. — Certainement elle le niait, tous les jours de sa vie avaient été employés à répandre le bien et non pas le mal.

D. — Cependant les victimes de vos œuvres sataniques ont tout déclaré devant la justice.

R. — Quand ils auront tout dit, ils se tairont.

D. — Alors réfutez leurs dépositions ?

R. — J'attends que Dieu montre la vérité.

Les charges s'accumulant ainsi de toutes parts sur Jehanne, on lui imputait à crime tous les indices les plus ordinaires.

Le juge voulut ensuite faire constater, comme pièces de conviction, les marques (1) que Satan avait déposées sur le corps de Jehanne. Jean Herem, officier de justice des hautes œuvres, à la résidence de Laon, pour ce expressément appelé, déclara « avoir trouvé sur la prisonnière, » une marque, de forme ovale, d'une couleur tirant sur le

(1) Les démonographes prétendaient que le diable marquait les personnes qui s'enrôlaient à son service ; il les touchait sur une des parties principales du corps, et dès lors il s'y imprimait, en couleur livide, des figures de crapauds, de lièvres, de hiboux, de serpents, quelquefois de petits chiens noirs. La première cérémonie du sabbat consistait à s'assurer que les sorciers présents portaient des marques.

Les endroits stygmatisés devenaient insensibles. Quand le diable abandonnait un de ses serviteurs accusé de magie, s'il voulait le perdre, il faisait disparaître les marques. Voilà pourquoi, dit la chronique, les stygmates n'ont pas toujours été retrouvés sur les individus qui s'étaient d'eux-mêmes déclarés sorciers.

Démonomanie de Bodin. *Liv.* I^e^

» jaune, au bas de l'épaule gauche : qu'ayant fait diverses » piqures tant à la dite marque qu'aux environs, il avait » reconnu, qu'après avoir fiché une épingle jusqu'à la tête » dans la marque, la prisonnière était restée insensible, » ou du moins avait fait semblant de ne rien sentir. Pour » le plus grand apaisement et assurance du juge, on fit » appeler pour cette visite MM. Jean Dorigny et Robert » Lartizien, tous deux physiciens (1) à Ribemont et Origny, » lesquels déclarèrent sous serment que le rapport de l'of- » ficier était véritable en tous points, ayant vu faire les » piqures et vu aussi l'insensibilité de la prisonnière.

La prisonnière, interrogée d'où cette marque lui provenait, n'a su répondre autre chose sinon qu'elle a eu autrefois un assez fort clou à l'épaule gauche.

Le juge se levant soudain, s'approcha de Jehanne et lui séparant les paupières : Voyez, s'écria-t-il, un signe qui ne me trompe jamais (2). Il montrait en même temps une petite tâche que l'accusée avait sous la paupière droite et qui ressemblait beaucoup à une cicatrice qui serait demeurée après la guérison d'une taie. — Tu vois, dit le juge, le démon t'a marqué le corps et l'âme, et cependant tu persistes à mentir au Saint-Esprit ! mais, ceci ne te profitera point, et ta punition n'en sera que plus lourde.

Le lendemain, le juge voulut voir par lui-même la marque imprimée par Satan sur l'épaule de Jehanne, mais elle était effacée (3). Sur cette nouvelle preuve de sacrilège, la Cour décida qu'il existait contre elle ce que les légistes appellent *indicia legitima*, *prægnantia*, *et sufficientia ad torturam ipsam*, l'honorable Cour citait à l'appui de son arrêt une vingtaine d'auteurs.

---

(1) Médecins.

(2) Voir, entr'autres autorités, sur les indices auxquels on reconnaissait les sorciers, Delrio, *disquisit*, *magicæ*. *Liv.* V, *tit.* XIV, n° 28.

(3) Démonomanie de Bodin, *livre second*, page 80.

Après lecture de l'arrêt, le juge éleva la voix pour exhorter Jehanne à confesser spontanément la vérité qu'elle ne pouvait plus espérer de tenir cachée, mais elle répondit simplement que les mensonges étant aux yeux de Dieu aussi coupables que la sorcellerie, elle ne pouvait se résoudre à mentir, et pour ce, devait déclarer, comme par le passé, qu'elle se sentait innocente. Le juge se leva, ôta le bonnet de laine noire qu'il portait toujours et saluant la cour, il dit à haute voix : nous faisons savoir à l'honorable tribunal que les questions ordinaire et extraordinaire vont être appliquées à Jehanne Harvillers, cette sorcière entêtée et blasphématrice. Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit. *Amen.*

Ici toute la Cour se leva et passa dans un caveau voûté qui servait de chambre de torture (1). Deux torches y étaient allumées. Au moment ou la prisonnière fut remise au boureau, elle frémit et demeura en proie à une indécision qui se traduisit d'abord par une alternative de rougeur et de pâleur subites, puis à l'aspect des chevalets, brodequins, coins, roues, tenailles, pinces, appareils effrayants de supplice dont le moindre était cent fois pire que la mort, elle fut saisie d'un tremblement nerveux, sa main alla chercher la muraille, et elle fut forcée de s'asseoir. Sa respiration, lente et pénible, fut bientôt fréquente et rapide comme quand la poitrine se dégage après un moment d'oppression. L'infortunée, fatiguée d'un pareille émotion, épouvantée des horreurs qu'on lui

(1) On supposait alors que si les sorcières enduraient la gêne avec une patience extraordinaire, et, — ce qui arrivait souvent, quoique cela puisse sembler étrange, — venaient à s'endormir pendant l'opération— c'est que le diable les rendait insensibles à la souffrance au moyen d'une amulette qu'elles avaient sur elles, cachée en quelque endroit secret.

Lexique universel de Zedler, *vol.* XLIV *art. Torture.*

préparait, se jeta aux pieds du magistrat, demandant grâce d'une voix suppliante : « Hélas ! dit-elle avec un douloureux accent, je vois bien à quoi vous songez, j'ai mené » une vie indigne, je suis la plus misérable des femmes : » Je suis née en pleine Bohème ; le premier fruit qu'on a » porté à mes lèvres a été le fruit défendu. Je ne sais pas » quelles affreuses passions, quels terribles caprices me » m'ont pas battue de leurs ailes. Des aveux ! je vous en » ferai dont vous frémirez vous-même !...

Les questions suivantes lui furent adressées :

— Si elle pouvait ensorceler ?

— Oui, elle le pouvait.

— Qui lui avait appris à le faire ?

— Satan lui-même.

— Combien elle avait de démons à ses ordres ?

— Un seul lui suffisait bien.

Alors, sur de nouvelles questions du juge, elle déclara s'être rangée dans la bande des sorciers, depuis sa plus tendre jeunesse, à cause des pertes qu'elle avait faites par suite des guerres qui lui avaient enlevé toute ce qu'elle possédait ; que la marque qu'elle portait sur l'épaule gauche était en effet celle que le diable lui avait imprimée la première fois qu'elle s'était trouvée à l'assemblée des sorciers. « Voilà qui est avoué, s'écriait-on autour d'elle. — » Tu ne diras plus que tu n'est pas sorcière. — Ce serait » pêcher que dire que tu ne l'es pas !

Le jour suivant Jehanne fut ramenée devant le juge pour obtenir acte de ratification des déclarations et confessions qu'elle avait faites la veille ; mais après la lecture, elle déclara au milieu d'imprécations et d'injures contre le magistrat, qu'elle avait ouï quelque bruit qu'on devait la brûler, et que pourtant tout ce qu'elle avait confessé n'avait été dit que dans la crainte d'être torturée, et qu'il n'y avait pas dans sa déclaration un seul mot de vérité. Rame-

née, par ordre du juge, dans la chambre de la torture qui, semblable à la Gehenne peinte dans l'évangile, n'entendait que les sanglots et ne voyait que les grincements de dents, la pauvre femme effrayée ratifia la confession qu'elle avait faite le jour précédent et déclara la reconnaître véritable en tous points. Elle avoua en outre, sur de nouvelles interpellations du juge, des crimes qui ne pouvaient être que l'illusion d'une imagination exaltée. Etrange existence qui n'était pour ainsi dire qu'un rêve dans lequel les sens même, à force de finesse, devenaient les complices de l'imagination, et où l'âme, plongée dans un monde fantastique, finissait par ne plus distinguer l'illusion de la réalité.

Sa mère, dit-elle, l'avait livrée au diable sous la figure d'un homme maigre et noir, lorsqu'elle eut atteint l'âge de douze ans (1), lui disant : *Voici ma fille que je vous ai promise*, et à elle : *Voici votre amy qui vous rendra bien heureuse*. Une liaison commença dès lors, et depuis ce temps, quoiqu'il y avait trente-huit ans de cela, le diable n'avait jamais cessé de la visiter. Pour faire le pacte avec son diable, elle avait renoncé à son baptême, à Jésus-Christ, à la Vierge Marie et aux sacrements de l'Eglise. Le diable se présentait à elle quand elle le voulait, toujours avec le même visage et le même vêtement noir que la première fois. Il était éperonné, botté et avait une épée au côté. — Son cheval était à la porte, et cependant personne ne le voyait. — Que, dans ses embrassements le diable, avait les lèvres froides. — Jehanne confessa encore qu'elle avait été transportée par le diable aux assemblées des sorciers, après s'être oint tout le corps d'un onguent appelé *la graisse d'enfant sans baptême* (2). — Qu'elle montait un

(1) Demonomanie de Bodin, *livre* 4, page 212.

(2) La chronique de saint Denis rapporte que l'un des chefs d'accusation invoqués contre les templiers par Philippe IV, en 1309,

bouc noir qui allait d'une vitesse si grande et si loin qu'elle était ensuite toute lasse et foulée (1). Toutes ces révélations n'étaient que le produit d'une imagination malade, dont le moral affaibli par le jeûne et l'abstinence qu'on lui faisait souffrir exprimait des visions éphémères. (2) — Elle indiqua les sorts dont elle se servait pour faire mourir les bestiaux, et qui consistaient dans une composition qui (dit Bodin) était si remplie de sacriléges, d'impiétés et de profanations qu'il vaut mieux l'ensevelir dans l'oubli que d'en rappeler les idées. Le seul récit en ferait horreur. Cette composition mise dans un pot de terre, était enterrée sous le seuil de la porte des étables ou dans les chemins où les bestiaux passaient le plus fréquemment et tant que ce sort demeurait en ce lieu, ou que celui qui l'avait posé était en vie, la mortalité des bestiaux ne cessait point. Dès lors on l'accusa de toute la sorcellerie arrivée dans le village,

---

fut, s'il naissait un enfant d'un templier et d'une fille, ils le faisaient rôtir et se servaient de la graisse pour s'oindre.

(1) Les vrais médecins, qui, comme il n'est pas besoin de le dire ne reconnaissent dans la nature rien de surnaturel, n'en confessent pas moins qu'il existe dans certaines maladies, dans la catalepsie par exemple, certains phénomènes qu'il n'est pas permis à nos connaissances actuelles d'expliquer. S'il fallait nier l'existence de tous les faits qui se dérobent actuellement à nos explications, ce serait retrécir beaucoup le champ de la science philosophique; il faudrait nier par exemple, le sommeil, sorte de fonction négative dont la catalepsie n'est peut être qu'une lésion.

Dict. de méd. 5e vol. page 16.

(2) Sylvestre Priéras rapporte que l'Official, inquisiteur de la foi, ayant un grand nombre de sorcières en prison, en la ville de St-Come et ne pouvant croire les choses étranges qu'elles disaient, voulut en faire la preuve et se fit mener au sabbat par l'une des sorcières. Il vit, en se tenant un peu à l'écart, toutes les abominations, hommages au diable, danses, copulations, et puis, pour terminer la vision, le diable qui faisait semblant de ne pas l'avoir vu, le battit tant et si long-temps qu'il en mourut quinze jours après.

et de tout elle convint, si ce n'est d'avoir donné la mort au vieux Prudhomme. Après ces aveux dont la Cour fut satisfaite, Jehanne se repentit, requérant pardon à Dieu.

L'extérieur extraordinaire de cette femme, le mélange de bizarrerie et d'enthousiasme qui régnait dans ses discours avaient produit la plus vive impression sur les juges. Ses paroles, souvent entrecoupées, étaient trop claires et trop intelligibles pour qu'on pût la soupçonner d'une véritable folie; et cependant il s'y trouvait en même temps trop de désordre, trop de vehémence, pour qu'on pût les regarder comme sorties d'une tête bien organisée. Elle semblait avoir agi sous l'influence d'une imagination exaltée, plutôt que dérangée, et, il était hors de doute que ces deux cas produisaient un effet très différent sur l'esprit des juges. Sans ajouter foi à tous ses aveux arrachés par la crainte de la torture, plusieurs juges se trouvaient sous l'impression de la commisération. Les magistrats soucieux, étaient en proie à une évidente préoccupation. — Il fallut toute la conviction et la sévérité du président Bodin pour entraîner la condamnation à mort de la pauvre Jehanne. Il y eut un juge d'un caractère plus doux et plus appitoyé, qui fut d'avis qu'il suffisait de la faire pendre, mais les autres, après avoir examiné les crimes détestables qu'elle avait commis et consulté les peines établies par les loix divines et humaines, et même la coutume établie dans toute la chrétienneté et gardée en France de toute ancienneté, furent d'avis qu'elle devait être condamnée à être brûlée vive, *quia plus est occidere veneno quam gladio.* Ce qui fut ainsi jugé par la majorité.

Le lendemain de ce jugement, vers dix heures du matin, le greffier criminel se transporta, accompagné de plusieurs archers, dans la prison de Jehanne qu'il trouva disant ses oraisons à genoux; elle vit entrer sans émotion le greffier

criminel et sa suite, et se leva d'un air calme et résigné pour entendre l'arrêt suivant qui lui fut lu à haute voix :

« Vu par la cour les procès, charges, confessions et af-
« firmations, etc. ; attendu que la dite Jehanne Harvillers,
« tant par ses confessions que par les témoignages des
« sieurs ... etc., est convaincue d'être sorcière ; confessant
« que, pour s'enrôler, elle a été obligée de renoncer au bap-
« tême, à Jésus-Christ, à la Vierge Marie et aux sacrements
« de l'Eglise ; avouant s'être rencontrée plusieurs fois aux
« assemblées nocturnes de sorciers, avouant aussi avoir eu
« commerce avec le diable. Nous ordonnons que l'accusée
« sera brûlée dans le feu, jusqu'à ce que mort s'ensuive,
« comme un juste châtiment pour elle, et un salutaire aver-
« tissement pour les autres, *quia plus est occidere veneno quam*
« *gladio*. »

« Prononcé le jugement en public le 26 avril 1578. »

Amen ! répondit Jehanne en faisant le signe de la croix, et continuant sa prière.

— Compère, dit tout bas un des archers au greffier criminel, cette pauvre femme me semble aussi innocente que moi-même et certainement une si bonne chrétienne n'a pas méfait.

— Silence et bouche close ! — Ce n'est pas votre affaire, messire, mon maître, répondit le greffier d'un ton insouciant.

A quelques jours de là, le 30 avril 1578, le peuple de Ribemont était effrayé à l'aspect d'un genre de supplice rare dans la contrée. Le pendeur et ses aides avaient fait élever un vaste bûcher sur la place du Vieux-Marché.

Une agitation extraordinaire se manifestait dans la rue principale de la ville de Ribemont et dans les alentours du château. Dès le matin de ce jour, les crieurs publics parcouraient les rues et les carrefours, en proclamant à son de trompe l'arrêt, en appelant les bonnes gens de Ribe-

mont à l'exécution de la sorcière qui devait avoir lieu à deux heures de relevée.

Tous les habitants de Ribemont étaient en émoi, les marchands avaient fermé leurs boutiques. Une foule immense des villes et des villages environnants, d'Origny, de Moy, de Vendeuil, de Bohain, de Lafère, de Saint-Quentin et Guise, se pressait aux portes de Guise, de Laon, de la ville de Ribemont, à la poterne de Saint-Quentin pour arriver à temps pour le supplice de la sorcière.

Vers une heure, le triste cortège parti de la prison du château se mit en route processionnellement et à pas lents. A la suite de Lambert de Louens, lieutenant-général au baillage de Ribemont, qui tenait à la main la fatale sentence, marchait une femme la tête et les pieds nus, la hart au col, et tenant de la main droite un cierge ardent, c'était Jehanne Harvillers. A ses côtés on apercevait un religieux de Saint-Nicolas-des-Près qui lui faisait baiser de temps à autre un crucifix qu'il tenait à la main. Un nombreux clergé, une escorte, plus nombreuse encore, fermaient cette marche funèbre.

Dès que le cortège sortit, on entendit crier de toutes parts: voyez la sorcière! voyez la sorcière! Pendant le trajet qui fut lent à cause de la foule grossissant à chaque pas, car, le monde sortait de plus en plus des chaumières et des cabarets, les uns regardaient Jehanne d'un air de pitié, d'autres lui montraient le poing.

— Par la, morbieu! disait celui-ci, cette louve de Verberie fait sa curée des honnêtes gens et bons catholiques et maltraite les vrais serviteurs de Dieu.

— Compaingo, demandait un bourgeois, n'avez-vous pas commisération de cette vieille femme qui semble mal aguerrie contre le trépas.

— Seigneur Jésus-Christ, marmottait une vieille dévote, éclairez cette âme damnée et je brulerai deux cierges d'une

livre en l'honneur de Notre-Dame de Liesse.

Une autre voix disait : — Nous mettrions le feu à ses vêtements plutôt que de prier pour elle.

Une station eut lieu devant le grand portail de l'église Saint-Pierre pour l'amende honorable et la demande de pardon à Dieu. L'officier lut ensuite la sentence à la victime et le clergé entonna des cantiques.

La place du Vieux-Marché, encombrée de curieux, présentait au loin une surface animée, ondoyante et tumultueuse : partout des têtes qui se dressaient et des yeux qui regardaient. Au milieu de la place, au-dessus de la foule, apparaissait l'échaffaud à côté duquel on apercevait l'exécuteur avec ses habits rouges.

Jehanne, pendant toute la marche et le défilé du cortège, insensible à tout ce qui se passait autour d'elle, avait constamment cherché des yeux quelqu'un dans la foule. Placée sur le bûcher, ses regards interrogaient encore les assistants, cherchant au milieu d'eux celle à qui elle voulait faire un éternel adieu.... sa fille absente !

A mesure que le moment fatal approchait, les chants lugubres s'affaiblissaient et se confondaient en un murmure. Bientôt un silence morne et anxieux se fit de proche en proche et tous les regards se dirigèrent vers le bûcher. Jehanne était montée et faisait entendre ces dernières paroles :

« Adieu, que le ciel vous pardonne ! Pendant ma vie j'é-
« tais égyptienne, une fille, une vagabonde ; j'ai été ban-
« nie, frappée de verges, marquée d'un fer chaud, j'ai
« mendié mon pain de porte en porte, j'ai été chassée de
« villages en villages comme un chien égaré. Qui alors
« aurait ajouté foi en mes paroles ? mais aujourd'hui at-
« tachée au bûcher, prête à mourir, mes paroles ne tombe-
« ront pas à terre, ajoutez foi à ce cri de la vérité : Je suis
« innocente des crimes qu'on m'impute, je n'ai rien fait

« pour mériter tous les mauvais traitements qu'on me fait « subir ! »

Elle cessa de parler, mais sa figure portait encore cet air d'enthousiasme sauvage que donnent aux traits une imagination exaltée, un caractère de physionomie expressif, des gestes bizarres et imposants. La foule, sous l'impression de ces dernières paroles, était restée muette d'étonnement et comme troublée sous le regard douloureux de Jehanne. Le son de sa voix vibrait encore sur la foule, que le signal donné au bourreau fit briller tout-à-coup la flamme..... Le tourbillon pétille et s'élève dans les airs, la victime pousse un cri étouffé... c'en est fait !

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR BERZÉLIUS,

Par J. LECOCQ, *membre résidant.*

Jean-Jacob Berzélius naquit le 29 août 1779, à Vafersunda, village près de Linkœping, dans l'ancienne province d'Oslgothie. Son père était directeur d'une école paroissiale, place assez considérée en Suède. Nous n'avons pas de données exactes sur les jeunes années de Berzélius; il paraît que ce fut son père qui le dirigea dans ses premières études.

A dix-sept ans, il entra à l'université d'Upsal comme étudiant en médecine; Afzélius, neveu de Bergmann, y professait la chimie, ayant pour aide et suppléant Ekeberg. C'est à ces deux chimistes que revient l'honneur d'avoir donné les premières notions scientifiques au plus grand chimiste du siècle.

Berzélius, dans ses conversations, parlait souvent de ses débuts au laboratoire d'Upsal. La première opération qu'il fit fut la calcination du sulfate de fer dans un creuset, pour la préparation du *colcothar*. Un homme de peine pourrait faire cette besogne, dit-il à son maître, et si c'est là tout ce que je dois apprendre, je ferais mieux de rester chez moi. Prenez patience, lui repondit Afzélius, votre prochaine opération sera plus intéressante. La seconde fois, on lui fit brûler de la crème de tartre, pour faire de la po-

tasse ; j'en fus tellement dégoûté, dit Berzélius, que je jurai de ne plus demander d'autres opérations à diriger. Cependant il ne tint pas parole, et au bout de trois semaines, il était assidument au laboratoire. Ce qui déplaisait à Ekeberg, c'est que le jeune Berzélius opérait silencieusement et ne faisait aucune question.

Berzélius, après être resté deux ans à cette université, y passa son examen de philosophie, et alla, l'année suivante, assister un médecin surintendant des eaux minérales de Méderi. Il fit une analyse complète de ces eaux, et en publia une dissertation en collaboration avec Ekeberg, son dernier maitre. Ce fut le premier travail que publia cet illustre chimiste qui mérita à tant de titres l'estime des hommes.

Le 24 mai 1804, il obtint, à l'université d'Upsal, le titre de docteur en médecine, et alla se fixer comme médecin-praticien à Stockolm, où il fut nommé suppléant de Spaurnau, professeur de médecine, botanique et pharmacie chimique. A la mort de Sparnau en 1806, on lui confia la chaire vacante. C'est à cette époque qu'il commença, avec Hisinger, la publication d'un ouvrage périodique intitulé : *Memoires relatifs à la Physique, à la Chimie et à la Minéralogie.*

En 1807, Berzélius fonda la Société médicale de Suède. En 1808, il fut nommé membre de l'académie de Suède, et en 1810, il était élu président de cette même société ; il avait alors 31 ans. De cette époque jusqu'en 1818, il fit plusieurs voyage en France, où il séjourna assez longtemps. En 1815, le roi de Suède lui donna la croix de chevalier de l'ordre de Wasa. Il fut nommé secrétaire perpetuel de l'académie des sciences en 1818; et il conserva ce poste jusqu'à sa mort. Cette même année il fut anobli, et on lui accorda en outre l'autorisation de conserver son nom, ce qui n'était pas dans les coutumes suédoises. Louis-Philippe l'avait nommé officier de l'ordre de la légion d'honneur.

Il y a peu de chimiste qui ait autant publié de mémoires que Berzélius : on peut à peine citer quelques corps qui n'aient été analysés par lui ; et si on jette un coup-d'œil sur ses ouvrages, on a la preuve de l'activité perpétuelle qu'il déployait, dans son laboratoire et dans son cabinet ; son grand ouvrage de chimie en 8 volumes, qui a eu cinq éditions, et qui a été refondu presque entièrement, est un monument de recherches et d'habileté, et porte le cachet de son génie investigateur. Il me serait impossible, sans entrer dans de grands détails, de rappeler seulement le titre de tants de mémoires ; mais je ne puis passer sous silence le rapport annuel sur les progrès de la physique, de la chimie, et de la minéralogie, qu'il continua jusqu'à sa mort.

Ce sont surtout ces discours savants et lumineux, que chaque année Berzélius donnait au monde savant, que la science aura le plus à regretter.

L'illustre chimiste conserva jusqu'à son dernier moment ses hautes facultés, et, quoiqu'épuisé par la souffrance (*il était paralysé*), il travailla sans relache et suivit avec amour les progrès de la belle science qui l'a occupé toute sa vie.

La mort de Berzélius a été le deuil non seulement de toute la Suède, mais aussi dans tous les corps scientifiques du monde.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LA DIME ROYALE

DU MARÉCHAL DE VAUBAN,

par M. Auguste Dufour, Membre résidant.

Le Maréchal de Vauban n'est, pour ainsi dire, connu que sous le rapport de sa gloire militaire : on sait, en général, qu'il a été le plus grand ingénieur des temps modernes, — qu'il a transformé complétement l'art de fortifier et d'attaquer les places, et que les principes qu'il a posés en cette matière, il y a bientôt deux cents ans, sont encore ceux qui la régissent aujourd'hui. On sait aussi qu'il conduisit en personne plus de cinquante siéges, qu'il prit part à plus de cent actions de vigueur ; et qu'élevé enfin, et presque malgré lui, à la dignité de Maréchal, il sollicitait de Louis XIV la faveur de servir sous les ordres d'un simple lieutenant-général, le duc de la Feuillade, dont l'impéritie compromettait devant Turin l'honneur des armes françaises.

Mais il est un autre côté, plus modeste et non moins utile, de cette noble vie, qui, jusqu'à ces derniers temps, échappait pour ainsi dire à tous les yeux.

On ignore généralement que le Maréchal de Vauban, le *plus honnête homme du royaume*, le plus *patriote*, comme l'appelait le duc de Saint-Simon, avait pendant quarante

ans consacré les loisirs que lui laissait la guerre, à étudier tout ce que l'organisation sociale de son époque renfermait de plus vicieux, et à chercher les moyens de remédier à tant de maux, ou du moins de les adoucir.

« Il n'épargnait, dit Fontenelle, aucune dépense pour » amasser la quantité infinie d'instructions et de mémoires » dont il avait besoin, et il occupait sans cesse un grand » nombre de secrétaires, de dessinateurs, de calculateurs » et de copistes. »

L'énergique persévérance de Vauban, que guidaient la raison la plus élevée et l'âme la plus chrétienne, ne faiblit jamais dans cette tâche si longue, si difficile, et qui n'était pas exempte de dangers.

Sous le grand Roi, le temps, on le sait, n'était pas à l'étude des questions qui intéressaient le Peuple: — la France c'était Versailles; — et derrière tout cet éclat, l'on n'apercevait guères le Peuple qui travaillait, qui labourait, qui remplissait les armées, le peuple qui seul portait le poids énorme des impôts nécessaires au faste et aux prodigalités de la noblesse.

Le nombre des hommes qui songèrent, à cette époque, au peuple des villes et des campagnes, à ses privations, à ses douleurs, que Labruyère a si énergiquement dépeintes, fut bien restreint; et c'est à nos yeux, une grande gloire pour le maréchal Vauban d'avoir, sous ce point de vue, devancé son siècle.

Vauban avait réuni ses mémoires en douze volumes, in-folio, manuscrits, sous le titre modeste: *Oisivetés de Monsieur de Vauban*. Deux de ces volumes seulement sont venus jusqu'à nous; et tout en déplorant une perte aussi grande, il faut se féliciter encore que l'ouvrage le plus important de Vauban, la *Dime royale*, sa pensée la plus chère, nous ait été conservée.

La *Dîme royale* parut, sans nom d'auteur, en 1707, quelques années après la paix de Ryswick, dont Vauban avait sans doute employé les loisirs à mettre la dernière main à son ouvrage.

On était alors au déclin du règne et de la gloire de Louis XIV; la malheureuse guerre de succession avait fini d'épuiser les finances, et l'on se voyait réduit à vendre, du vivant de Louis XIV, les titres de noblesse au prix de 2000 écus.

Le projet du Maréchal de Vauban, dans la *Dîme royale*, était de remplacer les taxes, arbitraires et vexatoires, connues sous le nom de *tailles*, *d'aides*, et de *douanes provinciales*, par une contribution unique du revenu en nature de *toutes* les terres, et du revenu en argent de *tous* les biens; — et de rendre égal, dans la perception, l'impôt du sel pour toutes les provinces et toutes les classes de citoyens; c'est-à-dire, en un mot, mettre l'équité à la place de l'injustice, faire contribuer chacun aux charges de l'Etat, selon ses ressources, le grand seigneur comme l'artisan, remplacer enfin, dans la perception des impôts, la confusion et la fraude par l'ordre et la probité.

Avant d'entrer dans l'examen de cet ouvrage, il est nécessaire, pour en faire mieux comprendre toute la portée, d'indiquer rapidement la nature et la répartition des impôts à cette époque.

Les impôts se divisaient en plusieurs classes :

Les impôts directs, c'est-à-dire la *taille réelle*, *la taille personnelle*, *les vingtièmes*, *la capitation*;

La *gabelle*, — impôt de privilége exclusif.

Les *impôts* à l'*exercice*, tels que les droits d'*aides* sur les boissons, etc.

Les impôts sur le transport des marchandises, c'est-à-dire les *traites*, les *péages*, et cette multitude de droits de

toutes dénominations que l'on a rangés sous le titre général de *douanes provinciales*.

Ces impôts n'atteignaient pas la noblesse et le clergé, ou ne pesaient sur eux que d'une manière insensible; le peuple seul en portait tout le poids.

La *taille réelle* se prélevait sur les biens fonds; — ceux de la noblesse en étaient exempts; —

La *taille personnelle*, que dans l'équitable acceptation du mot, chaque citoyen devait payer à l'Etat, en raison de son commerce ou de sa fortune présumée, ne frappait ni les nobles, ni le clergé, ni les officiers commensaux du roi, etc... —

Calonne qui n'était pas, on le sait, épris d'amour pour le peuple, avoue lui-même, qu'en 1787, près de cent ans après Vauban, les cotes des manouvriers et des artisans étaient portées à un taux excessif.

Même injustice dans la répartition des *vingtièmes*; —

La *capitation*, établie en 1695, était un impôt qui devait frapper chaque tête; mais ici la loi était encore éludée: « Presque toutes les charges, dit Forbonnais (Histoire » des finances), ont été taxées à une capitation, et par une » maxime qu'on appellerait plutôt un sophisme, on ne peut » être taxé à deux capitations; de façon que plus un homme est riche, plus il est assuré de payer peu de capitation en achetant une charge. »

Le clergé ne payait ni la taille, ni la capitation, ni les vingtiémes; il est vrai de dire que, possesseur d'un revenu que des écrivains contemporains estiment à près de trois cents millions, il s'était racheté par des *dons gratuits*. Ces dons, il les votait tous les cinq ans, et leur valeur annuelle pouvait être de trois millions.

La gabelle était l'impôt sur le sel, — *sur cette manne*, dit Vauban, *dont Dieu a gratifié le genre humain*. — Jamais législation ne fut plus obscure; la France était divisée

en provinces de *grande* ou de *petite gabelle*, en provinces *franches*. en provinces *rédimées*, *en pays de saline*.

Pour les provinces de petite ou de grande gabelle il y avait *le sel du devoir*, le sel que chaque habitant devait consommer, et qu'il lui était défendu de revendre ou d'employer en salaisons. L'artisan qui avait six enfants payait, sous peine de saisie, autant de fois le sel du devoir qu'il avait d'enfants; la paroisse était responsable. — Il y avait un autre sel pour les salaisons, on l'obtenait avec un billet de *gabellement*.

Ici le sel valait 62 livres le quintal; la part de chacun était de 9 livres; — là, il ne coûtait que 33 livres, et la consommation personnelle devait être de 12 livres.

Autant de provinces, autant de prix.

Cette irrégularité dans le tarif des droits élevait entre chaque province des barrières que défendait toute une armée de douaniers; — elle donnait lieu en même temps à la contrebande la plus audacieuse, au *faux-saunage*.

Le *grenier à sel* avait sa juridiction, son code, ses juges, — il emprisonnait, et pendait même parfois pour son compte. Chaque année, en moyenne, il envoyait trois cents contrebandiers aux galères, et dix-huit cents dans les prisons. « Les gardes sel fouillaient les maisons jusques dans les » coins les plus reculées, et y portaient quelquefois du faux » sel pour avoir prétexte de faire de la peine à ceux à qui » ils veulent du mal. » (Vauban, Dime-Royale.)

La noblesse, les officiers des armées, les magistrats, trouvaient moyen d'échapper à cet impôt; ils obtenaient du roi les *france-salés*, c'est-à-dire l'aumône du sel.

Les *aides* s'exerçaient d'une manière aussi arbitraire. —

Les *traites*, c'est-à-dire *les douanes provinciales*, ajoutant à la difficulté naturelle des communications, rendaient presque impossibles toutes relations de commerce. — De Gray à Arles, par exemple, sur la Saône, il y avait trente

péages, dont le chiffre réuni s'élevait à 30 pour cent, de la valeur des marchandises.

Le produit de ces impôts n'entrait pas tout entier dans les coffres de l'Etat ; une importante partie, pour ne pas dire la plus importante, devenait la proie des traitants et des sous-traitants; la perception en était d'autant plus arbitraire et plus impitoyable, qu'il n'existait aucun moyen de contrôle pour dévoiler ces fraudes.

Il y avait, on en conviendra, dans de tels abus une injustice révoltante ; le Maréchal de Vauban s'élevant au-dessus de ces préjugés de caste dont le despotisme était alors tout puissant, ne pouvait raisonnablement croire à ces prétendus droits que l'on disait inhérents à la naissance ; il ne lui était pas permis de penser que les hommes ne fussent pas nés égaux, et qu'une partie de la nation, la plus nombreuse, dût exclusivement travailler et souffrir pour l'autre.

A quelques lieues de la France, en Ecosse, le Covenant venait de proclamer cette vérité : « *Pendant qu'Adam bêchait, pendant qu'Eve filait, où était la noblesse?* » n'était-ce pas là, au fond de sa pensée, ce que devait croire le Maréchal de Vauban.

Il devait donc s'indigner de voir le peuple écrasé d'impôts, et la noblesse, si riche, si puissante, ne contribuant presque pour rien aux charges de l'Etat; il devait s'indigner aussi de voir la plus grande partie des impôts détournés, par la concussion, de sa véritable voie.

C'est alors qu'il conçut le projet de la *dîme royale*, que nous allons examiner avec quelque détail.

Nous citerons le plus souvent possible les propres paroles du Maréchal de Vauban ; elles sont si nobles, si élevées qu'il y aura toujours profit à les recueillir, à quelque

époque que l'on appartienne. — Toute peinture d'ailleurs serait pâle à côté de la sienne.

La *dîme royale* est précédée de quelques considérations sur l'état général du pays, et sur l'effet produit par l'inégale répartition des impôts :

« J'ai fort bien remarqué, dit-il, que dans ces derniers « temps, près de la dixième partie du peuple est réduite « à la mendicité et mendie effectivement ; que des neuf au- « tres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de « faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont ré- « duits, à très-peu de chose près, à cette malheureuse con- « dition ; que des quatre autres parties qui restent, les trois « sont fort malaisées, et que dans la dixième, où je mets « les gens d'épée, de robe, toute la noblesse haute, les « bons marchands, les bourgeois rentés, etc., etc... On ne « peut compter sur cent mille familles ; et je ne croirais « pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas 10,000, pe- « tites ou grandes, qu'on puisse dire fort à leur aise.

« Je me sens donc obligé d'honneur et de conscience de « représenter à sa majesté qu'il m'a paru que de tout temps « on n'avait pas eu assez d'égards en France pour le menu « peuple, et qu'on en avait fait trop peu de cas ; aussi, « c'est la partie la plus ruinée et la plus misérable du roy- « aume ; c'est elle, cependant, qui est la plus considérable « par son nombre, et par les services réels et effectifs « qu'elle lui rend ; car c'est elle qui porte toutes les char- « ges, qui a toujours le plus souffert, et qui souffre encore « le plus ; et c'est sur elle aussi que tombe toute la diminu- « tion des hommes qui arrive dans ce royaume. — C'est « encore la partie la plus basse du Peuple qui, par son tra- « vail et son commerce, et par ce qu'elle paie au roi l'en- « richit et tout son royaume ; c'est elle qui fournit tous les « soldats et matelots de ses armées de terre et de mer ; « c'est elle qui exerce et qui remplit tous les arts et mé-

« tiers ; c'est elle qui fait tout le commerce et les manufac-
« tures de ce royaume ; qui fournit tous les laboureurs, vi-
« gnerons et manouvriers de la campagne, etc, etc... Voilà
« en quoi consiste cette partie du peuple, si utile et si mé-
« prisée, qui a tant souffert, et qui souffre tant de l'heure
« que j'écris ceci.

« La Taille désole les provinces, réduit les trois quarts
« des habitants au pain d'orge et d'avoine, et à n'avoir pas
« pour un écu d'habits sur le corps. D'où s'en suit la dé-
« sertion des plus courageux, la mort et la mendicité d'une
« partie des autres, et une très-notable diminution des
« peuples, qui est le plus grand mal qui puisse arriver à
« un royaume.

« Il semblerait, continue Vauban, que dans les pays où
« les tailles sont *réelles*, les taillables devraient être ex-
« empts des mangeries et exactions qu'on voit ailleurs ; ce-
« pendant il n'en est pas ainsi ; les receveurs y font leur
« main tout comme ailleurs, *car les chemins de la corruption*
« *sont tellement frayés qu'on y revient incessamment.* »

Si ces nobles paroles n'avaient pas en elles-mêmes leur valeur intrinsèque, il suffirait, pour les apprécier, de se reporter au temps où elles ont été prononcées ; on n'était pas habitué, sous la monarchie de Louis XIV, à cette énergique franchise, à cette réhabilitation du Peuple ; et l'accueil que la *dîme royale* reçut du Pouvoir, comme on le verra plus tard, prouve assez qu'il fallait un grand courage pour oser ainsi soulever un coin du voile qui cachait ces criantes injustices, ces profondes misères.

« Les causes de la misère des peuples de cet Etat, ajoute
« Vauban, étant ainsi connues, il importe beaucoup de
« chercher un moyen solide qui arrête ce désordre. »

Vauban examine en détail l'assiette et le mode de perception des impôts ; il en fait ressortir sans peine les désastreux effets. C'est alors qu'il propose de les remplacer par

la *dime royale*, à laquelle viennent se joindre deux autres, *fonds*, le *sel* et le *revenu fixe*.

Ce système réunit, aux yeux de Vauban, le mérite d'une équitable répartion, d'une perception facile et peu coûteuse : « C'est, dit-il, le système le moins susceptible de cor-» ruption de tous, parce qu'il n'est soumis qu'à son tarif, » et nullement à l'arbitrage des hommes, et qu'il fait » contribuer un chacun, depuis le plus grand jusqu'au » plus petit, selon son revenu. »

Il met un terme aux exactions des traitants ; — il rend le Roi indépendant, non-seulement de son clergé, mais des pays d'Etat auxquels il n'a plus rien à demander.

« Il m'a paru, dit Vauban, qu'on ne doit jamais pousser » la dime royale plus bas que le dixième, ni la mettre plus » haut que le vingtiéme ; on se peut jouer entre ces deux » termes, et jamais autrement ; parce qu'il est constant » que plus on tire des peuples, plus on ôte d'argent du » commerce, et que celui du royaume le mieux employé » est celui qui demeure entre leurs mains, où il n'est ja-» mais ni utile ni oisif. »

A la suite de ces considérations générales, le Maréchal de Vauban pose les bases fondamentales de son système ; il formule ses principes dont la dime royale ne sera que le corollaire :

« Il est d'une évidence certaine et reconnue que tous » les sujets d'un état ont besoin de sa protection, sans la-» quelle ils ne sauraient subsister :

» Que le Prince, chef et souverain de cet Etat, ne peut » donner cette protection, si des sujets ne lui en fournis-» sent les moyens ; d'où s'en suit : Qu'un Etat ne peut se » soutenir si les sujets ne le soutiennent. Or, ce soutien » comprend tous les besoins de l'Etat, auxquels, par consé-» quent, tous les sujets sont obligés de contribuer.

» De cette nécessité il résulte :

« Premièrement, une obligation naturelle aux sujets de » toutes conditions, de contribuer à proportion de leur « revenu ou de leur industrie, sans qu'aucun d'eux s'en » puisse raisonnablement dispenser ;

» Deuxièmement, qu'il suffit pour autoriser ce droit » d'être sujet de cet Etat ;

« Troisièmement, que tout privilège qui tend à l'exemption » de cette contribution est injuste et abusif, et ne peut ni » ne doit prévaloir au préjudice du public. »

Ne sont-ce pas là les principes qui ont guidé nos premières assemblées de la Révolution, lorsqu'elles ont changé, dans son entier, le système des impôts ? n'est-ce pas la condamnation la plus logique, la plus éloquente de ce qui existait alors, n'est-ce pas l'exposé le plus rationnel des droits et des devoirs mutuels de l'Etat et des contribuables ?

Le Maréchal de Vauban réduit la dîme royale à quatre différents *fonds* :

Le premier *fonds* comprend la dîme de tous les fruits de la terre sans exception ; il remplace les *tailles*, les *aides* et les *douanes provinciales*, etc... etc...

Chaque bien, chaque propriété rend ainsi à l'Etat selon son produit ; que la terre soit bien ou mal cultivée, la dîme est toujours en rapport direct avec le produit obtenu ; — le laboureur n'a plus d'intérêt à laisser dépérir la terre ; il augmente sa valeur, et les revenus de l'Etat augmentent avec elle. Il se pourvoit de bétail, il achète quelques vaches ; — la tranquillité rentre enfin dans sa chaumière ; — pour lui, plus de crainte du receveur des tailles, du collecteur, des sergents ; — ce fantôme qui le suivait partout, qui s'asseyait à son chevet, qui troublait son sommeil, va donc enfin disparaître...

Le second *fonds* comprend la dîme du revenu des maison,

des villes et gros bourgs du royaume, — des usines de toute espèce, — la dîme de l'industrie, des rentes sur le Roi, des gages, pensions, appointements etc...

Le premier fonds épuisé, « il se trouvera, dit Vauban, » encore plus de la moitié du revenu des habitants du » royaume qui n'aura rien payé; ce qui serait faire une » injustice manifeste aux autres; il n'y a donc qu'à dé- » brouiller le revenu de chacun; et le mettre en évidence, » afin de voir comment il doit être taxé. »

Il faut pour cela un dénombrement de tous les habitants du royaume, car Vauban entend que chacun paie sans distinction de naissance : gens d'épée, de robe longue ou courte, gens de rotture ou de noblesse.

Vauban pressent bien sur ce point quelque résistance; — mais on en viendra sans peine à bout, « si le Roi s'en ex- » plique par une ordonnance sévère, portant confiscation » des revenus recelés et cachés, et la peine d'être imposé » au double pour ne les avoir pas fidèlement rapportés; » moyennant quoi, et le châtiment exemplaire sur quicon- » que osera éluder l'ordonnance, on viendra à bout de » tout, il n'y aura qu'à nommer des gens de bien, et capa- » bles, et suffisamment autorisés... etc... »

Ne trouverait-on pas dans ces lignes d'utiles enseignements pour notre époque.

Le second fonds se composant des pensions, gages, gratifications, Vauban lève un vingtième sur toutes les pensions; « cet article, dit-il, comprend les princes du sang » et les étrangers, les ducs et pairs, les grands officiers de » la couronne, les ministres et secrétaires d'Etat, les inten- » dants des finances, les gouverneurs et lieutenants du » roi, etc...

Ce second fonds comprend encore « les émoluments des » officiers de justice et de leurs suppôts, la dîme sur les » procureurs, sur l'industrie de la plume. »

Vient ensuite le commerce : « Je laisse en surséance » l'article du commerce, sur lequel je serais d'avis de » n'imposer que très peu. — Il serait à souhaiter qu'il plût » au Roi de créer une Chambre qui aurait ses correspon- » dances établies avec les principaux négociants, même » dans les pays étrangers, pour veiller et entrer en con- » naissance de ce qui serait bon ou mauvais au commerce, » afin d'en rendre compte au roi. »

Vauban appréciant avec une admirable netteté les questions les plus étrangères aux habitudes de sa vie, avait ainsi compris, on peut le dire, avant leurs créations, l'incontestable utilité des chambres de commerce.

La dernière partie du second fonds se compose des *arts-et-métiers*. Ici nous retrouvons le maréchal de Vauban comme nous l'avons vu au début de cet ouvrage ; c'est quand il s'agit du Peuple qu'il s'émeut davantage, et que les cordes de ce noble cœur vibrent avec plus de force. On est saisi d'une profonde admiration quand on voit cet homme considérable, cet homme placé par son propre mérite au faîte des honneurs, entrer dans la cabane du laboureur ou de l'artisan, discuter par sols et deniers ses pauvres moyens d'existence, supputer, calculer ce que lui coûtent le boire et le manger, ce que lui coûte le sel, la toile de ses chemises, ce que lui coûteront quelques jours probables de maladie, — et poser enfin en principe que les *arts-et-métiers* ne doivent être imposés qu'au trentième.

C'est ainsi que les détails grandissent par leur petitesse même ; et c'est là aussi ce qui nous touche le plus dans la vie et dans la gloire de Vauban.

Ecoutons le un instant :

« .... Tout payé, il restera donc au mavouvrier 15 livres » 4 sols; mais ces 15 livres 4 sols ne le mèneront pas loin, à » moins que son industrie ou quelque commerce particu- » lier ne remplisse les vides des temps qu'il ne travail-

» lera pas, et que sa femme ne contribue de quelque chose » à la dépense par le travail de sa quenouille, par la cou- » ture, par le tricotage de quelques paires de bas, ou par » la façon d'un peu de dentelle, selon le pays; par la cul- » ture aussi d'un petit jardin, par la nourriture de quelques » volailles, et peut-être d'une vache, ou d'une chèvre, » pour les plus accommodés, qui donneront un peu de » lait au moyen de quoi il puisse acheter quelque morceau de » lard, et un peu de beurre ou d'huile pour se faire du » potage. Et si on n'y ajoute la culture de quelque petite » pièce de terre, il sera difficile qu'il puisse subsister; ou, » du moins, il sera réduit, lui et sa famille, à faire une » très misérable chère, et si au lieu de deux enfans, il en » a quatre, ce sera encore pis, jusqu'à ce qu'ils soient en » âge de gagner leur vie. Ainsi, de quelque façon qu'on » prenne la chose, il est certain qu'il aura toujours de la » peine à attraper le bout de son année, d'où il est manifeste » que pour peu qu'il soit surchargé, il faut qu'il succom- » be; ce qui fait voir combien il est important de le mé- » nager. »

Le troisième *fonds* comprend le sel.

« Sa cherté le rend si rare, dit Vauban, qu'elle cause » une espèce de famine très sensible au menu peuple, qui » ne peut faire aucune salaison de viande pour son usage, » faute de sel. »

Pour remédier à toutes les injustices, à tous les maux qu'engendre la gabelle, Vauban propose de faire disparaître cet échafaudage de barrières qui séparent chaque province, et avec elles cette armée de douaniers qui les gardent; de retirer aux traitants la ferme du sel, de remettre toutes les salines entre les mains de l'Etat, de vendre enfin le sel, partout, sur la surface du royaume, au prix uniforme de 18 livres le quintal.

Le quatrième *fonds* se compose des domaines, des douanes, etc...., des impôts volontaires sur le tabac, les eaux-de-vie, le thé, le café, etc...., nous n'entrerons à cet égard dans aucun détail; qu'il nous suffise de dire que le Maréchal de Vauban demandait en 1707 l'abaissement de la taxe des lettres, et l'urgence d'une législation énergique pour empêcher les commis de les surtaxer. « Comme il font notoi-» rement presque partout, dit-il, ce qui mérite bien un » peu les galères. » Il a fallu un siècle et demi pour que ce vœu légitime fut exaucé.

Rappelons aussi que Vauban ajoutait aux impôts volontaires, « ceux sur le luxe et la dorure des habits, sur la ma-» gnificence outrée des meubles, sur les dorures des ca-» rosses, sur les grandes et ridicules perruques, et tous » autres droits de pareille nature qui peuvent faire beau-» coup de bien et peu de mal. »

Le Maréchal de Vauban consacre ensuite ses dernières pages à démontrer les avantages du système qu'il propose; les preuves, les calculs sont d'une netteté, d'une exactitude dignes de son génie: — il supplie Louis XIV de faire d'abord l'essai de la dime royale sur deux ou trois points du royaume; le succès lui paraît assuré: « La mendicité, » cette maladie qui tue dans fort peu de temps son homme, » et dont on ne relève point, sera bannie du royaume; on » n'y verra plus les rues des villes et les grands chemins » pleins de mendiants, parce que chaque paroisse se trou-» vera bientôt en état de pouvoir nourrir ses pauvres, » même de les occuper. »

Puis il énumère l'état et le rôle des *exempts*, c'est-à-dire de ceux qui jouissent de l'exemption de la taille, du taillon, etc., etc.; longue et inépuisable énumération, qui commence au Roi, et qui, parcourant tous les anneaux de cette immense chaîne qui formait la noblesse, vient finir juste où commence le Peuple.

Mais en proposant de telles réformes, le maréchal de Vauban ne se dissimulait pas les obstacles qu'elles allaient rencontrer. Ne touchait-il pas, en effet, à l'*arche sainte*, — aux privilèges de la noblesse, aux scandaleuses exactions des traitants; et, comme au temps d'Israël, cette audace ne pouvait-elle pas être mortelle?

Aussi le Maréchal ne se fait pas illusion; il passe en revue cette formidable armée d'opposants: « La noblesse, Mes- » sieurs du clergé, Messieurs des finances, les fermiers gé- » néraux, les traitants et gens d'affaires, le corps des gens » de robe, les élus et receveurs des tailles, etc., etc... Tous » ceux enfin qui savent pêcher en eau trouble, et s'accom- » moder aux dépens du roi et du public, n'approuveront » point un système incorruptible qui doit couper par la ra- » cine toutes les pilleries et malfaçons qui s'exercent dans » la levée des revenus de l'Etat. »

Contre tant d'adversaires que restait-il donc au Maréchal de Vauban? La raison, l'éternelle raison, et cette énergique fermeté qu'il avait tant de fois déployée sous le feu de l'ennemi; puis, disons-le à regret, un grand espoir dans l'intelligence et le cœur de Louis XIV. — C'est en lui que Vauban s'assure; — il lui prête les sentiments d'équité et de tendre compassion qui l'animent à l'égard du peuple; — il le supplie de se méfier de ceux qui repoussent la dîme royale; — ce sont ses ennemis et les ennemis de son peuple.

« Avant que de finir, dit-il, je dois supplier sa majesté » de vouloir bien se donner la peine de faire attention que, » tant que la levée de ses revenus s'exigera par des voies » arbitraires, il est impossible que les peuples ne soient » exposés à un pillage universel, attendu que de tous » ceux qui y sont employés, il n'y en a peut-être pas un de » cent, un qui ne songe à faire sa main. — Et cela est si » vrai que s'il plaisait à sa majesté d'envoyer nombre de

» gens de bien dans les provinces pour en faire une visite » exacte, sa majesté serait très-surprise d'apprendre que, » hors le fer et le feu, qui, Dieu merci, n'ont point encore été employés aux contraintes de ses peuples, il n'y » a rien qu'on ne mette en usage, et que tous les pays qui » composent le royaume sont universellement ruinés, et » cela pour nourrir des armées de traitants avec leurs commis de toute espèce, sangsues d'Etat, dont le nombre serait suffisant pour remplir les galères; mais qui, après » mille friponneries punissables, marchent la tête levée » dans Paris, parés des dépouilles de leurs concitoyens, » avec autant d'orgueil que s'ils avaient sauvé l'Etat. »

Comment Louis XIV a-t-il répondu à cet espoir; quel accueil reçut de lui cette œuvre d'un homme qui avait rendu à l'Etat les plus éminents services?

La dime royale parut au commencement de l'année 1707; — le 14 février le conseil du roi rendait l'arrêt suivant:

« Sur ce qui a été présenté au Roi qu'il se débite un livre, portant le titre de la *dîme royale*, dans lequel il se trouve plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage de ce royaume,

Vu le dit ouvrage,

Le roi ordonne qu'il sera fait interdiction dudit livre, et que tous les exemplaires qui s'en trouveront seront saisis, confisqués et mis au pilon.

Défense est faite à tous les libraires d'en garder ni vendre sous peine d'interdiction et de mille livres d'amende. »

Le duc de Saint-Simon raconte dans ses mémoires que « le malheureux Maréchal, porté dans tous les cœurs » français, ne pût survivre aux bonnes grâces de son maître pour qui il avait tout fait. Il mourut peu de mois » après consumé de douleur et d'une affliction à laquelle » le Roi fut insensible, jusqu'à ne pas faire semblant qu'il « eût perdu un serviteur si utile et si illustre. »

De tous les auteurs contemporains, le duc de Saint-Simon est le seul qui attribue à cette cause la mort du Maréchal de Vauban ; — mais la raison, la haute intelligence, l'énergie du Maréchal, la conscience qu'il avait d'un devoir noblement rempli, nous font croire que l'opinion du duc de Saint-Simon n'est pas fondée.

La *dîme royale* est peut être, à nos yeux, le plus beau titre de gloire du Maréchal de Vauban ; c'est la première pierre, la première base de cet édifice que le dix-huitième siècle a élevé pour l'humanité ; c'est la première protestation d'un homme de bien, d'un homme de génie contre l'organisation sociale de cette époque.

Cette base, il est vrai, fut posée trop tôt, cette protestation fut prématurée ; — mais l'œuvre n'en est que plus méritoire.

Il y a dans la dîme royale deux choses distinctes.

D'abord, le sentiment profond de la misère du peuple sous cette monarchie absolue, si éclatante au dehors, mais si vide et si triste au-dedans ; ce sentiment perce à chaque instant, à chaque page du récit. On dirait que le Maréchal de Vauban sait que sa voix s'élèvera seule pour protester, et que, comme le prophète, *il criera dans le désert*.

A côté de ce sentiment, nous pourrions presque dire, au-dessus même de ce sentiment, une intelligence de l'avenir qui semble nous révéler de loin ces premiers secrets de la science économique qui ne seront dévoilés que plus tard.

Et parmi les améliorations proposées par Vauban, combien ne sont pas encore aujourd'hui à l'état de faits accomplis ? Cette égalité des impôts, qui atteint tous les biens, tous les revenus, sous quelque forme qu'ils se dissimulent, sous quelque forme qu'ils se cachent, nous ne l'avons pas encore ; et Vauban la réclamait il y a bientôt deux siècles

Comme ce rude ouvrier de l'Evangile qui ne reçoit pas son salaire ici-bas, Vauban ne devait pas recueillir de son vivant la récompense de son œuvre ; il parlait à ses contemporains, ou plutôt aux gouvernants un langage qu'ils ne pouvaient comprendre ; entre eux et lui, il y avait toute la distance qui sépare le privilège et l'injustice de l'équité et du droit. — il ne pouvait donc être entendu ; et cet homme, dont toute la vie avait été un admirable dévouement à la France et au Roi, devenait en un instant factieux, parce qu'il avait voulu être juste, parce qu'il avait cru, qu'aux yeux d'un Roi, tous les sujets étaient égaux ; qu'ils devaient avoir tous une égale part à sa sollicitude, à son amour.

Louis XIV disgracia Vauban, comme il avait disgracié Colbert. — « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme là, je serais sauvé deux fois. » Ce sont là les dernières paroles de Colbert.

Mais la postérité, qui compte sévèrement avec les rois, a rendu et rendra de plus en plus une éclatante justice à l'œuvre du Maréchal de Vauban.

ESSAI PHILOSOPHIQUE

SUR LES

TRANSFORMATIONS DU LANGAGE,

ÉTUDIÉES DANS LA LANGUE FRANÇAISE,

par M. Charles Daudville, Membre résidant.

AVANT-PROPOS.

L'histoire de l'humanité peut être envisagée sous trois faces différentes : l'histoire de ses actes, ou celle de ses idées, ou enfin l'histoire de la forme de ces idées. Or, la forme sous laquelle se produisent les idées de l'humanité, c'est le langage, qui lui-même se divise en langage parlé et en langage écrit. Sans doute les actes et les pensées d'un ou de plusieurs peuples présentent un intérêt plus puissant que les procédés mêmes par lesquels leur intelligence se manifeste. Aussi les chroniqueurs, les faiseurs de mémoires et principalement les historiens sont-ils et seront-ils toujours les plus nombreux et les mieux accueillis. De nos jours la philosophie s'est mêlée à l'histoire, pour éclairer les faits, les compléter et en tirer certaines lois générales. D'un autre côté, l'analyse des facultés de l'âme, portée déjà si loin par les Grecs, et la Théodicée chez les

modernes, ont été l'objet des spéculations les plus sagaces et les plus hardies. Les formes du langage lui même ont donné lieu à une foule de traités sur la logique, la rhétorique et spécialement sur la grammaire. Mais une lacune nous paraît à combler, c'est l'étude de la raison des transformations du langage. Le président des Brosses et Court de Gebelin ont bien cherché à expliquer la formation des langues par la constitution et l'exercice de l'organe vocal, mais quelqu'habilement formulés qu'aient été ces systèmes, ils n'ont pas donné la raison des modifications successives qui se sont introduites chez les peuples dans la transmission de leurs langues, ils n'ont point expliqué pourquoi leur phraséologie et leur vocabulaire présentaient des différences importantes, de leur berceau à l'apogée de leur existence ou à leur décadence, ni par quelle suite de déductions ils étaient arrivés à ces changements. Ce travail, nous l'essayons sur notre langue. Nous indiquerons dans le cours de cet ouvrage les motifs qui nous ont fait donner la préférence à cette dernière.

Sans doute l'esprit humain est libre, mais tout indépendant qu'il est, il est soumis dans la manifestation de son activité à des lois qu'il peut être bon de connaître. Ces lois, il nous a semblé qu'il y avait quelqu'intérêt à les constater dans notre langue. Ce travail entrepris pour notre idiôme, d'autres pourront le tenter pour le leur; de ces monographies linguistiques, on formera un faisceau, un ensemble, et c'est seulement alors, suivant nous, qu'on possèdera une complète physiologie de l'entendement humain.

ESSAI SUR LES TRANSFORMATIONS DU LANGAGE.

Quand nous conversons avec nos contemporains, nous les comprenons et ils nous comprennent; nous sommes donc conduits à affirmer l'identité réciproque de notre nature morale.

D'un autre côté, c'est de nos pères que nous tenons notre langage, et de cela même qu'ils ont pu nous communiquer leurs pensées à l'aide de la parole, nous inférons qu'ils ont été en communauté d'idées par le même moyen avec leurs ancêtres. Il semblerait donc que les générations vivantes devraient parler la même langue que leurs devancières. Or, l'histoire dépose du contraire. Au fur et à mesure qu'on remonte dans le passé, on voit la langue que l'on parle subir des modifications telles, qu'elle finit par devenir inintelligible pour les contemporains. A quoi tiennent ces variations? Pensons-nous autrement que nos pères? Notre intelligence, quand nos organes sont pareils, diffère-t-elle de la leur? Qu'y a-t-il de fixe dans les opérations de notre entendement; qu'y a-t-il de mobile; et cette mobilité a-t-elle sa raison? En suivant pas à pas les monuments littéraires d'une nation, ne pourrait-on découvrir quelques-unes des lois du développement de l'esprit humain? Sans doute les peuples se sont mêlés à la suite de vicissitudes politiques, mais est-il impossible de se rendre compte des motifs logiques qui d'abord ont donné naissance à une langue, ont fait prévaloir un idiôme sur un autre, ou, plus souvent encore, ont amené la fusion de plusieurs idiômes? Sans méconnaître l'influence que les conquêtes, les voyages, les relations internationales, l'introduction de nouveaux usages, l'abandon de certaines coutumes ont pu exercer

sur le langage d'un peuple, ne pourrait-on découvrir dans les transformations naturelles de cette langue les déductions logiques à l'aide desquelles elle est parvenue au point où elle est arrivée, et de la marche qu'elle a suivie dans le le passé pressentir le but où elle tend dans l'avenir, et enfin, à travers toutes les créations éphémères de l'esprit humain, le montrer se saisissant lui-même, pour se mieux connaître et se mieux diriger.

Mais pour qu'une pareille étude portât quelque fruit, il faudrait que la langue qui en serait l'objet eût acquis une consistance suffisante, et pour cela qu'elle eût traversé un certain nombre de siècles. Il faudrait que cette même langue, à l'état rudimentaire d'abord, fractionnée en une multitude de patois, de dialectes divers, eût successivement éliminé tous les éléments hétérogènes, pour se concentrer dans une certaine unité à la fois pleine de fixité et de mouvement, d'autorité et de liberté.

Des recherches archéologiques tentées sur tous les points du globe, des connaissances géographiques plus approfondies, ont permis de dresser cet atlas ethnographique de toutes les langues du monde, et par un rapprochement plus ou moins spécieux de leurs mots les plus essentiels, d'en induire leur consanguinité. Peut-être toutes les langues ne sont-elles au fond que les évolutions de certains radicaux primitifs autour desquels gravitent tous les préfixes, affixes et suffixes d'où naissent les composés et les dérivés?

Quelque séduisante que soit cependant cette magnifique synthèse formulée de nos jours sous le titre bibliographique de *Souche indo-européenne*, on ne peut disconvenir que l'état de la science ne soit encore trop peu avancé pour qu'on puisse rien asseoir de solide sur ces brillants travaux des linguistes modernes. Les monuments littéraires de la grande majorité des peuples ne sont encore ni assez con-

nus, ni suffisamment classés pour servir de point d'appui à la spéculation philosophique. D'un autre côté, les jugements que l'on peut porter sur le génie d'une autre langue que la sienne nous ont paru hazardeux. En effet, ce n'est que par un séjour prolongé chez un peuple, par un mélange d'intérêts et de passions avec ce même peuple, que l'on peut s'identifier avec sa langue. Malgré tout notre respect pour l'universalité, on nous pardonnera de croire que Cicéron, Virgile et Horace trouveraient fort étranges les oraisons latines de nos professeurs au grand concours. Et de même que nous nous égayons des anglicismes français de nos voisins d'outre mer, de même ceux-ci doivent rire beaucoup de nos gallicismes anglais. Nous n'hésitons donc pas à confesser ici notre insuffisance à cet égard, et nous pensons même que c'est dans notre langue maternelle que nous devons chercher les éléments de notre démonstration. Et d'ailleurs, sans vouloir éveiller les autres susceptibilités nationales, il nous a semblé que parmi les langues de l'Europe, par un hazard peut-être providentiel, aucune ne réunissait à un si haut degré que la nôtre ce double caractère de précision et de souplesse dont nous avons parlé plus haut, qu'aucune n'était parvenue à ce degré de maturité qui permet d'en saisir le génie et d'en faire l'objet d'une étude philosophique.

Parlée, à diverses époques, dans la plupart des cours de l'Europe ; au moyen-âge, à Constantinople et en Palestine, notre langue aujourd'hui est devenue familière non-seulement aux classes élevées de toutes les nations civilisées du globe, mais encore aux classes moyennes de ces mêmes sociétés. Employée souvent à la stipulation des intérêts opposés des peuples entr'eux, elle a servi à la rédaction de la plupart des traités de paix, et s'est constituée le seul interprète de la diplomatie. Pour qu'elle ait étendu ainsi ses conquêtes sur presque toute l'huma-

nité, conquêtes bien pacifiques, nous aimons à le proclamer, il faut sans doute qu'elle ait répondu à quelque besoin fondamental de l'intelligence humaine, sans distinction de peuple ou de climat. Cette considération si honorable pour notre nation est donc un encouragement pour nous, puisqu'elle nous prouve qu'en étudiant les mouvements de cette langue souveraine, nous allons toucher à ce qu'il y a de plus vif, de plus intime dans notre nature. Puisse notre tâche n'être pas au-dessus de nos forces! Toutefois à défaut d'un mérite plus réel, nous aurons du moins celui d'avoir indiqué au penseur une nouvelle mine à exploiter, et fourni à l'histoire de la philosophie l'occasion de quelques pages intéressantes.

Mais avant d'aborder les divers documents de notre langue, quelques considérations préliminaires nous paraissent nécessaires. Les hommes parlent, c'est un fait vieux comme le monde; ils ont toujours parlé, c'est supposable. Pourquoi parlent-ils et comment parlent-ils, telles sont les questions que nous allons rapidement effleurer.

Les hommes parlent; c'est d'abord par ce que jouissant d'un organe propre à la parole, ils ont la conscience de l'utilité qu'ils peuvent en tirer; ils parlent, parce qu'ils sont nés pour la société et que la parole est la monnaie que s'échangent les intelligences, le canal par lequel elles versent leur pensée les unes dans les autres, le pont qui les met en communication; les hommes parlent, parce que la parole est l'expression de leurs besoins, de leurs désirs, de leurs volontés réciproques, le mémorial de leurs sensations, l'interprète de leurs sentiments, leur mode de formuler leurs connaissances. La parole écrite ou traditionnelle, en un mot, dans la création, est l'empreinte la plus durable que l'homme laisse de sa personnalité sur la terre. Sans la parole que serait l'humanité? un type matériel sans cesse

reproduit et sans lien avec le passé. Mais ce magnifique privilége qui fait participer l'humanité à l'éternité, en quelque sorte, de l'être suprême, par la perpétuité des traditions, comment l'intelligence est-elle conduite à le mettre en exercice?

La perception de la vie, instinctive selon toute apparence dans les autres animaux, est réfléchie dans l'homme. Ses sens l'avertissent bien de son existence, mais il a de plus la conscience de ses sensations et des idées qu'elles lui suggèrent. Cela suffit pour lui faire créer sa langue. Les cris que la douleur ou le plaisir lui arrachent, comme aux autres animaux, au moment où ils s'échappent de sa bouche, deviennent l'objet de toute son attention. Ces cris, il les distingue, il remarque en quelle circonstance, à la suite de quelles impressions, à l'aide de quels organes il les profère; la variété des sons sera donc le premier interprète de sa sensibilité. Bientôt son oreille lui transmet d'autres sons qui lui sont étrangers; il enregistre cette propriété qu'il partage avec d'autres êtres que lui. La nature déroule à ses yeux ses admirables tableaux; il en démêle successivement les formes et les lignes qui différencient les objets, pour se les rappeler en temps et lieu.

Des sons, des figures, voilà donc les premiers matériaux fournis à l'intelligence. Ces matériaux seront les instruments du langage; mais le langage lui-même n'est pas une chose seulement individuelle, c'est encore une œuvre collective. En effet, pour qu'un homme en comprenne un autre, il faut que s'étant examinés, ils aient réciproquement conclu à une organisation analogue, et comme ils éprouvent et des sensations et des besoins analogues, ce jugement les conduit à se mettre en communication. Comment cette communication s'opérera-t-elle? par le geste, par le langage. Ainsi, que l'un d'eux trace un cercle et l'entoure d'une auréole, l'autre devinera de suite qu'il est question du soleil, et l'indi-

quera à son interlocuteur en accompagnant peut-être son geste d'une exclamation. Qu'à son tour celui-ci pousse un hurlement, miaule, siffle, l'autre lui montrera ou dessinera un chien, un chat, un serpent; faisons un pas de plus, le cri de l'animal pourra leur rappeler sa forme, et par la même raison la forme rappeler le cri de l'animal. Voilà donc le son lié à la figure. Supposons maintenant ces figures devenues si familières aux hommes réunis, qu'il y ait pour eux avantage à les simplifier, les caractères perdront successivement leur forme idéographique, et nous aurons le langage alphabétique. Le langage alphabétique est donc un premier effort de l'esprit, une première transformation par laquelle il a transporté le sens de la figure dans le son et le sens du son dans la figure. D'où cette conséquence que les caractères employés à former un mot ont cessé de donner la physionomie de la chose exprimée et ne sont plus qu'une espèce de chiffre algébrique ou musical de la pensée.

Remarquons ici cette étonnante association de la pensée avec la parole, la pensée immatérielle obligée d'emprunter un appareil matériel pour se communiquer à une conscience immatérielle comme elle, et pourtant ne raisonnant comme elle qu'à l'aide d'organes matériels.

Mais signalons en même temps cette liberté de l'esprit dans la servitude des sens, qui lui permet de prendre le son que connait seul l'ouïe pour peindre la figure que connait seule la vue, comme dans l'écriture il prendra la figure pour peindre le son. Singulière propriété qui fait de langage parlé ou écrit une métaphore perpétuelle.

Nous venons de voir de quels instruments volontaires l'homme a pu se servir pour révéler ses pensées à son semblable. Avant de faire usage de ces instruments, il a nécessairement commencé par penser. Comment a-t-il pensé, comment a-t-il lié ses pensées entr'elles, dans quel ordre

les a-t-il produites au-dehors, et enfin comment s'est-il créé un vocabulaire?

Par la première sensation, l'homme a eu un sentiment vague quoique réel de son existence. Par d'autres sensations successives, il a été amené à les distinguer de sa nature intime, il s'est posé en face d'elles et il a dit: moi. En même temps qu'il a conclu à sa personnalité, il a conclu par analogie à d'autre personnalités que la sienne; aux diverses substances, au *substantif*. Une seconde vue de l'esprit lui a fait reconnaître dans les choses, des caractères de diversité, de ressemblance, il a signalé l'attribut. Ces choses conservaient leur état, changeaient, ou réagissaient les unes sur les autres, il a affirmé leur existence passive ou agissante, il a proclamé le verbe. Et le substantif, l'attribut et le verbe réunis, la proposition a été créée. Et c'est sous cette triple face qu'il a pris connaissance de la vie, des êtres et de leurs rapports, du monde entier et de lui-même. Maintenant qu'on joigne à cette triple observation, des circonstances accessoires de temps et de lieu, qu'on passe de la phrase la plus simple à la période la plus composée, toujours ces trois éléments se détacheront du fond, comme les seuls essentiels, les seuls nécessaires. On peut donc dire que la proposition est la base même de l'intelligence humaine, la loi fatale de notre raison.

Cette loi constatée, de quelle manière l'esprit reconnaîtra-t-il les substantifs, les adjectifs, les verbes et leurs relations naturelles? A l'aide de signes. Ces signes nous les connaissons déjà: ce seront la parole d'abord et ensuite l'écriture. Un certain nombre de sons et d'articulations, correspondant à un petit nombre de caractères, tels seront les instruments de la pensée, instruments, comme on le voit, bien limités. Il faudra donc que la combinaison de ces sons, articulations ou caractères, suffise à l'esprit humain, pour qu'il se rende compte à lui-même et aux autres de toutes

les perceptions qu'il aura reçues et de tous les jugements qu'il viendrait à former. Tout en admirant cet artifice de l'esprit, qui ne sera frappé des lacunes et des inconvénients qu'il présente pour la recherche de la vérité !

Nous avons vu comment est née la proposition. Or, la puissance génératrice de la proposition est infinie. C'est-à-dire que la vie de l'esprit n'est qu'une succession de propositions séparées ou liées entr'elles par l'intelligence, au moyen de l'analogie ou par voie d'opposition. La relation des mots entr'eux a donné naissance à la syntaxe, à la grammaire; la relation des propositions entr'elles, au raisonnement, à la logique, à la rhétorique.

Nous devons donc examiner maintenant d'après quelles inspirations l'esprit s'est dirigé dans la formation de ses vocables, dans l'économie de sa grammaire et dans sa phraséologie; de quel point il est parti, où il est arrivé, dans son système phonétique ou graphique de caractériser les êtres; sous quels aspects il les a tour-à-tour envisagés, comment il a transformé le concret en abstrait et passé du composé à la formule.

Avant de chercher la solution de ces questions dans notre langue, n'omettons pas cependant un fait social d'une haute importance, celui-ci : qu'encore bien que la parole soit un moyen vocal pour l'esprit de se rappeler à lui-même les choses ou leurs rapports (instinct de l'âme qui se trouve dans tous les hommes et se manifeste surtout dans l'enfance), cependant elle n'a point été l'objet d'une convention d'homme à homme, puisque l'admission d'une pareille convention supposerait l'existence même d'une langue, mais qu'elle a été transmise d'abord, acceptée et ensuite expliquée; double opération par laquelle l'intelligence savante a saisi dans l'intelligence ignorante l'aptitude à une pénétration réciproque. Ainsi toute langue a été primitivement transmise : le père, en vertu de l'identité morale de son fils

avec lui, a transmis à celui-ci les premiers matériaux de ses pensées, et c'est sur ce fond même dont chaque homme a la théorie en lui-même que les générations ont sans cesse élevé de nouvelles assises de mots créés arbitrairement ou par déductions, sous l'empire des nécessités sociales.

Mais ce système de la transmission de la parole nécessaire pour que les hommes s'entendent, comme toutes les créations humaines, porte avec lui quelque chose de défectueux que nous devons signaler avant d'aller plus loin. C'est par impuissance, l'avons-nous dit plus haut, de se communiquer sans intermédiaire, que la pensée est forcée de s'incarner en quelque sorte dans la parole et dans l'écriture. Sans doute, l'organisation mentale des hommes est pareille, puisqu'ils se comprennent, mais si elle est une comme genre, elle est prodigieusement variée dans l'espèce ; l'intermédiaire qu'emploie l'esprit n'est pas moins varié. D'où cette conséquence que celui qui parle ou écrit, a la conscience de sa pensée et du sens qu'il a attaché aux termes employés, tandis qu'il est douteux que son auditeur ou son lecteur ait une idée aussi claire que la sienne de la chose exprimée. Autre remarque, les sensations, les sentiments, les aperçus de l'esprit ont des nuances infinies ; or, les termes d'une langue sont bornés, celui donc qui emploie les termes en usage (et il est forcé de s'en servir) est donc condamné à mutiler sa pensée pour la rendre intelligible au plus grand nombre, et s'il se hasarde à créer un mot, il y a nécessité pour lui de lui trouver un support dans les idées même d'autrui; delà, équivalents de la pensée plutôt que la pensée même, approximation de la vérité et non adéquation du langage avec la vérité.

De la part de l'auditeur ou du lecteur, outre la différence de la constitution morale et physique, ne se rencontre-t-il

pas des différences bien plus graves d'expérience et de savoir? En second lieu, quel est avant tout le but du langage? de fournir aux hommes un moyen rapide de s'entendre sur leurs intérêts réciproques. Ce but atteint dans ce qu'il a de plus immédiat et de plus pressant, l'esprit n'attache plus qu'une valeur secondaire au reste. Ainsi il négligera l'exactitude de l'expression, estropiera la prononciation des vocables, bouleversera en un mot toute l'économie de la langue, pourvu qu'il ait ou ait été superficiellement compris, ou si son vocabulaire est trop restreint en raison de son ignorance, il créera de nombreux barbarismes, s'en rapportant à son geste ou à l'ensemble de son discours pour en déterminer le sens.

Tels sont donc les vices fondamentaux du langage, vices séculaires qu'ont cherché de tout temps à combattre les grammairiens, ces moralistes de la langue. Que maintenant les populations croupissent dans l'isolement sans lien entr'elles, sans écoles, on aura autant d'idiômes que de cités, de villages, de hameaux, ou plutôt le pays ne sera plus fractionné qu'en dialectes et patois, rudiments d'une langue naissante ou débris d'une ou de plusieurs langues qui se meurent, jusqu'à ce qu'une force supérieure rassemble tous ces éléments épars et les fusionne dans un seul creuset.

Telle est l'image que nous présente notre langue dans son berceau.

En résumé, une langue est un moyen de communication des hommes entr'eux. Cette communication s'opère à l'aide d'une suite de paroles articulées ou écrites, les unes traditionnelles, les autres originales. Ces paroles ont entr'elles des rapports nécessaires. Enfin l'arrangement des paroles entr'elles constitue ce qu'on appelle la phraséologie. Nous aurons donc à envisager les évolutions de la

langue française sous quatre faces : 1° sous le rapport de la création ou de la modification des mots ; 2° sous celui de la syntaxe ; 3° sous celui de la phraséologie, et 4° de l'élocution.

Après avoir énoncé quelques principes généraux sur le langage, nous éprouvons le besoin, avant d'aller plus loin, de déterminer les limites dans lesquelles nous entendons circonscrire notre œuvre. Afin que le lecteur ne s'aventure point dans un espoir qui ne se réaliserait pas, nous le prévenons que nous n'entreprenons point ici un dictionnaire étymologique de notre langue, ni une étude de ses formes grammaticales comparées à celle des autres peuples : que s'il nous arrive de toucher ces matières, ce ne sera qu'accessoirement.

Une langue étant donnée au dixième siècle, nous voulons en suivre la marche jusqu'au dix-neuvième. Occupé exclusivement de ses transformations logiques, nous n'aurons à traiter ni de l'origine de ses radicaux, ni des emprunts successifs qu'elle a faits aux étrangers, ni de l'influence que ceux-ci ont exercée sur son esprit. Pour nous, ces considérations, curieuses sans doute, ne sont que secondaires ; car nous ne faisons ici ni de l'érudition ni de la littérature. Nous substituant par la pensée à nos pères, nous descendons le cours de ces dix siècles, avec chaque génération, et raisonnons la langue au point de vue de chacune d'elles. Nous allons même plus loin, pour nous la langue française n'est point un but, mais un moyen d'étude. Suivre autant qu'il est en notre pouvoir, le travail de l'esprit humain sur lui-même à travers les siècles, non en vue des idées, mais simplement en vue de la forme de ces idées, comparer perpétuellement les procédés de l'esprit entre eux, afin de nous assurer s'il est resté ou non identique à lui-même, tel est la tâche que nous nous sommes imposée.

Tel est le problème dont nous cherchons la solution, en promenant le scalpel de l'analyse sur le corps toujours vivant de ce géant interrogé à ses différents âges.

Si donc nous disons quelques mots des origines de notre langue, c'est pour bien préciser notre point de départ.

Si l'on s'en rapporte aux travaux les plus récents des étymologistes, notre langue, comme presque toutes celles de l'Europe, appartiendrait par ses racines au sanscrit, langue autrefois parlée dans l'Inde et l'une des plus anciennes du globe, qui, semblable à un autre océan, se serait répandue à travers les siècles par plusieurs coulées du midi au nord de notre vieux continent. Le celtique, le grec, le latin, le teuton, ne seraient que des dérivations de cette langue primitive.

Les druides n'ayant point laissé de monuments littéraires ou leurs ouvrages étant perdus, on a été réduit à des conjectures sur l'idiôme que parlaient nos ancêtres, et partant de ce principe que toute langue dans son enfance a du être monosyllabique, on a induit de la ressemblance d'un certain nombre de mots français avec le bas-breton que l'ancienne Armorique seule aurait conservé des vestiges du vieux celtique ou gaulois. Si l'on consulte l'histoire à une époque plus rapprochée, tandis que la race gauloise occupe le centre et l'ouest, puis plus tard le nord, on voit les Phocéens, colonie grecque, fonder Marseille et transporter ainsi leur langue le long du littoral de la Méditerranée. Bientôt après, l'invasion romaine, qui s'étend sur toutes les Gaules, leur impose, avec sa puissante organisation municipale, ses nationaux pour gouverneurs et pour garnisons. Plus arrêté dans ses formes que l'idiôme de nos pères, employé dans tous les actes administratifs, seul moyen pacifique de communication entre les vainqueurs et les vaincus, le latin, maître de nos contrées pendant huit siècles, s'infiltre peu à peu dans notre langue maternelle, ou

la fléchit à ses terminaisons, mais sans pouvoir entièrement l'absorber, et en subissant lui-même à la longue la réaction du génie celtique. De telle façon que quand le gallo-romain n'écrit pas dans l'idiôme des conquérants, il se sert dans la vie usuelle d'un langage de fusion qui n'est positivement ni indigène, ni exotique, et qu'on a caractérisé du nom de *roman rustique*.

Si la domination romaine se fût paisiblement exercée sur notre nation, en conservant un caractère administratif régulier et bienfaisant, comme la langue du peuple roi était arrivée à son plus haut degré de perfection, peut-être n'aurions-nous à constater que l'introduction dans son vocabulaire de quelques termes nouveaux et de quelques nuances dans l'élocution des poètes ou des prosateurs, la syntaxe et l'ordre de la phrase restant les mêmes. Mais il n'en a jamais été ainsi; les Gaules, depuis la création jusqu'à la chute de l'empire romain, ont été presque constamment le théâtre de guerres partielles ou générales et d'insurrections. Les populations, tantôt unies, tantôt divisées, toujours agitées, se virent en proie à une perpétuelle anarchie qui détruisait toute règle dans leur langage comme dans leur existence politique. Dès lors plus d'unité nationale, plus de langue nationale, mais une multitude de dialectes, de patois, suivant l'instinct des différentes agglomérations des citoyens. Les hordes scytho-tartares, que sous divers noms les Palus-méotides vomissent sur l'Europe, traversent notre pays comme un torrent, mais trop étrangères à l'état civilisé de nos contrées, elles ne laissent rien de leur passage dans notre langue.

La race franque, qui descend de ces fiers Germains dont la bravoure a tenu si long-temps tête aux Romains, à l'apogée de leur puissance, renverse le vieux colosse, qui s'écroule enfin sous les coups de tant d'adversaires; mais, en substituant dans les Gaules le système féodal au systè-

me municipal romain, elle ne peut faire prévaloir sa langue trop inculte et trop rude, sur celle d'une nation déjà à demi-civilisée. Le théotisque repasse le Rhin, et un compromis dont le texte nous a été conservé par Nitard, a lieu entre l'idiôme barbare des franco-germains et celui des franco-gaulois. Ce document précieux peut être considéré jusqu'à présent comme le premier monument de notre langue, nous le prendrons donc pour point de départ de notre étude. C'est un double serment échangé entre Louis de Bavière, Lothaire, Charles-le-Chauve et les seigneurs de la cour de ces princes. — Destiné à lier des personnages venant de diverses contrées, il a dû être formulé dans l'idiôme du plus grand nombre, en même temps qu'il a pour objet de prévenir un retour à l'anarchie; il décèle donc déjà un certain besoin d'unité, une certaine tendance à l'unité de langage.

Serment des Fils de Charlemagne. An 983.

« Pro deu amur et pro christiano poblo et nostro commun salvament dist di en avant in quant Deus savir et » podir me dunat, si salvarai io cist meon fradre Karlo » et in adiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit » son fradre salvar dist in o quid il mi altresi fazet et ab » Ludher nul plaid numquam prindrai qui meon vol cist » meon fradre Karle in damno sit. »

Serment des Seigneurs des trois cours.

« Si Lodhevigs sagrament que son fradre Karlo jurat, » conservat et Karlon meos sendra de suo part non los ta- » nit si jo returnar non lint pois, ne io ne neuls cui jo re- » turnar int pois in nulla ajudha contra Lodhuvig non » li juer. »

Si nous nous arrêtons à la lecture de ce grand acte politique, nous remarquons avec Bonamy qu'à l'exception du nom franco-germain des parties contractantes, tous les mots ont une physionomie latine, mais que les terminaisons

ont subi une profonde altération, que plusieurs mots ont été contractés en un seul, et qu'enfin la phrase, quoiqu'inversive, s'éloigne de celle des Romains. Il résulte donc pour nous de ce fait les conséquences que voici : c'est que nos pères, en acceptant l'économie du vocable latin dans son radical, comme exprimant sans doute avec une énergie et une prosodie suffisante leur pensée, en rejetaient le système syntaxique. Etait-ce ignorance des lois du rapport des mots entr'eux, ou cette syntaxe ne répondait-elle pas à leurs idées? On conçoit que des hommes ayant sans cesse la lance au pied où la francisque à la main, s'inquiétassent peu des lois de la grammaire, mais, d'un autre côté, le moule antique était-il si parfait que l'esprit humain n'ait pu s'en créer un autre? Cette grave question sera principalement l'objet de cet écrit.

Voyons donc comment nos pères sont partis du radical latin pour arriver au vocabulaire que nous employons aujourd'hui.

Nous verrons ensuite comment ils en ont modifié la syntaxe, nous signalerons les évolutions successives qu'ont subies leur phraséologie et leur élocution, puis nous formulerons un jugement général sur le rôle qu'a joué l'esprit humain dans la marche de notre langue.

Le défaut d'espace ne nous permettant pas d'insérer dans ce volume les quatre chapitres du *Vocabulaire*, de la *Syntaxe*, de la *Phraséologie* et de l'*Elocution*, nous nous réservons de les publier ultérieurement, par parties détachées, et nous nous bornons, quant à présent, à donner le résumé général qui suit :

RÉSUMÉ.

Nous avons vu la langue latine, après s'être substituée à la celtique, s'écrouler sous l'invasion franque et normande et donner naissance à la romane, d'une part, et à la langue d'oïl, de l'autre. Développées séparément par suite du fractionnement des populations, ces langues, formées des mêmes radicaux, diffèrent par la terminaison, mais sont unanimes pour rejeter certaines consonnes et pour supprimer l'usage des cas. Leur ressemblance est telle que Brunetto Latini, auteur italien du 13e siècle, préférait notre langue à la sienne, et que Richard Cœur-de-Lion a fait des chansons comme trouvère et comme troubadour. M. Leroux de Lincy, dans son introduction au livre des Rois, cite une fort jolie chanson dans le dialecte Limousin, où la langue d'oc et la langue d'oïl se confondent. Le cachet du moyen-âge, ç'a donc été, comme l'observe judicieusement M. Génin, la sobriété des consonnes; toutefois il faut reconnaître que cette époque a été une ère d'ignorance et d'enfance de la pensée. Les croisades succédant aux guerres de la féodalité, en mêlant les peuples de l'Europe forcés de s'entendre pour une œuvre commune, en les transportant au milieu des usages de l'Orient, devaient verser dans les esprits une nouvelle coulée d'idées et d'expressions. Aussi,

est-ce à partir de ces expéditions séculaires qu'apparaissent les fabliaux et les choniqueurs. — Au retour, la monarchie poursuit une guerre sans relache, ouverte ou cachée, d'épée ou de négociation contre les derniers grands vassaux, dont elle courbe la tête sous son joug. L'unité nationale tend à sortir de la fusion de tant d'éléments hétérogènes. L'affranchissement des communes appelle l'affranchissement de la suprématie cléricale, laquelle se confondait avec celle des seigneurs. Une sourde fermentation agite le corps social qui sent la vie circuler dans tous ses membres. Entraînés par la papauté à la guerre sainte, les peuples la sentent oppressive de protectrice qu'elle était et qu'elle se donnait ; l'esprit de discussion religieuse éclate avec Abélard. Il deviendra bientôt une révolution sous Luther et Calvin. C'est alors qu'apparait l'imprimerie.

Jusqu'ici l'instruction nationale s'est faite par la communication orale des citoyens entr'eux, par l'enseignement des moines, dépositaires des manuscrits sacrés, et d'un petit nombre d'auteurs profanes, parmi lesquels Aristote tient le premier rang. Le vocabulaire de la langue qui n'est point encore dressé (quoiqu'on ait découvert depuis quelques ébauches de grammaire et d'un dictionnaire du moyen-âge), se compose donc avant tout, de termes de guerre, d'expressions ascétiques, de quelques termes grecs de l'école et d'un plus petit nombre de mots scientifiques empruntés à Paracelse ou à Avicenne.

Au moyen-âge, les premiers écrivains prenant pour base de leur orthographe la prononciation de leurs différentes contrées, on conçoit que le vocabulaire des mots employés ait renfermé tous les caprices de la prononciation, jusqu'à ce que cette prononciation devenant plus générale, ait fini par marquer les vocables à un coin à peu près invariable. Nous avons attribué à la paresse de l'organe, au besoin d'une élocution rapide, les suppres-

sions de lettres, les contractions de syllabes qui ont pour ainsi dire réduit à des radicaux la plupart des mots venus du latin. Ce système de mutilation pouvait convenir à un peuple qui ne voyait dans la langue parlée qu'un moyen de préciser le geste; mais sitôt que, plus éclairés, nos pères ont eu des besoins plus raffinés, ils ont compris qu'il fallait trouver dans le langage un interprète de ces besoins, et à leur tour ils ont fait de la parole un art; ils ont voulu que l'obscurité n'altérât pas le sens des lettres qu'ils s'envoyaient, que leurs manuscrits fûssent intelligibles à leurs contemporains et à la postérité, enfin, ils ont créé une orthographe. Mais l'imprimerie n'étant point encore découverte ou n'ayant point encore multiplié les mêmes ouvrages, leur orthographe a constamment oscillé entre la multiplicité des consonnes et la superfluité des voyelles, jusqu'à l'époque de la création de l'Académie française, arrivée avec la fusion de toutes les parties de la monarchie en un système politique unitaire. Cependant comme les mots créés avant le retour à l'étude des anciens avaient subi de profondes altérations, tant sous le rapport de la figure que sous celui de la signification, on s'attacha dans les mots nouveaux, empruntés à l'étranger ou aux langues mortes, à leur conserver le plus possible leur orthographe exotique, tout en les pliant à une terminaison analogue aux vocables en usage. Il résulta de ce fait des expressions, qui, quoique puisées à un même radical, contractèrent de la mutilation plus ou moins profonde qu'ils avaient subie des significations de plus en plus variées : tels sont *confiance* et *confidence*, *confiant* et *confident*, qui sont les mêmes mots avec le retranchement du *d* pour les premiers, comme on l'aperçoit dans *cruel*, *cruauté*, *ouïe et audition*, *audire et ouir*. Ainsi un fait, qui semblait devoir amener l'anéantissement de la langue, a été une source de richesse pour cette même langue, par suite de la variété des nuances qui s'est attachée à toutes ces dégénérescences et rénovations.

Toutefois, ce serait se faire illusion que de croire que, même en conservant leur orthographe, les mots aient conservé leur signification identique, pendant de longues suites d'années. Nous avons montré comment l'idée de grâce et de vivacité a été caractérisée par le mot *gentillesse*, qui équivaut dans sa racine à l'idée de race, de race par excellence. Nous avons signalé la même métamorphose dans le mot *appointement*, qui, dans tous les chroniqueurs, signifie accord, trêve, armistice, et qui ne s'emploie plus par catachrèse que dans le sens d'honoraires, d'émoluments donnés à un salarié. Ceci nous suggère une nouvelle remarque; c'est que dans la communication des idées, l'esprit marchant par voie d'analogie, c'est-à-dire du connu à l'inconnu, pour se faire entendre, est obligé d'employer les termes en usage, en leur attribuant par ceux dont il les accompagne une signification nouvelle, non pas contraire, mais légèrement différente; jusqu'à ce que l'altération du sens suivant une marche progressive, le radical seul garde quelque chose de fondamental, heureux encore quand il ne l'abandonne pas à la troisième ou quatrième interprétation. Voilà donc, suivant nous, ce qui rendra toujours presque impossible la fixation des acceptions d'une langue; la langue, comme du reste tout ce qui se rattache à la sensation, n'étant qu'un moyen arbitraire employé par l'esprit pour revenir sur ses acquisitions, et se ressaisir en quelque sorte lui-même comme dans un miroir, sans que pour cela ce mode d'exercice soit le seul par lequel il puisse se manifester à lui-même sa puissance, quoique ce soit sans doute le plus efficace et le premier.

En résumé, à l'entrée du 17e siècle, la logique a déblayé à peu près tous les éléments hétérogènes qui s'opposaient à ce que la langue prit une forme régulière, nous dirions presque géométrique; nous allons voir ce que lui ont apporté les trois siècles suivants, et comment, après des

transformations pour ainsi dire matérielles dans l'expression, la langue a tour-à-tour passé par les diverses nuances qui l'ont conduite au point où elle est aujourd'hui.

Au 17e siècle, les hésitations entre le style inversif et la marche directe ont cessé, la signification des mots est précisée, et quoique l'orthographe surcharge encore les mots de lettres inutiles, l'harmonie des vocables est arrêtée ; en un mot, tous les matériaux pour l'éloquence sont classés, et l'esprit n'a plus qu'à les employer. Aussi ce siècle est-il celui de l'art oratoire et du théâtre, qui, lui aussi, emprunte ses périodes à l'art oratoire, aux dépens quelquefois du sentiment et de la langue plus rapide des passions. A partir de cette époque on peut dire que la langue est fixée, car la grande masse des mots et des locutions que met en usage le grand siècle porte une empreinte si puissante, qu'à peine un petit nombre (encore est-ce imperceptible) disparaissent de la circulation, et qu'aujourd'hui encore le langage des français du règne de Louis XIV est, à très peu de chose près, celui des citoyens de la République, tant l'esprit semble satisfait du moule qu'il a adopté.

Le langage solennel du grand siècle devient déclamatoire sous le siècle suivant, mais en même temps l'esprit de conversation, de jour en jour plus développé, et qui exige un tour plus vif, plus elliptique, parceque le geste supplée aux idées intermédiaires, restitue à la langue une allure moins compassée. Molière, Mme de Sévigné, Saint-Simon, Voltaire, Beaumarchais, Rivarol, protestent tour-à-tour, au nom même de l'esprit, contre les chaines dont il se complait à se garotter, et sans méconnaitre le progrès de la forme, ils s'échappent de la prison par la fenêtre. L'expression, plus vive, devient sous la plume de leurs imitateurs, pointilleuse, recherchée; les mots sont détournés de leur sens primitif, pour produire plus d'effet ; l'enluminure remplace le coloris, quand l'emphase, philosophique d'abord, politique ensuite, n'enfle pas la bouche de l'orateur. Le clubis-

me révolutionnaire ternit de son limon sanglant cette langue si limpide, si pure. Néanmoins ces défauts ne touchent que la surface. L'Empire, en rassérénant les esprits, élimine ces scories, mais calque trop servilement sa forme sur le grand siècle. Les sciences, qui se développent, versent dans le vocabulaire une foule de formules plus analytiques qu'harmonieuses. Un génie puissant, qui semble la fusion du passé avec les aspirations de l'avenir, Chateaubriand, fait pénétrer hardiment la métaphore dans un langage trop refroidi par les rhéteurs, les grammairiens et les philosophes, et à la contagion de son style, on voit éclore la littérature contemporaine, qui fait dominer l'image sur la précision philosophique restée le privilége d'un petit nombre d'esprits plus sévères.

Après avoir examiné notre langue dans sa marche à travers les siècles sous le rapport du vocabulaire, de la syntaxe, de la phraséologie et de l'élocution, il nous reste à préciser quels éléments de l'esprit humain sont restés fixes, quels autres ont varié. Nous essaierons ensuite d'indiquer ses tendances pour l'avenir.

VOCABULAIRE.

Il est un principe fondamental de l'esprit humain que nous devons rappeler avant tout, c'est, en se distinguant de ce qui n'est pas lui, de conserver à l'aide de la mémoire le souvenir de toutes ses impressions internes ou externes. Pour retrouver toutes ces choses, que fait-il? Il leur applique en quelque sorte une empreinte, puis combinant entr'elles toutes ces empreintes, il s'en fait comme un langage intérieur auquel il cherche un équivalent dans le monde matériel, de sorte que la parole usuelle n'est que la traduction de cette parole, de ce verbe intérieur qui se manifeste dans toute conscience humaine. Cela posé, cherchons quels procédés il a suivis?

Le premier phénomène qui s'est offert à nous, c'est la persistance de l'esprit humain à manifester sa sensibilité et son activité à l'aide de l'écriture et de la parole. Le dessin, qui parle aux yeux, le son qui parle à l'ouie, sont demeurés les seuls organes de la pensée (sans être pour cela la pensée même); l'écriture, d'idéographique qu'elle était primitivement, par une nouvelle détermination de l'esprit à laquelle il s'est arrêté, est devenue la peinture du son et de l'articulation, et la langue alphabétique, tradition du passé, a été invariablement conservée par les peuples modernes. L'incarnation de la pensée dans la voix est donc demeurée le procédé fondamental de l'intelligence pour se produire au dehors et pour se communiquer. La variété dans le son et dans les articulations a constitué le vocabulaire de la pensée avec toutes ses nuances. Le second phénomène a été la persévérance de l'esprit à créer les mots par voie d'analogie. L'analogie est peut-être le procédé qu'ait le plus employé l'esprit humain, mais c'est en même temps celui qui témoigne le plus de sa faiblesse. Sans doute il existe dans toutes les parties de l'œuvre du créateur une certaine homogénéité qui les rattache entr'elles, mais c'est l'impuissance de saisir l'ensemble qui force l'esprit à l'analyse, et c'est l'impuissance de saisir simultanément toutes les individualités qui le ramène à les classer en genres, en espèces, en familles; principe qui, appliqué au vocabulaire, détermine les finales des substantifs, des adjectifs et des verbes. Une partie notable de ce vocabulaire, héritage des siècles précédents, a servi de type aux vocables nouveaux que, par analogie et suivant ses besoins, l'esprit ensuite a créés.

Mais si le mode d'émission et de création a continué d'être le même pour tous les âges, du dixième siècle jusqu'à nos jours, une perpétuelle variation a eu lieu dans la physionomie des vocables, c'est-à-dire que tour-à-tour les

consonnes et les voyelles s'y sont modifiées, substituées, ou même y ont apparu ou disparu. Malgré toutes ces vicissitudes, les vocables qui ont été maintenus ont toujours conservé une trace de leur origine, soit dans le radical, soit dans la terminaison, mais spécialement dans le radical. Ce besoin de l'esprit humain de s'appuyer sur la tradition s'est manifesté dans notre langue plus que dans toutes les autres, par la conservation du caractère étymologique aux dépens quelquefois de la prononciation qui, par représailles, n'en a tenu aucun compte, et même a réussi quelquefois à en provoquer l'élimination.

La plupart des mots qui sont tombés n'ont péri que parce qu'ils étaient soit inutiles, soit remplacés par des équivalents analogues, ou refaits sur un plan plus conforme à l'origine étymologique. Ces variations doivent être attribuées spécialement aux exigences de l'oreille, exigences qui ont fait parfois violence à la logique. La sonorité des vocables a dépendu de l'état des mœurs et du climat, de la rareté ou de la fréquence des relations, de la multiplicité des orateurs, des écrivains et surtout des poètes. Quoique la prononciation (*) ait longtemps varié de localité à localité puis de province à province, le besoin de mieux s'entendre d'une part, de l'autre un goût plus raffiné de l'harmonie, ont poussé les populations à l'unité, et ce mouvement a été puissamment secondé par la diffusion des livres et des écrits périodiques.

Après avoir constitué la langue uniquement en vue de

(*) A proprement parler, il n'existe qu'une voyelle dont le son dépend du plus ou moins d'ouverture et de resserrement de la bouche. De même les articulations, quelque variées qu'elles paraissent d'abord, peuvent être ramenées à un petit nombre de consonnes susceptibles de substitution entre elles. On voit par là que les variations dans la forme du vocable n'en affectent pas le fond essentiellement.

la prononciation, l'esprit s'est aperçu qu'il abdiquait le rôle qu'il avait joué dans le passé, et par une réaction dont la Renaissance nous montre la trace, il a retrempé l'orthographe aux sources de l'étymologie, puis s'apercevant qu'il faisait prévaloir le signe sur l'harmonie, il a de nouveau modifié l'orthographe, qui est restée un compromis entre la science étymologique et la prononciation; lutte intéressante du passé qui ne veut pas mourir et du présent qui ne veut pas s'enchaîner au passé. Tel est l'état de notre vocabulaire.

SYNTAXE.

L'emploi et la création des mots appartiennent à une même faculté de l'esprit : saisir des rapports entre les choses, leur attribuer un signe (un nom), pour les rappeler devant sa pensée, les classer pour les reconnaître et s'en servir, telles sont les fonctions de l'entendement.

Or, les objets se présentent à lui sous trois faces : 1° en tant que substance, c'est-à-dire comme quelque chose de permanent, d'existant, 2° comme différents ou semblables, c'est-à-dire comme possédant une qualité; et 3° comme exerçant ou recevant une action et ce dernier acte, c'est ce que nous appelons verbe. L'esprit, qui se sent toujours présent, préjuge l'avenir par l'expérience du passé et la possession du présent: de là les idées de durée, de temps. D'un autre côté la vie étant une succession de phénomènes matériels et moraux, l'esprit lie entreux ces phénomènes et en forme en quelque sorte un réseau; c'est la trame du discours. Par cela seul qu'il distingue la qualité et l'action de la substance, l'esprit proclame leur indépendance réciproque, mais en même temps l'utilité de les unir pour les faire rentrer dans leurs conditions naturelles, en d'autres termes l'importance de l'accord syntaxique. Cette dépendance peut se manifester de deux manières; ou par la

juxta-position des mots ou par des signes préfixes ou suffixes qui rappellent ce lien réciproque. Dans les langues orientales le premier système domine, dans la souche indo-européenne c'est le second, toutefois avec des modifications. Le principe de l'accord, base de la langue hellénique et de la langue romaine, a passé et s'est maintenu dans notre langue, mais non sans subir une profonde modification par la destruction de la déclinaison. Agonisante au dixième siècle, cette dernière a disparu entièrement au quinzième, phénomène qui n'est point particulier à notre idiôme, mais à toutes les langues néo-latines, et, dans certaines limites au grec moderne. Ainsi, quoique la qualité soit une abstraction, l'esprit français, contrairement aux anglais, persiste à en faire le satellite du substantif; il lui en impose la livrée et par le même motif assujettit le verbe à la même loi, tandis qu'il restitue aux autres termes de la proposition leur indépendance naturelle, ne les considérant que comme des accessoires du discours, et cette révolution est si définitive qu'aucune tentative de restauration de la déclinaison ne peut être signalée dans l'histoire moderne.

Toutefois, dans ce travail de retour sur lui-même, il reconnaît la nécessité d'établir le signe de la pluralité, de préférence à créer de nouveaux mots pour indiquer le nombre dans chaque espèce de choses, mais il se garde bien de descendre dans ce frivole dualisme grec, abandonné de reste aussi par les Latins. Par une espèce de concession faite à l'imagination et à ce sens le plus impérieux de notre vie, il adopte pour les substantifs la distinction des genres; il lui semble que c'est leur communiquer la vie que leur imposer le sexe, mais conservant la conscience d'un acte dont il n'est pas la dupe, il admet capricieusement le genre masculin et le féminin et rejette le neutre, qui remonte au sanscrit, comme inutile. Ce système, qui nous vient des Romains, se perpétue dans notre langue d'où il ne paraît

pas devoir disparaître. Néanmoins, pour introduire une apparence de logique dans ce concept arbitraire, la finale *e* semble devenir le type du féminin, aussi le voit-on tâtonner pendant plusieurs siècles sur la catégorie où il placera définitivement certains vocables.

Appuyé sur cette base fondamentale du substantif, de l'adjectif et du verbe, il emprunte tour-à tour à ces trois ordres leurs termes, pour les faire passer d'un ordre dans l'autre, c'est-à-dire que d'un substantif il tire un adjectif, quelquefois plusieurs, d'un adjectif un substantif ou un verbe, et réciproquement, suivant l'opération qui devra caractériser la phrase (1). Ces composition et recomposition, qui tiennent à l'essence même de la pensée, se manifestent surtout dans les derniers temps, en raison des besoins plus nombreux des intelligences; toutefois, l'abus du néologisme, qui fait violence à la fixité des formules en circulation, rencontre dans la masse de la nation une certaine répulsion à laquelle la paresse n'est pas complétement étrangère.

PHRASÉOLOGIE.

Comme nous l'avons vu, un des points les plus importants sur lesquels l'esprit a varié, ç'a été sur la forme de phrase. Nous avons signalé les raisons toutes matérielles qui avaient forcé la phrase à prendre la marche directe, mais ayant adopté la marche inversive dans l'antiquité, l'esprit se serait-il donné un démenti dans les temps modernes, ou bien serait-ce là une simple évolution sur lui-même? Ce qu'il y a de constant, c'est qu'à comparer une période du siècle d'Auguste à une période de nos grands orateurs, on

(1) Non toutefois à la manière des Anglais, qui emploient le même mot pour exprimer un verbe ou un substantif, sans modification, mais en les différenciant par la prononciation.

trouvera une dissemblance complète. Dans le premier, l'effet, puis toutes ses circonstances et finalement la cause; dans le second, la cause, puis comme conséquences ses effets. L'un, des conséquences remontant aux principes, l'autre partant hardiment du principe pour descendre dans les faits; induction d'un côté, déduction de l'autre, double méthode qui montre l'humanité partagée en deux camps, le monde ancien et le monde moderne. A quoi faut-il rapporter cette marche de l'esprit? Suivant nous à une seule cause, à une plus complète appréciation de son importance, au développement du spiritualisme, du *mens agitat molem*, à la substitution de la méthode géométrique à celle des passions, qui avait trop longtemps prédominé dans les faits sociaux. Admirable fécondité de l'esprit qui, après avoir brillé sous une face, fait jaillir un nouveau rayonnement d'un second foyer qu'il découvre en lui-même. N'en concluons pas cependant que la phrase directe ait été inconnue de l'antiquité, ni que, pour l'avoir préférée, l'esprit moderne ait rejeté la forme inversive, ce qui eût été se dépouiller de l'une de ses richesses. Non, l'esprit est resté ce qu'il était, mais avec plus d'expérience dans l'emploi de ces deux instruments du discours; seulement il a tempéré un système par l'autre, par une espèce d'éclectisme dont nos grands écrivains nous donnent la mesure. Quant à la concaténation des membres de la période, il a conservé et perfectionné les signes d'attache qu'il avait adoptés, mais en proportionnant mieux la longueur de la phrase à la puissance de l'attention et de l'organe vocal. Il a mieux distingué dans les idées l'accessoire du principal, soit pour écarter le superflu, soit pour mieux éclairer le point culminant de la proposition, et enfin se sentant le grand architecte du discours, il a fait prévaloir la forme active sur la forme passive, en d'autres termes, sa spontanéité sur la sensation.

ELOCUTION.

L'élocution est la forme individuelle ou sociale sous laquelle la pensée se produit, *se formule*. De même que l'univers est la manifestation de Dieu, sans être Dieu lui-même, l'esprit emprunte au monde extérieur tout ce qui frappe les sens, pour traduire jusqu'aux moindres nuances de ses aperceptions. Nous ne répéterons pas ici le jeu de mots *traductor*, *traditor*, mais nous dirons qu'il n'est pas donné à l'homme sur la terre d'avoir une expression adéquate à sa pensée, et qu'à quelque précision qu'arrive un orateur ou un écrivain, ce sera, si l'on veut, une approximation la plus voisine possible du vrai, mais jamais sa parfaite empreinte. De là cette recherche perpétuelle de l'esprit à trouver le vêtement le plus translucide pour se laisser entrevoir. De là par conséquent ces milliers de métaphores, de métonymies parmi lesquelles il est obligé de faire un choix pour répondre aux nécessités de l'existence. Ce choix portant surtout sur les idées les plus familières à chaque génération, amène des formules traditionnelles dont le sens primitif s'efface devant le sens usuel. Il y a donc des locutions qui traversent les siècles et que l'esprit ne refait pas, parce qu'elles lui donnent une ombre de satisfaction. Il en est d'autres, au contraire, qu'il abandonne parce qu'elles sont sans objet, trop incomplètes eu égard à l'état des mœurs et des connaissances. Les besoins intellectuels croissant avec les progrès mêmes des lumières, il devient nécessaire de constater cette marche ascendante dans la pénétration plus intime des choses, de là l'obligation de créer des locutions parallèles à ces besoins et à ces découvertes. Chaque siècle apporte son contingent et emporte quelque chose de celui qui l'a précédé, toutefois la locution tenant de la circonstance devient souvent éphémère comme elle, il n'en reste dès lors que ce qu'il y a de persistant dans l'édifice

humanitaire des traditions. Les locutions sont donc le jouet incessant de l'esprit qui se complait à témoigner par là de sa parfaite indépendance du temps et des choses, de son immatérialité.

En résumé, l'esprit humain, envisagé dans la langue française à diverses époques et comparé à sa marche dans l'antiquité, nous paraît avoir procédé dans ses opérations toujours d'après les mêmes principes, et les variations que nous avons signalées, non seulement n'ont point affecté essentiellement sa nature, mais peuvent-être considérées comme des évolutions faites par lui sur lui-même, évolutions qui, impuissantes à atteindre son unité virtuelle, déposent de son incessante vitalité ; car qui pourrait comprendre la vie sans le mouvement !...

Toutefois ce travail perpétuel de l'esprit sur lui-même, cette infatigable accumulation des trésors du passé, cette incessante comparaison du mouvement intellectuel des générations entre elles, ces modifications, ces changements dans les méthodes, tant de labeurs séculaires, ne peuvent avoir le but mesquin de satisfaire une insatiable et vaine curiosité. Il est impossible que l'esprit ne poursuive pas quelque chose de plus élevé ; ce quelque chose c'est, croyons-le bien, d'arriver à une connaissance plus juste, plus vraie de lui-même et du monde, c'est de s'approcher, autant qu'il est en lui, du principe même de toute vérité, de la cause suprême de l'univers.

En présence d'un don aussi sublime, quel cœur n'éprouve le besoin de s'élever vers son auteur pour chanter une hymne de reconnaissance à sa bonté et à sa puissance !...

Il nous reste à chercher quelles pourront être les tendances de l'esprit dans l'avenir, au point de vue du langage.

TENDANCES DE L'ESPRIT POUR L'AVENIR.

La vie de l'esprit consistant dans la succession nécessaire ou volontaire de ses pensées, comme la vie du corps consiste dans l'exercice des organes, et l'union du corps et de l'âme étant indissoluble pendant notre durée terrestre, il s'ensuit que l'esprit continuera à demander au corps de lui servir d'interprète. Pour atteindre ce but, le corps n'a que deux moyens, le geste et la parole ; nous avons vu que l'un pouvait se traduire par l'autre. Le sourd-muet parle par le geste, nous gesticulons par la parole. Mais la parole l'emporte sur le geste en ce que, outre l'utilité conventionnelle que les hommes lui ont de tout temps attribuée, elle est un instrument musical susceptible de parcourir toutes sortes de tons et d'inflexions ; donc l'esprit s'adressera toujours à la langue qui correspondra au verbe de l'intelligence. L'idéographie restera donc dans le domaine des arts et spécialement de la peinture, et l'idéophonie, qu'on nous passe ce néologisme, dans le domaine de l'éloquence.

Il sera toujours nécessaire à l'esprit, pour jouir du passé et se conduire dans le présent, de se rappeler les objets de ses pensées. Nous avons vu que ces signes des objets et de leurs rapports, ce sont les mots. Les mots existants vivront avec les choses qui leur servent de soutien, et comme tout progrès tient d'une lisière au passé et de l'autre à l'avenir, les mots nouveaux participeront dans une proportion déterminée aux choses actuellement existantes tout en réfléchissant celles qui arriveront à la vie.

La grammaire et spécialement la syntaxe, n'étant qu'une méthode inventée par l'esprit pour caractériser les relations des mots entr'eux, pourra subir des modifications importantes sur des types différents, telles que nous en offrent l'anglais, l'arabe et le chinois, ou quelques autres langues du globe. Toutefois, nous doutons que jamais la famille

indo-japétique renonce à l'accord qui est la discipline du langage, comme, dans un autre ordre de faits, la loi politique est le régulateur des sociétés. Les efforts sans relache de nos grammairiens, surtout depuis trois siècles, pour épurer la langue et faire pénétrer la logique dans l'orthographe et la syntaxe, s'il témoignent encore de son imperfection, accusent aussi la marche ascendante de la raison humaine. Peut-être l'imagination s'en plaindra-t-elle ; quant à nous, nous doutons que les beautés de nos écrivains modernes aient rien à démêler avec les barbarismes ou les solécismes familiers à nos pères.

La phrase ne paraît pas devoir éprouver de changements importants, elle sera désormais plutôt directe qu'inversive, en partie directe et en partie inversive; mais hors de la synthèse et de l'analyse, nous ne voyons pas quel autre procédé l'esprit pourrait découvrir pour organiser la proposition avec ses différentes branches. Quant à la succession des propositions, par périodes ou par ellipses, l'ellipse ne sera jamais qu'une forme exceptionnelle dans une civilisation toujours plus exigeante et laissera conséquemment la plus grande place à sa rivale.

L'élocution, en raison de l'incessante activité de la presse et des communications orales, tendra peut-être à une production exagérée de la métaphore, c'est-à-dire que la métaphore étant une image, et cette image, telle que l'effigie d'une pièce de monnaie, s'usant promptement pour l'œil de la pensée, comme celle-ci s'altère au frottement, il deviendra nécessaire de la renouveler plus souvent, afin de rendre au langage une énergie suffisante. De là l'hyperbole et les expressions emphatiques, mais le bon sens qui, en définitive, prend toujours le dessus sur l'imagination et qui est plus général, ramènera la langue à des conditions plus raisonnables et mieux proportionnées à la nature même de l'esprit humain.

Peuple éclectique par excellence, la nation française par la puissance de sa raison, par la justesse de son goût et par la sobriété de son imagination, gagnera de plus en plus les autres peuples à son idiôme, et s'il existe quelque jour une langue universelle, cette gloire, nous le croyons du moins, deviendra le privilége de la nation française.

DE LA

FABRICATION DES FARINES

CHEZ LES ANCIENS,

ET DES

PERFECTIONNEMENTS QU'ELLE A SUBIS

JUSQU'A NOS JOURS,

par M. Hte Foulon, Membre résidant.

Dès la plus haute antiquité, les céréales, et surtout le froment, ont formé la base de l'alimentation chez la plupart des peuples dont l'histoire nous est parvenue; ainsi, il est hors de doute que la culture du blé avait déjà pris un grand développement en Egypte vingt siècles avant notre ère; nous voyons par l'histoire de Joseph (Genèse, chap. 41 et 42) que, 1728 ans avant Jésus-Christ, l'abondance ou la rareté du blé était un fait de la plus haute importance pour ce pays, puisque le Pharaon comblait de biens et d'honneurs celui dont la prévoyance avait empêché la disette des céréales; et de plus, il est établi par cet antique récit que le froment était un aliment de première nécessité même chez le peuple pasteur dont Jacob faisait partie, puisque ses fils franchissaient, pour s'en procurer, la distance considérable qui séparait Sichem de la capitale de l'Egypte.

Mais, s'il est incontestable que l'usage du blé remonte à

ces temps reculés, on ne peut faire que des conjectures sur les moyens employés alors pour le réduire en farine ; il est à croire que, pour séparer plus aisément son écorce de l'amande, on aura commencé par le torréfier comme font encore aujourd'hui quelques peuplades sauvages, et, qu'après cette opération préliminaire, on écrasait le grain entre deux pierres ; toutefois, on en obtenait déjà du pain et peut-être même des pâtisseries, car le pannetier du Pharaon raconte à Joseph dans la prison que, pendant un songe, il lui semblait porter dans des corbeilles. « Tout ce qui se fait par l'art du boulanger. » (*Genèse*, chap. 40).

Deux siècles et demi plus tard, l'Egypte fut frappée de nombreux fléaux avant la sortie des Hébreux, et à cette occasion, nous lisons dans l'Exode ce qui suit : (Chap. 11). « Tous les premiers nés des Egyptiens mourront, depuis » l'aîné des fils du Pharaon jusqu'à celui de l'esclave em- » ployé à la meule. » On avait donc commencé à triturer le grain sous la meule, et, remarquons que ce travail était considéré comme le plus pénible de tous, puisqu'il indique ici que l'esclave chargé de l'exécuter est au degré le plus bas de l'échelle sociale dont le Pharaon occupe le sommet.

Plus tard encore (1119 avant J.-C.) Samson captif chez les Philistins est condamné à moudre le grain dans sa prison. (Les juges, chap. 16). Homère, qui vivait au neuvième siècle avant J.-C., parle de femmes esclaves occupées à moudre le froment sous des meules dans le palais d'Ulysse et dans celui d'Alcinaüs (Odyss. Livre VII et XX.) Enfin, deux siècles avant notre ère, Plaute réduit à l'indigence, est contraint de travailler à écraser le blé pour vivre.

Il résulte de ce qui précède qu'on a employé la *Meule* ou pierre dure depuis plus de trois mille ans pour convertir le grain en farine, mais il ne s'ensuit aucunement que les *Moulins* proprement dits étaient inventés ; car les passages cités ne font aucune mention d'un mécanisme quelconque

adapté à la meule pour la mettre en mouvement ; je crois donc qu'on a mal à propos étendu le sens de cette expression en la traduisant par *moulin ;* il ne faut voir dans ce mot que ce qu'il exprime, et par conséquent je pense que les malheureux esclaves de l'antiquité appliquaient directement leurs efforts, sans machine intermédiaire, à faire mouvoir une pierre aplatie sur une autre pierre fixe et horizontale pour écraser le blé entre les deux comme font encore aujourd'hui les ouvriers qui broient les couleurs pour la peinture.

Cette opinion ne me paraît plus douteuse lorsque je trouve la description complète de ce travail dans un ouvrage composé par Virgile pendant sa jeunesse et intitulé : « *Le Gâteau.* » (*Moretum*). La voici textuellement :

« Simulus prend une mesure de blé, se met à la meule, » pose sur une planchette fixée au mur pour cet usage » le lumignon fidèle ; met habit bas, et, ceint d'une peau » de chèvre velue, il époussete la pierre meulière ; puis » il applique à l'œuvre ses deux mains qui ont chacune » leur part de la peine ; la gauche amène le grain, la droite » opère le travail en faisant décrire à la pierre des mou- » vements circulaires de plus en plus accélérés ; le blé » broyé par le frottement rapide du silex s'échappe en » farine ; Parfois la main gauche succède à sa sœur fati- » guée... »

« Quand cette besogne est terminée, Simulus prend la » farine à belles mains, la verse dans le tamis, puis secoue ; » le son reste à la surface ; la farine passé au travers, et » tombe. »

On voit combien cette opération était pénible, et on comprend à merveille que Simulus mette habit bas pour l'exécuter.

Mais le moment arrive enfin où ce triste labeur est épargné à l'homme.

« Un ruisseau par son cours, le vent par son haleine
» Peut à ses faibles bras épargner tant de peine,
» Mais ces simples moyens, ces arts ingénieux,
» Quand il les connaîtra le monde sera vieux !

On ignore le nom de celui qui, le premier, eut l'heureuse idée d'appliquer aux moulins la force de l'eau courante ; mais, au siècle d'Auguste, ces machines inventées dans l'Asie mineure, commencèrent à être connues à Rome ; Vitruve en donne une description dans son traité d'architecture ; Pline le naturaliste, mort en 79, dit que l'écrasement des grains (*Pistura*) est un travail pénible ; qu'en Etrurie, on les torréfie d'abord et on les pulvérise ensuite au moyen d'un pilon dont l'extrémité est raboteuse ; puis il ajoute que, dans la majeure partie de l'Italie, on emploie aussi des roues que l'eau fait tourner. (*Hist. nat.* Livre 18). Quoiqu'il en soit, cette invention ne fut sérieusement utilisée chez les Romains que deux siècles plus tard.

Pendant le siége de Rome par les Goths au sixième siècle, Bélisaire fit construire des moulins à eau sur le Tibre pour remplacer ceux qui existaient sur le Mont Janicule et dont l'ennemi avait coupé les aqueducs. (Lebeau, hist. du bas-empire, liv 44).

A cette époque, l'usage des moulins à eau était devenu général ; et, depuis longtemps, il en existait en France et en Germanie ; en effet, la loi Salique qui, comme on sait, date des rois francs et dont, par conséquent, la rédaction remonte au moins au quatrième siècle, cette loi, dis-je, contient un titre tout entier relatif aux vols commis dans les moulins à eau. (Tit. 24. *De furtis in molino commissis*).

Les soldats en campagne réduisaient leur blé en farine au moyen de moulins à bras portatifs. On a découvert dans les fouilles de Vermand plusieurs restes de ces instruments qui sont déposés au musée de la Société académique ; moi même, je dois à l'obligeance de notre honorable

concitoyen, M. de Chauvenet, un fragment de meule inférieure en lave trouvé aux environs de Corbie, et une meule supérieure en grès découverte lors de la construction d'une filature à MM. Cambronne, boulevart Saint-Martin ; cette meule entière et parfaitement conservée à 50 centimètres de diamètre, sur 10 centimètres d'épaisseur ; elle est sensiblement concave et sillonnée de rayons à peu près semblables à ceux que l'on creuse encore aujourd'hui ; au centre est une ouverture ronde pour l'introduction du grain, et une traverse de fer y est scellée au plomb pour supporter la meule en équilibre sur son pivot ; sur un point de sa circonférence, il existe une entaille dans laquelle était sans doute fixé le manche de bois ou de métal qui servait à la faire tourner; quant au fragment de meule en lave, il présente une surface convexe où sont également creusés des rayons ; la nature de cette pierre ne permet guère de douter de son origine romaine.

Les objets découverts à Vermand et que possède notre musée sont :

1° Une paire de petites meules en grès s'adaptant exactement ensemble. Elles ont été trouvées réunies et appartenaient évidemment au même appareil ; la meule inférieure est percée d'une ouverture latérale par laquelle s'échappait la farine.

2° La moitié d'une meule en lave volcanique ou Basalte.

Il existe en outre au musée une petite meule en pierre meulière siliceuse de même nature que celle employée aujourd'hui. Elle a été trouvée par M. Gomart notre collègue, dans le jardin de sa maison, rue d'Isle n° 16, et il est à remarquer qu'on a découvert en même temps dans cet endroit les restes d'une voie romaine.

On pense que les moulins à vent ont été inventés en Orient au moyen-âge seulement, et que les croisés en ont répandu l'usage en Europe, lors de leur retour, au onziè-

me siècle. Mais ce fait a donné lieu à controverse et demeure incertain.

Je crois inutile de décrire les anciens moulins, œuvres imparfaites de la routine, que tout le monde connaît puisqu'il en existe encore quelques-uns ; on sait combien les lois de la mécanique y sont ordinairement méconnues, mais malgré leurs défauts, ils ont épargné à l'humanité un travail épuisant et servi de point de départ aux découvertes modernes ; honneur donc, honneur à leurs inventeurs obscurs et inconnus !

Nous venons de suivre l'art de moudre les grains depuis son humble origine ; voyons maintenant à *quel point* de perfection cette industrie est parvenue de nos jours :

J'entre dans une de ces vastes usines que la force de l'eau ou de la vapeur anime, et voici le spectacle qui frappe mes regards :

Les voitures de blé s'arrêtent sous une corde qui, en s'enroulant sur un tambour, élève les sacs jusqu'à l'étage supérieur ; un homme les y reçoit et les vide dans une grande trémie d'où le grain tombe dans l'appareil de nettoyage ; cet appareil consiste en un cylindre vertical garni intérieurement de tôle en râpe ; au centre est un axe muni d'ailettes, revêtues également de tôle en râpe ; cet axe tourne avec assez de rapidité pour que chaque grain de blé, avant de sortir du cylindre, soit renvoyé 500 fois du centre à la circonférence, et subisse autant de fois le frottement des aspérités de la tôle ; l'énergie de cet appareil est telle que la pellicule la plus extérieure du blé s'en détache ; il tombe de là dans un ventilateur qui le purge entièrement de tous les corps légers et de la poussière.

Pendant cette opération, le blé est descendu jusqu'au rez-de-chaussée ; alors se présente une courroie sans fin, tendue sur deux poulies, dont l'une est au niveau du sol et l'autre à l'étage le plus élevé du bâtiment ; cette courroie

supporte extérieurement des godets de ferblanc ou de cuir espacés à 50 centimètres l'un de l'autre; chaque godet vient successivement s'emplir de blé en passant sous la poulie inférieure et va se vider en passant au-dessus de la poulie supérieure. Cet élévateur si simple suffit pour remonter tout le blé nettoyé.

Le grain retombe alors dans une trémie, au bas de laquelle s'adapte un tuyau qui le conduit dans l'appareil de mouture. Cet organe principal du moulin est composé de deux meules en pierre dure et siliceuse, superposées horizontalement; la meule inférieure est fixe, tandis que l'autre tourne sur la première au moyen d'un arbre vertical, en fer, à l'extrémité duquel elle est suspendue en équilibre parfait; cet arbre et, par suite, la meule qu'il supporte, sont mis en mouvement au moyen d'un pignon qu'entraîne un engrenage principal, appelé hérisson, et celui-ci reçoit l'impulsion d'une roue hydraulique ou d'une machine à vapeur.

Suivons maintenant le grain de blé dans ses transformations:

En tombant du conduit qui l'amène au-dessus des meules, il arrive dans une urne de métal, appelée engreneur, et, en vertu de la force centrifuge qui résulte du mouvement de rotation imprimé à la partie inférieure de cet engreneur, le grain est lancé entre les deux meules du centre vers la circonférence.

Des sillons sont creusés dans les meules pour faciliter l'introduction de l'air entr'elles et atténuer l'échauffement que leur frottement rapide occasionne; de plus on les ciselle fréquemment au marteau pour que leurs aspérités subsistent toujours, et leurs surfaces sont taillées de telle sorte que leur espacement, suffisant au centre pour admettre le grain de blé entier, diminue de plus en plus vers leur circonférence, par conséquent, le grain est broyé jus-

qu'à ce qu'il soit réduit en poudre laquelle s'échappe enfin par la tangente des meules, et, retenue par une boîte qui les enveloppe, va se réunir dans un récipient inférieur.

Ce produit brut, appelé boulange, a conservé, par suite de l'écrasement qu'il vient de subir, une chaleur qu'il faut faire disparaître immédiatement pour éviter la fermentation; il est donc repris par un élévateur à godets, semblable à celui déjà décrit plus haut, et va se refroidir dans une chambre circulaire située à l'étage supérieur et dans laquelle tourne lentement un grand rateau qui l'agite et le divise.

La boulange, ainsi rafraîchie, descend alors dans la bluterie.

Cet appareil consiste en un long cylindre horizontal mais légèrement incliné; il est formé d'une étamine de soie tendue sur un bâtis en bois, et tourne d'un mouvement réglé; les fils de soie sont plus serrés à l'extrémité du cylindre par laquelle entre la boulange, et sont de plus en plus espacés à mesure qu'ils s'en éloignent; il s'ensuit que la farine la plus fine passe d'abord seule à travers et que les autres qualités se séparent ensuite le long de ce tamis cylindrique de telle sorte que le son arrive seul à l'extrémité, pour être à son tour divisé selon sa grosseur par une bluterie spéciale.

Chaque espèce de farine ou de son est reçue par un entonnoir aboutissant à un conduit séparé; il suffit donc d'adapter un sac à l'extrémité inférieure de chacun de ces conduits pour recevoir ces produits parfaitement divisés.

Ce qui frappe surtout dans cette suite d'opérations compliquées, c'est la presque nullité du rôle réservé à l'homme; il verse du blé dans une trémie, et l'admirable machine lui rend séparément plusieurs espèces de farine et plusieurs espèces de son, sans exiger de lui d'autre peine qu'un peu

de surveillance et d'attention ; quant à la perfection et à la rapidité du travail, elles ne laissent rien à désirer, puisqu'un moulin de 5 paires de meules bien monté produit régulièrement de 35 à 40 quintaux de farine parfaite en 24 heures.

Je viens d'analyser rapidement un des mécanismes les plus ingénieux de notre époque, et je pense que l'homme a le droit d'être fier d'un instrument aussi parfait et aussi complet ; quel progrès immense s'est accompli depuis les procédés grossiers décrits par Virgile, et que dirait le pauvre Simulus s'il pouvait voir aujourd'hui la force de l'eau ou de la vapeur exécuter en quelques secondes le travail qui lui coûtait tant de peine !

Un puissant encouragement nous est offert par ces merveilles de l'industrie ; en effet, depuis l'origine des Sociétés, l'homme a constamment avancé dans la voie du progrès et, quelque pénibles qu'aient été ses efforts, il ne peut les regretter en face de semblables triomphes ; chaque machine nouvelle est une esclave infatigable qu'il substitue à lui-même, et comme les découvertes se succèdent d'autant plus rapidement que la somme des connaissances acquises est déjà plus considérable, nous pouvons espérer, en présence des admirables inventions dont nous sommes possesseurs, qu'après quelques générations encore, l'homme affranchi des fatigues excessives et devenu souverain de la matière obéissante, pourra consacrer de nombreux loisirs aux travaux de l'intelligence et satisfaire ainsi les plus nobles aspirations de sa nature.

PROGRAMME

DU

CONCOURS DE LITTÉRATURE

DE 1850.

Une médaille de 300 fr. sera décernée par la Société, à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Des moyens de faire produire à la bienfaisance les meilleurs effets possibles, et d'arriver progressivement à l'amélioration matérielle et morale des populations ouvrières, principalement dans les centres industriels.

En traitant cette question, on devra ne pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas de trouver les moyens d'augmenter les ressources matérielles de la bienfaisance. — Les secours de charité ne faisant bien souvent que creuser l'abîme de misère qu'ils sont destinés à combler, — mais bien plutôt de rendre ces secours de moins en moins nécessaires, en moralisant l'homme, en réveillant dans son cœur le sentiment de sa dignité, en excitant son activité et en lui inspirant la noble ambition de se suffire à lui-même.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1850, à M. le Secrétaire de la Société.

Le nom de l'auteur devra être renfermé dans un bulletin cacheté, portant une épigraphe qui sera répétée sur le mémoire.

POÉSIES.

LE PROGRÈS.

Le monde est altéré ; la bouche haletante,
Il s'épuise ; il succombe à sa trop longue attente.
Cette brulante soif, qui pourra l'étancher ?
Qu'il arrive un sauveur, ou le vieux monde expire !
Mais un Moïse vient, et Dieu même l'inspire,
Et l'onde a jailli du rocher.

Le progrès est cette eau, si vive et si féconde,
Que sous le doigt de Dieu le sage verse au monde ;
D'abord c'est un ruisseau qui grossit dans son cours:
Les débris du passé, limon ou branche morte,
Le salissent en vain, le fleuve les emporte
Et limpide coulé toujours.

LES DEUX FLEURS.

De deux fleurs l'une, simple et vivant solitaire,
Baissait modestement son front pur vers la terre,
Car elle était charmante et ne le savait pas.
L'autre fleur était double, étalant en coquette,
Pour attirer les yeux et faire une conquête ;
Ses pétales, ses falbalas.

Un papillon passait ; vers la fleur grande dame
Il vient et cherche en vain le cœur de cette femme ;
Ce cœur, stérile, hélas ! disparu sans retour.
Ah ! la déception, se dit-il, est complète ;
Je préfère la fleur qui, simple de toilette,
A plus de parfum et d'amour.

TRADUCTION DES VERS LATINS DE SANTEUIL,

Gravés sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin (1).

Va maintenant vanter tes murs, Rome héroïque !
Ceux-ci, mieux défendus, et teints de notre sang,
Ont plus de gloire.... Il vient l'ennemi menaçant :
Notre rempart, c'est nous, notre vertu civique !
Et ce marbre rappelle aux fils de la cité,
Que leur mort pour la France est l'immortalité.

Léon MAGNIER.

---

(1) TEXTE LATIN.

Bellatrix, i, Roma, tuos nunc objice muros :
Plus defensa manu, plus nostro hæc tincta cruore
Mœnia laudis habent. Furit hostis et imminet urbi :
Civis murus erat : satis est sibi civica virtus.
Urbs memor audacis facti dat marmore in isto
Pro patriâ cæsos æternùm vivere cives.

LE PÈRE ET L'ENFANT.

DIALOGUE.

LE PÈRE.

Petit enfant, sur cette terre
Pourquoi venir porter tes pas?
Le bonheur n'est pas ici-bas
Et tu l'avais au ciel....

L'ENFANT.

Mon père,
Nous étions bienheureux au céleste séjour,
Heureux, comme l'on dit que sont heureux les anges;
Mais nous l'avons quitté par milliers de phalanges;
Pour venir ici-bas chercher....

LE PÈRE.

Quoi donc?

L'ENFANT.

L'amour!...

LES DEUX BRAMINS ET L'INSCRIPTION.

FABLE.

Sur les restes minés d'un bâtiment gothique,
On voyait une inscription.
Un Bramin qui passa lut la devise antique
Et dit: Pour moi, je ne me pique
D'en faire la traduction;
Je le laisse à de plus habiles.
Puis.... il poursuivit son chemin.
Quelques moments après, passe un autre Bramin.

Ceci, dit-il, n'est pas des plus faciles,
Mais c'est égal, je saurai l'expliquer,
Et dans ces murs quand je devrais attendre
Jusqu'à demain, je ne veux pas quitter
Que je ne puisse le comprendre.
Il dit, s'assied et le voilà pensant,
Cherchant, suant, pestant, tout cela vainement.
Le soleil disparaît sans qu'il en soit plus sage;
Mais bien loin de perdre courage,
Il redouble d'efforts, recommence et fait tant
Qu'il vient à bout de connaître l'affaire.
L'inscription portait qu'à tel endroit, sous terre,
Gisait un immense trésor.
Notre homme, en ramassant son or,
Se louait de sa patience.

Il est aisé de voir où je veux en venir.
Le paresseux jamais ne pourra s'enrichir,
Soit en argent, soit en science,
Quand il n'est rien qu'on ne puisse obtenir
A force de travail et de persévérance.

SUR LA ROUTE DE ROUEN, SEPTEMBRE 18 .

Pendant que la voiture roule
Et que le pavé qu'elle foule
Comme un tonnerre retentit;
Pendant que le postillon jure
Et que son éperon torture
Les flancs du coursier qui frémit;

Pendant qu'un enfant de Bellone
Avec sa voix de Stentor, tonne
Cent combats, cent hauts faits divers,
Et que pour abréger sa route,

Le petit cercle qui l'écoute
Parcourt avec lui l'Univers;

Fixant des nuits la blanche reine,
Qui sortant d'une mer d'ébène
Jette ses doux regards sur moi,
Je me dis, ô ma bien-aimée,
Qu'une minute est une année
Quand je ne suis pas près de toi.

Vainqueur de l'immense intervalle,
Mon esprit vole dans la salle
Où tu prends le repas du soir;
Mon œil de pleurs est tout humide,
Car j'y vois une place vide
Où je ne puis venir m'asseoir.

Ma fille est-elle toujours sage?
L'innocent babil de son âge
Peut-il dissiper ton ennui?...
A-t-elle, en faisant sa prière,
Prononcé le nom de son père,
Afin que Dieu veille sur lui?

Et mon Stephen, la Providence
Sur sa chère et frêle existence
Etend-t-elle un bras protecteur?
Chers enfants!... votre heureuse mère,
Quand l'absence la désespère,
Vous a du moins près de son cœur...

Prends ces mille baisers bien vite,
Il faut déjà que je te quitte,
Adieu! ma vie et mon amour...
Car voici que les monts blanchissent
Et que les étoiles pâlissent
Devant le char du Dieu du jour.

L'horizon partout se colore,
Déjà même le soleil dore
Les gothiques tours de Saint-Ouen....
Le cor du conducteur résonne,
La foule autour de nous bourdonne....
Adieu!... nous sommes à Rouen.

LA GIROUETTE.

FABLE.

Un affreux ouragan désolait les campagnes ;
Moissons, fermes, troupeaux encombraient les vallons.
Les ifs, frères du temps, déreulaient des montagnes
Fracassés par les aquilons.
Une girouette, seule au milieu du ravage,
Allait et venait en chantant.
Comment donc, lui dit un passant,
Peux-tu résister à l'orage?
— Je me tourne où souffle le vent.

Inutile qu'ici j'explique
Le sens de cette fable antique;
Ce sujet est encor tout neuf.
Je l'écris sous la République,
L'an mil huit cent quarante-neuf.

Em. CARPENTIER.

L'ANTICHAMBRE DE L'AMOUR

Canzonetta.

L'Amour, un jour,
Tint grande cour,
Et le Caprice
Reçut l'office
D'introducteur,
Mais monseigneur,
Sourd au mérite,
A ses amis
Les plus soumis
Ouvrit bien vite.

Le Ris, le Jeu
Se présentèrent,
Et peu restèrent
Avec le dieu,
Mais sa hautesse
Fit un sermon
Beaucoup plus long
A la jeunesse.

La Beauté vint,
Du prince obtint
Un doux sourire ;
Mais il faut dire ;
Tout en passant,
Que sur ses traces
Venaient les Grâces
A l'air décent.

La Jalousie,
Puis la Folie

Près de l'Amour
Eurent leur tour
Et débitèrent,
Et répétèrent
Maints chapelets
Des plus complets.

Mordant sa bouche,
La Trahison
Passait, dit-on,
L'œil sombre et louche ;
Mais en sortant
Son laid visage
De son hommage
Parut content.

Vint à sa suite
Le fier Dedain,
Dont la visite
Au souverain,
Qui d'ordinaire
Ne l'aimait guère,
Pas ne sembla,
Ce beau jour-là,
Par trop déplaire.

On amena
Et la Constance
Et l'Innocence ;
Mais toutes deux
A peine virent
Le fils des Dieux,
Qu'elles sortirent,
Le front voilé,
D'un air troublé.

A chaque membre
De l'anti-chambre

Le prince ailé
Avait parlé ;
Seule, à la porte,
D'un tour si long
Dame Raison,
A demi-morte,
Se morfondait,
Et puis grondait
Que de la sorte
Elle attendait.

Mais le Caprice,
Plein de malice,
Et lui gardant
Certaine dent
D'une querelle
Fraîche avec elle,
Pour mieux vexer
Dame Cafarde,
N'avait eu garde
De l'annoncer.

Quand donc le sire
Lui semble las
Des embarras
De son empire :
O Cupidon !
Avant de clore,
Il reste encore
Dame Raison ;
Puis en lui-même,
Quand il a dit,
Du stratagème
Il s'applaudit.

A cette annonce,
Cupidon fronce
Son front riant,

Songe un instant,
La tête basse,
Et lui repart :
« Il est trop tard,
Qu'elle repasse !.... »

L'ENFANT QUI TOMBE DE CHEVAL.

FANTAISIE.

Voyez ce jeune enfant sur ce haut palefroi,
La bise mord ses mains, dans ses yeux est l'effroi ;
Le satin de son front sous la douleur se ride,
Ses doigts découragés abandonnent la bride,
Il chancelle... « Passant, vite au secours ! J'ai peur !....
Ma mère te paiera par mille mots du cœur !.... »
Le vieux coursier, joyeux de se sentir plus libre,
Emporte le marmot qui perd tout équilibre.
Il tombe !... Par bonheur, un beau monsieur est là,
Qui le reçoit, le rend à sa mère... Et voilà !

RÊVERIE EN DILIGENCE.

Que de fois, enfermé dans ces prisons roulantes,
J'appelais du retour les heures consolantes ;
Que de fois, emporté sous un ciel inconnu,
Vers mon pays absent mon cœur est revenu !
En vain, sublime armide, épuisant ses prestiges,
La nature à mes yeux variait ses prodiges,
Mon terrain monotone et ses vastes guérets
Même en un frais éden éveillaient mes regrets.
Ah ! c'est qu'il est aux lieux, au toit qui nous vit naître,
Un charme triste et doux qu'on ne peut méconnaître,

Soit que le sol sacré d'où nous sommes éclos
Si loin que nous allions revendique nos os,
Pareils à ces soleils qui, dans leur orbe immense,
Terminent leur carrière où leur course commence;
Soit qu'aux objets témoins de notre premier jour
Nous jetions sans compter l'or d'un premier amour !....
Par quelque bien plus tard que l'âme soit ravie,
Rien n'égale en attrait cet essai de la vie.
O candeur du jeune âge! intégrité du cœur,
Senteur de l'existence, arôme de la fleur,
Le vent des passions feuille à feuille t'enlève,
Et d'un printemps si pur il ne reste qu'un rêve !.....

Ch. Daudville.

ÉBAUCHE D'UN TABLEAU.

Ces trois femmes, qui sont sous nos yeux, sont vraiment
Les plus belles de l'Italie !
Leur heureuse attitude en un groupe charmant
Avec art et grâce les lie.

Elles viennent du ciel ! ne le voyez-vous pas
Sur leur front, comme dans leurs âmes ;
Ces étoiles se sont faites fleurs ici-bas,
Ces anges sont devenus femmes.

Elena, pour draper sa splendide beauté
A la grâce la plus exquise ;
Oh! combien elle a mis de chaude volupté
Dans son air hautain de marquise.

Quand ses doigts effilés vous touchent, votre corps
Frémit sous sa main caressante ;
Et, comme un instrument aux célestes accords,
Toute votre âme vibre et chante.

Tels qui croyent soumis l'avenir à leurs vœux,
Qui marchent fiers dans leur puissance,
Tombent à ses genoux ; un seul de ses cheveux
Enchaînerait leur existence.

Nos vieux sculpteurs païens n'auraient pas donné mieux,
En s'inspirant de leurs bacchantes,
Au marbre de ces chairs, pour l'œil luxurieux,
Des formes plus luxuriantes.

Régine est belle aussi ! Seulement ses attraits
Toujours prennent un tour sévère ;
Raphaël qui l'a vue a reproduit ses traits
Pour peindre la Divine Mère.

De l'éclat le plus doux la pure chasteté
Sur son front candide rayonne ;
Elle a pour couronner son humaine beauté
L'auréole d'une madone.

Son âme, sur laquelle aucun vent n'a soufflé
Pendant les orages du monde,
A vu seul se mirer le ciel bleu constellé
Dans son eau limpide et profonde.

Par cette vive foi qui ressemble à l'amour,
Elle est en extase ravie ;
Ainsi qu'un chapelet, devant Dieu, jour à jour,
Elle égraine sa sainte vie.

Lisa ne connaît point la joie et la douleur,
Son œil d'aucuns pleurs ne se voile ;
Elle ne sut jamais ce que nous dit la fleur,
Ni ce que nous chante l'étoile.

De tout ce qu'elle voit passer dans son chemin
Rien qui la frappe ou l'émerveille !
Elle vit chaque jour sans désirer demain,
Et sans plus regretter la veille.

Son cœur, d'un mouvement égal et régulier,
Mesure le temps qui s'écoule ;
Impassible, elle voit du riche sablier
Le grain d'or qui s'échappe et roule.

Marbre que rien n'émeut, que l'art rend émouvant
Quand sur lui sa grâce s'épanche,

Elle sortit d'un bloc de porphyre vivant,
Belle, immobile, froide et blanche.

En la berçant, le temps l'emporte dans son cours,
Au bruit cadencé de la rame;
Le flot succède aux flots, les jours suivent les jours,
Le corps va sans agiter l'âme.

Représentant dans leur beauté,
L'un la force, l'autre la grâce,
Voyez-vous rêver à côté,
Le grand Michel-Ange et Boccace.

Le premier, esprit élevé,
Sublime cœur, âme profonde!
Sur le plan qu'il avait rêvé,
Ainsi que Dieu, s'est fait un monde.

Créateur humain tout-puissant,
Il donne une âme à la matière;
Et sous le ciseau frémissant
Il a fait palpiter la pierre.

Comme un pieux flambeau d'autel,
Pour Dieu, pour Dieu seul qui l'allume,
Son génie illustre et mortel
En brillant toujours se consume.

L'autre, d'un regard souriant,
N'a vu, mortel digne d'envie,
Que le côté vif et brillant
Que les amours font à la vie.

Les fous rires aux belles dents
Que prend sa bouche réjouie
Appellent les baisers ardents
Jusqu'à sa lèvre épanouie.

Ces esprits si divers tous deux,
Une même ardeur les enflamme,
Ils sont follement amoureux,
Amoureux de la même femme.

Laquelle aiment-ils donc?... Eh bien!
C'est, que Dieu même leur pardonne!
C'est celle qui ne croit à rien,
C'est celle qui n'aime personne.

Gustave Demoulin.

LISTE

DES

Objets offerts au Musée de la Société

PENDANT L'ANNÉE 1849.

Par M. le ministre de l'Intérieur.

1° Un paysage peint par Aug. Borgel, représentant une vue de *Rio-Janeiro*.

2° Une *tête d'homme*, copie d'après Raphaël d'Urbino, peinte par Achintre.

3° Une copie du *tableau de Lesueur, représentant Terspicore*, par Dumoulin.

Par M. le maire de Saint-Quentin.

1° Sept *panneaux sculptés*, provenant des boiseries des salles de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Quentin. Ces boiseries remontent à la construction primitive de ce monument.

2° Un *Portrait de Louis XIV*, copie peinte sur toile, par M. Ed. Pingret, donné à la ville par un officier de la garde nationale.

2° Un *Portrait de Louis-Philippe Ier*, peint sur toile, par M. Lemasle (1832).

Par M. Ch. Gomart.

Une copie faite par lui, à l'huile, d'un *soldat ligueur*, d'après M...

Par MM. Dury et Fontaine, employés de l'octroi de Saint-Quentin :

Le buste mutilé de sainte Eusébie, tenant le corps de saint Quentin décapité ;

Le haut du corps d'un saint Abbé ;

Les jambes de divers assistants ;

Un fût de colonne renaissance, avec arabesques dans le style de celles du tombeau de Louis XII.

Tous ces objets, sculptés en pierre, trouvés en creusant les fondations d'un mur, nouvellement élevé vis-à-vis l'octroi d'Isle, sur l'alignement de la route nationale n° 30, paraissent avoir fait partie d'une scène du martyre de saint Quentin; et, par l'emplacement où ces débris ont été trouvés, ils sembleraient avoir appartenu à la chapelle, élevée sur le bord de la Somme à peu de distance de l'endroit où avait été trouvé le corps de saint Quentin, et qui a été détruite lors du siége de 1557.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

CLASSÉES PAR DÉPARTEMENT.

Aisne.

Comice agricole de Château-Thierry.
Comice agricole de Marle.
Comice agricole de Vervins.
Comice agricole de Soissons.

Allier.

Société d'Agriculture de l'Allier, à Moulins.

Alpes (Basses-).

Société d'Agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

Ardennes.

Société d'Agriculture du département des Ardennes, à Mézières.
Comice agricole de Rocroi.
Id. de Rethel.
Id. de Sedan.
Id. de Vouziers.
Id. d'Attigny.
Id. de Givet.

Ariége.

Société d'Agriculture, des Arts, de l'Ariége, à Foix.

Aube.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

Aveyron.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France, à Rhodez.

Bouches-du-Rhône.

Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-lettres d'Aix.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Marseille.

Société d'Horticulture de Marseille.

Calvados.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Association normande, à Caen.

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

Société française pour la conservation et et la description des monuments historiques, à Caen.

Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

Société d'Agriculture et de commerce de Caen.

Société d'Horticulture de Caen.

Société académique agricole, industrielle, d'Instruction, de l'arrondissement de Falaise.

Cantal.

Société d'Agriculture du Cantal, à Aurillac.

Charente-Inférieure.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Rochefort.

Côte-d'Or.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à Dijon.

Société médicale, à Dijon.

Cotes-du-Nord.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

Société d'Agriculture et de Commerce de l'arrondissement de Saint-Brieuc.

Doubs.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Besançon.

Drôme.

Société départementale d'Agriculture de la Drôme, à Valence.

Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles, à Valence.

Eure.

Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

Eure-et-Loir.

Comice agricole de l'arrondissement de Chartres.

Finistère.

Société d'émulation, à Brest.

Société vétérinaire du département, à Morlaix.

Gard.

Académie du Gard, à Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des jeux floraux, à Toulouse.

Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse.

Société d'Agriculture du département de la Haute-Garonne, à Toulouse.

Gironde.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux.

Commission des Monuments historiques, à Bordeaux.

Société d'Horticulture de Bordeaux.

Société académique de la Gironde.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Ille-et-Vilaine.

Association bretonne, à Rennes.

Société des Sciences et Arts, à Rennes.

Indre.

Société d'Agriculture du département de l'Indre, à Châteauroux.

Indre-et-Loire.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Isère.

Société des Sciences, Arts et Agriculture, à Grenoble.

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Saciété d'Agriculture et des Arts de l'arrondissement de Dôle.

Landes.

Société économique d'Agriculture, Commerce, Arts et manufactures du département des Landes, à Mont-de-Marsan.

Loir-et-Cher.

Société des Sciences, Lettres et Agriculture de Loir-et-Cher, à Blois.

Loire.

Société industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Loire (Haute-)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, du Puy.

Loire-Inferieure.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Société Nantaise d'Horticulture.

Loiret.

Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans.
Société d'Horticulture d'Orléans.

Lot.

Société agricole et industrielle du département du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

Lozère.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.

Maine-et-Loire.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers.
Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Marne.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.

Comice agricole de l'arrondissement de Châlons-sur-Marne.
Comice agricole de Sainte-Menehould.
Académie de Reims, à Reims.
Comice agricole de Reims.

Marne (Haute-)

Société départementale d'Agriculture de la Haute-Marne, à Chaumont.

Meurthe.

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy.
Société centrale d'Agriculture, à Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Moselle.

Académie des lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz

Nord.

Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.
Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Valenciennes.
Id. de Dunkerque.
Id. d'Avesnes.
Société d'Agriculture d'Hazebrouck.
Id. de Bailleul.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société d'Horticulture de Douai.
Id. de Lille.
Id. de Valenciennes.

Oise.

Société d'Agriculture de Compiègne.

Pas-de-Calais.

Société pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, à Arras
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société d'Agriculture, de Commerce, Sciences et Arts, de Calais.
Id. de Montreuil.
Id. de Béthune.

Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et Arts, à Boulogne-sur-Mer.

Comice agricole d'Etaples.

Id. d'Hucqueliers.

Id. de Fruges.

Id. d'Avesnes-le-Comte.

Id. Auxy-le-Château.

Id. Houdain.

Id. Fauquemberg.

Puy-de-Dôme.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

Pyrenees-Orientales.

Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et Agricoles des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhin (Bas-)

Société des Sciences, Agriculture et Arts, à Strasbourg.

Rhin (Haut-)

Société industrielle de Mulhausen.

Rhone.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Art utiles de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Saone (Haute-).

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Saone-et-Loire.

Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Mâcon.

Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.

Sarthe.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.

Seine.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.

Société des Antiquaires de France, rue de Taranne, 12.

Société de l'Histoire de France.

Athénée des Arts, à l'Hôtel-de-Ville.

Société libre des Beaux-Arts, Quai Malaquais 15.

Société philotechnique de Paris, Id.

Société philomatique, rue d'Anjou-Dauphine, 6.

Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, rue du Bac, 22.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale rue Louis-le-Grand, 21.

Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26.

Société centrale d'Agriculture, rue Jacob, 10.

Société d'Horticulture de Paris, rue de Taranne, 10.

Cercle général d'Horticulture, rue d'Anjou-Dauphine, 6.

Société de la Morale chrétienne, rue de Taranne, 12.

Société pour l'instruction élémentaire, id.

Seine-Inférieure.

Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen.

Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre d'Emulation, à Rouen.

Société centrale d'Horticulture de Rouen.

Cercle pratique d'Horticulture de Rouen.

Société Hâvraise, d'Etudes diverses, au Hâvre.

Seine-et-Marne.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Seine-et-Marne, a Meaux.

Société d'Horticulture de Meaux.

Seine-et-Oise.

Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, à Versailles.

Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société des Conférences horticoles pratiques, à Meulan.

Société d'Horticulture de Seine-et-Oise, à Versailles.

Somme.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres, Arts, d'Amiens.

Comice agricole d'Amiens.

Id. de Péronne.

Id. de Montdidier.

Id. de Doullens.

Id. d'Abbeville.

Société d'Emulation, à Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Société des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts, du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.

Société d'Agriculture et de Commerce du département du Var, à Draguignan.

Vienne.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, de Poitiers.

Vienne (Haute-).

Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, de Limoges.

Yonne.

Société archéologique de Sens.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Belgique.

Société Historique et Littéraire de Tournay.

Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand.

TABLEAUX

DES

MEMBRES RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE

de Saint-Quentin,

PENDANT L'ANNÉE 1849.

MM. LE PRÉFET DE L'AISNE, Président honoraire.

WALKENAER (le baron).
BAUCHART (QUENTIN).
LEMAIRE (CHARLES).
} Membres honoraires.

1849.

MM. BASTIE, *Président.*
LECOCQ, *Secrétaire.*
CH. GOMART, *Secrétaire-Archiviste, Trésorier.*

Commission Administrative : — MM. BONNET, DUFOUR, DAUDVILLE, HÉRÉ.

Commission d'Impression : — MM. CH. GOMART, SOUPLET, CARPENTIER, MAGNIER.

Commission du Musée : — DUFOUR, Ch GOMART, LEMASLE, DEMOULIN.

Commission du Jardin botanique : — MM. BOURBIER, LECOCQ, LECAISNE-LEMAIRE, MAGNIER.

Membres residants.

MM.

1842 Bastie, pasteur de l'Eglise réformée (jusqu'en juin 1849).
1842 Bauchart-Demarolle, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Saint-Quentin.
1841 Bonnet (Gustave) (✻), ingénieur des ponts-et-chaussées.
1825 Bourbier, docteur-médecin, maire de la ville de St-Quentin.
1834 Carpentier (Emile), négociant.
1848 Cordier, docteur-médecin, à Saint-Quentin.
1850 Damourette, régent d'histoire au collége de St-Quentin.
1825 Daudville (Charles), négociant.
1842 Demoulin (Gustave), professeur à l'Ecole primaire sup^re.
1848 Desains (Auguste), membre du Conseil municipal, juge-suppléant au tribunal Civil.
1844 Dufour (Auguste), propriétaire, membre du Conseil municipal.
1849 Foulon (Hippolyte), négociant.
1849 Garcin, médecin-vétérinaire à Saint-Quentin.
1840 Gomart (Charles), propriétaire.
1825 Héré, professeur de mathématiques au collége, membre du Conseil municipal.
1850 Kolb, (✻) ingénieur en chef de la navigation, à St-Quentin.
1850 Leclerc, (Henri), négociant.
1848 Lecocq, pharmacien, à Saint-Quentin.
1841 Magnier (Léon), rédacteur du *Courrier*.
1849 Mennechet (Auguste), membre du Conseil municipal (jusqu'en février 1850).
1849 Migneret, (✻) sous-préfet de l'arrondissement (jusqu'en décembre 1849).
1825 Raison, notaire, juge suppléant au tribunal civil.
1844 Souplet (Henri), professeur de physique au collége de Saint-Quentin.

SECTION DE LITTÉRATURE.

Membres correspondants.

MM.

1847 Andrieux, docteur-médecin, à Amiens.

1843 Archiac de Saint-Simon (le vicomte Adolphe d'), président de la Société géologique de France, à Paris. 29 bis, rue Vanneau.

1850 Bastie, pasteur de l'Eglise réformée, à Bergerac *(Dordogne)*.

1837 Bauchart, (✻), conseiller de préfecture de l'Aisne, à Laon.

1848 Beauval (L.-J.) mathématicien, à Etalondes (*Seine-Infér*).

1836 Benoist, docteur-médecin, à Chauny.

1826 Bottin (✻), ancien administrateur, à Paris, 20, rue J.-J. Rousseau.

1826 Bouthors (Alex.), greffier en chef de la Cour d'appel d'Amiens.

1848 Caillette l'Herviller (Edmond), membre du Comité historique de Compiègne.

1829 Chervin (✻), docteur-médecin, à Paris, 25, rue Richelieu.

1849 Clément (Mme), née Hémery, littérateur, à Cambrai.

1850 Colson (Alex.) (✻), docteur-médecin, à Noyon.

1848 Contant, notaire et membre de l'Académie, à Reims.

1846 Contencin (de) (✻), directeur général des cultes, au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.

1849 Corblet (l'abbé Jules), membre de plusieurs Sociétés savantes, place des Vosges, 22, à Paris.

1845 Coulon-Giraud, négociant, rue de la Prison, à St-Quentin.

1841 Debout, docteur-médecin, à Paris, 38, Chaussée-d'Antin.

1842 Demonchaux, docteur-médecin, à Saint-Quentin.

1846 Denis (Ferd.), conservateur de la bibliothèque de Ste Geneviève, à Paris.

1844 Dépensier, juge de paix, à Saint-Simon, *(Aisne)*.

1831 Desains (Ch.), peintre d'histoire, à Paris, 6, rue Cassette.

1845 Desains (Ed.), professeur de physique au Lycée Napoléon, Paris, 48, rue de l'Ouest.

1845 Desains (Paul), professeur de physique au Lycée Bonaparte, Paris, 48, rue de l'Ouest.

1829 Desbordes-Valmore (Marceline Mme), littérateur, à Paris, 8, rue de Tournon.

1850 Descamps-Fovelet, membre de la Société archéologique de Soissons.

1844 Dinaux (Artur), réd. des *Archives du Nord*, à Valenciennes.

1850 Doloy, éditeur du *Courrier*, à St-Quentin.

1834 Duchesne (E.-A.) docteur-méd., à Paris, 1, rue d'Assas, faubourg Saint-Germain.

1827 Dupin (le baron Ch.), (O. ✻, ✻), membre de l'Institut de France à Paris, 26, rue des Saints-Pères.

1845 Durieux (✻, ✻), col. d'ét.-major de S. M. le roi de Sardaigne.

1833 Dusevel (Hyacinthe), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

1850 Fleury, directeur du *Journal de l'Aisne*, à Laon.

1850 Fossé-Darcosse, directr de l'*Argus soissonnais*, à Soissons.

1850 Garnier, conservatr de la bibliothèque communale d'Amiens.

1834 Girard, ancien membre titulaire, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens *(Somme)*.

1842 Giraudeau de Saint-Gervais, docteur-médecin, à Paris, 6 bis, rue Richer.

1848 Gousset (Thomas), archevêque de Reims.

1843 Grégoire (Théophile), avocat, à Coucy-le-Château.

1843 Guiraud (le baron) (✻), membre de l'Académie française, à Paris, 20, rue du Dupbot.

1844 Guy (✻), architecte, à Caen *(Calvados)*.

1846 Janin (Eugène), élève de l'école des Chartes, Grand'Rue 37, à Passy.

1849 Jonghe (J. de), horticulteur, 20, rue des Visitandines, à Bruxelles.

1829 Jomard (✻), membre de l'Institut de France, à Paris, 13, rue Grenelle-Saint-Honoré.

1826 Lair (✻), ex-conseiller de préfecture, à Caen (*Calvados*).

1848 Landouzy (H.), docteur-médecin, président de l'Académie de Reims.

1846 Laurens, professeur de physique, à Bordeaux.

1828 Lecointe (A.), chef du 1er bureau à la préfecture de l'Aisne, à Laon.

1826 Le Glay, correspondant de l'Institut, archiviste général du département du Nord, à Lille.

1839 Leloup de Sancy (✱), ex-président du Tribunal civil de St-Quentin et ancien membre titulaire, à Paris, 6, rue Neuve-des-Mathurins.

1826 Lemaire, ancien pensionnaire du roi de Rome, sculpteur à Valenciennes *(Nord)*.

1846 Lemasle (✱); peintre du roi de Naples, professeur de l'école gratuite de dessin de Saint-Quentin.

1826 Le Serurier (Félix) (✱), procureur général à la Cour d'appel d'Orléans.

1829 Lourmand, directeur de l'école orthomatique de Paris, rue Neuve-Saint-Jean.

1848 Malézieux, ingénieur du canal, à Bar-le Duc (*Meuse*).

1837 Mangon de la Lande (✱), chef d'escadron d'état-major, à Paris, 36, rue du Bac.

1857 Martin (H.), historien, rue Montparnasse, 36, à Paris.

1847 Matton, conservateur des archives de la préfecture de l'Aisne, à Laon.

1827 Mauléon (de) (✱), directeur-fondateur de la Société philotechnique, industle, française, 26, rue Caumartin, à Paris.

1826 Maupassant, professeur de réthorique, à Châlons (*Marne*).

1828 Méchin (le baron G.) (✱), conseiller d'Et., à Paris, Chaussée-d'Antin.

1829 Melleville, membre de la Société géologique de France et propriétaire, à Laon.

1850 Migneret (✱), préfet de la Sarthe, ancien membre titulaire.

1830 Minard (O. ✱), inspecteur divisionnaire, à Paris, 20, rue de l'Université.

1848 Mirbel de Montvailleux (Charles), membre de l'Athénée du Beauvoisis.

1850 Moureau A., directeur du *Journal de Saint-Quentin*, a St-Quentin.

1850 Oton, directeur de l'*Observateur*, à Laon.

1850 Papillon, rédacteur du *Journal de Vervins*, à Vervins.

1850 Paulet (Léon), secrét. du Cercle Lyrique-Montois, à Mons.
1850 Pauffin (Charles), ancien magistrat, à Rethel (*Ardennes*).
1849 Payen, membre de l'Institut, rue St-Martin, 208, à Paris.
1829 Paillette (Benjamin), ancien membre titulaire, à Paris, 12, rue Montholon.
1843 Paillette (Adrien) (✻), ingénieur des mines de Poullaouën, près Morlaix (*Finistère*).
1846 Paringault (Eug.), juge-suppléant au Tribunal de Beauvais.
1837 Paris (C.-J.-H.), peintre, à Paris, 15, rue Poissonnière.
1828 Peghoux, docteur-médecin, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Clermont-Ferrand (*Puy-de-Dôme*).
1837 Piette, contrôleur des contributions, à Laon, (*Aisne*).
1839 Reboul, poète, à Nîmes (*Gard*).
1845 Reume (de) (✻), capitaine d'artillerie, 5, rue du Canon, à Bruxelles.
1826 Richard, docteur-médecin, à Noyon (*Oise*).
1827 Rigollot fils (✻), docteur-médecin, à Amiens (*Somme*).
1836 Riquier (✻), conseiller de préfecture de la Somme, à Amiens.
1829 Rogé (Adolphe), négociant, à Cambrai (*Nord*).
1843 Rondot (Nat.) (✻), directeur de l'enquête industrielle de Paris, rue de Montholon, 24, à Paris.
1846 Salats, avoué, à Saint-Quentin, ancien membre titulaire.
1826 Salvandy (comte de) (G. O. ✻, ❀), membre de l'Académie française, ancien député, ancien ministre de l'instruction publique, à Paris, 30, rue Cassette.
1833 Schworer, professeur à l'école d'Alfort, ancien membre titulaire.
1833 Sebastiani (le comte de) (G. C. ✻, ❀), maréchal de France, à Paris, 55, faubourg Saint-Honoré.
1829 Siméon (le vicomte Henri de) (✻), anc. maître de requêtes, à Paris, rue de Provence.
1846 Simonin, principal du collége de Saint-Quentin.
1850 Souplet (Calixte), rédacteur du *Guetteur*, à Saint-Quentin.
1844 Suin (Victor) (✻), avocat général, à Paris.
1837 Surrel de Montchamp (✻), capitaine au 11e de ligne.
1829 Talayrat (baron de) (✻), membre de plusieurs Sociétés savantes, maire de Brioude (*Haute-Loire*).

1826 THÉNARD (le baron de (O. ✱), membre de l'institut et ancien membre de la chambre des députés, à Paris, 42, rue Grenelle-Saint-Honoré.

1843 THILLOIS, ancien maire, bibliothécaire, à Laon.

1847 VAÏSSE [✱], préfet du Nord, à Lille.

1842 VICENCE (le duc de), propriétaire et membre du Conseil général de la Somme, à Caulaincourt.

1832 WARENGHIEN, ancien membre résidant, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

SECTION D'AGRICULTURE.

Membres Correspondants.

APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

MM.

1844 Abric (J.), maître de poste, à Saint-Quentin.

1843 Allin (Gédéon), propriétaire et maire, à Sequehart, par le Câtelet.

1834 Allin, juge-de-paix, à Bohain.

1843 Alliot-Poizot, cultivateur, à Beautroux, commune d'Etaves-et-Bocquiaux, par Fresnoy-le-Grand.

1847 Amory, cultivateur et maire, à Saint-Bandry, près Vic-sur-Aisne.

1839 Ancelot fils, propriétaire, à Champcourt, commune de Châtillon-lès-Sons, près Marle.

1843 André (Franç.) fils, cultivateur, à Brissay-Choigny, par Moy.

1848 Bancourt, médecin-vétérinaire, au Câtelet.

1848 Batel, médecin-vétérinaire, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

1848 Bauchart-Carlier, cultivateur, à Marly, par Guise.

1848 Bauchart (Louis), cultivateur, à Tilloy, commune de Remaucourt.

1839 Bauchart (Virgile), cultivateur, à Montplaisir, près Origny.

1839 Bauchart-Lamarez (Auguste), propriétaire, à Origny.

1835 Bauchart-Remy, propriétaire, à Origny.

1847 Beaufrère (Pierre-J.), meunier, à Macquigny, par Guise.

1843 Beauvais, cultivateur et maire, à Holnon, près St-Quentin.

1847 Belin-Cugnet, cultivateur, à Senercy, commune de Séry-lès-Mézières, par Origny.

1829 Belin père, propriétaire, à Câtillon-du-Temple, près La Fère.

1829 Belin fils, cultivateur, à Câtillon-du-Temple, près La Fère.

1843 Belmer (Claude), cultivateur, à Clastres, par St-Simon.

1847 Belseur (Pierre-Théodore), cultivateur, à Brazicourt, commune de Grandlup, par Marle.

1836 Besson (Aug.), cultivateur et maire, à Guise.

1835 Besson (Ch.), ancien élève de Grignon, cultivateur, à Guise.

1833 Billiard (Aug.), maître de poste, à Bellicourt, par le Câtelet.

1837 Billiard, cultivateur, au Verguier, par Vermand.

1847 Binet (Louis-C.), propriétaire et maire, à Vaudesson, par Chavignon.

1847 Binet (Marie-Ch.-J.), cultivateur et maire, à Leuilly, par Bléranconrt.

1844 Blamoutier, maire, à Cugny, par Chauny.

1849 Blanchart, cultivateur, à l'Abbiette, près Saint-Quentin.

1834 Boeuf fils, cultivateur, à Fervaques, commune de Fonsomme, par Fresnoy-le-Grand.

1843 Boeuf (Pierre-Eloi-Valentin), cultivateur, à Fontaine-Uterte, par Fresnoy-le-Grand.

1843 Boeuf, notaire, à Ribemont.

1846 Boitel, professeur à l'Institut national, agronomique de Versailles.

1848 Boittelle (S.), propriétaire, à Homblières.

1834 Borrel, boulevart et rue Sainte-Anne, à Saint-Quentin.

1849 Borniche-Legrais, propriétaire, à Soissons.

1849 Boucher, cultivateur, à Nanteuil-la-Fosse, près Vailly.

1849 Boujot (Jules), receveur des contributions, à Vailly.

1844 Bouré, cultivateur, à Levergies, par le Câtelet.

1849 Bourgeois-Lefebure, cultivateur, à Pont-à-Bucy, près La Fère.

1839 Boutroy, cultivateur, à Autremencourt, canton de Marle.

1839 Boutroy (Florency), cultivateur, à Méchambre, commune de Renansart, par Ribemont.

1848 Boutroy-Boeuf, cultivateur, à Marcy.

1847 Braconnier (Jean-Marie), marchand de grains et maire, à Evergnicourt, par Neufchâtel.

1843 Brailly, médecin-vétérinaire, à Guise.

1843 Briffoteaux (Jean-Baptiste-Gervais), cultivateur et maire, à Neuvillette, par Origny.

1843 Briquet (Marin), cultivateur, à Saint-Lazare, commune de Neuville-Saint-Amand.

1843 Brucelle-Boutroy, cultivateur, à Laferté-Chévresis, par La Fère.

1841 Brucelle-Legras, cultivateur, à Voyenne, canton de Marle.

1843 Cabaret père, médecin-vétérinaire, à Bucy-les-Pierrepont, près Montcornet.

1844 Cailleaux (Clovis), percepteur, à Fresnoy-le-Grand.

1484 Camus fils, cultivateur, à Bertaucourt, commune de Pontru, près Saint-Quentin.

1845 Camus (P.-Ant.), cultivateur et maire, à Bertaucourt, commune de Pontru, près Saint-Quentin.

1842 Cappon, prop. et anc. maire, à Homblières, près St-Quentin.

1850 Cardot, cult., à la ferme du Faye, commune de Thénailles. par Vervins.

1847 Carlier (Alfred), cult., à Belle Cour, commune de Remaucourt.

1849 Carlier (Léandre) fils, cultivateur, à Fieulaine.

1844 Carlier, maître de poste à Cerisy.

1843 Carlier (Quentin-Vincent) fils, cultivateur, à Origny.

1849 Cavenne-Grouzelle, cultivateur, au Mont-d'Origny.

1843 Chaseray, propriétaire, au Val-St-Pierre, commune de Braye, près Vervins.

1843 Chauvenet (Henri-Gaëtan de), propriét. et maire à Pontruet.

1835 Chauvenet (de), prop. et maire à Parpeville, par Origny.

1843 Chenest père, propriét., rue du Gouvernement, à St-Quentin.

1843 Chevalier fils, cultivateur, à Magny-la-Fosse, par le Câtelet.

1847 Cordier (Louis-Désiré), fabricant de sucre et maire, à Ugny-le-Gay, par Chauny.

1843 Cornaille (André), maire à Vendhuile, près le Câtelet.

1843 Coutant (Louis), maire, au Verguier, par Vermand.

1849 Coutte (Charles), cultivateur, à Germaine, par Ham.

1843 Crapier (Alexandre), cultivateur, à Maissemy, par Vermand.

1848 Courval (le vicomte de), memb. du Conseil général de l'Aisne, propriétaire, à Pinon, par Anizy-le-Château.

1843 Dabancourt, cult. et manufact., à Avesnes, près St-Simon.

1843 Dambrun (Olivier) fils, cultivateur à Vendelles, par Vermand.

1843 Damoisy fils, cultivateur, à Parpe-la-Cour, commune de Pleine-Selve, par Origny.

1833 Danré, propriétaire, à Vouty, commune de Faverolles, près Villers-Cotterêts.

1848 Davanne (Charles), cult., à St-Bandry, près Vic-sur-Aisne.
1843 Débeaux, médecin vétérinaire, à Crécy-sur-Serre.
1844 Debrotonne, membre du Conseil général de l'Aisne et de l'Assemblée législative, à Paris rue de la Concorde, 14, président du Comice agricole de Marle, propriét. à Marle.
1844 Debrotonne (Arsène), propriétaire, à Tavaux-Pontsericourt, près Marle.
1846 Debrotonne A., cultivateur, à Clermont, près Montcornet.
1843 Decroix, cultivateur, à Laferté-Chevresis, par La Fère.
1843 Delacourt-Delacourt (Achille), cultivateur à Gricourt.
1844 Delacourt-Macaigne, propriétaire, à Fresnoy-le-Grand.
1843 Delacourt (Pierre-Charlemagne), cultivateur, à Lehaucourt.
1845 Delacourt (Ulysse), cultivateur, à Gricourt.
1845 Delaplace (Calix-Emmanuel) fils, cultivateur, à Vermand.
1848 Delaplace (Henri), cultivateur, à Courcelles, commune de Fonsomme.
1845 Delefosse, marchand de grains, au Câtelet.
1827 Delval, propriétaire et cultivateur, à Eraucourt, commune d'Autremencourt, par Marle.
1827 Delval fils, cultivateur, à Autremencourt, par Marle.
1843 Delvigne-Baquet, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, à Dury, par Ham.
1848 Delvigne (Charles), fabricant de sucre, à Dury.
1830 Demarolle (Henri), propriétaire, à Neuville-St-Amand, près Saint-Quentin.
1843 Demont (Louis), cult. et maire, à Montigny-Carotte, par Bohain.
1843 Demont (Marie-Amédée-Georges), cultivateur, à Montigny-Carotte, par Bohain.
1835 Denizard, propriétaire, à Brissay-Choigny, près La Fère.
1850 Devaux, membre du Conseil d'arrondissement, au Câtelet.
1845 Devaux, marchand brasseur, au Câtelet.
1847 Devienne, propriétaire et cultivateur, à Ollezy, par Ham.
1849 Devivaize, cultivateur, à Anisy-le-Château.
1845 Dezaux fils, cultiv., à Soyécourt, commune de Vermand.
1849 Didier-Pottier, propriétaire, à Soissons.
1850 Dieu-Carlier, cultivateur à Louvry, commune d'Audigny.
1845 Doffemont fils, cultivateur, à la ferme de Haut-Renansart, par Origny.

1843 Doffémont fils (Désiré), cult., à Renansart, par Origny.
1860 Druet, propriétaire et maire, à Douchy, par Roupy.
1839 Dubois (Claude-Jean-François), cultivateur, à Artemps.
1849 Dubuquoy, cultivateur à Eparcy, près Hirson.
1843 Dubois-Maréchat, propriétaire, à Seboncourt, par Bohain.
1844 Duflot, cultivateur, à St-Germain, commune de Lesquielles. par Guise.
1827 Duflot, propriétaire, à Aguicourt, près Montcornet.
1843 Duplaquet (François-Aug.), cultivateur, à Beautroux, par Fresnoy-le-Grand.
1835 Duplaquet, ancien membre du Conseil général, propriétaire et maire, à Viry-Noureuil, par Chauny.
1842 Dusanter (Nic.-J.-B.), cultivat., à Artemps, près St-Simon.
1842 Dusanter fils, cultivateur, à Artemps, près St-Simon.
1843 Elliot (J.), cultivateur, à Montigny, par Bohain.
1840 Estrées Philippy (Amédée d'), propriétaire au Tronquoy, commune de Lesdins.
1848 Féra, cultivateur et maire, à Estrées, par le Câtelet.
1849 Flament fils, maire à Lempire, près le Câtelet.
1831 Fouquier d'Hérouel, membre de l'Assemblée législative et du Conseil général de l'Aisne, rue Lascases, n° 1, cultivateur et fabricant de sucre, à Foreste, par Ham.
1827 Fouquier, propriétaire, à Auroir, près Ham.
1843 Fournival, cultivateur et maire, à Rouvroy.
1847 Gardin (Auguste), fabricant de fécule, à Vic-sur-Aisne.
1847 Gaudelot (Charles-Louis-Gervais), cultivateur et maire, à Clacy-et-Thierret, par Laon.
1850 Gérard-Maréchat, négociant-fabricant, à Montbrehain.
1843 Georges (Pierre-François), cultivateur, à Argival, commune de Vend'huile, par le Câtelet.
1847 Gilbert, cultivateur, à La Selve, près Sissonne.
1843 Gladieux-Dézeaux, médecin-vétérinaire, à Laon.
1843 Gobert, médecin-vétérinaire, à Laon.
1849 Godard (Fortier) fils, cultivateur, à Monceaux-lès-Leups, près La Fère.
1847 Godart [Napoléon-Désiré], cult., à Courbes, par La Fère.
1841 Godelle, membre de l'Assemblée législative et du Conseil général de l'Aisne, à Paris, rue des Champs-Elysées, 13, propriétaire, à Guise.

1843 Guffroy [Charles], cultivateur, à Montbrehain, par Bohain.
1843 Guiard-Fouchet, cultivateur, à Berthenicourt, par Moy.
1850 Guiard testart, cultivateur, à Croix-Fonsomme, par Bohain.
7843 Guilbert, notaire, à Vermand.
1843 Hacquart, cult. et maire, à Remigny, par Vendeuil.
1844 Herbert (André), cultivateur, à Fresnoy-le-Grand.
1847 Hutin, propriétaire et maire, à Hautevesne, par Gandelu.
1850 Hutin, cultivateur, à Lesart, commune de Montron.
1848 Joy, médecin-vétérinaire, Montescourt-Lizerolles.
1843 Jumeaux, ancien notaire, à Beaurevoir, par le Câtelet.
1847 Juge (Louis-Théodore), docteur en médecine et maire de Mainville, comm. de Ressons-le-Long, près Vic-s.-Aisne.
1848 Lacroix de Saint Vallier (le vicomte de), propriét. et maire, à Coucy-lès-Eppes, par Laon.
1836 Lalaux (Anicet), propriétaire et cultivateur, à Urvillers.
1844 Lalbalettrier, chef d'institution, à Saint-Quentin.
1838 Laluyé-Fouquier, propriétaire à Rougemont, commune de Bucy-lès-Pierrepont, par Montcornet.
1847 Laluyé-Poinsinet, propriétaire et maire, à Prouvais, par Neufchâtel.
1849 Laurès [de], propriét. et maire, à Jouaignes, par Braisne.
1827 La Tour du Pin Chambly [le comte de], propriét. et maire, à Arrancy, par Festieux.
1847 La Tour du Pin Chambly [le comte Fernand de], propriétaire à Bosmont, par Marle.
1849 Latour-Guiard, cultivateur, à Croix-Fonsomme, près St-Quentin.
1839 Lecaisne-Lemaire, propriétaire, à St-Quentin.
1847 Lecat [Pierre-Antoine-Jules], cultivateur et adjoint, à Villers-en-Prayères, par Beaurieux.
1843 Lecrinier, greffier de la justice de paix de Moy.
1834 Lefebvre, cultivateur, à Montescourt-Lizerolles.
1848 Lefebvre-Desains, propriétaire, à Saint-Quentin.
1834 Lefèvre [Jean-Pierre], cultivateur, à Homblières.
1850 Legras, notaire, à Vailly.
1847 Legru, sous-directeur de la ferme-école de Guizancourt, commune de Gouy.
1848 Lemaire [A.], cultivateur, à Cœuvres-et-Valsery, près Vic-sur-Aisne.

1847 Lemaire [Maxime], ancien cultivateur, à Soissons; ancien membre du conseil général et de l'Assemblée nationale.
1843 Lemaire, notaire, à Bohain.
1850 Lemaire-Journet, suppléant du juge de paix, au Câtelet.
1847 Lemoine [Ch.], propriétaire et maire, à Gland, par Château-Thierry.
1847 Lenain Huget, prop. et maire, au Sart, par le Nouvion.
1843 Lenfant [Célestin], cultivateur, à Alaincourt, par Moy.
1843 Lesur-grouzelle cultivateur, à Regny, par Origny.
1847 Le Sellier de Chézelles [Alexis-César-Henri, le vicomte], propriétaire et maire, à Frières-Faillouël, par Chauny.
1847 Levé de Chauvenet, propriétaire et maire, à Beautor, près La Fère.
1837 Lhérondelle, maire, à Fayet.
1835 Lhotte-Delancny, cultr et maire, à Fontaine-les-Clercs.
1828 Lhotte-Hérigny, propriétaire, à Valécourt, commune de Chevresis-Monceau, par Origny.
1847 Lilette [Pierre-M.], propriétaire et maire, à Craonnelle, par Beaurieux.
1843 Locquenieux [Nicolas-Henri-Th.], cultivateur, à Gouy, par le Câtelet.
1847 Logeart [Jean-François], propriétaire, à Berry-au-Bac.
1847 Lostanges [comte de], propriétaire et maire, à Epaux, par Château-Thieray.
1837 Madrid [le vicomte de], président du Comice agricole de Vervins, propriétaire, à Le Hérie-la-Viéville, par Guise.
1849 Mahieux, propriétaire, à Origny-Ste-Benoite.
1839 Malézieux, cultivateur, à Voharies, près Marle.
1845 Marchandier [H], pharmacien, à Saint-Quentin.
1850 Marin [Louis Charles-Philippe], cultivateur et maire, à Courbes, par La Fère.
1843 Marin fils, cultivateur, à St-Lazare, commune de Neuville-St-Amand.
1847 Martin, membre du Conseil général de l'Aisne, propriétaire, à Rosoy-sur-Serre.
1844 Martine père, cultivateur, à Aubigny, près Ham.
1838 Martine [Ed.], propriétaire et fabricᵗ de sucre, à Aubigny, près Ham.

1827 Martine-Lefebvre (✻), cultivateur, à Aubigny, près Ham.
1843 Martine [Marie-F.], cult., à Tugny-et-Pont, par St-Simon.
1848 Mascret, cultivateur, à Homblières.
1845 Mascret-Elliot, cult., à Vadencourt, comm. de Maissemy.
1843 Mascret-Savreux, cultivateur, à Thenelles, par Origny.
1837 Matra fils aîné, propriétaire, à Bucy-lès-Pierrepont, par Montcornet.
1834 Mauduit père, propriétaire, à Marteville.
1843 Mauduit fils (Charles), cultivateur, à Marteville.
1847 Maurigny (Jean-Sébastien), propriétaire, à Craonne.
1834 Maussion (de), propriétaire, à Fossoy, près Château-Thierry.
1847 Ménant, cult. et maire, à Aguilcourt, par Berry-aux-Bac.
1845 Mennechet-Boitel, cultivateur, à Thorigny.
1845 Mennechet [Melchior], cultivateur, à Essigny-le-Petit.
1827 Meunier (Joseph), prop., à la Neuville-Housset, près Marle.
1847 Meunier, cultivateur, à Autremencourt, par Marle.
1847 Meuret, cult., à Valécourt, comm. de Chevresis-Monceau.
1826 Michelot, ancien notaire, juge de paix, à Chauny.
1850 Midy (Théodore), propriétaire, à Saint-Quentin.
1843 Mignot-Lefèvre, cultivateur, à Prezelles, près Levergies, par le Câtelet.
1843 Mismaque-Boeuf, propriétaire, à Homblières.
1847 Mitelette (Henri-Hubert), cultivateur et maire, à Blanzy-lès-Fismes, par Fismes.
1843 Moisson (Louis-J.-B.), cultivateur, à Fieulaine, par Fresnoy-le-Grand.
1849 Monard, cultivateur, à Brissay-Choigny, par La Fère.
1843 Monfourny [Félix], cultivateur, à Dallon, près St-Quentin.
1850 Mousseaux, cultivateur, à Fourches, commune de Baulne, par Château-Thierry.
1843 Monnot le Roy, cultivateur et fabricant, à Pontru.
1847 Moreau, propriétaire et adjoint, à Coberchy, commune de Monthurel, près Condé-en-Brie.
1843 Morlet (Antoine-Constant), cultivateur, à Moy.
1844 Mouret, secrétaire du Comice agricole de Marle, docteur-médecin, à Marle.
1834 Namuroy, propriétaire, à Thorigny, par le Câtelet.
1835 Niay, juge de paix, à Marle.

1835 Ostrel (le chevalier d'), prop., à Urvillers, près St-Quentin.
1843 Pagnon-Malin, cultivateur, à Courcelles, près Fonsomme.
1843 Paringault (Ch.), cultivateur, à Fontaine-Notre-Dame.
1843 Passet (Hyacinthe), cultivateur, à Aubencheul-aux-Bois, par le Câtelet.
1847 Pehu (Jean-Baptiste), propriétaire et maire, à Urcel, par Chavignon.
1850 Pecqueux, cultivateur, à Lehaucourt, par le Câtelet.
1827 Pompery (A. de), propriét., à Ciry-Salsogne, par Braisne.
1834 Prulhot père, médecin-vétérinaire, à Saint-Quentin.
1838 Quéquignon (Désiré), membre du Conseil général de l'Aisne cultivateur et maire, à Happencourt, par Saint-Simon.
1847 Quéquignon, propriétaire, à Roupy, près Saint-Quentin.
1843 Rabouille, médecin vétérinaire, à Vigneux, près Montcornet.
1843 Richard, cultivateur, au Mesnil-St-Laurent.
1844 Robert, cultivateur, à Gouy, par le Câtelet.
1844 Rocq, cultivateur, à Pontruet, près Saint-Quentin.
1847 Romain (F.-Théodore), cultivateur, à Coincy, par Oulchy-le-Château.
1847 Romain, propriétaire, à Coincy, canton de Fère.
1850 Sauvaige-Fretin, directeur de la Ferme-Ecole, de Guizancourt, par Le Câtelet.
1843 Santerre fils, cultivateur, à Ribemont.
1847 Sarrazin (Victor-Abel), propriétaire et maire, à Chevennes, par Sains.
1843 Savreux (Quentin), propriétaire et maire, à Regny, par Origny.
1843 Sellier fils (Joseph), cultivateur, à Artemps, par St-Simon,
1847 Sergent (Nicolas-Isidore), cultivateur et maire, à Nampcelles-la-Cour, près Vervins.
1849 Séverin (Charles), cultivateur, au Verguier.
1845 Sohier, cultivateur, à Grandlup, près Marle.
1843 Tabary fils (Casimir), cultivateur, au Câtelet.
1850 Tabary, cultivateur et maire, à Gouy.
1845 Tardieu-Dufour, propriétaire, à Saint-Quentin.
1848 Testart fils, cultivateur, à Croix Fonsomme.
1843 Testart-Herbert, brasseur, à Fresnoy-le-Grand.
1834 Théry, propriétaire et maire, à Grugies, près St Quentin.

1844 Tillancourt (de), ancien membre de l'Assemblée nationale; président du Comice agricole de Château-Thierry.
1843 Toffin (Marie-Damas-Louis), notaire, à Bohain.
1844 Trocmé, maire, à Hargicourt, près le Câtelet.
1843 Turenne (le comte de), (✻), ancien colonel au corps royal d'état-major, à Landifay, par Guise.
1849 Turquin-Labrusse (Charles), cultivateur, à Chalandry, près Laon.
1845 Vairon, cultivateur et maire, à Jeancourt.
1848 Vatin, propriétaire, à Bohain.
1844 Venet (Jean-François), cultivateur, à Croix-Fonsomme.
1847 Véron, propriét. et maire, à Noyant-et Aconin, par Soissons.
1843 Vicaire (Benoni), cultivateur, au Petit-Fresnoy, commune de Gricourt.
1839 Viéville (Edouard), cultivateur, à Chevresis-Monceau, près Origny.
1832 Viéville (Victor), cult., à Chevresis-Monceau, près Origny.
1847 Viéville, cultivateur, à Pouilly, près Laon.
1843 Villain, ancien notaire et cultivateur, au Câtelet.
1850 Villain, notaire au Câtelet, membre du Conseil général de l'Aisne.
1835 Vinchon père, propriétaire, à Roupy, par St-Quentin.
1843 Vinchon (Jules), propriétaire, à Fluquières, près Ham.
1843 Vion (Hippolyte, cultiv., à Lesard, commune de Lempire, par le Câtelet,
1848 Watteau, médecin-vétérinaire. à Origny-Ste-Benoite.
1844 Waxin-Chatelain, négociant, à Vendhuile, par le Câtelet.
1843 Waxin-Plaquet (Charles-Narcisse), cultivateur, à Vendhuile, par le Câtelet.
1847 Wuaflart (Antoine-Auguste), cultivateur et maire, à Aumont-Ferme, commune de Vesles et-Caumont, par Marle.
1843 Y (d'), propriétaire-cultivateur, à Omissy.

SECTION D'AGRICULTURE.

Membres correspondants.

MM.

1826 Acar, fabricant de sucre, ancien maire de Ham (*Somme*).

1847 Bailly de Merlieux, secrétaire général de la Société nationale d'horticulture de Paris, 8, rue du Jardinet.

1846 Beaumont (de), membre de l'Assemblée législative, rue de Suresne, 17, à Paris.

1843 Bixio, membre de l'Assemblée législative, à Paris, 25, rue Jacob.

1843 Bossin, grainier fleuriste et pépiniériste, quai aux Fleurs, 5, à Paris.

1846 Bouchardat, pharmacien en chef des hospices de Paris.

1846 Boulard (✻), secrétaire du comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

1850 Bouzier-d'Estoully, propriétaire, à Estouilly, près Ham (*Somme*).

1843 Cambacérès (de), membre de l'Assemblée législative, à Paris, 119, rue Saint-Dominique.

1843 Camus fils, garde-général des forêts, à Noyon (*Oise*).

1848 Carlier (Bénoni) fils, cultivateur, à Hancourt, près Péronne (*Somme*).

1847 Cases (le duc de) ✻, ❀), ancien président du Congrès central, à Paris.

1840 Caumont (de) (✻), directeur de l'Association normande, à Caen (*Calvados*).

1848 Charpentier-Courtin, président du Comice agricole de Reims (*Marne*).

1847 Chauvinière (le chevalier D. de la) (✻), directeur du *Cultivateur, journal des progrès agricoles*, à Paris, 10, rue Taranne.

1847 Cunin-Gridaine (G. O. ✻), ancien ministre de l'agriculture et du commerce.

1836 Delafosse (✻), professeur à l'école normale et à la faculté des Sciences, à Paris, 47, rue d'Enfer.

1848 Delacourt-Delvigne, cultivateur et fabricant de sucre, à Sancourt, près Ham.

1843 Dottin, propriétaire et maire, à Berny, par Estrées-Denicourt (*Somme*).

1844 Dumont, membre du conseil général de l'Oise, propriétaire, à Clermont (*Oise*).

1844 Dubois (Aimable), membre de l'Assemblée législative et de l'Académie d'Amiens, docteur-médecin, à Amiens.

1844 Duroisel, maître de poste, à Ham (*Somme*).

1834 Galbois (le baron de) (G. O. ✻), lieutenant-général, à Paris, 14, rue Miromènil.

1844 Gasparin (le comte de) (G. O. ✻), membre de l'Académie des Sciences, à Paris, 79, rue de Lille.

1850 Gomart (Auguste), négociant, à Ham.

1849 Gossin, professeur d'agriculture au collége de Compiègne.

1840 Harlé (✻), ancien député de la Somme, propriétaire à Aizecourt-le-Haut, près Péronne (*Somme*).

1844 Havrincourt (le marquis d'), membre de l'Assemblée législative, prop., à Havrincourt, par Cambrai (*Pas-de-Calais*).

1828 Héricart de Thury (le vicomte) (O. ✻), membre de l'Institut académique des Sciences, à Paris, 29, rue de l'Université.

1844 Hubert, propriétaire et maire, à Guiscard (*Oise*).

1838 Jacques (✻), ancien jardinier du roi, à Neuilly, près Paris.

1848 Jamin (J.-L.), pépiniériste à Bourg-la-Reine, près Paris.

1847 Jaubert (le comte de) (✻), président du bureau central de la Société d'agriculture des Ardennes, à Mézières.

1826 Jussieu (Adrien de) (✻), membre de l'institut, professeur au jardin des Plantes, à Paris.

1847 Labrosse-Bechet (✻), président du Comice agricole de Sedan (*Ardennes*).

1844 Lambert, propriétre et cultivateur, à Saint-Eloi (*Eure*).

1848 Lecomte aîné, fabricant d'engrais, à Reims (*Marne*).

1848 Lefèvre (Elisée), directeur des bergeries de Rambouillet.

1844 Lefrant, fabricant d'huile, à Muille-Villette, près Ham (*Somme*).

1844 Levêque, directeur de la *Gazette de Cambrai*, à Cambrai.

1844 Lignières (le comte de) (✻), propriétaire, à Viéville, par Ham (*Somme*)

1843 Malingié-Nouel (✻), propriétaire de l'établissement pastoral de la Charmoise, à Pont-Levoy (*Loir-et-Cher*).

1850 Marotte fils, Banquier à Ham.

1844 Martine (Alphonse), propriétaire et cultivateur, à Tirlancourt (*Oise*).

1847 Millart, secrétaire du bureau central de la Société d'agriculture des Ardennes, à Charleville.

1850 Millet, président de la Société d'horticulture à Angers.

1841 Mortemart (le baron de Boisse) (✻), à Paris, rue Jean-Goujon.

1853 Obry, ancien président du Comice agricole d'Amiens, cultivateur et maire, à Villers-Bretonneux (*Somme*).

1845 Odart (le comte) [✻], propriétaire à la Dorée, près Cormery *Indre-et-Loire*).

1850 Petit de Buire, cultivateur à Courcelles, près Péronne.

1848 Peteaux, médecin-vétérinaire à Pont Audemer (*Eure*).

1829 Philippar, directeur du jardin des Plantes, au Petit-Trianon, à Versailles.

1843 Pointeville-Cernon (de), président du Comice agricole de Marne, à Châlons (*Marne*).

1845 Poiteau (✻), botaniste, et rédacteur des *Annales* de la Société d'horticulture, à Paris, 29, rue Saint-Victor.

1843 Pommier [✻], directeur du journal l'*Echo agricole*, à Paris 22, rue Coquillière.

1844 Rendu [V.] [✻], inspecteur de l'agriculture, à Paris, 12, rue de l'Abbaye.

1843 Seydoux (✻), membre de l'Assemblée législative, directeur de la filature de laine du Câteau (*Nord*).

1845 Soyer de la Sologne, maire, à Argent (*Cher*).

1847 Tocqueville (le baron de) (✻), prés. du Congrès du Nord et de la Société d'agricul. de Compiègne, à Compiègne (*Oise*).

1848 Trien de Terdonck (du), président de la Société d'agriculture d'Anvers [*Belgique*].

1848 Vandenputte, médecin-vétérinaire du gouvernement, à Malines (*Belgique*).

1848 Van Houtte, horticulteur, à Gand [*Belgique*],

1848 Verschaffelt (Alexandre), horticulteur, à Gand [*Belgique*].

1848 Vis, président de la Société d'agriculture de Middelbourg (*Hollande*).

1833 Vivien (✻), membre du Conseil d'Etat, ancien ministre de la justice et des cultes, 8, rue Rumfort, à Paris.

1840 Yvart (✻), inspecteur-général des bergeries nationales, 49 *bis*, rue de Chabrol.

1843 Zeller, médecin-vétérinaire, à Ham (*Somme*).

SECTION INDUSTRIELLE.

Membres correspondants.

MM.

1846 Bosquette, apprêteur, à Saint-Quentin.
1850 Boucly, président du Conseil des Prud'hommes.
1846 Casalis, ingénieur-mécanicien, à Saint-Quentin.
1846 Cordier [Clovis], blanchisseur, second adjoint au maire de la ville de Saint-Quentin.
1844 Cordier-Nobécourt, ingénieur, négociant, à Saint-Quentin.
1846 Daudville [Alphonse], négociant, id.
1846 Denoyon [Ernest], marchand de tissus, id.
1846 Giraud, fabricant de tulles, id.
1846 Guilbert, négociant, id.
1846 Lefranc [Emile], blanchisseur, id.
1846 Lehoult, [Jules], négociant, juge au Tribunal de commerce.
1846 Semet, directeur de l'usine à gaz, à Saint-Quentin.
1846 Serret, blanchisseur, id.
1846 Tausin, apprêteur, id.
1843 Tardieu-Lalaux, fabricant de produits chimiques, à Jussy.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME 7me DE LA 2me SERIE.

PREMIÈRE SECTION.

AGRICULTURE.

	PAGES.
Séance trimestrielle du 9 mars 1849	5
Séance publique du 26 mars 1849	8
Rapport du Jury sur le Concours d'Animaux gras	8
Séance trimestrielle du 9 avril 1849	11
» publique du 20 mai 1849	14
Rapport du Jury sur le Concours de Bêtes Ovines	14
» » » » Bovines	19
» » » » Porcines	22
Vente de Taureaux de la race Suisse de Schwitz	23
Programme de la première Exposition Horticole à Saint-Quentin	24
Séance publique du 21 mai 1849	28
Rapport de M. Lecaisne-Lemaire, sur le 1er et le 2e Concours entre les Jardiniers	29
» » Mennechet, 3e, 4e, 5e et 10e Concours	31
» » Ch. Gomart, 7e, 8e et 9e Concours	35
Rapport de M. Ch. Gomart, sur les Cultures utiles et d'agrément du domaine de Pinon (Aisne)	43
Séance publique du 24 juin 1849	55
Discours de M. Bonnet, président	55
Rapport du Jury, sur le Concours de la Race Chevaline	60
» » de M. Garcin, sur l'achat de deux Étalons percherons	64
Tirage au sort des deux Étalons percherons	67

Vente publique de trois Taureaux hollandais 68
Séance trimestrielle du 9 Octobre 1849 69
Rapport de M. Ch. Gomart, sur le Concours de Ferme, dans l'arrondissement de Vervins, en 1849. — Prime, de 500 fr. . . 69
Rapport de M. Boittelle, sur le Concours des Plantes fourragères dans les cantons de Saint-Quentin, Bohain et le Câtelet, en 1849. — 2 primes, ensemble 500 fr. 91
Rapport de M. Ch. Gomart, sur la Foire aux Laines de St-Quentin. 100
De la Destruction des Souris dans les champs, au moyen du poison 106
» » » » » au moyen de piéges. 107
Notice sur le Blé Saumon cultivé par M. Mounot, de Pontru . . 110

TRAVAUX DE 1850.

Séance trimestrielle du 9 février 1850 111
Discours de M. Héré, président 111
Rapport de la Commission d'organisation du Congrès du Nord. . 114
Lettre de M. de Turenne sur le Choix des Étalons percherons . . 117
Proposition de M. Ch. Gomart relative à l'établissement d'une Ferme régionale, dans la contrée du Nord 121
Séance extraordinaire d'Agriculture du 9 mars 1850 128
Renseignements obtenus sur les effets de la réduction de l'impôt sur le sel, dans le département de l'Aisne. 128
Programme des Concours du Congrès du Nord. 131
» » particuliers de la Société 134
» » des Agents de l'Agriculture 134
» des Questions soumises au Congrès 135
Séance solennelle de la Distribution des Primes du Congrès du Nord, du 25 mai 1850. 138
Discours de M. De Tocqueville. 138
Concours de la race Chevaline. — Rapport de M. Garcin. . . . 143
» » Bovine. — Rapport de M. Boitel 147
» » Ovine. — Rapport de M. Bauchart-Demarolle 150
Concours de la race Porcine. — Rapport de M. Carlier 155
Concours d'instruments aratoires. — Rapport de M. Ch. Besson. 156
Concours particuliers de la Société 164
Session du Congrès. — Séance du 27 mai 173
» » 28 mai 176
» » 29 mai 142

DEUXIÈME SECTION.

—

SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES.

Os fossiles trouvés dans l'alluvion ancienne, notice par Ch. Gomart 189
De la Guérison des Pieds bots, par M. H. Cordier. 193
La Sorcière de Ribemont, épisode historique de 1579, par M. Ch. Gomart 166
Notice biographique sur Berzélius, par M. J. Lecocq 220
Quelques considérations sur la Dime royale du Maréchal de Vauban, par M. A. Dufour. 228
Essai philosophique sur les Transformations du Langage étudiées dans la langue française, par M. Ch. Daudville . . . . . , 241
Avant-Propos 241
Essai sur les Transformations du Langage 243
Résumé 258
Vocabulaire 263
Syntaxe 266
Phraséologie 268
Élocution 270
Tendances pour l'avenir. 272
De la Fabrication des Farines chez les anciens et des perfectionnements qu'elle a subis jusqu'à nos jours, par M. H. Foulon. . 275
Programme du Concours de Littérature de 1850 284

POÉSIES.

Le Progrès, par M. Léon Magnier. 285
Les Deux Fleurs, id. 285
Traduction des vers latins de Santeuil, id. 286
Le Père et l'Enfant, par M. Emile Carpentier 287
Les Deux Bramins et l'inscription (fable), id. 287
Sur la route de Rouen, id. 288
La Girouette, id. 290
L'Antichambre de l'Amour, par M. Ch. Daudville 291
L'Enfant qui tombe de cheval, id. 294
Rêverie en diligence, id. 294
Ébauche d'un Tableau, par M. G. Demoulin. 296

Liste des Objets offerts au Musée. 300
Liste des Sociétés Correspondantes. 302
Tableau des Membres résidants 310
» » correspondants, section de Littérature . . 312
» » » » d'Agriculture. 317
» » » » Industrielle. . 331

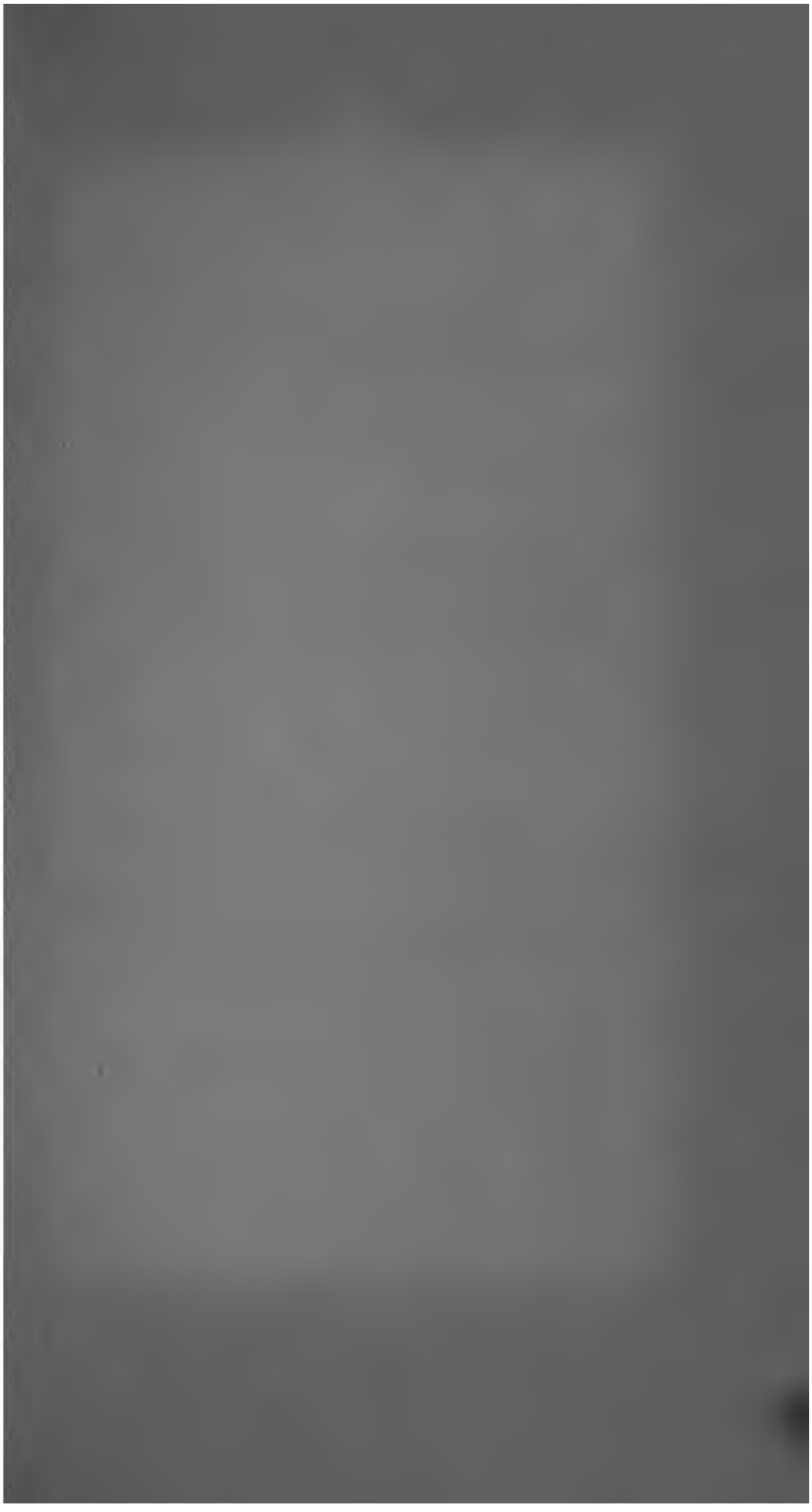

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06374 7698